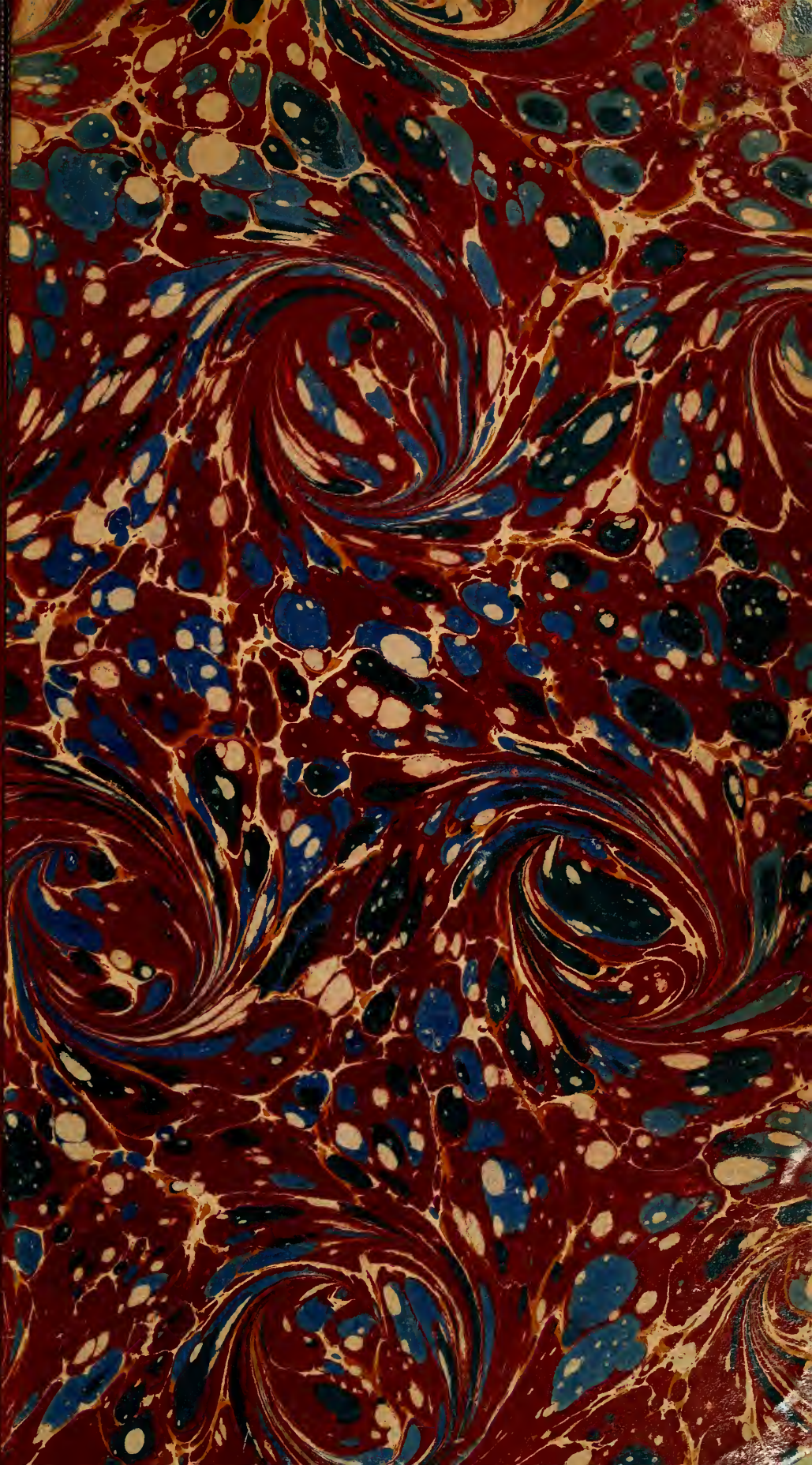

OTTO HARRASSOWITZ
LIBRARY AGENT
:LEIPZIG:

LIBRARY OF PRINCETON
SEP 29 1914
THEOLOGICAL SEMINARY

Division DC114
Section .R76
v.2

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/lesoriginespolit02romi

IL A ETÉ IMPRIMÉ

Cinq exemplaires numérotés sur papier de Hollande Van Gelder.

LES

ORIGINES POLITIQUES

DES

GUERRES DE RELIGION

II

LA FIN DE LA MAGNIFICENCE EXTÉRIEURE
LE ROI CONTRE LES PROTESTANTS

Copyright by Perrin et Cie 1913.

DU MÊME AUTEUR

Les origines politiques des guerres de religion. — I. Henri II et l'Italie (1547-1555), d'après des documents originaux inédits. Un volume in-8° raisin accompagné de deux portraits et d'une carte. 20 fr.

La Carrière d'un favori. Jacques d'Albon de Saint-André, Maréchal de France (1512-1562). *Ouvrage couronné par l'Académie des Sciences morales et politiques.* Un volume in-8° écu avec gravures. . . . 5 fr.

Lettres et chevauchées du Bureau des Finances de Caen sous Henri IV. Un volume in-8. Collection de la Société de l'Histoire de Normandie.

PERRIN & Cie Editeurs

LE DAUPHIN FRANÇOIS, FILS DE HENRI II

Crayon de Chantilly

LIBRARY OF PRINCETON
SEP 29 1914
THEOLOGICAL SEMINARY

LUCIEN ROMIER
ANCIEN MEMBRE DE L'ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME

LES ORIGINES POLITIQUES DES GUERRES DE RELIGION

II

LA FIN DE LA MAGNIFICENCE EXTÉRIEURE
LE ROI CONTRE LES PROTESTANTS
(1555-1559)

D'après des Documents originaux inédits.

Ouvrage accompagné de deux Portraits et d'une Carte

PARIS
LIBRAIRIE ACADÉMIQUE
PERRIN ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS
35, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 35
1914

Tous droits de reproduction et de traduction réservés pour tous pays.

A Madame la Marquise ARCONATI VISCONTI

Très respectueusement.

PRÉFACE

Voici la seconde et dernière partie d'une œuvre, commencée il y a plus de quatre ans et poursuivie chaque jour, depuis lors, sur les routes de l'Europe. Avant de clore ce qui fut, pour ainsi dire, la maison de notre jeunesse, nous adressons une gratitude émue aux personnes dont les conseils et la bonté favorisèrent notre travail.

On trouvera dans le présent volume un essai sur l'histoire des dernières années de Henri II : c'est la période où s'achèvent les guerres d'Italie, celle aussi où le gouvernement royal détermine par son attitude l'éclosion prochaine et fatale des guerres civiles. On verra bien, nous l'espérons, que ces deux évolutions, qui paraissent distinctes, furent intimement mêlées, et qu'il est impossible de comprendre la seconde sans avoir suivi la première. Les événements se pressaient, nombreux et complexes. Nous avons dû choisir ceux qu'il importait le plus de mettre en relief : choix malaisé, — que l'on sera tenté de critiquer, — mais nécessaire, parce que autrement il eût fallu tracer ensemble l'histoire des phénomènes politiques, économiques et religieux dans l'Europe occidentale. Toute réduite et incomplète qu'elle est, cette étude permettra, nous semble-t-il, de mieux voir, dans une période jusqu'aujourd'hui négligée et obscure, la génération continue des faits. Notre ambition serait satisfaite si le lecteur, en attendant les recherches d'autres travailleurs, trouvait ici de quoi le guider à travers le passage

sombre qui conduit de la « Renaissance » au « temps des troubles ».

On nous pardonnera de n'avoir point terminé ce travail par une dissertation en forme de « conclusion » : l'histoire souffre mal les couronnes que lui tressent les philosophes ; elle passe sans arrêt d'un paysage à l'autre, rebelle aux barrages de syllogismes enfantins. Il est vrai que, dans une étude sur les origines des guerres de religion, beaucoup de personnes s'inquiéteraient de la responsabilité des partis. Nous ne nous sommes pas cru capable de juger. Seulement nous avons pris peine de mettre à l'exposé toutes les nuances dont nous disposions, en fuyant le système. Que si quelqu'un veut connaître nos réflexions, les voici simplement, indépendantes de toute thèse : chacun des deux partis en général fut de bonne foi ; on trouve du côté catholique, au début, beaucoup de gens méprisables, parce que, dans l'autre camp, il n'y avait rien à gagner et tout à perdre ; les intentions des protestants français, sous Henri II, apparaissent nettement pacifiques et conciliantes; on ne peut reprocher aux novateurs que des maladresses et des imprudences ; les premières prises d'armes s'expliquent par des causes économiques plutôt que religieuses ; le Roi, en édictant la peine de mort contre tous les dissidents, accula ces derniers à la révolte, mais, suivant l'opinion du temps et la tradition, il eût été monstrueux qu'un souverain, décidément catholique, tolérât la propagation de l'hérésie dans ses États; enfin, à dire vrai, quoi que fissent les hommes, du jour où il y eut deux confessions d'une même religion et où la monarchie, telle qu'elle était au XVIe siècle, opta pour l'une, le choc devint inévitable ; ce choc fut hâté et aggravé par les rivalités de factions purement politiques, par l'influence volontairement néfaste des dynasties étrangères et surtout par l'anarchie qu'avait produite dans le royaume la ruine économique.

Les matériaux employés ici ne sont point d'une autre nature que ceux utilisés dans le premier volume : les archives et les bibliothèques de France et d'Italie nous ont fourni le principal. Toutefois, comme en avançant, nous allions vers un horizon de plus en plus vaste et que nous devions éclairer, non seulement la route suivie jusqu'alors, mais d'autres routes qui la rencontraient, il a fallu demander de la lumière à des foyers nouveaux et différents. On trouvera donc, dans la dernière partie, des renseignements tirés des archives de Belgique et des archives de Suisse : celles-ci contiennent, sur l'état et le programme des réformés français, quelques preuves qui nous ont paru capitales.

Des lecteurs très doctes ont bien voulu nous faire observer que nous professions un amour peut-être immodéré pour les sources inédites. Cet amour est fondé sur des raisons que voici.

Il n'existe qu'un petit nombre de vraies « sources narratives » touchant le règne de Henri II, et les éditions que nous en avons n'offrent aucune garantie ; il est donc nécessaire, pour avancer les connaissances historiques, ou bien d'établir de nouveau et de critiquer ces textes, travail dont le résultat est souvent très décevant et qu'on ne peut faire, d'ailleurs, qu'en recourant aux pièces d'archives publiées et inédites, ou bien de construire un récit direct et indépendant sur des fondations neuves. Il convient d'être défiant, lorsqu'on étudie l'histoire du XVIe siècle, même envers les auteurs de recueils fort estimés. L'érudit, qui prend la peine de collationner les documents publiés, éprouve parfois des surprises extraordinaires : l'exactitude est une vertu rare, qui demande, non seulement de l'application, mais du jugement et beaucoup de « culture ». C'est pourquoi nous inclinons à rechercher toujours les originaux. Aussi bien d'autres motifs nous poussaient dans les archives. Notre dessein ne fut jamais

de dresser une synthèse des connaissances plus ou moins acquises : outre qu'une telle tentative révélerait beaucoup de présomption, elle paraîtrait ridicule puisque le travail d'analyse est à peine commmencé. Mais, vu que les études fragmentées, dont les chercheurs de notre époque abusent, risquent, dans l'histoire du XVIe siècle, où les événements sont enchaînés d'une façon plus serrée, de masquer la continuité des rapports et de multiplier les divisions d'origine pédagogique, nous avons voulu, sur un sujet autonome et assez ample, faire une œuvre organisée, tout en remplissant étroitement le devoir de l'érudit qui comporte l'exploration et la critique. Or, pour cette époque, les documents inédits sont si nombreux et si considérables, ils ont été utilisés jusqu'aujourd'hui avec tant de hâte, de désordre et de préjugé, qu'on y peut découvrir encore à peu près tous les renseignements qui nous manquent. Au reste, on voudra bien croire que nous n'accordons pas pleine autorité à un témoignage simplement parce qu'il est inédit. Les correspondances du XVIe siècle sont aussi mensongères ou partiales que celles d'autres temps : mais leur grand nombre, la diversité de leurs auteurs et les qualités particulières d'observation qu'on y découvre permettent à l'érudit, qui peut réunir la plupart de ces « gazettes », les comparer et les critiquer, d'obtenir une vision concrète et juste. Nous avons indiqué très brièvement en notes la valeur que nous donnions aux sources le plus souvent citées ; il nous a semblé convenable de ne pas insister sur la peine intellectuelle ou physique que coûte tout travail consciencieux.

Pour finir, nous devons dire quelques mots des auteurs modernes qui ont étudié l'histoire du pape Paul IV et du cardinal Carafa. Ce sont MM. Georges Duruy, Ludwig Riess et René Ancel. L'ouvrage de M. Duruy, *Carlo Carafa*, qui suit de très près le récit de l'ancien historien

Nores et y ajoute des pièces importantes tirées de la Bibliothèque vaticane, conserve quelque attrait par la vivacité de l'exposé ; mais, bien que ce livre ne soit pas aussi superficiel et tendancieux que l'ont dit les apologistes de Paul IV, l'érudit ne peut plus guère s'en servir aujourd'hui. La « dissertation » allemande de M. Riess, *Die Politik Pauls IV und seiner Nepoten*, est en partie une critique du travail de M. Duruy : on y trouve de bonnes rectifications, quelques renseignements utiles, mais non des recherches étendues. Au contraire, Dom René Ancel, de l'Ordre de Saint-Benoît, a complètement renouvelé l'histoire de Paul IV : les articles, publiés par lui dans la *Revue bénédictine*, dans la *Revue des questions historiques*, dans la *Revue d'histoire ecclésiastique*, et surtout les deux volumes, où il a réuni les dépêches des nonces Gualterio et Brancatio, contiennent des documents très nombreux et très précieux. Nous y avons puisé beaucoup.

L. R.

Juillet 1913.

LES ORIGINES POLITIQUES
DES GUERRES DE RELIGION

LES GUERRES DE RELIGION

LIVRE PREMIER
LES DEUX POLITIQUES

CHAPITRE PREMIER
L'AVÈNEMENT DE PAUL IV ET LA POLITIQUE ITALIENNE DU CARDINAL DE LORRAINE

Les quatre années qui s'écoulèrent entre la chute tragique de Sienne et la paix du Cateau-Cambrésis forment une période critique de la politique française. Sur les actes de cette monarchie des Valois-Angoulême, dont les historiens ont tant affirmé l'absolutisme, s'exercent alors comme prépondérantes les influences les plus contraires à l'unité royale ; dans un gouvernement policé, que régit d'apparence un prince assez intelligent, généreux et droit, les factions exploitent déjà et conduisent selon leurs ambitions toute la puissance publique. Les guerres civiles naîtront des rivalités de la cour de Henri II : par une habitude et une suite naturelles, les passions, les haines, les rancunes deviendront de plus en plus violentes et s'alimenteront des excitants de rencontre, surtout des discordes religieuses. L'anarchie remplit le cadre bien avant de le faire éclater.

*
* *

On a donné trop d'importance à l'avènement du pape Paul IV Carafa : quelques auteurs ont soumis à l'histoire

du Saint-Siège celle des dernières années de Henri II. Le début de ce pontificat correspond sans doute à une phase nouvelle et définie des entreprises italiennes du roi de France ; il est vrai encore que les Carafa offrirent au parti belliqueux de la cour, aux Guises, un secours extraordinaire et de merveilleuses occasions. Mais, par suite des accidents antérieurs de la politique française, à l'heure où Montmorency, lassé des affaires d'outre-monts, poursuivait obstinément la paix, tandis que s'effondrait la fortune militaire des *fuorusciti*, les Guises étaient en mesure, libres, ardents et glorieux, non seulement de saisir les occasions, mais de les créer.

C'est d'abord justement dans les conclaves du printemps 1555 qu'apparurent les vigoureuses ambitions de la maison de Lorraine.

Jules III était décédé le 23 mars. Les passions de la guerre de Toscane agitaient encore toute l'Italie. D'ailleurs, les compétitions d'usage eussent suffi à diviser le conclave. Aux premiers signes de la mort prochaine du pape Del Monte, les vieux candidats, Farnèse, Ferrare, sans parler des Impériaux, étaient rentrés en lice pour se calomnier mutuellement, marchander et acheter des votes ; le Sacré-Collège était aux enchères, sauf quelques saints cardinaux[1]. Les rancunes de la guerre de Sienne brouillaient, cette fois, l'ordre des anciens partis : Farnèse et Ferrare, l'un et l'autre à la solde du Roi, osaient se disputer l'appui de Cosme de Médicis, et les *fuorusciti* combattaient avec rage ces deux candidatures pourtant françaises[2].

Henri II donna les instructions suivantes à ses partisans : soutenir par tous les moyens possibles le cardinal de Ferrare, oncle du duc de Guise ; en cas d'insuccès, reporter les voix d'abord sur le cardinal de Tournon, puis, à son défaut, sur le cardinal Reginald Pole ou sur Giovanni Pietro Carafa, dit le cardinal Théatin[3]. Les Lorrains avaient inspiré à leur maître une ardeur extraordinaire pour prôner la candida-

[1] Le card. du Bellay au card. Farnèse, 1555, 21 mars, Rome (Arch. d'Etat de Parme, Carteggio Farnesiano, Roma ; orig.).

[2] Bernardno Pia au chât. de Mantoue, 1555, 6 avril, Rome : « ... Tiensi che sia trama de' Fiorentini per contrapesar le cose del duca de Fiorenza... » (Arch. d'Etat de Mantoue, Roma ; orig.).

[3] Henri II et Montmorency au card. Farnèse, 1555, 4 avril, Aulnay (Arch. d'Etat de Naples, Carte Farnes., fasc. 185, fascic. 3, pièces 11-12 ; orig.).

ture d'Hippolyte d'Este : « Je ne sçauroys faire, écrivait le Roi, autres recharges ne plus expresses quant il seroit question de mon propre frère[1]. » On en vit bien les effets scandaleux. La corruption fut organisée officiellement. Un mémoire envoyé par Henri II au cardinal de Ferrare autorisait les plus cyniques marchés : « Pourra au nom du Roy le dit cardinal promettre aux autres cardinaux, qui luy voudront et pourront aider, jusques à vingt cinq mille escus de revenu en bénéfices, des premiers qui viendront cy-après à vaquer en la disposition de Sa Majesté, et sur le tout bailler à ceux ausquels il promettra telle asseurance qu'il verra estre requise[2]. »

Mais le résultat se produisit plus vite qu'on ne l'avait prévu. Avant que les cardinaux français fussent arrivés, le conclave élut Marcello Cervini de Montepulciano, qui prit le nom de Marcel II. Montmorency et la reine Catherine, par haine des Guises, se réjouirent de l'échec de Ferrare[3].

Le saint pontife Marcel II, « que Dieu voulut seulement montrer au monde », s'éteignit, après un règne de vingt et un jours, dans la nuit du 30 avril au 1er mai 1555[4]. Les intrigues encore chaudes se ranimèrent, plus vives, par l'effet de cette occasion nouvelle. Montmorency et le cardinal de Lorraine, délégués comme plénipotentiaires aux conférences de Marcq, ayant remis au duc de Guise la direc-

[1] Henri II au d. de Ferrare, 1555, 21 avril, Fontainebleau (Arch. d'Etat de Modène, Principi esteri, Enrico II ; orig.).

[2] Mémoire du Roi au card de Ferrare, 1555, 4 avril, Aulnay, publ. p. G. Ribier, *Lettres et Mémoires d'Estat*, II, 605.

[3] Tib. Burtio à Octave Farnèse, 1555, 29 avril, Fontainebleau : « Questa casa di Ghisa havrebbe voluto papa Ferrara et non hanno mancato di buttar qualche bottone contro di questo papa, che essendo nato vassallo del duca di Fiorenza non sia per favorirlo. Et una sera il card. Loreno, quando stanno in cerchio da la Regina, disse che non passarebbe dui mesi che si sentirebbe che S. Stà praticarebbe parentado di dar una figliuola del detto duca al sr Alessandro [Farnese]... La Regina rispose che la sapea certo che V. E. non farebbe mai cosa nissuna contro a la voluntà del Re, et ne parlò quasi di colera in favor di V. E., et questo per l'odio ch'ella porta al card. di Ferrara, et ha fatto meco un'allegrezza grandissima di questo papa, et così ha fatto Mons. Conestabile. » (Arch. de Naples, Carte Farnes., fascio 709, fascic. B ; orig.). — Le sr de S. Laurent au Conseil de Zurich, 1555, 17 avril, Soleure : « J'ay esté maintenant adverty que le dixiesme de ce mois a esté créé ung pape nouveau, qui est le cardinal de Saincte-Croix, homme qui a toujours montré estre de bonne et saincte vye, et duquel on peult beaucoup espérer pour le bien et proffict de la Chrestienté. Avec ce, est de grandes lectres et érudition... » (Arch. d'Etat de Zurich, Frankreich, 2 ; orig.). — On sait que Marcello Cervini appartenait à la *famiglia* des Farnèse.

[4] An. Caro, *Lettere scritte al nome del cardinale Farnese*, t. II, no 122.

tion des affaires royales, Henri II, sous l'influence de ce dernier, répéta avec plus d'énergie ses instructions en faveur d'Hippolyte d'Este. Il prit la peine d'écrire lui-même aux cardinaux neutres pour solliciter leurs voix [1].

Le 28 avril, était entré à Rome Hercule II, duc de Ferrare, venu pour prêter serment d'obéissance à Marcel II; après la mort de celui-ci, il s'attarda dans la Ville éternelle à préparer l'élection de son frère [2]. En même temps, était arrivé le jeune cardinal Louis de Guise [3].

Hippolyte lui-même déployait une activité et montrait une audace dans l'intrigue qui indignèrent les témoins d'un spectacle pourtant si fréquent. Fort des largesses du roi de France, de ses propres moyens et de l'appui politique de son frère, l'opulent cardinal usait tour à tour de menaces et de promesses pour attirer à sa faction les membres du Sacré-Collège. Pendant quelques jours, les hommes soucieux de la religion tremblèrent que le conclave ne commît « l'extravagance » d'élire un tel pape [4]. D'avance, toutes les manœuvres furent tentées par les Este. Pour séduire le parti Farnèse, Hercule offrit au duc de Parme de marier une de ses filles au petit Alexandre, héritier d'Octave et de Marguerite d'Autriche [5]. Ouvertement, cette fois, le cardinal de Ferrare sollicita l'appui du Médicis, comme si Cosme n'était pas le plus dangereux ennemi des Français en Italie. Le « tyran » de Florence devait bien quelque gratitude au cardinal qui naguère, gouverneur de Sienne, avait montré tant de complaisance envers lui [6]. Cependant, les fidèles demandaient qu'on donnât enfin à l'Eglise un chef fort et

[1] Henri II et Montmorency au card. Farnèse, 1555, 10 mai, Chantilly (Arch. de Naples, Carte Farnes., fascio 185, fascic. 3 ; orig.). — Henri II au card. de Gonzague. 1555, 13 mai, Fontainebleau (Arch. d'Etat de Mantoue, Carteg. del cardinale Ercole, Francia; orig.). — Le d. de Guise au d. de Ferrare, 1554, 13 mai, Fontainebleau (Arch. de Modène, P. esteri, Fr. di Lorena ; orig.). — Le card. de Lorraine au d. de Ferrare, 1555, 16 mai, Rue (Arch. de Modène, cardinali ; autog.). — Cf. G. Ribier, *op. cit.*, II, 614-615.

[2] Le duc de Ferrare descendit à l'ambassade de France, au palais de Montegiordano. *Concilii Tridentini diaria*, II, 259. Cf. G. Coggiola, *I Farnesi ed il conclave di Paolo IV*, dans *Studi storici* de Crivellucci, t. IX, p. 81.

[3] Le 28 avril, était aussi entré à Rome le card. Farnèse. *Concilii Tridentini diaria*, II, 260.

[4] Avis de Rome, 1555, 4 mai, cité p. G. Coggiola, *I Farnesi ed il conclave di Paolo IV* (*loc. cit.*, p. 68).

[5] *Eod. loc.*, pp. 70-71.

[6] *Eod. loc.*, p. 205.

pieux. « Dans le désespoir où vit aujourd'hui toute âme honnête, écrivait le célèbre prince de Salerne, et pour remédier à tant de maux, il faut un pape puissant, saint, généreux et noble, car la simple bonté, sans autres qualités, ne pourrait en ce temps résister aux princes impies et méchants[1]. »

Hippolyte d'Este rencontra des obstacles difficiles à vaincre : le *veto* absolu de Charles-Quint et l'inimitié mal déguisée de la plupart des cardinaux du parti français[2]. Le vœu exprimé par l'ambassadeur D'Avanson, « que Messieurs les cardinaux français soient unis en voluntéz », ne pouvait se réaliser[3]. Trop de rancunes s'élevaient entre ces hommes, dont la guerre de Toscane venait d'aviver les passions. Les Farnèse, chefs d'une *famiglia* nombreuse, firent une opposition irréductible à la candidature d'Este. Aussi bien le cardinal Alexandre, aspirant lui-même à la charge suprême, n'entendait point sacrifier ses propres ambitions au rival que le Roi lui préférait[4]. « Il y a des gens qui se disent fort serviteurs du Roy pour en avoir du bien, écrivait Dominique du Gabre au duc de Ferrare, et aprèz, quand il fault faire service, ilz le font comme il leur plaist[5]. » Et le bon évêque de Lodève ajoutait : « J'ay perdu quasi toute espérance que Monseigneur le cardinal de Ferrare puisse parvenir à ce pontificat, et vouldrois... du papat en laysser fere à ces prestres qui ne valeurent jamais rien[6]. »

[1] Le prince de Salerne au card. Farnèse, 1555, 11 mai, Fontainebleau : «... Per una certa satisfacion mia m'a parso scriverli queste poche parole : che poiche a Dio piaque di toglierre papa Marcello, che consideri le miserie de la povera Italia nel periculo che sta la sua casa et nela dispera con che vive ogni spirto gentile, et che a proveder a tante cose bisognia un papa potente, santo, generoso et nobile, perchè la mera bontà non essendo accompagniata a questi tempi da queste altre condicioni, non serviria a contrastar con principi impii et maligni...» (Arch. d'Etat de Parme, Carteggio Farnes., Francia ; orig.).

[2] Au conclave de Marcel II avaient assisté seulement deux Français, Jean du Bellay et Georges d'Armagnac. Le 15 mai, pour élire le successeur de Marcel, entrèrent en conclave trois Français, Du Bellay, d'Armagnac et Louis de Guise. Le 22 mai, arriva Robert de Lenoncourt. Furent absents : Louis de Bourbon, François de Tournon, Claude de Givry, Antoine de Meudon, Jacques d'Annebaut, Charles de Lorraine, Charles de Bourbon (arrivé le 24 mai, après l'élection), Odet de Châtillon (arrivé aussi le 24 mai). *Concilii Tridentini diaria*, II, 251-265.

[3] J. d'Avanson à Henri II, 1555, 22 avril, Rome, publ. p. G. Ribier, *op cit.*, II, 607.

[4] G. Coggiola, *art. cit.*, p. 24.

[5] D. du Gabre au d. de Ferrare, 1555, 17 mai, Padoue, publ. p. A. Vitalis, *Correspondance de D. du Gabre*, p. 112.

[6] D. du Gabre au d. de Ferrare, 1555, 17 mai, Padoue, publ. p. A. Vitalis, *op. cit.*, p. 112.

Le conclave avait commencé le 15 mai. L'ambassadeur D'Avanson, bien qu'il fût une créature de Diane de Poitiers et des Guises, conseillait au Roi d'abandonner Hippolyte d'Este pour soutenir la candidature du cardinal Théatin, doyen du Sacré-Collège, « le plus approchant en mérites du papat, estimé de bonne et sainte vie »[1]. Déjà les *curiales* se moquaient des vains efforts du « bon Ferrare[2] ».

Privé de ses deux chefs, Lorraine et Tournon, — ce dernier était resté dans son diocèse, — le parti français se divisa, comme on l'avait prévu, en coteries haineuses. « C'est chose asseurée, disait tristement D'Avanson, que les cardinaux de Ferrare, Farnèse et du Bellay prétendent tous trois au papat et qu'il n'y a aucune amitié entre eux, chacun pratiquant pour soy les cardinaux qu'il connoist luy estre plus favorables[3]. » Pourtant, le résultat ne déçut qu'à demi l'espoir des agents royaux. Le 23 mai, après une séance qui manqua d'aboutir au schisme, le cardinal Théatin fut élu; il prit le nom de Paul IV. On l'avait choisi parce que son extrême vieillesse laissait prévoir aux ambitieux un conclave prochain : âgé de près de quatre-vingts ans, il ne vivrait pas, pensaient ses électeurs, plus de quelques mois[4]. Au demeurant, il était regardé comme « personnage d'aage, doctrine et de saincte vie, qui ne cède en rien au défunct pape Marcel si ce n'est qu'il est plus vieil ». On le savait mal disposé envers Charles-Quint et favorable aux Français. « Le bonhomme, écrivait D'Avanson, m'a tant acollé de foys que j'avois presque regret qu'il fist ceste déclaration ainsi

[1] G. Ribier, *Lettres et Mémoires d'Estat*, II, 609.

[2] L'év. de Reggio au châtel. de Mantoue, 1555, 23 mai, Rome : « Il buon Ferrara non è ne sarà papa. » (Arch. d'Etat de Mantoue, Roma ; orig.).

[3] J. d'Avanson à Montmorency, 1555, 25 mai, Rome, publ. p. G. Ribier, *op. cit.*, II, 612.

[4] Ippol. Capilupi au d. de Mantoue, 1555, 9 mai, Rome : « L'oppenione generale è che il car^le di Napoli possa più facilmente riuscir papa che alcun altro, essendo di età presso agli ottanta anni. » (Arch. de Mantoue, Roma ; orig.). — Camillo Olivo au secrétaire de Mantoue, 1555, 23 mai, Rome : « La creatione sua non è stata per buona voluntà di quei che l'hanno eletto, ma per dispetio di coloro che praticarono di fare il Puteo et per ambitione di volere essere quelli che facciano il papa di lor mano ; et la cosa passò con molto tumulto et non senza scandalo degli amatori del bene, et con pericolo di scisma, percioche fu detto il Puteo da alcuni et da alcuni altri Napoli, et da hieri vinti hore fin hoggi alle diciotto s'è stato con due papi in conclavi..... Di Napoli si promette per ogniuno poco più lunga vita di quella che habbia havuto papa Marcello, essendo in sessantanove anni, chè questo basta quando fosse il più sano huomo del mondo, senza che ha pur anch'esso catarro et alle volte patisce di flusso. » (Arch. de Mantoue, Roma ; orig.).

publique[1]. » Jean du Bellay était son ami et, plus que personne, avait soutenu cette élection[2].

La cour de France apprit sans regret l'avènement de Paul IV, non que l'on osât espérer du nouveau pape une grande partialité, mais parce que son nom était de ceux que Henri II avait indiqués au vote de la faction française et qu'ainsi le choix du Sacré-Collège paraissait, dans une certaine mesure, l'œuvre de la politique royale[3]. Deux groupes de courtisans montrèrent même de la joie. Les *fuorusciti* napolitains voyaient couronner en Giovanni Pietro Carafa le chef d'une grande famille de leur patrie, rebelle à la domination espagnole : ce leur fut une raison de nourrir quelque espoir[4]. A Naples même, une bruyante allégresse salua l'avènement du nouveau pape[5]. Quant aux Guises, s'ils avaient vivement soutenu la candidature d'Hippolyte d'Este, leurs ambitions politiques s'accommodaient bien, pourtant, de l'élection d'un pontife qui, par ses origines napolitaines et sa haine de Charles-Quint, se présentait à la maison de Lorraine comme un complice futur. Aussi envoyèrent-ils à Rome des félicitations empressées[6]. Les politesses de Montmorency furent plus froides[7]. Pour saluer Paul IV et lui prêter le serment d'obéissance, Henri II dépêcha le sieur de Lanssac, qui, parti de Saint-Germain le 9 juillet, passa par Ferrare le 22, et arriva dans la

[1] J. d'Avanson au Roi, 1555, 24 mai, Rome, publ. p. J. Favre, *Olivier de Magny*, pp. 435-438. — Le card. d'Armagnac au Roi, 1555, 23 mai, Rome, publ. p. G. Ribier, *op. cit.*, II, 612; le même au Roi, 1555, 31 mai, Rome, publ. p. Ph. Tamizey de Larroque, *Lettres inédites du cardinal d'Armagnac*, p. 71.

[2] Sources *supra cit.* Cf. Pallavicini, *Storia del concilio di Trento*, l. XIII, ch. xi.

[3] Giac. Soranzo au Sénat de Venise, 1555, 3 juin, Melun (Arch. d'Etat de Venise, Francia ; orig.).

[4] Le prince de Salerne à Paul IV, 1555, 10 juillet, S. Germain (Arch. Vatic., Castel S. Angelo, arm. VIII, ordo II, t. II ; orig.).

[5] Ipp. Capilupi au card. de Gonzague, 1555, 31 mai, Rome : « In Napoli si fece segno di allegrezza, et tutto Napoli sente piacer grandissimo. » (Arch. d'Etat de Mantoue, Roma ; orig.).

[6] Le card. de Lorraine à Paul IV, 1555, 10 juillet, S. Germain (Arch. Vatic., C. S. Angelo, arm. VIII, ordo II, t. I, fol. 69; autog. italien). — Le card. Louis de Guise à Paul IV, 1555, 7 idus julii, S. Germain : « ... Huc apud regem reversus tanto hilarius atque humanius ab eo exceptus sum quo gratior atque jucundior illi fuit Vostrae Sanctitatis tanto consensu tot gravissimorum virorum in summum pontificem creatio. » (Arch. Vatic., C. S. Angelo, arm. VIII, ordo II, t. I, fol. 65 ; autog.).

[7] Montmorency à Paul IV, 1555, 26 août, S. Germain (Arch. Vatic., *loc. supra cit.*, fol. 44 ; orig.).

Ville éternelle à la fin du mois [1]. L'ambassadeur extraordinaire devait y être le témoin d'incidents mémorables.

Du point de vue général, Paul IV était un vieillard pieux, préoccupé de réformes ecclésiastiques, honnête dans ses mœurs et, somme toute, l'un des plus sérieux pontifes que produisit la Renaissance. Mais, pour la politique, ses défauts passaient de beaucoup ses qualités. Non dépourvu de fourberie, doué d'une intelligence étroite, souvent tout aveugle ou naïve, il suivait sans retenue la force impulsive de son tempérament. La violence continuelle de ses paroles et de ses gestes inclina beaucoup de gens à le dire insensé. Les ambassadeurs suisses, venus à Rome pour saluer Paul IV, au printemps de 1556, déclaraient que la vue d'un tel pape leur donnait envie de se faire « non pas Luthériens, mais Turcs ». [2] De vieilles rancunes personnelles, ranimées et justifiées par des griefs d'ordre général, alimentaient en lui une haine furieuse contre Charles-Quint ; l'ardeur de ce sentiment s'était, à la longue, comme cristallisée dans une manie sénile [3]. Homme puéril et fantasque, dont les agents de Henri II captèrent la bonne volonté pour l'exploiter, par l'intermédiaire de l'aventurier Carlo Carafa.

*
* *

Aussitôt après son avènement, Paul IV avait confié les affaires temporelles du Saint-Siège à l'aîné de ses neveux, le comte de Montorio. Celui-ci, de tendances plutôt espagnoles, s'efforçait de maintenir la politique pontificale dans la neu-

[1] Henri II au d. de Ferrare, 1555, 9 juillet, S. Germain : « J'ay présentement depesché pour Romme le s^r de Lanssac, auquel j'ay donné charge expresse de vous veoir. » (Arch. d'Etat de Modène, Enrico II ; orig.). — Catherine de Médicis à Paul IV, s. d. : « Vous envoyant le Roy Monseigneur le sieur de Lansac, je n'ay voulu faillir vous mander par luy l'ayse que j'ay reçeu de vous savoir au lieu où il a pleu à Nostre Seigneur vous mettre... Je vous veulx supplier me faire ceste grâce que mes cousins l'évesque de St Papol et de Bèziés soient cardinaulx. » (Arch. Vatic., C. S. Angelo, arm. VIII, ordo II, t. I, fol. 41 ; orig. inédit).

[2] Avis au card. de Gonzague, 1556, 17 mai, Rome : « I cardinali sono tutti sbigottiti, si che non c'è niuno che ardisca di parlare a S. S^tà. Gli ambasciatori degli Svizzeri sono partiti malissimo sodisfatti, et nel partire loro hanno detto che non solo bisogna farsi Luterani ma Turchi. » (Arch. de Mantoue, Carteg. del card. Ercole ; orig.).

[3] Carlo Carafa, dans le *Memoriale dato al sig. Annibale Rucellai per Francia* (1555, 14 sept., Rome), exposera les principaux motifs qui, de vieille date, ont alimenté l'inimitié entre le pape et l'empereur. Cf. R. Ancel, *Nonciatures de Paul IV*, I, II, pp. 257 et suiv.

tralité[1], lorsqu'il fut dépossédé du gouvernement par son jeune frère : le 16 juillet 1555, un bref du pape investissait Carlo Carafa des fonctions de secrétaire d'État[2].

Peu de figures, dans le seizième siècle, ont attiré les historiens modernes plus que celle de Carlo Carafa. Le troisième fils d'Alfonso Carafa ne fut point le personnage d'exception qu'on a imaginé. Sa disgrâce, suivie d'un procès fameux, est la cause de l'importance que les auteurs ont donnée à ses gestes ; on a mis cet homme en relief sur l'histoire de son temps, sans qu'il ait mérité un tel honneur. Sa conduite ne fut ni pire ni meilleure que celle des *neveux*, ses prédécesseurs : il continua la tradition qu'avaient illustrée les Borgia, les Médicis, les Farnèse, les Del Monte. Son intelligence était médiocre. Il n'eut pas de vices extraordinaires. Sa grande qualité, l'audace munie d'une imagination entraînante, se retrouve dans tous les *condottieri*, et, d'ailleurs, il en perdit le bénéfice par le désordre de ses ambitions. Pareil au plus grand nombre des aventuriers, Carafa suivit jour par jour l'instinct de sa cupidité. Il voulut profiter du pontificat de son oncle pour gagner des biens et un État. On ne peut lui en faire ni un grief personnel ni une originalité. Ce procédé était consacré par l'usage. N'avait-on pas vu, sous les derniers papes, Octave Farnèse garder par la force un duché qui relevait du Saint-Siège ? Dans l'Italie, trouvait-on d'autres droits que ceux de l'usurpation ?

A vrai dire, les motifs de Carafa, on doit les chercher aussi bien dans ses sentiments de haine et d'affection que dans sa cupidité. Sa haine, comme celle de Paul IV, était dirigée contre Charles-Quint. Il faut imaginer les rancunes d'une famille persécutée, issue de ce royaume de Naples, où les Espagnols avaient établi dans le sang leur sombre domination. Un jour, Paul IV dira de Charles-Quint : « Il n'est pas né, depuis mille ans, un homme aussi méchant que

[1] Marcant. Borghesi et Marcant. Pannilini à la *Balia* de Sienne, 1555, 27 mai-2 juin-21 juillet, Rome (Arch. d'Etat de Sienne, Lettere alla Balia, CCXX, 15, 20, 57 ; orig.).

[2] G. Grandi au d. de Ferrare, 1555, 17 juillet, Rome : « Hieri S. Stà ha dato la summa delle facende al cardle Carafa. » (Arch. d'Etat de Modène, Roma ; orig.). — A Serristori au d. de Florence, 1555, 17 juillet, Rome : « I negotii passeranno dal conte di Montorio al cardle Caraffa, poiché digià S. Stà ne ha fatto un breve. Mostrono che sia con sadisfattione del conte, dicendo che così si potrà mantenere più servitore dell'Imperatore non havendo che trattare con Franzesi. » (Arch. d'Etat de Florence, Mediceo, 3 274, 298 ; orig.).

lui ! [1] » Ces Napolitains voyaient dans l'Empereur le tyran de leur patrie. Carlo lui-même était un *fuoruscito,* un banni de Naples.

Les épreuves et les rencontres de la vie avaient fortifié cette haine native. Soldat d'aventures, Carlo avait passé presque vingt ans dans les armées de mercenaires. Son existence était liée, depuis longtemps, à celle du grand *condottiere* de cette époque, de Piero Strozzi. Il avait combattu pour la cause française dans toutes les guerres italiennes du règne de Henri II, à Parme contre les lieutenants de Jules III et de Charles-Quint [2], puis à Sienne contre le duc de Florence et le marquis de Marignan ; suivant les accidents de la guerre de Toscane, il avait épousé tour à tour l'enthousiasme et le désespoir des bannis florentins [3]. Accablés par la défaite, les membres infortunés du parti des Strozzi devaient trouver dans l'avènement de Paul IV un réconfort; ils allaient se rassembler à Rome et fonder sur le sort imprévu de Carafa les desseins d'une revanche.

Carlo combattait encore dans le pays de Sienne, au mois de mars 1555, lorsque Jules III mourut. L'ambassadeur D'Avanson, prévoyant l'élection du cardinal Théatin, fit venir aussitôt le capitaine à Rome [4]. Celui-ci y fut entouré par les agents français et par les *fuorusciti* qui intriguaient dans les coulisses du conclave. Après l'élection de son oncle, Carafa, non sans fatuité, s'empressa d'offrir ses services à Henri II [5]. Ses amis politiques le poussèrent fortement à entrer dans les ordres pour obtenir la pourpre avec le titre

[1] B. Navagero au sénat de Venise, 1556, 24 juin, Rome (Arch. d'Etat de Venise, Dispacci al Senato, Roma ; copie). — Cf. le card. d'Armagnac au Roi, 1555, 31 mai, Rome, publ. p. Ph. Tamizey de Larroque, *Lettres inédites du cardinal d'Armagnac*, p. 71.

[2] Après la guerre de Parme, Carlo Carafa s'était rendu à Ferrare. P. de Termes à Octave Farnèse, 1552. 11 juillet, Ferrare (Arch. d'Etat de Parme, Carteg. Farnes., Ferrara ; orig.).

[3] On trouve, aux Arch. d'Etat de Sienne, dans les *Lettere al Reggimento* et les *Lettere ali otto sopra la guerra*, des renseignements précis sur le rôle de Carlo Carafa pendant la guerre de Sienne.

[4] J. d'Avanson à Piero Strozzi, 1555, 24 mars, Rome : « On tient icy la mort du pape pour certaine. A ceste cause il a esté advisé entre nous que sera fort honneste et nécessaire qu'il vous plaise envoyer icy Dom Carlo Caraffa... La principale cause ponrquoy on désire que le dit sieur Dom Carlo vienne est qu'estant le R^me^ cardinal de Naples son oncle, lequel est à présent doyen du collège de mess^rs^ les cardinaulx, il ne peult que beaucoup servir auprès de son dit oncle. » (Arch. d'Etat de Florence, Mediceo, 1862, 191 ; orig. intercepté). — Cf. R. Ancel, *Nonciatures de Paul IV*, I, 2, p. 260, n. 1.

[5] Carlo Carafa à Henri II, 1555, 1er juin, Rome : « ... Tutta questa felicità la

de *cardinal-neveu* et les fonctions de secrétaire d'État. Une amusante comédie se joua sous les yeux des Romains, au début de juin 1555. Il fallut d'abord convaincre Carlo des avantages que lui procurerait l'état ecclésiastique : le *condottiere* avait professé jusqu'alors et professait encore « d'abhorrer la prêtrerie ». Puis, on voulut persuader à Paul IV de le nommer tout de suite cardinal. Le pape, bien qu'il aimât beaucoup son neveu, fit à ce projet des objections sérieuses : la principale était que les Espagnols considéreraient comme une injure à leur souverain la nomination aux fonctions de *cardinal-neveu* d'un homme qui avait combattu si longtemps dans les rangs français et qui, d'ailleurs, se trouvait banni du royaume de Naples. Alors fut organisée une duperie savante : des officieux firent entendre aux cardinaux impériaux que le meilleur moyen de détacher Carlo des intérêts français étaient de solliciter eux-mêmes sa promotion. C'est pourquoi, dans le consistoire du 7 juin, les cardinaux de Carpi et Saraceno, du parti espagnol, s'unirent à Du Bellay, Ferrare et Farnèse pour supplier le pape de promouvoir son neveu. Devant une manifestation si touchante, Paul IV, cédant à ses propres sentiments que ne gênait plus aucun scrupule, donna la pourpre au *condottiere*[1]. Mais celui-ci attendit plus d'un mois les fonctions de secrétaire d'Etat.

Le nouveau cardinal exerça d'abord sa puissance au profit des *fuorusciti*, ses compagnons d'armes, amis du temps de sa misère. Avec eux il continua de vivre fidèlement et, docile à leur influence, il écouta chaque jour leurs conseils : union bien différente de celle qui le rapprochait des Français, protecteurs intéressés et méfiants. Pendant les mois de juin et juillet 1555, les bannis florentins et siennois dirigent presque tous les gestes de Carafa et s'emparent, avec lui, de la politique du Saint-Siège. Vers le 10 juin, Paul IV confiait

riconosco primo da Iddio et poi dalla V. Mtà... » (Bibl. Nat., Clairambault, 348, fol. 122 ; copie.).

[1] Ipp. Capilupi au card. de Gonzague, 1555, 31 mai, Rome : « Questi sri Francesi fanno ogni opera perchè Don Carlo Carafa, nipote di S. Sta, seguiti nel servigio del Re, il quale, come V. S. Rma sà, è fuoruscito del Regno... Intendo che egli mostra di abhorrir la pretaria ; pur è oppenione di molti che finalmente si accommoderà ad esser cardinale. » (Arch. d'Etat de Mantoue, Carteg. del cardle Ercole ; orig.). — A Serristori au d. de Florence, 1555, 8 juin, Rome (Arch. de Florence, Mediceo, 3274, 195 vo ; orig.). — Cf. *Concilii Tridentini diaria*, t. II, p. 273.

la direction des affaires extérieures à Giovanni della Casa, littérateur célèbre, auteur du *Galateo*, Florentin rebelle à Cosme de Médicis. En même temps, il donnait les fonctions de secrétaire à l'évêque de Pola et le gouvernement de Civitavecchia à Ascanio de Nepi, l'un et l'autre hostiles aux Espagnols et au duc de Florence[1]. Sur ces entrefaites, se produit la chute de Porto-Ercole, dernier désastre où sombre la fortune militaire de Piero Strozzi, en Toscane[2]. Quelques capitaines *fuorusciti* sont tombés aux mains du Médicis et, rebelles à sa « tyrannie », vont être condamnés à mort. Carafa intervient aussitôt. Le 20 juin, il écrit à Cosme : « Je crois être obligé de faire tout le possible pour sauver mes amis et surtout ceux qui, par le passé, ont couru avec moi une même fortune[3]. » Le même jour, Roberto Strozzi, accompagné de Tomaso Gadagni et de Giovambattista Altoviti, chefs de la nation florentine de Rome, se rend chez le comte de Montorio, encore chargé du gouvernement pontifical, pour le prier d'assurer la sécurité de Piero, qui s'est enfui de Porto-Ercole, et de sauver la vie des prisonniers *fuorusciti* que détient le Médicis[4]. Abattus en Toscane, les bannis se relèvent à Rome. Ils osent y bafouer publiquement le duc de Florence. Dans la nuit du 24 juin, fête de saint Jean leur patron, les partisans des Strozzi descendent l'écusson de Cosme et hissent à sa place le *Marzocco* avec la devise républicaine : *Senatus Populusque Florentinus*[5]. Bien plus,

[1] A. Serristori au d. de Florence, 1555, 13 juin, Rome (Arch. d'Etat de Florence, Mediceo, 3 274, 201 ; orig.). — Cf. R. Ancel, *La secrétairerie pontificale sous Paul IV* (Extr. de la *Revue des questions historiques*, pp. 16-17).

[2] Sur les préliminaires de la chute de Porto-Ercole et la fuite de Piero Strozzi à Montalto, voy. J. d'Avanson au Roi, 1555, 14 juin, Rome (Bibl. Nat., fr. 20 442, fol. 112 : copie). — Cf. La Chapelle des Ursins à Montmorency, 1555, 5 août, Rome (Bibl. Nat., fr. 20 442, fol. 115 ; orig.).

[3] Le card. de' Medici au d. de Florence, 1555, 19 juin, Rome (Arch. de Florence, Mediceo, 3723 ; orig.). Le card. Carafa au d. de Florence, 1555, 20 juin, Rome : « Io desidero sommamente di giovare ad ogni huomo, ... ma molto più mi pare d'essere obligato a far questo per tutti gli amici miei, et massimamente per quelli che per il passato hanno corsa con me una medesima fortuna. Essendo adunque seguita la perdita di Porthercole, dove son stati presi et mandati all' Ecc. V. M. Alessando Salviati, il capitano Vico de Nobili et il capitano Goro da Fucecchio, non posso fare ch' io non glie raccomandi con tutta quella caldezza et efficacia che posso maggiore. » (Arch. de Florence, Mediceo, 3723 ; orig.).

[4] A. Serristori au d. de Florence, 1555, 20 juin, Rome (Arch. de Florence, Mediceo, 3274, 209 ; orig.).

[5] C. Titio à Christiano Pagni, 1555, 27 juin, Rome (Mediceo, 3274, 225 ; orig.).

le 18 juillet, en prenant possession des fonctions de secrétaire d'Etat, Carlo Carafa s'adjoint comme « auditeur général » Silvestro Aldobrandini, célèbre banni, qu'on accuse d'avoir tenté d'assassiner l'ambassadeur du Médicis[1]. Paul IV lui-même, mû par les raisons les plus canoniques, devient, à son insu, l'instrument des *fuorusciti*. Cosme ayant saisi les revenus de l'archevêché de Florence, dont le titulaire, Altoviti, appartient à l'une des grandes familles de rebelles, le pape ordonne au duc de restituer les fruits confisqués et accable d'injures le cardinal de Trani pour avoir pris la défense du « tyran »[2]. On dirait, en juillet 1555, que la Curie va ne plus reconnaître le gouvernement du Médicis : dans Rome, les *fuorusciti* se donnent publiquement pour représentants officiels de la Seigneurie florentine[3]. Carafa, d'ailleurs, s'intéresse vivement au sort de Sienne[4]. Il cherche à organiser une nouvelle guerre pour délivrer la cité tombée en esclavage. Il s'efforce déjà de faire accepter ce dessein par Henri II, et il plaide en faveur de Piero Strozzi que le Roi a disgracié[5]. Même, à l'automne, on verra le cardinal, d'accord avec les agents français et les Farnèse, réunir des troupes vers les confins de l'Etat pontifical et de la Toscane[6].

Ainsi, dès le début du pontificat de Paul IV, la *famiglia* du

[1] Le même au même, 1555, 18 juillet, Rome (Mediceo, 3274, 294 ; orig.).

[2] Vinc. Buoncambi à Octave Farnèse, 1555, 14 août, Rome : « S. Stà è in rotta grande col duca di Fiorenza per havere occupato l'arcivescovato di Fiorenza a l'arcivescovo et il duca havere risposto che lui non ha superiore sinon Idio. A l'arcivescovo di Trani che portò la lettera in risposta d'un breve, volendo iscusare il duca, S. Stà se gli voltò con tanto impeto che in otto giorni è crepato d'affanno. » (Arch. d'Etat de Parme, Carteg. Farnes., Roma; orig.). — Cf. Les ambassadeurs de Lucques aux *Anziani*, 1555, 22 août, Rome (Arch. d'Etat de Lucques. Ambascerie, Carte orig., 584 ; orig.).

[3] Les ambassadeurs de Lucques aux *Anziani*, 1555, 20 juillet, Rome (Arch. de Lucques, Ambascerie, Carte orig., 584 ; orig.).

[4] Le card. Carafa à la *Balia* de Sienne, 1555, 4 septembre, Rome : il proteste contre le *bando* qui rappelle dans la cité tous les Siennois vivant à l'extérieur (Arch. d'Etat de Sienne, Lettere alla Balia, CCXX, 87 ; orig.). — Le card. Carafa à Henri II, 1555, 7 septembre, Rome : « Sebene io son certo et sicuro che la Mtà V. per sua propria virtù et benignità farà ogni opera possibile di sollevare la misera et infelice et devotissima sua città di Siena dal precipitio dove ella si ritrova... etc. » (Bibl. Nat., ms. fr. 20455, fol. 253 ; orig.).

[5] Marcant. Borghesi et Marcant. Pannilini à la *Balia* de Sienne, 1555, 18 août, Rome : « Intendiamo che qua si praticha di fare una fede al Re Chmo che tutto il disordine seguito nela guerra di Siena è procedato non dal sor Pietro Strozzi, ma da la città medesima... » (Arch. de Sienne, Lettere alla Balia, CCXX, 79 ; orig.).

[6] Voy. le chap. : *La défection des Farnèse*.

nouveau pape se peuple de réfugiés et de rebelles. Il y a là quelques Napolitains, le duc de Somma, les Brancaccio, mais leur fougue particulière se laisse guider par l'intrigue subtile des bannis de Florence. Tout ce monde ardent, encore étourdi par le malheur, ranime ses forces à l'ombre du Saint-Siège : faction, que le sort a brisée, émiettée, et qui tend à se reformer autour de Carafa. A vrai dire, les *fuorusciti* sont trop meurtris pour tenter une nouvelle entreprise : tant d'hommes sont morts, tant d'argent s'est écoulé dans la guerre passée! Leur chef, Piero Strozzi, erre en France, blessé, calomnié, odieux au Roi lui-même. Du grand effort de l'année 1554 il ne reste qu'une haine inassouvie contre Cosme de Médicis. Mais, pour le moment, tous les moyens sont perdus. La « Florence du dehors » se meurt, désorganisée, et fût-elle encore assez forte, elle ne trouverait plus crédit auprès de son ancien protecteur, Henri II. De ces conditions résulte, dans l'attitude des *fuorusciti* qui vont diriger la Curie, une certaine dissimulation : ils semblent désormais ne travailler que pour les ambitions de Carafa, mais, en réalité, grâce à cet instrument docile, ils rallumeront la guerre générale, pour chercher, dans le bouleversement de l'Italie, l'occasion d'une revanche particulière. A Rome les *fuorusciti* agissant par Carafa, en France les Guises : telles sont les forces belliqueuses qui d'avance s'accordent.

L'homme qui avait soutenu jadis les bannis florentins au conseil de Henri II, Montmorency, ne voulait plus entendre parler de guerre. Que le Saint-Siège fût ou non favorable à la politique française, le connétable repoussait tout projet d'équipée. Les Guises étaient seuls maintenant à prôner la « guerre italique ». Or, entre la maison de Lorraine et le parti des Strozzi, aucun rapprochement ne pouvait s'opérer, tant que le cardinal de Ferrare, Hippolyte d'Este dirigerait les affaires de France à Rome.

Par fortune, cet obstacle disparut tout à coup.

Le 4 juillet, après une entrevue cordiale avec le pape, Hippolyte d'Este était parti de Rome pour aller passer l'été à Tivoli[1]. Le fastueux « protecteur » continuait ses manœuvres de corruption sur les cardinaux, en vue des conclaves à

[1] G. Grandi au d. de Ferrare, 1555, 26 juin-4 juillet, Rome (Arch. d'Etat de Modène, Roma ; orig.).

venir. Il sollicitait alors du roi de France un crédit de seize mille écus pour distribuer des rentes à ses électeurs du Sacré-Collège[1]. Au surplus, on l'accusait de mœurs dissolues. Paul IV prit patience quelque temps. Puis, subitement il éclata. Par un bref du 5 septembre, il priva le cardinal de la légation de Tivoli et lui ordonna de quitter aussitôt l'Etat pontifical. Il refusa de lui accorder une audience pour se justifier, et, comme l'ambassadeur de France intervenait en faveur du coupable : « Qu'il s'en aille au diable ! » cria le pape et il finit par traiter Hippolyte de « sodomite ». Le « protecteur » quitta Tivoli, le 8 septembre, et, par le chemin de Monterotondo, gagna la route de Spolète sans avoir revu Rome : il se réfugia dans le duché de son frère, à Ferrare[2]. Sa disgrâce fut définitive, et, malgré les instances répétées du roi de France, Paul IV demeura inflexible sur ce sujet. Hippolyte ne reprit un rôle qu'après la mort du pape. Aussi bien était-il incorrigible : il profita de l'alliance qui rapprocha le Saint-Siège et les Este, en 1556, pour s'aboucher secrètement avec Carlo Carafa et recommencer les intrigues de sa candidature au trône pontifical[3].

Le coup qui frappait le cardinal de Ferrare fut vive-

[1] J. Alvarotti au d. de Ferrare, 1555, 6 juillet, Marly (Arch. de Modène, Francia ; orig.).

[2] C. Titio à C. Pagni, 1555, 4 septembre, Rome : « Intesi tre giorni fa come il papa voleva cacciare il car^le di Ferrara di qua, dicendo che non attende ad altro che a far mali offitii et pratiche di pontificato. Pur hiersera mi fu di nuovo confirmato che fra duoi giorni il papa per un cursore li farebbe intendere che fra tre giorni partissì di qua et si andassì con Dio... Il car^le di Carpi mi disse che fra duoi giorni il papa farebbe cosa che chiarirebbe li Imperiali et leverebbe loro ogni sospetto che potessino havere che S. S^tà havesse alcun mal animo contra di loro. » (Arch. d'Etat de Florence, Mediceo, 3274, 363 ; orig.). — A. Serristori au d. de Florence, 1555, 6 septembre, Rome : « Il car^le di Ferrara, intesa la volontà di N. S^re, ha mandato qui M. Gio. Paulo Amanio, suo segretario, per fare intendere a S. S^tà che S. S. R^ma vuol venire a Roma per giustificarsi, se in cosa alcuna viene incolpato, et che, bisognando, si constituirà in Castello, perchè non li par ragionevole, sendo cardinale ne havendo errato, d'haversene così a fuggire ne lo vuol fare. » (Mediceo, 3274, 368 ; orig.). Le même, 1555, 7 septembre, Rome : « L'ambasciator di Francia fu questa sera da S. S^tà per fare offitio che Ella si contentassi che il car^le di Ferrara potesse venire qua a giustificarsi, il che Ella non volse mai acconsentire, ne manco che se ne potessì, come ricercava, ire a stare a Urbino ò in altro luogo più vicino a Roma che non è Ferrara, dicendo che se n'andasse al diavolo, chiamandolo fino a sodomito, et che se li levassi d'inanzi in ogni modo, altrimenti che lo gastigherebbe. » (Mediceo, 3274, 369 ; orig.). — G. Grandi au d de Ferrare, 1555, 11 septembre, Rome (Arch. de Modène, Roma ; orig.). — Vinc. Buoncambi à Octave Farnèse, 1555, 14 septembre, Rome (Arch d'Etat de Naples, Carte Farnes., fascio 261, fascic. 3 ; orig.). — Cf. *Concilii Tridentini diaria*, II, 281.

[3] G. Gianfigliazzi au d. de Florence, 1556, 2 avril, Rome (Arch. de Florence, Mediceo, 3276 ; orig.).

ment ressenti partout. Henri II s'en montra très fâché. Hercule d'Este, qu'épouvantait le moindre bruit, se crut touché par l'infortune de son frère et dépêcha son confident l'évêque de Comacchio, Rossetto, pour porter des excuses au pape qui n'en avait que faire[1]. Surtout, il semblait que cette catastrophe dût entamer gravement l'influence de la maison de Lorraine. Mais, au contraire, les Guises y gagnèrent plus d'aisance. Sans doute ils avaient trouvé, depuis six ans, en la personne d'Hippolyte d'Este un représentant fastueux dont la grandeur servait comme d'enseigne aussi bien à leur politique qu'à celle du Roi, en Italie. Pourtant, la présence du cardinal à la tête des affaires de Rome n'avait point facilité l'action des Lorrains : plutôt que de l'exciter, elle l'avait gênée. Le souci de ne pas léser les intérêts ou l'orgueil de leur oncle, pendant la crise de Toscane, avait paralysé toute l'initiative des ministres belliqueux de Henri II. Par la disgrâce du « protecteur », les Guises perdaient un appui, mais recouvraient la liberté de leurs gestes.

Aussi bien ils virent sombrer dans cette affaire le crédit d'un homme qui était l'ennemi de leur politique. En tombant, Hippolyte d'Este entraîna son adversaire, Jean du Bellay. On accusa les cardinaux du Bellay et de Carpi, amis intimes de Paul IV, d'avoir excité la colère de celui-ci contre le coupable. Pio de Carpi, alors évêque de Porto et membre influent du tribunal de l'Inquisition, figurait parmi les chefs de la faction espagnole au Sacré-Collège. Candidat lui-même au trône pontifical, il détestait Ferrare pour ses intrigues et ses mauvaises mœurs et peut-être aussi par rancune de famille[2]. Quant à Du Bellay, outre qu'il nourrissait contre le « protecteur » titulaire une vieille inimitié mêlée de jalousie, il suivit sans doute l'impulsion plus ou moins directe de Montmorency, de la reine Catherine et des Strozzi.

La conduite de Du Bellay fut, en tout cas, très maladroite. Cette faute, exagérée ou non, s'ajoutait à une grave impru-

[1] Hercule d'Este à Paul IV, 2 octobre, Ferrare (Arch. Vatic., Cast. S. Angelo, arm. VIII, ordo II, t. II, fol. 191 ; autog.). — Cf. A. Vitalis, *Correspondance de Dominique du Gabre*, p. 115. — Sur le ressentiment du Roi, Giac. Soranzo au Sénat de Venise, 1555, 28 octobre, La Ferté-Milon (Arch. d'Etat de Venise, Francia ; orig.).

[2] A. Serristori au d. de Florence, 1555, 29 mai, Rome (Arch. d'Etat de Florence, Mediceo, 3274 ; orig.). — J. d'Avanson au Roi, 1555, 24 mai, Rome, publ. p. J. Favre, *Olivier de Magny*, p. 436. — Cf. *Concilii Tridentini diaria*, t. II, p. 272, et Gulik-Eubel, *Series episcoporum*, pp. 27 et 311.

dence commise auparavant. Le cardinal dolent et vindicatif se croyait tout-puissant, depuis l'avènement de Paul IV. Au conclave, ayant obtenu lui-même quelques suffrages, il s'était vite déclaré pour le cardinal Théatin, dans l'espoir que son ami, une fois élu, le favoriserait. Il ne se trompait pas, puisque, dès le lendemain de l'élection, l'ambassadeur D'Avanson écrivit au Roi : « Le sieur du Bellay tient aujourd'huy le premier lieu après le pape[1]. » Dans le consistoire du 29 mai 1555, Paul IV conférait au cardinal l'évêché d'Ostie avec le décanat du Sacré-Collège[2]. Les fonctions de doyen furent confirmées à Du Bellay par une bulle, datée du 22 août, qui changeait le mode d'attribution de ce titre[3]. Or, selon les règles jusqu'alors observées, le décanat devait appartenir naturellement au plus ancien cardinal, à Louis de Bourbon. Celui-ci ayant abandonné ses droits, François de Tournon prenait rang à sa place et se trouva frustré par l'usurpation du nouvel évêque d'Ostie.

L'incident ne pouvait tomber plus mal à propos. Juste alors Tournon était en route pour l'Italie. Dès le mois de juillet 1555, après le conclave auquel n'avaient assisté que trois Français, Henri II, prévoyant comme prochaine la mort du nouveau pape, avait décidé d'envoyer à Rome plusieurs de ses cardinaux et de confier à Tournon la surintendance générale de ses affaires d'Italie. Politique clairvoyant et diplomate consommé, muni de la confiance de son maître, au demeurant homme courtois, probe et religieux que respectaient tous les partis, uni par des relations affables à ses collègues, en bons termes aussi bien avec Ferrare qu'avec Farnèse, François de Tournon était le seul personnage capable de réparer le désordre qu'avaient causé les inimitiés nourries, depuis deux ans, parmi les représentants de la France, dans la Ville éternelle. Tout le monde approuvait la décision du Roi, et les Guises, en particulier, l'avaient vivement conseillée[4]. On espérait que le titre de doyen du

[1] Lettre de J. d'Avanson *supra cit.*

[2] *Concilii Tridentini diaria*, t. II, p. 272.

[3] *Magnum Bullarium* (Turin, 1860), t. VI, à la date.

[4] Le card. de Tournon à Paul IV, 1555, 6 idus julii, S. Germain (Arch. Vatic., Cast. S. Angelo, arm. VIII, ordo II, t. I, fol. 71 ; autog. latin). — J. Alvarotti au d. de Ferrare, 1555, 7 juillet, Marly : « S. Mtà è risoluta di mandare parecchi cardinali a Roma et in particolare quel di Tornone et li farà incaminare ben

Sacré-Collège donnerait au nouveau surintendant le moyen d'agir avec autorité. Le 10 août, Tournon prit congé de son maître à Anet et s'achemina sans hâte pour aller s'embarquer à Marseille vers la mi-septembre[1]. Il était à Lyon, lorsqu'il apprit le passe-droit commis par le pape au bénéfice de Du Bellay. Estimant sa dignité gravement offensée, le cardinal se retira dans la ville de Tournon sur la rive droite du Rhône et refusa d'aller plus loin[2].

Ce fut un grand scandale. La cour avait fondé sur le voyage du surintendant de riches espérances. Henri II, les Lorrains, Diane de Poitiers, le cardinal Farnèse supplièrent Tournon de poursuivre sa route. Il refusa jusqu'au jour où des circonstances nouvelles l'invitèrent à partir[3].

Cependant, Du Bellay était fort menacé. Dans la première indignation, le Roi et les Guises parlèrent de lui faire trancher la tête. Le pauvre vieillard envoya mémoire sur mémoire pour se justifier[4]. Mal vu des cardinaux d'Armagnac

tosto. Dispensarà presentemente XV. M. scudi dí pensione fra li cardinali che l'hanno ben servíta a chi più et a chi meno et continoarà più che mal il suo favore al s^r. car^le da Este. » (Arch. d'État de Modène, Francia ; orig.). Le même, 1555, 2 août, Houdan (Arch. cit. ; orig.). — Giac. Soranzo au Sénat de Venise, 1555, 6 août, Paris : « Partirà fra pochi giorni il R^mo card. di Tornone da questa corte per andare à far residentia in Roma, dove starà capo delli maneggi di questa M^tà Ch^ma con bona satisfatione del R^mo di Ferrara et de tutti gli altri R^mi Francesi et di natione et di voluntà, fra quali essendo alcuno disparere, con la presentia di S. S. R^ma si giudica che le cose di S. M^tà Ch^ma siano per havere più matura deliberatione. » (Arch. d'Etat de Venise, Francia ; orig.). Le même, 1555, 14 août, Poissy (Arch. cit. ; orig.). — Le card. Farnèse au card. de Tournon, 1555, 14 août, Rome (An. Caro, *Lettere scritte al nome del cardinale Farnese*, t. III, p. 27).

[1] Tib. Burtio au card. Farnèse, 1555, 17 août, Vigny : « Mons. car^le Tornone si licentiò del Re a Anet et se ne viene a piccole giornate, andando per i lochi suoi et vedendo parenti, et non disegna imbarcare prima che passato il mezzo settembre et forse su la fine » (Arch. d'Etat de Parme, Francia ; orig.).

[2] Jac. M. Sala au card. Farnèse, 1555, 24 septembre, Avignon (Arch. de Parme, Francia ; orig.).

[3] Tib. Burtio au card. Farnèse, 1555, 9 octobre, Gonesse (Arch. d'Etat de Naples, carte Farnes., fascio 709 ; orig.). — Fr. Leone au card. Farnèse, 1555, 11 octobre, Avignon (Arch. de Parme, Francia ; orig.). — Diane de Poitiers au card. de Tournon, 1555, septembre. p. p. G. Guiffrey, *Lettres inédites de Dianne de Poytiers*, pp. 136-137. — D. du Gabre au d. de Ferrare, 1555, 21 septembre, Venise, p. p. A. Vitalis, *op. cit.*, p. 118. — La card. Farnèse au card. de Tournon, 1555, 27 septembre, Rome (An. Caro, *op. cit.*, t. III. pp. 84-85). — Cf. P. Nores, *La guerra di Paolo IV...*, p. 40.

[4] Bibl. Nat., ms. fr. 3142, fol. 41-47 et 59-61 ; 3146, fol. 25 ; 20448, fol. 183. — J. Alvarotti au d. de Ferrare, 1555, 1er octobre, Villers-Cotterets : « Le loro ss^rie trovorno la cosa di Carpi et di Bellai et del papa contra il s^or car^le da Este malissima, et perciò il Re era in grandissima colera contra detto car^le Bellai et ne faria dimostratione grande. M. di Guisa mi disse che se non fusse cardinale, il Re li farià mozzare la testa. » (Arch. d'Etat de Modène, Francia ; orig.). — Giac. Soranzo au sénat de Venise, 1555, 28 octobre, La Ferté-Milon :

et Farnèse, suspect à Carlo Carafa, dont il contrecarrait imprudemment les menées, Jean du Bellay expia durement ses fautes. Ses adversaires essayèrent de le faire rappeler en France : s'ils avaient réussi, c'eût été sa perte. Le 14 octobre, Henri II dépêchait en Italie le sieur de Saint-Julien portant ordre à l'accusé de rentrer à la cour. Mais, par bonheur, Paul IV intervint : il prit avec vivacité la défense de l'ancien évêque de Paris et, grâce à son amitié, celui-ci put demeurer à Rome[1]. Tournon lui-même, nous le verrons, y arriva dans les derniers jours de novembre 1555. Les deux rivaux se rencontrèrent un jour au Vatican, lorsqu'ils entraient au consistoire : « Monseigneur, dit Tournon, j'étais décidé à revendiquer de toutes mes forces les droits au décanat et à la préséance qui appartiennent au cardinal de Bourbon et à moi, mais, après avoir entendu la résolution de Sa Sainteté, je veux bien ne pas y insister. Pourtant, j'estime que Votre Seigneurie n'aurait pas dû, pour beaucoup de raisons, usurper cette préséance comme elle a fait. » Du Bellay répondit : « Je vous suis serviteur » et commença un compliment. « C'est assez, allons! » interrompit Tournon, et il lui céda le pas[2]. Mais dès lors Henri II et ses ministres, et plus tard

« S. Mtà Chma ha sentito dispiacere della licentia datta al Rmo di Ferrara, et intendendosi che il Rmo di Bellay, spinto da Rmo di Carpi, ne sia stato, fra li altri, buon istrumento, s'intende che la Mtà S. è assai mal disposta verso S. S. Rma. Aggiontevi anche l'aver impetrato il decanato del Sacro Collegio in pregiudicio delli RRmi Borbone et Tornone, per laqual causa il detto Rmo Tornone ha suspeso l'andata sua in Italia et s'è firmato in Lione, laqual'andata essendo stata deliberata con molta satisfattione della Mtà S. et de tutta la Corte, con altrettanta displicentia si sentono li impedimenti. » (Arch. d'Etat de Venise, Francia ; orig.).

[1] A. Serristori au d. de Florence, 1555, 24 octobre, Rome : « Intendo che il Re ha scritto qua al carle Bellay che si meraviglia molto di lui che habbia procurato et accettato il decanato dei cardinali, che dice pervenirsi prima al carle Tornon et a Borbon, et che ha fatto intendere quì al suo ambasciatore che non li vadia più in casa ne conferisca seco cosa alcuna, et che voleva che lo rinuntiassi, altrimenti che li torrebbe quanto ha et lo gastigherebbe. Diche Bellay dandone conto a S. Bne dice che Ella venne in tanta collera che rispose che non voleva che lo rinuntiassi anzi che lo tenessi, et che questi erano offitii che toccavano darli a Lei et non ad altri, et mostrandoli il cardinalet emere dal Re et di qualche castigo, raccomandandosi à S. Stà perchè non lo volessi far rovinare, Ella gli replicò che se gastigassi S. S. Rma, Ella rovinerebbe lui. » (Arch. d'État de Florence, Mediceo, 3274,460 ; orig.). — Le card. du Bellay au Roi, 1555, 24 décembre, Rome, et 1556, 15 avril, Rome (Bibl. Nat., ms. fr. 20448, fol. 217-283 ; orig.). — Vinc. Buoncambi à Octave Farnèse, 1555, 7 décembre, Rome (Arch. d'Etat de Naples, Carte Farnes., fascio 273, fasc. 1 ; orig.). — An. Caro, *Lettere scritte al nome del cardinale Farnese*, t. III, pp. 114-115. — R. Ancel, *Nonciatures de Paul IV*, I, 2, pp. 266-267 et 286.

[2] G. Grandi au d. de Ferrare, 1555, 29 novembre, Rome (Arch. de Modène, Roma ; orig.).

le pape lui-même, traitèrent avec mépris l'infortuné doyen. Misérable affaire où s'effondra le crédit du célèbre protecteur de Rabelais. On ne pardonna jamais au cardinal ce qu'on appelait son « procédé malhonnête ».

La chute de Jean du Bellay privait la politique française en Italie de son plus sérieux agent de modération : avec cet homme disparaît de la scène le principal représentant des idées de Montmorency. Les Guises s'en réjouirent. Des grands cardinaux protecteurs, seuls, désormais, Tournon et Farnèse vont agir quelque temps encore, sans gêner directement l'alliance de la maison de Lorraine avec Carlo Carafa, instrument des *fuorusciti*. Puis l'un et l'autre, à leur tour, disparaîtront du champ de la politique française. En tout cas, au début de l'automne 1555, la résistance pacifique que les cardinaux, même rivaux, ont opposé jusqu'alors par les nécessités de leur état aux ambitions belliqueuses, n'existe plus. Cet événement se produit comme à point nommé pour ouvrir la voie où s'engagent hardiment les prôneurs d'aventures.

*
* *

Trois mois après son avènement, Paul IV allait attaquer de front les représentants de l'Espagne à Rome. Si marquée que fût son antipathie ancienne à l'égard de Charles-Quint et bien que, d'autre part, il eût groupé autour de son trône des personnages dont l'origine ou les passions pouvaient déplaire aux Impériaux, le nouveau pape n'avait pas rompu jusqu'alors la neutralité conforme à son rôle de Souverain Pontife. Hippolyte d'Este l'avait même accusé de favoriser secrètement l'Espagne [1]. Pendant le mois de juillet, Paul IV s'était appliqué à poursuivre l'œuvre pacifique entreprise par Jules III ; même, on avait vu Carlo Carafa s'associer officiellement aux manifestations de son oncle sur ce sujet [2]. Les agents de Charles-Quint ne désespéraient pas de séduire un jour le cardinal-neveu qu'ils savaient ambitieux [3].

[1] A Serristori au d. de Florence, 1555, 29 mai, Rome (Arch. d'Etat de Florence, Mediceo, 3274,168 vo : orig.).

[2] Marcant. Borghesi et Marcant. Pannilini à la *Balia* de Sienne, 1555, 27 mai, 2 juin, 21 juillet, Rome (Arch. d'Etat de Sienne, Lett. alla Balia, CCXX, 15, 20, 57 ; orig.). — Cf. R. Ancel, *Nonciatures de Paul IV*, I, 1, pp. LXI et 246-247.

[3] A. Serristori au d. de Florence, 1555, 11 juin, Rome (Mediceo, 3274, 198 vo ; orig.).

Un changement brusque se produisit dans les derniers jours de l'été. Quelle en fut la cause ? Sans doute, l'influence du cardinal Carafa et de son entourage apparaît considérable [1]. Mais il ne faut prêter à ces hommes ni plus d'initiative ni plus d'audace que leurs propres moyens ne leur permettaient d'en montrer. Le pape et la Curie n'acceptèrent délibérément de jouer cette partie dangereuse qu'après y avoir été invités par les diplomates français, dont les Guises et, au premier rang, le cardinal de Lorraine inspiraient alors toute l'action.

Au printemps de 1555, Henri II, ému par l'insuccès de la guerre de Toscane, avait désiré la paix, et sincèrement il l'avait cherchée dans les conférences de Marcq. La résistance que ses plénipotentiaires trouvèrent chez les ministres de Charles-Quint provoqua, par retour, dans l'esprit du souverain, une vive colère [2]. Il résolut de briser par la force l'orgueil de l'Empereur. Le 13 juillet, Henri II adressait à ses baillis et sénéchaux des lettres significatives : « Voyant, y déclarait-il, que noz députés et ceulx de l'Empereur et d'Angleterre, puis naguères assembléz pour la pacification d'entre le dict Empereur et nous, se sont départis et retiréz sans aulcun accord de paix ne trefve, au moyen des conditions proposées de la part d'icelluy Empereur tant desraisonnables, désadvantageuses et préjudiciables à nous, noz royaulme, pays et subjectz, ensemble à noz amys, alliéz et confédéréz, que nous ne les pouvions accorder sans faire trop de tort à nostre honneur et répputation et au bien, repos et tranquilité de noz dicts subjectz pour l'advenir, nous avons advisé de faire assembler noz forces le plus tost que faire se pourra, pour non seullement résister aux entreprinses que le dict Empereur, nostre ennemy, pourroyt faire sur nous, mays aussi pour luy courir sus et l'endommager le plus que nous sera possible, sans y espargner nostre propre personne [3]. » Puis, d'autres lettres, datées du 17 août, précisèrent en termes remarquables les intentions du Roi.

[1] Cf. R. Ancel, *op. cit.*, I. 1, pp. LXIII-LXIII ; Ludwig Riess, *Die Politik Pauls IV und seiner Nepoten*, pp. 29 et suiv. ; G. Duruy, *Carlo Carafa*, chap. vi et vii.

[2] Avis de Lyon transmis au d. de Florence, 1555, 7 mai (Mediceo, 3106, 122 ; orig.).

[3] Henri II à ses baillis et sénéchaux, 1555, 13 juillet, St Germain (Arch. dép. du Calvados, B 35, fol. 38 ; reg. orig.).

Annonçant à son peuple que les troupes ennemies menaçaient les frontières de Picardie, de Champagne, de Lorraine et de Piémont, le Très-Chrétien proclamait sa volonté de faire une levée extraordinaire, d'armer sa marine et d'appeler à son aide la flotte du Turc, afin de « contraindre l'Empereur et ses alliéz d'attirer et faire tourner tout le plus fort de la guerre du costé d'Italie, pour d'autant en soullager et descharger noz pays et subjectz de deçà [1]. »

Ainsi le roi de France, sans en avoir été prié par personne, avant que Paul IV se fût déclaré contre les Espagnols et que le cardinal Carafa eût fait aucune démarche franchement belliqueuse, annonçait solennellement son intention de poursuivre la guerre et d'en rejeter tout le poids sur l'Italie. Montmorency lui-même, en juillet 1555, avouait que la résolution de son maître était de « ne rien abandonner des affaires d'Italie » et laissait comprendre aux ambassadeurs qu'une nouvelle guerre éclaterait bientôt outre-monts [2].

Certes, nous le savons, le Connétable n'excitait pas l'ardeur du Roi. Bien que l'échec des conférences de Marcq l'eût aussi fortement irrité, il maintenait sa politique pacifique. Après la dure leçon que lui avaient infligée les désastres de Toscane, où tant de forces et d'argent s'était perdu, comment n'eût-il pas ressenti de l'aversion pour l'Italie? Dans la faute expiée, Montmorency ne retombera plus : il va reprendre sous main les négociations avec Charles-Quint et les conduire, presque à l'insu de ses adversaires, jusqu'à la trêve de Vaucelles. Mais, quelle que doive être son activité secrète, le Connétable, à cette heure, ne dirige pas la pensée de Henri II. Le pendule revient vers les Guises. Le ministre tout-puissant, c'est alors Charles de Lorraine.

Lorsque le Roi, de son propre mouvement ou sous la dictée d'autrui, annonçait son intention de « faire tourner le plus fort de la guerre du costé d'Italie », il ne visait ni la Toscane ni le Piémont. Le Piémont était une province française, dont Brissac, jour par jour, élargissait le terri-

[1] Henri II à ses baillis et sénéchaux, 1555, 17 août, S. Germain-en-Laye (Arch. dép. du Calvados, B 35, fol. 53 ; reg. orig.).

[2] J. Alvarotti au d. de Ferrare, 1555, 6 juillet, Marly : « Il conestabile mi soggionse chel Re non è per abbandonare in conto alcuno le cose d'Italia et impiegherà talmente l'armata turchesca et farà cosi fatte provisioni che quando il duca di Fiorenza pensarà che la guerra sia finita, pùr allhora sarà il cominciamento. » (Arch. d'Etat de Modène, Francia ; orig.).

toire : c'eût été compromettre la conquête que d'y attirer le gros des hostilités. Quant aux affaires de Toscane, toute la cour s'en détournait, sauf la reine : entreprise close, impossible à rouvrir après la chute de Sienne et celle de Porto-Ercole. Les Guises, éloignés par de vieilles rancunes, ne regardaient pas de ce côté. Restaient deux champs ouverts aux ambitions françaises, la Lombardie et le royaume de Naples ; sur ces terres, dont la dynastie de Valois, depuis un demi-siècle, revendiquait l'héritage, Henri II lui-même n'avait encore tenté aucun effort. Si l'on considère que, dès le mois de juillet 1555, la diplomatie secrète des Lorrains préparait une expédition du duc de Guise en Italie [1] et que, d'autre part, leurs ambitions étaient orientées vers le royaume de Naples par des prétentions héréditaires, on ne peut douter que la pensée du Roi n'ait été dès lors attirée sur l'Italie méridionale : l'appui assuré de la flotte turque, la complicité active des *fuorusciti* napolitains et l'alliance espérée d'un pape qu'on savait désireux de libérer sa patrie, tout portait de ce côté les désirs nouveaux d'entreprise.

Henri II était donc bien décidé à faire des avances au pape pour « le tirer à lui » [2]. L'occasion vint plus vite peut-être qu'il ne l'avait prévu.

Le gouvernement royal était alors représenté à Rome par un homme audacieux, Jean de Saint-Marcel, sieur d'Avanson, qui avait succédé à Odet de Selve le 7 mars 1555 [3]. Cet ancien maître des requêtes, créature et officier de Diane de Poitiers, était devenu ambassadeur par la grâce de sa patronne et pour servir les intérêts de celle-ci : il soutint, en effet, avec constance les prétentions qu'elle avait élevées depuis longtemps

[1] J. Alvarotti au d. de Ferrare, 1555, 8 juillet, Marly : « Il s^r^ car^le^ di Guisa ha tenuto proposito che quando V. Exc. vederà un grosso exercito da S. M^tà^ et Mons. de Guisa capo, Ella non mancarà declararsi in servitio di S. M^tà^. Mons. di Guisa prega la Exc. V. che sia contenta di tenere i medesimi propositi con Mons. di Lansach di questo buon modo o più larghi o più stretti, affinchè M. di Lansach nel dar conto alla M^tà^ S. sii forciato a scrivere quello che l'haverà trovato nel animo di V. Exc., perchè, quando la cosa andasse innanti, Ella potrebbe poi venire su quello che ruppe il conestabile con la coperta et occasione della pace. » (Arch. d'Etat de Modène, Francia ; orig.).

[2] J. Alvarotti au d. de Ferrare, 1555, juillet, Marly : « Con il papa S. M^tà^ non è per mancare di fare ogni uffitio per conservarselo et tirar da lui più che potrà, benchè, per essere la Sede apostolica povera et esausta et S. S^tà^ entrata in una estrema spesa ordinaria di 500 scudi il giorno nella sua casa, non spera poterne molto tirare. » (Arch. de Modène, Francia ; orig.).

[3] A. Serristori au d. de Florence, 1555, 7 mars, Rome (Arch. d'Etat de Florence, Mediceo, 2273, fol. 889 ; orig.). — Sur D'Avanson, cf. J. Favre, *Olivier de Magny*, pp. 50-51.

sur la possession du territoire de Chiusi et de la vallée de Pérouse et finit même par obtenir que le pape acceptât un procès à ce sujet[1]. Mais bientôt le robin se transforma en diplomate actif et énergique. Déjà, pendant les conclaves, il avait mené son jeu d'une façon remarquable. Ensuite, il montra un grand enthousiasme de l'avènement de Paul IV. Après l'échec des conférences de Marcq, D'Avanson fit tout son possible pour entraîner le pape et ses neveux dans une alliance belliqueuse avec le roi de France. Les résultats de ce travail apparurent bientôt.

Au mois d'août, éclatait à Rome le fameux « incident des galères ». L'affaire sortit d'une petite occasion. Après la guerre de Toscane, Carlo Sforza, prieur de Lombardie, frère du cardinal Santa-Fiora, s'étant retiré du service de Henri II pour passer à la solde des Espagnols, le Roi avait fait saisir les galères du transfuge et les avait confiées à Niccolò Alamanni. Ces bâtiments se trouvaient dans le port de Civitavecchia, lorsque, le 6 août, par un audacieux coup de main, les Sforza s'en emparèrent et les emmenèrent à Gaëte, puis à Naples[2]. Paul IV, qui détestait la famille Sforza et en particulier le cardinal Santa-Fiora, jugea sa dignité de prince temporel offensée par cet attentat commis dans les eaux de l'Etat pontifical : il ordonna aux coupables de ramener les galères à Civitavecchia, en fixant un délai de trois jours. Les Sforza résistèrent ; bien plus, les représentants de Charles-Quint, pour les soutenir, préparèrent, de complicité avec les Colonna, une véritable révolte du parti impérial dans la Ville éternelle. Le pape, frappant avec brutalité, fit arrêter d'abord le secrétaire Lottino que les conjurés avaient chargé de solliciter l'intervention de l'Empereur, puis le cardinal Santa-

[1] Tib. Burtio au card. Farnèse, 1555, 13 août, Vigny (Arch. d'Etat de Parme, Francia ; orig.). — Diane de Poitiers à Paul IV, 1555, 1er octobre, Villers-Cotterets : « Le sieur d'Avanson, ambassadeur pour le Roy devers Vostre Sainteté, m'a fet entendre comme il vous a pleu ordonner et commetre juges pour vider le procès que j'è pour réson de la conté de Clus et territoire du lac de Perouse, suyvant la très heumble suplication et requête que de ma part vous en a été faite par ledit sr d'Avanson, lequel daventaige m'a adverty des bons et honnêtes propos qui vous a pleu luy tenir de moy... » (Arch. Vatic., Cast. S. Angelo, arm. VIII, ordo II, t. I, fol. 42 ; autogr.).

[2] Sur les détails de cet incident : le card. Santa-Fiora au d. de Florence, 1555, 25 août, Rome (Mediceo, 3723 : copie) ; le card. Farnèse à Marguerite d'Autriche, 1555, 29 août, Rome (Arch. d'Etat de Naples, Carte Farnes., fascio 399, fascic. 2 ; orig.). — *Concilii Tridentini diaria*, t. II. pp. 279-280. — Cf. G. Duruy, *op. cit.*, pp. 36 et suiv. ; L. Riess, *op. cit.*, p. 33 ; R. Angel, *Nonciatures de Paul IV*, I, 2, p. 261.

Fiora lui-même, qui fut enfermé, le 30 août, au château Saint-Ange. Paul IV poursuivit ses représailles contre les Colonna, les fit citer et les menaça dans leurs biens[1]. Cette attitude audacieuse dénotait la résolution d'un homme sûr de ses moyens.

Au fond, la pensée de Paul IV était indépendante de toute politique. Parmi les réformes qu'il s'était promis d'accomplir, en montant sur le trône, se trouvaient la restauration du pouvoir temporel du Saint-Siège et l'abaissement des grands féodaux, parasites de l'Etat pontifical. De ces féodaux, les uns servaient l'Espagne, les autres la France. Le pape, dans sa bonne foi, les surveillait tous également : s'il annonçait son intention de priver de leurs biens les Colonna, partisans de Charles-Quint, il parlait aussi d'enlever Bracciano aux Orsini, Sermonetta aux Caetani et Castro aux Farnèse, — trois familles que protégeait Henri II. « Je ne souffrirai pas de résistance sur mon domaine, disait le pontife, quant au reste je veux être le père commun de tous les princes[2]. » Tel était le principe. En fait, les préjugés, les rancunes anciennes et la violence naturelle du vieillard le soumettaient aux directions d'autrui. Il était bien facile à qui l'entourait d'orienter sa colère et de lui désigner les coupables à châtier. Ainsi s'était développé « l'incident des galères ».

D'Avanson et Carlo Carafa jouèrent, dans cette affaire, des rôles fort actifs. Lanssac, arrivé à Rome depuis quelques jours, s'apprêtait à repartir quand se produisit l'événement : il en attendit l'issue[3]. Au début, Paul IV montrait quelque irrésolution, mais les ministres français ne lui laissèrent point le temps de réfléchir, ils l'entourèrent, le supplièrent de ne pas supporter qu'une offense fût faite à l'honneur du Roi sur le territoire du Saint-Siège, et lui offrirent aussitôt cent mille écus pour son service, en ajoutant la promesse que Henri II le soutiendrait de toutes ses forces. Heureux de trouver une aide aussi prompte contre les féodaux, suivant, d'ailleurs, ses rancunes à l'égard de Charles-Quint, le

[1] Sources *supra cit.*, surtout R. Ancel, *Nonciatures*, I, 2, pp. 257-266.

[2] Marcant. Borghesi et Marcant. Pannilini à la *Balia* de Sienne, 1555, 7 septembre, Rome (Arch. d'Etat de Sienne, Lett. alla Balia, CCXX, 91 ; orig.).

[3] Bart. Cavalcanti à Octave Farnèse, 1555, 26 août, Rome : « Fù risoluto hieri che M. di Lansach si trattenesse ancor quì sin a tanto che si vedesse il successo di questa prattica de le galere, et se veniva la risposta del gran signore sopra il restare dell'armata. » (Arch. d'Etat de Naples, Carte Farnes., fascio 699, fascic. C ; orig.).

pape se trouva rapidement engagé dans un parti politique[1]. Cinquante mille écus lui furent avancés tout de suite par les Français ; dès le 15 août, D'Avanson et le cardinal d'Armagnac dépêchaient un courrier à Venise pour obtenir des trésoriers royaux l'envoi de nouvelles sommes. Seul, semble-t-il, Jean du Bellay tenta d'arrêter cette précipitation[2].

Ces faits deviennent clairs si l'on sait quel genre d'activité déployaient alors l'ambassadeur et les agents français. Ils pratiquaient, au sein du Sacré-Collège, des manœuvres de corruption qu'on ne prenait pas la peine de cacher. Lanssac, d'abord, avait apporté des sommes assez fortes pour payer l'adhésion des cardinaux à la politique royale. La distribution de cet argent provoqua quelques scandales : un cardinal, à qui Lanssac offrait quinze cents écus, s'écria « qu'il ne voulait pas se vendre comme esclave »[3]. Bientôt après, arrivait le secrétaire Boucher, venant de France, porteur des pensions que le Roi avait accordées à ses partisans[4]. Pendant tout l'automne, les marchés continuèrent et l'or français fit des miracles dans la Ville éternelle[5].

[1] Bart. Cavalcanti à Octave Farnèse, 1555, 22 août, Rome : « Doppo il caso delle due galere questi ministri del Re parlarono più volte con S. Stà, dimostrandole la qualità et l'importanza di questo accidente et domandandole justitia. Et perchè trovaron S. Stà et ben disposta per se stessa et facile a lasciarsi persuadere.. parve loro cosa, non solo opportuna, ma anche necessaria dar animo a S. Stà et con ragioni et con offerte et le offerirono cento mila scudi ad ogni suo piacere per potere subitamente provvedere a quel che le paresse necessario, promettendoli ogni maggiore ajuto da S. Mtà Chma, ne mancarono di mostrarli che questa era buona occasione di congiungnersi occultamente con essa Mtà in una stretta confederatione da portare et sicurtà et honore alla sedia apostolica et a Lei et alla casa sua. Furon questi ragionamenti uditi da S. Stà con grandissima satisfattione, et pigliando maggior animo, si risolve a procedere in questa causa come V. Exc. harà inteso... I ministri di S. Mtà Chma espediron pochi di sono a Venetia per far prontamente una buona provision di denari, et tutte queste cose si trattano tra N. Sre et li ministri di S. Mtà communemente et molto confidentemente. » (Arch. de Naples, Carte Farnes., fascio 699, fasc. C ; orig.) — Cavalcanti était l'un des conseillers de l'ambassadeur de France.

[2] Source *supra cit.*

[3] C. Titio à C. Pagni, 1555, 20 août, Rome : « Il carle di Marsilia ha recusato 1500 scudi che M. di Lansac gli voleva dare della distributione portata qui per ordine del Re da farsi nei cardinali suoi adherenti, con dire che non si voleva vendere per schiavo et che era servitore del papa et voleva servire alla Sede apostolica. » (Arch. d'Etat de Florence, Mediceo, 3274, 343 ; orig.).

[4] J. Alvarotti au d. de Ferrare, 1555, 24 août, Poissy : « Il Bucher porta a Roma la distributione delle pensioni a quelli cardinali a' quali S. Mtà Chma le ha assignate. » (Arch. d'Etat de Modène, Francia ; orig.).

[5] V. Buoncambi à Marguerite d'Autriche, 1555, 12 octobre, Rome : « Per Franzesi si sono dati danari tutti questi giorni. ». (Arch. d'Etat de Parme, Roma ; orig.) — Le card. Sermonetta au d. de Guise, 1557, 23 septembre, Rome (Bibl. Nat., ms. fr. 20443, fol. 37 ; orig.). — Hipp. d'Este à Montmorency, 1555, 23 décembre, Ferrare (Bibl. Nat., ms. fr. 20442, fol. 134 vo ; orig.).

Aussi bien les représentants de Henri II s'efforçaient de gagner les princes laïques par l'exemple du pape. D'Avanson pressentit les intentions du duc de Ferrare au sujet d'une ligue avec le Saint-Siège et le roi de France[1]. A Octave Farnèse il écrivait, en même temps : « Jamais le Roy n'eut plus besoin de vostre bonne volonté qu'il a de présent[2]. » Pour exciter l'imagination des indécis, l'ardent ambassadeur annonçait que « le Grand Seigneur a donné asseurance de fère sortir, ce prochain mois de mars ou d'avril, sa flotte la plus belle qu'on la vit jamais et garnye pour ung an soit de vivres, de gens, d'artillerye et de munitions »[3]. Lanssac, fort animé par les événements auxquels il avait assisté, partit de Rome dans les premiers jours de septembre, passa par Venise et Ferrare, où il répandit des nouvelles exagérées, et rejoignit la cour de France le 28 septembre[4].

Bientôt après, le 14 septembre, Annibale Rucellai, *fuoruscito* florentin et confident du cardinal Carafa, quittait Rome. Les instructions qui lui furent remises contenaient un long exposé des griefs du pape contre Charles-Quint et une invitation adressée au roi de France, le pressant de s'allier au Saint-Siège contre l'ennemi commun[5]. On y demandait à Henri II de renouveler, à l'égard de Paul IV et de la famille Carafa, les preuves de générosité qu'il avait données naguère aux Farnèse menacés par Jules III et aux Siennois tyrannisés par les agents espagnols. Le cardinal-neveu, auteur des instructions de Rucellai, invoquait « cette bonté royale qui a protégé le duc Octave et les malheureux habitants de Sienne, sans attendre pour cet acte d'autre récompense que la gloire et la satisfaction d'une âme très humaine ». L'argument était bien choisi : personnellement, Henri II avait toujours obéi, dans ses entreprises italiennes, à des motifs chevaleresques. Annibale Rucellai arrivait à la cour de France le 29 septembre ; il trouva déjà le terrain préparé aux

[1] A. Vitalis, *Correspondance de D. du Gabre*, p. 117.

[2] Lanssac et D'Avanson à Octave Farnèse, 1555, 27 août, Rome (Arch. de Parme, Roma ; orig.).

[3] D'Avanson à Octave Farnèse, 1555, 13 octobre, Rome (Arch. de Parme, Roma ; orig.).

[4] Tib. Burtio au card. Farnèse, 1555, 2 octobre, Bourges (Arch. de Parme, Francia ; orig.). — Cf. *State papers of Mary*, p. 188.

[5] Instructions, 1555, 14 septembre, Rome, publ. p. R. Ancel, *Noncialures de Paul IV*, I, 2, pp. 257-268.

semences les plus belliqueuses. De nombreuses dépêches venues de Rome et Lanssac lui-même avaient informé le Roi et son conseil des événements[1].

L'incident des galères, qui produisit dans toute l'Europe une émotion considérable, avait soulevé l'enthousiasme des Français. Montmorency, quelle que fût son aversion pour des projets nouveaux d'aventures, s'était laissé emporter, un moment, par la joie. Une telle fortune semblait miraculeuse à ceux qu'avait exaspérés l'attitude du pape Jules III, depuis 1552. Pendant trois ans, les agents royaux avaient tenté vainement de séduire un pontife qui ne s'était retiré du parti de l'Empereur que pour s'enfermer dans la plus stricte neutralité : le rusé Toscan n'avait point écouté les offres ni les sollicitations, répondant invariablement aux propos belliqueux par des conseils de paix. Et à présent, non seulement le nouveau pape se déclarait pour la France, mais il frappait avec fureur les amis de Charles-Quint. Sous ce choc heureux tous les rêves se ranimèrent : la reine, Madame Marguerite, le maréchal de Saint-André, excités par les propositions singulièrement favorables qu'on apportait de Rome, votèrent pour la politique des Guises[2]. Comment le Roi, si docile, n'eût-il pas subi la même ivresse ?

Montmorency, il est vrai, bientôt dégrisé par l'inquiétude, se dressa devant l'abîme où l'on voulait précipiter son maître. Ses objections étaient pressantes, irréfutables : une alliance avec Paul IV, même simplement défensive, empêcherait la conclusion d'une trêve que le royaume ne pouvait pas attendre plus longtemps : d'ailleurs, comment fonder des espérances sérieuses sur l'appui d'un pape octogénaire, dont le trésor était vide et les relations mauvaises avec les ducs de Ferrare et de Florence, aussi bien qu'avec la république de Venise, en sorte que, si le pontife venait à mourir, tout le poids de la guerre tomberait à la charge des armées françaises, forcées alors ou de se retirer honteusement ou de poursuivre sans fin une équipée trop coûteuse[3] ?

Mais les discours du Connétable n'eurent point d'effet, Henri II suivait sa propre joie et l'entraînement des hommes

[1] Rucellai demeura jusque vers le 10 octobre. Cf. R. Ancel, *op. cit.*. I, 2, p. 288.

[2] An. Caro, *Lettere scritte al nome del cardinale Farnese*,t, III, p. 97.

[3] Lettres d'Alvarotti, Soranzo et Tiburtio.

de guerre. Le 30 septembre, aussitôt après avoir entendu l'agent Rucellai, il prit une décision irrévocable : le cardinal de Lorraine reçut mission d'aller à Rome avec le cardinal de Tournon pour négocier les clauses de la ligue ; Lanssac repartirait en même temps à grandes journées, passerait par Venise afin de séduire la diplomatie de Saint-Marc, puis de là se rendrait dans la Ville éternelle pour annoncer au pape l'arrivée des cardinaux et, en les attendant, transmettre plein pouvoir à l'ambassadeur D'Avanson ; Scipion Piovene, dépêché lui aussi, irait avertir son patron, Hippolyte d'Este, des résolutions du Roi ; enfin, Giulio Alvarotti partirait en hâte afin d'informer le duc de Ferrare que Lorraine et Tournon, après avoir vu le pape, viendraient exprès s'aboucher avec lui à Urbin ou à Pesaro[1]. Tous ces personnages, — Lorraine, Lanssac, Piovene, Alvarotti, — quittèrent Villers-Cotterets le 1er octobre[2].

Ce jour-là, Henri II remit au cardinal de Lorraine un « pouvoir » en forme de lettres patentes : le Roi ayant accepté le principe d'une ligue offensive et défensive avec le Saint-Siège contre les Espagnols, commettait, pour en établir les conditions, trois cardinaux, Lorraine, Tournon et Hippolyte d'Este, — celui-ci mentionné seulement par déférence, — lesquels seraient assistés de D'Avanson, Lanssac et Jean de Morvillier, évêque d'Orléans. La présence de Morvillier dans cette négociation était sans doute une garantie arrachée par le connétable à ses rivaux. Les plénipotentiaires reçurent également mission de traiter avec la république de Venise, le duc de Ferrare et « aultres princes et potentatz qui, pour la liberté de l'Italie », voudraient adhérer à

[1] J. Alvarotti au d. de Ferrare, 1555, 1er octobre, Villers-Cotterets : « Il sor carle Lorena mi disse hieri che il Re haveva risoluto mandar lei et il cardinal Tornon a Roma per questa cosa di lega ; M. di Lansach a Venegia et poi a Roma per far offitio con li sri Venetiani per vedere de tirarli in lega ; il Piovena a Ferrara al carle da Este suo patrone, et me a V. Exc. per pregarla a volere andare sino ad Urbino ad abboccarsi con detti carli di Lorena et di Tornon, che vi andaranno expressi da Roma doppo di essere stati col papa, et menarvi ancho lo Illmo sor principe suo figliolo, et vi andarà anche il Rmo carle da Este. » (Arch. d'Etat de Modène, Francia ; orig.).

[2] Henri II à Paul IV, 1555, [1er octobre] (Arch. Vatic., Cast. S. Angelo, arm. VIII, ordo II, t. I, fol. 32 ; autog.). — Henri II au card. Carafa, 1555, 1er octobre, Villers-Cotterets (Arch. Vatic., Principi, I, fol. 138; orig.). — Henri II au d. de Ferrare, 1555, 1er octobre, Villers-Cotterets (Arch. de Modène, Enrico II ; orig.). — Catherine de Médicis à Paul IV, 1555, 1er octobre, Villers-Cotterets (Arch. Vatic., Cast. S. Angelo, arm. VIII, ordo II, t. I, fol. 40; orig. inédit.). — Cf. *Calendars of State papers, Mary*, p. 1887.

la ligue[1]. Une clause spéciale de ces lettres patentes, confirmée par des lettres missives adressées aux amis et alliés, investissait le cardinal de Lorraine, pour le temps de son séjour outre monts, d'une autorité générale et entière sur toutes les affaires du Roi en Italie[2]. Ainsi, le chef politique de la maison de Guise, après avoir mené, durant tout l'été, des négociations secrètes que révèlent les documents, recevait enfin le moyen de poursuivre officiellement l'exécution de ses desseins.

Le Roi ne disait rien quant à la direction de la guerre à venir. Mais, à Rome, Paul IV et l'ambassadeur D'Avanson allaient plus vite en besogne. Dès le 30 septembre, sans connaître encore les résultats de la mission de Rucellai, le pape, recevant en audience D'Avanson et le cardinal Farnèse, leur avait déclaré son espérance de « voir un jour l'un des fils de Henri II duc de Milan et l'autre roi de Naples ». [3] Ces paroles autorisent à supposer que les négociations étaient déjà fort avancées. De fait, le 14 octobre, avant d'avoir reçu aucune instruction précise de son maître, — Lanssac ne devait arriver à Rome que le 20 [4], — D'Avanson signait avec Paul IV un projet de ligue qui tendait à bouleverser toute l'Italie.

La substance de cet acte, que confirmèrent les pourparlers ultérieurs sauf quelques modifications, était qu'en retour des subsides importants d'argent et de troupes que fournirait Henri II au Saint-Siège, Paul IV, comme il l'avait annoncé, investirait l'un des fils de France des royaumes de Naples et de Sicile et l'autre du duché de Milan. A vrai dire, il y était surtout traité de l'Italie méridionale : sur trente-quatre articles, seize concernaient l'organisation des royaumes de Naples et de Sicile après la conquête [5]. Les Carafa, Napolitains, orientaient naturellement vers leur patrie la politique du Saint-Siège, et D'Avanson favorisait

[1] Publ. dans les *Mémoires journaux du duc de Guise*, pp. 257-258.

[2] Henri II à Octave Farnèse, 1555, 1er octobre, Villers-Cotterets (Arch. d'Etat de Naples, Carte Farnes., fascio 185, fascic. 1 ; orig.).

[3] C. Carafa à Rucellai, 1555, 1er octobre, Rome, publ. p. R. Ancel, *op. cit.*, I, 2, p. 283.

[4] A. Serristori au d. de Florence, 1555, 24 octobre, Rome (Arch. d'Etat de Florence, Mediceo, 3274, 460 ; orig.).

[5] Voy. les diverses éditions des *Opere di Monsignor Giovanni della Casa*. Cf. Nores, *op. cit.*, p. 36, et G. Duruy, *op. cit.*, p. 78.

ainsi les ambitions de la maison de Lorraine. Une clause était formulée en ces termes : « Dans le cas où le fils du Roi ne pourrait, à cause de sa jeunesse, venir dans les royaumes de Naples et de Sicile, ces Etats seront soumis à l'administration et à l'autorité commune du Pape et du Roi, par le moyen d'une personne choisie d'un commun accord et qui prêtera serment à l'un et à l'autre[1]. » La diplomatie secrète avait, depuis longtemps, désigné le duc de Guise pour être le lieutenant général de Henri II en Italie.

D'ailleurs, le projet signé à la hâte par l'ambassadeur français, mettait au passif du Roi des obligations fort onéreuses. Henri II devait, dans le délai de trois mois, fournir une contribution de trois cent cinquante mille écus et envoyer outre monts, pour le service du pape, huit mille fantassins, cinq cents lances et douze cents chevau-légers. Le cardinal de Lorraine, qui reçut communication du projet en cours de route, ne put se tenir, tout favorable qu'il fût au principe du traité, de blâmer D'Avanson : c'est, dit-il, « une ligue le plus au désadvantage de nostre maistre que l'on eust sçeu faire »[2]. Mais le duc de Guise apaisa son frère : « Je vous prie, lui écrivit-il, ne faire aucune démonstration au sieur d'Avanson de la faulte qu'il a faicte de s'estre tant hasté en ce traicté, d'autant que le Roy ne le trouveroit bon, le voulant soustenir en cela, et est Madame la duchesse de Valentinois en semblable opinion[3]. » Amusante querelle où se montrent les caractères différents des deux Guises. Charles reprochait à l'ambassadeur de n'avoir point attendu son arrivée pour rédiger un acte aussi important et surtout d'avoir laissé rogner d'avance par les Carafa l'héritage napolitain. François, lui, ne voyait dans cette entreprise que la voie ouverte à son activité militaire : tout le monde annonçait déjà son départ pour l'Italie comme général de l'armée royale ; le duc rêvait de gloire[4]. Quant à Diane de Poitiers, elle défendait naturellement la conduite d'un ambassadeur qui plaidait pour elle en cour de Rome.

[1] Art. XXXIII.

[2] Le card. de Lorraine au d. de Guise, 1555, 26 octobre, Toulon (*Mém.-journ. de Guise*, p. 250).

[3] *Mém.-journ. de Guise*, p. 252.

[4] S. Gualterio à Carafa, 1555, 14 octobre, La Ferté-Milon, publ. p. R. Ancel, *op. cit.*, I, 2, p. 286.

Henri II était ravi. Etienne Boucher, abbé de Saint-Ferme, secrétaire de l'ambassade auprès du Saint-Siège, arriva le 27 octobre à Villers-Cotterets, portant le texte du projet. Le Roi eût aussitôt envoyé son approbation aux auteurs, mais il fut arrêté par une dépêche du cardinal de Lorraine [1]. Celui-ci affirmait qu'il était indispensable de faire au traité « quelques petites immutations et ampliations ». Henri II en avertit Paul IV avec une vive démonstration de sa reconnaissance [2].

*
* *

Le cardinal de Lorraine avait pris congé du Roi le 1er octobre, nous l'avons dit, à Villers-Cotterets. Il passa par Paris, qu'il quitta le 7 pour s'acheminer vers Lyon [3]. Il emmenait une troupe assez nombreuse d'évêques et de théologiens : on y remarquait le fou Brusquet qui allait à Rome « baiser la pantoufle du pape » [4]. Les principaux personnages de la compagnie étaient l'évêque d'Amiens, Nicolas de Pellevé, confident du cardinal [5], Jean de Morvillier, évêque d'Orléans, et Bernardo Salviati, évêque de Saint-Papoul [6]. Morvillier devait se séparer de Lorraine à Lyon pour suivre la route de terre [7]. En effet, il avait été décidé que le cardinal irait s'embarquer à Marseille, gagnerait Rome par Civitavecchia, puis, au retour, verrait le duc de Ferrare à Urbin ou à Pesaro [8]. Charles, outre la mission dont le Roi l'avait

[1] *Mémoires-journaux de Guise*, p. 252.

[2] Henri II à Paul IV, s. d. [1555, 4 novembre] (Arch. Vatic., Cast. S. Angelo, arm. VIII, ordo II, t. I, fol. 31 ; autog.). — Henri II au card. Carafa, 1555, 4 novembre, Villers-Cotterets (Arch. Vatic., Principi, I, fol. 137 ; orig.).

[3] J. Alvarotti au d. de Ferrare, 1555, 8 octobre, Lyon (Arch. d'Etat de Modène, Francia ; orig.).

[4] Robertet à Montmorency, 1555, 27 novembre, Rome : « Nous avons icy Brusquet, qui est bien estonné, car il ne s'ose déclairer pour ce que le pape veult fere foytter tous les bouffons qui se treuvent en Rome, de façon qu'il n'ose jouer son jeu qu'à couvert et en chambre et crainct par les rues qu'on l'attrappe. Et n'eust jamais la hardiesse, quand il baysa la pantoufle du pape, de lever la teste ny faire ny dire chose quelconque. » (Bibl. Nat., ms. fr. 20442, fol. 126 ; orig.).

[5] Jac. M. Sala au card. Farnèse, 1555, 22 octobre, Avignon (Arch. d'Etat de Parme, Francia ; orig.).

[6] Erc. Strozzi au d. de Mantoue, 1555, 1er octobre, Villers-Cotterets (Arch. d'Etat de Mantoue, Francia ; orig.).

[7] J. de Morvillier à Montmorency, 1555, 29 novembre, Rome (Bibl. Nat., ms. fr. 20442, fol. 129 ; orig.).

[8] Henri II au d. de Ferrare, 1555, 1er octobre, Villers-Cotterets ; le même au

chargé, emportait des lettres de sa nièce Marie Stuart suppliant le pape d'intervenir dans les affaires d'Ecosse et sollicitant la permission de lever un « octroi » sur le clergé de ce pays [1]. Les Guises mêlaient toujours aux affaires publiques les intérêts de leur famille.

De Lyon, le cardinal de Lorraine descendit le Rhône en bateau jusqu'au port d'Avignon et arriva, le 20 octobre, à Marseille [2]. Il y trouva François de Tournon, qui avait consenti à sortir de sa retraite et à faire le voyage de Rome pour obéir au Roi. Tous deux s'embarquèrent à Marseille, mais, par suite de la tempête, Lorraine fut pris du mal de mer et la flotte dut jeter l'ancre à Toulon. Les cardinaux se séparèrent : tandis que Tournon poursuivait son itinéraire par mer, Charles de Guise remonta vers les Alpes et gagna le grand chemin de France en Italie par les Grisons [3].

Dans le temps que les ministres de Henri II se rendaient à Rome, on vit renaître la fortune de Piero Strozzi. Au début d'octobre, le maréchal était à Paris, encore disgracié et soutenu seulement par l'amitié fidèle de la reine Catherine [4]. Quelques jours après, on annonça le départ prochain de

prince Alphonse d'Este, 1555, 1er octobre, Villers-Cotterets (Arch. de Modène, Enrico II ; orig.).

[1] Marie Stuart à Paul IV, 1555, 20 octobre, Villers-Cotterets (Arch. Vatic., Cast. S. Angelo, arm. VIII, ordo II, t. I, fol. 173 ; orig.).

[2] Gio. Franc. Leone au card. Farnèse, 1555, 16 octobre, Avignon : « L'arrivo del carle di Loreno è stato hoggi sul mezzo giorno. [Récit de l'entrée solennelle]... Volse andare a vedere Nostra Dama, dove ne l'entrata gli fù mostrato il ritratto di Mada Laura sopra la porta. » (Arch. d'Etat de Parme, Francia ; orig.). — Jac. M. Sala au card. Farnèse, 1555, 22 octobre, Avignon (Arch. de Parme, Francia ; orig.). — De La Fontaine, commandeur de Chanteraine, au d. de Guise, 1555, 22 octobre, Marseille (Bibl. Nat., ms. fr. 20511, fol. 94 ; orig.).

[3] T. Burtio au card. Farnèse, 1555, 9 octobre, Gonesse (Arch. d'Etat de Naples, Carte Farnes., fascio 709, fascic. B ; orig.). — Gio. Franc. Leone au card. Farnèse, 1555, 11 octobre, Avignon : « Hoggi sul mezzo giorno è arrivato quì il carle Tomone con cinque grossi battelli... Il vicelegato con Mons. Tolomei gli è andato incontro fino al fiume ; vi concorse anco il principe di Salerno et M. il presidente di Opeda, qual disegna riceverlo a Cavaglione... » (Arch. de Parme, Francia ; orig.). — Le card. de Tournon au card. Farnèse, 1555, 27 octobre, Toulon (Arch. de Naples, Carte Farnes., fascio 407, fascic. 2 ; orig. autog.). — Henri II au d. de Ferrare, 1555, 3 novembre, Villers-Cotterets (Arch. d'Etat de Modène, Enrico II ; orig.). — Adam Centurione au d. de Florence, 1555, 7 novembre, Gênes (Arch. d'Etat de Florence, Mediceo, 2835 ; orig.). — G. Grandi au d. de Ferrare, 1555, 9 novembre, Rome (Arch. de Modène, Roma ; orig.). — Agnolo Pozzi au card. Farnèse, 1555, 8 novembre, Civitavecchia (Arch. de Parme, Roma ; orig.). — Navagero au Sénat de Venise, 1555, 9 novembre, Rome (Arch. de Venise, D. al Senato, Roma ; copie.). — Cf. *Mémoires-journ. de Guise*, p. 250.

[4] T. Burtio au card. Farnèse, 1555, 9 octobre, Gonesse (Arch. de Naples, Carte Farnes., fascio 709, fascic. B ; orig.).

Piero pour l'Italie[1]. Patiemment, depuis le mois de juillet, Catherine et Montmorency s'efforçaient d'adoucir la colère du Roi à son égard : ces protecteurs demandaient, suivant son désir, qu'on lui rendît son poste en Italie. Le chef des *fuorusciti* avait rencontré devant ses pas l'opposition irréductible des Guises, interprètes puissants des rancunes du cardinal de Ferrare[2]. Mais, à l'automne, par le jeu des circonstances, les aspirations belliqueuses de la maison de Lorraine et celles des bannis italiens tendaient à s'unir pour un effort d'ensemble. A la Curie, derrière Carafa, Giovanni della Casa, véritable secrétaire d'Etat, guidait la politique pontificale. On peut croire que ce personnage ne fut pas étranger aux sollicitations, venues de Rome, qui déterminèrent le cardinal de Tournon à retourner en Italie : Della Casa avait été naguère le client du cardinal, — celui-ci avait même demandé le chapeau pour Giovanni, en 1553, — et il le croyait favorable à ses desseins[3]. Au reste, parmi les rumeurs qui animaient alors la Ville éternelle, le bruit se fortifiait chaque jour d'une nouvelle entreprise pour délivrer Sienne et rouvrir la guerre contre Cosme de Médicis. Roberto Strozzi et Octave Farnèse rassemblaient des troupes aux confins de l'Etat pontifical et de la Toscane ; à Rome, chez Carafa, on parlait des hostilités futures « à pleine bouche »[4]. Henri II lui-même recevait alors les ambassadeurs de la république de Sienne « retirée à Montalcino ». Un courant profond allait ramener au jour la figure de Strozzi. Vers le 25 octobre, à Villers-Cotterets, le Roi fit appeler Piero : il lui donna congé de se rendre en Italie, sans aucune fonction, simplement pour mettre ordre à ses affaires privées et surtout pour rassembler les preuves de son honnêteté, contre les graves accusations de toutes sortes qui pesaient sur sa conduite passée en Toscane. A vrai dire, tous savaient que le maréchal, grand ami du cardinal Carafa, retournait en Italie avec l'espoir de profiter de l'étonnante fortune du jeune

[1] R. Ancel, *Nonciatures*, I, 2, p. 286.

[2] F. Novelli au d. de Ferrare, 1555, 25 octobre, La Ferté-Milon (Arch. de Modène. Francia ; orig.). — G. Soranzo au Sénat de Venise, 1555, 27 octobre, La Ferté-Milon (Arch. de Venise, Francia ; orig.).

[3] Le card. de Tournon à Bald. del Monte, 1553, 12 novembre, Blois (Arch. de Florence, Mediceo, 611, fasc. 6 : orig. italien intercepté).

[4] A. Serristori au d. de Florence, 1555, 6-8 octobre, Rome (Mediceo, 3274, 432-440 ; orig.).

aventurier et de recouvrer, par ce moyen, une situation favorable [1]. Le 7 novembre, Strozzi prit congé de la cour et alla s'embarquer à Marseille pour Civitavecchia. En sa compagnie partirent les ambassadeurs de Montalcino [2].

Ainsi, parallèlement, Lorraine et Strozzi, animés d'intentions semblables mais séparées par des rivalités personnelles, se rendaient vers un même but. Le cardinal marchait à grandes étapes : dès le 13 novembre, il arrivait à Ferrare et il en repartit le 15 [3]. Pendant ces deux jours d'arrêt, il travailla avec une activité qui montre, sinon son zèle pour garder les intérêts du Roi, au moins la hâte de son ambition. C'est alors, en effet, qu'il élabora un traité de ligue entre la France et le duc de Ferrare, beau-père de François de Guise, traité qui passait en désavantages le projet même de l'ambassadeur D'Avanson. Cet acte fut signé à Ferrare, le 15 novembre, par le cardinal de Lorraine au nom de Henri II et par Hyppolite d'Este au nom de son frère. Nombreuses étaient les promesses consenties au duc : nous les relèverons plus tard. Entre autres, Charles avait admis, au profit d'Hercule II, la constitution « en la duché de Milan d'ung estat de cinquante mil escuz de rente pour lequel luy sera incontinent baillée la citté et déppendence de Crémone » [4]. Le duc pouvait se montrer satisfait de l'opération. « Je voy, écrivait après coup Du Gabre au cardinal de Lorraine, le seigneur que savez fort content de ce qui est passé, et faisons de beaux discours de ce qui est à faire pour l'advenir [5] ».

[1] Giac. Soranzo au Sénat de Venise, 1555, 27 octobre, La Ferté-Milon : « Il mareschial Strozzi è venuto in Corte et ha ottenuto licentia da S. Mta Chma di andare in Italia, in voce si dice per voler desbrigare molte cose sue private et anche qualche errore che si ritrova nel maneggio che ha havuto nelle cose di Toscana ; ma d'altra banda s'intende che la causa di questa sua andata è perchè vedendosi star quì senza alcuna reputatione et lontano dalla corte, dissegna di voler andar a Roma, dove essendo amicissimo del Rmo Caraffa, si pensì che andando innanti le cose della lega, col mezzo di S. S. Rma possì esser introdutto in qualche maneggio. Ma è talmente perseguitato dalla casa di Guisa ad instantia del Rmo di Ferrara, che con tutto che et la Regina Chma et l'Illmo contestabile lo cerchino di metter innanti, che farà assai a prevalersi. » (Arch. d'Etat de Venise, Francia ; orig.).

[2] F. Novelli au d. de Ferrare, 1555, 2-12 novembre, La Ferté-Milon (Arch. d'Etat de Modène, Francia; orig.). — Gualterio à Carafa, 1555, 8 novembre, La Ferté-Milon, publ. p. R. Ancel, *Nonciatures*, I, 2, p. 301.

[3] Le card. d'Armagnac à Montmorency, 1555, 18 novembre, Rome (Bibl. Nat., ms. fr. 20445, fol. 85 ; orig.). — Adr. Saraceni à la *Balia* de Sienne, 1555, 19 novembre, Rome (Arch. d'Etat de Sienne, Lettere alla Balia, CCXXI, 28; orig.).

[4] Arch. de Modène, Estero, Documenti di stati esteri ; orig.

[5] D. du Gabre au card. de Lorraine, 1555, 29 novembre, Ferrare, publ. p. A. Vitalis, *Correspondance de D. du Gabre*, p. 119.

A la cour de France, on accueillit moins bien ce traité. Montmorency avait vu, non sans plaisir, partir son rival pour l'Italie ; il savait qu'en son absence, il pourrait regagner l'esprit du Roi. En se séparant de Lorraine, le connétable lui avait lancé une de ces boutades cinglantes par lesquelles les terribles ennemis aimaient à se braver, derrière le dos de leur maître, et que déjà le duc de Guise ne pouvait entendre sans mettre la main à son épée. « Vous allez en Italie ? Faites bon voyage et conduisez-vous en galant homme ! Quant à moi, soyez sûr que je ferai trouver bonnes vos dépêches ! »[1]. Aussitôt le cardinal parti, Montmorency commença son œuvre. Strozzi fut envoyé sur les traces de Lorraine, son ennemi, grâce à l'intervention du connétable. Puis, celui-ci attendit venir les premières nouvelles. Quand arrivèrent les articles du traité de Ferrare, à la fin de novembre, Henri II, averti par son « premier conseiller », les trouva détestables. Bientôt après, le 6 décembre, Claude Le Breton, sieur de Villandry, était dépêché à Rome pour faire connaître à Lorraine les réserves et les observations du Roi[2]. Le souverain se montrait irrité surtout de la clause relative à Crémone, qui prévoyait un démembrement du duché de Milan et portait atteinte aux droits de la maison de France sur ce pays. « Quant à Crémone que le duc demande avec cinquante mille escuz au duché de Milan, s'il venoyt à estre conquis, disaient les instructions remises à Villandry, il peult assez souvenyr au dict seigneur cardinal que c'est chose à quoy le Roy n'a jamais voulu entendre quand il luy en a cy-devant esté parlé[3]. » Les reproches suivirent, durs et âpres.

Lorraine, arrêté dans son triomphe, exprima des regrets : « l'article a esté reffaict plus de dix foiz, » écrivait-il avec une sincérité plaisante. Au surplus, il s'en tira par des observations subtiles, remarqua que son maître serait délié de ses

[1] J. Alvarotti au d. de Ferrare, 1555, 20 décembre, Blois : « Il s^r car^le di Guisa et M. di Guisa suo fratello mi hanno detto chel contestabile, a Villiers-Costerets, li chiamô tutti dui et il car^le Loreno loro fratello insieme, et disse al s^r di Loreno : « Voi andate in Italia, andate al bon viaggio et fatte da valenthuomo, « et state sicuro che io farò trovar buono di qua ogni vostro spaccio! » Mons. di Guisa su questo è stato per far le pazzie con lui. » (Arch. d'Etat de Modène, Francia ; orig.).

[2] « Déclaration et intention du Roy..... » 1555, 6 décembre (Bibl. Nat., ms. fr. 3141, fol. 66-70 ; orig.).

[3] *Ibidem.*

promesses si le duc venait à mourir et si la conquête était réalisée « par aultre armée que de la ligue », qu'on cédait à Hercule, sans doute, Crémone et ses revenus, mais non les forteresses, et, somme toute, qu'il y avait « plus parolles que effect[1] ». Henri II ne se fâcha pas trop, mais le Connétable criait son indignation par la cour, et, lorsque l'ambassadeur de Ferrare, Giulio Alvarotti, absent depuis le mois d'octobre, revint à Blois, le 13 décembre, il y trouva un accueil fort désagréable[2].

De Ferrare, Lorraine s'était mis en route pour Rome. Salué par le cardinal Farnèse à Civita-Castellana, il arriva dans la Ville éternelle le 21 novembre à la tombée de la nuit. Il fut logé au Vatican, dans l'appartement de Carlo Carafa qu'avait fait orner et aménager le pape Marcel II[3]. Tournon arriva le lendemain soir : il s'était arrêté, au cours de son voyage, à Ajaccio puis à Civitavecchia ; il établit sa demeure au palais Ridolphi[4].

Paul IV, informé déjà par Lanssac et par Morvillier de la mission dont étaient chargés les cardinaux français, avait caché au public la venue de ces derniers, et, « pour avoir meilleure commodité de communicquer ensemble de toutes choses avant que les Impériaulx s'en apparçoivent, lesquelz

[1] Mémoire justificatif (Bibl. Nat., ms. fr. 3141, fol. 11-12 ; copie off.). — Cf. R. Ancel, *Nonciatures*, I, 2, pp. 310-313.

[2] J. Alvarotti au d. de Ferrare, 1555, 20 décembre, Blois : « Il conestabile mi disse che, quanto alla capitulatione, che vi erano dentro de' grandi punti et delli quali il Re non havea giàmai pensato ne udito parlare nonchè datone commissione di accordarli. Et prima che l'ordine del carl^e Loreno era stato di andare a Roma a trattare prima col papa, poi di venire trattare con V. Exc^a..., ma che era ben vero che voleva fare di molti avantagi alla Exc. V., ... che vi erano dua millia fanti et che questo non era il dovere chel Re li pagasse, ma che si dovea vedere di farli pagare alla lega ; vi era il deposito delli 300 M. scudi in Ferrara et nel Castello di V. Exc., et che questo non era in alcun modo ragionevole ne per la qualità di esso ne per il loco ; vi era la cosa di Cremona... Il conestabile mi replicò che il Re non può dare Cremona et non la darà mai, essendo uno et il principal membro del ducato di Milano et senza il quale quel stato non valeva più nulla, essendoli anco disunito Parma, Piacenza, Brescia et Bergamo... » etc., etc. (Arch. de Modène, Francia ; orig.).

[3] G. Grandi au d. de Ferrare, 1555, 23 novembre, Rome (Arch. d'Etat de Modène, Roma ; orig.). — Navagero au Sénat de Venise, 1555, 23 novembre, Rome (Arch. d'Etat de Venise, Roma ; copie).

[4] A. Serristori au d. de Florence, 1555, 16 novembre, Rome (Arch. d'Etat de Florence, Mediceo, 3274, 496 ; orig.). — Le card. d'Armagnac à Montmorency, 1555, 18 novembre, Rome (Bibl. Nat., ms. fr. 20445, fol. 85 ; orig.). — A Serristori, 1555, 23 novembre, Rome (Mediceo, 3274, 509 ; orig.). — Adr. Saraceni à la *Balia* de Sienne, 1555, 23 novembre, Rome (Arch. d'Etat de Sienne, Lettere alla Balia, CCXXI, 31 ; orig.). — Avec Tournon étaient venus le baron de la Garde, le Siennois Bernardino Buoninsegni, l'évêque Claudio Tolomei et un fils du comte de Tende.

font le guet », il avait exigé que Lorraine « vînt couvertement en ung coche descendre tout droict au pallais, sans qu'on publiast le jour de son arrivée[1]. » Le pape et les ministres français se mirent donc aussitôt à la tâche, s'efforçant de tromper les Espagnols par des déclarations publiques sur le fonds des négociations[2]. Lorraine charma le cœur enthousiaste du pontife : « Si n'estoit l'affectionnée amytié que je porte au Roy très chrestien, s'écriait Paul IV tout en larmes, je retiendrois ce seigneur près de moy et penserois avoir faict ung grand acquest[3] ». Les Français n'étaient pas moins séduits par le pape. « Ce bonhomme, disait Charles à son frère le duc de Guise, est tant affectionné au Roy et a sy grande joye de nostre venue et tant de fiance en nous que, quand il nous bailleroit la carte blanche, il ne sçauroit plus faire pour nous que ce qu'il faict[4]. » Et le jeune Robertet écrivait de Rome à Montmorency : « Plaise à Dieu que la vie accompaigne la bonne volonté de ce petit bonhomme ! » Lorraine, Paul IV et Carafa se réunissaient chaque jour en des conférences secrètes, auxquelles assistaient parfois les cardinaux de Tournon et d'Armagnac[5]. Il fallait élaborer un nouveau traité de ligue : au début, Charles de Guise se vantait de faire mieux que l'ambassadeur D'Avanson et d'obtenir « un original dont Sa Majesté aura grande occasion de se contenter autant que de chose qui luy ayt jamais esté faicte pour le bien de ses affaires[6]. » Le 28 novembre, le secrétaire Deslandes fut dépêché en France afin de transmettre au Roi les bonnes nouvelles de Rome[7]. Carlo Carafa plaidait chaudement auprès de Lorraine et de Tournon la cause de

[1] Le card. d'Armagnac à Montmorency, 1555, 18 novembre, Rome (Bibl. Nat., ms. *supra cit.*). — J. de Morvillier à Montmorency, 1555, 29 novembre, Rome (Bibl. Nat., ms. fr. 20442, fol. 129 ; orig.).

[2] Cf. R. Ancel, *Nonciatures*, I, 1, p. LXXIV.

[3] J. d'Avanson au Roi, 1555, 30 novembre, Rome (Bibl. Nat., ms. fr. 20442, fol. 131 ; orig.).

[4] Le card. de Lorraine au d. de Guise, 1555, 30 novembre, Rome (*Mém.-journ. de Guise*, p. 252).

[5] Robertet à Montmorency, 1555, 27 novembre, Rome (Bibl. Nat., ms. fr. 20442, fol. 125 ; orig.).

[6] Lettre du card. de Lorraine *supra cit.* — Cf. Sauzé, *Correspondance politique de Lanssac*, pp. 480-481.

[7] Lorraine et Tournon au d. de Ferrare, 1555, 28 novembre, Rome (Arch. de Modène, cardinali ; orig.). — Deslandes passa par Ferrare le 4 décembre. Alphonse d'Este au d. de Ferrare, 1555, 4 décembre, Ferrare (Arch. de Modène, Alfonso d'Este ; orig.).

Piero Strozzi et les suppliait de faire rendre au maréchal un poste en Italie[1].

Des bruits fâcheux troublèrent, un moment, ces colloques d'amitié. Une semaine après l'arrivée des cardinaux, on apprit qu'en France Montmorency, maître du Roi, travaillait sérieusement à lui faire conclure une trêve avec l'Empereur. Paul IV, effrayé par ces nouvelles et craignant d'être abandonné, seul, en mauvaise posture, demanda des explications à Lorraine : celui-ci s'empressa de le rassurer[2]. Mais, en réalité, le cardinal était fort inquiet des agissements de son rival : « On dit par deçà, écrivait-il à son frère François, que le Roy est sur le point de faire la paix ; mais je vous prie luy dire de ma part que s'il la faict ou qu'il envoye ses députéz pour entendre au faict d'icelle que je ne sois de retour par delà, il fera chose dont il se repentira, car s'il faisoit la paix maintenant, le Pape le trouveroit le plus mauvais du monde, veu qu'on luy a promis de n'en rien faire ny conclure sans luy[3]. »

Le 15 décembre, Charles de Lorraine signa le traité définitif de ligue entre la France et le Saint-Siège. Sauf quelques modifications légères, cet acte confirmait simplement le projet qu'avait élaboré, deux mois plus tôt, l'ambassadeur D'Avanson et que le cardinal lui-même avait dit être « le plus au désadvantage de nostre maistre que l'on eust sceu faire ». La conversion rapide de Lorraine ne s'explique que si l'on suppose qu'il avait reçu des Carafa des promesses particulières et secrètes en faveur de sa famille. Quelque chose de ces promesses transparaît dans le texte de l'article VI modifié : « Le prince qui viendra en Italie aura le commandement de toutes les armées de la ligue[4]. » Nous savons que, depuis longtemps, le prince désigné était le duc de Guise[5]. Tournon, en qualité de plénipotentiaire, signa également ce traité, bien qu'il n'eût guère collaboré à sa préparation.

[1] C. Titio au d. de Florence, 1555, 26 novembre, Rome (Mediceo, 3274, 513 ; orig.).

[2] Vinc. Buoncambi à Octave Farnèse, 1555, 4 décembre, Rome (Arch. d'Etat de Naples, Carte Farnes., fascio 273, fascic. I ; orig.).

[3] Le card. de Lorraine au d. de Guise, 1555, 30 novembre, Rome (*Mém.-journ. de Guise*, p. 252).

[4] Publ. p. G. Duruy, *op. cit.*, p. 89. — Cf. L. Riess, *Die Politik Pauls IV...*, pp. 57 et suiv.

[5] Gualterio à Carafa, 1555, 14 octobre, La Ferté-Milon, publ. p. R. Ancel, *Nonciatures*, I, 2, p. 286.

A l'acte fut annexée une convention : « Si l'on vient à s'emparer de Sienne, cette ville et son territoire appartiendront à l'Eglise ; avec le consentement des habitants, cet Etat sera donné au comte de Montorio ou à toute autre personne que Sa Sainteté choisira[1]. » Sans doute c'était là quelque satisfaction promise à la cupidité plus ou moins avouée de Carlo Carafa[2], mais il faut y voir surtout l'intervention des *fuorusciti* florentins et siennois qui se préparaient ainsi le moyen de rallumer la guerre de Toscane. Le 15 novembre, deux ambassadeurs de Montalcino, Nicodemo Fortegnerri et Giovanni Vanozzi, étaient venus à Rome, « pour offrir au pape, du consentement des Français, les places que ceux-ci occupaient dans le Siennois, et le supplier en même temps de les aider à arracher Sienne des mains de l'Empereur[3]. » Ils participèrent aux négociations du cardinal de Lorraine. A l'heure même où ces négociations touchaient au terme, l'agent du Médicis écrivait à son maître : « Dans les rues de Rome on ne voit que Français et troupes de Florentins qui font de grandes bravades en paroles[4]. » Aussi bien les rédacteurs du traité de ligue furent Giovanni della Casa et Silvestro Aldobrandini.

Dans les replis de cet acte chacun des négociateurs avait caché ses ambitions secrètes. Lorraine regardait vers Naples ou, du moins, offrait un rôle glorieux à son frère François ; Carlo Carafa préparait diverses proies à sa cupidité, selon que l'on conquerrait Sienne ou l'Italie méridionale ; les *fuorusciti* se procuraient l'occasion d'une revanche.

Le 18 décembre, Lanssac partit de Rome pour la France avec le texte du traité[5]. Il rejoignit la cour à la fin du mois. Sur cela, le pape fit une promotion de cardinaux qui ne fut point aussi favorable aux Français qu'on l'avait espéré[6].

[1] Sources *supra cit.*

[2] R. Ancel, *La question de Sienne et la politique de Carlo Carafa* (Extr. de la *Revue bénédictine*, 1905).

[3] A. Serristori au d. de Florence, 1555, 16 novembre, Rome (Arch. d'Etat de Florence, Mediceo, 3274, fol. 496 ; orig.).

[4] Le même, 1555, 26 novembre-11 décembre, Rome (Mediceo, 513 et suiv. ; orig.). — Cf. *Archivio storico italiano*, t. XII, p. 43.

[5] J. d'Avanson au Roi, 1555, 15 décembre, Rome (Bibl. Nat., ms. fr. 20442, fol. 133 ; orig.). — Lorraine et Tournon au Roi, 1555, 18 décembre, Rome (Bibl. Nat., ms. fr. 20444, fol 77 ; orig.). — « Mémoire pour M. de Lanssac. » (Bibl. Nat., ms. fr. 15881, fol. 227-228 ; min.).

[6] Lorraine et Tournon au d. de Ferrare, 1555, 21 décembre, Rome : « Nous

Après la signature de la ligue, Lorraine demeura plusieurs semaines encore à Rome. Pendant ce long séjour, il continua de flatter et d'exciter Paul IV : « Le Roi viendra lui-même en Italie s'il le faut, déclarait-il, pour servir et défendre le Saint-Siège [1]. » Sans doute aussi le cardinal rechercha-t-il, avec Carlo Carafa, les moyens d'une action commune au profit de leurs familles. Enfin nous savons que Lorraine plaida chaudement auprès du pape la cause d'Hippolyte d'Este disgracié [2].

Le 9 janvier 1556, le prélat sortit de Rome. Après avoir séjourné quelques jours dans l'État des Farnèse, il prit la route d'Ombrie, fit une visite au duc d'Urbin à Pesaro, où il entendit réciter une comédie italienne, puis il se rendit par le droit chemin à Venise et y arriva le 16 [3]. A ce moment, dans toute l'Europe, on annonçait le départ prochain d'une expédition du duc de Guise en Italie et les capitaines, écoutant le bruit des armes, tressaillaient de joie [4].

A Venise, Lorraine reçut l'accueil somptueux et froid par lequel les marchands de Saint-Marc avaient coutume d'affirmer leur politesse et leur neutralité [5]. Le cardinal s'y arrêta, pour attendre, avant d'aller à Ferrare, la ratification du Roi au traité de ligue signé, depuis le 15 novembre, avec Hercule d'Este. Charles était fort inquiet. Dans les derniers jours de décembre, Montmorency avait réussi à « cloîtrer »

pensions avoir dix cardinaulx, mais la bonne coustume des Impériaulx et les menteryes et calomnyes dont ilz se servent a tous propoz a contrainct N. S. Père changer de délibération, de façon que de dix nous n'en avons que sept. » (Arch. d'État de Modène, Cardinali ; orig.). — Cf. G. Ribier. *Lettres et Mémoires d'Estat*, t. II, p. 620 ; G. Baguenault de Puchesse, *J. de Morvillier*, p. 91.

[1] C. Titio au d. de Florence, 1555, 21 décembre, Rome (Arch. d'Etat de Florence, Mediceo, 3274, 570 ; orig.).

[2] R. Ancel, *Nonciatures*, I, 2, p. 328.

[3] Le card. de Lorraine au d. de Ferrare, 1556, 8 janvier, Rome (Arch. de Modène, Cardinali ; orig). — G. Grandi au d. de Ferrare, 1556, 11-20 janvier, Rome (Arch. cit., Roma ; orig.). — Fr. Monterchi à Octave Farnèse, 1556, 25 janvier, Rome (Arch. d'Etat de Parme, Roma ; orig). — Cf. *Mémoires-journaux de Guise*, p. 231 ; A. Vitalis, *Correspondance de D. du Gabre*, p. 143 ; R. Ancel, *op. cit.*, I, 2, 588.

[4] Erc. Strozzi au d. de Mantoue, 1556, 15 janvier, Blois (Arch. d'Etat de Mantoue, Francia ; orig.). — Soubise au d. de Guise, 1556, 20 janvier, Radicofani (Bibl. Nat., ms. fr. 20554, fol. 69 ; orig.). — Le comte de Lalaing et Simon Renard à Philippe II, 1556, 11 janvier, Cambrai (*Papiers de Granvelle*, IV, p. 532).

[5] Le card. de Lorraine au d. de Guise, 1556, 17 janvier, Venise (*Mém.-journ.*, p. 231).

Henri II et à le séparer complètement des membres de la maison de Guise : la conclusion d'une trêve du Roi avec Charles-Quint paraissait imminente[1]. De plus, le connétable empêchait l'envoi de la ratification aux accords italiens. Furieux, Lorraine écrivit à son frère François une lettre pleine de colère : « Je vous ose bien asseurer que jamais roy n'eut et n'aura peut-estre telle occasion par deçà, pour augmenter sa grandeur et réputation, comme avoit nostre maistre, ainsy qu'il cognoistra par les choses que je luy portois, sy à son advantage que quand luy-mesme les eut dressées et souhaitées, il ne les eust sceu désirer meilleures ny plus advantageuses pour luy[2]. » Le 24 janvier, le cardinal quittait Venise, et le lendemain, il arrivait à Ferrare. On n'y avait pas encore reçu la ratification[3]. Le comte de La Mirandole et le duc de Parme vinrent saluer Lorraine à la cour d'Este[4].

Henri II ne s'abandonnait jamais tout entier à un seul conseiller. Le 10 janvier, à l'heure où Montmorency se croyait maître absolu des gestes de son maître, celui-ci dépêchait secrètement un courrier, qui arriva le 27 à Ferrare, portant la ratification[5]. Fier et joyeux, le cardinal partit le 28 janvier, passa par la Suisse, à grandes étapes, et rejoignit la cour de France à Blois, le 12 février[6]. Trois jours avant son arrivée, il avait appris la conclusion de la trêve

[1] J. Alvarotti au d. de Ferrare, 1555, 28 décembre, Blois : « ... Vedendo il sre de Guisa che S. Mtà Chma et il contestabile non li communicavano più nulla et si guardavano da lui et ne ragionavano da se soli senza chiamarlo et non li havevano communicato ne communicavano nulla della pratica di questa tregua, S. Ecc. conoscendo lo affronto che li era indebitamente fatto, se risolse parlare a S. Mtà... » (Arch. de Modène, Francia ; orig.).

[2] Le card. de Lorraine au d. de Guise, 1556. 17 janvier, Venise (*Mém. journ.*, p. 231).

[3] Le card. de Lorraine au d. de Ferrare, 1556, 18-21 janvier, Venise (Arch. d'Etat de Modène, cardinali ; autog.). — Le d. de Ferrare au card. de Gonzague. 1556, 27 janvier, Ferrare (Arch. d'Etat de Mantoue. Carteg. del cardinale Ercole ; orig.).

[4] Le card. de Lorraine à Paul IV, 1556, 28 janvier, Ferrare, publ. par R. Ancel, *op. cit.*, I, 2, pp. 591-592.

[5] Sources *supra cit.* — J. Alvarotti au d. de Ferrare, 1556, 10 janvier, Blois (Arch. de Modène, Francia ; orig.). — Cf. *Archivio storico italiano*, série 3a, t. XXV, pp. 52-54.

[6] Le card. de Lorraine à M. de Saint-Laurent, ambassadeur à Soleure, 1556, 26 janvier, Ferrare (Bibl. Nat., Clairambault, 349, fol. 12 ; orig.). — Hipp. d'Este au d. de Guise, 1556, 27 janvier, Ferrare (Bibl. Nat., Clair., 349, fol. 13 ; orig.). — Tib Burtio au card. Farnèse, 1556, 14 février, Blois (Arch. d'Etat de Naples, carte Farnes., fascio 709 ; orig.).

de Vaucelles[1]. Tout s'écroulait. Lorraine reconnut sa défaite : « Le Connétable a vaincu le jeu ![2]. »

[1] Le card. de Lorraine à Paul IV, 1556, 14 février, Blois (Arch. Vat., Cast. S. Angelo, arm. VIII, ordo II, t. 1, fol. 68 ; orig.).

[2] Mot cité par J. Alvarotti au d. de Ferrare, 1556, 18 février, Blois (Arch. Modène, Francia ; orig.). — Sur le *cursus* des négociations de Vaucelles, le sr de Saint-Laurent au Conseil de Zurich, 1556, 14 février, Soleure : « Depuis quelque temps, Mons. l'admiral de France, gouverneur de Picardye, s'estant assemblé avec le sr de Lalain et aultres dépputéz impériaulx pour traicter de la délivrance des prisonniers,... après quelques propos passéz entre eulx, lesd. dépputéz impériaulx, qui, soubz ceste couleur des prisonnièrs, ne tendoient qu'à venir à ung aultre plus particulier traicté, recherchèrent led. sr admiral d'envoyer par devers le Roy pour avoir ung pouvoir pour traicter de la paix et de la trefve, se monstrans à cela si affectionnéz que le Roy l'ayant entendu ne voulut desdaigner à y prester l'oreille..., et pour ceste cause fut envoyé ung pouvoir aud. sr admiral, suivant lequel s'estant assemblé plusieurs foys avec lesd. dépputéz impériaulx et finablement après longues disputes s'estant led. seigneur retiré sans certaine conclusion et en délibération de ne plus retourner à l'assemblée, lesd. dépputéz l'envoyèrent recercher instamment et prier de n'abandonner point encore ceste négociation, pour la fin de laquelle ils ont accordé du cinquiesme de ce moys une trefve de cinq ans... » (Arch. d'Etat de Zurich, Frankreich, 2 ; orig.).

CHAPITRE II

LE CONFLIT. — LA LÉGATION DE CARAFA

« Singulière situation d'une puissance dont les deux principaux ministres usurpent, chacun d'un côté, le droit de conclure des traités contradictoires [1]. » Henri II ne pouvait observer l'un ou l'autre des engagements qu'il avait signés, sans compromettre son honneur. Réponse éclatante aux dires des historiens qui ont prêté à ce Roi une politique personnelle, et preuve solide du rôle extraordinaire que jouaient déjà les factions.

Profitant de l'absence d'un rival exécré, Montmorency avait conduit les négociations de la trêve avec une discrétion et une rapidité surprenantes. Des deux traités dont la politique royale se trouvait désormais prisonnière, celui du Connétable fut le mieux accueilli par les pauvres sujets [2]. La trêve de Vaucelles, publiée à Paris le 16 février 1556 [3], bientôt ratifiée par l'Empereur et par le roi d'Angleterre [4], comprit les « amis et alliés » de la France : les évêques de Metz, de Toul et de Verdun, l'abbé de Gorze, la famille Carafa, la famille Farnèse, le comte Niccolò Orsini de Pitigliano, les *fuorusciti* des villes et États de Florence et de Sienne [5].

[1] Fr. Decrue, *Anne de Montmorency*, t. II, p. 189.

[2] Gualterio à Carafa, 1556, 6 fév., Blois, publ. p. R. Ancel, *op. cit.*, I, 2, p. 337.

[3] Par édit daté de Blois, 13 février 1556 (A. Isnard, *Actes royaux de la Bibliothèque nationale*, t. I, p. 216).

[4] La ratification fut apportée à Amboise, où se trouvait la cour, le 12 mars. Montmorency à Octave Farnèse, 1555, 12 mars, Amboise (Arch. d'Etat de Parme, Francia ; orig.). — Simon Renard vint résider comme ambassadeur d'Espagne en France ; S. de Laubespine, abbé de Bassefontaine, représenta Henri II à la cour d'Espagne. *Relations politiques des Pays-Bas et de l'Angleterre*, t. I, p. 34.

[5] Déclaration du Roi, 1556, 3 mai, Chambord (Arch. de Parme, Francia ; expéd. orig.).

Mais de ces alliés, combien furent accablés par le bienfait qu'on leur offrait ! Le poète Olivier de Magny, secrétaire de l'ambassadeur D'Avanson, dans un sonnet des *Soupirs* qui est le vrai tableau de cette histoire, a peint toute la consternation des fauteurs de guerre [1] :

Mon Dieu, que ceste trêve a le nez allongé
A ceux là de qui moins elle estoit attendue !
Cestuy-cy d'un costé son attente ha perdue
Et en tous ses desseins semble qu'il ait songé [2].

Ceux-cy crèvent de dueil d'avoir tant voyagé
Et de veoir vainement leur peine despendue [3].
Ceux-cy perdent du tout leur cause déffendue,
Et ceux-cy par despit demandent leur congé [4].

Cettuy-cy, qui cuidoit de la vaillance sienne
Regaigner le bonheur qu'il perdit devant Sienne,
S'en va plus que jamais de vengeance altéré [5].

Cettuy se void frustré de sa charge nouvelle [6].
Cettuy n'espère plus qu'à Rome on le rappelle [7].
Et cettuy se repend de s'estre déclairé [8].

A la cour de France même, dont les membres étaient en majorité de goûts belliqueux, la trêve créa une situation pénible [9]. Les gens se trouvèrent surpris et gênés par la soudaineté de l'événement. Les soupçons s'accrurent, les rivalités s'exaspérèrent. Henri II paraissait honteux de sa propre conduite, on eût dit qu'il rougissait de sa complicité avec Montmorency. Il fuyait la société du cardinal de Lorraine et du duc de Guise. Le cardinal eut d'abord assez de

[1] O. de Magny, *Souspirs*, éd. Courbet, 88-89.

[2] Carlo Carafa.

[3] Lorraine et Tournon. Pour celui-ci, nous le verrons, la satire est mal fondée.

[4] Les *fuorusciti* napolitains et toscans.

[5] Piero Strozzi.

[6] Hercule II d'Este, duc de Ferrare, à qui le traité de ligue promettait le titre de lieutenant-général.

[7] Hippolyte d'Este, cardinal de Ferrare.

[8] Le pape Paul IV.

[9] Domenico Achilli au châtelain de Mantoue, 1556, 5 février, Blois : « La maggior parte di qua vorebbe la guerra... » (Arch. d'Etat de Mantoue. Francia ; orig.).

maîtrise de soi pour cacher sa colère. A vrai dire, son rôle n'était point facile. En quels termes annoncer sa défaite au pape et aux princes italiens, à tous ceux qu'il avait séduits, entraînés par des promesses authentiques ? Il écrivit pourtant à Paul IV qu'il se félicitait de la trêve « agréable aux pauvres peuples »[1]. Il tâcha de tromper les politiques italiens sur l'importance de l'événement[2]. Mais, après quelques jours, l'humiliation devint trop amère. Le cardinal se révolta et fit au Roi des remontrances insolentes : il lui rappela que « sa signature autographe et son sceau étaient sur le parchemin des traités conclus en Italie, que, si la moindre partie de ces traités était reniée, il en résulterait un scandale infini, enfin que, dans cette occasion, il s'agissait non de faire tort ou injure à lui, cardinal, mais de compromettre l'honneur de Sa Majesté même »[3].

Ces observations eussent été vaines, devant le fait accompli, si l'opinion puissante de tous les bénéficiaires de la politique belliqueuse n'eût soutenu Lorraine. Les hommes pacifiques tremblaient, eux-mêmes, de voir crouler, dans cette comédie, le prestige du Roi. Joachim du Bellay, qui appartenait à une maison peu amie des Guises, disait pourtant :

Nous ne sommes faschéz que la trefve se face...
Si est chacun de nous à soy mesme tesmoing
Combien la France doit de la guerre estre lasse...
Mais...
Il nous fasche d'ouïr noz pauvres alliéz
Se plaindre à tout propos qu'on les ait oubliéz
Et qu'on donne au privé l'utilité commune.
Mais ce qui plus nous fasche est que les estrangers
Disent plus que jamais que nous sommes légers
Et que nous ne sçavons cognoistre la fortune.

Un vieux dicton, répandu en Italie, accusait les rois de France de plus promettre que donner. En novembre 1551, l'évêque d'Arras, Granvelle, déclarait au nonce de Jules III :

[1] Le card. de Lorraine à Paul IV, 1556, 14 février, Blois (Arch. Vatic., Cast. S. Angelo, arm. VIII, ordo II, t. I, fol. 68 ; autog. ital.). — Gualterio à C. Carafa, 1556, 14 février, Blois, publ. p. R. Ancel, *op. cit.*, I, p. 343.

[2] Le card. de Lorraine au card. de Farnèse, 1556, 18 février, Blois (Arch. d'Etat de Parme, Francia ; orig.).

[3] J. Alvarotti au d. de Ferrare. 1556. 18 février. Blois (Arch. d'Etat de Modène, Francia ; orig.). — Cf. R. Ancel, *op. cit.*, I, 1, p. LXXX.

« Tous les Italiens qui se sont appuyés sur la France sont restés en bas[1]. » Reproche mal fondé sans doute, mais singulièrement propre à émouvoir l'âme chevaleresque de Henri II. La politique royale allait-elle abandonner ceux dont elle avait provoqué l'adhésion, le pape, les Carafa, le duc de Ferrare ?

*
* *

Lorraine avait laissé le pape joyeux, debout sur sa barque, attendant la guerre. Une voix sinistre, pourtant, se faisait entendre au vieillard halluciné, celle du cardinal Du Bellay.

Le doyen du Sacré-Collège avait diverses raisons de ne pas estimer les travaux de Charles de Guise. Celui-ci lui avait apporté de France une lettre de rappel qu'il n'accepta pas[2]. Mais surtout l'expérience ancienne de Du Bellay le protégeait contre les chimères. Après le départ de Lorraine, le cardinal visita Paul IV et lui montra les risques de l'aventure commencée : Montmorency, dit-il, s'opposerait de toutes ses forces aux tentatives belliqueuses des Guises et signerait une paix ou une trêve avec l'Empereur, laissant le pape compromis et menacé[3]. Du Bellay n'était plus un conseiller d'autorité ; on ne l'écouta pas. L'eût-on écouté, les apparences lui auraient donné tort. Le 31 janvier, un courrier de France arrivait à Rome, qui annonça qu'une rupture complète s'était produite entre les plénipotentiaires du Roi et ceux de Charles-Quint: nouvelle tendancieuse, fondée sur une simple suspension des pourparlers. Les Carafa furent complètement rassurés[4].

Charles de Lorraine était encore à Venise, lorsque Carlo Carafa décida, le 20 janvier, d'envoyer à la cour de Henri II un homme de confiance, le duc de Somma, chef des *fuorusciti* napolitains, pour obtenir la prompte réalisation des promesses faites au pape dans le traité de ligue[5]. Somma

[1] L'év. de Fano à Jules III, 1551, 14 novembre, Innsbrück, publ. p. G. Kupke, *Nuntiaturberichte aus Deutschland*, t. XII, p. 103.

[2] Le card. du Bellay au Roi, 1555, 24 décembre, Rome (Bibl. Nat., ms. fr. 20448, fol. 217 ; orig.).

[3] Gianfigliazzi au d. de Florence, 1556, 15 janvier, Rome (Arch. d'Etat de Florence, Mediceo, 3275 ; orig.).

[4] A. Serristori au d. de Florence, 1556, 1er février, Rome (Mediceo, 3275 ; orig.). — Cf. *Papiers de Granvelle*, t. IV, pp. 533 et suiv. ; R. Ancel, *op. cit.*, I, 2, p. 321.

[5] Instructions de C. Carafa au d. de Somma, 1556, 20 janvier, Rome, publ. p. Ancel, *op. cit.*, I, 2, p. 324.

devait, comme Lorraine, arriver à Blois en importun.

La fièvre d'espoir qui agitait Rome et la Curie, s'accrut encore par la venue du grand *condottiere* Piero Strozzi. Le maréchal, débarqué le 28 décembre 1555 à Civitavecchia, avait rencontré de sérieuses difficultés. En dépit de Carlo Carafa, Paul IV lui interdit d'abord d'entrer dans la Ville éternelle : le pape craignait que la présence de Piero n'excitât l'enthousiasme des bannis toscans et ne fût l'occasion de graves désordres. Il est probable aussi que le cardinal de Lorraine, bien que son attitude ait été d'apparence correcte, ne désirait point rencontrer Strozzi à la Curie. Le maréchal passa le mois de janvier à Stabbia, près de Civita-Castellana, chez son beau-frère Flaminio Orsini [1]. Il vint de temps en temps à Rome secrètement, la nuit, pour y voir Carafa. Celui-ci s'employa beaucoup à le réconcilier avec Lorraine [2]. Après le départ du cardinal, le 18 janvier, Paul IV leva l'interdiction faite à Strozzi de venir à la Curie [3]. Le 29, sous prétexte d'une partie de chasse, le maréchal et Carlo Carafa se rencontrèrent dans la Campagne romaine. Une longue conférence eut lieu entre eux. Le cardinal demanda à son ami ce qu'il pensait des négociations de Charles de Lorraine. Strozzi répondit qu'il eût mieux valu s'entendre avec Montmorency, mais il se réjouit, pourtant, de l'avenir qui s'ouvrait. Les deux *condottieri* restaient unis dans leurs desseins par une ancienne et familière « camaraderie ». Piero, en rendant compte au Connétable de cette entrevue, lui écrivait le lendemain : « Monsieur le cardinal Caraffe et moy fusmes hyer en campagne. En tous les propos que nous eusmes tout le jour ensemble, je le recongneus celuy mesmes bon Charles qu'il estoit autrefois pour le ser-

[1] Sur les inquiétudes de Cosme de Médicis, Petro Petri à Andrea de Nobili, 1555, 13 décembre, Florence (Arch. d'Etat de Lucques, Ambascerie, Carte orig., 584 ; orig.). — Robertet à Montmorency, 1555, 29 décembre, Rome (Bibl. Nat., ms. fr. 20442, fol. 137 ; orig.). — Adr. Saraceni à la *Balia* de Sienne, 1555, 30 décembre, Rome (Arch. d'Etat de Sienne, Lett. alla Balia, CCXXI, 57 ; orig.). — G. Grandi au d. de Ferrare, 1555, 31 décembre, Rome (Arch. d'Etat de Modène, Roma, orig.). — Avis au card. de Gonzague, 1556, 1er janvier, Rome (Arch. de Mantoue, Carteg. del cardinale ; orig.).

[2] Il semble même que Strozzi alla saluer Lorraine lors de son passage dans l'Etat des Farnèse. — Lorraine et Tournon à Montmorency, 1556, 6 janvier, (Bibl. Nat., ms. fr. 20442, fol. 138 ; orig.). — Gianfigliazzi au d. de Florence, 1556, 11-15 janvier, Rome (Mediceo, 3275 ; orig.).

[3] P. Strozzi à Montmorency, 1556, 18 janvier, Stabbia (Bibl. Nat., ms. fr., 3147, fol. 16-17 ; orig.). — Gianfigliazzi au d. de Florence, 1556, 18-21 janvier, Rome (Mediceo, 3275 ; orig.).

vice du Roy, et encores en mon particulier il n'est nullement changé. » Et il ajoutait ces paroles qui éclairent la conduite peu scrupuleuse de Lorraine : « Caraffe me dict, entre autres choses, ceste cy digne de vous estre escripte : que le cardinal de Lorraine, par les cappitulations faictes avecq le pape, avoit accordé choses auxquelles auparavant ils n'avoient jamais pensé, comme de Gaëte et d'autres qu'il me nomma, adjouxtant par après ces mêmes parolles « qu'ilz « estoient délibéréz par vostre moien réordonner les condi- « tions passées par le dict cardinal de Lorraine, parce qu'ilz « cognoissoient qu'il leur avoit plus concédé que n'estoit le « debvoir et que eulx-mesmes ne voulloient[1]. » Grave accusation, faite peut-être pour séduire Montmorency, mais qui suffirait, vérifiée, à déshonorer la politique italienne des Guises.

Le 2 février, Strozzi vint s'établir à Rome avec son épouse : il fut logé au Vatican dans l'appartement de Carafa. On le vit, les jours suivants, se promener en coche à travers la Ville éternelle, acclamé par la foule des *fuorusciti* qui criaient : En Toscane ! en Toscane ! Il eut de longs entretiens secrets avec le pape, les Carafa et les agents français. Paul IV fut conquis : il déclara que « quiconque toucherait à Strozzi attenterait à sa propre personne ». Ces hommes n'attendaient plus que le signal du roi de France pour partir en guerre[2].

C'est dans la nuit du samedi 14 février 1556 qu'un courrier, dépêché de Blois par le nonce Gualterio, apporta au cardinal Carafa la nouvelle de la trêve de Vaucelles[3]. Le

[1] Piero Strozzi à Montmorency, 1556, 30 janvier, Stabbia (Bibl. Nat., ms. fr. 3053, fol. 86 : orig. chiffré). — Gianfigliazzi au d. de Florence, 1556, 30 janvier, Rome (Arch. d'État de Florence, Mediceo ; 3275 ; orig.). — G. Grandi au d. de Ferrare, 1556, 1er février, Rome (Arch. d'État de Modène, Roma : orig.). — Les compagnons de Strozzi, à Stabbia, étaient alors Flaminio Orsini, le s. de Montauto, Giuliano de Médicis, le cap. Michele di Cante, les cap. Pietro Pauolo Tosinghi et Niccoló Tosinghi frères, Pandolfo Puccini, Cecchino Gualterotti, Alfonso Gondi et quelques autres *fuorusciti*.

[2] Gianfigliazzi au d. de Florence, 1556, 4 février, Rome (Mediceo, 3275 ; orig.). Le même, 6 février (Arch. cit.). — Adr. Saraceni à la *Balia* de Sienne, 1556, 10 février, Rome (Arch. d'État de Sienne, Lett. alla Balia. CCXXIII, 58 ; orig.). — C. Titio au d. de Florence, 1556, 13 février, Rome (Mediceo, 3275 ; orig.). — P. Strozzi à Montmorency, 1556, 6 février, Rome, dans l'*Archivio stor. italiano*, s. 1a, t. XII, pp. 386-387. — Cf. R. Ancel, *op. cit.*, I, 2, p. 328.

[3] Le card. Farnèse à Octave Farnèse, 1556, 15 février, Rome (Arch. d'Etat de Naples, carte Farnes., fascio 703 ; autog.). — S. Gualterio au card. Carafa. 1556, 6 février, Blois, publ. p. R. Ancel, *op. cit.*, I, 2, p. 337.

21 février, Tournon et l'ambassadeur D'Avanson reçurent les lettres de Henri II qui confirmaient la première information[1]. Déjà le bruit s'en était répandu dans toute l'Italie[2].

La stupeur, l'indignation de la Curie fut un spectacle extraordinaire. « Le Roi est un traître ! » s'écria Carlo Carafa. Il fit aussitôt porter la nouvelle à Strozzi, qui était retourné à Stabbia, et se cacha pendant deux jours sans recevoir personne. Giovanni della Casa errait dans le Vatican, désespéré : « D'autres vont au désert pour servir Dieu, moi je veux y aller pour servir le diable ! » dit-il. Le cardinal Mignanelli déclarait : « C'est la perte de l'Eglise. » Bandini, archevêque de Sienne : « Maintenant, nous sommes ruinés ! [3] » Les *fuorusciti* couvraient d'injure le nom du roi de France. Strozzi, rentré à Rome, eut de longs entretiens avec les Carafa[4]. Un article de la trêve était, en effet, une véritable trahison aux yeux des exilés : « Tous les foruscis et bannis de Naples et de Sicile, disait cet article, sont et demeureront exclus du bénéfice de la dicte trêve. Et, quant aux bannis de Florence et de Sienne, qui se pourroient estre retiréz ès places de la Toscane, le Roi les empêchera de faire chose qui puisse altérer ou offenser la dicte trêve ni les Etats de Sienne et de Florence. » [5] Au vrai, c'était un coup déloyal. Toute la Curie, tout Rome partageaient l'indignation des malheureux bannis[6].

L'attitude du pape ne fut pas aussi franche : comme il le déclara lui-même à l'évêque de Comacchio, il avait souci de « maintenir en tout temps sa dignité[7] ». Il n'aurait pu, sans mentir effrontément, renier les gestes officiels en faveur de la paix par lesquels il avait caché au regard des Espa-

[1] Gianfigliazzi au d. de Florence, 1556, 18-22 février, Rome (Mediceo, 3275 ; orig.).

[2] Marco Centurione au d. de Florence, 1556, 20 février, Gênes (Mediceo, 2835 ; orig.).

[3] Gianfigliazzi au d. de Florence, 1556, 18-22 février, Rome (Arch. d'Etat de Florence, Mediceo, 3275 ; orig.). — Carafa au d. de Somma, 1556, 15 février, Rome, publ. p. R. Angel, *op. cit.*, I, 2, pp. 347 et suiv.

[4] Adr. Saraceni à la *Balia* de Sienne, 1556, 20 février, Rome (Arch. d'Etat de Sienne, Lett. alla Balia, CCXXIII, 68 ; orig.). — Alfonso Rossetto au d. de Ferrare, 1558, 26 février, Rome (Arch. d'Etat de Modène, Roma ; orig.).

[5] Du Mont, *Corps diplomatique*, t. IV. — Gianfigliazzi, 1556, 22 février, Rome (Mediceo, 3275 ; orig.).

[6] Adr. Saraceni à la *Balia* de Sienne, 1556, 27 février, Rome (Arch. de Sienne, Lett. alla Balia, CCXXIII, 77 ; orig.).

[7] Lettre d'Alfonso Rossetto *supra cit.*

gnols le véritable sens de l'ambassade du cardinal de Lorraine. Cependant, les représentants de Henri II, effarés eux-mêmes par l'invraisemblable nouvelle, passèrent des journées pénibles. Le 17 février au soir, en présence de Jean d'Avanson, Paul IV fit appeler l'ambassadeur espagnol et, l'embrassant deux ou trois fois, il lui exprima dans un discours affecté le plaisir qu'il ressentait de l'heureux événement ; puis, se tournant vers l'ambassadeur de Henri II, il le complimenta avec excès. D'Avanson fit mauvaise mine sous cette ironie[1]. La scène se renouvela, le 21 février, quand Tournon et l'ambassadeur vinrent notifier officiellement la trêve au pontife[2]. Celui-ci même adressait alors un bref à Charles-Quint pour le féliciter et l'exhorter à guérir les maux de la Chrétienté[3]. Lorsque le protonotaire François de Noailles, dépêché de Blois par Henri II le 15 février, présenta ses lettres à Paul IV, dans l'audience du 21 mars, le pontife déclara hautement son espérance de voir la trêve convertie en paix définitive[4].

Il ne faut pas s'y tromper. En recevant la nouvelle de la trêve, Paul IV avait failli s'évanouir[5]. De ce coup il resta plus d'un mois « enragé ». Il ne prêcha pas pendant le Carême. Tous les gens bien informés savaient que son âme était alors en proie à une double haine, contre Charles-Quint et contre Henri II, l'un qui était son vieil ennemi, l'autre qui l'avait trahi[6].

[1] Sources *cit.*

[2] Tournon et D'Avanson au Roi, 1556, 23 février, Rome (Bibl. Nat., ms. fr. 20444, fol. 99 ; orig.).

[3] Arch. Vatic., Principi, XXII, fol. 66 : minute.

[4] Henri II à Paul IV, s. d. (Arch. Vatic., Cast. S. Angelo, arm. VIII, ordo II, t. I, fol. 34 ; autog.). — Cf. G. Ribier, *Lettres et Mémoires d'Estat*, t. II, p. 625. — Sur Fr. de Noailles, voy. Ph. Tamizey de Larroque, *Lettres inédites de François de Noailles* (Extr. de la *Revue de Gascogne*, 1865). — Tournon et D'Avanson au Roi, 1556, 23 mars, Rome (Bibl. Nat., ms. fr. 20444, fol. 169 ; orig.). — Navagero au Sénat de Venise, 1556, 19 mars, Rome, publ. p. Rawdon Brown, *Calendar... Venice*, VI, I, 379. — Adr. Saraceni à la *Balia* de Sienne, 1556, 28 mars, Rome (Arch. de Sienne, Lett. alla Balia, CCXXI, 81 ; orig.).

[5] Adr. Saraceni à la *Balia* de Sienne, 1556, 20 février, Rome (Arch. de Sienne, Lett. alla Balia, CCXXIII, 68 ; orig.).

[6] Avis de « source sûre » envoyé de Rome au card. de Trente et transmis par F. Ferrero à Cosme de Médicis : « Si è havuta quì tanta mala contentezza de la pace che il papa ha lasciato il predicare et stà arrabiatissimo, ne vuole pace et minaccia più che mai di volere rovinare l'un principe et l'altro, et a quel che si vede si tiene per fermissimo che tentarà rumpere questa tregua. Caraffa stà tanto afflitto che le gienti tremano in veder lo, et se la speranza che li da il Strozzo di presto pigliar il regno de Napoli et la Toscana non lo mantanesse dubbito che moriria. Quì si arma di continuo et si brava alla Napoletana. » (Arch. d'Etat de Florence, Mediceo, 3106, fol. 450 ; orig.).

Dans cette catastrophe, les *fuorusciti* toscans furent les premiers à recouvrer leur énergie et leur sang-froid. Piero Strozzi était rentré à Rome. Chaque jour, il se rendait chez le cardinal de Tournon pour apurer les comptes embrouillés de la guerre de Sienne, donner raison de ses dépenses et reconnaître les dettes[1]. Il s'absenta seulement pour aller faire une tournée dans la république de Montalcino[2]. Mais ces travaux officiels masquaient une œuvre plus efficace : le maréchal ranima l'ambition et l'activité de Carlo Carafa en évoquant à ses yeux l'image des biens que pouvaient lui procurer, un jour, la conquête de Naples et celle de la Toscane. « Sans les espérances que lui donne Strozzi, dit un témoin, Carafa mourrait. »[3] C'est alors que le cardinal-neveu, inspiré par Giovanni della Casa, élabora tout un savant dessein pour regagner le terrain perdu, dessein fondé sur l'appui des Guises, des *fuorusciti*, de Catherine de Médicis et de Diane de Poitiers[4]. Carlo allait entreprendre, pendant le printemps et l'été 1556, la conquête de la cour de France.

En arrivant à Blois, le duc de Somma, venu pour dissuader Henri II de conclure la trêve, ne manqua de montrer le déplaisir qu'il éprouvait de trouver le fait accompli. Pendant son séjour, il ne cessa d'invoquer contre la politique pacifique, selon les instructions de Carafa, les plus vifs arguments : l'honneur du Très-Chrétien engagé par des promesses signées de la main royale, et l'intérêt de poursuivre en Italie des hostilités qui atteindraient, par là, le point vulnérable de la puissance espagnole. « Qu'on perde cette occasion, disait-il, et, dans cinq ans, — durée de la trêve, — la situation sera totalement changée : le pape sera peut-être mort et, s'il vit, comment voudrait-il rendre sa confiance

[1] Sur cette vérification des comptes, les documents sont très nombreux. Entre autres : Gianfigliazzi au d. de Florence, 1556, 5 mars, Rome (Mediceo, 3275 ; orig.) ; surtout lettres de Ridolfo Cenami aux *Anziani* de Lucques, 1556, mars-août, Rome (Arch. d'Etat de Lucques, ambascerie, Carte orig., 584 ; orig.). — Les Lucquois étaient créanciers de Strozzi. P. Strozzi aux *Anziani* de Lucques, 1556, 17 mai, Rome (Arch. et *loc. cit.* ; orig.)

[2] P. Strozzi à la républ. de Montalcino, 1556, 22 mars, Civitavecchia (Arch. d'Etat de Sienne, Rep. di Montalcino, Lettere, 1556 ; orig.). — R. Cenami aux *Anziani* de Lucques, 1556, 26 mars, Rome (Arch. de Lucques, ambascerie, 584 ; orig.).

[3] Avis *supra cit.*

[4] Publ. p. R. Ancel, *Nonciatures*, I. 2, append. VII.

aux Français ! » [1] Ces arguments, pendant plus d'un an, les prôneurs de guerre les répéteront, dans leurs lettres, leurs instructions ou leurs libelles. C'est le thème d'un discours célèbre qu'écrira Charles de Marillac : « Le Roy comme prince débonnaire a consenti à la suspension des hostilités. En ce temps-là toute l'Italie l'appeloit, toute l'Allemagne le favorisoit, toute l'Europe l'invitoit et la félicité de la première fortune quasi le forçoit. »[2] Après Marillac, Bartolomeo Cavalcanti, traduisant et augmentant ce discours, en publiera les arguments dans la Péninsule [3].

Les remontrances que fit le duc de Somma ébranlèrent un peu, semble-t-il, la résolution de Henri II. Lorsque celui-ci reçut des mains de l'envoyé extraordinaire les lettres qui, venues d'Italie et en particulier de Rome, accusaient le Très-Chrétien de « félonie » au sujet de la trêve, il ne put cacher son trouble, il pâlit et même, dit-on, il se plaignit au Connétable qu'il eût trop précipité les choses [4]. Soit pour adoucir la colère des Carafa, soit pour leur prouver, malgré les apparences, la fidélité de ses sentiments, le Roi combla Somma de bienfaits. Le 28 février, au moment de se séparer de lui, il le pria de renouveler à Paul IV « l'assurance de son absolu dévouement » [5], il lui conféra le collier de Saint-Michel, la charge de colonel de l'infanterie italienne qu'avait possédée Piero Strozzi, et joignit à ces honneurs le don de mille écus d'or et des châteaux de Castelottieri et de Montorio, dans le Siennois, qui rapportaient ensemble deux mille écus de revenu [6]. Ainsi gratifié, le duc s'en alla moins mécontent ; il rentra à Rome le 1er avril 1556, quand déjà Carlo Carafa s'apprêtait à exécuter ses projets de revanche [7].

[1] C. Carafa au d. de Somma, 1556, 15 février-5 mars, Rome, publ. p. R. Ancel. *op. cit.*, I, pp. 347 et 361.

[2] *Discours sur la roupture de la trefve* de Charles de Marillac (Paris, 1556). — Cf. P. de Vaissière, *Charles de Marillac*, pp. 295 et suiv.

[3] Bart. Cavalcanti, *Discorso sopra la tregua* (Arch. Vatic., Principi, 11, fol. 540).

[4] R. Ancel, *op. cit.*, I, 1, p. LXXXIV, n. 3.

[5] G. Soranzo au Sénat de Venise, 1556, 28 février, Blois, publ. p. Rawdon Brown, *Calendars... Venice*, VI, I, p. 360. — Gualterio à Carafa, 1556, 29 février, Blois, p. p. Ancel, *op. cit.*, I, 2, p. 359. — Catherine de Médicis au card. Carafa, 1556, 27 février, Pontlevoy, publ. p. B. de Puchesse, *Lettres de Catherine de Médicis*, t. X, p. 15. — Cf. Sauzé, *Correspondance de Lanssac*, pp. 149, 223 et 514.

[6] Sources *supra cit.*

[7] Navagero au Sénat de Venise, 1556, 4 avril, Rome (Arch. d'Etat de Venise, D. al Senato, t. VII, fol. 139 ; copie).

Alors, en effet, devaient se grouper, dans un effort commun pour gagner Henri II, tous les partis belliqueux de France et d'Italie. A cet assaut un seul homme résista longtemps, l'auteur même de la trêve, Montmorency.

L'énergie du Connétable fut superbe. Il montra, dans ce temps mieux que jamais, toute la sagesse qu'une longue expérience et un amour passionné de la dynastie française avaient accumulée, jour par jour, depuis tant d'années, dans sa vieille tête de soldat. Après la trêve de Vaucelles, cet homme, que la nature pourtant n'avait point fait très perspicace, atteint par son sens pratique le degré des grands ministres : il représente la plus saine politique royale. Et il y eut quelque mérite : souffrant de son corps et surtout torturé par cette « colique [1] » qui l'avait mené parfois à l'agonie, il ne déserta point, mais disputa sans cesse l'esprit de son maître à la conquête habile des Lorrains.

Après la conclusion de l'accord qu'avait réalisé à Vaucelles son neveu Coligny, Montmorency s'était arrêté au désir obstiné d'établir une paix définitive entre la maison de France et la maison d'Autriche. Déjà vieux, il estimait le passé et savait « peser l'avenir ». Du royaume il connaissait, par une pratique ancienne et minutieuse, tout l'organisme vivant ; il en savait la résistance et les faiblesses, pour les avoir vues souvent à l'épreuve. Sur les capacités personnelles et les moyens de Philippe II, successeur de Charles-Quint, il ne professait pas l'opinion qui était alors celle de la cour de France. Le jour où l'on avait appris que le vieil Empereur, dont l'esprit retors et la souple énergie s'étaient trempés en tant de fortunes, abandonnait la couronne, quelques flatteurs de Henri II avaient prédit la chute de cette monarchie espagnole, livrée désormais aux caprices d'un prince qu'on savait « adonné à ses plaisirs, voluptéz et délices [2] ». Pour laisser s'accomplir sans gêne ce changement avantageux, le roi de France avait accepté plus volontiers la trêve [3]. Il méprisait le nouveau chef de la maison rivale [4]. Montmorency ne partageait point des illusions aussi dange-

[1] Gualterio à C. Carafa, 1556, 3 avril, p. Ancel, *op. cit.*, I, 2, p. 378.

[2] G. Ribier, *Lettres et Mémoires d'État*, t. II, p. 659.

[3] *Ibidem.*

[4] Simon Renard à Ruy Gomez de Silva, 1556, 8 juin, Paris, publ. p. Weiss, *Papiers d'État de Granvelle*, t. IV, pp. 595-596.

reuses : il savait que, même sous un gouvernement médiocre, la monarchie espagnole tirait de ses faiblesses mêmes, de l'immensité dispersée de ses Etats, une souplesse et des ressources presque infinies. Il se rappelait à lui-même l'expérience du long règne de François Ier, les cruels revers qui avaient ruiné les triomphes passagers, toute cette histoire diplomatique et militaire d'où il n'était sorti qu'un peu de gloire pour tant de peine. Maintenant, le résultat apparaissait : le Trésor était épuisé, les sujets, les clers eux-mêmes gémissaient, n'en pouvant plus, sous la pression du fisc. Et cela, pour protéger des Italiens, les Farnèse, les Este, les *fuorusciti* de Florence et de Naples, alliés d'hier, et demain les Carafa, tous quémandeurs cupides et fourbes dont la gratitude mouvante tournait selon le gain. De ces amitiés payées il savait le prix et la durée ; il en avait horreur. Une seule conquête lui paraissait utile, en Italie, celle du Piémont, et bien volontiers il eût cédé au duc de Savoie, pour compenser les Etats de Charles II dépouillé, tous les droits de la couronne de France sur le Milanais. Montmorency, après la trêve, ramena l'attention de Henri II sur ce sujet : il voulait que le Roi visitât de nouveau le Piémont[1].

Aussi bien l'état de la famille royale et de la cour de France préoccupait l'esprit du Connétable, qui gardait son maître comme on protège un enfant. Henri II avait de nombreux fils qu'il faudrait un jour pourvoir de biens et caser : même si l'intégrité du domaine n'en était point menacée comme autrefois, les ressources financières du Dauphin seraient en tout cas fort diminuées. Pour y remédier, le parti belliqueux prônait la conquête de nouvelles terres, qui serviraient d'apanages lointains; Montmorency, lui, prêchait seulement l'économie. Juste au printemps de 1556, la reine Catherine se trouvait enceinte : Henri II, sous l'inspiration de son premier conseiller, résolut, si l'enfant était un mâle, de le vouer à l'Eglise et d'en faire un cardinal.

Plus que tout, peut-être, la politique impétueuse des Guises effrayait le Connétable. Sans doute il jugeait ses rivaux avec une partialité grossière et violente, mais la haine rendait aussi plus pénétrante sa vision de l'avenir. Il

[1] Domenico Achilli au châtelain de Mantoue, 1556, 18 mai, Châtillon : « Venendo il Re in Piemonte, come si tiene per fermo, oltre che M il contestabile me lo accertò. » (Arch. d'Etat de Mantoue, Francia ; orig.).

avait suivi, jour par jour, depuis le début, la course rapide et ascendante des cadets de Lorraine, il connaissait mieux que personne les capacités et les vertus de leur race, leur ambition, leur ténacité, leur vaillance, la subtilité de leur esprit et l'agrément de leurs manières. Et il prévoyait que le développement de cette famille nombreuse et douée serait un jour pour la dynastie royale une menace.

Enfin Montmorency aimait la paix pour elle-même, parce qu'il en comprenait la bienfaisance jusqu'en ses moindres effets. Il désirait profondément de voir s'arrêter dans un accord définitif l'immense et vaine guerre qui, depuis un demi-siècle, ruinait les monarchies rivales. « Auteur de paix », tel était le titre dont il eût aimé à s'illustrer[1].

*
* *

Montmorency trouva, dans l'attitude du duc de Ferrare, après la trêve de Vaucelles, la plus riche matière pour enseigner son maître et le détourner aussi bien des aventures italiennes que de la politique des Guises.

Par le traité du 15 novembre 1555, le cardinal de Lorraine avait obtenu, comme nous l'avons dit, l'adhésion d'Hercule d'Este à la ligue franco-papale. Mais le duc avait fait payer son concours par diverses promesses, toutes fort onéreuses pour le Roi. Nous avons vu que les conditions territoriales avaient déplu à Henri II. Les conditions financières étaient encore plus ennuyeuses. Suivant cet acte, Hercule devait recevoir des trésoriers royaux une pension mensuelle de deux mille écus d'or. Puis, le Très-Chrétien s'engageait, pour assurer la garde du duché de Ferrare, à y entretenir de ses deniers, en tout temps de paix ou de guerre, une compagnie de cent lances garnies, deux cents chevau-légers et deux mille hommes d'infanterie, avec leurs capitaines et officiers. Enfin, comme gage de cette protection, Hercule avait demandé que les banques royales missent entre ses mains, au nom du Trésor, une somme de trois cent mille écus d'or qu'il conserverait par devers lui en dépôt. Mais, vu que l'Epargne ne disposait pas d'une telle somme, le duc était

[1] Voy. un exposé des idées politiques du Connétable par Simon Renard (*Papiers de Granvelle*, t. IV, pp. 595-586).

autorisé à emprunter en Italie ou ailleurs les trois cent mille écus et à les faire inscrire à la dette du Roi : celui-ci en paierait les intérêts et plus tard le principal, par l'entremise et sous caution de la banque Gadagni [1].

Ce traité engendra une lutte furieuse entre Montmorency et les Guises. Hercule d'Este, par sa double qualité de beau-père du duc de Guise et de créancier du Roi, était exécré du Connétable. Et, dans cette affaire, les Lorrains défendaient, non plus seulement leur politique ou leurs ambitions, mais le prestige de leur famille. Il en résulta, de part et d'autre, une exaspération rageuse.

Le débat ne commença qu'après l'arrivée du cardinal de Lorraine. Le 7 février, de Pontlevoy, Henri II avait envoyé un courrier au duc de Ferrare pour lui annoncer la conclusion de la trêve, sans joindre à cette nouvelle aucun commentaire [2]. Une fois Lorraine arrivé à la cour, le conflit éclata. Il fallait donner à Hercule II des explications précises sur les intentions du Roi. Montmorency déclara que le traité n'aurait de valeur qu'en cas de guerre et que, par le fait de la trêve, les promesses qu'il contenait se trouvaient temporairement abrogées. Henri II accepta l'opinion de son « premier conseiller ». Il décida d'envoyer en Italie M. de Rambouillet, gentilhomme ordinaire de sa chambre, qui informerait officiellement de la trêve la république de Venise et le duc de Ferrare et ferait savoir à celui-ci que « la capitulation de la dite trêve suspendait l'exécution de la ligue quant à l'offensive » [3]. Mais l'intervention violente des Guises retarda le départ de Rambouillet. C'est alors que Charles de Lorraine pria le Roi de ne pas renier sa propre signature. Le 18 février, au château de Blois, se passa une scène pénible. Henri II faisait lire, devant le Conseil, les instructions destinées à Rambouillet; le cardinal voulut y ajouter quelque chose, mais le Roi tourna le dos, prit le papier et s'en alla [4]. Ram-

[1] Texte publié par L.-N. Cittadella, dans l'*Archivio storico italiano*, série 3a, t. XXV, pp. 52-56.

[2] Henri II au d. de Ferrare, 1556, 7 février, Pontlevoy (Arch. d'Etat de Modène, Pr. esteri, Enrico II ; orig.).

[3] Le contenu des instructions à Rambouillet est rappelé dans un mémoire du 19 avril 1556, publ. p. A. Vitalis, *Corr. de Dom. du Gabre*, p. 297.

[4] J. Alvarotti au d. de Ferrare, 1556, 18 février, Blois : « S. S. Rma voleva dare qualche cosa su la instruttione del Ramboglietto, quando il Re la fece leggere, ma S. Mtà le volse la schena, si fece dare la robba et se ne andò senza ascoltarla. » (Arch. de Modène, Francia ; orig.).

bouillet partit le 20[1]. Les Lorrains, humiliés, ne se soumirent pas. François de Guise était hors de soi : « Non seulement je n'ai pu empêcher cette expédition, disait-il, mais je n'ai pu même parler. » Et il ordonnait à l'ambassadeur de Ferrare : « Vous écrirez à votre maître qu'il se plaigne franchement qu'on viole un acte validé par la volonté, la signature et le sceau du Roi [2]. » Charles, de tempérament plus pondéré et d'âme plus tortueuse, écrivit alors au duc de Ferrare une lettre qui peint l'esprit de son auteur : « Monsieur, je me trouve si confus que je ne sçaroys que vous dire, mais encoires est-il nécessaire que vous soyiez le plus sage. Et quant au Roy, on luy a déguisé les choses, et ne vis jamais prince plus affectionné en vostre endroit ne qui désire plus faire le conte de vous que l'on doit. Croyrez que je n'ay rien oblié de dire de ce je debvoys, mais je n'ay esté creu [3]. »

Hercule d'Este, bien informé de la comédie qui se jouait sans cesse à la cour de France, avait prévu la chicane du Connétable et, pour en écarter l'inconvénient, il s'était mis à gémir d'avance[4]. Il se plaignit de la trêve de Vaucelles et réclama le compte de ce qui lui était promis. A ces premières doléances, les agents français en Italie, qu'avait avertis Montmorency, répondirent par de froides consolations. Dominique du Gabre, ambassadeur à Venise et trésorier royal, adressait, le 19 février, au duc son ami une fort digne exhortation : « Je vous diz encores ung coup que vous debvez plus penser à la partie honnorable que à la profitable, et que vous estez aujourd'huy, entre les princes de la Chres-

[1] Henri II au d. de Ferrare, 1556, 19 février, Blois (Arch. de Modène, Enrico II ; orig.). — Tib. Burtio au card. Farnèse, 1556, 20 février, Blois (Arch. d'Etat de Naples, Carte Farnes., fascio 709 ; orig.). — Gualterio au card. Carafa, 1556, 19 février, Blois, publ. p. Ancel, *op. cit.*, I, 2, 350.

[2] J. Alvarotti au d. de Ferrare, 1556, 19 février, Blois : « M. de Guisa mi ha commandato di scriver a V. Ecc. che si duole altrotanto della espeditione che se le manda per M. di Ramboglietto, et si scusa di non l'haver impedita per non haver potuto nonchè impedirla ma nè anco parlare, et la conseglia di respondere francamente dolendosi che se le rompa una cosa fatta da lei et firmata dalla propria volontà, mano et sigillo di essa S. Mtà Chma. » (Arch. de Modène, Francia; orig.). — Fr. de Lorraine au d. de Ferrare, 1556, 20 février, Blois (Arch. de Modène, Fr. di Lorena ; orig.).

[3] Le card. de Lorraine au d. de Ferrare, 1556, 19 février, Blois (Arch. de Modène, cardinali ; autog.). — Le même à Alphonse d'Este, 1556, 19 février, Blois : « ... Je suis en grand poine. » (Arch. *cit.* ; autog.).

[4] D. du Gabre au d. de Ferrare, 1556, 13 février, Venise, publ. p. A. Vitalis, *op. cit.*, p. 151.

tienté, celuy qui a moings d'occasion de penser à gaing d'argent, car on sçait, Dieu mercy, que vous n'en avez point faulte. » Et Du Gabre laissait prévoir la suite de l'affaire : « N'ayant accepté ceste trefve et cest accord que pour se mettre hors de despence, à grand peyne vouldront-ilz entrer en celle de vostre traicté, puisque de leur part ilz peuvent dire ne vous avoir jamais pressé de vous déclairer ne vous avoir donné charge d'une seulle chose de leur service[1]. »

Mais Hercule n'écoutait point volontiers les conseils de désintéressement. Il commença de mettre à exécution les mesures spécifiées par le traité de ligue qu'avait négocié Lorraine, afin de pouvoir ensuite fonder ses réclamations sur le fait accompli[2]. Aussi bien, le duc recevait de Rome un encouragement à persévérer dans cette attitude : par des brefs du 26 février et du 14 mars, Paul IV le nomma « capitaine général de la ligue » et précisa les pouvoirs attachés à ce titre[3]. Hercule était averti par là que le pape n'acceptait point l'interprétation suspensive que la diplomatie royale, sous l'inspiration du Connétable, prétendait donner des promesses faites.

Au regard de Henri II, le duc suivit exactement dans sa conduite le procédé que lui avaient indiqué les Guises. A M. de Rambouillet, qui lui communiqua les observations du Roi, il répondit par d'aigres discours, avec « malcontentement, confusion et désespération de ce que Sa Majesté ne luy vouloit observer la cappitulation qu'il luy avoit pleu ratiffier par escripture publique et authentique, signée de sa main et scellée de son scel »[4].

Le cardinal de Lorraine avait conseillé à Hercule de renvoyer en France, pour présenter à Henri II ses demandes, le prince Alphonse d'Este qui était retourné à Ferrare l'automne précédent[5]. De fait, Alphonse se sépara de son père,

[1] Le même au même, 1556, 19 février, Venise, publ. p. A. Vitalis, *o. cit.*, p. 154.

[2] Le même à Montmorency, 1556, 28 février, Venise, publ. p. A. Vitalis, *o. cit.*, p. 157.

[3] Arch. d'Etat de Modène, Estense, Roma ; orig. — Le d. de Ferrare à Paul IV, 1556, 2 mars, Ferrare (Arch. Vatic., Cast. S. Angelo, arm. VIII, ordo II, t. II, fol. 193 ; orig.).

[4] Voy. Réponse de la part du Roi à M. le duc de Ferrare, publ. p. A. Vitalis, *o. cit.*, p. 297.

[5] Le card. de Lorraine au prince Alphonse d'Este, 1556, 19 février, Blois (Arch. de Modène, Cardinali ; autog.).

le 17 mars[1], et arriva deux semaines après à Amboise, où on lui fit de « grandes caresses »[2].

La venue de ce jeune homme, lequel, outre sa qualité de beau-frère du duc de Guise, possédait de nombreux amis parmi les courtisans, était une forte menace pour la politique de Montmorency. Mais celui-ci tenait bien l'esprit de son maître. Le prince de Ferrare ne put rien gagner[3]. Rambouillet, arrivé sur ces entrefaites, transmit également au conseil les doléances d'Hercule[4]. Paroles vaines. Le 19 avril, Henri II dépêchait un nouveau courrier, portant au duc une sèche réponse, avec cette seule concession que le Trésor lui verserait, en temps de paix, une pension annuelle de cinquante mille livres et paierait, pour la garde de son Etat, l'entretien de cent hommes d'armes[5]. La lutte devint très âpre. Les Guises étaient menacés de disgrâce. « Ayez patience, écrivait Alphonse d'Este à son père, et considérez le danger de ruine imminente où sont nos parents[6]. » Le Connétable put croire, un moment, qu'il remporterait une victoire définitive[7]. Mais ses adversaires se dérobèrent, traînant les choses en longueur sans rien résoudre : les Lorrains attendaient du secours. Carlo Carafa le leur apporta.

[1] Montemerlo à Octave Farnèse, 1556, 20 mars, Ferrare (Arch. d'Etat de Parme, Ferrara ; orig.).

[2] Gualterio à Carafa, 1556, 31 mars, Amboise, publ. p. Ancel, *op. cit.*, I, 2, p. 376.

[3] Tib. Burtio au card. Farnèse, 1556, 12 avril, Amboise (Arch. d'Etat de Parme, Francia ; orig.).

[4] Gualterio à Carafa, 1555, 3, 19 et 21 avril, Amboise-Blois, publ. p. Ancel, *op. cit.*, I, 2, pp. 378-389. — Cf. *Lettres de Catherine de Médicis*, I, p. 105 (lettre faussement datée par La Ferrière).

[5] Mémoire du Roi, 1556, 19 avril, Blois (Bibl. Nat., ms. fr. 3147, fol. 26-32 ; minute).

[6] Alphonse d'Este au d. de Ferrare, 1556, 6 mai, Chambord (Arch. d'Etat de Modène, Alfonso II ; orig. autog.).

[7] Fr. de Lorraine au d. de Ferrare, 1556, 7 mai, Chambord : « ... Non que les difficultés soient venues du Roy, lequel a touljour déziré vous voir contant, mais de quelque ung quy eust voulu fussiés sorty hors d'espérance et voulonté de jamès pancer en la grandeur du d. seigneur, affin que, vous faizant tenir pour suspect de ce cousté, ellonguer ce quy y dépant de vostre mayzon, et la première quy seroit myze sur les ranz seroit ma fame vostre fille, pour s'asurer que je ne demeurerois guères apprès elle ny Mons. le cardinal de Lorraine mon frère, et puis il auroit la victoyre telle qu'il eut de long temps désiré. » (Arch. de Modène, Fr. di Lorena ; autog.). — F. Ferrero à Cosme de Medicis, 1556, 7 avril, Milan (Arch. d'Etat de Florence, Mediceo, 3106, fol. 484 vo ; orig.). — Bart. Cavalcanti à Octave Farnèse, 1556, 13 juin, Rome (Arch. d'Etat de Naples, Carte Farnes., fascio 699, fascic. C ; orig.). — Le card. de Lorraine au d. de Guise, 1556, 27 juillet, La Saulsaie (*Mémoires-journaux de Guise*, p. 289).

*
* *

Dans le mémoire où Carlo Carafa et Giovanni della Casa écrivirent, après la trêve de Vaucelles, l'exposé de leurs projets de revanche, on lit cette conclusion : « Ce serait une raison pour envoyer à la Cour du Roi très chrétien une personne de grande autorité, accompagnée des représentants du duc de Ferrare, des *fuorusciti* de Florence, de Sienne et Naples : elle se plaindrait à Sa Majesté de la suspension d'armes et lui montrerait comment, en abandonnant ses alliés, elle a renoncé à de précieux avantages et compromis son honneur[1]. »

Passé le premier moment d'émotion et de colère, Carafa avait résolu d'aller lui-même défendre auprès de Henri II les desseins belliqueux qu'avait rompus la politique du Connétable. Il serait parti tout de suite si le cardinal de Tournon ne l'avait arrêté. Tournon, comme il l'avouait lui-même, n'avait jamais été « fort échauffé » pour la ligue[2]. Il était d'esprit réaliste et n'inclinait point vers les aventures. Pourtant le cardinal, tant que Lorraine fut en Italie, ne dit rien qui pût gêner les négociations de son collègue. Mais, une fois la trêve signée, il fit entendre d'énergiques remontrances à ceux qui voulaient la rompre. C'est ainsi qu'il retarda le départ de Carafa[3].

Mais après le retour du duc de Somma à la Curie, le cardinal-neveu, informé par le menu des dispositions de Henri II et poussé sans doute, comme l'avait été Hercule d'Este, par les conseils des Guises, résolut de hâter son départ ; il en avertit la cour de France[4]. L'ambassadeur D'Avanson, dont la trêve de Vaucelles avait ruiné toute l'œuvre diplomatique, soutenait beaucoup l'opportunité de ce voyage[5].

[1] *Opere di Giovanni della Casa* (éd. Naples, 1733), IV, pp. 35-40.

[2] Le card. de Tournon au d. de Ferrare, 1556, 15 février, Rome (Arch. de Modène, Cardinali ; orig.).

[3] G. Grandi au d. de Ferrare, 1556, 25 mars, Rome (Arch. de Modène, Roma ; orig.). — Tib. Burtio au card. Farnèse, 1556, 12 avril, Amboise : « Il card. Caraffa voleva venire in questa corte et se non fusse stato Tornone, sarebbe venuto subito. » (Arch. de Naples, Carte Farnes., fascio 709 ; orig.).

[4] Tib. Burtio au card. Farnèse, 1556, 12 avril, Amboise (Arch. d'Etat de Naples, Carte Farnes., fascio 709 ; orig.).

[5] G. Grandi au d. de Ferrare, 1556, 1er avril, Rome, rapporte ces paroles de

Le 10 avril, Carlo Carafa était créé légat pour la France par son oncle. Il partit de Rome le 11 mai, alla coucher au château de Bracciano, puis s'embarqua à Civitavecchia sur une galère de la flotte royale. Il emmenait une escorte de deux cent cinquante personnes, où se trouvaient les Strozzi, Piero et Roberto, ses conseillers, avec de nombreux *fuorusciti* de Florence et de Naples[1]. Il emportait des marbres de prix, des « antiquailles » pour les offrir au Roi, et même des étoffes qu'avaient brodées les dames napolitaines[2]. Paul IV avait chargé son neveu de remettre au Très-Chrétien l'épée et le chapeau bénis : « le chapeau, quasi faict à l'Albanoise, de drapt d'or, et l'espée dorée[3]. » Catherine de Médicis devait recevoir la rose d'or[4]. Ambassade magnifique qui allait chercher la guerre comme un bienfait.

Le caractère officiel de cette mission était, cependant, tout pacifique. Carafa avait reçu des instructions officielles qui lui ordonnaient de « parachever l'œuvre sainte de la paix », tandis que, au contraire, des instructions secrètes lui indiquaient les moyens d'entraîner le Roi vers la guerre[5]. C'est une grave question de savoir si Paul IV fut le complice de son neveu[6]. Plus tard, au cours de son procès, Carafa eut à se justifier d'avoir transgressé les instructions de son oncle et de s'être conduit, pendant sa légation en France, d'une façon coupable. Pour se défendre, le cardinal fit un bref exposé des événements, qui devient lumineux au contact des autres preuves de cette histoire. Il nous présente d'abord l'apparat de la comédie : « Après la publication de la trêve,

Carafa : « Esso Avanson sente tanto bene che questo negotio procedi avanti che mi solicita acciochè S. Stà non retardì a mandarmi in Francia, credendo esso Avanson che si sia per trovar con simili modo ogni bona dispositione in sua Mtà et cavarne ogni bon effetto. » (Arch. d'Etat de Modène, Roma ; orig.).

[1] Adr. Saraceni à la *Balia* de Sienne, 1556, 9 mai, Rome (Arch. d'Etat de Sienne, Lett. alla Balia, CCXXII, 10 ; orig.). — Gianfigliazzi au d. de Florence, 1556, 15-16 mai, Rome (Arch. d'Etat de Florence, Mediceo, 3275 ; orig.). — B. Navagero au Sénat de Venise, 1556, 16-23 mai, Rome (Arch. d'Etat de Venise, Dispacci, Roma, t. VII, fol. 189-191 ; copie). — R. Ancel, *La question de Sienne...* (*Revue bénédictine*, 1905, p. 30). — C. Carafa emmenait même une courtisane, sa maîtresse. Garganello au card. Farnèse, 1556, 22 septembre, Avignon (Arch. d'Etat de Parme, Francia ; orig.).

[2] Sources *cit.*

[3] Brantôme, *Œuvres*, éd. Lalanne, t. I, p. 109.

[4] Bref (Arch. Vatic., arm. 44, t. IV, fol. 206 v° ; minute).

[5] Instructions officielles et secrètes publ. p. R. Ancel, *Nonciatures*, I, 2, appendice.

[6] R. Ancel soutient la non-complicité du pape.

le pape résolut de faire une tentative pour transformer cette trêve en paix définitive. Pour atteindre ce but, il nomma des légats : le cardinal de Pise destiné à l'empereur et moi au roi de France. Les ordres que j'avais reçus m'enjoignaient de négocier les conditions de la paix, d'intimer la réunion du concile, de présenter des doléances sur les abus qui s'étaient introduits dans le royaume de France et d'obtenir que les traités passés avec le pape Jules III fussent observés[1]. »

Les apologistes de Paul IV concèdent que le pape ne pouvait croire et, de fait, ne croyait point à l'efficacité de cette légation prétendue pacifique. Au lendemain de la création des légats, le pontife avait déclaré à l'ambassadeur de Venise : « Non, nous n'espérons pas de voir la paix rétablie. Les légats serviront à nous faire connaître exactement lequel des deux rivaux y met obstacle et pour quel motif[2]. » C'était donc, de l'aveu du pape, un piège tendu à l'Empereur. « Il y avait là, dit le meilleur avocat de Paul IV, un moyen de compromettre Charles-Quint aux yeux de la Chrétienté, de le faire passer pour perturbateur de la paix publique[3]. »

L'épreuve, peu sincère, était-elle au moins loyale ?

La déposition de Carafa se poursuit ainsi : « Arrivé à Fontainebleau où se trouvait le Roi, je lui présentai mes brefs, et lui exposai l'objet de ma mission. Mais peu après arrivèrent des avis venant de Rome et de la cour d'Espagne qui montraient l'impossibilité de prévenir la guerre et annonçaient une rupture imminente. Bientôt même on m'ordonna de supplier le Roi de secourir le Saint-Siège menacé. C'est ce que je fis, et le Roi y consentit... » Suivant le témoignage du principal acteur, les événements, qui se produisirent à Rome au printemps de 1556, auraient changé de pacifique en belliqueux le sens de sa légation. Ce changement n'avait-il pas été prévu et les circonstances qui lui servirent de pré-

[1] Arch. Vatic., Miscellanea, XI, 114, fol. 40 vo-41. — Cf. R. Ancel, *Nonciatures*, I, 1, p. LXXXVIII-IX.

[2] Navagero au Sénat de Venise, 1556, 11 avril, Rome, publ. p. Rawdon Brown. *Calendars... Venice*, VI, 1, 405-407. — Le cardinal Motula ou « de Pise », envoyé comme légat auprès de l'Empereur, était parti avec une « famiglia meschinissima ». F. Ferrero au d. de Florence, 1556, 18 juin, Milan (Arch. d'Etat de Florence, Mediceo, 3106, fol. 564 v° ; orig.).

[3] R. Ancel, *Nonciatures*, I, 1, p. LXXXVI.

texte ne furent-elles point provoquées par Paul IV lui-même ? Le récit va y répondre.

Débarqué le 27 mai à Marseille, parmi les « feux et salves » d'une flotte de quarante galères que le Roi avait envoyée à sa rencontre, le légat Carafa, après avoir passé par Avignon le 31, s'être arrêté à Lyon du 4 juin au 7, sous la garde du maréchal de Saint-André, avait pris le grand chemin de Bourbonnais pour atteindre Fontainebleau par Roanne, Briare et Nemours[1]. Le 15 juin, de Nemours, Piero Strozzi était parti en avant, afin d'annoncer à Henri II l'approche du cortège. Le chef des *fuorusciti*, l'homme naguère disgracié et haï, fut bien accueilli de tous, par ses propres amis et par ceux qui espéraient en Carafa[2].

Le lendemain, 16, le cardinal arrivait lui-même à Fontainebleau ; il obtint aussitôt de voir le Connétable. Henri II lui donna audience le 17 juin. Ces premières entrevues se passèrent en beaux discours sur la paix et le concile. Le Roi, instruit de son rôle par Montmorency, se complaisait dans l'attitude la plus chrétienne et n'offrait point de prise aux propos de guerre qu'on voulait lui faire subtilement[3]. Le 20 juin, cette situation n'était pas encore changée, et Carafa se trouvait comme emprisonné par la droiture de son partenaire dans le rôle de pacificateur forcé[4].

Le légat s'ennuyait du succès de sa mission officielle, lorsque la Cour fut soudain envahie par des nouvelles de Rome, si graves qu'elles changèrent tout le calme en fièvre de guerre.

*
* *

Avant que son neveu fût parti de la Ville éternelle, dans les premiers jours de mai, Paul IV s'était remis à persécuter

[1] Caligari à Commendone, 1556, 6 juin, Rome (Arch. Vatic., Principi, XXIII, fol. 4 ; orig.). — Vinc. Buoncambi à Octave Farnèse, 1556, 6 juin, Rome (Arch. d'Etat de Parme, Roma ; orig.). — Cf. R. Ancel, *op. cit.*, I, 2, 398-399 ; G. Dubuy, *Carlo Carafa*, pp. 365 et suiv.

[2] Giac. Soranzo au doge de Venise, 1556, 16 juin, Moret (Arch. d'Etat de Venise, Francia ; orig.).

[3] C. Carafa au d. de Paliano, 1556, 17-20 juin, Fontainebleau, publ. p. R. Ancel, *op. cit.*, I. 2, pp. 405-412. — Le même au pape, 17 juin (Arch. Vatic., Cast. S. Angelo, arm. VIII, ordo II, t. I, fol. 53). — Paolo Giordano Orsini au d. de Paliano, 17 juin, Fontainebleau (Bibl. Vatic., Barberini, 5706, fol. 84 ; orig.). — Herc. Strozzi au d. de Mantoue, 1556, 25 juin, Fontainebleau-Melun (Arch. d'Etat de Mantoue, Francia ; orig.).

[4] *Ibid.*

les clients de l'Espagne. Le 4 mai, en consistoire, il avait fulminé une excommunication solennelle contre les Colonna et les avait privés de leurs biens. Le 10 mai, une bulle conférait ces biens à l'aîné des Carafa, le comte de Montorio, qui se nomma dès lors duc de Paliano [1]. C'est dans ce fracas que Carlo prit congé de son oncle pour aller en France. A moins de reconnaître le pape comme aveugle et insensé, on ne peut imaginer qu'il ait mis alors quelque sincérité dans les instructions pacifiques qu'emportait son neveu.

De fait, à peine Carlo était-il parti qu'on commença d'entendre l'écho menaçant qu'avaient éveillé les violences du pontife. Au loin, Charles-Quint protestait avec colère ; en Italie, les Espagnols s'armaient. Marcantonio Colonna, que la foudre pontificale avait arrêté sur la route de Bruxelles, était revenu en arrière et levait des troupes dans le royaume de Naples. On annonçait que le vice-roi allait rappeler de Rome tous les Napolitains y résidant [2]. Simples rumeurs, à vrai dire, mais dont le pape se plut à s'effrayer. Au lieu d'adoucir les blessures, il continua d'y frapper. Dans les premiers jours de juillet, il fit arrêter le maître des postes de l'Empereur, Giovanni Antonio de Tassis, puis deux agents de l'Espagne, Garcilasso de la Vega et Ippolito Capilupi [3]. Plus tard, le 27 juillet, par la bouche du *fuoruscito* Silvestro Aldobrandini, avocat de la Chambre apostolique, il proposait au consistoire de priver Charles-Quint et Philippe II de leurs royaumes [4]. Bref, c'était une déclaration de guerre.

Pour juger la conduite du pape avec clairvoyance, il suffit d'entendre les témoins les moins suspects, les amis et les représentants de la France à Rome.

Les ambassadeurs de Sienne nous apportent l'avis des gens de bonne foi : soumis par la défaite au joug des Espagnols,

[1] Adr. Saraceni à la *Balia* de Sienne, 1556, mai, Rome (Arch. d'Etat de Sienne, Lett. alla Balia, CCXXIII ; orig.). — Navagero au Sénat de Venise, 1556, 16 mai, Rome, publ. p. Rawdon Brown, *op. cit.*, VI, 1, p. 449. — *Concilii Tridentini diaria*, éd. S. Merkle, t. II, pp. 290-291. — R. Ancel, *La question de Sienne...* (*Revue bénédictine*, 1905, pp. 33 et suiv.).

[2] Silv. Aldobrandini au card. Carafa, 1556, 21 juin, Rome, publ. p. R. Ancel, *Nonciatures*, I, 2, pp. 416 et suiv.

[3] Le d. de Paliano au card. Carafa, 1556, 10-12 juillet, p. p. Ancel, *op. cit.*, I, 2, pp. 425 et suiv.

[4] G. Grandi au d. de Ferrare, 1556, 27 juillet, Rome (Arch. d'Etat de Modène, Roma, orig.).

mais fidèles au souvenir aimé des Français, ils ne désiraient plus alors qu'une paix réparatrice. Jusqu'au mois de juin, ils crurent à la loyauté et à la sincérité de Paul IV [1]. Mais, ensuite, indignés par ses actes, il les expliquèrent en imaginant un complot machiné pour entraîner le Roi à la guerre. « Le pontife, écrivent-ils, averti par son neveu de l'inébranlable résistance du Roi et de son affection pour la paix, a donné occasion à des négociations belliqueuses, en montrant au Très-Chrétien que l'Empereur veut opprimer le Saint-Siège [2]. »

Plus décisif est le jugement qui ressort de l'attitude que prit, dans ces circonstances, le cardinal de Tournon. On connaît assez le zèle catholique de l'ancien ministre de François Ier : il ne peut donc y avoir sur sa conduite aucun soupçon. Quant à sa clairvoyance, elle était, nous le savons, des mieux exercées.

Depuis la conclusion de la trêve de Vaucelles, Tournon se trouvait, chaque jour, en querelle avec l'ambassadeur D'Avanson. Celui-ci s'était cru, un moment, après le voyage de Charles de Lorraine, le héros de la diplomatie royale. Il escomptait les résultats futurs de son œuvre, appelant de tous ses vœux la venue du duc de Guise en Italie à la tête d'une armée. « Ce que je n'ay peu faire en l'endroict du cardinal de Lorraine, écrivait-il au duc, j'espère le faire envers celluy que l'Italye actent en grande dévotion comme son libérateur, ministre et exécuteur de la grande et honnorable entreprise du Roy. Je prie à Dieu que ce soyt bientoust, car en la seulle dilligence gist tout le proufit, l'honneur et l'exécution de ceste entreprise [3]. » Aux gens qui le fréquentaient, il déclarait, sans trop de discrétion : « Cette trêve ne m'a jamais plu [4]. » Il avouait sa défiance envers Montmorency et exhortait le pape à poursuivre les desseins de guerre. Lorsque Carlo Carafa fut nommé légat, D'Avanson s'écria :

[1] Lettres de Marcant. Borghesi, Marcant. Pannilini et Adr. Saraceni à la Balia de Sienne, 1555-1556, Rome (Arch. de Sienne, Lett. alla Balia, CCXXI-CCXXII ; orig.).

[2] Adr. Saraceni à la *Balia* de Sienne, 1556, 20 juin, Rome (Arch. d'Etat de Sienne, Lett. alla Balia, CCXXII, 28 ; orig.).

[3] J. d'Avanson au d. de Guise, 1556, 7 février, Rome (Bibl. Nat., ms. fr. 20554, fol. 95 ; orig.).

[4] G. Grandi au d. de Ferrare, 1556, 18 mars, Rome (Arch. d'Etat de Modène, Roma ; orig.).

« Enfin, j'espère que désormais les choses iront très bien[1]. » Bref, il était si remuant que Piero Strozzi lui-même le trouvait insupportable[2].

L'ambassadeur avait toujours mêlé les questions d'argent aux affaires politiques, et de là résultaient la plupart de ses succès. Au printemps de 1556, les Carafa, fort besogneux, sollicitèrent instamment le concours des finances royales pour payer les troupes pontificales. D'Avanson eût donné volontiers toutes les sommes dont il disposait. Mais Tournon s'y opposa avec énergie[3]. Ce conflit dura tout le printemps. Le cardinal, grâce à son autorité de surintendant, put résister efficacement. Pourtant, il luttait sans plaisir et déjà se montrait désireux de quitter Rome, champ des pires intrigues[4].

Quand le pape eut recommencé ses provoquantes attaques contre le parti espagnol, Tournon déclara nettement qu'il les désapprouvait. Et, comme, au début de juin, Paul IV le sollicitait d'accorder à la trésorerie apostolique de nouveaux subsides et d'appeler à Rome les troupes françaises qui gardaient les places de Toscane, il refusa d'y consentir sans un ordre formel du Roi[5].

En même temps, le cardinal faisait savoir à ceux qu'excitait, en Italie, la conduite du pape, et particulièrement aux représentants belliqueux de la république de Montalcino, qu'il ne fallait point compter sur la rupture de la trêve, mais plutôt s'attendre à la conclusion prochaine d'une paix générale[6].

Cette opposition devait provoquer un éclat. Le 19 juin, comme Tournon faisait une visite à Paul IV, celui-ci lui dé-

[1] Le même au même, 1556, 11 avril, Rome (Arch. cit., *loc. cit.* ; orig.).

[2] Piero lui reprochait surtout d'être candidat à la dignité cardinalice contre Lorenzo Strozzi. J. d'Avanson au Roi, 1556, 13 mai, Rome (Bibl. Nat., ms. fr. 20442, fol. 149 ; orig.).

[3] G. Grandi au d. de Ferrare, 1556, 1er avril, Rome : « Circa il deposito, S. Stà ha trovato esso Tornone alquanto duro et sospeso, ma Avansone gagliardo et inclinatissimo. Anzi a noi confidentemente ci fa intendere che fra essi ministri, cioè Avansone et Tornone, vi è discordantia, che non sono uniti in opinione... » (Arch. de Modène, Roma ; orig.).

[4] Le même au même, 1556, 22 avril, Rome (Arch. cit., *loc. cit.* ; orig.).

[5] Le d. de Paliano à Carafa, 1556, 6 juin, Rome, publ. p. Ancel, *op. cit.*, I, 2, p. 404.

[6] Adr. Saraceni à la *Balia* de Sienne, 13 juin, Rome (Arch. d'Etat de Sienne, Lett. alla Balia, CCXXII, 24 ; orig.).

clara : « Il est temps de rompre la trêve, Nous voulons donner au roi de France la couronne de Naples. » Le cardinal souleva des objections discrètes mais fermes, touchant les intentions et les moyens de son maître, l'impuissance matérielle du Saint-Siège et surtout quant aux charges financières d'une telle politique. Le pape répondit grossièrement : « Vous songez à vous mettre au frais, et vous souciez peu du service de votre maître ! » Tournon se défendit avec dignité : « J'ai servi deux rois, plusieurs pontifes et d'autres princes, et personne n'a pu se plaindre que je l'aie trompé[1]. »

Ecœuré, le cardinal dépêchait aussitôt un courrier en France pour demander à Henri II la permission de se retirer dans l'Italie du Nord[2]. Le 13 juillet, M. de Rambouillet, venant de la Cour, lui apporta le congé demandé[3]. Après avoir salué le pape, Tournon partit de Rome, dans la matinée du 18 juillet. Il avait l'intention d'aller à Venise, mais il s'arrêta en Ombrie, d'abord à Gubbio, puis à Castel-Durante, où il séjourna près d'un an[4]. Le 9 avril 1557, au duc de Guise qui l'avait prié de retourner à Rome, il adressait un refus attristé, où s'exprime, à notre avis, le plus droit jugement sur les actes de Paul IV : « Je vous supplie croire que sy ma personne à Rome pouvoit servir au Roy, je n'attendrois pas qu'on me commandast d'y aller, mais ayant affaire à ceux que vous savez, il m'est impossible de luy estre utile. Au contraire, il est certain que je gasterois tout, car de la complexion dont je suis et que je pense que tous les gens de

[1] Bart. Cavalcanti à Octave Farnèse, 1556, 20 juin, Rome (Arch. d'Etat de Naples, Carte Farnes., fascio 699, fascic. C ; chiffré). Le même au card. Farnèse, 1556, 23 juin, Rome (Arch. cit., fascio 693, fascic. C ; orig.). — Navagero au Sénat de Venise, 1556, 20 juin, Rome (Arch. d'Etat de Venise, Roma ; copie). — Le d. de Paliano à C. Carafa, 1556, 19 juin, Rome, publ. p. Ancel, *op. cit.*, I, 2, pp. 410-411.

[2] Le courrier fut Il Zoppo.

[3] G. Grandi au d. de Ferrare. 1556, 15 juillet, Rome (Arch. d'Etat de Modène, Roma ; orig.).

[4] Aless. Capilupi au card. de Gonzague, 1556, 18 juillet, Rome (Arch. d'Etat de Mantoue, Carteggio del cardinale ; orig.). — Gianfigliazzi au d. de Florence, 1556, 18 juillet, Rome (Arch. d'Etat de Florence, Mediceo, 3276 ; orig.). — Vinc. Buoncambi à Octave Farnèse, 1556, 18 juillet, Rome (Arch. d'Etat de Parme, Roma ; orig.). — Bart. Cavalcanti à Octave Farnèse, 1556, 25 juillet, Rome (Arch. de Naples, Carte Farnes., fascio 699, fascic. C ; chiffré). — Marchio Valerii au card. Farnèse, 1556, 28 juillet, Rome (Arch. de Naples, Carte Farnes., fascio 413, fascic. 1 ; orig.). — Gianfigliazzi au d. de Florence, 1556, 5 août et 26 décembre, Rome (Mediceo, 3276 ; orig.).

bien sont, je ne sçaurois endurer ce que je verrois desraisonnable contre mon maistre, et c'est un crime capital en ce pays-là, où on ne veut ouyr parler de ce qui est raisonnable, outre qu'ils ne sont pas chiches d'injures et que je ne suis pas assez sage pour les endurer, de sorte que je serois en danger d'aller bientost au chasteau Saint-Ange[1]. »

Pourtant, Tournon n'avait pas abandonné son poste sans faire un suprême effort en faveur de la paix. Le 22 juin, rencontrant le cardinal Santa-Fiora, l'un des chefs du parti espagnol, celui-là même que Paul IV avait naguère emprisonné, il lui dit : « Je sais que vous avez de l'influence sur le roi d'Espagne : faites en sorte que nous gardions la paix ; de mon côté je ferai de même, et j'espère que nous réussirons, bien que le diable se mette en travers[2]. » Puis il prit à part l'aîné des Carafa, le duc de Paliano, et lui montra les avantages pour sa famille, pour le pape et pour l'Église d'éviter la guerre, en cherchant le moyen d'un accord avec les Colonna et les Espagnols. Même il lui proposa de réunir en conférence les délégués que choisirait Paul IV, les ministres du Roi et ceux de l'Empereur pour résoudre le conflit. Cette offre était si probe et simple qu'elle plut à tous. La conférence eut lieu et les Espagnols y déclarèrent les premiers leurs sentiments pacifiques. Mais, Tournon parti, tout s'écroula[3].

*
* *

Prémédités ou non, les actes du pape, suivis naturellement de la contre-attaque espagnole, provoquèrent dans l'esprit de Henri II une réaction favorable à la guerre. Le 20 juin, Carafa se heurtait encore à la résistance pacifique du Roi. Mais, le 23, le légat pouvait écrire : « Sa Majesté a déclaré qu'elle défendrait à tout prix le Saint-Siège contre ses agresseurs[4]. » M. de Rambouillet fut aussitôt dépêché à Rome, où

[1] Publ. ap. *Mémoires — journaux de Guise*, p. 353.

[2] Aless. Capilupi au card. de Gonzague, 1556, 23 juin, Rome : « Tornone disse hieri a Santa-Fiore : Io so che voi havete autorità col Re d'Inghilterra. fate opera che stiamo in pace, chè vi prometto che dal canto mio farò il medesimo, et spero che ci staremo, ancor che il diavolo si metta in mezzo » (Arch. de Mantoue, Carteg. del Cardinale ; orig.).

[3] Bart. Cavalcanti à Octave Farnèse, 1556, 25 juillet, Rome (Arch. d'Etat de Naples, Cart. Farnes., fascio 699, fascic C ; chiffré).

[4] Le card. Carafa à Paul IV, 1556, 23 juin, Fontainebleau, publ. p. Ancel, *Nonciatures*, I, 2, pp. 420-421.

il arriva le 13 juillet, porteur d'instructions assez équivoques : Henri II promettait au pape de l'aider en cas de besoin, mais lui conseillait pourtant de « fuir la guerre »[1].

Équivoques, aussi bien, apparaissent dès lors les gestes et les paroles du légat, du Roi, de Montmorency et des Guises. Ce qu'on peut deviner, c'est que Carafa, assez sûr de la collaboration des Lorrains et voyant le souverain à demi converti, employa tout son effort à gagner le Connétable. Piero Strozzi, ami de ce dernier, facilitait le jeu. D'autre part, le légat sut obtenir l'appui de Diane de Poitiers. La favorite écrira plus tard au cardinal : « Je vous ferè connestre que je ne suys fame de paroule mès byen de fet[2]. »

De même, le maréchal de Saint-André mit son influence au service du légat[3]. Tel encore le chancelier Bertrand, qui, désireux d'avoir le chapeau de cardinal, commença par céder au neveu du pape son évêché de Comminges[4].

La Cour passa les derniers jours de juin et les premiers de juillet en cérémonies. Le 25 juin, Carafa présentait au Roi l'épée et le chapeau bénis[5]. La veille, Catherine de Médicis, dans un pénible accouchement, avait mis au monde deux filles jumelles, dont une seule vécut[6]. Après avoir fait son entrée solennelle à Paris, le 28 juin, Carafa revint à Fontainebleau pour servir de parrain à cette enfant, qui reçut le nom glorieux de Victoire. Le duc de Guise fut compère[7].

Depuis le 25 juin, Carafa avait obtenu de sérieux résultats, tels que, dans une audience qu'il donna aux ambassadeurs résidant à la cour de France, il ne put se tenir de jeter

[1] G. Grandi au d. de Ferrare, 1556, 15 juillet, Rome (Arch. d'Etat de Modène, Roma ; orig.). — Lettre de Bart. Cavalcanti *supra cit.*

[2] Diane de Poitiers au card. Carafa, s. d. (Bibl. Vatic., Barberini, lat. 3617, pièce 16 ; autog.).

[3] Saint-André au card. Carafa, 1556, 11 août, 9 octobre et 21 octobre (Bibl. Vatic., Barberini, lat. 3617, fol. 68-70 ; orig.).

[4] Sources *cit.* — Facchinetti au card. Farnèse, 1556, 4 juillet. Rome (Arch. d'Etat de Parme. Roma ; orig.). — Cf. F. Hotman à Bullinger, 1556, 15 août, publ. p. R. Dareste, ap. *Revue historique*, t. II, p. 16.

[5] Herc. Strozzi au d. de Mantoue, 1556, 25 juin, Melun (Arch. d'Etat de Mantoue, Francia ; orig.). — Domenico Achilli à la duchesse de Mantoue, 1556, 26 juin, Fontainebleau (Arch. et *loc. cit.* ; orig.).

[6] Herc. Strozzi au d. de Mantoue, 1556, 25 juin, Melun (Arch. de Mantoue, Francia ; orig.).

[7] Domenico Achilli à la duchesse de Mantoue, 1556, 6 juillet, Fontainebleau (Arch. de Mantoue, Francia, orig.). — *Registres du Bureau de la ville de Paris*, t. V, pp. 436-437. — Cf. la correspondance de Simon Renard, dans *Papiers de Granvelle*, t. IV, *passim*.

publiquement son masque de légat pacificateur et prit vivement à partie le représentant du roi d'Espagne [1]. Dès lors, les gens bien informés savaient que Henri II avait promis au légat d'envoyer le duc de Guise en Italie, à l'automne suivant, pour y conduire une expédition dont le plan et l'itinéraire même étaient arrêtés [2]. On annonçait partout des mouvements de troupes françaises, et le bruit se répandait que le Très-Chrétien s'était formellement engagé, par un nouveau traité, à protéger la famille Carafa [3].

Ces résultats, le légat les avait conquis par la fougue et l'audace de ses manœuvres. Il ne laissait pas Henri II un seul moment, le suivant même dans les plus pénibles parties de chasse et lui affolant sans cesse l'imagination par le récit exagéré des événements qui se passaient à Rome [4]. Pour gagner Montmorency, Carafa menait un assaut aussi vigoureux. Il faisait tant de grâces au vieux ministre « que j'entend, écrivait Simon Renard, qu'il y a eu jalousie entre le cardinal de Lorrenne et le Connestable, s'estant mescontenté ledit cardinal que le légat se soit rangé si fort avec le Connestable en le délaissant » [5]. Montmorency, qu'irritaient fort à ce moment les conditions onéreuses mises par les Espagnols à la libération de son fils, parut même écouter favorablement les discours belliqueux de Carlo [6]. Pendant une semaine, celui-ci se crut entièrement victorieux : la guerre était décidée et l'on en préparait les moyens.

Mais le neveu de Paul IV s'aperçut bientôt que le terrain était mouvant. Montmorency retira son adhésion. Comment le « premier conseiller » ne se fût-il pas ressaisi, sous le coup des avertissements qu'on lui envoyait d'Italie ? Sauf D'Avanson, tous les agents royaux dans la Péninsule criaient casse-cou. L'ardent Toulousain Dominique du Gabre adres-

[1] Dom. Achilli au châtelain de Mantoue, 1556, 6 juillet, Fontainebleau : « Detto legato hebbe molte parole con l'ambasciatore de l'Imperatore, di modo chel suo parlare fù reputato da soldato et la rispuosta del sudetto ambasciatore fù giudicata da legato ». (Arch. d'Etat de Mantoue, Francia ; orig.). — Cf. S. Renard à Philippe II. 1556, 9 juillet (*Papiers de Granvelle*, t. IV, p. 627).

[2] Sources *cit.* Voy. livre II.

[3] Lettres de Facchinetti et d'Hotman citées.

[4] Fr. Borsieri à la duchesse de Mantoue, 1556, 23 juillet, Chantilly (Arch. de Mantoue, Francia ; orig.).

[5] Lettre de Simon Renard, 9 juillet.

[6] *Ibid.*

sait lui-même au Connétable des conseils clairvoyants : « Monsieur le cardinal Caraffa vous sera très obligé si Sa Majesté prend la protection de leur maison, car vous veoyez bien que d'entrée de table ilz vous mettront en une guerre qui vous est fort loingtaine, incommode et de grande despence, sans que le Roy y aye particulier intérest. Vous avez affriandé toute l'Italie avec l'exemple du duc Octavio Farnèse, et, si vous les voulez croire, vous vous trouverez en bien peu de jours une despense ordinaire sur les bras d'un milion d'écuz, ou pour le duc Octavio ou pour le comte de La Mirandole ou pour le duc de Ferrare ou pour Sienne ou pour les Carafes. Si vous voulez toute l'Italie, je crois qu'à ce prix-là vous l'aurez. Et le mal est que, quant telles despences sont une fois promises et commancées, on ne peult s'en retirer et semble une contribution héréditaire. En temps de guerre, on passe cela légièrement et semble que ce ne soit rien, mais maintenant je congnois bien que c'est une charge fort préjudiciable aux finances du Roy et à son royaulme. Et vous ferez bien, Monseigneur, d'y aller fort réservé[1]. »

Ces conseils, inspirés à l'évêque de Lodève par l'incident qui venait de brouiller Paul IV et le cardinal de Tournon, correspondaient trop à l'expérience de Montmorency pour que ses scrupules n'en fussent pas réveillés. Du Gabre offrait au Roi en exemple la prudence des Vénitiens : « C'est un corps, Sire, que ceste Seigneurie qui est composé de plusieurs testes, et il y en a de bien grossières et d'aucunes bien habiles et grands personnages. Mais tout assemblé, ils font un sage et grand prince : ils ne veulent point de guerre, s'il est possible, et n'ont pas tort[2]. »

Pendant les dernières semaines de juillet, Carafa s'efforça d'enrayer la défection de ceux qu'il avait cru gagner à ses projets. « On se fasche bien du légat et ne le peut-on faire partir, écrivait le cardinal de Lorraine. Il est fort malcontent, il voit bien comme tout va. » Le cardinal ajoutait : « Nostre maistre est bien empesché[3]. » De fait, Henri II se perdait dans ses propres variations, et peu à peu,

[1] D. du Gabre à Montmorency, 1556, 1er juillet, Venise, p. p. A. Vitalis, *Correspondance de Dominique du Gabre*, pp. 177-178.

[2] Le même au Roi, 1556, 3 juillet, Venise, publ. p. A. Vitalis, *op. cit.*, p. 180.

[3] Le card. de Lorraine au d. de Guise, 1556, 27 juillet, Ecouen (*Mémoires-journ. de Guise*, pp. 290-291).

las de la tutelle du Connétable, il revenait vers les Guises[1].

Tout cela aboutit enfin à un acte écrit. Avant de partir, le légat voulut faire rédiger les promesses vagues et souvent reprises qu'il avait reçues de la bouche du Roi. Vers le 25 juillet, il présentait à Henri II un mémoire contenant la somme de ses observations et de ses demandes : « Le pape, déclarait-il, est de nouveau fort menacé par les Impériaux et par les Colonna, qui troublent la paix de l'État pontifical. Si le Roi consent à porter secours au Saint-Siège, il peut, en ce faisant, anéantir la puissance espagnole en Italie. Qu'il dise donc s'il veut, oui ou non, prendre la défense de Sa Sainteté. Dans le cas qu'il accepte, il devra faire, au profit du Saint-Siège, un dépôt de cinq cent mille écus renouvelable au fur et à mesure des dépenses ; de plus, il enverra outre monts trois ou quatre cents hommes d'armes, avec un personnage d'autorité pour commander aux armées de terre et de mer; enfin, huit ou dix mille Suisses seront levés et payés par les alliés au *prorata* de la contribution fixée[2]. » Le « personnage d'autorité » que demandait Carafa, c'était, bien entendu, le duc de Guise.

Sous le nom de son maître, Montmorency répondit à ce mémoire article par article. Il commençait par affirmer que le Roi ne voulait point prendre l'initiative de rompre la trêve : « Que le pape se mette en défense, et, s'il est attaqué, nous interviendrons. » Au dépôt de cinq cent mille écus la réponse contenait des objections qui valaient un refus : « Puisque le pape doit déjà à Sa Majesté de grosses sommes, il lui appartient de faire les premières avances d'argent. En tout cas, le Roi bornera son effort à exécuter les capitulations de la ligue. » Henri II refusait d'envoyer des gens d'armes en Italie ; quant aux Suisses, on en trouverait toujours à lever autant qu'on voudrait. Sur le choix du « personnage d'autorité », il était dit : « Le Roi a donné le commandement des forces françaises en Italie au maréchal Strozzi et à Monluc, celui de la flotte au baron de La Garde : ils ne pourront employer les finances royales qu'avec l'assentiment des agents accrédités à Rome[3]. »

[1] *Ibidem.*

[2] Publ. p. R. Ancel, *Nonciatures*, I, 2, pp. 617 et suiv.

[3] Publ. p. R. Ancel, *Nonciatures*, I, 2, pp. 617 et suiv.

Cette réponse, très habile, est une des plus fermes manifestations de la politique de Montmorency. D'une part, Henri II sauvait sa réputation et l'honneur de sa signature, en se déclarant prêt à défendre le Saint-Siège, s'il était attaqué ; d'autre part, en récusant toute initiative belliqueuse, il déclinait le rôle de provocateur que lui offraient Paul IV, Carlo Carafa et les Guises. Le choix même de Strozzi comme chef des armées françaises en Italie est remarquable : le célèbre *fuoruscito*, rentré en la grâce du Roi, obtint par la protection de Montmorency le titre de « surintendant des entreprises et chef du Conseil de guerre » dans la Péninsule. C'était doublement contrarier les Lorrains : on écartait le duc de Guise et l'on nommait à sa place un ennemi du cardinal de Ferrare[1]. Il est vrai que le Roi donnait alors au prince Alphonse d'Este le collier de Saint-Michel avec une pension de huit mille « francs. » Pauvre consolation offerte à la maison de Lorraine[2].

Carlo Carafa ne partit pas sans avoir adressé à Henri II un contre-mémoire, où il s'efforçait de vaincre les objections de Montmorency[3]. Ce fut en vain. Le 11 août, le Roi envoyait défense à l'ambassadeur D'Avanson « d'aulcunement entrer en l'offensive », avec ordre de veiller « à ce qu'on ne mecte point plus de boys au feu, pour l'allumer, qu'il n'y en a »[4]. Ce même jour, le légat prit congé : il écrivit à son oncle, en se vantant d'avoir obtenu de Henri II tout ce qu'il désirait[5]. En réalité, pour le présent, il n'avait cueilli qu'un échec. De cet échec la principale cause fut assurément le bruit, qui commençait à se répandre, de la défection des Farnèse.

[1] Simon Renard à Philippe II, 1556, 27 juillet (*Papiers de Granvelle*, t. IV, p. 647).

[2] Domenico Achilli à la duchesse de Mantoue, 1556, 29 juillet, Ecouen (Arch d'Etat de Mantoue, Francia ; orig.).

[3] Publ. p. Ancel, *op. cit.*, I, 2, p. 627.

[4] Publ. par Sauzé, *Correspondance de Lanssac*, pp. 488-489.

[5] Lettres p. p. Ancel, *op. cit.*, pp. 445-447.

CHAPITRE III

LA DÉFECTION DES FARNÈSE

Pendant les dernières semaines de juillet 1556, parmi les fêtes dont la présence de Carafa était l'occasion, de sombres pressentiments attristèrent soudain l'esprit de Henri II : des nouvelles, vagues mais inquiétantes, annonçaient que les Farnèse, se réconciliant avec la maison d'Autriche, quittaient le service de la France[1]. Ainsi se préparait une des plus douloureuses épreuves que dut subir le Roi. Jamais Henri II, chevalier généreux et loyal, ne put se consoler d'avoir été trahi par ces Farnèse qu'il avait tant aimés, tant protégés, tant enrichis, à l'un desquels, naguère, il avait donné sa fille naturelle, Diane de France.

Après la grande aventure de la guerre de Sienne, les Farnèse, peu favorables à cette guerre puisqu'elle ne se faisait point à leur profit et, d'ailleurs, fortement ébranlés dans leur fidélité par la défaite des armes françaises à Marciano, commencèrent à s'orienter vers l'autre camp. Le cardinal Alexandre, chef de sa famille par l'âge et par la ruse, était alors fort mécontent du Roi. Nous avons vu que Henri II, au mois de juin 1554, lui avait confié, sans plaisir, la surintendance des affaires de France à Rome, en avertissant ses autres agents de prendre garde aux intrigues du prélat. On sait quelles tristes disputes provoqua le cardinal, pendant les derniers mois de la liberté de Sienne[2]. Obligé de céder la surintendance à Hippolyte d'Este, Alexandre partit de Rome le 13 janvier 1555, s'arrêta quelque temps dans le pays de Viterbe, puis s'embarqua pour gagner Avignon, où

[1] Carlo Carafa au d. de Paliano, 1556, 1er août, Paris, publ. p. R. Ancel, *Nonciatures*, I, 2, p. 453.

[2] Voy. t. I, liv. III, ch. iv.

il arriva le 11 mars[1]. Il y fut surpris par la mort de Jules III et dut laisser à son frère Ranuce, cardinal de Saint-Ange, la conduite du parti des « Farnésiens » au conclave qui élut Marcel II. Lui-même, reparti précipitamment, rentrait à Rome le 15 avril[2].

L'élection de Marcel II, qui avait été, dit-on, le précepteur et, en tout cas, le familier des Farnèse, offrait aux petits-fils de Paul III un avenir brillant. De fait, le nouveau pape proposait à Alexandre de reprendre les fonctions de Secrétaire d'État qu'il avait occupées sous le pontificat de son grand-père. Le cardinal refusa, on ne sait pourquoi, mais il fit promettre à Marcel II qu'il obtiendrait de Charles-Quint la restitution de Plaisance aux Farnèse[3]. La mort du pontife brisa ces rêves.

Du conclave de Paul IV le cardinal Farnèse sortit plus enclin à trahir le Roi. Il gardait rancune à Henri II de lui avoir préféré Hippolyte d'Este comme surintendant et comme candidat officiel de la France au trône pontifical. En outre, il paraît que des lettres, écrites tant par Henri II lui-même que par Montmorency et adressées aux agents français, en particulier à Piero Strozzi, pour les mettre en garde contre les menées du cardinal, étaient tombées aux mains de celui-ci, qui, dès lors, n'hésita plus à chercher protection dans le camp ennemi. Encouragé par Marguerite d'Autriche, il poussa son frère Octave à se rapprocher des Espagnols[4].

Dès le mois de juillet 1555, par une voie indirecte, les Farnèse firent des propositions à la cour de Bruxelles. A vrai dire, la partie était dangereuse à jouer. La récompense du succès apparaissait déjà : ce serait la restitution aux Farnèse de tous les biens qu'avait occupés ou saisis

[1] Le 29 janvier 1555, il était à Valentano près du lac de Bolsena ; le 1er mars, à Galera près Montalto ; le 6 mars, à Toulon. — G. Grandi et A. Rossetto au d. de Ferrare, 1555, 12 janvier, Rome (Arch. d'Etat de Modène, Roma; orig.). — Giul. Ardinghello à Octave Farnèse, 1555, 7 mars, Marseille (Arch. d'Etat de Parme, Francia ; orig.). — Alex. Farnèse à Octave, 1555, 11 mars, Avignon (Arch. d'Etat de Naples, Carte Farnes., fascio 705 ; orig.).

[2] Alex. Farnèse à Octave, 1555, 20 mars, Avignon ; 15-17 avril, Rome (Arch. de Naples, Carte Farnes., fascio 705 ; orig.). — Ippol. Capilupi au d. de Mantoue, 1555, 16 avril, Rome (Arch. d'Etat de Mantoue, Roma ; orig.).

[3] Sources *supra cit.* — Cf. G. Coggiola, *I Farnesi ed il conclave di Paolo IV*, dans *Studi storici* de Crivellucci, t. IX, pp. 76-77.

[4] Giac. Soranzo au doge de Venise, 1556, 9 septembre, Moret : retrace le *cursus* de la défection des Farnèse. (Arch. d'Etat de Venise, Dispacci, Franza, filza 1a ; orig.).

l'Empereur, — de Plaisance dont Ferrante Gonzague s'était emparé après l'assassinat de Pier-Luigi en 1547, du douaire de Marguerite d'Autriche, en Toscane et dans le royaume de Naples, confisqué par Charles-Quint en 1551, pendant la guerre de Parme, enfin des bénéfices du cardinal Alexandre, et surtout de la riche abbaye sicilienne de Monreale, mis sous séquestre au cours de la même guerre. De plus, le cardinal espérait obtenir, au conclave futur, les voix du parti espagnol, sans compter qu'une fois libéré de la tutelle française, il pourrait traiter aisément et ouvertement avec le duc de Florence et le duc d'Albe, qui étaient ses amis personnels.

Mais, d'autre part, les Farnèse, dont la cupidité n'était pas moins prudente qu'audacieuse, prévoyaient des risques considérables. Henri II, s'il devinait leur conduite, leur enlèverait d'un coup tous subsides, secours et bénéfices, l'ensemble des dons énormes qu'il avait accumulés à leur profit depuis 1551. En outre, si leur manœuvre était découverte trop tôt, ils se trouveraient lâchés par les Français avant d'avoir rien obtenu des Espagnols, et ceux-ci feraient payer cher leur bonne grâce [1].

Le cardinal Farnèse et son frère, après avoir reconnu ces dangers, fondèrent leur dessein sur l'hypocrisie : donner publiquement des preuves de fidélité au roi de France et se lier par une négociation secrète à la cour d'Espagne. Au mois de juillet 1555, le cardinal Santa-Fiora, ami et parent d'Alexandre Farnèse, envoyait à Bruxelles son secrétaire Lottino, pour informer Granvelle discrètement que, si l'on voulait l'y autoriser, il se chargerait de « remettre la *casa* Farnèse dans le bon chemin ». Charles-Quint connaissait trop bien la fourberie de son gendre pour accueillir sans preuve le repentir de celui-ci. Granvelle répondit au cardinal Santa-Fiora que le duc de Florence, le duc d'Albe et Francesco de Toledo ayant reçu pouvoir pour traiter éventuellement avec la famille Farnèse, il convenait de ne pas leur enlever ce soin. Réponse évasive, qui laissait, cependant, la négociation attachée [2].

Un peu refroidis et, d'ailleurs, soucieux d'alimenter la confiance de Henri II par des preuves de fidélité, les Farnèse

[1] Granvelle à Philippe, prince d'Espagne, 1555, 18 juillet, Bruxelles, publ. p. Weiss, *Papiers d'Etat de Granvelle*, t. IV, pp. 453-454.

[2] Lettre de Granvelle *supra cit.*

montrèrent, à l'automne de 1555, un grand zèle pour la politique française. L'avènement de Paul IV offrait à leur désir d'excellentes occasions. Le nouveau pape s'était plu à favoriser les petits-fils de Paul III. Alexandre Farnèse fut, un moment, le maître au Vatican[1]. Octave lui-même était venu à Rome le 11 juin, pour prêter serment d'obéissance au pontife : celui-ci, dans le consistoire du 27, lui remit un bref d'absolution générale des choses passées durant la guerre de Parme[2]. Le duc partit le 14 juillet et s'en alla passer l'été, non loin de Rome, dans l'État de Castro[3]. Il y resta plusieurs mois et prit une part discrète, mais efficace, aux intrigues où se mêlèrent les ambitions des Carafa et la politique des agents français[4]. C'est alors que fut préparée une véritable expédition pour rouvrir la guerre de Sienne, au nom du roi de France mais, semble-t-il, à son insu. Le 29 septembre 1555, Carlo Carafa, l'ambassadeur D'Avanson, le cardinal Farnèse et le duc Octave se réunirent en conférence à Rome : ils décidèrent qu'Octave prendrait le titre de lieutenant général de Henri II en Toscane, se rendrait à Pitigliano aux confins du territoire de Sienne et de l'État pontifical, y lèverait quatre mille hommes de pied et, profitant du « premier beau temps », tenterait de surprendre quelques places ; d'autre part, le duc d'Urbin, « capitaine général de la Sainte-Église » et beau-frère des Farnèse, menacerait les frontières du royaume de Naples avec les troupes du Saint-Siège[5]. Rome était alors toute bouleversée par la fureur de Paul IV, qui frappait les Impériaux. Carlo Carafa et D'Avan-

[1] Ippol. Capilupi au card. de Gonzague, 1555, 31 mai, Rome (Arch. d'Etat de Mantoue, Carteg. del cardinale, Roma ; orig.). — G. Grandi au d. de Ferrare, 1555, 6 juillet, Rome : « Il car^le Farnese, qual ha portato nome sin qui di governare il pontificato... » (Arch. d'Etat de Modène, Roma ; orig.).

[2] G. Grandi au d. de Ferrare, 1555, 26 juin, Rome (Arch. de Modène, Roma : orig.). — *Concilii Tridentini diaria*, ed. S. Merkle, t. II, pp. 274-276.

[3] F. Franchino à Marguerite d'Autriche, 1555, 14 juillet, Rome (Arch. d'Etat de Parme, Roma ; orig.).

[4] Vinc. Buoncambi à Marguerite d'Autriche, 1555, 18 septembre, Rome (Arch. de Parme, Roma; orig.).

[5] Le card. Farnèse à Marguerite d'Autriche, 1555, 4, 13, 15, 16, 27 octobre, Rome (Arch. d'Etat de Naples, Carte Farnes., fascio 705 ; orig.). Le même à la même, 1555, 2 octobre, Rome (Arch. cit., Carte Farnes., fascio 399, fascic. 2 ; orig.). — A. Serristori au d. de Florence, 1555, 3, 6, 18 octobre, Rome (Arch. d'Etat de Florence, Mediceo, 3274, 427-432 v° ; orig.). — Pallavicino Rangone à Octave Farnèse, 1555, 15 octobre, Modène (Arch. de Parme, Modena ; orig.). — Fabr. Ferrero au d. de Florence, 1555, 18 octobre, Milan (Mediceo, 3106, 249 ; orig.).

son, ivres d'aventures, excitaient le tumulte ; ils pensaient trouver dans les Farnèse des collaborateurs dévoués.

Mais il apparut bientôt que l'attitude de ces derniers n'était que comédie. Peut-être Octave, qui ne reculait devant aucune occasion pourvu qu'elle fût fructueuse, eût-il accepté la direction et le bénéfice de la nouvelle entreprise si le succès eût été assuré. Or, le bruit s'en était répandu très vite dans toute l'Italie ; l'avantage du secret était perdu. D'abord, le duc d'Urbin se déroba. Venu à Rome le 2 octobre, il montra le désir de se soustraire à une charge compromettante [1]. Guidobaldo della Rovere présenta « gentîment et modestement » au pape sa démission de capitaine général ; Paul IV, le 26 décembre, nomma le comte de Montorio en son lieu [2]. Octave suivit l'exemple de son beau-frère, mais avec moins de franchise [3]. Il lâcha l'entreprise sans l'avouer. Dès le 3 novembre, D'Avanson et Lanssac lui reprochaient vivement son inertie : « Ce seroit, écrivaient-ils, une diminution de réputacion non seullement aux affaires de Sa Sainteté, mais à ceulx du Roy [4]. » Soubise, gouverneur de Montalcino, qui s'était mis en peine pour soutenir l'expédition éventuelle, finit par accuser Octave de duplicité [5]. Au terme, on ne fit rien.

Dès lors, les Farnèse perdirent leur crédit à la Curie. Carlo Carafa montrait ouvertement de la défiance envers Alexandre. Celui-ci, furieux de se trouver démasqué, attaquait en secret le cardinal-neveu. « C'est un écervelé, écrivait-il à Octave, il tombe en colère sans raison, accepte tout ce qu'on lui dit, veut toujours parler et agir, et ne souffre pas, par ambition, que personne autre que lui communique avec le pape [6]. » Après l'arrivée des cardinaux de Lorraine

[1] A. Serristori au d. de Florence, 1555, 2 octobre, Rome (Arch. d'Etat de Florence, Mediceo, 3274, 424 : orig.).

[2] Navagero au Sénat de Venise. 1555, 27 décembre, Rome (Arch. d'Etat de Venise, Dispacci, Roma, t. VII, fol. 77 ; copie). — Cf. R. Ancel, *Nonciatures*, I, 2, p. 327.

[3] Le card. Farnèse à Marguerite d'Autriche, 1555, 2 octobre, Rome (Arch. d'Etat de Naples, Carte Farnes., fascio 399, fascic. 2 ; orig.).

[4] D'Avanson et Lanssac à Octave Farnèse, 1555, 3 novembre, Rome (Arch. d'Etat de Parme, Roma ; orig.).

[5] Soubise à Octave Farnèse, 1555, 8 novembre, Castelottieri ; le même au même, 1555, 20 novembre, Monticello (Arch. de Parme. Francia ; orig.).

[6] Le card. Farnèse à Octave, 1555, 14 décembre, Rome ; le même au cav. Tiburtio, 1556, 9 janvier, Rome (An. Caro, *Lettere scritte al nome del cardinale Farnese*, t. III, pp. 117-125).

et de Tournon, la discorde s'envenima. Charles de Guise, interprète des rancunes du cardinal de Ferrare contre Alexandre Farnèse et bien instruit, au demeurant, des vrais sentiments du Roi à l'égard de celui-ci, devait s'accorder parfaitement avec Carlo Carafa pour attirer les soupçons du pape sur la conduite des petits-fils de Paul III.

Bientôt, en effet, Alexandre put constater que les sentiments du pontife étaient changés. Vers le 25 décembre 1555, une scène violente fit tomber toutes ses illusions. A ce moment, le duc d'Urbin venait de donner sa démission de capitaine général. Le cardinal ayant visité Paul IV, l'entretint des nouvelles réformes ecclésiastiques, qui lésaient l'intérêt des princes du Sacré-Collège. Ces observations déplurent au pontife : « Vous avez toujours été un perfide, s'écria-t-il, un méchant et un hérétique, mais je vous en ferai repentir. » Effrayé, Alexandre parla de se réfugier en Avignon [1].

*
* *

Ce fut le protonotaire de Noailles qui, passant par l'Émilie pour se rendre à Rome, remit à Octave Farnèse, de la part du Roi, les articles de la trêve de Vaucelles [2].

De ces articles, il en était un qui touchait le duc au point le plus vif de ses intérêts : le traité de trêve déclarait que le douaire de la reine Éléonore, sœur de Charles-Quint et veuve de François Ier, à savoir les terres et seigneuries de Quercy, Agenais, Villefranche et sénéchaussée de Rouergue, avec les jugeries de Rieux, Verdun et Albigeois, — biens que Henri II avait donnés, le 25 mars 1552, à Marguerite de Parme pour la dédommager de la perte de sa dot confisquée par l'Empereur, — serait restitué à la dite reine Éléonore [3]. De fait, au

[1] Adr. Saraceni à la *Balia* de Sienne, 1555, 28 décembre, Rome (Arch. d'Etat de Sienne. Lettere alla Balia, CCXXI, 55 ; orig.).

[2] Henri II à Octave Farnèse, 1556, 15 février, Blois : « Ayant depesché le prothonotaire de Noailles pour aller à Romme porter à mes ministres le traicté de la trefve, je luy ay bien voulu donner charge expresse de vous en faire part..., vous povant asseurer que vous n'aurez jamais amy ne protecteur qui de meilleur cueur désire vous conserver et maintenir en vostre estat. » (Arch. de Naples, Carte Farnes., fascio 258, fascic. 10 ; orig.).

[3] Hier. Curtio à Marguerite d'Autriche, 1556, 1er mars, Lyon (Arch. d'Etat de Naples, Carte Farnes., fascio 269, fascic. 2 ; orig.). — Cf. Du Mont, *Corps diplomatique*, t. IV, partie III, p. 84.

cours de l'année 1556, la belle-mère du Roi recouvra le douaire qui lui avait été enlevé par un procédé singulier[1].

Cette clause était grosse de conséquences. La première fut un relâchement naturel des liens qui unissaient les Farnèse à la couronne de France. Il est vrai que le traité ordonnait, en termes vagues, que la dot de Marguerite lui serait également restituée. Mais, par là, Henri II créait lui-même l'occasion d'un rapprochement de Charles-Quint et des Farnèse. Le cours des événements entraîna, dès lors, fatalement ces derniers dans l'orbite espagnol.

Le duc de Parme et son épouse Marguerite ne s'étaient jamais résignés à la disgrâce qui les avait privés de l'appui de Charles-Quint. S'ils se réjouirent de la trêve, ce fut parce que cet acte leur offrait l'espoir d'une réconciliation. Marguerite avait beaucoup souffert d'être brouillée avec son père ; les prévenances de Henri II ne l'en avaient point consolée. D'ailleurs, le long et âpre procès qu'elle soutenait toujours à Rome contre la reine Catherine, au sujet de la succession d'Alexandre de Médicis, gênait ses rapports avec la cour de France[2].

Quant au cardinal Farnèse, il montra une grande joie de la trêve de Vaucelles. Il félicita son frère en lui donnant le conseil équivoque « de se mettre désormais sur une voie où il ne risquât pas de se ruiner complètement »[3]. C'était l'encourager à la duplicité. Même, au printemps de 1556, le cardinal entretint une correspondance amicale avec le duc d'Albe, vice-roi de Naples[4]. D'autre part, il montrait à Henri II une gratitude et un dévouement absolus[5]. Il semble aussi qu'il ait flatté les tendances belliqueuses des Carafa et des agents français à Rome ; il s'intéressait aux affaires de Sienne[6]. Ces variations prouvent seulement le désir qu'il

[1] Les dossiers de restitution sont conservés aux Arch. de Naples, Carte Farnes., fascio 274 ; orig.

[2] Sur ce sujet, le card. Farnèse à Marguerite d'Autriche, 1556, 11 avril, Rome (Arch. de Naples, Carte Farnes., fascio 399, fascic. 2 ; orig.).

[3] Le card. Farnèse à Marguerite d'Autriche, 1556, 24 février, Rome (Arch. de Naples, Carte Farnes., fascio 399, fascic. 2 ; orig.).

[4] Le duc d'Albe au card. Farnèse, 1556, 5 mai, Naples (Arch. de Naples, Carte Farnes., fascio 698, fascic. A ; orig.).

[5] Le card. Farnèse à Henri II, 1556, 26 mars, Rome (Arch. de Naples, Carte Farnes., fascio 402. fascic. 2 ; minute).

[6] Adr. Saraceni à la *Balia* de Sienne, 1556, 28 mai, Rome (Arch. d'Etat de Sienne, Lett. alla Balia, CCXXII, 35 ; orig.).

avait de recouvrer ses bénéfices dans le royaume de Naples aussi bien que de garder ceux qu'il possédait en France.

Alexandre Farnèse cherchait à s'éloigner de Rome : dans la Curie il se sentait surveillé par tous et mal placé pour jouer la comédie ; au demeurant, il avait peur des colères soudaines du pape. Le 10 avril, le cardinal demandait nettement au pontife de lui donner congé pour se retirer en Avignon : Paul IV l'accueillit fort mal [1]. Les Carafa craignaient qu'en France, Alexandre ne fît quelque mauvais office, auprès du Roi, pour leur nuire [2]. Enfin, le 7 juin, le cardinal put s'éloigner, à condition de ne pas sortir d'Italie ; il passa quelques jours à Ronciglione, puis se rendit à Parme pour guider les graves démarches qu'entreprenait alors son frère, Octave [3].

De Fontainebleau, le 23 juin, Henri II informa le duc de Parme qu'il avait résolu de réduire les dépenses consenties jusqu'alors pour la protection des Farnèse : « M'asseurant bien, mon cousin, écrivait-il, que, pour la singulière affection et dévotion que vous me portez, vous trouverez bon, comme il est plus que raisonnable, que je regarde tous les moiens que je pourray de me soulaiger de despense, tant pour acquicter les grosses debtes et intérestz qui courent sur moy que pour faire ung bon fondz de deniers pendant ce temps de trefve [4]. » Inspirée par le légat Carafa ou plutôt par Montmorency, cette mesure confirma juste les sentiments d'Octave qui inclinaient vers l'Espagne.

Un mois auparavant, le 25 mai, Octave était entré décidément en négociation avec les représentants de Philippe II. Il avait envoyé son agent Ottavio Baiardo visiter le cardinal de Trente, gouverneur du Milanais, avec mission de réclamer

[1] Vinc. Buoncambi à Octave Farnèse, 1556, 11 avril, Rome (Arch. d'Etat de Naples, Carte Farnes., fascio 260, fascic. 8 ; orig.). — J. Grandi au d. de Ferrare, 1556, 15 avril, Rome (Arch. d'Etat de Modène, Roma ; orig.). — Caligari à Commendone, 1556, 30 mai, Rome (Arch. Vatic., Principi, 23, fol. 1 ; orig.).

[2] Gianfiglazzi au d. de Florence, 1556, 6 juin, Rome (Arch. d'Etat de Florence, Mediceo, 3275 ; orig.).

[3] Lettres d'Alexandre Farnèse, 1556, juin (Arch. de Naples, Carte Farnes., fascio 705 ; orig.). — Caligari à Commendone, 1556, 3-17 juin, Rome (Arch. Vatic., Principi, 23, fol. 8-19 ; orig.).

[4] Henri II à Octave Farnèse, 1556, 23 juin, Fontainebleau (Arch. de Naples, Carte Farnes., fascio 185, fascic. 5 ; orig.). Montmorency au même, même date (*Ibidem* ; orig.).

le marquisat de Novare, Plaisance et tous les biens des Farnèse, saisis jadis par l'Empereur et dont le traité de Vaucelles ordonnait la restitution [1]. C'était au moins offrir aux Espagnols un sujet précis de pourparlers. Philippe II accepta vite le principe de la restitution, mais sa diplomatie s'efforça d'en changer l'origine : au lieu de considérer cette restitution comme un effet de la trêve de Vaucelles, obtenu par la protection des Français, il ne voulut l'accorder que comme preuve de sa générosité. Il libérait ainsi les Farnèse de toute gratitude envers Henri II et se les attachait comme par un marché [2].

Assuré que la restitution se ferait d'une manière ou d'une autre, Octave jugea qu'il était temps de prévenir la colère du roi de France. Dans les derniers jours de juin, il dépêchait un courrier pour avertir Henri II des bonnes intentions du roi d'Espagne et lui demander son avis : il élevait, comme pour se justifier d'avance, quelques griefs contre son « protecteur », auquel il reprochait de ne pas lui faire payer régulièrement les subsides promis par la capitulation de 1551, et d'avoir voulu lui enlever son duché pour le donner aux Este, contre une compensation dérisoire en France [3].

La dépêche d'Octave accabla Henri II et ses conseillers. « Les François, écrivait Simon Renard, ont ressenti ce coup plus que chose depuis longtemps [4]. » Ce fut une fièvre de gestes et de démarches. Le Roi expédia des courriers au duc de Ferrare, au pape, au cardinal de Tournon, pour que chacun d'eux s'efforçât d'enrayer la défection des Farnèse. A Octave lui-même Henri II se hâta d'envoyer une copie du traité secret de ligue entre la France, Hercule d'Este et le Saint-Siège ; il voulut lui persuader que le premier but de cette ligue serait de reconquérir Plaisance. De plus, il renouvela la promesse de lui payer des subsides entiers et réguliers. M. de Fourquevaux partit, avec mission d'aller ranimer la fidélité du duc de Parme [5].

[1] Octave Farnèse au card. de Trente, 1556, 25 mai, Parme (Arch. de Florence, Mediceo, 3106, fol. 533 ; orig.).

[2] Guido Lolgi au cav. Tiburtio, 1556, juillet, Bruxelles (Arch. d'Etat de Parme, Carteggio Farnes., Paesi Bassi ; orig.).

[3] S. Renard à Philippe II, 1556, 7 juillet, Paris (*Papiers de Granvelle*, t. IV, pp. 622-623).

[4] *Ibidem.*

[5] *Ibidem.*

A Rome, le bruit de la défection ne se répandit qu'assez tard. Vers le 20 juillet, on commençait à publier la nouvelle qu'Octave, réconcilié avec les Espagnols, avait recouvré Plaisance. Le cardinal de Saint-Ange, Ranuce Farnèse, qui se trouvait alors dans la Ville éternelle, se rendit chez le pape et démentit les informations touchant la conduite de son frère. Paul IV, surpris par la rumeur publique et persuadé qu'il s'agissait d'une mauvaise plaisanterie, accueillit volontiers le bon discours de Ranuce[1]. Mais, le 25 juillet, les banques publièrent des nouvelles plus précises et répandirent le texte même de l'accord entre Octave Farnèse et Philippe II : le roi d'Espagne, disait-on, restituerait à son beau-frère la ville et le pays de Plaisance, avec Novare et tous les biens des Farnèse saisis par Charles-Quint dans le royaume de Naples ; le duc de Parme serait nommé bientôt gouverneur du Milanais et son fils, le petit Alexandre, irait, comme otage, achever son éducation à la cour de Bruxelles. Le parti espagnol montra, dans Rome, une « allégresse infinie ». Les Français étaient atterrés. On disait que le cardinal de Tournon, parti le 18, irait à Parme. M. de Soubise quitta Montalcino, dont il était gouverneur, et prit en hâte la route d'Emilie pour porter à Octave, qu'il avait servi longtemps, des exhortations[2]. L'ambassadeur D'Avanson, le 26 juillet, écrivait au duc de Parme : « Je n'ay voulu faillir vous advertir que tous les serviteurs de Sa Majesté, qui sont par deça, ont entendu le bruict qu'on a faict courir icy que vous estiez appoincté avecques l'Empereur, dont ilz sont tous demouréz grandement esbaiz, ne pouvant croyre, veu la cognoissance qu'on a de vostre bon naturel, que vous soiez pour abandonner jamais celuy qui s'est monstré si affectionné envers vous et les vostres[3]. »

Les Farnèse se trouvaient engagés dans la passe dangereuse. Les nouvelles, qui annonçaient leur réconciliation avec Philippe II comme un fait accompli, étaient prématurées. Leur agent, Hieronimo de Correggio, poursuivait à

[1] Ranuce Farnèse au card. Alexandre, 1556, 22 juillet, Rome (Arch. d'Etat de Naples, Carte Farnes., fascio 1791 ; orig.).

[2] Avis de Rome au d. de Florence, 1556, 18 juillet (Arch. d'Etat de Florence, Mediceo, 3724, 123 ; orig.). — Marchio Valerii au card. Farnèse, 1556, 28 juillet, Rome (Arch. de Naples, Carte Farnes., fascio 413, fascic. 1 ; orig.).

[3] J. d'Avanson à Octave Farnèse, 1556, 26 juillet, Rome (Arch. d'Etat de Parme, Roma ; orig.).

Bruxelles les négociations de l'accord, mais il n'avait encore obtenu rien de définitif[1]. Le temps était venu de mentir effrontément, si l'on ne voulait point perdre tous ses protecteurs à fois et s'attirer, pour récompense, leurs représailles.

Octave n'y mit point de vergogne. Le 8 juillet, le duc de Paliano lui avait écrit pour le prier d'envoyer sa cavalerie au service du Saint-Siège, en prévision de la guerre prochaine contre les Espagnols[2]. Sans hésiter, le 31, Octave répondit : « Dans deux ou trois jours, cent chevaux seront prêts à se mettre en marche au premier signal[3]. » Bien plus, au moment même où il apprit que l'accord était signé à Bruxelles, il dépêcha un courrier à Rome pour promettre au pape qu'il ne traiterait pas avec les Espagnols[4].

Devant les Français, Octave prit la même attitude. A M. de Fourquevaux, qui lui transmit les reproches du Roi, il répondit en niant qu'il eût fait des offres à Philippe II. L'évêque de Lodève, spectateur averti de cette comédie, s'en indignait : « Voyant la despesche que vous avez faite vers le duc Octavio, écrivait-il à Montmorency, et le langage qu'il tint à M. de Fourquevaux à son arrivée, si fort contraire à ce qu'il en avoit dans le cœur, cela me fait croire qu'il a voulu faire et la pratique et la conclusion si secrètement que nous n'en ayez rien sçeu, et d'autant plus est-il inexcusable. » Du Gabre souhaitait qu'on frappât les Farnèse avec brutalité : « Faites seulement prier le cardinal Caraffe qu'il les veuille traiter comme ils méritent, car vous verrez qu'il leur ostera bientost l'estat de Castro, qui est de trente mil escus de rente, et appelleront le cardinal Farnèse à Rome, qui se gardera bien d'y aller, et, en bons termes de justice, ils le priveront de la Chancellerie et des bénéfices et par adventive du

[1] L'arch. de Consa au card. de Pise, 1556, 10 août, Bruxelles (Arch. Vatic., Principi, 22, fol. 76; orig.). — Correspondance de H. de Correggio, aux Arch. d'Etat de Parme.

[2] Le d. de Paliano à Octave Farnèse, 1556, 8 juillet, Rome (Arch. de Parme, Roma; orig.).

[3] Octave Farnèse au d. de Paliano, 1556, 31 juillet, Torchiara (Bibl. Vatic., Barberini, ms. lat. 5705, fol. 55; orig.). — Cf. R. Ancel, *Revue bénédictine*, 1905, p. 44.

[4] Paleotti au card. Farnèse, 1556, 29 août, Rome : « Dicono che il duca ha burlato il papa con haverli mandato otto giorni sono Gio. Domenico a promettere che non farebbe cosa alcuna et che non era in termine da farsi... » (Arch. de Parme, Roma; orig.).

chapeau, et asseurez-vous que c'est lui qui a dressé toute cette partie[1]. »

Des raisons d'ordre matériel et moral empêchèrent le Roi de frapper. Il fallait se ménager le moyen de retirer du duché de Parme les munitions et les vivres, qui appartenaient à l'armée française : quatorze mille setiers de blé et vingt pièces d'artillerie. D'ailleurs, Henri II, tout « assombri », ne pouvait se résigner aux faits : la trahison des Farnèse lui paraissait monstrueuse, invraisemblable. Pour offrir encore à Octave des « choses advantageuses », il dépêcha de nouveau M. de Fourquevaux, qui était rentré à la Cour [2].

Cependant, l'heure du dénouement était arrivée. Dès le 25 août, les lettres, par lesquelles Philippe II accordait la restitution de Plaisance à Octave, furent publiées dans la ville de Parme[3]. Le 15 septembre, à Gand, fut signé l'accord général entre le roi d'Espagne et les Farnèse[4]. Les clauses de ce traité comportaient restitution à Octave de la ville et du « comté » de Plaisance, sauf la forteresse, des places et territoires du Parmesan occupées par les Espagnols, de Novare et des biens, sis dans le royaume de Naples, dont jouissait le duc avant la guerre de 1551, restitution à Marguerite d'Autriche de sa dot confisquée par Charles-Quint, restitution au cardinal Alexandre de l'abbaye de Monreale en Sicile; enfin le fils d'Octave et de Marguerite devait achever son éducation soit à Milan, soit à la cour d'Espagne, en attendant qu'il épousât une fille de Cosme de Médicis[5]. Le 19 octobre, Christoforo Madruzzo, cardinal de Trente et gouverneur du Milanais, fit restitution solennelle de Plaisance à Octave Farnèse[6]. Dans tous leurs Etats, palais, villas et

[1] D. du Gabre à Montmorency, 1556, 28 août, Venise, publ. p. A. Vitalis, *Op. cit.*, p. 187.

[2] S. Renard à Philippe II, 1556, 11 août (*Papiers de Granvelle*, t. IV, p. 660). — C. Carafa au d. de Paliano, 1556, 1er août, Paris, p. p. R. Ancel, *Op. cit.*, I, 2, pp. 453-454.

[3] B. Bergonzi au d. de Ferrare, 1556, 25 août, Parme (Arch. d'Etat de Modène, Parma; orig.).

[4] Cap. Lucantonio à Octave Farnèse, 1556, 16 septembre, Gand : Hier. de Correggio au même, mêmes date et lieu ; le régent Schizo au même, 18 septembre, Gand ; Granvelle au même, 20 octobre, Gand (Arch. d'Etat de Parme, Paesi-Bassi ; orig.).

[5] Bibl. Nat., ms. fr. 20455, fol. 273 ; copie ital. du xvie s. — Publ. p. [Ruscelli], *Lettere di principi*, t. III, fol. 174.

[6] Le card. Farnèse à Octave, 1556, 20 octobre, Parme (Arch. d'Etat de Naples, Cartes Farnes., fascio 705; orig.). — Le même au card. Carafa, 1556, 20 oc-

terres, les petits-fils de Paul III célébrèrent par des fêtes cet heureux résultat. « Nous restons tant obligés envers le bon roi catholique qu'on ne le saurait exprimer », écrivait le cardinal Farnèse [1].

Les vainqueurs n'avaient plus à se cacher : ils annoncèrent partout leur succès. De tous les amis de l'Espagne, ils reçurent de copieuses félicitations [2]. Restait la crainte du pape et du roi de France. Paul IV pouvait priver les Farnèse de leurs biens et de leurs charges dans l'État pontifical. On crut, un moment, qu'il allait le faire : au début de septembre, il avait soumis à des juristes le cas de savoir si Octave « était tombé en félonie » [3]. Mais les accusés adressèrent au pape de telles protestations de fidélité que sa colère s'adoucit [4].

Le seul des agents français que les Farnèse s'efforcèrent alors de gagner à leur cause, fut le cardinal de Tournon. Celui-ci répondit à leur première communication par ce ferme conseil : « Vous avez aussi grand besoing de conserver voz amyz que devant [5]. » Mais ils insistèrent pour qu'il prît leur défense auprès de Henri II et envoyèrent, à Castel-Durante en Ombrie, un agent chargé de lui exposer « toute l'histoire dès le principe ». Le cardinal répondit par des assurances aimables, mais vagues [6].

Vers le 5 septembre, était arrivé à Fontainebleau un gentilhomme italien, porteur de lettres d'Octave annonçant au roi de France sa réconciliation avec Philippe II. Le duc déclarait « n'avoir pu refuser un accord si avantageux », il

tobre, Parme (Bibl. Vatic., Barberini, lat. 5704, fol. 23 ; orig.). — Relation détaillée par l'év. de Terracine, 1556, 26 octobre, Milan (Bibl. Vatic., Barberini, lat. 5716, fol. 114-115 ; orig.).

[1] Dossiers de réjouissances et lettres de félicitations (Arch. de Naples, Carte Farnes., fascio 692, fascic. 7 ; orig.). — Le card. Farnèse au d. de Florence, 1556, 28 septembre, Parme (Arch. d'Etat de Florence, Mediceo, 3724, 162 ; orig.).

[2] Cosme de Médicis à Fab. Ferraro, 1556, 16 septembre, Florence (Mediceo, 3112, 28 ; orig.).

[3] Paleotti au card. Farnèse, 1556, 5 septembre, Rome (Arch. de Parme, Roma ; orig.).

[4] Alexandre et Octave Farnèse au card. Carafa, 1556, 20 octobre, Parme, et 23 octobre, Plaisance (Bibl. Vatic.., Barberini, lat. 5704, fol. 23 et 5705, fol. 67 ; orig.).

[5] Le card. de Tournon à Octave Farnèse, 1556, 8 septembre, Abbaye de *Figliolo* (Arch. de Parme, Roma ; orig.).

[6] Ascanio Celso au card. Farnèse, 1556, 1er octobre, Castel Durante (Arch. de Parme, Urbino ; orig.).

priait son ancien protecteur de ne pas s'en fâcher et affirmait, pour finir, avec ironie ou cynisme, qu'il observerait désormais la neutralité. Henri II lut cet étrange dépêche, puis il dit : « L'ingratitude de l'Italien passe toutes les aultres.[1] »

Le 27 septembre, il adressait à Octave une lettre très froide, l'informant qu'il envoyait à Parme Me Gilbert Coyffier, trésorier et général des finances de Piémont, avec M. de Serres, surintendant des munitions, pour enlever du duché et transporter à La Mirandole les provisions qui lui appartenaient[2]. Les commissaires arrivèrent à Parme le 3 novembre : sous la surveillance du cardinal Farnèse, Paolo Vitelli leur remit, au nom du duc, des pièces d'artillerie, balles, poudres et plombs, pour une valeur de soixante-quinze mille écus[3].

*
* *

Les Farnèse avaient joué sans accident le premier acte de leur comédie. Il s'agissait désormais d'empêcher que l'entreprise ne finît en tragédie. Nous verrons qu'ils évitèrent, par miracle, les représailles du roi de France. Il faut, dès maintenant, expliquer le secret de leur attitude future.

Après avoir trahi si bassement leur « protecteur », ils ne pouvaient éprouver envers lui que de la haine. De cœur, ils furent dès lors tout Espagnols. Ils surent même augmenter l'ignominie de leur conduite, en révélant à Philippe II et à Cosme de Médicis les clauses du traité de ligue qui unissait, depuis six mois, la France au Saint-Siège et au duc de Ferrare[4]. Mais, par crainte de perdre les biens ou les bénéfices qu'ils possédaient encore en France, ils continuèrent de cacher leur besogne.

Philippe II lui-même prit peine de montrer la voie à leur hypocrisie. Giuliano Ardinghello, principal conseiller des

[1] S. Renard à Philippe II, 1556, 6 septembre, Moret (*Papiers de Granvelle*, t. IV, p. 685).

[2] Henri II à Octave Farnèse, 1556, 27 septembre, Paris (Arch. d'Etat de Naples, Carte Farnes., fascio 185, fascic. 5 ; orig.).

[3] Le card. Farnèse à Octave, 1556, 4 novembre, Parme (Arch. de Naples, Carte Farnes., fascio 1791 ; orig.). — Fabr. Ferrero à Cosme de Médicis, 1556, 31 octobre, Milan (Arch. d'Etat de Florence, Mediceo, 3106, fol. 649 v° : orig.).

[4] F. Ferrero au même, 31 octobre, Milan (Mediceo, 3106, 647 ; orig.).

Farnèse, arrivait à Bruxelles, le 20 novembre 1556, pour y résider comme ambassadeur. Quelques jours après, Marguerite d'Autriche, épouse d'Octave, rejoignait aussi la cour de son frère, en compagnie du petit Alexandre. Par ces intermédiaires, le roi d'Espagne transmit à ses nouveaux alliés toute la règle de leur conduite [1].

La somme de cette conduite, c'était encore de mentir pour mieux trahir. « Dissimuler devant le roi de France sous couleur de neutralité, mais ouvrir les yeux, prendre garde à la sûreté de son Etat et de sa personne, se tenir prêt pour accabler l'ennemi, au cas d'une bonne et belle occasion », tels furent les conseils de Philippe II à son beau-frère. Le Catholique exigea même davantage : il voulait qu'Octave, tout en observant les apparences de la neutralité, cherchât une « bonne et belle occasion » d'attaquer son ancien protecteur. Bref, Philippe II, informé que les intrigues des Carafa et des Guises préparaient une entreprise sur le royaume de Naples, désirait qu'en temps opportun, le duc de Parme déclarât la guerre à Hercule d'Este, son voisin, pour paralyser le concours de celui-ci et obtenir, en cas de perte dans l'Italie méridionale, une compensation dans les États de Ferrare. D'ailleurs, poussé par un scrupule louable, Philippe conseillait à Octave de restituer au roi de France le collier de l'Ordre de Saint-Michel, qui était le signe d'un serment de fidélité [2].

Octave suivit docilement, mais prudemment, cette route de honte. Lui-même se fût déclaré sans doute avec plus de franchise, s'il n'eût été retenu par son frère, le cardinal. Alexandre craignait de perdre ses bénéfices en France : il mentait, affirmant sans pudeur, dans ses lettres, au Roi et à ses agents qu'il avait fait tout l'effort possible pour empêcher son frère de passer au parti de l'Espagne [3].

Henri II fut arrêté longtemps par le cher souvenir d'Horace Farnèse, de ce prince bien-aimé, son gendre, qui avait été tué jadis à son service ; il ne pouvait imaginer toute l'ingra-

[1] Giul. Ardinghello à Octave Farnèse, 1556, 20 novembre, Bruxelles (Arch. de Naples, Carte Farnes., fascio 414, fascic. 1 ; orig.). — Le même au même, 1556, 26 novembre, Bruxelles (Arch. d'Etat de Parme, Paesi Bassi ; orig.).

[2] Giul. Ardinghello à Octave Farnèse, 1557, 13 janvier, Bruxelles (Arch. d'Etat de Naples, Carte Farnes., fascio, 407, fascic. 3 ; orig.). — Marguerite d'Autriche à Octave Farnèse, 1557, 13 janvier, Bruxelles (Arch. et *loc. cit.* ; orig.).

[3] An. Caro, *Lettere scritte al nome del cardinale Farnese*. t. III, pp. 204-213.

titude des tristes aventuriers qu'il avait sauvés de la ruine; sa nature était rebelle aux brusques déchirures. L'heure vint, cependant, où les Farnèse, entraînés par le poids de leur trahison et par leur cupidité toujours croissante, bravèrent au grand jour le Très-Chrétien : ils prirent les armes contre lui. Alors, Henri II les frappa. Par lettres patentes du 23 octobre 1557, données à Saint-Germain-en-Laye, il déclara confisqués tous les bénéfices du cardinal Farnèse, en France : c'étaient les abbayes de Saint-Étienne de Caen, de Beauport et de Granselve, et l'archevêché de Viviers, — reste d'une plus grande fortune que les réformes ecclésiastiques de Jules III et de Paul IV avaient réduite. Les termes de cette privation infligeaient aux Farnèse une flétrissure. « Nous avons esté adverti, disait le Roi, des malins offices et iniques portementz que le cardinal Farnèze, avecques ses frères, font ordinairement partout où ilz peuvent au préjudice de nos affaires et services, s'estans alliéz et prins party avecq le roy d'Espaigne, nostre ennemy et adversaire, après que nous les avons longuement maintenuz en nostre protection, conservé leurs estatz et maison contre ceulx qui ont tué leur père, les ont voulu ruyner et atempter contre leurs personnes et biens, que nous avons conservés et deffendus envers et contre tous, y aiant faict et consommé une incroiable despence, sans les gentz de bien et de vertu que nous avons perduz à faire et soustenir la guerre pour eulx, qui par ce moien doivent estre tenuz, estimés et répputés envers Dieu et le monde les plus ingratz qui soient entre les vivans.[1] »

Deux mois après, la majeure partie des bénéfices du cardinal Farnèse, valant trente mille « francs » de rentes, fut donnée par Henri II au cardinal de Ferrare, Hippolyte d'Este; le reste, une abbaye de dix ou douze mille « francs » d'entrées, échut à un frère du garde des sceaux, Jean Bertrand, archevêque de Sens et créature de Diane de Poitiers[2].

[1] Lettres patentes adressées « au premier de noz maîtres des requestes ordinaires de nostre hostel, conseillers en nostre Grand Conseil et cours de Parlement de Rouen et de Bretaigne et au bailly de Caen, séneschal de Renes etc. », 1557, 23 octobre, Saint-Germain-en-Laye (Arch. de Naples, Carte Farnes., fascio 749, fascic. Incerti; copie collationnée).

[2] L'év. de Fermo au card. de Naples, 1557, 24 décembre, Poissy (Arch. Vatic., Principi, 11, fol. 330; orig.).

*
* *

Au mois d'août 1556, le résultat immédiat de la défection des Farnèse fut de réveiller les exigences du duc de Ferrare. Hercule d'Este, estimant que, par cet événement, son alliance acquérait un plus grand prix, s'empressa de « faire enchérir sa marchandise » auprès du Roi. D'ailleurs, la situation se trouvait gravement modifiée : jusqu'alors, entre le Milanais soumis aux Espagnols et l'État de Ferrare, le duché de Parme avait formé comme un boulevard ; ce boulevard appartenait maintenant à Philippe II, qui pouvait menacer directement Hercule d'Este. Dès lors, celui-ci « ne dormit plus seurement » et il recommença d'implorer, avec ses larmes habituelles, le secours du roi de France[1].

Avant de quitter le royaume, au début du mois d'août, Carlo Carafa avait dépêché son confident, Annibale Rucellai, pour rendre compte au pape des affaires traitées. A Ferrare, le 19 août, Rucellai fut arrêté par Hercule, qui le pria de remettre au duc de Paliano une lettre où il demandait instamment, pour ses États, la protection du Saint-Siège, vu la résistance de Henri II[2]. L'agent arrivait à Rome le 21 août dans la nuit[3]. Paul IV était alors préoccupé de son propre salut.

Après toute une année de négociations et d'intrigues ardentes, les deux politiques, celle des Guises et celle de Montmorency, restaient armées d'égale force. Le gain du connétable était apparent : depuis la guerre de Toscane, aucune entreprise n'avait troublé la vie du royaume, qui reprenait souffle dans la paix. Mais, par un long et subtil travail, la tenace énergie des Guises, s'aidant de l'ambition des Carafa et de la cupidité des Este, avait créé tout un réseau de liens invisibles, de traités secrets, qui, préparé pour l'occasion favorable, devait entraîner le Roi à la guerre, sans qu'il eût le temps d'y réfléchir.

[1] D. du Gabre à Montmorency, 1556, 28 août, Venise, publ. p. A. Vitalis, *op. cit.*, pp. 186-188.

[2] C. Carafa à Paul IV, 1556, 11 août, Anet, publ. p. R. Ancel, *Nonciatures*, I, 2, p. 457. — Hercule d'Este au d. de Paliano, 1556, 19 août, Ferrare (Bibl. Vatic., Barberini, lat. 5701, fol. 21 ; orig.).

[3] Facchinetti au card. Farnèse, 1556, 22 août, Rome (Arch. d'Etat de Parme, Carteggio Farnes., Roma ; orig.).

LIVRE II

L'EXPÉDITION DE FRANÇOIS DE GUISE EN ITALIE
SAINT-QUENTIN

CHAPITRE PREMIER

L'OCCASION DE LA GUERRE

Rucellai, en rentrant à Rome, trouva la Ville en rumeur et toute bouleversée. On y préparait la guerre avec fièvre. Paul IV, portant dans ce travail sa fureur naturelle, faisait démolir tout un quartier, du château Saint-Ange au Pincio, pour y construire un nouveau rempart. Le couvent de Sainte-Marie *del Popolo* fut jeté à terre, et ce fut miracle que l'église, ornée de tant de chefs-d'œuvre, échappât à la destruction [1].

De fait, il était opportun de songer à la défense. Les provocations du pape avaient lassé les Espagnols. Le 1er septembre 1556, le duc d'Albe, vice-roi de Naples, passait la frontière avec douze mille fantassins et quinze cents cavaliers, pour envahir la Campagne romaine : il prit Ponte-Corvo sans coup férir, occupa les châteaux de l'ancien duché des Colonna et mit le siège devant Anagni [2].

Cependant, Carlo Carafa se hâtait. Passé par Avignon le 24 août, il s'était embarqué, le 5 septembre, à Antibes ; deux jours après, le 7 au soir, il arrivait à Rome [3]. Avec lui,

[1] Adr. Saraceni à la *Balia* de Sienne, 1556, 22 août, Rome (Arch. d'Etat de Sienne, Lettere alla Balia, CCXXII, 70 ; orig.). — Marchio Valerii au card. Farnèse, 1556, 19 août, Rome : « Qua si attende a fortificare et a rovinare. Hanno cominciato a rovinare atorno a Castello et vogliono farci cinque balvardi ; uno ne fanno verso la vigna del card. Durante et hanno gittato a terra la vigna di M. Mateo dalle Poste, tagliato et rovinato tutto. Cominciano a rovinare le casette et se ne vengono qui alla mia fora d'ogni proposito et contra ogni mia voglia... Gittano in terra la chiesa et il monasterio del Populo, et, se la Vergine non s'ajuta, mancho potemo noi altri. Si gettano molte case anchora li vicine alla piazza del Populo... La chiesa del Populo non è anchor gitata, perchè li muratori et consoli loro si sono obligati sotto pena della forcha, venendo il bisogno, gittarla in tre giorni. Ma le case della piazza del Populo vanno giù... » (Arch. d'Etat de Naples, Carte Farnes., 413, fascic. 1 ; orig.).

[2] Ronchini, *Lettere di Bartol. Cavalcanti*, pp. 105-106 ; Sauzé, *Correspondance de Lanssac*, p. 497 ; G. Durcy, *Carlo Carafa*, pp. 183-184.

[3] Marchio Valerii au card. Farnèse, 1556, 8 septembre, Rome (Arch. de Naples, Carte Farnes., fascio 413, fascic. 1 ; orig.). — *Concilii Tridentini diaria*, éd. Merkle, t. II, p. 296.

entrèrent les officiers du Roi, parmi lesquels Lanssac, La Garde et Piero Strozzi, ce dernier malade en litière [1]. Sous la menace pressante de l'ennemi, les capitaines français, dont quelques-uns devaient aller en Toscane, s'arrêtèrent à Rome et y prirent le commandement de la garnison, pour ranimer l'état-major pontifical. On distribua la garde des remparts : à Lanssac de la porte *del Popolo* à la porte *Pinciana*, à Paolo Giordano Orsini de la porte *Pinciana* à la porte Sainte-Agnès, à Piero Strozzi de la porte Sainte-Agnès à la porte Saint-Jean, à Carafa lui-même de la porte Saint-Jean à la porte Saint-Sébastien, à Blaise de Monluc de Saint-Sébastien à la porte Saint-Paul, à Aurelio Fregose le *Transtevere*, à Camillo Orsini le *Borgo San Pietro* [2]. Ce n'était pas assez pour guérir de la peur cette Rome de la Renaissance, indolente et voluptueuse, que troublait toujours l'image horrible du sac de 1527 [3].

Le duc d'Albe venait de prendre Anagni, dont il avait fait une ruine ; il s'avançait, longeant les Monts-Albains, pour couper les communications de Rome avec Ostie [4].

*
* *

Henri II jouissait du plaisir d'avoir renvoyé Carafa : il était calme, suivant docilement la guide serrée de Montmorency. Le 11 août, il avait écrit au pape pour le remercier des « grand aise et contentement » que lui avait procurés le légat, ajoutant quelque vague déclaration contre Charles-Quint et Philippe II [5]. Mais, pour qu'on n'abusât point de sa politesse, il avait chargé Lanssac de veiller aux dépenses [6]. Le Roi avait envoyé en Italie sept enseignes de Gascons et ordonnancé, pour les frais, trois cent cinquante mille écus : ces

[1] Adr. Saraceni à la *Balia* de Sienne, 1556, septembre, Rome (Arch. de Sienne, Lettere alla Balia, CCXXII ; orig.). — Cf. *Calendars of State Papers, regn of Mary*, n° 663 ; P. Courteault, *Blaise de Monluc historien*, pp. 312-314.

[2] Marchio Valerii au card. Farnèse, 1556, 13 octobre, Rome (Arch. de Naples, Carte Farnes., fascio 413, fascic. 2 ; orig.).

[3] Sources *cit.*

[4] Lanssac et D'Avanson au Roi, 1556, 18 octobre, Rome, publ. p. Sauzé, *op. cit.*, pp. 516-517.

[5] Henri II à Paul IV, 1556, 11 août, Anet (Arch. Vatic., Cast. S. Angelo, arm. VIII, ordo II, t. I, fol. 33 ; orig.).

[6] Lanssac à D'Avanson, 1556, 11 août, Sauzé, *op. cit.*, pp. 488-489.

ressources étaient destinées à la république de Montalcino, aussi bien qu'à l'État pontifical[1]. Quant à la gendarmerie, on n'en parlait plus : la noblesse, « povre et desmontée », appuyait la politique pacifique du Connétable. Les gentilshommes ne se lèveront, quelques mois plus tard, que pour suivre un général illustre et généreux, le duc de Guise : encore sera-ce surtout la jeunesse[2]. A la fin de l'été 1556, le gouvernement royal était plus réservé que jamais. Cette sagesse étonnait le monde. « Toute ceste Italie, écrivait Du Gabre au Roi, est en grande expectation de sçavoir ce que vous direz et ferez, et se fait sur cela de beaux discours[3]. »

Aux représentants de la France à Rome Montmorency donnait des ordres sévères : que le pape fît la paix à tout prix pour arrêter le duc d'Albe. D'Avanson était assez gêné dans ce rôle nouveau de pacificateur[4]. Mais Lanssac, à peine arrivé, se mit en devoir d'appliquer les conseils du Connétable et d'amener Paul IV à signer un accord avec les Espagnols. Carlo Carafa était furieux. « Cette paix, disait-il, serait honteuse, infâme pour les conseillers de Sa Sainteté et déshonorante pour le Roi[5]. » Les agents français, harcelés par les ordres qui venaient de la cour, ne rougirent pas d'invoquer le secours des Farnèse, qui trahissaient alors le Très-Chrétien, pour convaincre le pontife de la nécessité d'arrêter la guerre ; ils s'abouchèrent même avec le cardinal de Saint-Jacques, Juan Alvarez de Toledo, oncle du duc d'Albe et chef du parti espagnol au Sacré-Collège[6]. On vit sortir de l'ombre le cardinal du Bellay pour prôner la paix. En sa qualité de doyen, l'ancien évêque de Paris commença d'écrire

[1] Bart. Cavalcanti à Octave Farnèse, 1556, 13 juin, Rome : annonce l'arrivée des enseignes de Gascons. (Arch. d'État de Naples, Carte Farnes., fascio 699, fascic. C ; chiffre). — Cf. *State Papers, regn of Mary ;* P. Courteault, *op. cit.*, p. 312.

[2] Simon Renard à Philippe II, 1556, 4 juillet, Moret (*Papiers de Granvelle*, t. IV, p. 620).

[3] D. du Gabre au Roi, 1556, 2 octobre, Venise, publ. p. A. Vitalis, *op. cit.*, pp. 191-192.

[4] Montmorency à D'Avanson, 1556, 5 septembre, publ. p. G. Ribier, *op. cit.*, t. II, p. 656. Montmorency à Carafa, 1556, 19 septembre (Bibl. Vatic., Barberini, lat. 3617, fol. 53 ; orig.). — Cf. Rawdon-Brown, *Calendars...*, VI, I, 629 ; R. Ancel, *Nonciatures*, I, 2, p. 464.

[5] C. Carafa à Antinori, 1556, 19 septembre, Rome, p. p. Ancel, *op. cit.*, I, 2, p. 464.

[6] *Ibidem.*

au duc d'Albe[1]. Un incident montre l'ardeur de son zèle, qu'inspiraient sûrement les instructions de Montmorency. Le 17 septembre, *fra* Tomaso Manrique, procureur général de l'Ordre de Saint-Dominique à Rome, rapporta du camp espagnol, où il avait été envoyé, deux lettres, l'une pour le pape, l'autre pour Jean du Bellay : le duc d'Albe y justifiait sa conduite et se déclarait prêt à traiter. Du Bellay courut au Vatican, pour exhorter Paul IV à saisir cette occasion et lui répéter les discours qu'il faisait à qui voulait l'entendre. Le pape renvoya l'importun avec des injures et défendit qu'on lui parlât de paix. Nullement découragé, le vieux cardinal passa dans l'appartement voisin et recommença son discours chez Carafa[2]. « Il ne tiendra de notre côté, écrivait Lanssac, que ces choses ne se pacifient, et si nous pouvons tant faire que le duc d'Albe se veuille retirer et désarmer, nous ferons aussi que le pape se désarmera et qu'il délivrera les prisonniers qui sont ministres et serviteurs de l'Empereur[3]. »

Depuis dix ans, on n'avait pas vu les représentants de la France à Rome faire de tels efforts pour la paix; et c'était à l'heure où un pape fougueux déclarait la guerre aux Impériaux! Henri II allait-il laisser écraser le seul pontife qui avait consenti à suivre l'impulsion des agents royaux?

Carlo Carafa criait de nouveau à la trahison. De retour en Italie, il avait déployé toute l'activité diplomatique, où il excellait. Pour rassurer Hercule d'Este, il lui avait envoyé un bref du pape, confirmant et précisant les avantages dont devait jouir le duc comme capitaine général de la ligue[4]. En outre, il lui laissait espérer des agrandissements à la charge de Cosme de Médicis et des Farnèse[5]. Hercule, qui

[1] Rawdon-Brown, *op. cit.*, VI, I, p. 611. — Lettres dans *Archivio stor. italiano*, t. XII, pp. 403-406.

[2] Gianfigliazzi au d. de Florence, 18 septembre, Rome (Arch. d'Etat de Florence, Mediceo, 3276 ; orig.). — Cf. G. Coggiola, *Ascanio della Corgna*, p. 175 ; R. Ancel, *Nonciatures*, I, 2, pp. 466-467.

[3] Lanssac à Montmorency, 1556, 15 septembre, Rome, p. p. Sauzé, *op. cit.*, p. 498.

[4] Bref, 1556, 15 septembre (Arch. d'Etat de Modène, Estense, Roma : orig.).

[5] Sur l'attitude du d. de Ferrare à l'égard de Cosme de Médicis, à cette époque, voy. S. Renard à Philippe II, 1556, 29 juillet, Paris (*Papiers de Granvelle*, t. IV, p. 653). — G. Soranzo au d. de Venise, 1556, 8 juillet, Moret (Arch. d'Etat de Venise, Dispacci, Francia, filza 1a ; orig.).

songeait toujours à l'argent, commença ses préparatifs de guerre en recouvrant ses créances [1].

Partout, dans la Péninsule, à Florence, à Parme, à Urbin, Carafa menait des négociations, souvent contradictoires. Il s'appliquait surtout à séduire la république de Venise, et, pour cette tâche difficile, il envoyait résider près de Saint-Marc l'un des fonctionnaires de la secrétairerie d'État, Giovanni Commendone [2]. Enfin, ranimant le courage des *fuorusciti*, il nommait gouverneur de Rome Francesco Bandini, archevêque de Sienne, rebelle à la domination hispano-florentine [3].

Cependant, l'inertie de Henri II, non seulement paralysait cette organisation offensive, mais livrait Rome à la discrétion du duc d'Albe. Vers le 13 septembre, était arrivé un gentilhomme du Roi, M. de Vineu, portant une lettre de son maître à Paul IV, datée du 1er. C'était une missive décevante : le Très-Chrétien y promettait bien vaguement d'envoyer outremonts « une bonne trouppe tant de gendarmerie et chevaulx-legiers que gens de pied », mais il ajoutait que ce ne pourrait « estre si tost que nous eussions bien désiré ». Au fond, cette promesse n'était que pour encourager le pape à faire l'importante promotion de cardinaux français que sollicitait principalement la lettre [4]. D'ailleurs, le 5 septembre, Henri II avait envoyé à Rome un autre courrier, porteur d'une note qui ne laissait aucun doute sur sa mauvaise volonté : il y déclarait que, vu la défection des Farnèse, on ne pouvait plus compter sur le succès d'une guerre si mal entreprise, et qu'au surplus il ne savait par quelle route faire passer ses troupes. C'était un abandon, que voilait à peine le conseil de traiter avec les Espagnols. Montmorency y joignit une lettre, où il écrivait à Carafa « estre bien asseuré que vous vous conformerez tousjours à toutes choses raisonnables, sans vouloir entreprandre de forcer l'impossible » [5].

[1] Hercule d'Este à Emmanuel-Philibert de Savoie, 1556, 10 septembre (Arch. d'Etat de Turin, Lettere dei principi, Ferrara ; orig.).

[2] R. Ancel, *La question de Sienne*, dans *Revue bénédictine*, 1905, pp. 43-47.

[3] Gianfigliazzi au d. de Florence, 1556, 3 octobre, Rome (Arch. d'Etat de Florence, Mediceo, 3276 ; orig.).

[4] Henri II à Paul IV, 1556, 1er septembre, Fontainebleau, publ. p. R. Ancel, *Nonciatures*, I, 2, pp. 636-638.

[5] Montmorency à C. Carafa, 1556, 5 septembre, Fontainebleau (Bibl. Vatic., Barberini, lat. 3617, fol. 53 ; orig.). — Ribier, *op. cit.*, t. II, p. 656 ; Rawdon-Brown, *Calendars...*, VI, I, 629 ; R. Ancel, *Nonciatures*, I, 2, p. 464.

*
* *

Le 14 septembre, Carafa envoyait au roi de France une dépêche qu'on n'a pas retrouvée, mais dont on sait qu'elle était d'une extraordinaire violence et montrait la situation du pape comme désespérée [1]. En même temps, il adressait aux personnages principaux de la cour un énergique rappel [2], et décidait d'accréditer comme nonce un homme prêt à tout faire, le Napolitain Cesare Brancatio [3].

Henri II, piqué dans son honneur et fouetté par la rude semonce de Carlo, d'ailleurs vivement ému des nouvelles venues de Rome, réunit le Conseil. Cette séance fut pleine de « disputes et de cris ». Le cardinal de Lorraine accusa Montmorency d'avoir caché la vérité à son maître. L'autre se défendit, mais en vain. Dans les premiers jours d'octobre, le Roi prit irrévocablement parti pour la guerre. Les plans stratégiques étaient préparés depuis longtemps. Le souverain n'eut qu'à faire un signe pour que le duc de Guise commençât aussitôt à « pourveoir et donner ordre » [4]. Le secrétaire Boucher partit, vers le 5 octobre, avec une lettre de Henri II annonçant au pape que, le 20 novembre, une armée de « cinq cents lances et dix mille Suisses » serait en Italie

[1] Dépêche mentionnée dans une lettre d'Antinori à Carafa, 1556, 26 septembre, Paris, p. p. R. Ancel, *Nonciatures*, I, 2, pp. 472-474. — Simon Renard, dans une dépêche à Philippe II, 1556, 7 octobre, donne une version un peu différente, quant à la chronologie, de celle que fournissent les documents pontificaux : « Le secrétaire du card. Carafa, nommé Buccier, arriva lundy dernier, qui apporta lettres au Roy du pape et dud. cardinal des vingt-cinq et vingt-sixiesme de ce mois [de septembre], par lesquelles S. Sté admonestoit led. sr roy de France de sa promesse et de le secourir, aultrement que son honneur et crédit envers les Italiens et nations estranges y gysoit et en pourroit recepvoir dommaige, escripvant par ung stile fort aigre, comme s'il eust voulu faire ung barisal dud. sr Roy et exécuteur de ses vengeances... Et, après que led. sr roy de France eust vu les lettres, il assembla son Conseil, où fut conclu qu'il ne pouvoit délaisser de secourir le pape, aultrement que se seroit découraiger tous aultres de faire ligue et alliance avec France... » (Arch. roy. de Belgique, Papiers de l'Audience, n° 420, fol. 156; orig. duplicata).

[2] Voy. la réponse du card. de Châtillon, p. p. H. Patry, *Coligny et la papauté en 1556-1557* (Extr. du *Bullet. de la Soc. du Protestantisme français*, 1902, pp. 9-10.).

[3] R. Ancel, *Nonciatures*, I, 1, XXV-XXVII.

[4] S. Renard à Philippe II, 1556, 15 octobre : « Quant le roy de France conclut la roupture de la paix, j'entens que le sr de Guyse fut escouté et son opinion fut suyvie par tous ceulx qui estoient présens. » (Arch. roy. de Belgique, Papiers de l'Audience, n° 420, fol. 176; orig. duplicata). — Le card. L. de Guise au d. de Nevers, 1556, 20 octobre, Paris (*Mém.-journaux de Guise*, p. 301).

pour son service. Et, trait qui montre combien on avait exagéré, pour entraîner le Roi, les nouvelles de Rome, il conseillait à Paul IV de fuir la Ville éternelle et de se retirer soit à Orvieto, soit à Pérouse, en attendant l'arrivée des secours[1].

Montmorency était triste. Cependant, le 27 octobre, il crut reprendre la guide. Une dépêche de Fourquevaux annonçait que le duc de Ferrare exigeait, pour rester dans la ligue, de nouveaux avantages pécuniaires. Le Connétable attendit son maître au retour de la chasse et lui dit : « Sire, vous êtes bien heureux ! vous êtes bien heureux ! le duc de Ferrare n'a point voulu accepter les conditions que vous lui avez envoyées par Fourquevaux, et nous ferons appointement entre le pape et le roi d'Angleterre, et serez quitte de cette dépense ! Et voici, Sire, ce que je vous ai toujours dit, que cet homme-là ne se contenterait jamais. »[2] Le Roi fut surpris, mais ne changea pas sa résolution.

Ainsi les Guises triomphaient soudain, après un an d'efforts qui avaient semblé inutiles. Ils durent leur succès, pour partie, à l'intervention de la Reine. Catherine, à peine relevée de couches, se dressa pour approuver les reproches de Carafa sur l'indolence du Roi ; de loin, Strozzi animait sa protectrice, comme aux jours ardents de la guerre de Toscane[3].

Lorsque Henri II fut gagné, la Reine laissa paraître son

[1] Vinc. Buoncambi à Octave Farnèse, 1556, 24 octobre, Rome : « Il rittratto di quel che porta il secretario Buccé, il quale è venuto di Francia ultimamente, è ch'il Re promette per tutti i 22 di novembre havere in Piemonte 500 lance et 10 M. Svizzeri per servitio di N. Sre, ricordando però la Mtà S. che, vedendo S. B. che lo stare in Roma le porti pericolo, d'andarsene in Orvieto overo in Perugia. » (Arch. d'Etat de Parme, Roma ; orig.).

[2] Le prince Alphonse d'Este à Hercule II, 1556, 22 octobre, Paris : « Hora havendo il contestabile visto quello che Forquevaux le scrivea, se presentò heri sera a S. Mtà che tornava di caccia, et tutto ridente et pieno di jubilo, cosa che non s'era più vista in lui dopo il caso di suo figliuolo et la ultima determinatione di S. Mtà sopra la guerra, le disse in presenza di M. le mareschal de Brisac queste parole : « Sire, vous estes bien heureux, vous estes bien heureux, le duc de Ferrare n'a point voulu accepter les conditions que vous luy avez envoyéez par Forquevaulx, et nous ferons appointement entre le pape et le roi d'Angleterre, et serez quite de ceste dépançe, et voicy, Sire, ce que je vous ay tousjours dict, que cest homme-là ne se contenteroit jamais », con molte altre cose che le parve havere largo campo di poter dire. Il che havendo inteso S. Mtà stette tutta sopra di se, et fù tale l'allegrezza che hebbe quel maligno che tenea per certo che a questa volta fusse rotta la praticha, che si sparse per tutta la corte. » (Arch. d'Etat de Modène, Alfonso II ; orig.).

[3] Antinori à C. Carafa, 1556, 7 octobre, Paris, publ. p. R. Ancel, *Nonciatures*, I, 2 p. 476.

allégresse. Elle promit au nonce, « sur sa foi », que son mari ne changerait plus de résolution. Elle allait, parmi les courtisans, et proclamait la louange du cardinal-neveu[1]. Catherine n'était pas fâchée d'ennuyer le Connétable : il y avait eu dispute entre eux au sujet du mariage clandestin de Mademoiselle de Piennes avec le fils aîné de Montmorency[2]. Elle fit plus que de parler : elle envoya l'un de ses confidents, le capitaine Niccolò Alamanni, à Lyon pour prier les marchands florentins de prêter au Roi leur argent. En effet, la nouvelle résolution de Henri II coûtait cher au Trésor. Simon Renard écrivait, le 7 octobre : « L'on est après pour lever trois cens mil escuz des bancquiers ; aussi fait-on ung emprungt d'un million de frans, et accroist l'on les tailles de trois ou quatre solz par livres.[3] » Mais, à l'appel de la Reine, la « Florence du dehors » vibra de nouveau ; les colonies dispersées commencèrent de s'accorder pour un effort commun. Au nom des *fuorusciti*, les marchands de Lyon promirent de payer deux mille hommes de pied et quatre cents chevaux, le jour où le Roi voudrait jeter ces forces sur la Toscane[4].

Même un peu plus tard, Catherine manifesta des ambitions tout à fait nouvelles. Seul, semble-t-il, le souci de ne pas blesser les Farnèse, dont la sœur, Vittoria, était mariée à Guidobaldo della Rovere, avait gardé Henri II de faire valoir les droits de son épouse sur le duché d'Urbin. La défection du duc de Parme et de sa famille libérait le Très-Chrétien de tout scrupule à ce sujet. Aussi, pendant plusieurs mois, le bruit s'accrédita-t-il avec force que Cathe-

[1] C. Brancatio à Carafa, 1556, 20 novembre, Poissy, p. p. R. Ancel. *op. cit.*, I, 2, p. 496.

[2] Simon Renard à Philippe II, 1556, 15 octobre : « Entre la royne de France et le Conestable il y a du malentendu pour le mariaige de Montmorency, et deschet fort led. Conestable par mélancolie et regret » (Arch. roy. de Belgique, Papiers de l'Audience, n° 420, fol. 176 : orig. duplicata).

[3] S. Renard à Philippe II, 1556, 7 octobre (Arch. roy. de Belgique, *loc. cit.*, fol. 156 ; orig. duplicata).

[4] Giac. Soranzo au doge de Venise, 1556, 26 novembre, Poissy : « Questa Regina havea mandato a Lione il capitano Nicolò Alamanni per eccitar li fuorusciti fiorentini a proponer di novo al Re Chmo li partiti che già gli havevano proposto, et è ritornato con parola di quei mercanti che sono in quel loco che la lor natione, per la parte de' fuorusciti, pagheranno a S. Mtà 2 M fanti et 400 cavalli quando lei conoscerà che sia tempo di voltare le forcie sue verso Toscana, et che per questo effetto venirà un gentilhomo da Roma in nome di tutti loro per fargli la offerta predetta più particolarmente ». (Arch. d'Etat de Venise, Dispacci, Franza, filza 1a ; orig.).

rine allait revendiquer son bien contre les La Rovere usurpateurs[1].

Le fait le plus étrange de cette crise fut qu'on révoqua de Rome l'ambassadeur D'Avanson. Le 10 octobre, la nouvelle en était connue à la Curie[2]. Parti de la cour le 29 septembre, Odet de Selve, successeur de D'Avanson, fit son entrée le 14 dans la Ville éternelle[3]. Carafa l'accueillit par ces mots significatifs : « Nous nous conformerons à l'intention du Roi de tenir parole[4]. »

Jean D'Avanson quitta Rome le 2 novembre 1556[5]. Son rappel n'était point une disgrâce, mais une mesure d'opportunité. Créature de Diane de Poitiers et fidèle serviteur des Guises, il rentrait en France pour occuper le poste de garde des sceaux[10]. A vrai dire, lui-même n'était pas bien sûr de n'avoir point encouru de blâme : en passant par Ferrare, il sollicita de Renée de France et d'Hippolyte d'Este des lettres de bon témoignage[6].

C'est que, s'il n'avait rien perdu de son crédit à la cour de France, D'Avanson jouissait d'une moindre faveur auprès de Paul IV et du cardinal Carafa. Il portait le poids non des fautes qu'on aurait pu justement lui reprocher, mais des variations de la politique française. On connaît l'histoire de son ambassade. A peine arrivé à Rome, en 1555, il y avait manœuvré avec une habileté si vigoureuse que Paul IV signait, quelques mois après, le fameux projet de ligue, que devait bientôt confirmer Charles de Lorraine. Mais l'ardent diplomate avait marché plus vite ou plus franchement que son maître. La conclusion de la trêve de Vaucelles le mit dans une situation très pénible. Il reçut, lui premier, les reproches et les sarcasmes des Carafa, sans pouvoir y

[1] Voy. le chap. suivant.

[2] Vinc. Buoncambi à Octave Farnèse, 1556, 10 octobre, Rome (Arch. d'Etat de Naples, Carte Farnes., fascio 260, fascic. 8 ; orig.).

[3] Montmorency à C. Carafa, 1556, 29 septembre, S. Germain (Bibl. Barberini, lat. 3617, fol. 55 ; orig.). — Gianfigliazzi au d. de Florence, 1556, 15 octobre, Rome (Arch. d'Etat de Florence, Mediceo, 3276 ; orig.).

[4] Le card. du Bellay à Montmorency, 1556, 18 octobre, Rome (Bibl. Nat., ms. fr. 20448, fol. 445 ; orig.). — D'Avanson à Montmorency, 1556, 25 octobre, Rome (Bibl. Nat., ms. fr. 20442, fol. 169 ; orig.). — C. Carafa à Brancatio, 1556, 23 octobre, Rome, p. p. Ancel, *op. cit.*, I, 2, p. 482.

[5] G. Grandi au d. de Ferrare, 1556, 4 novembre, Rome (Arch. d'Etat de Modène, Roma ; orig.).

[6] *Mém.-journ. de Guise*, p. 305. — Cf. J. Favre, *Olivier de Magny*, pp. 87-88.

répondre, puisqu'il avait fait, au nom du Roi, les promesses les plus aventureuses. Pendant le printemps et l'été 1556, il dut soutenir un dialogue difficile avec l'impétueux pontife dont l'éloquence était tour à tour ironique et indignée. D'autre part, l'attitude de Henri II infligeait à l'ambassadeur un désaveu public. D'Avanson n'avait point porté sa peine avec résignation : il avait murmuré trop haut, et le Connétable avait été averti de cette indiscipline. Au mois d'août, Montmorency, dont Lanssac et Du Bellay étaient à Rome les représentants, fit porter à l'ambassadeur des instructions très nettes, lui ordonnant de procurer la paix entre Paul IV et le duc d'Albe. D'Avanson obéit[1]. Mais, lorsqu'à la fin de septembre, la politique française tourna de nouveau et s'orienta vers la guerre, il se trouva très mal placé pour diriger cette dernière volte-face.

Aussi bien, quelque temps après, Carlo Carafa demandait le rappel de Lanssac, dont la vigilance le gênait [2].

Avec Lanssac et D'Avanson disparaissent de la scène italienne les agents les plus distingués de la politique de Henri II. Hommes doués de qualités toutes différentes et qui représentent excellemment, dans la pratique des négociations, les deux partis du Conseil royal, celui de Montmorency et celui des Guises. Lanssac plus que l'autre fut un « orateur » de rare talent : caractère séduisant, — « le plus gentil des gentilshommes », — intelligence fine et clairvoyante, tempérament aussi prudent qu'actif, il eût, mieux guidé, dénoué les problèmes italiens avec aisance et succès.

*
* *

Pendant l'année 1556, Carlo Carafa avait subi une rude expérience. Devant les trois volte-faces de la politique française, un homme mieux gardé de l'infidélité eût perdu ses illusions et sa franchise. Juste au moment où Henri II se décidait enfin à la guerre, le cardinal prenait ses précautions pour n'être pas victime d'une nouvelle duperie; il se rapprochait secrètement des Espagnols.

[1] Lettres de Lanssac et de D'Avanson, 1556, août-septembre, publ. p. Sauzé, *Correspondance de Lanssac*, pp. 498 et suiv.

[2] C. Brancatio à C. Carafa, 1556, 4 décembre, Poissy, publ. p. R. Ancel, *op. cit.*, I, 2, pp. 507-508.

Ce mouvement ou cette « trahison », comme diront plus tard les agents français, Carafa n'en prit l'initiative que sous le coup des instructions de Montmorency, apportées à Rome au début de septembre 1556 et ordonnant au pape de faire la paix à tout prix. Le 12 septembre, Carlo, parlant en confidence au cardinal espagnol Pedro de Siguenza dit Pacheco, lui avouait qu'il était disposé à traiter avec le duc d'Albe[1].

Cependant, le vice-roi gagnait chaque jour quelque *rocca* de la campagne, bientôt il occupait Grottaferrata[2]. Le peuple de Rome était épouvanté. Juan Alvarez de Toledo, cardinal de Saint-Jacques, entra en rapport avec son parent. Fra Tomaso Manrique fut envoyé au général espagnol. On fixa qu'une conférence aurait lieu, le 26 septembre, à Grottaferrata, entre le duc d'Albe, Saint-Jacques et Carlo Carafa. Mais Paul IV, prévenu, s'y opposa[3]. Tournon avait écrit un jour : « Le pape est ung petit bonhomme duquel Carafa ne dispose pas tousjours comme il veult[4]. » L'oncle haïssait trop l'Espagnol pour approuver l'humiliante démarche de son neveu. La conséquence fut que les négociations s'engagèrent plus secrètement et à l'insu du pontife. Dès lors, se produit de Rome au camp espagnol un va-et-vient mystérieux de négociateurs et s'établit une correspondance où figurent Carafa, Saint-Jacques, Manrique, Pacheco, Ferrante Sanguine, parent de Paul IV, et même le cardinal de Trente, gouverneur du Milanais. Santa-Fiora, ce cardinal que le pape avait emprisonné jadis au château Saint-Ange, préparait maintenant une réconciliation de Carafa avec Philippe II[5].

Les intrigues furent longues et savantes[6]. Cela se termina par une solennelle rencontre, qui eut lieu, du 24 au 28 novembre 1556, entre le cardinal-neveu et le duc d'Albe, dans l'*Isola Sacra* près d'Ostie. Piero Strozzi, François

[1] Rawdon-Brown, *Calendar... Venice* VI, I, 611.

[2] Sur ces événements et les suivants, voy. G. Duruy, *op. cit.*, pp. 183 et sqq. ; R. Ancel, *La question de Sienne...* (*Revue bénédictine*, 1905, pp. 206 et sqq.).

[3] Rawdon-Brown, *op. cit.*, VI, I, 620-673.

[4] Les card. de Lorraine et de Tournon à Montmorency, 1556, 6 janvier, Rome (Bibl. Nat., ms. fr. 20442, fol. 138 ; orig.).

[5] Sources *supra cit.*

[6] Le card. S Angelo au card. Farnèse. 1556, 23 septembre, Rome (Arch. d'État de Naples, Carte Farnes., fascio 1791 ; orig.). — Lettres très importantes de Marchio Valerii au card. Farnèse, 1556, octobre-novembre, Rome (Arch. de Naples, Carte Farnes., fascio 413, fasc. 2 ; orig.).

de Montmorency, — venu à Rome pour l'affaire de son mariage, — et divers autres capitaines, tant français qu'italiens, accompagnèrent Carafa et se laissèrent embrasser par les gentilshommes de la suite espagnole. Mais la conversation des deux chefs fut secrète [1]. Ces derniers, en se quittant, parurent joyeux. Une première suspension d'armes de dix jours, qu'avait obtenue, le 19 novembre, le cardinal Santa-Fiora, fut prolongée de quarante jours : « les parties s'engageaient à négocier, pendant ce délai, à la cour de Philippe II, les conditions d'une paix définitive[2]. »

Les agents français à Rome, De Selve et Lanssac, se sentirent trompés. La défection de Carafa leur parut désormais menaçante. Le 19 novembre, ils écrivaient au Roi : « Cet abouchement avec le duc d'Albe et cette façon de ne nous communiquer rien qu'après coup pourroit à qui voudroit estre soupçonneux faire penser qu'il se doit là traitter quelque chose que l'on ne veut point que nous entendions[3]. »

Pourtant, il ne semble pas qu'il faille chercher dans la conduite de Carafa, à ce moment, des desseins compliqués et précis. A lire simplement, sans préjugé, les innombrables textes où se trouve l'histoire de ses intrigues, on découvre que le neveu de Paul IV fut poussé plus par la peur que par un « machiavélisme » subtil. Cette peur, on sait que l'instabilité et les surprises de la politique française la justifiaient pleinement. Carlo, pour se disculper vis-à-vis de ceux qui l'accusèrent dès lors de trahison, expliquait ainsi ses conférences avec le duc d'Albe : « Ce ne sont que des paroles pour gagner le plus de temps possible, en attendant le secours du Très-Chrétien[4]. »

Prétexte, si l'on veut, mais prétexte excellent. Tous les témoins s'accordent à peindre l'épouvante qui régnait alors dans Rome, à l'approche du duc d'Albe, dont les troupes couvraient la campagne depuis deux mois : jamais la menace d'un nouveau sac n'avait été si pressante. Dans ces circonstances, Carafa, trop averti des rivalités qui divisaient la

[1] Long récit de cette entrevue par A. Celso da Nepi au card. Farnèse, 1556, 28 novembre, Rome (Arch. de Naples, Carte Farnes., fascio 709 ; orig.).

[2] Ouvrages cités de P. Nores, Rawdon Brown, Duruy et Ancel.

[3] G. Ribier, *Lettres et Mémoires d'Estat*, t. II, pp. 668-669.

[4] G. Grandi au d. de Ferrare, 1556, 4 novembre, Rome (Arch. d'Etat de Modène, Roma; orig.).

cour de France, pour attendre de ce côté un secours assuré, au surplus mal informé encore de la résolution belliqueuse du Roi, ne pouvait guère agir autrement. Qu'il ait mêlé à ces négociations de salut des intrigues d'ambition personnelle, qu'il ait profité de ce rapprochement avec les Espagnols pour soumettre à ces derniers un marché qui lui aurait procuré un État, on peut le croire comme chose naturelle. Mais sa conduite suivit les occasions quotidiennes, non un dessein prémédité.

L'entrevue de l'*Isola Sacra* eut surtout pour conséquence de rompre l'étroite communauté qui jusqu'alors, grâce aux *fuorusciti*, avait associé tous les projets du cardinal à la politique française. La voie d'une réconciliation avec les Espagnols s'était ouverte, devant Carafa, facile et ornée de promesses. Désormais, il pouvait choisir, selon le succès, son allié, au lieu d'être prisonnier d'une amitié forcée. Ainsi s'explique la comédie qu'il va jouer pendant la campagne de Guise en Italie.

En attendant, la rumeur que provoquèrent les négociations d'Ostie vint troubler encore l'esprit de Henri II. Par une sorte de malchance, les résolutions des alliés ne concordaient jamais.

CHAPITRE II

LE DÉPART ET LES PREMIÈRES ÉTAPES DE L'EXPÉDITION DE GUISE

Le 17 novembre 1556, Henri II annonçait au pape Paul IV le départ du duc de Guise « pour s'acheminer et aller trouver en Piémont l'armée que nous y faisons assembler pour vostre secours » [1].

Le 14, François de Lorraine avait reçu des lettres de provision le créant « lieutenant général du Roi en Italie » [3]. Le 16, dans l'après-midi, il avait pris congé de la Reine et des dames à Saint-Germain : il était parti, accompagné du Roi, du Connétable, des cardinaux, de tous les princes et gentilshommes. Après s'être séparé de son maître et des courtisans, au bout d'un demi-mille, le duc poursuivit sa route vers Paris : il emmenait dans son voyage Anne d'Este son épouse, le prince Alphonse de Ferrare son beau-frère, ses frères le duc d'Aumale, gendre de Diane de Poitiers, et le marquis d'Elbeuf, son ami le duc de Savoie-Nemours, qui allait solliciter la main de Lucrèce d'Este, des capitaines et une foule d'officiers de l'armée royale [3].

François s'arrêta deux jours dans la capitale. A son arrivée, il y trouva deux cents gentilshommes montés qu'il ne connaissait point, venus pour le suivre en Italie [4]. Appauvrie par les guerres passées, la noblesse venait chercher, sous les ordres du « grand vainqueur », une fortune nouvelle; chez

[1] Henri II à Paul IV, 1556, 17 novembre, Saint-Germain-en-Laye (Arch. Vatic., Principi, I, fol. 161 ; orig.).

[2] « En l'absence du duc de Ferrare ». 1556, 14 novembre, S. Germain (*Mém.-journaux de Guise*, pp. 302-305).

[3] Giac. Soranzo au doge de Venise, 16 novembre 1556, Poissy (Arch. d'Etat de Venise, Dispacci, Franza, filza 1ª; orig.). — Dom. Achilli à la duch. de Mantoue, 1556, 26 novembre, S. Germain : « Alli XVI di questo parti il duca di Guisa per generale in Italia. » (Arch. d'Etat de Mantoue, Francia ; orig.).

[4] C. Brancatio à C. Carafa, 1556, 2 novembre, Poissy, p. p. R. Ancel, *op. cit.*, 1, 2, p. 498.

les jeunes gens, les rêves de conquête avaient excité un enthousiasme romanesque. Tous voulaient partir, « tant pour l'espérance d'y voir et apprendre quelque chose, comme le François est naturellement curieux, que pour estre Monsieur de Guise merveilleusement aimé et suivi de la noblesse »[1]. Le 18 novembre, la troupe quitta Paris et prit la route de Nevers, chevauchant à petites étapes pour ne pas fatiguer Madame de Guise qui devait accompagner son mari jusqu'à Lyon. Dans cette ville, le duc passerait en revue l'infanterie française et les gens d'armes qu'on y rassemblait depuis quelques jours[2].

Des scènes moins brillantes avaient précédé ce départ solennel. Henri II n'était pas sans s'effrayer lui-même à la pensée du « tumulte et tonnerre » qu'il allait déchaîner. Maître de sa résolution, il ne l'était point de ses craintes. Dix jours avant le départ de Guise, le nonce écrivait à Carafa : « Je vois qu'ils désirent extrêmement la paix, et si les Impériaux se retiraient de l'État de l'Église, les Français s'arrêteraient[3]. » Montmorency avait poussé son opposition jusqu'au dernier moment, se voyant soutenu par l'avis des capitaines désintéressés : Brissac lui-même, intime ami et protégé des Guises, ne cachait point les dangers qui menaçaient une expédition vers un but si lointain que l'Etat pontifical et le royaume de Naples, sur un parcours infini où il faudrait ravitailler, payer, garder et tenir en haleine une armée que guettaient tant de surprises[4]. Lorsqu'au départ, les gentilshommes de l'armée d'Italie étaient venus prendre congé du Connétable, celui-ci les avait bénis d'un grand signe de croix « avec l'air de leur dire qu'ils s'en allaient pour ne plus revenir ». Ceux-là mêmes qui en furent le sujet racontèrent la scène[5]. Etienne Pasquier y fait allusion dans une de ses lettres : « Monsieur de Guise est

[1] *Mém.-journ. de Guise*, p. 324.

[2] Herc. Strozzi au d. de Mantoue, 1556, 21 novembre, Paris (Arch. de Mantoue, Francia ; orig.).

[3] C. Brancatio à C. Carafa, 1556, 5 novembre Paris, p. p. R. Ancel, *op. cit.*, I, 2, pp. 490-491.

[4] C. Brancatio à C. Carafa, 1556, 5 novembre, p. p. R. Ancel, *op. cit.*, I, 2, pp. 490-491.

[5] Pacifico Arditi au d. de Florence, 1557, 14 février, Parme : « Alcun di questi Francesi ha detto al card. Farnese che, quando furno per partirsi, andorno a licentiarsi del Conestabile alcuni di loro, alli quali esso fece un segno di croce in modo di dargli la benedittione, quasi volesse dire che non

destiné lieutenant général du Roy pour ce voyage. Toute la fleur de la noblesse de France se prépare à sa suite. Chacun y court à l'envy. Monsieur le Connestable seul ne s'en peut résoudre et dit haut et clair que nous irons tous à cheval pour nous en revenir à pied. On se mocque de sa philosophie qui n'est peut-estre pas vaine : parce que je ne voy point que l'Italie nous ait servy d'autre chose que de tombeau, quand nous l'avons voulu envahir[1]. »

Des faits plus graves, plus significatifs, s'étaient passés au Conseil avant le départ du duc de Guise. Montmorency jusqu'alors, en sa qualité de « premier conseiller », avait été le seul ordonnateur des finances publiques et particulièrement du trésor de la guerre : redoutable privilège contre lequel François de Lorraine avait protesté plusieurs fois, surtout à l'occasion du siège de Metz, en 1552. Quand il s'agit d'organiser la grande expédition de Guise, celui-ci déclara nettement au Roi qu'il ne voulait pas être à la « discrétion du Connétable ». Il exigea que le souverain lui fît d'avance une assignation des fonds pour payer son armée pendant dix mois, jusqu'au mois d'août 1557. Cette assignation fut remise aux mains du cardinal de Guise, sans que Montmorency pût en connaître. Un tel succès politique explique l'insolence que montrèrent ensuite les Guises. « Qu'importe l'opposition du Connétable, disait allègrement le cardinal de Lorraine, maintenant que le duc de Guise est expédié et qu'il n'a plus rien à faire avec lui ! »[2] François, non sans impertinence, faisait écrire à son beau-père qui lui demandait de l'argent pour payer les courriers, les espions et les parties casuelles : « N'en soufflez mot ni à Sa Majesté ni au Connétable, de peur que cela ne donne l'idée à ce dernier de limiter votre autorité dans les dépenses.[3] »

ritornerebbeno più. Et qui il cardinale mi ha detto che questa rottura è stata contra la volontà del detto conestabile et che è opra del cardinale et di quegli altri signori di Guisa... » (Arch. d'État de Florence, Mediceo, 2868 ; orig.).

[1] Et. Pasquier, *Œuvres*, t. II, p. 73.

[2] P. Arditi au d. de Florence, 1557, 14 février, Parme : « Mons. di Guisa, avanti che partisse della corte, hebbe l'assegnamento delle paghe di questo essercito..., non ne volendo star a discretione del conestabile. In confermatione del che, un giovane de' Guadagni di Lione, il quale è con questo essercito, dice al cardinale Farnese che M. di Guisa non volle partire se prima non gli era fatto l'assegnamento del pagamento per tutto il mese d'agosto, et questo assegnamento volle che fusse in mano del card. di Guisa suo fratello in modo chel Conestabile non vi possa punto intromettere... » (Mediceo, 2868 ; orig.).

[3] Alphonse d'Este au d. de Ferrare, 1557, 2 janvier, Turin : « Quanto all'ultima

Aussi bien on imaginerait difficilement l'attitude de défi que prit le cardinal de Lorraine vis-à-vis de Montmorency, pendant l'hiver 1556-1557, alors que la fortune souriait aux rêves de l'ambitieux prélat. « Sa seigneurie révérendissime, écrivait Alvarotti à Hercule d'Este, vous promet qu'elle ne s'éloignera ni de la cour ni du Roi et qu'elle veillera à ce que le traître ne fasse pas des poltronneries, et n'ait pas la joie de voir cette entreprise arrêtée par des traverses. » Le traître, *il traditore*, c'est par ce surnom que les Lorrains et leurs confidents désignent le Connétable de France [1].

Vers quel but le duc de Guise conduisait-il son armée ? Quels étaient ses desseins lorsqu'il quitta la cour de France ? Ce sont des questions que les derniers historiens ont tout obscurcies.

Jusqu'à notre temps, la tradition historique regardait l'expédition de Guise comme une entreprise destinée, sous prétexte de secourir le pape Paul IV, à conquérir le royaume de Naples. Naguère, au contraire, un biographe de Blaise de Monluc, adoptant et précisant une note audacieuse qu'avait émise le dernier historien des Carafa, déclara la tradition fausse, « inventée par les polémistes protestants du seizième siècle », et cita comme première source de cette tradition un pamphlet de l'année 1565 [2]. A vrai dire, il suffit de lire les textes les plus connus et les plus « catholiques » de l'histoire de Henri II pour y trouver le nom même de « l'expédition de Naples ». Justement Monluc, dans une lettre datée du 15 novembre 1557, rappelle le récent « voyage du royaulme de Naples de Monsieur de Guise [3] ». En 1558, au cours de sa relation, l'ambassadeur vénitien assure que

parte, dove V. E. dice che desidera sapere dove ha da pigliare denari per li corrieri, spie et altre partite inopinate, M. di Guisa è di largo parere che non si mostri ne si muova parola a S. Mtà nè al contestabile, perchè dove V. El ha l'auttorità assoluta di spendervi quel che parrà a lei et farselo mandar co. resto del pagamento dello essercito di mese, senza haverne a render conto a persona, darebbe occasione al Contestabile di limitarle l'auttorità in questa parte. » (Arch. d'Etat de Modène, Alfonso II ; orig.).

[1] J. Alvarotti au d. de Ferrare, 1557, 9 janvier, Poissy : « S. S. Rma di Loreno assicura la Ecc. V. che non partirà di corte nè da canto la Mta del Re et tenirà sempre la mano quanto potrà accioche questo traditore non faccia delle poltronerie et habbi questa alleggrezza di vedere andare a traverso questa impresa. » (Arch. d'Etat de Modène, Francia ; orig.).

[2] P. Courteault, *Blaise de Monluc historien*, p. 320, n. 7, adopte la thèse de R. Ancel, *La question de Sienne...* (*Revue bénédictine*, 1905, p. 402, n. 4).

[3] B. de Monluc, *Lettres*, éd. de Ruble, t. IV, p. 98.

Henri II dépêcha le duc de Guise outremonts avec « l'espoir de conquérir le royaume de Naples »[1]. L'année suivante, Montmorency, s'adressant à Philippe II, lui parle du « voyage que l'armée du Roy feist dernièrement à Napples »[2]. Le poète Ronsard, qui ne passe point pour « protestant », écrit dans l'ode de la *Paix* dédiée à Henri II lui-même :

> Et sous le magnanime et sage duc de Guise,
> Naples, de droict françoise, en frayeur avez mise[3].

Aussi bien, depuis plus d'un an, avant que François de Lorraine se mît en route, les négociations entre la diplomatie royale et les Carafa n'avaient-elles pas recherché surtout le moyen de conquérir Naples ? Dès le 14 septembre 1555, Carlo Carafa n'avait-il pas promis au Roi de lui livrer Naples et les Abruzzes en quelques jours, *in pochi giorni*[4] ? On sait la place presque exclusive que tenait ce projet de conquête dans le traité de ligue que signa le cardinal de Lorraine. Au mois d'octobre 1556, les Vénitiens s'effrayèrent à la pensée de voir la couronne de Naples unie à celle de France, et, pour les rassurer, Carafa leur affirmait que le fils du roi de France, à qui la nouvelle conquête était destinée, deviendrait « en peu de temps tout Italien »[5]. Les faits se pressent pour établir, dans cette aventure, la préméditation de Henri II. A la veille du départ de Guise, l'ambassadeur de France priait le pape de faire connaître par quels moyens il comptait assurer au Roi ou à son fils la possession de Naples[6]. Et, le 6 novembre, l'évêque de Troyes écrivait de Rome à François de Lorraine : « Sa Saincteté promet au Roy de mettre le royaume de Naples entre ses mains et en couronner roy Monsieur d'Orléans. Il prie Sa Majesté ne perdre ceste occasion de s'investir dudit royaume, lequel facille-

[1] Relation de G. Soranzo (Alberi, *Relazioni*..., 1a serie, t. II, p. 429).

[2] Le connét. de Montmorency à Philippe II, 1559, 3 juillet, Paris : « Au voyage que l'armée du Roy feist dernièrement à Napples, fut prins par les vostres ung jeune gentilhomme, filz du sr de La Roche-Pouzay... » (Arch. Nat., K 1492, B 10 nº 47 ; orig.).

[3] P. de Ronsard, *Œuvres*, éd. Blanchemain, t. VI, p. 217.

[4] « Memoriale a Rucellai », p. p. Ancel, *Nonciatures*, I, 2, p. 267.

[5] C. Carafa à Commendone, 1556, 18 octobre, Rome (Arch. Vatic., Principi, t. 22, fol. 187 : autog.).

[6] Mémoires de l'ambassadeur D'Avanson au pape et au card. Carafa, p. p. Ancel, *Nonciatures*, 1, 2, pp. 641 et suiv.

ment et asseurément il conquestera en envoyant par deçà une bonne et forte armée, et il prie Sa Majesté qu'il envoye tous seigneurs napolitains. »[1] De fait, au début de 1557, Henri II, après avoir conféré au duc d'Atri le collier de Saint-Michel, dépêchera ce personnage et le prince de Salerne, chef des *fuorusciti* napolitains, pour collaborer à la délivrance de leur patrie[2]. Nous savons, au surplus, que jamais le fils de François Ier n'avait renoncé à la conquête de Naples.

Les courtisans, dès le début de la campagne, appelèrent l'expédition de Guise « le voyage de Naples ». Le 5 mars 1557, Guido Lolgi écrivait de Paris au cardinal Farnèse : « On ne parle ici que de cette entreprise de Naples[3]. » La préparation militaire de la campagne fut toujours orientée vers Naples. Au début de janvier 1557, à Turin, François de Lorraine établira avec précision son plan de guerre et, dès lors, Lanssac, étant à Rome, lui indiquera dans ses dépêches « par où il fault passer pour entrer du costé de l'Abbruzze au royaulme de Naples »[4]. Les Espagnols eux-mêmes furent informés très tôt des desseins du général français : dès le mois de décembre 1556, le duc d'Albe se disposait à partir pour les Abruzzes afin « d'arrêter l'armée de Guise et de lui fermer l'entrée du Royaume »[5].

Aussi bien nous possédons encore les lettres patentes qu'emportait François de Lorraine : « Pouvoir à Monsieur le duc de Guise pour l'acceptation et investiture des royaumes de Naples et de Sicile par le Roi.[6] »

La suite de ce récit montrera combien la tradition est

[1] L'év. de Troyes au d. de Guise, 1556, 6 novembre, Rome (*Mém.-Journ. de Guise*, pp. 301-302).

[2] Montmorency au d. de Guise, 1557, 3 février, S.-Germain (*Mém.-Journ. de Guise*, p. 267). — Giac. Soranzo au doge de Venise, 1557, 9 février, Paris (Arch. d'Etat de Venise, Dispacci, Franza, filza 1a ; orig.). — « Liste des amys et ennemys d'aulcunes villes et pays du royaulme de Naples ». (Bibl. Nat., ms. fr. 3126, fol. 77-78 ; orig.).

[3] Guido Lolgi au card. Farnèse, 1557, 5 mars, Paris : « La corte si va vuotando d'Italiani. Parti il sor duca d'Atri... Il sor principe di Salerno sta anch'esso in procinto per il medesimo camino... Non si ragiona che di questa impresa di Napoli. » (Arch. d'Etat de Naples, Carte Farnes., fascio 692, fascic. L ; orig.).

[4] *Correspondance de Lanssac*, p. 588.

[5] Le card. de Ferrare au d. de Guise, 1557, 3 janvier, Ferrare (*Mém.-Journ. de Guise*, p. 259).

[6] Bibl. Nat., coll. Dupuy, vol. 161, fol. 350-353 ; copie XVIIe s. — Mal publié ap. *Mém.-Journ. de Guise*, pp. 255-256.

solide. L'expédition de Guise offre une grande complexité, des mouvements d'avance et de recul, selon l'imprévu des circonstances et la variété des obstacles. Les documents n'ont de valeur que pour l'histoire d'un jour : les deux ou trois textes, cités à l'encontre de l'opinion ancienne, ne reflètent ni les projets du roi de France ni le dessein général et prémédité du duc de Guise, mais seulement les hésitations de ce dernier lorsqu'au printemps de 1557, en Romagne, il sentit, devant la mauvaise foi de ses alliés, s'éteindre ses illusions, son enthousiasme, sa confiance même dans l'avenir. Les accidents qui traversèrent la marche de l'armée ont troublé, chez quelques témoins, la vision de l'itinéraire et du but premiers.

Officiellement, François de Lorraine allait secourir le pape, dont les Etats avaient été envahis par le duc d'Albe. En réalité, il partait avec l'espoir de conquérir Naples. De plus, pour passer l'hiver, en attendant l'heure d'attaquer l'Italie méridionale, le duc devait exécuter un dessein secret qui appartenait à l'initiative propre du Roi.

Pour justifier l'envoi d'une expédition en Italie, Henri II ne pouvait déclarer d'autre motif officiel que celui de secourir le Saint-Siège : car, si le pape était en état de guerre avec l'Espagne, le roi de France, lui, se touvait soumis à l'observation de la trêve de Vaucelles. Violer cette trève en pleine paix sans qu'une raison directe eût permis de la dénoncer, c'eût été se charger de tous les torts, au regard de son peuple comme des diplomates ; le Très-Chrétien avait un intérêt même simplement militaire à ne pas déchaîner la guerre générale avant que le duc de Guise fût arrivé à pied d'œuvre. Les agents royaux représentèrent aux princes et aux peuples d'Europe le secours envoyé au pape comme une œuvre pie qui ne rompait point la trêve signée par la France avec l'Espagne ; en tout cas, la politique de Henri II se déchargeait de l'accusation d'avoir ouvert des hostilités qui étaient depuis longtemps engagées dans la campagne romaine. De fait, Philippe II ne put rappeler son ambassadeur de la cour de France que plusieurs mois après.

Mais cette manœuvre diplomatique, qui sauvait la réputation morale du Très-Chrétien, ne trompa point les gens avertis. Henri II, il est sûr, ne mobilisait pas une armée d'élite et ne se privait pas de son meilleur général par l'effet

d'un pur amour du Saint-Siège. Il est douteux même que Guise eût consenti à quitter la cour simplement pour porter au pape une aide que pouvaient lui donner aussi bien Strozzi, Monluc ou quelque autre lieutenant. A vrai dire, depuis longtemps le Roi rêvait d'une grande expédition outremonts qui aurait conquis, selon les circonstances, Naples, Milan ou Florence. A cette heure, l'occasion s'offrait, incomparable, d'atteindre Naples. Aussi bien, secourir le pape, qu'était-ce faire, sinon attaquer le royaume de Naples? Paul IV était-il menacé par un autre ennemi que le duc d'Albe, vice-roi de Naples?

La responsabilité des Guises dans l'initiative de cette entreprise ne peut être mise en doute. Les négociations, les démarches, les intrigues du cardinal de Lorraine, depuis 1555, on a vu quel travail subtil elles avaient accompli pour entraîner la politique française dans une immense aventure. Par les traités, il est vrai, les alliés avaient décidé de remettre la couronne de Naples, une fois conquise, à Henri II ou à l'un de ses fils. Mais pratiquement tout était combiné pour que la régence de Naples, sinon la couronne, échût au duc de Guise. Les pièces de la diplomatie secrète, et surtout la correspondance chiffrée d'Alvarotti, confident et intermédiaire des Lorrains et des Este, indiquent Charles comme l'ambitieux promoteur de la conquête de Naples. Il n'est pas besoin de lire les documents secrets : les témoins ne se trompèrent ni sur les origines ni sur le but de cette entreprise. Une lettre d'Etienne Pasquier révèle la pensée des contemporains : « Le pape, dit-il, a convié le roy au recouvrement de l'Estat de Naples, qui est le jouet des papes et amusoir des princes estrangers. Messieurs de la maison de Guise tiennent la main à ceste nouvelle légation, comme ayans, ce leur semble, part à la querelle.[1] » A négliger même les témoignages, pour qui réfléchit, toute la conduite des Lorrains, depuis l'avènement des Carafa, paraîtrait obscure, inexplicable, si l'on n'y voyait la recherche d'une occasion de faire valoir plus ou moins directement des prétentions héréditaires sur Naples. Le Roi fut-il complice de l'ambition de ses favoris ? Peut-être. En tout cas, il n'eût pas disputé la conquête à son général vainqueur.

[1] Et. Pasquier, *Œuvres* (éd. 1733), t. II, p. 74.

Le cardinal de Lorraine fut l'auteur du « rêve », le duc de Guise en fut l'ouvrier. L'attitude des deux frères offre des différences. François, homme de guerre clairvoyant et réaliste, admirable conducteur de campagnes positives, ne s'enivrait point de fumées. Instrument docile de son cadet, il ne partagea pas longtemps les illusions de celui-ci. Au regard d'un soldat, la conquête de Naples, séduisante pour un esprit logique, semblait presque impossible. Au contact des obstacles, le duc perçut vite la vanité d'une telle tentative : de là, dans sa volonté, des reculs, des fléchissements que nous surprendrons. Il s'obstinera contre la malchance avec énergie et talent, mais c'est péniblement qu'il ranimera chaque jour sa propre confiance. Le cardinal, lui, ne quittera jamais tout à fait sa chimère.

*
* *

Après une lente chevauchée sur la route de Bourbonnais, François de Lorraine arrivait à Lyon, vers le 5 décembre[1]. Brissac s'y trouvait depuis plusieurs semaines. Parti de la cour le 4 novembre, le gouverneur de Piémont avait devancé Guise pour aller organiser et mettre en train l'armée de celui-ci[2]. Mais une attaque de « fièvre et goutte » l'avait cloué à Lyon. En attendant qu'il pût supporter le voyage en litière, il ordonnait les préparatifs de l'expédition. Déjà régnait une activité fébrile en Piémont. On y construisait le matériel de guerre, des barques pour transporter l'artillerie sur le Pô; des troupes nombreuses se massaient dans la région des Alpes, les Suisses arrivaient par les routes de Savoie. En Italie, les capitaines à la solde du Roi complétaient l'effectif de leurs compagnies[3]. Guise séjourna deux semaines à Lyon pour diriger la mobilisa-

[1] Le 29 novembre, il passait par Moulins et Varennes-sur-Allier ; le 2 décembre, par Roanne. Lettres du duc de Guise à Montmorency, 29 novembre (Bibl. Nat,, ms. fr. 20454, fol. 44 et 47; orig.). — Cf. *Mémoires-Journaux de Guise*, p. 314.

[2] Domenico Achilli au chât. de Mantoue, 1556, 4 novembre, Paris (Arch. d'Etat de Mantoue, Francia; orig.).

[3] Brissac au d. de Guise, 1556, 23, 24, 26, 28, 29 novembre, Lyon (Bibl. Nat., coll. Clairambault, vol. 349; orig.). Cf. *Mémoires-Journaux de Guise*, pp. 309-311. — Le s^r de Carrières au d. de Guise, 1556, 17 novembre, Turin (Arch. d'Etat de Turin, Raccolta Balbo, t. XLVIII, fol. 550 v° 554). — Le marquis de Pescara à Octave Farnèse, 1556, 22 décembre, Pavie (Arch. d'Etat de Parme, Piemonte; orig.).

tion et surtout pour attendre l'ordre définitif de son maître.

En effet, des nouvelles troublantes avaient surpris le général, quelque temps après son départ de Saint-Germain. Lanssac et Selve envoyaient de Rome des lettres pleines de soupçons sur la conduite du cardinal Carafa : Carlo, disaient-ils, avait signé à leur insu une suspension d'armes de quarante jours avec le duc d'Albe et le pape avait refusé de laisser entrer dans la *rocca* de Civitavecchia une troupe de soldats français menacés par l'ennemi [1]. Devant ces faits, les objections du Connétable renaissaient plus vives, Henri II doutait de sa résolution. En outre, on annonçait que la cour de Bruxelles était disposée à négocier une paix générale [2]. Guise, inquiet, avait renvoyé en arrière son frère, le duc d'Aumale, pour demander de nouvelles instructions [3].

Les hésitations ne furent pas longues. La Reine, Diane de Poitiers, Saint-André et surtout le cardinal de Lorraine tinrent la corde tendue contre les influences relâchantes. Des lettres arrivèrent à Saint-Germain : Carafa y justifiait sa conduite [4]. Le 3 décembre, le duc d'Aumale repartait de la cour pour rejoindre son frère avec l'ordre à celui-ci de passer en Piémont [5]. Déjà le cardinal de Lorraine assurait par des courriers les étapes de l'expédition en Italie. On annonça le rappel de Lanssac, dont les dépêches avaient causé cette alerte fâcheuse [6]. Le 10 décembre, Henri II demandait deux cent mille écus à la ville de Paris « pour secourir le pape » [7]. On réussit même à fléchir, un moment, l'opposition du Connétable en lui représentant que, puisque la guerre était inévitable, il valait mieux la faire en Italie avec l'aide du

[1] De Selve et Lanssac au Roi, 1556, 19 novembre, Rome, p. p. Ch. Sauzé, *Correspondance de Lanssac*, p. 532. — C. Brancatio à C. Carafa, 1556, 4 décembre, Poissy, p. p. R. Ancel, *Nonciatures*, I, 2, pp. 505-506.

[2] Tornabuoni au d. de Florence, 1556, 13 décembre, Bruxelles (Arch. d'Etat de Florence, Mediceo, 4320 ; orig.). — Fulvio Orsini au card Farnèse, 1556, 19 décembre, Rome (Arch. d'Etat de Naples, Carte Farnes., fascio 704 ; orig.). — G. Ardinghello au card. Farnèse, 1556, 20 décembre, Bruxelles (Arch. de Parme, Fiandra; orig.). — Silv. Aldobrandini à Carafa, 1556, 26 décembre, Rome (Arch. de Florence, carte Strozziane, 159,58; min.).

[3] Sources cit.

[4] Sommaire de ces lettres cité p. R. Ancel, *op. cit.*, I, 2, p. 505, n. 3.

[5] Montmorency au d. de Guise, 1556, 3 décembre, S. Germain (*Mém.-Journ. de Guise*, p. 313).

[6] C. Brancatio à C. Carafa, 1556, 4 décembre, Poissy, p. p. Ancel, *op. cit.*, I, 2, p. 508.

[7] *Registres du bureau de la Ville de Paris*, t. V, p. 459.

Saint-Siège plutôt qu'en France avec ses seules forces[1]. Le 20 décembre, le Roi fit parvenir à Guise des lettres de créance pour être présentées à Carafa : « Si j'eusse peu en personne, disait-il, satisfaire à ce que j'ay donné charge à mon cousin le duc de Guyse, porteur de ceste, faire et exécuter pour les affaires et occasions qui se offrent, je m'y feusse aussi voluntiers et de bien bon cueur emploié. » Ce n'était pas une vaine excuse, mais l'affirmation d'un intérêt personnel à l'entreprise[2]. Quelques jours après, par une lettre directement adressée au cardinal-neveu, Henri II lui annonçait que l'armée était en marche et Guise déjà arrivé en Piémont[3].

Parti de Lyon le 20 décembre, en compagnie de Brissac, François de Lorraine avait passé les fêtes de Noël à Lanslebourg au pied du Mont-Cenis; le 27, il couchait à Suse et, le lendemain, il entrait à Turin[4]. Il y demeura deux semaines et réunit chaque jour en conseil de guerre Brissac, Nemours, Aumale, Alphonse d'Este, Paule de Termes, le prince de Salerne[5].

Guise avait rencontré le capitaine Giulio Orsini de Monterotondo, qui venant de Rome passa par Lyon le 27 décembre. Cet envoyé arrivait à Saint-Germain le 2 janvier[6]. En apercevant Orsini, qui était un ami de Carafa, Montmorency crut qu'il apportait la nouvelle d'une paix de Paul IV avec les Espagnols et un contre-ordre à l'expédition de Guise. Au vrai, c'était juste le contraire. Le Connétable en l'entendant exposer des instructions belliqueuses, baissa la tête et dit tristement : « Allons chez le Roi ! » Orsini porta le coup

[1] Vinc. Buoncambi à Octave Farnèse, 1556, 26 décembre, Rome : transmet les nouvelles reçues de France (Arch. de Naples, Carte Farnes., fascio 260, fascic. 8; orig.).

[2] Henri II à C. Carafa, 1556, 20 décembre, S. Germain (Arch. Vat., Principi, I, fol. 184; orig.).

[3] Henri II à Carafa, 1557, 3 janvier (Arch. Vatic., Principi, I, fol. 143; orig.).

[4] Le d. de Guise au Roi, 1556, décembre, Heyrieux (Bibl. Nat., ms. fr. 20511, fol. 138 ; minute). Le même au même, 24-26 décembre, Lanslebourg; 27 décembre, Suse (*Mém.-Journ.*, pp. 320-321). — Le marquis de Pescara au card. de Gonzague, 1556, 22 décembre, Pavie (Arch. d'Etat de Mantoue, carteggio del cardinale, Milano; orig.).

[5] Avis de Turin à Octave Farnèse, 1557, janvier (Arch. d'Etat de Parme, Piemonte ; orig.).

[6] Il était parti de Rome le 10 décembre, avait passé par Ferrare le 16. G. Soranzo au doge de Venise, 1557, 5 janvier, Poissy, p. p. Rawdon-Brown, *Calendar... Venice*, VI, II, 89. — J. Alvarotti au d. de Ferrare, 1557, 9 janvier, Poissy (Arch. d'Etat de Modène, Francia; orig.).

suprême à la politique de prudence. Après les premières audiences, il se déclarait « enchanté du Roi et très mécontent du Connétable ». Montmorency, abattu, voyant la partie définitivement perdue, ne cacha pas son indignation de l'attitude du pape. « C'est vraiment merveille, s'écria-t-il au Conseil, qu'un pasteur du peuple chrétien, dont le devoir est de maintenir la paix, montre un tel acharnement à provoquer la guerre ![1] ». Orsini partit le 7 février, gratifié par le Roi d'une chaîne de quatre cents écus. Le 4 mars, il rentrait à Rome[2].

Quand Giulio Orsini quitta la cour, l'armée de Guise avançait dans la vallée du Pô. Pour un temps, les intrigues s'étaient apaisées : on regardait vers l'avenir avec espoir ou crainte. La crainte étreignait bien des gens. Quel effet allait suivre un coup si audacieux? Les imaginations s'excitaient. « On ne peut espérer sinon guerres et schismes en l'Eglise, écrivait au Roi le trésorier du Gabre. On sçait bien que vous, sire, y estes entré forcé et mal volontiers, mais puisqu'on y est, je croy que ce sera une bonne résolution de la faire à bon escient, car d'une bonne guerre sortira une bonne paix.[3] » Tout l'Occident regardait alors le duc de Guise.

François de Lorraine, il importe de le répéter, n'était pas un politique, mais un homme de guerre : pur type de soldat, ayant le génie et le tempérament de son art, avec une sorte de naïveté dans la pratique des choses non militaires. C'était une faute que de l'envoyer en Italie. Il devait être troublé par ce marché d'intrigues, où les contrats n'avaient qu'une valeur fugitive, selon l'intérêt des parties, où la bonne foi se réduisait en formules subtiles. Pour n'être pas dupe, dans ce milieu, il fallait aux joueurs une longue habitude, une prudence et une intuition acquises, celles que possédaient un Tournon, un Lanssac, un Jean de Monluc. L'œuvre des capitaines y fut toujours caduque, et l'on vit des diplomates, habiles sur un autre terrain, s'y tromper lourdement. Or, Guise était là un homme nouveau, n'y ayant jamais fait la

[1] Sources citées. — Cf. R. Ancel, *Nonciatures de Paul IV*, I, 1, XXXVIII, et *Revue bénédictine*, 1905, p. 226.

[2] Montmorency à C. Carafa, 1557, 1er février, S.-Germain (Bibl. Vatic., Barberini, lat. 3617, fol. 45; orig.) — Gianfiglazzi au d. de Florence, 1557, 6 mars, Rome (Arch. d'Etat de Florence, Mediceo, 3276; orig.).

[3] P. p. A. Vitalis, *op. cit.*, p. 123.

guerre : nous le surprendrons hésitant à tous les carrefours, se blessant à toutes les aspérités. Conduire une armée, formée pour la plus grande part de mercenaires, à travers une suite de pays infiniment divisés par la nature et par les politiques, où les vivres étaient mal assurés et les habitants, même alliés, toujours hostiles à l'étranger, soutenir le moral et la paie de cette armée qui devrait lutter contre la fatigue, les accidents et les trahisons, pour aller très loin chercher une conquête mal déterminée, sans espoir de trouver, dans le péril, aucun secours, c'était, à l'imaginer, une entreprise insensée. Les Italiens eux-mêmes, témoins habitués de spectacles étranges, ne purent croire, d'abord, à la réalité d'une telle équipée; puis, quand ils virent l'expédition avancer vers le Sud, ils montrèrent de la stupeur devant cette preuve étonnante de « la folie française »[1]. Au départ, Montmorency avait dit que son rival n'en reviendrait pas ou en reviendrait ruiné.

Guise, pourtant, ne succomba point aux conséquences de sa propre audace. S'il ne put exécuter le grand dessein qu'il s'était proposé, il sut du moins éviter un désastre là où tout autre aurait péri. Ramenant d'Italie des forces presque entières, il pourra sauver encore la fortune de son maître, après que Montmorency aura perdu, à quelques lieues de Paris, la plus grande bataille du siècle. La maison de Lorraine porte, dans l'histoire du seizième siècle, de graves responsabilités, mais le génie de François rachète et compense bien des crimes.

*
* *

Le plan de campagne avait été préparé depuis longtemps, dès les premiers pourparlers au sujet du traité de ligue et surtout pendant la légation de Carafa en France. Pour atteindre les États de l'Église qu'il fallait défendre et le royaume de Naples qu'on voulait conquérir, le choix de la route importait grandement. Le Conseil en avait délibéré pendant l'été de 1556. Trois routes s'offraient : la voie de mer, le grand chemin des Grisons, enfin la voie de la vallée du Pô et de l'Émilie. On préféra cette dernière, « pour estre le

[1] Sur l'étonnement des Vénitiens. Girol. Faletti au d. de Ferrare, 1557, 20 janvier, Venise (Arch. d'Etat de Modène, Venezia ; orig.).

plus à propos, facile et aisée à passer, estant le chemin du duché de Milan, du Parmesan et la grande strade ordinaire ». Les deux autres itinéraires furent écartés, parce que « celuy de mer est sujet aux incommoditéz des vents et aux empeschemens que peuvent donner les galères et vaisseaux impériaux et génevois », et parce que « la voye des Grisons est rude, fascheuse et inaccessible ». Tels sont, du moins, les raisons que donna Henri II au pape pour justifier son choix[1]. Purs prétextes, à la vérité. La plupart des troupes royales, qui avaient combattu dans la guerre de Sienne aussi bien que dans la guerre de Parme, y étaient arrivées par la route des Grisons ou par la voie de mer. Celle-ci, depuis la conquête de la Corse en 1553, s'offrait comme de beaucoup la plus sûre ; elle était, en tout cas, la plus propre à porter de prompts secours au Saint-Siège : en trois ou quatre jours, les galères allaient de Toulon à Civitavecchia, au lieu que, par la route de terre, une armée, même heureuse, ne pouvait mettre, moins de deux mois pour cheminer, avec son matériel, des Alpes à Rome. N'est-ce pas par la voie de mer qu'après le désastre de Saint-Quentin, Henri II fera rapatrier le duc de Guise et ses troupes, suprême espoir de la défense du royaume ? Quant à la route des Grisons, pour pénible qu'elle fût, elle offrait cependant moins de dangers que la vallée du Pô, barrée par les garnisons espagnoles, contre lesquelles il faudrait se frayer un passage.

La vérité, c'est que le Roi et ses conseillers se souciaient moins de secourir le pape que de conquérir Naples. Or, la tradition historique montrait qu'on ne pouvait attaquer efficacement le royaume de Naples par mer. Chaque année, la flotte turque y échouait. Depuis le treizième siècle, les plans de conquête comportaient une invasion par terre, par les Marches et les Abruzzes ou par la Campagne romaine. Le Conseil préférait une attaque par les Marches et les Abruzzes. On pensait que le duc de Ferrare, allié de la France, beau-père de Guise et général « honoraire » de la ligue, appuyerait une action dirigée au sud de l'Émilie, aux portes de son Etat. D'autre part, les Vénitiens, dont le Roi ne désespérait point d'obtenir le concours, montraient nettement leur pré-

[1] Instructions de Henri II à son envoyé à Rome, 1556, 5 septembre, Valéry, p. p. G. Ribier, *op. cit.*, t. II, p. 656.

férence pour une invasion du royaume de Naples par le versant oriental de l'Apennin : ils ne s'intéressaient qu'aux affaires de l'Adriatique[1]. Enfin, le Roi, qui avait déjà, pendant l'été de 1556, envoyé des troupes à Rome sous les ordres de Strozzi, estimait que c'était un secours suffisant pour contenir les Espagnols de ce côté et ne voulait point soumettre la nouvelle expédition aux desseins particuliers des Carafa. A ces raisons politiques s'en ajoutaient d'autres d'ordre pratique : les sources des finances françaises en Italie étaient, depuis longtemps, Venise et Ferrare, et il convenait, pour la paie régulière des troupes, que l'armée cheminât à proximité de ces deux villes.

A la fin du mois d'août 1556, l'itinéraire était donc fixé par la vallée du Pô et la *via Emilia*. Cette route, nous l'avons dit, était barrée, au delà de Chivasso, par les troupes espagnoles et ne devenait libre qu'à la frontière de l'État de Parme, duché d'Octave Farnèse, protégé de la France. Or, juste à ce moment, se produisit la défection d'Octave et sa réconciliation avec Philippe II. Le prétexte parut bon au Très-Chrétien pour justifier les sentiments pacifiques qu'il montrait alors, et il écrivit au pape qu'il ne savait plus par où faire passer son armée[2]. Mais, lorsque l'expédition fut de nouveau et définitivement ordonnée, Henri II reprit le plan et l'itinéraire primitifs. Seulement, il commanda au duc de Guise d'envahir par la force l'État de Parme et d'en expulser Octave Farnèse, pour punir celui-ci de sa trahison : tel était le dessein secret dont nous avons parlé plus haut[3].

Lorsque l'armée se mit en marche, le plan de campagne se développait ainsi dans l'esprit du général : concentration des troupes et du matériel à Turin, ouverture d'un passage dans la vallée du Pô avec l'aide de Brissac et des compagnies de Piémont, marche rapide jusqu'à Parme, surprise du duché et destitution d'Octave Farnèse, jonction des armées

[1] Gir. Faletti au d. de Ferrare, 1557, 6 février, Venise : « [Le doge] soggionsemi essere di openione che l'essercito francese entrí prima nella Puglia, come impresa assai piú facile a riuscire dell'altre dil Regno et in oltre più grata a questi signori ; imperò ch'ogni parte che si tolga et vienghi consignata alle SS. loro Rme saria bastevole afargli pigliare l'arme a comune beneficio della lega. » (Arch. d'État de Modène, Venezia : orig.).

[2] G. Ribier, *Lettres et Mémoires d'Estat*, t. II, p. 656.

[3] Cf. les preuves au cours du récit, plus bas.

de la ligue sur la *via Emilia* et invasion du royaume de Naples par les Marches et les Abruzzes. Plan aussi dangereux qu'audacieux : il fallait, pour le mener à bien, agir avec cohésion, rapidité et secret; il fallait surtout que les alliés fussent d'accord dans une résolution inébranlable.

Ces conditions de succès, François de Lorraine ne négligea rien pour les obtenir.

La première partie du plan de campagne comportait, on l'a dit, la surprise et l'occupation du duché de Parme. Seul, semble-t-il, des deux alliés du roi de France, Hercule d'Este fut averti de ce dessein et invité à y collaborer. On jugea sans doute qu'il était dangereux d'en informer le pape, qui professait une certaine amitié envers les Farnèse.

Pour une fois, le duc de Ferrare était franchement décidé, sinon bien outillé. Des motifs de cupidité l'inclinaient à une audace qu'il n'avait jamais montrée. Il voyait, dans l'entreprise qu'allait diriger son gendre, une belle occasion pour lui-même de tirer de France provision d'argent : ses exigences sur ce sujet s'exprimèrent sans relâche[1]. De plus, il trouvait un appât très précis dans la clause du traité de ligue qui lui promettait une partie du Milanais, le territoire de Crémone avec un revenu de cinquante mille écus. L'image de cette proie lui obsédait l'esprit : à ses yeux, c'était là tout le but de l'expédition. Son avidité lui donnait du cœur : il avait fait payer cher son alliance, il semblait prêt à en courir les risques et ne chercha point, comme par le passé, à se procurer une excuse auprès des Espagnols en cas d'échec. Son second fils, Louis d'Este, ayant alors tenté de s'enfuir à la cour de Philippe II, il s'y opposa avec un courage qu'il n'avait point montré en 1552 lorsque Alphonse, l'aîné, était parti pour la France[2]. Mais, autant et plus que

[1] D. du Gabre à Montmorency, 1556, 23 décembre, Venise (Arch. d'Etat de Florence, Mediceo, 3106, fol. 357 ; copie sur orig. intercepté).

[2] Giac. Soranzo au doge de Venise, 1556, 8 décembre, Poissy : « La S. V. haverà inteso il fuggir che preparava Don Luys, secondo genito del duca di Ferrara, al Re di Spagna... Esso contestabile già molti giorni fece intendere al duca quest'ordine che si trattava, il quale al principio non parve che gli desse fede, ma poi, meglio considerando, tacitamente fece osservare gli andamenti del figliolo et finalmente lo scoperse, del che, per quanto scrive il R^mo card. di Ferrara, S. Ecc. ne ha preso grandissimo travaglio et dispiacere. Et la causa che habbi mosso il giovine a questo pensiero, non pare che sia stata altro che la troppo strettezza de denari nella quale lo teneva il padre contro la natura sua che inclina molto a liberalità. » (Arch. d'Etat de Venise, Dispacci, Franza, filza 1^a ; orig.).

tout autre prince italien, il entendait réserver son dévouement à ses propres intérêts. Or, son ambition était orientée vers la Lombardie ou l'Etat de Parme, et rien ne l'attirait du côté de Naples : s'engager dans cette dernière entreprise, c'eût été découvrir son duché devant une invasion certaine des Espagnols du Milanais. Au surplus, toute velléité du duc était paralysée d'avance par la plus dure avarice : on verra bientôt de ce vice les effets incroyables.

Guise, bon gendre et au demeurant peu instruit des détours de la politique italiénne, avait une confiance absolue dans la loyauté de son beau-père. De même, la cour de France comptait sur l'appui fidèle d'Hercule d'Este. Pour que cet appui fût donné à propos, Henri II avait consenti de gros sacrifices : quelques jours après le départ de Guise, il avait accordé satisfaction à toutes les exigences pécuniaires du duc de Ferrare[1]. De Lyon, François de Lorraine fit porter à Hercule une copie des lettres du Roi le créant général honoraire de la ligue : « Vous avez en ce pacquet vostre pouvoir collationné à l'original en la présence de Monsieur le prince vostre filz, ne m'aiant semblé estre raisonnable de hazarder l'original par ung courrier, veu mesme que la coppie estant autenticque vous pourra servir, en attendant que je le vous présente avec l'armée que je vous mène[2]. »

Puis, François avertit son beau-père de se tenir prêt, avec troupes et munitions, le 20 janvier 1557, pour collaborer à l'occupation du duché de Parme. De Turin, le 1er janvier, partit M. de Fourquevaux qui prit la route des Grisons, porteur d'instructions précises à Hercule sur ce qu'il aurait à faire[3]. Déjà l'allié s'effrayait de sa tâche. Il désirait vivement la ruine d'Octave Farnèse, mais, plutôt que d'en prendre la responsabilité, il eût préféré y assister en spectateur. Son frère, le cardinal Hippolyte, l'excitait à plus de

[1] 1556, 28 novembre, S. Germain, publ. p. G. Ribier, *op. cit.*, t. II, pp. 672-673.

[2] Fr. de Lorraine au d. de Ferrare, 1556, 12 décembre, Lyon (Arch. d'Etat de Modène, Francesco di Lorena ; orig.).

[3] Alphonse d'Este au d. de Ferrare, 1556, 31 décembre, Turin (Arch. d'Etat de Modène, Alfonso II ; orig.). — Le d. de Guise au d. de Ferrare, 1557, 2 janvier, Turin : « ... Il est nécessaire faire vostre amas jusques à trois ou quatre mil hommes, le dix-huictiesme ou dix-neufiesme de ce mois au plus tard, tenir prest l'infanterie et aultres munitions que vous dira le sr de Fourquevaux... » (Arch cit., Francesco di Lorena ; orig. chiffré). — Dès le début de décembre, Guise avait envoyé à Ferrare Scipion Piovene pour informer le cardinal Hippolyte du projet secret sur Parme. *Mém.-Journ. de Guise*, p. 259.

vaillance[1]. D'autre part, le 8 janvier, avant que l'armée quittât Turin, son fils, le prince Alphonse, lui écrivit pour le supplier instamment, au nom de Guise, de se préparer à toute éventualité et de garder rigoureusement le secret[2]. Mais ces belles exhortations, faites pour animer le courage du duc, n'entamaient point son avarice. L'argent qu'il avait reçu des banques royales, Hercule ne pouvait se résigner à l'employer en matériel de guerre. Lorsque Fourquevaux, envoyé de Guise, arriva à Ferrare, il trouva une désolante incurie. « Toute chose était en si mauvais état qu'on ne pouvait même penser à s'en servir. » Les pièces d'artillerie étaient dépourvues de roues; pour traîner des engins de Modène à San Martino, sur un parcours de quelques milles, on ne trouva pas de cordes dans le duché et il fallut aller en chercher à La Mirandole. Hercule n'avait pas même de poudre suffisante. Les lettres de Fourquevaux qui annonçaient ce désarroi, causèrent à la cour de France une vive indignation, et le cardinal de Lorraine ne cacha point sa colère au représentant de la maison d'Este[3].

En même temps qu'il sollicitait l'aide du duc de Ferrare pour les premières opérations de la campagne, Guise stimulait le zèle des Carafa. Le sol était là encore fort mouvant. On ne pouvait souhaiter plus d'enthousiasme qu'en montrait le pape : à l'ambassadeur De Selve Paul IV déclarait qu'il mettrait « la couronne d'Empire sur la teste du Roy », ferait l'un de ses fils « roy de Naples et l'aultre roy de Lombardie ou Insubrie », enfin « ung aultre cardinal, non pas pour demourer en ces termes de cardinal, mais pour estre ung jour pape »[4]. Les sentiments de Carlo Carafa étaient moins sûrs : compromis, d'une part, en des négociations

[1] Le card. de Ferrare au d. de Guise, 1557, 3 janvier, Ferrare (Bibl. Nat., Clairambault, v. 348, fol. 304-305 ; orig. chiffré). Le même, sous la signature de Niquet; au même, 4 janvier (Bibl. cit., Clair., v. 349, fol. 34 ; orig. chiffré).

[2] Alphonse d'Este au d. de Ferrare, 1557, 8 janvier, Turin : « M. di Guisa è di parer che V. Ecc. tenesse in ordine tutto quel che se le è scritto per l'impresa ch'ella sa, perchè, quando piacerà a Dio che possa parlarne con lei alla presenza, si rimoverà forsi una gran parte delle difficultati ch'ella vi trova; che la Ecc. V. faccia questi preparativi così destramente che quel amico [*Octave Farnèse*] non possa per buona conjittura comprendere l'animo che si ha contra di lui, quel che sarebbe un provocarsi lo inimico scoperto senza proposito... » (Arch. de Modène, Alfonso II ; orig.).

[3] J. Alvarotti au d. de Ferrare, 1557, 31 janvier, Poissy (Arch. de Modène, Francia ; orig.).

[4] O. de Selve au Roi, 1557, 28 janvier, Rome (Bibl. Nat., ms. fr. 20442, fol. 181 ; orig.).

secrètes avec le duc d'Albe et le roi d'Espagne, engagé publiquement, d'autre part, dans une alliance belliqueuse avec la France, alliance dont il avait été lui-même le principal ouvrier, le cardinal-neveu observait quelle trahison profiterait le plus à son ambition. Cette ambition, en tout cas, n'était nullement orientée vers le Nord, ni vers le Milanais ni vers l'État de Parme : elle regardait Naples, patrie de la famille Carafa, et aussi la Toscane, — Sienne et Montalcino, — où l'aventurier avait combattu jadis en compagnie de ses grands amis, les *fuorusciti* florentins. Carlo n'était disposé à soutenir droitement le duc de Guise que si celui-ci arrivait avec des forces suffisantes pour assurer le succès, et, dans ce cas, il s'efforcerait d'entraîner l'armée française vers le siège de ses intérêts, vers Rome, vers Naples ou vers Sienne. Il en résultait que François de Lorraine ne trouverait point sur la *via Emilia* le secours de troupes fraîches et de munitions qu'il s'attendait à y rencontrer[1]. Aussi bien, Carafa, passionné pour l'intrigue et les négociations, était dépourvu de toute qualité d'organisateur. Au lieu de préparer ses armes, il se rendit à Venise, dans les derniers jours de 1556, et y passa plusieurs semaines en des négociations fiévreuses, qui n'eurent d'autre succès que d'éveiller autour de sa personne des défiances croissantes[2]. Du Gabre, qui fréquentait quotidiennement le cardinal à Venise, écrivait au Roi, non sans inquiétude : « Je voy, sire, quelque confusion et mauvais ordre si l'on ne fait une bonne délibération de ce que les uns et les autres doivent faire en cette guerre[3]. » Quand l'armée de Guise annonça son arrivée, Carlo était venu en Romagne, à Bologne : au lieu d'y préparer des renforts et des munitions, il attendait le général

[1] Les lettres de Pacifico Arditi, envoyé par Cosme de Médicis à Parme et en Romagne pour surveiller les mouvements militaires, éclairent l'incurie de Carafa. Arch. d'Etat de Florence, Mediceo, 2868, *passim ;* orig.

[2] Cf. les travaux de Duruy, Riess, Ancel. — Carafa partit de Rome le 15 décembre et arriva à Venise le 20. Adr. Saraceni à la *Balia* de Sienne, 1556, 20-26 décembre, Rome (Arch. d'Etat de Sienne, Lett. alla Balia, CCXXIII, 19-23 ; orig.). — Aless. Visconte au card. de Gonzague, 1557, 8 janvier. Venise : « Io pen soche la Caraffa sene tornarà piena di vento, perchè si ha per rissoluto che questi sig^ri^ l'hanno spedito in bianco... Et poichè si vede la iniquità di questo vecchio [*Paul IV*] di voler metter tutto il mondo in rovina et la rabbia de' Francesi di volersi impatronire del tutto, mi par che saria tempo di procurar con ogni via la lega di questo dominio... » (Arch. d'Etat de Mantoue, Carteggio del car^le^ ; orig.).

[3] Publ. p. A. Vitalis, *op. cit.*, 122.

français pour discuter encore sur le but de la campagne. Cependant, à Rome, en l'absence du cardinal-neveu, le travail restait en suspens. Le pape, comme le duc de Ferrare, avait été averti, par l'intermédiaire de Lanssac, de ce qu'il convenait de faire. A la fin de l'année 1556, un des officiers de finances les plus distingués, le trésorier Gilbert Coyffier, s'était rendu auprès du Saint-Siège pour régler les questions d'argent[1]. Mais il n'y avait pas grand empressement à la Curie. « Je ne vous puis dire riens davantaige, écrivait Lanssac à Guise, sinon pour vous ramentevoir derechief qu'il vous plaise de pourvoir par delà aux pouldres et munitions qu'il fault pour l'artillerye, car de vous actendre au costé de deça, vous en seriez mal servy[2]. » Bientôt le cardinal de Lorraine, cédant à la demande de Carafa, fit rappeler Lanssac, au moment où le zèle et les avis de celui-ci eussent été le plus utiles. Cet agent partit de Rome le 5 février, « très mélancolique »[3]. Pour le remplacer, Henri II dépêchait, le 20 janvier, Charles de Marillac, archevêque de Vienne, bon diplomate mais peu informé des affaires italiennes[4].

Tel était l'appui que pouvait attendre Guise des alliés du Roi. Aucun de ces deux alliés n'avait accompli les préparatifs de guerre promis. D'ailleurs, leurs ambitions, orientées vers des buts opposés, se neutralisaient en quelque sorte sur la carte de l'Italie. Lorsque François de Lorraine reçut les premières informations à ce sujet, il avait déjà commencé d'exécuter son plan de guerre.

*
* *

Après un long travail de préparation militaire et financière, Guise et Brissac partirent de Turin le 9 janvier 1557[5]. Les

[1] G. Coyffier au d. de Guise, 1557, 11 février, Rome (Bibl. Nat., Clair. 349, fol. 31 : orig.). — Cf. *Mém.-Journ. de Guise*, p. 267.

[2] Publ. p. Ch. Sauzé, *op. cit.*, p. 588. — Le d. de Paliano au d. de Guise, 1557, 19 janvier, Rome (Bibl. Nat., Clair., 350, fol. 15-16 ; orig.).

[3] Sauzé, *op. cit.*, p. 592 et n. 2.

[4] Montmorency au card. de Tournon, 1557, 20 janvier, Anet : « Le Roy envoye par delà M. de Vienne... Il désire que luy donnez vostre advis et conseil et que de vostre part vous vous employez en ce que pourrez pour l'exécution d'icelluy. » (Arch. Nat., K 91, n° 44 ; orig.). — J. Alvarotti au d. de Ferrare, 1557, 20 janvier, Anet (Arch. d'Etat de Modène, Francia ; orig.). — Cf. *Mém.-Journaux de Guise*, pp. 266-267.

[5] Le d. de Guise au Roi, 1557, 7 janvier, Turin (Bibl. Nat., ms. fr. 20454, fol. 756 ; orig.). — Sur les mesures financières, les élus du marquisat de Saluces

troupes et les capitaines du Piémont devaient aider l'armée de campagne à s'ouvrir un chemin dans la vallée du Pô, puis se séparer d'elle pour la protéger contre une attaque à revers des Espagnols du Milanais. Cette armée de campagne, formée de troupes d'élite, bien groupées, légèrement armées, offrait un merveilleux instrument de pénétration. C'étaient, attestent les espions qui surveillèrent les montres, onze mille hommes de pied, à savoir vingt-deux enseignes de Suisses avec un effectif de six mille hommes et vingt et une enseignes de Français réunissant cinq mille fantassins. La cavalerie, forte d'environ dix-huit cents chevaux, ne comprenait guère plus de quatre cents hommes d'armes. L'artillerie peu importante avait été embarquée sur le fleuve. Il est sûr que le général français comptait trouver chez ses alliés renforts et munitions : il n'emmenait qu'un noyau d'armée, solide, léger et facile à manier. Tous les deux jours, au cours de sa route, il en fit passer la revue. Le roi d'armes et les trois trompettes portaient à leurs cottes les clefs et armes du pape entourées de cette devise : *Henricus Dei gratia Francorum rex, sanctae romanae Ecclesiae protector.* Les mêmes insignes étaient à la cornette du duc de Guise. « Nous militons, écrivait un gentilhomme, soubz l'enseigne et armes de nostre mère Saincte Esglise. »[1]

Le 13 janvier, les troupes françaises essayèrent en vain de prendre Pontestura[2]. Puis, elles s'engagèrent dans le Montferrat. Les sujets des Gonzague, protégés de l'Espagne, y furent si bien respectés que la duchesse de Mantoue crut devoir en remercier Henri II[3]. Après huit journées de camp,

au d. de Guise, 1557, 1er février, Turin ; Simonin Carmagnole au d. de Guise, 1557, 3 février, Turin (Bibl. Nat., Clair. 349, fol. 24 ; orig.). — Outre les lettres inédites de Guise citées plus haut et plus bas, nous renvoyons une fois pour toutes à celles qui sont publiées dans les *Mémoires-Journaux*. Ces lettres, inédites ou publiées, n'ont été utilisées, ni par Duruy, ni par Ancel.

[1] « Registre du controlle de la despence faicte en Italie soubz Monseigneur de Guise, lieutenant général en l'armée de la Saincte Ligue, èz années 1556 et 1557. Odard Bizet, commis du controlleur général. » (Bibl. Nat., ms. fr. 10395 ; orig.). — Lettres écrites par les gentilshommes de l'armée de Guise, 1557, janvier-mai (Bibl. Nat., Dupuy, fol. 65 et suiv.). — Rapports des espions, surtout de Pacifico Anditi, agent florentin (Arch. d'Etat de Florence, Mediceo, 2868 ; orig.). — Fabr. Ferrero au d. de Florence, 1557, 17-30 janvier, Milan (Mediceo, 3107, fol. 12-47 ; orig.). — Paolo Vitelli au d. de Florence, 1557, 5 février, Plaisance (Mediceo, 2868 ; orig.).

[2] Sfondrato à Octave Farnèse, 1557, 14 janvier, Milan (Arch. d'Etat de Parme, Milano ; orig.).

[3] Instructions de la duch. de Mantoue à Hercole Strozzi, 1557, janvier (Arch. d'Etat de Mantoue, Francia ; min.).

le 17 janvier, Guise et Brissac arrivèrent devant la place de Valenza, dont ils commencèrent aussitôt le siège. Le 20, ils étaient maîtres de la ville : succès remarquable, dont la nouvelle émut toute l'Italie[1]. Le 25, Guise quitta Valenza; il se sépara de Brissac à Bassignano et continua sa route par la vallée du Pô[2]. Le soir même, il était à Sale; le lendemain, à Castelnuovo; le 27, à Voghera; le 30, à Montebello; le 31, à Broni-Stradella sur la frontière du duché de Plaisance[3]. Le général informa Octave Farnèse qu'il allait entrer sur ses terres[4]. De fait, le 1er février, l'armée passait la frontière et s'arrêtait à Castel San Giovanni, où elle trouva de « bonnes provisions »[5]. Par un bref du 3 décembre précédent, Paul IV avait ordonné aux feudataires du Saint-Siège de fournir logis et vivres aux troupes françaises, et, le même jour, il avait envoyé un bref spécial à Octave sur ce sujet[6]. A Castel San Giovanni, Guise fit reposer son armée pendant deux jours. Depuis Valenza, la marche avait été extrêmement pénible : l'hiver et la fonte des neiges avaient rompu les chemins, créé partout des torrents. « De ma vie, écrivait François, je ne veiz pouvres soldatz et chevaulx, estans dedans les fanges jusques au ventre, pâtir si grande pitié. » Beaucoup de chars et de munitions étaient restés en arrière[7].

Ainsi l'armée française abandonnait la Lombardie, proie incomparable et facile à saisir. Les agents espagnols attestent eux-mêmes que l'état militaire, économique et politique de

[1] Guise au Roi, 1557, 17-25 janvier, Valenza (Bibl. Nat., ms. fr. 20454, fol. 67, et coll. Clair. 349, fol. 19 ; orig.). — Récit du siège par Don Alvero à Octave Farnèse, 1557, 19 janvier, Alexandrie (Arch. de Parme, Piemonte ; orig.). — Guise et Brissac au Roi, 1557, 20 janvier, Valenza (*Mém.-Journ.*, pp. 265-266). Guise à Lanssac et Selve, 1557, 20 janvier, Valenza, p. p. Sauzé, *Corr. de Lanssac*, pp. 589-591.

[2] Guise au Roi, 1557, 27 janvier, Voghera (Bibl. Nat., ms. fr. 20454, fol. 125 ; orig.).

[3] Guise au d. de Ferrare, 1557, 27 janvier, Sale-Voghera (Bibl. Nat., Clair. 349, fol. 15 ; min.). Avis de Milan, transmis par Venise, 1557, 27 janvier (Arch. d'Etat de Modène, Venezia ; orig.). Lettres de Fab. Ferrero *supra cit.*

[4] Guise à Octave Farnèse, 1557, 31 janvier, Montebello (Arch. de Parme, Francia ; orig.).

[5] Guise à Octave Farnèse, 1557, 1er février, Castel San Giovanni (Arch. de Parme, Francia ; orig.).

[6] Brefs publ. dans *Mém.-Journaux*, pp. 311-312.

[7] Guise au d. de Ferrare, 1557, 27 janvier, Sale (*Mém.-Journaux*, p. 266). — Fabr. Ferrero au d. de Florence, 1557, 30 janvier, Milan (Arch. d'Etat de Florence, Mediceo, 3107, fol. 46 ; orig.).

ce pays offrait alors à Guise l'occasion de s'en emparer presque sans coup férir. Philippe II et ses ministres laissaient le Milanais désarmé, sachant bien que la partie décisive ne se jouerait pas en Italie. Quant aux habitants, ils ne souhaitaient rien tant que de quitter le joug de l'Espagne et d'accueillir les Français, très populaires dans les pays subalpins. Sans cesse des complots éclataient à Milan : une conspiration, ourdie par Ludovic de Birague, y fut découverte au moment même où l'armée de Guise s'engageait dans la vallée du Pô. Au reste, depuis le début de janvier, une véritable panique régnait parmi les représentants de l'Espagne : la faiblesse de la défense était telle qu'ils se résignaient d'avance à une capitulation. On apprenait que le duc de Ferrare, entré dans la ligue avec l'espoir d'annexer à ses États une partie de la Lombardie, « louait Dieu mille fois » de son heureuse chance et ne se gênait point pour déclarer publiquement l'objet de sa convoitise. Enfin, les agents des Farnèse, venant à tout instant demander conseil et secours, augmentaient l'émotion[1].

François de Lorraine repoussa la tentation magnifique qui s'offrait à lui. Ce sacrifice lui coûta. Depuis longtemps informé de l'état du Milanais[2], il n'avait point prévu, pourtant, que les circonstances seraient si favorables à une conquête. Quand il connut la réalité, après qu'il eut vu les habitants de Castelnuovo, de Sale, de Voghera lui apporter docilement les clefs de leurs villes, il comprit la faute qu'il commettait en passant outre. Personnellement, il était trop homme de guerre pour ne pas estimer le prix de l'occasion propice : bien volontiers, pour une conquête tangible, il eût laissé les ambitions qu'il avait charge de réaliser dans le lointain royaume de Naples. Maître de ses actes, il eût conquis le Milanais. Avec quelle tristesse il s'en détacha! Il écrivait à son frère : « Plust à Dieu qu'il me fust seulement donné deux mois pour ayder Monsieur le mareschal de Brissac! » Et, après avoir exposé ce qu'il aurait pu faire, il ajoutait : « Ce sont de mes resveries que je vous mande,

[1] Fabr. Ferrero au d. de Florence, 1557. 9-12 janvier. Milan (Mediceo, 3107, fol. 5-8 ; orig.). — Sfondrato à Octave Farnèse, 1557, 11 janvier, Milan (Arch. d'État de Parme, Milano; orig.). — Il Pero au d. de Florence, 1557, 24 avril, Venise. p. p. Desjardins, *op. cit.*, t. III, p. 366.

[2] Le cardinal de Ferrare à Guise, 1556, 16 décembre, Ferrare (*Mém.-Journ.*, p. 316).

dont vous prendrez ce que trouverez bon pour le service de nostre maistre[1]. »

Mais il devait avancer. Paul IV, menacé dans Rome par le duc d'Albe, ne concevait pas que l'armée de Henri II fût venue en Italie avec un dessein plus pressé que de secourir le Saint-Siège. A Bologne, Carafa commençait à s'inquiéter du retard dont le mauvais état des chemins était la seule cause. Il fit porter à Guise des appels énergiques : le 5 février, M. de Serres partait de Bologne ; le 6, Adriano Baglioni ; le 7, Roberto Strozzi. Tous, en montrant au général l'impatience du pape, firent briller de nouveau à ses yeux l'espoir de la conquête de Naples. Guise ne pouvait résister à ces instances : les instructions qu'il avait reçues de son maître, il le dit lui-même, lui ordonnaient seulement de secourir le Saint-Siège et de conquérir Naples[2]. Il avança donc, non sans exprimer sa mauvaise humeur. Le 7 février, il dépêchait à Rome M. de Carnavalet pour se justifier auprès de Paul IV d'avoir perdu quelques jours en Lombardie. « Sa Saincteté, déclaraient les instructions remises à Carnavalet, se peut asseurer que sy Monseigneur de Guyse eust voulu prester l'oreille aux occasions qui se présentoient et offres qui lui estoient faictes, son séjour au duché de Milan eust apporté autant de fruit et commodité.[3] »

Aussi bien que les Carafa, Hercule d'Este était impatient de voir arriver Guise. De Modène, le 29 janvier, il avait envoyé son confident, Ercole Tassoni, relancer le général ; le 4 février, de Carpi, il dépêchait un autre gentilhomme[4]. Le secrétaire du cardinal de Ferrare, Nichetto, était parti

[1] Guise au card. de Lorraine, 1557, 9 février, Fiorenzuola (*Mém.-Journ.*, p. 267).

[2] Le card. Carafa au card. Farnèse, 1557, 5-7 février, Bologne (Arch. d'Etat de Naples. Carte Farnes., fascio 407, fascic. 3 ; orig.). — Pacifico Arditi au d. de Florence. 1557, 6 février, Parme (Arch. d'Etat de Florence, Mediceo, 2868 ; orig.). Le même au même, 1557, 8-10 février, Parme-Plaisance : « Roberto Strozzi affermò à S. Ecc. [*Octave Farnèse*] che questi Francesi venevano per servitio del papa et che pensavano all'impresa di Napoli, et ch'egli era stato mandato dal s. card. Caraffa a solicitar M. di Guisa, il quale mostrava che, se non fusse stato l'ordine del Re, egli non si sarebbe mai lasciato scappare delle manni le belle occasioni che havea havute nel stato di Milano. » (Arch. et *loc. cit.* ; orig.).

[3] Instructions à M. de Carnavalet, 1557, 7 février, Pontenure (*Mém.-Journaux*, pp. 331-332).

[4] Le d. de Ferrare à Octave Farnèse, 1557, 29 janvier, Modène ; 4 février, Carpi (Arch. d'Etat de Parme, Modena ; orig.).

de même à la rencontre de l'armée[1]. Importuné par tant de messagers, François de Lorraine répondit qu'il ne pouvait avancer plus vite, à cause du mauvais état des chemins[2].

Les troupes royales étaient sur le territoire de Plaisance. Parties de Castel San Giovanni le 3 février, elles s'arrêtèrent le lendemain à San Niccolò[3]. Le 5, elles passèrent sous les murs de Plaisance, sans entrer, et ne firent halte qu'à distance. Le gouverneur de la ville, Paolo Vitelli, suivant l'ordre des Farnèse, avait fait fermer les portes, après avoir fourni aux commissaires tous les vivres demandés[4]. Le soir du même jour, l'avant-garde arrivait à Pontenure ; le 7, Guise couchait à Fiorenzuola d'Arda. Là, il y eut une pause de quatre jours, jusqu'au 10 : le général semblait hésiter en approchant de Parme[5]. De Fiorenzuola, le prince Alphonse d'Este partit en avant pour aller trouver son père à Reggio[6].

Le 10, l'armée décampa ; après s'être arrêtée dans la campagne de Borgo San Donnino, ville fermée, elle passa le Taro, le 11, à quelques lieues de l'endroit où s'était livrée jadis la bataille de Fornoue. Elle demeura une nuit en vue de Parme, puis alla s'établir, le 12, sur les rives de l'Enza[7]. C'était là qu'avait été fixé le rendez-vous au duc de Ferrare et au cardinal Carafa : les deux alliés se trouvaient encore à Reggio. Guise, laissant ses troupes, se rendit à leur rencontre, et tous trois revinrent, le 14, passer une grande revue de l'armée, au pont de l'Enza. Carlo Carafa, vu sa

[1] Le card. de Ferrare à Octave Farnèse, 1557, 1er février, Ferrare (Arch. de Parme, Ferrara ; orig.).

[2] Guise au d. de Ferrare, 1557, 3 février, Castel S. Giovanni (Arch. d'Etat de Modène, Francesco di Lorena ; orig.).

[3] Guise au d. de Ferrare, 1557, 4-5 février San Niccolò (Arch. de Modène, Fr. di Lorena ; orig.). — Octave Farnèse à Guise, 1557, 2 février, Parme : demande une « sauvegarde » pour la « villa di Salso, molto vicino a la strada romea et villa aperta ». (Bibl. Nat., coll. Clair., 350, fol. 33 ; orig.).

[4] Paolo Vitelli au d. de Florence, 1557, 5 février, Plaisance (Mediceo, 2868 ; orig.).

[5] Guise à Brissac, 1557, 7 février, Pontenure : récit du voyage depuis Valenza (Bibl. Nat., ms. fr. 20526, fol. 55 ; orig.). Guise au d. de Ferrare, 1557, 9 février, Fiorenzuola (Arch. de Modène, Fr. di Lorena ; orig.). — Pacifico Arditi au d. de Florence, 1557, 6-10 février, Parme (Mediceo, 2868 ; orig.).

[6] *Mém.-Journaux*, p. 264.

[7] Guise au d. de Ferrare, 1557, 11 février, Borgo San Donnino (Arch. de Modène, Fr. di Lor. ; orig.). — P. Arditi au d. de Florence, 1557, 10, 11, 12 février, Parme (Mediceo, 2868 ; orig.).

qualité de légat, ne put y assister que sous un travesti. Les Farnèse, invités, s'y rendirent également [1].

Les Farnèse facilitaient de tout leur pouvoir le ravitaillement des troupes françaises : ils ouvraient à Guise une route commode pour qu'il y avançât plus vite. « Sur toutes leurs terres, écrivait un gentilhomme de l'armée, nous avons tousjours eu telle abondance de vivres, tant de munitions que de vivandiers volontayres, non seullement de choses nécessaires à la suite d'un camp, mais de mille délicatesses et merceryes, que partout où nostre armée estoit logée sembloit estre une foire Sainct Germain à Paris. » Au général lui-même Octave avait fait présent « de chevaulx et confitures du pays » [2]. Ce zèle assurément ne venait point de l'amour, mais de la terreur dans laquelle vivaient les Farnèse. De Venise, le 11 janvier, Carafa leur avait ordonné d'exécuter avec diligence ce que commandait le bref du pape sur les logis et les vivres [3]. Les anciens protégés de Henri II n'avaient pas la conscience tranquille. Trois mois à peine s'étaient écoulés depuis leur défection : ils savaient la rancune du Roi et craignaient un châtiment. Fort inquiets, les deux frères, Alexandre et Octave, résolurent de « se gouverner selon le jeu » et de montrer au duc de Guise les plus attentives prévenances [4]. En attendant son arrivée, ils prirent des précautions diplomatiques et militaires. Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme, se trouvait à Bruxelles auprès de Philippe II, son frère : Octave la pria de demander conseil au roi d'Espagne. Celui-ci, assez indifférent et surtout soucieux d'écarter une demande de secours, répondit qu'il approuvait l'apparence de la neutralité et même les prévenances que montreraient les Farnèse à l'égard des Français, jusqu'au jour où s'offrirait l'occasion de se déclarer sans

[1] Pacifico Arditi au d. de Florence, 1557, 13 février, Reggio : « Il R^mo legato entrò hieri in questa città, et hoggi a 20 hore ci è entrato Ghisa, havendo lasciato l'essercito presso Parma a due miglia, dove si farà la rassegna in su la giaia del ponte di l'Enza. » (Arch. d'Etat de Florence, Mediceo, 2868 ; orig.). Le même, 14-15 février (*ibid.* ; orig.).

[2] Lettre adressée à la Cour, 1557, 15 février, Reggio (Bibl. Nat., ms. fr. 20454, fol. 17 ; orig.).

[3] Le card. Carafa à Octave Farnèse, 1557, 11 janvier, Venise (Arch. d'Etat de Parme, Venezia ; orig.). — Le card. Farnèse au card. Carafa, 1557, 18 janvier, Parme (Bibl. Vatic., Barberini, lat. 5074, 31 ; orig.).

[4] Le card. Farnèse à Octave, 1557, 22 janvier, Parme : « ... Governare secondo il dover del giuoco » (Arch. d'Etat de Naples, Carte Farnes., fascio 707, fascic. 3 ; orig.).

péril[1]. Laissé libre de jouer la comédie, Octave chercha du secours pour le cas où elle ne réussirait point. Bien qu'il ne fût pas encore averti des intentions secrètes du duc de Guise, il savait que celui-ci, gendre d'Hercule d'Este, serait sollicité par la cupidité de son beau-père, orientée vers Parme. Aussi les Farnèse, pendant le mois de janvier 1557, déployèrent-ils un grand effort militaire : les fortifications du duché furent restaurées, les villes remplies de garnisons solides, les troupes bien armées. De ces mesures, pourtant, ils ne tiraient point une entière sécurité, devant un capitaine tel que le duc de Guise. Ils sollicitèrent secrètement l'appui, en cas d'attaque, de Cosme de Médicis, duc de Florence, qui envoya l'un de ses agents, Pacifico Arditi, à Parme et à Plaisance, pour surveiller les événements jour par jour[2].

Les Farnèse commençaient de « bien jouer leur rôle » et déjà, avec leur fourberie habituelle, ils faisaient vanter en France le zèle de leurs services[3], lorsqu'au début de février, tandis que l'armée française avançait sur le territoire du duché, une nouvelle changea soudain leurs inquiétudes en épouvante. Une indiscrétion, commise sans doute par un courrier, avait informé la cour de Mantoue du projet secret de Guise sur l'Etat de Parme, et le cardinal de Gonzage s'empressa d'en avertir aussi bien ses voisins que le roi d'Espagne[4].

Les Farnèse assistèrent, singulièrement troublés, à la revue du Pont de l'Enza. Cette revue fit honneur au général et aux troupes. « Fut monstrée, écrivait un témoin, toute nostre armée, tant de gens de pied que de cavallerye en ung

[1] Marguerite d'Autriche à Octave Farnèse, 1557, 5 février, Bruxelles (Arch. de Naples, Carte Farnes., fascio 407, fascic. 3 ; orig.).

[2] La correspondance à peu près complète de ce personnage, qui a échappé aux recherches de Dom Ancel, se trouve aux Arch. de Florence. Mediceo, 2868 ; orig.

[3] Le card. Farnèse au card. Carafa, 1557, 4-9 février, Parme (Bibl. Vatic., Barberini, lat. 5074, 33 et 51 ; orig.). — Marguerite de France au card. Farnèse, 1557, 7 mai, Villers-Cotterets : « Je suis très ayse que le pasage de Monsieur di Guise a faict par les terres du duc, vostre frère, ayt faict connoistre au Roy et à tout le monde la bonne voulonté que tous deulx continués à luy porter... » (Arch. de Naples, Carte Farnes, fascio 185, fascic. 9 ; autog.).

[4] An. Litolfi au card. de Gonzague, 1557, 12 février, Bruxelles : « Io cominciai a dire a S. Mtà che V. S. Rma m'haveva scritto di presente comme pareva per aviso di bon luogo che la prima impresa havesse da essere quella di Parma, et che n'haveva avvertito il card. Farnese. » (Arch. d'Etat de Mantoue, Carteggio del carle ; orig.).

bataillon, comme pour combatre, au duc de Ferrare, avec une salve de nostre artillerye et harquebuziers accoustumée, lequel la trouva fort belle, comme à la vérité, pour le chemin qu'elle avoit passé durant le plus maulvais de l'hiver, il estoit quasi incroyable qu'elle se fust peu conserver si fresche et gaillarde tant d'hommes que de chevaulx.[1] »

*
* *

Depuis trois jours, l'armée était arrêtée aux confins de l'Etat d'Octave Farnèse et du duché de Ferrare.

L'impatience gagnait l'esprit des officiers et des troupes. Guise, passé la Lombardie, avait suivi sans enthousiasme la morne et humide plaine de la *via Emilia*. Le rêve napolitain aurait, en d'autres circonstances, illuminé d'espoir les étapes de cette triste chevauchée dans les brumes de février. Mais ce rêve, comment le réaliser, alors que le duc n'osait même plus exécuter le coup de main sur Parme? De son beau-père il connaissait maintenant, par les lettres de Fourquevaux, et la cupidité et l'incurie. Quant à Carafa, Guise savait que cet aventurier hâbleur et imprévoyant ne pouvait lui fournir ni troupes ni munitions. Pour tout secours, le cardinal-neveu avait rassemblé à Bologne trois compagnies de Romagnols indisciplinés[2]. Et, à défaut de l'artillerie que les alliés auraient dû fournir, le général était obligé d'enlever celle que le Roi entretenait à La Mirandole depuis la guerre de 1551[3]. Guise et son état-major, à qui les courriers du pape rappelaient sans cesse le dessein sur Naples, avaient plutôt envie de retourner vers le Nord. Les jeunes gentilshommes se plaignaient avec vivacité : ils citaient les paroles que Montmorency leur avait dites, à l'audience de congé ; sans retenue, ils traitaient déjà le pontife de « fou »[4]. Le désir, l'espoir d'aller à Naples n'étaient pourtant pas éteints.

[1] Relation originale envoyée à la Cour, 1557, 8 mai, Civitella (Bibl. Nat., coll. Dupuy, vol. 86, fol. 67).

[2] P. Arditi au d. de Florence, 1557, 6-14 février, Parme (Arch. d'Etat de Florence, Mediceo, 2868 ; orig.).

[3] Stephano Montio au card. Farnèse, 1557, 18 février, Modène (Arch. d'Etat de Parme, Modena ; orig.).

[4] P. Arditi au d. de Florence, 1557, 14 février, Parme : « Tutti quei gentilhuomini, che hieri furno qui, spartano del papa, nominandolo pazzo » (Mediceo, 2868 ; orig.).

Le 6 février, Octave Farnèse disait à un commissaire royal : « L'entreprise de Naples est bien difficile! » — « Les Français savent ce qu'ils font, répondit l'autre, ils savent qu'à Naples il y a le duc d'Albe. » Le vice-roi passait pour un général incapable, et Guise, privé du secours promis par ses alliés, tirait consolation de la faiblesse de son adversaire futur. François ne négligeait point de préparer son plan d'invasion : il interrogeait les Farnèse eux-mêmes sur les routes et les portes du royaume de Naples[1]. Mais, à vrai dire, en arrivant au pont de l'Enza, Guise regardait vers tous les points de l'horizon pour y chercher une conquête prochaine.

Il fallait se décider. C'est le 13 février[2], veille de la revue de l'Enza, qu'eut lieu, dans la ville de Reggio, le premier et le plus important conseil de guerre entre les trois alliés, Guise, Hercule d'Este et Carafa. Les conférences se poursuivirent pendant trois jours, jusqu'au 16. Lanssac, venant de Rome, et Marillac, venant de France, arrivèrent juste pour y assister : ils apportaient, l'un et l'autre, des nouvelles propres à troubler plus encore les résolutions du général[3].

Le duc de Ferrare proposa tout de suite à son gendre la conquête du territoire de Crémone. Carafa, comme il était naturel, s'opposa vivement à ce que l'armée française remontât vers le Nord. Aussi bien Guise n'avait reçu du Roi aucun ordre touchant cette conquête. Enfin, on considéra que Crémone joignait la Vénétie, et qu'en portant la guerre sur ce point, on risquait d'inquiéter fortement la république de Saint-Marc. Carafa avait à ce sujet des impressions toutes fraîches : le mois précédent, ses avances s'étaient heurtées à la plus froide neutralité des Vénitiens. Ces marchands, peu sensibles à l'éloquence, calculaient toujours le gain et la perte. « En matière de parolles des gens de ce pays, je me veulx résouldre de n'en croire sinon ce que je verray, » écrivait alors Du Gabre, ambassadeur à Venise. N'avoir point obtenu l'adhésion de la République à la ligue, c'était déjà un échec ; provoquer son hostilité, c'eût été un désastre[4].

[1] P. Arditi au d. de Florence, 1557, 7-8 février, Parme-Plaisance (Mediceo, 2868 ; orig.).

[2] Et non le 15, comme l'ont écrit inexactement tous les historiens.

[3] *Correspondance de Lanssac*, p. 595 ; *Mém.-journaux de Guise*, p. 331.

[4] S. Renard au d. de Savoie, 1556, 7 octobre : « J'entendz que les Vénitiens

Voyant écarter sans remède le premier objet de sa cupidité, Hercule soutint alors qu'il fallait déclarer la guerre à Octave Farnèse et occuper son duché. Tel était, en effet, l'ordre que Guise avait reçu du Roi lui-même. Mais comment l'exécuter? Le général avait constaté de ses propres yeux la solidité des places du Parmesan : les Farnèse s'étaient munis et continuaient de fortifier leurs villes. Pour en avoir raison, il fallait entreprendre une guerre de sièges, à laquelle étaient indispensables beaucoup d'artillerie et autant de munitions. Guise avait amené des troupes solides et légères, une excellente armée d'invasion, mais dépourvue de gros matériel, de poudres et même de piques[1]. Il avait compté, en partant, sur les moyens que lui procurerait son beau-père. Or celui-ci n'avait « ni artillerie, ni balles, ni poudres, ni vivres. » L'incurie d'Hercule était un scandale, et le général ne put se tenir de transmettre au Roi l'indignation qu'il en ressentait[2]. En tout cas, il était facile de répondre aux beaux conseils du duc de Ferrare. La question n'en fut pas moins longuement discutée. On ne l'écarta définitivement que sur les instances de Carafa : celui-ci assurait que le pape ne consentirait jamais à être le complice d'une agression contre les Farnèse[3]. Carlo prônait l'ancien projet : secourir le Saint-Siège et conquérir Naples.

C'est alors que le duc de Guise mit à l'examen un projet nouveau, celui d'une invasion de la Toscane.

L'itinéraire prévu de l'armée française ne touchait point les Etats de Cosme de Médicis, mais il passait fort près de la frontière. On pouvait prédire, depuis longtemps, qu'arrivé en Emilie, François de Lorraine serait tenté de jeter ses

ne sont contens de veoir que le duc de Ferrare se veult tant agrandir en Italie. » (Arch. roy. de Belgique, Papiers de l'Audience, vol. 420, fol. 157 ; orig. dupl.). — Marillac à Montmorency, 15-16 février, Reggio (Bibl. Nat., ms. fr. 20442, fol. 399 et s. ; orig.). Cf. P. de Vaissière, *Charles de Marillac*, p. 311.

[1] P. Arditi au d. de Florence. 1557, 8 février, Plaisance : « È assai bella gente, ma non è molto armata, et fra Francesi molte file ve ne erano che non havevano ne picche ne arcobuzi ne altra sorte d'armi. » (Mediceo, 2868 ; orig.).

[2] J. Alvarotti au d. de Ferrare, 1557, 4 avril, La Ferté-Milon (Arch. d'Etat de Modène, Francia ; orig.).

[3] Lettres de P. Arditi *supra cit.* — G. P. Corregrani au châtel. de Mantoue, 1557, 18 février, Ferrare : « M. Gratio, cameriere del s^r duca di Parma, è stato presso il duca di Ghisa sin tanto che si risolve di partire da Reggio. Mi disse chel campo havea tanto soggiornato in quei contorni perchè si trattava di fare la impresa di Parma, ma trovandola più difficile di quello si credea prima, si risolve, instigando d'altra parte il R^mo legato, di lassarla. » (Arch. d'Etat de Mantoue, Ferrara ; orig.).

troupes, par un des cols de l'Apennin, sur la plaine luxuriante du val d'Arno, sur ce duché de Florence dont le « tyran » avait ravi Sienne à la protection du Roi. A peine entré dans les États d'Octave Farnèse, Guise commença de subir cette tentation. Longeant le versant oriental de l'Apennin, il se sentait attiré par toutes les routes qui franchissent la montagne. Le 5 février, à Plaisance, il interrogea quatre fois dans la même journée un gentilhomme du pays sur les chemins pour aller à Lucques et en particulier sur la route de Fornoue, Pontremoli et Aula qui débouche dans la vallée de la Garfagnana[1]. Encore le 11 février, à Parme, avant d'aller à Reggio, il demandait à un Français de l'entourage du cardinal Farnèse des renseignements minutieux sur les routes de la Garfagnana, de Pise et de Lucques, sur les fortifications de Pistoia et sur les ressources du duc de Florence[2].

Outre l'attrait naturel, divers motifs faisaient pencher le général vers une invasion de la Toscane. Qu'on attaquât ou non le duché de Florence, il faudrait s'assurer contre une entreprise possible de Cosme de Médicis sur les derrières de l'armée royale, quand celle-ci serait engagée dans le royaume de Naples[3]. Le cardinal de Tournon, qui connaissait l'Italie mieux que personne, déclarait nettement « que l'entreprise de Naples seroit par trop difficile et hazardeuse sans qu'on feust asseuré du duc de Florence, pour les moyens qu'il avoit d'y donner empeschement »[4]. Aussi bien il était impossible d'entrer dans la région montagneuse des Marches et des Abruzzes avant le printemps. Il fallait laisser aux alliés le temps de réparer les conséquences de leur incurie et procurer aux troupes françaises les munitions et les secours nécessaires. Enfin, la flotte turque ne pouvait venir dans la mer Tyrrhénienne pendant l'hiver. Guise pensait donc qu'au lieu d'user ses forces à une guerre, devenue très difficile, contre les Farnèse, il valait mieux diriger une attaque à l'improviste du côté de la Toscane et délivrer la république

[1] Paolo Vitelli au d. de Florence, 1557, 5 février, Plaisance (Arch. d'Etat de Florence, Mediceo, 2868 ; orig.).

[2] P. Arditi au d. de Florence, 1557, 12 février, Parme (Mediceo, 2868 ; orig.).

[3] *Mém.-journaux de Guise*, p. 335.

[4] Marillac au Roi, 1557, 26 février, Rome (Bibl. Nat., ms. fr, 3138, fol. 14 ; orig.).

de Sienne. A ce projet, le général était fort encouragé par des émissaires siennois et par les agents qui représentaient le Roi à Montalcino : le 4 février, il avait reçu Bartolomeo da Pesaro, envoyé de Blaise de Monluc, qui lui avait exposé la situation de la Toscane et les chances de succès d'une entreprise de ce côté[1].

Mais le duc de Florence n'était pas homme à se laisser surprendre. Dès l'annonce de l'expédition, son esprit réaliste et pénétrant avait vu le danger qui menaçait son État. Et il fut saisi de peur. Le 1er janvier 1557, son agent à Milan l'informait que de tous côtés se répandait le bruit que l'expédition serait dirigée contre Florence : nouvelle prématurée, mais que des signes confirmèrent bientôt[2]. Cosme se sentit plus inquiet qu'au temps où Strozzi commandait à Sienne.

Le Médicis se sauva par une ruse, chef-d'œuvre digne de Machiavel. Admirablement informé de l'entreprise qu'on préparait, Cosme, dans les derniers mois de 1556, avait commencé de montrer au pape Paul IV une grande amitié. Au candide vieillard il fit entendre que, las de son alliance avec la maison d'Autriche et dégoûté par l'attitude des Espagnols à son égard dans l'affaire de Sienne, il désirait, à l'occasion, se rapprocher des Carafa et même, si l'armée française venait en Italie, en favoriser les desseins[3]. Paul IV accueillit cette conversion avec une naïveté fougueuse. Il déclara bonnement à l'ambassadeur vénitien : « Au bout du compte, les Italiens sont les Italiens! » Pour comprendre toute l'habileté du Médicis, il faut songer qu'il désarmait ainsi les bannis florentins, ses pires ennemis, qui étaient les conseillers de Carlo Carafa et qui peuplaient la Curie[4].

En même temps qu'il endormait le pape, le duc s'efforça

[1] Le card. de Ferrare au d. de Guise, 1557, 3 février, Ferrare : « È comparso il presente capno Bartolomeo da Pesaro, il qual è mandato da M. di Monluc per dar a V. Ecc. particolar conto dello stato in che si trovano le cose di Toscana... » (Bibl. Nat., Clair. 350, fol. 36 ; orig.). — Clemente Pietra au d. de Florence, 1557, 5 février, Milan (Mediceo, 2868 ; orig.). — Lettres de P. Arditi *supra cit.*

[2] Fabr. Ferrero au d. de Florence, 1557, 1er janvier, Milan : « Da molte bande risona che Francesi et il duca di Ferrara hanno disegno sopra le cose di Toscana. » (Mediceo, 3107, fol. 1 ; orig.).

[3] Sur ces négociations, voyez R. Ancel, *La question de Sienne* (*Revue bénédictine*, 1905, p. 404).

[4] Navagero au Sénat de Venise, 1556, 20 novembre, Rome, p. p. Rawdon. Brown, *Calendar... Venice*, VI, 1, 802.

de parer le coup menaçant du côté de la France. Par des moyens obscurs, sa diplomatie secrète obtint un succès étonnant. A la stupeur générale, en février 1557, les chancelleries se transmettaient la nouvelle que Henri II consentait à donner en mariage l'une de ses filles à l'héritier de Cosme, Francesco de Médicis. Les diplomates royaux eux-mêmes tenaient la chose pour « toute conclue et arrêtée », et bientôt l'opinion publique considéra le Médicis comme « français »[1]. Henri II, suivant sa nature confiante, inspiré, d'ailleurs, par Montmorency qui était obstinément hostile à la guerre, poussé aussi, semble-t-il, par les conseils du cardinal de Tournon, se laissa jouer par l'astucieux Florentin. Sans doute il ne cacha pas son étonnement devant la résipiscence imprévue de l'homme qui lui avait « plus d'une fois donné cause d'estre grandement indigné, pour l'ayde, faveur et assistance qu'il avoit donnée aux Impériaulx, ses ennemis »; mais il céda aux prières du pape, et c'est principalement pour « moyenner que le duc de Florence entrast en la saincte ligue et fust de son party », que le Roi avait dépêché Marillac en Italie, le 20 janvier[2]. L'archevêque de Vienne, nous l'avons dit, arriva à Reggio peu de temps après le duc de Guise, le 15 février, et trouva les alliés en conférence : il leur annonça la prétendue volte-face du Médicis et ruina le nouveau projet de François de Lorraine. Aussi bien des informations de Rome confirmèrent les dires de Marillac et firent hésiter le cardinal Carafa, qui avait d'abord donné son adhésion au dessein du général français. Quant à Hercule d'Este, lié au duc de Florence par d'anciennes relations et des services mutuels, il s'était opposé tout de suite à ce qu'on l'attaquât[3].

D'ailleurs, Cosme avait pris des précautions militaires. Les républiques, ses voisines, Lucques et Gênes, surveillaient les passages de l'Apennin. Les marchands lucquois observaient une neutralité qui ne les empêchait point de favoriser les ennemis de la France ; et les Gênois, protégés par les

[1] Girol. Faletti au d. de Ferrare, 1557, 18 février, Venise (Arch. d'Etat de Modène, Venezia ; orig.). — A. Vitalis, *Correspondance de D. du Gabre*, p. 224. — Cf. R. Ancel, dans *Revue bénédictine*, 1905, p. 405.

[2] P. de Vaissière, *Charles de Marillac*, p. 311, complété et corrigé par R. Ancel, *op. cit.*, pp. 406-407.

[3] Lettres de Pacifico Arditi au d. de Florence, 1557, février (Mediceo, 2868 ; orig.).

hautes montagnes de Ligurie, gardaient les côtes d'une attaque subite. Sûr de n'être pas pris à revers, le duc s'était hâté de faire construire de nouvelles fortifications à Prato et à Montemurlo, au versant méridional de l'Apennin; il avait massé des troupes aux frontières et à Florence, pourvu son trésor de grosses sommes et mobilisé tous ses espions. Enfin, François de Lorraine ne pouvait improviser le ravitaillement d'une armée dans les gorges de la montagne[1].

Les conférences de Reggio s'achevèrent le 16 février au matin. Lanssac partit aussitôt pour aller informer Henri II du résultat. Quant à l'occupation de Parme, Guise écrivait au Roi « n'avoir trouvé aucun moyen de pouvoir rien exécuter de l'entreprinse qu'il vous avoit pleu me commander »[2]. Vers le pape, les alliés dépêchèrent l'évêque de Pola[3]. Marillac prit également la route de Rome, où il arriva le 23 février : ce diplomate resta en Italie jusqu'au jour où le Médicis, voyant le danger écarté, jugea inutile de prolonger son extraordinaire comédie[4].

Après trois jours de discussion, le duc de Guise ne trouvait plus libres devant lui que la voie de Rome et celle de Naples. Mais il ne pouvait s'engager sur cette dernière avant d'avoir obtenu la collaboration loyale et efficace des alliés du Roi.

Les Farnèse, renseignés par les nombreux espions qui observaient les conférences, avaient passé ces trois jours dans l'épouvante.

*
* *

Hercule d'Este, dont l'avarice avait déjà produit des conséquences si graves, devait, pour finir, infliger à son gendre les affronts les plus douloureux.

Les troupes françaises avaient trouvé sur l'État des Far-

[1] Lettres d'Andrea de Nobili aux *Anziani* de Lucques, 1557, janvier-mars, Florence (Arch. d'Etat de Lucques, Ambascerie, carte originali, 584 ; orig.).

[2] Guise au Roi, 1557, février, Modène (Bibl. Nat., ms. fr. 20454, fol. 137 ; orig.).

[3] Lettres d'Arditi *supra cit.* — Récit des conférences par Castaldo au card. Farnèse, 1557, 1er mars, Milan (Arch. d'Etat de Naples, Carte Farnes., fascio 687, fascic. 2, pièce 11 ; orig.).

[4] Elle durait encore au mois d'avril. C. Carafa au d. de Florence, 1557, 15 avril, Rome (Mediceo, 3724, 326 ; orig.).

nèse confort et abondance ; elles espéraient d'être mieux traitées encore par le duc de Ferrare, allié de Henri II. Au lendemain de la revue de l'Enza, le 15 février, elles entrèrent sur le territoire de Reggio. Hercule informa le duc de Guise que ses sujets étaient trop pauvres pour supporter l'entretien d'une armée et le pria de presser le plus possible la marche des soldats. L'armée royale, dont l'ordre et la discipline méritèrent, pendant toute la campagne, l'admiration des ennemis eux-mêmes, fut surveillée par les officiers du duché de Ferrare comme si elle eût été une bande de brigands. Après avoir franchi la Secchia, elle arrivait à Modène le 16 février ; le 18, elle campait à Castelfranco ; puis elle entra sur le territoire de la légation de Romagne, où, par bonheur, Carafa avait fait préparer des vivres[1].

Le 16 au matin, le cardinal-neveu était parti de Reggio pour Bologne, en compagnie de Roberto Strozzi. Le soir de ce même jour, Guise et son beau-père allèrent coucher à Modène. Le lendemain, tandis que Hercule se rendait à Ferrare avec son fils et les principaux gentilshommes français, François de Lorraine visitait La Mirandole, où l'avait invité le comte Ludovico Pico[2]. Le général arriva, le 18, à Ferrare pour y saluer la duchesse Renée de France, qui était sa belle-mère et la tante de Henri II. Il venait aussi négocier une affaire de famille[3].

Parmi les nombreux desseins que le duc de Guise avait reçu mission de réaliser en Italie, se trouvait le mariage de Lucrèce d'Este, sa belle-sœur, avec Jacques de Savoie-Nemours. Les Lorrains désiraient beaucoup ce mariage et ils avaient fait partager leur désir au Roi. Le 6 octobre 1556, Henri II en avait écrit lui-même sous une forme pressante au duc de Ferrare, et François de Lorraine avait joint ses propres instances à celles de son maître : « Vous ayant aultreffoys escript combien le Roy désiroit retirer par devers luy

[1] Pacifico Arditi au d. de Florence, 1557, 5-21 février, Parme (Arch. d'Etat de Florence, Mediceo, 2868 ; orig.). — Fourquevaux au card. Farnèse, 1557, 16 février, Reggio (Arch. d'Etat de Parme, Modena ; orig.). — Stephano Montio au card. Farnèse, 1557, 18 février, Modène (Arch. de Parme, Modena ; orig.).

[2] G.-P. Corregrani au châtel. de Mantoue, 1557, 18 février, Ferrare (Arch. d'Etat de Mantoue, Ferrara ; orig.). — Le comte de La Mirandole, venant de la cour de France, était rentré dans son Etat à l'automne de 1556. Henri II à l'év. de Lodève, 1556, 14 octobre, Paris (Bibl. Nat., ms. fr. 3146, fol. 1 ; orig.).

[3] G.-P. Corregrani au châtel. de Mantoue, 1557, 18-19 février, Ferrare (Arch. de Mantoue, Ferrara ; orig.).

Madame Lucresse, vostre fille, et l'espérance que j'avoys en la grandeur de Monsieur de Nemours, je ne craindray poinct remectre ce propos en avant, pour vous dire qu'il me semble que l'aage et le temps y sont commodes[1]. » Le duc de Nemours était donc venu de Modène à Ferrare pour voir la jeune fille qu'on lui destinait. Le prince Alphonse d'Este s'était chargé de la négociation sentimentale : il ménagea des rencontres particulières entre les deux jeunes gens et les fit « baiser à la française ». Les grâces de Nemours étaient célèbres : Lucrèce donna vite son consentement. Mais l'idylle finit tôt. Hercule était bien résolu à empêcher le mariage de sa fille avec un gentilhomme qui n'avait guère d'autres moyens que la séduction. Il fit à Nemours « la plus maigre chère et le plus froid accueil qu'on puisse imaginer en ce monde[2] ».

Furieux, Guise et ses compagnons partirent de Ferrare le 22 février. Hercule était désormais détaché des entreprises de son gendre ; il n'avait pas même permis au prince Alphonse de suivre celui-ci. Quelques jours après, il partait pour Venise, afin d'aller entretenir le Sénat de ses ambitions particulières sur la Lombardie[3]. François de Lorraine était tout démoralisé : il voyait son plan de campagne détruit, ses prévisions déçues, ses moindres désirs contrecarrés. Avancer plus loin, en de telles circonstances, c'eût été courir à la ruine. Il résolut donc de laisser l'armée royale en Romagne sous le commandement du duc d'Aumale, son frère, et d'aller lui-même à Rome conférer avec le pape, lequel ne cessait d'envoyer des courriers pour réclamer la venue de son neveu et du général français[4]. En quittant l'Emilie, il regrettait les belles

[1] Henri II au d. de Ferrare, 1556, 6 octobre, Paris (Arch. d'Etat de Modène, Enrico II ; orig.). — Guise au même, 1556, 7 octobre, Paris (Arch. cit., Francesco di Lorrena ; orig.).

[2] G.-P. Corregrani au châtel. de Mantoue, 1557, 19-21 février, Ferrare (Arch. d'Etat de Mantoue, Ferrara ; orig.). — J. Alvarotti au prince de Ferrare, 1557, 4 avril, La Ferté-Milon : « Mons. di Nemors, per conto della cosa sua, si lauda d'ognuno fuori che del s^r duca, dal quale ha scritto havere ricevuto la più magra ciera et raccoglio che si possa dire in questo mondo. » (Arch. d'Etat de Modène, Francia ; orig.). — De Ferrare, Guise envoya le s^r de Malassise, maître des requêtes, saluer le duc de Mantoue. Guise au d. de Mantoue, 1557, 22 février, Ferrare (Arch. de Mantoue, Ferrara ; orig.). — Sur cette amusante affaire du projet de mariage de Nemours avec Lucrèce d'Este, voy. les nombreuses lettres de Jacques de Savoie au prince Alphonse de Ferrare (Arch. de Modène, Giacomo di Nemours ; autog.).

[3] Fabr. Ferrero au d. de Florence, 1557, mars, Milan (Arch. d'Etat de Florence, Mediceo, 3107, fol. 108 et sqq. ; orig.).

[4] Guise au d. de Ferrare, 1557, 24 février, Bologne (Arch. de Modène. Fr. di

occasions qui s'étaient offertes à lui sur sa route et dont la négligence de ses alliés avait fait perdre le bénéfice. « Il me semble, écrivait-il à Odet de Selve, que, si estions ung peu mieulx pourveuz que ne sommes des choses qui nous sont nécessaires pour tel effect, j'espèreroys nous asseurer de quelque chose pour l'advenir de ce costé-là[1]. »

Guise partit de Bologne pour Rome, le 24 février, en compagnie de Carafa. Le 26, ils passaient à Forli[2]. Le 27, au matin, ils saluèrent, à Pesaro, le duc d'Urbin, puis ils prirent la route d'Ombrie en toute hâte[3]. Il faisait « ung temps de neige et bien fort froid ». Le cardinal de Tournon, qui se trouvait depuis plusieurs mois à Castel-Durante dans le duché d'Urbin, vint pour rencontrer le général français à Fossombrone. Une conférence secrète y eut lieu, au cours de laquelle on examina plusieurs plans d'invasion du royaume de Naples : l'ancien ministre de François Ier évoqua la campagne de Lautrec et celle du connétable de Bourbon[4].

Carafa et Guise étaient pressés d'arriver à Rome, tant pour assister à la grande promotion de cardinaux qu'annonçait Paul IV qu'à cause des événements militaires qui s'étaient déroulés dans la Campagne romaine pendant le mois de janvier.

La trêve, signée par Carafa et le duc d'Albe à la suite des conférences d'Ostie, étant expirée le 8 janvier, le vice-roi en avait demandé la prolongation. Paul IV, informé du départ de l'armée de Guise, avait répondu par un refus, rouvrant ainsi des hostilités fort dangereuses aux portes de la Ville éternelle. A vrai dire, les premières opérations de cette reprise furent assez favorables aux troupes pontificales, que commandait Piero Strozzi. Les Espagnols abandonnèrent la plupart des places qu'ils avaient occupées à l'automne précédent. Un seul fait de cette petite guerre vaut d'être cité : le

Lorrena, orig.). — Pacifico Arditi au d. de Florence, 1557, 21 février, Parme (Mediceo, 2868; orig.).

[1] Guise à O. de Selve, 1557, février, Ferrare (Bibl. nat., ms. fr. 20511, fol. 139; minute).

[2] Guise au d. de Ferrare, 1557, 26 février, Forli (Arch. de Modène, Fr. di Lorrena; orig.).

[3] Le d. d'Urbin à Octave Farnèse, 1557. 28 février, Pesaro (Arch. d'Etat de Parme, Pesaro; orig.). Le même au card. de Gonzague, 1557, 28 février, Pesaro (Arch. de Mantoue, Carteggio del card°; orig.).

[4] Le card. de Tournon au Roi, 1557, février, Fossombrone (*Mém.-Journaux de Guise*, pp. 335-338).

20 janvier, Strozzi assiégeant le fort d'Ostie fut blessé par une décharge de mousqueterie, alors qu'il posait une couleuvrine sur une ruine antique[1].

Mais le duc d'Albe, semble-t-il, se laissait battre volontairement. Il reculait devant le but, n'osant attaquer cette ville de Rome dont le sac, en 1527, avait produit dans la Chrétienté une émotion plus nuisible que profitable à la cause de l'Espagne. D'ailleurs, averti de la marche du duc de Guise, il voulait dégager ses forces de la Campagne romaine pour les porter vers le point menacé, à la frontière septentrionale des Abruzzes. Enfin, il obéissait aux instructions de son maître, Philippe II, qui avait déclaré nettement ne pas vouloir retenir les places occupées par les Espagnols dans l'État pontifical[2]. Le fils de Charles-Quint n'était pas l'homme faible que les courtisans de Henri II avaient imaginé. Après l'abdication de son père, Philippe semblait sincèrement décidé à observer la trêve de Vaucelles ; même le souci de ses finances et l'intérêt de ses Etats épuisés l'auraient peut-être conduit à reconnaître dans un traité définitif les clauses, si glorieuses pour la France, de la suspension d'armes signée en février 1556. Lorsqu'après une année de provocations et d'intrigues insolentes, les Guises et les Carafa eurent déterminé l'envoi d'une expédition française en Italie, le jeune roi d'Espagne montra une vive colère. Au nonce Fantuzzi, qui lui parlait de paix, il demanda rudement « s'il se moquait de lui ». Il déclara que, puisque les Français avaient rompu la trêve, il était résolu à « dépenser tout son bien et jusqu'à son sang pour les vaincre »[3]. Le 19 janvier 1557, la rupture officielle avait été publiée en Italie, et c'est là que la guerre, déjà déchaînée, prit tout de suite de l'ampleur[4]. Mais Philippe II ne croyait point à l'efficacité des batailles italiennes : il se préparait à frapper ailleurs, au nord de la France, un coup terrible. Ainsi s'explique le recul du duc d'Albe.

[1] Adr. Saraceni à la *Balia* de Sienne, 1557, 23 janvier, Rome (Arch. d'Etat de Sienne, Lett. alla Balia, CCXXIV, 67 ; orig.). — Cf., sur cette guerre, ouvrages cités de Nores, Duruy et Ancel.

[2] Philippe II au Conseil d'Angleterre, 1556, 1er décembre, Bruxelles, p. p. Kervyn, *Relations politiques des Pays-Bas et de l'Angleterre*, t. V, p. 52.

[3] Fed. Fantuzzi au card. Carafa, 1557, 13 février, Bruxelles (Arch. Vatic., Miscellanea, arm. X, 197, fol. 40 v° ; orig.).

[4] *Cronaca di Giambernardo Miolo*, p. 209.

Le pape n'en était pas moins inquiet, et pour diverses raisons. Outre qu'il ne pouvait se faire de grandes illusions sur la durée des succès de son armée, il s'agitait dans une fièvre de rêves, de haines et de craintes. Il avait hâte de retrouver le cardinal Carafa, son neveu et son conseiller, absent depuis plusieurs mois[1]. A tous les propos de négociation qu'on lui tenait, il répondait invariablement : « Attendez mon neveu. » Paul IV se sentait menacé jusque dans sa puissance spirituelle. On disait que Philippe II, indigné par les gestes du pontife violent, avait écrit à tous les cardinaux du parti espagnol les priant de réunir un concile qui déposerait le pape « comme non éleu canoniquement et pour son gouvernement », et qu'il avait lui-même indiqué « pour cest effect la ville de Pise, où pareille assemblée avoit été autrefois faite contre le pape Jules second »[2]. Aussi, tandis que l'armée française suivait lentement les étapes de la *via Emilia*, le vieillard n'avait-il cessé d'envoyer des courriers pressants à Carafa et au duc de Guise[3].

*
* *

Tels furent les premiers résultats de l'expédition de François de Lorraine. Les rêves du général s'effritaient au contact de la réalité imprévue. Tout occupé à vaincre les obstacles, François souffrit peut-être moins d'abord de ces désillusions que la cour de Henri II, qui suivait en pensée l'audacieuse aventure. Le Roi était toujours sous l'influence du cardinal de Lorraine : celui-ci reçut, après la mort du cardinal de Bourbon, en mars 1557, l'abbaye de Saint-Denis. Pour soutenir l'entreprise, l'effort financier et militaire n'avait point faibli[4]. Seul, Montmorency, sentant venir l'orage du côté du Nord, répétait un avertissement que l'on n'écoutait point. « Vous ne sçauriez mieulx faire pour le service de

[1] Sur ce qui précède et ce qui suit, G. Grandi au d. de Ferrare, 1557, janvier, Rome (Arch. d'Etat de Modène, Roma ; orig.).

[2] D. du Gabre au Roi, 1557, 5 janvier, Venise, p. p. A. Vitalis, *Corr. de D. du Gabre*, p. 216.

[3] Gianfiglazzi au d. de Florence, 1557, février, Rome (Arch. d'Etat de Florence, Mediceo, 3276 ; orig.). — Navagero au Sénat de Venise, 1557, février, Rome (Arch. d'Etat de Venise, Dispacci, Roma, VIII, 130-140 : cop.).

[4] Voy. *Registres du Bureau de la Ville de Paris*, t. V, pp. 469, 472-473, 479 et *passim*.

Sa Majesté, écrivait-il à Guise le 14 février, que de restraindre et oster le plus que vous pourrez de la despençe inutille qui se fait par dellà, car les rongneures que vous en ferez nous serviront à ce que je veoy bien par deçà, où noz voysins font semblant de se mectre en devoir pour nous fère du pis qu'ilz pourront[1]. »

Henri II attendait avec un intérêt particulier les nouvelles de l'entreprise sur le duché de Parme. Quand il apprit que, par l'incurie du duc de Ferrare, toute chance de succès était perdue, il se fâcha[2]. Les lettres, écrites par les gentilshommes de l'armée de Guise, divulguaient les traits scandaleux de l'avarice d'Hercule. On sut que les troupes avaient été beaucoup plus mal traitées sur le territoire de Reggio que chez les Farnèse ; que le duc avait reçu de façon injurieuse son gendre et les capitaines français, à Ferrare ; enfin qu'il avait refusé la main de sa fille à Jacques de Nemours. Les courtisans racontaient avec une ironie amère l'histoire d'un « petit porc », disparu lors du passage des troupes à Sassuolo et qu'Hercule avait réclamé au duc de Guise. A la fin de mars, Henri II passant par l'abbaye de Chaalis, y fut reçu par Scipion Piovene, intendant du cardinal de Ferrare : « Sire, dit l'intendant, je voudrais que Monseigneur le cardinal fût ici pour accueillir Votre Majesté dans sa maison. » — « Au moins, répondit le Roi, il me ferait meilleure chère que n'a fait le duc à son gendre. » La jeune duchesse de Guise, Anne d'Este, blessée par les allusions malignes qu'elle entendait, adressait à son père des remontrances indignées, l'accusant de « ne respecter ni lui-même, ni le Roi, ni sa fille » Qu'avait donc fait le duc de l'argent qu'il avait reçu[3] ?

[1] Montmorency à Guise, 1557, 14 février, Paris (Bibl. Nat., Clair., 349, fol. 8 ; orig.).

[2] J. Alvarotti au d. de Ferrare, 1557, 24 mars, Chaalis : « Forquevault, Mad. de Guisa et il s^or card. di Lorena dicono che V. Ecc. ha perduto la più bella occasione et la più grande che se le posse mai più presentare de impatronirsi di Parma, et se dà colpa a lei chel Re non habbe potuto castigar quel duca et dar essempio agli altri... S. M^tà resta poco satisfatta di questo modo di procedere, et el Re resta malissimo satisfatto della irresolutione di V. Ecc. circa la signora Lucretia et Mons. di Nemors... » (Arch. d'Etat de Modène, Francia ; orig.). Le même, 4 avril, La Ferté-Milon : « Restano malissimo satisfatti de non essersi fatta quella impresa di Parma ch'era tanto a cuore di S. M^tà, et ne danno tutta la colpa a V. Ecc. per non havere havuto in ordine ne arteglieria ne balle ne polvere ne viveri per tale effetto, nonostante chela fusse stata avertita di buonhora di tenirsi in ordine di tutto... » (Arch. cit. ; orig.).

[3] J. Alvarotti au d. de Ferrare, 1557, 4-7 avril, La Ferté-Milon « ... Non solo Mad. di Guisa, ma ancò Mad. di Valentinois che ama singularmente il s^r duca

Déjà, au mois d'avril, toute la Cour était comme soulevée contre les Italiens.

di Guisa, et il card. di Loreno et quello di Guisa sentono infinito spiacere di tutte queste cose et restano cosi freddi, attoniti et aggiacciati di intendere simili materie che non sanno che dire..... Non si laudano di V. Ecc., dicendo ch'ella si è mostrata assaì fredda verso ognuno, et chela mandò a far certa doglianza con M. di Guisa d'un certo porchetto che fù tolto su quello di Sassuolo. Et in somma è stato scritto che si laudano cosi poco de tutti l'Italiani, e massimamente di cotesto stato di V. Ecc., che non conseglieranno mai S. Mtà a dar loro trattenimento, poichè ad ogni modo tutto è gettato, non potendo poi all'occasione tirarne servitio ne commodità alcuna... » (Arch. de Modène, Francia : orig.).

CHAPITRE III

LES AVENTURES DU DUC DE GUISE EN ITALIE

Après quelques semaines de séjour parmi les Italiens, Marillac, en mars 1557, déclarait ce peuple « le plus fourbe, le plus menteur et le plus indigne ». Il ajoutait : « Quelque chose qu'ilz disent et qu'ilz promectent, ilz ne se meuvent jamais synon en tant que cela tourne à leur prouffict », leur coutume est de « changer au premier vent » et de se livrer toujours « au plus offrant et dernier renchérisseur ».[1] Dès les premières étapes, Guise avait expié sa confiance dans les promesses italiennes et vu son élan brisé. Il allait subir des épreuves plus dures encore.

François de Lorraine courut la poste, pendant une semaine, par les routes difficiles de l'Ombrie, en compagnie du cardinal Carafa. Ils arrivèrent à Rome le 2 mars : Odet de Selve, ambassadeur de France, le duc de Paliano, Piero Strozzi, une foule de gentilshommes et d'officiers de la Curie vinrent à leur rencontre ; l'entrée fut solennelle. On donna un logis au général français dans les *stanze* de Carafa, au Vatican[2]. Paul IV accueillit les nouveaux venus avec une joie fougueuse[3]. La situation militaire dans la Campagne romaine n'était pas mauvaise. Depuis la prise de Vicovaro par Piero Strozzi, les hostilités se trouvaient arrêtées; par crainte du mauvais temps et pour attendre l'arrivée de Guise, on avait suspendu le projet d'une attaque contre Nettuno. Des manifestations publiques eurent lieu pendant les

[1] Ch. de Marillac à Montmorency, 1557, 16 mars, Rome, p. p. P. de Vaissière, *Ch. de Marillac*, p. 409.

[2] Adr. Saraceni à la *Balia* de Sienne, 1557, 2 mars, Rome (Arch. d'Etat de Sienne, Lett. alla Balia, CCXXIV, 70; orig.). — Giulio Grandi au d. de Ferrare, 1557, 3 mars, Rome (Arch. d'Etat de Modène, Roma ; orig.).

[3] Vinc. Buoncambi à Octave Farnèse, 1557, 28 février, Rome (Arch. d'Etat de Parme, Roma ; orig.).

jours suivants : au cours de l'audience solennelle, le pape prononça des discours sonores et violents ; le 7 mars, dans la basilique de Saint-Pierre, Guise remit les insignes de l'Ordre de Saint-Michel au duc de Paliano et à Paolo Giordano Orsini [1].

François était venu à Rome avec des intentions très nettes. Fortement déçu par les premiers faits de la campagne, il voulait, avant de conduire son armée au delà de l'Emilie, obtenir du pontife des garanties précises touchant les problèmes militaires, financiers et politiques que soulevait une entreprise si mal préparée par les alliés du Roi. Dans cette discussion à pied d'œuvre, Carlo Carafa, — piètre homme que les historiens ont trop vanté, — se montra, comme chaque fois qu'il s'était agi d'organisation pratique, l'esprit le plus inconsistant et le caractère le plus tortueux. Jamais le cardinal-neveu ne parut si embarrassé dans ses propres combinaisons. La cause en est claire. Jusqu'alors, l'aventurier avait été inspiré, animé et poussé par des *fuorusciti* aussi passionnés que subtils, Giovanni della Casa et Silvestro Aldobrandini, qui avaient fait de lui l'instrument de leur parti. Or, ces deux politiques disparurent de la Curie à l'heure même où se réalisait l'expédition de Guise. Della Casa était mort le 14 novembre 1556 [2] ; quant à l'Aldobrandini, Paul IV, par un de ces gestes subits qui jaillissaient de sa nature, l'avait chassé de la Curie dans le temps même que Guise et Carafa y arrivaient : les supplications du cardinal n'empêchèrent point que la disgrâce de son ami ne fût définitive [3]. Privé de l'excitant et des conseils qu'il avait reçus de ces deux élèves de la politique florentine, l'aventurier napolitain vacilla, entraîné par les soupçons, les appétits ou les craintes. Des hommes qui l'avaient poussé dans la

[1] G. Grandi au d. duc de Ferrare, 1557, mars, Rome (Arch. de Modène, Roma ; orig.).

[2] Il avait été malade pendant l'été et l'automne 1556. Caligari à Commendone, 1556, 10 juin, Rome (Arch. Vatic., Principi, XXIII, 14 ; orig.). G. Grandi au d. de Ferrare, 1556, 26 août, Rome (Arch. d'Etat de Modène, Roma ; orig.). — La date exacte de la mort de G. della Casa a été établie par G. Coggiola dans une note publiée en 1901.

[3] Sur la carrière de G. della Casa et de S. Aldobrandini à la Curie de Paul IV, voy. le mémoire de R. Ancel. *La Secrétairerie d'Etat sous Paul IV* (extr. de la *Rev. des quest. hist.*, avril 1906). — R. Ancel a ignoré le rôle joué à Sienne par Aldobrandini comme conseiller du cardinal de Ferrare. Cf. le t. I de notre ouvrage.

voie désormais ouverte, il ne restait plus que Piero Strozzi, bon soldat, mais esprit brouillon.

Naturellement le duc de Guise était soucieux de résoudre surtout les problèmes militaires et financiers qui arrêtaient le succès de son entreprise. D'abord, ayant éprouvé pendant un mois l'inconvénient qu'il y avait à se fier au zèle d'alliés peu scrupuleux et sans ressources, comme aussi bien lui apparaissaient les risques que courait une petite armée à se promener sur des territoires neutres, menacée chaque jour d'un nouvel accident, il désirait obtenir des bases d'opérations et de ravitaillement : il pria donc le pape de lui céder temporairement le port d'Ancône sur l'Adriatique et celui de Civitavecchia sur la Méditerranée[1]. Par Ancône, les secours venant de la route des Grisons et de Vénétie, en particulier l'artillerie fort difficile à charrier, lui arriveraient sans encombre sur des navires frétés soit à Ferrare, soit à Venise. Au port de Civitavecchia aborderaient et se rassembleraient les secours envoyés de Marseille, de Toulon et de Corse; on pourrait, en outre, y attacher une flotte royale qui empêcherait le passage des renforts espagnols destinés au royaume de Naples. Ces places de sûreté, depuis longtemps il en était question : l'année précédente, lors du voyage de Carafa en France, Henri II les avait demandées au cardinal-neveu; plus tard, au début de novembre 1556, l'ambassadeur D'Avanson y avait fait une allusion très précise dans un mémoire secret; et il semble que, dès le début des négociations, le gouvernement français en avait exigé la remise comme première condition d'une entreprise sur Naples[2]. Dès son arrivée à Rome, dans les derniers jours de février 1557, Marillac avait présenté de nouveau cette requête au pape, qui l'avait accueillie favorablement[3]. Mais Carafa, rentré dans la Ville éternelle, ne voulut plus rien entendre d'un tel projet. Aux sollicitations de Guise il répondit par un refus aigre et soupçonneux, s'appuyant sur des raisons futiles. Peut-être le cardinal, gêné par ses combinaisons antérieures et trahi par la fugue d'un confident, son secrétaire, qui

[1] Instructions de Guise à Carnavalet, 1557, 16 mars, Rome (*Mém.-journ. de Guise*, pp. 272-273).

[2] Voy. les pièces publ. p. R. Ancel, *Nonciatures de Paul IV*, I, 2, pp. 551, 558 et 664.

[3] Marillac au Roi, 1557, 26 février, Rome (Bibl. Nat., ms. fr. 3138; orig.).

avait révélé ses intrigues avec les Espagnols, craignait-il de voir les Français garder les places comme gage de sa fidélité ! Lui répugnait-il de livrer la ville d'Ancône, qui appartenait à sa légation ? En fait, on se disputa pendant plusieurs semaines, sans que Guise pût obtenir satisfaction [1].

Sur le but même de la campagne, peu s'en fallut qu'on ne s'entendît pas mieux. François n'abandonnait point le projet de conquérir Naples, mais il pensait auparavant à écraser le duc de Florence, de peur que celui-ci n'attaquât l'armée française par derrière lorsqu'elle serait engagée dans les Abruzzes. Sur les instances du pape, il dut renoncer à ce plan : Paul IV, séduit par Cosme de Médicis, ne voulait pas qu'on lui fît la guerre et s'en tenait étroitement à la conquête de Naples. Bien qu'il ne partageât aucunement les illusions du pape touchant la bonne foi du Florentin, Guise se soumit, mais il exigea qu'en tout cas, on fournît à l'armée française des renforts suffisants pour la garder d'une surprise. De fait, les Carafa consentirent à envoyer vers les Marches et la Romagne quelques enseignes de Gascons et d'Italiens, qui se trouvaient à Rome. Quant aux finances, après d'assez longues discussions, on s'accorda pour le partage des frais. Cette entente se fit aux dépens du duc de Ferrare, qu'on priva de quelques subsides qui lui avaient été promis. Guise envoya son secrétaire Marseille informer Hercule d'Este de ces décisions [2].

La promotion de cardinaux, qui fut publiée le 15 mars 1557, marqua le plus grave échec de François de Lorraine. Le gouvernement royal obéissait, depuis deux ans, dans son

[1] Carafa à Brancatio, 1557, 7 mars, Rome ; Brancatio à Carafa, 1557, 14 avril, La Ferté-Milon, publ. p. Ancel, *Op. cit.*, I, 2, pp. 551 et 557.

[2] G. Grandi au d. de Ferrare, 1557, mars, Rome (Arch. d'Etat de Modène, Roma ; dép. originales). — Guise au d. de Ferrare, 1557, 20 mars, Rome : « ... ce mot de lectre pour vous advertir, Monsieur, de la longueur en quoy je suys tousjours réduict, n'ayant depuis mon arrivée par deçà peu encores obtenir aucune résolucion, sinon sur nostre entreprise que Sa Saincteté a plustost voullu estre au royaulme de Naples que au duché de Florence... » (Arch. de Modène, classé à tort à « card. di Lorena » ; orig.). — Guise au Roi, 1557, ... mars, Rome : « Je suys merveilleusement marry de la longueur dont il m'est usé par deçà, n'ayant encores peu tirer aucune résolucion de tous noz affaires, sinon de nostre entreprise, laquelle Sa Saincteté, quelque remonstrance que je luy aye sceu faire de combien nous estoit plus nécessaire commancer à celle de Florence que du royaulme de Naples, a toutefois voullu que celle dud. royaulme précédast, comme il vous aura pleu entendre par le protonotaire Manne, lequel j'ay depesché vers V. Majesté, il y a sept jours... » (Bibl. Nat., ms. fr. 20511, fol. 132 ; double orig.). — Marseille au d. de Guise, 1557, 14 mars, Ferrare (Bibl. Nat., ms. fr. 20511, fol. 121 ; orig.).

attitude à l'égard du Saint-Siège, à des motifs qui n'apparaissent point de prime abord, parmi le fatras des dépêches diplomatiques. En 1557, Paul IV était âgé de quatre-vingt-un ans : si fidèles qu'on supposât les sentiments du pontife, l'alliance de la Curie avec le Roi paraissait précaire au regard de tout homme sensé. Les cardinaux du dernier conclave n'avaient élu le Théatin que parce qu'ils espéraient sa mort prochaine. Fonder une politique sur la vie de ce vieillard, c'eût été agir en dupe. Les ministres de Henri II le savaient bien, puisque Montmorency avait trouvé dans cet argument la plus forte de ses objections. Aussi, dès le début des négociations, les Guises et les agents royaux avaient-ils demandé des garanties secrètes au cardinal Carafa. Il avait été convenu qu'on dicterait à Paul IV une longue liste de cardinaux français à promouvoir dans un délai restreint, et qu'en même temps on lui persuaderait d'éloigner ou de destituer la plupart des cardinaux espagnols. A ce dessein se rattachait la demande de quelques places de sûreté dans l'Etat pontifical, qu'occuperaient les troupes royales[1]. De sorte que Henri II se fût trouvé maître, non seulement du conclave futur, mais du Saint-Siège même. Par malheur, le pape, si passionnée que fût sa haine contre les Espagnols et bien qu'il inclinât à les traiter sans scrupules, était, pourtant, un homme fort religieux : il ne voulait pas favoriser une manœuvre qui eût livré la Papauté au roi de France. Son adhésion avait été très vivement sollicitée : D'Avanson, en particulier, s'était efforcé d'obtenir de lui la disgrâce, l'éloignement ou la destitution des cardinaux qu'il n'avait pu acheter, et il semble que Paul IV, en frappant quelques représentants de l'Espagne au Sacré-Collège, comme Santa-Fiora, avait commencé de réaliser, sans y prendre garde, ce qu'on attendait de lui. Mais il était dangereux d'exciter le zèle du pontife contre les cardinaux, et les Français, tout en se réjouissant des coups qui blessaient leurs adversaires, avaient subi, pour leur compte, de rudes épreuves. Paul IV appliquait ses pensées réformatrices à l'un et l'autre partis. Aussi n'avait-il pas hésité à chasser de l'Etat pontifical le

[1] Ce dessein, exposé par le cardinal de Lorraine à l'ambassadeur Alvarotti, fut rapporté par celui-ci au duc de Ferrare dans une dépêche, datée de 1557, 25 juin, Compiègne (Arch. de Modène, Francia ; orig.). — On peut en suivre le développement dans les documents diplomatiques publ. p. R. Ancel, *Nonciatures de Paul IV*, I, 1 et 2.

chef même de la faction française, Hippolyte d'Este, cardinal de Ferrare. En décembre 1555, une promotion, faite pendant le séjour à Rome du cardinal de Lorraine, avait déçu, une première fois, les espérances de Henri II [1]. Enfin, Tournon avait dû quitter la Ville éternelle sous les injures du pape. Il y avait donc loin du rêve à la réalité.

Lorsque le duc de Guise partit pour l'Italie avec une armée, le Roi attendait qu'en récompense d'une telle preuve de dévouement, le pontife promût au cardinalat les prélats dont il lui avait fait remettre la liste. De peur qu'on n'oubliât cette mesure essentielle, il avait dépêché à Rome un gentilhomme, M. de Vineu, chargé d'instructions spéciales [2]. Parmi les candidats, l'un, Bernardo Salviati, évêque de Saint-Papoul, était très cher à Catherine de Médecis, sa cousine. Or, dans la promotion du 15 mars 1557, Paul IV ne nomma ni l'évêque de Saint-Papoul ni la plupart des protégés français. Seuls de la liste, Lorenzo Strozzi, en considération de son frère Piero, et l'ancien garde des sceaux, Bertrand, qui avait résigné son évêché de Comminges en faveur de Carlo Carafa, reçurent la pourpre. Les autres promus étaient d'opinions neutres ou inconnues [3]. Cet acte de Paul IV marquait un véritable désastre pour la politique royale. Le pape ruinait ainsi d'avance le fondement de la conquête de Naples : en effet, à supposer que cette conquête pût être effectuée, comment en assurer la stabilité, si Paul IV étant venu à mourir, son successeur, qui inclinerait vers l'Espagne, refusait de conférer l'investiture au représentant de Henri II ? Nous verrons quelle fureur déchaîna cette promotion, à la cour de France : la Reine, personnellement offensée, se détourna de l'entreprise de Guise, qu'elle avait soutenue jusqu'alors avec passion [4].

Le 19 mars, François de Lorraine dépêchait en France

[1] G. Ribier, *Lettres et Mémoires d'Estat*, t. II, p. 621.

[2] O. de Selve à Montmorency, 1557, 8 avril, Rome : « ... Monsieur de Vineuf, présent porteur, ayant esté dépesché pièça par deçà, comme vous sçavez, pour porter les colliers de l'Ordre à M. le duc de Palliane et au s^r Jourdan Ursin et aussy pour la sollicitation de création des cardinaulx... » (Bibl. Nat., ms. fr. 20443, fol. 137 ; orig.).

[3] G. Grandi au d. de Ferrare, 1557, 15 mars, Rome (Arch. d'Etat de Modène, Roma ; orig.). — *Mém.-journaux de Guise*, pp. 346-348.

[4] C. Brancatio au card. Carafa, 1557, 4 avril, La Ferté-Milon, p. p. R. Ancel, *Nonciatures*, I, 2, p. 557.

M. de Carnavalet pour informer le Roi de la conduite des Carafa et l'instruire des résolutions prises quant à la poursuite du plan de campagne. Le général ne cachait pas son écœurement. En passant par Ferrare et Venise, Carnavalet devait régler quelques détails de comptabilité avec les commis de la trésorerie des armées [1].

Guise, depuis plusieurs semaines, avait accepté, quoique en maugréant, le dessein du pape d'orienter tout de suite l'expédition vers les Abruzzes et la frontière septentrionale du royaume de Naples. Ce ne fut, pourtant, que le 24 mars qu'on établit les moyens d'exécution de ce plan. Un conseil de guerre réunit à Rome le duc de Guise, le cardinal Carafa, le duc de Paliano, le maréchal Strozzi, l'ambassadeur de Selve et Charles de Marillac. On décida que Strozzi conduirait en Romagne une partie des troupes qui se trouvaient dans la Campagne romaine, huit enseignes de gens de pied français, trois mille Italiens, une compagnie de cent hommes d'armes, — celle d'Alphonse d'Este, — et trois cents chevau-légers : ces forces, échelonnées sur les confins de la Romagne, de l'État de Ferrare et du duché de Florence, formeraient un rideau, derrière lequel François de Lorraine, reprenant le commandement de sa petite armée augmentée des troupes du comte de Montorio, pousserait l'offensive au Sud, tandis que Blaise de Monluc, à la tête de trois mille hommes de pied et trois cents chevaux, surveillerait Cosme de Médicis du côté de Montalcino. D'ailleurs, on annonçait l'arrivée de nouveaux secours de France [2].

[1] Instructions de Guise à Carnavalet, 1557, 16 mars, Rome : Guise à Montmorency, 1557, 18 mars, Rome : Guise au Roi, 1557, 13 avril (*Mém.-journ. de Guise*, pp. 271, 272-273, 275-276).

[2] Guise au d. de Ferrare, 1557, 25 mars, Rome : « ... Nous fusmes ier en conseil, les cardinal Caraffe, duc de Paliane, maréchal Strosse, l'ambassadeur de Selve, l'évesque de Vienne et moy, où il fust conclu qu'il seroit anvoyéz, tant pour la conservasion de vostre Estat que de Boullongne et Romaigne, 8 enseignes de jans de pied françois, 100 hommes d'armes, quy seroit la compaignie de Mons. vostre filz, 3 mille hommes de pied italiens et trois cens chevaux légers. » — Le même au même, 1557, 29 mars, Rome : « ... Vous serez cause, Monsieur, d'autant d'espargne, dont nous avons esté contrainctz faire estat par deçà pour l'emploier ès choses que nous sont nécessaires en nostre voyaige... » (Arch. d'Etat de Modène, Francesco di Lorena ; autog.). — Guise au Roi, 1557, 13 avril (*Mém.-journaux*. pp. 275-276). — Avis de Rome au card. de Gonzague 1557, 24 mars : « Si è risoluto che il s. duca di Ghisa con lo esercito francese entri nel Regno a' danni de inimici ; et si aspetta ogn'hora il principe di Salerno con 40 galere et 4 M. Guasconi et bona somma de dinari che gionghi ; et a Monte-Alcino resta M. di Monluch con 4 M. fanti et 300 cavalli per conservare le cose di Toscana. » (Arch. d'Etat de Mantoue, Carteggio del car^le ; orig.).

Il était plus difficile de mettre d'accord les sentiments que les projets. Ces longues et âpres discussions avaient irrité et démoralisé ceux qui y furent mêlés. Les lettres du duc de Guise attestent la révolte intime de cet esprit énergique, réaliste et prompt, obligé de suivre les vains détours de ses partenaires napolitains. Le général garda, pourtant, la maîtrise de soi et put, au bout du compte, retrouver quelques moyens d'action. Mais, autour de lui, tous murmuraient, intriguaient, cultivaient les soupçons et les trahisons. Carlo Carafa donna la mesure de son incapacité, tour à tour se querellant avec le pape lui-même et opposant aux desseins de Guise une résistance sournoise. Mal assuré de ses propres résolutions et même de ses désirs, il se sentait devenir suspect et craignait qu'on voulût le perdre. Son attitude le discrédita, jusque dans l'esprit de ses frères et de ses serviteurs[1].

Dans une fièvre aussi malsaine, il était à prévoir que quelqu'un perdrait patience et provoquerait un scandale. Les *fuorusciti* napolitains avaient fondé de grandes espérances sur l'expédition du duc de Guise, dont le but était de délivrer leur patrie du joug espagnol. De leur enthousiasme ils avaient soutenu l'entreprise, et aussi de leurs efforts, au péril de leurs biens et de leur vie, essayant de fomenter des révoltes dans le royaume de Naples. Les complots ne réussissent que par leur soudaineté. Or, le retard imprévu, occasionné par les dissentiments des alliés, risquait de faire crouler toute l'œuvre secrète qui avait été préparée, d'autant qu'on soupçonnait Carafa de trahison. Dans les derniers jours de mars, le duc de Somma, chef des *fuorusciti* napolitains et général de l'infanterie italienne, ne put contenir son indignation. Il se plaignit à Guise « qu'on eût perdu plus d'un mois sans rien faire, au préjudice des intérêts et de l'honneur du Roi » ; il observa vivement que « ce retard, en avilissant les serviteurs de Sa Majesté, donnait aux Espa-

[1] Avis de Rome au card. de Gonzague, 1557, 6 mars, Rome : « Oltre la guerra et le speditioni di Guisa, occorse colera con Caraffa et il papa... Essendo congregatione tra N. S. et Guisa et Caraffa et il marescial Strozzi, S. Sta parlò con Caraffa con molta colera, dicendo di abbassarlo, et quel che più dispiacque a S. Sta è che Caraffa non cagliò punto, anzi replicò dicendo voler lasciare a far le facende... » (Arch. de Mantoue, Cartegg. del carle ; orig.). — G. Grandi au d. de Ferrare, 1557, 29 mars, Rome : « Carafa è odioso a tutto il mondo et alli suoi medesimi. » (Arch. de Modène, Roma ; orig.).

gnols l'occasion de découvrir et de réprimer les complots de Naples » ; enfin il dénonça nettement à son chef les intrigues du pape et de son neveu, qui, dit-il, trahissaient la cause française et traitaient en secret avec l'ennemi. Dans le premier conseil qui suivit, François de Lorraine, très ému, demanda des explications à Carafa et au duc de Paliano. Les deux frères s'indignèrent, conduisirent Guise chez le pape et là exigèrent de lui qu'il nommât l'accusateur. Découvert et injurié, Somma s'enfuit « à pas de velours », le 1er avril, par la porte *del Popolo :* on crut qu'il était parti pour la France ; il rejoignit simplement l'armée française en Romagne. Il avait été longtemps l'ami et le confident de Carafa. Cet incident éclaire l'anarchie où sombrait peu à peu le parti qui s'était formé jadis autour du neveu de Paul IV, — soldat d'aventures devenu cardinal[1].

La nervosité qui agitait alors la Curie produisit d'autres manifestations. Une des plus fâcheuses fut celle qu'occasionna le procès de François de Montmorency, fils du Connétable. Ce jeune homme était arrivé à Rome le 9 novembre 1556, pour solliciter du pape une dispense qui lui permît, en dépit de ses engagements avec Mlle de Piennes, d'épouser la fille naturelle du Roi, veuve d'Horace Farnèse, Diane de France. Comme de coutume, la cause fut plaidée longuement, parmi les disputes infinies des canonistes et des théologiens. Montmorency se fâcha de ces longueurs : le 23 mars, ayant appris qu'une congrégation, réunie la veille, ne s'était point montré favorable à sa thèse, persuadée, d'ailleurs, que Guise et les Carafa travaillaient contre lui, il lâcha tout et partit de Rome à l'improviste. Il revint en France par Pesaro, Venise et la Suisse, bien résolu à se venger et se plaignant à qui voulait l'entendre de François de Lorraine et du pape[2].

[1] Gianfigliazzi au d. de Florence, 1557, 1er avril, Rome (Arch. d'Etat de Florence, Mediceo, 3284 ; orig.). — Pasino de' Giusti au card. Farnèse, 1557, 3 avril, Rome ; long récit (Arch. d'Etat de Naples, Carte Farnes., fasci nuovi, II ; orig.). — C. Carafa à Brancatio, 1557, 28 mars, Rome, p. p. R. Ancel, *Nonciatures*, I, 2, p. 554.

[2] Le d. d'Urbin à Octave Farnèse, 1557, 28 mars, Pesaro (Arch. d'Etat de Parme, Pesaro ; orig.). — Fr. de Montmorency au Connétable, 1557, 1er avril, Venise (Bibl. Nat., ms. fr. 3122, fol. 100 ; orig.). — Girol. Faletti au d. de Ferrare, 1557, 3 avril, Venise : « M. di Monmoransi partì hieri sulle quattro hore di notte per Francia, quale se n'va tanto male sodisfatto di N. Sre quanto dire si possa et insieme d'altri... Dissemi sua Sia che si sapeva bene essere stato questo maneggio dell'Eccmo M. di Guisa, ma che S. Ecc. et S. Bne insieme

Cependant, la saison avançait et le royaume de Naples se remplissait de troupes espagnoles : il parut opportun que Guise retournât prendre le commandement de son armée et rompît l'inaction. Le général ne put, pourtant, s'en aller avant deux autres semaines, qu'il employa à préparer des choses de détail et à vaincre l'incapacité ou la mauvaise foi de Carafa. Enfin, le 4 avril, Paul IV pria le duc à dîner, lui offrit un diamant de trois mille écus et le festoya jusqu'à minuit. Le lendemain, après avoir vénéré la « Sainte Face » et la « lance de Saint-André », Guise montait à cheval et sortait de la Ville, un peu après midi : il dîna à deux postes de Rome dans une villa du cardinal Guaddi et alla coucher à Civita-Castellana[1]. Il laissait à la Curie, avec l'ambassadeur de Selve et Charles de Marillac, un officier de finances, Vialart, chargé de négocier des emprunts et d'en faire parvenir les deniers à l'armée[2].

Après un mois passé dans les disputes et les travaux mesquins, Guise se trouvait heureux de respirer enfin le grand air. « Nous avons gaingné une bonne part des meilleurs pardons de Rome ! » écrivait plaisamment son secrétaire[3].

Paul IV, lui, recommença la guerre à sa façon. Dans le consistoire du 9 avril, il révoquait solennellement tous les nonces et légats accrédités auprès de l'Empereur ou de son fils Philippe, roi d'Angleterre. Ce lui fut occasion de prononcer, selon sa coutume, quelques discours violents. « Il ne convient pas, s'écria-t-il, que le Saint-Siège maintienne des nonces et des légats auprès d'un certain Philippe, qui se fait roi schismatique, et auprès d'un certain Charles, empereur, lequel on ne sait s'il est vivant ou mort. A ceux de

ne portariano le pene. » (Arch. d'Etat de Modène, Venezia ; orig.). — Rawdon-Brown, *Calendar... Venice*, VI, II, 782-947 ; A. Vitalis, *Corr. de D. du Gabre*, pp. 230-231 ; R. Ancel, *Nonciatures*, I, 2, p. 556 — Cl. A. de Ruble, *François de Montmorency...* (*Mém. de la Soc. de l'Hist. de Paris*, t. VI).

[1] Guise au d. de Ferrare, 1557, 5 avril, Rome : « J'euz hier à la fin une résolution de tout ce qui me restoit à faire par deçà, et partz présentement pour m'en aller disner à une maison de Mons. le card. Guady à deux postes d'icy et coucher à Civita-Castellane, et de là trouver nostre armée. » (Arch. de Modène, Francesco di Lorena ; orig.). — Pasino de' Giusti au card. Farnèse, 1557, 7 avril, Rome : détails sur les cérémonies du départ (Arch. de Naples, Carte Farnes., fasci nuovi, II ; orig.).

[2] Vialart au d. de Guise, 1557, 7 avril, Rome (Bibl. Nat., ms. fr. 20442, fol. 191 : orig.).

[3] Biset au S. de Malras, 1557, Pâques fleuries, Lorette (Bibl. Nat. ms. fr. 20454, fol. 21 ; orig.).

notre juridiction qui se mettraient en rapport avec de telles gens, nous ferons telle démonstration de notre colère que l'on s'en souviendra jusqu'à la troisième génération. Pendant trois mois, Nous avons entretenu, avec grands dommages et dépenses, une armée dans notre État, attendant que ces schismatiques vinssent reconnaître leur faute et nous demander pardon ; mais, puisque le cœur de Pharaon est endurci, Nous, fort de l'aide des bons chrétiens, avons résolu de châtier cet ex-roi, schismatique, excommunié de Dieu et de Nous[1]. » Par un fréquent retour des choses, Paul IV lançait contre Charles-Quint et son fils les mêmes anathèmes dont Jules III, jadis, s'était servi contre Henri II.

Sous les auspices de cette rhétorique, Guise allait tenter d'envahir le royaume de Naples par les Marches et les Abruzzes. Brève campagne du printemps 1557, que les historiens, stratèges en chambre, mentionnent d'ordinaire comme « un lamentable échec » et dans laquelle, pourtant, François de Lorraine, harcelé par des difficultés imprévues, luttant contre les défections, les embûches et les trahisons, sur un terrain très difficile, se montra l'égal de lui-même, le meilleur capitaine de son temps.

*
* *

Depuis six semaines, l'armée française, arrêtée en Romagne et laissée au commandement du duc d'Aumale, souffrait cruellement de l'inaction.

Les troupes n'avaient pas séjourné longtemps à Bologne, dont les habitants, travaillés par les espions du duc de Florence, étaient mal disposés[2]. Après le départ de leur chef, elles s'étaient avancées vers les confins de la Romagne et du duché d'Urbin, où elles devaient attendre les ordres à venir de Rome. Le 2 mars, l'avant-garde entrait à Forli[3]. En passant par Imola et Faenza, l'armée avait été mal

[1] Pasino de' Giusti au card. Farnèse, 1557, 10 avril, Rome (Arch. d'Etat de Naples, Carte Farnes., fasci nuovi, II ; orig.).

[2] G. Pietro Corregrani au châtel. de Mantoue, 1557, 18 février, Ferrare (Arch. d'Etat de Mantoue, Ferrare ; orig.).

[3] Le d. d'Aumale au d. de Guise, 1557, 4 mars, Forlì (Bibl. Nat., ms. fr. 20511, fol. 103 ; orig.). — Marchesi, *Historia di Forli* (Forli, 1678, in-fol.), p. 169.).

accueillie de la population[1]. Les jours suivants, le duc d'Aumale établit ses cantonnements : les gens de pied français campèrent dans la ville et les faubourgs de Rimini ; les Suisses à quatre milles de là, dans un lieu appelé Santa Giustina, les gens d'armes à Ravenne, Cesena et Forli, les chevau-légers dispersés à travers la campagne de Rimini. Quant à l'artillerie, — celle de La Mirandole que, faute d'autre, on avait été forcé d'enlever, — on l'embarquait alors à Primaro, au sud de la lagune de Comacchio, pour la transporter par mer à Rimini. Sur ces positions l'armée demeura quinze jours, attendant vainement des nouvelles de son général. Des pluies continues tombaient sur la plaine stérile et froide. Les vivres et le fourrage manquaient. Après dix jours de cette tristesse, le duc d'Aumale lui-même était affolé. On ne recevait rien de Rome, et, pourtant, il fallait bouger à tout prix. Par bonheur, le cardinal de Tournon, qui séjournait depuis sept mois dans le duché d'Urbin, redonna quelque confiance aux gentilshommes français[2].

Enfin, le 23 mars, arriva l'ordre d'avancer en droite ligne vers la Marche d'Ancône. Le 24, l'armée entrait sur le duché d'Urbin. Guidobaldo II della Rovere eut une longue entrevue, à Pesaro, avec le duc d'Aumale et le cardinal de Tournon. Puis, les troupes traversèrent San Germano, Fano, Stracciola, Mondolfo, sous une discipline remarquée : « l'armée, écrivait un témoin, a montré non seulement du respect, mais de la révérence envers le duché d'Urbin. » Aux gens du pays une entreprise sur Naples paraissait chimérique ; on croyait généralement que les Français, tournant soudain par la route d'Ombrie, envahiraient la Toscane par Pérouse. Dans la Marche d'Ancône, à Jesi, Osimo, Lorette

[1] Bern. Moccia au card. de Gonzague, 1557, 14 mars, Florence (Arch. de Mantoue, Carteggio del car^le ; orig.).

[2] Le d. d'Aumale au d. de Guise, 1557, 12 mars, Rimini : « Me veyant arrivé en ce lieu, où je n'ay trouvé de voz nouvelles ny ordre de ce que je doibz faire cy après, j'ay bien voulu vous dépescher le s^r d'Osmont exprès pour vous faire entendre toutes nouvelles..., vous suppliant au demeurant me vouloir incontinent faire entendre vostre intention... » (Bibl. Nat., ms. fr. 20511, fol. 117 ; orig.). — J. de la Boissière au d. d'Aumale, 1557, 19 mars, Rimini (Bibl. Nat., ms. fr. 20511, fol. 127 ; orig.). — Le duc d'Urbin à Octave Farnèse, 1557, 20 mars et suiv., Pesaro : « Il duca di Umala, che è rimasto generale dello essercito, mostra non sapere che farsi e di aspettare l'ordine di Roma fra due o tre giorni, benchè hanno aspettato il s^r duca di Guisa ogni di... » (Arch. d'Etat de Parme, Pesaro ; orig.).

et Fermo, l'armée s'établit pour attendre la fin des pluies et l'arrivée du duc de Guise[1].

Le samedi saint, 10 avril, François de Lorraine rejoignit son armée à Lorette ; il fit ses pâques le lendemain[2].

Le plan qu'avait conçu le général, ressort, très clair, de sa correspondance. En attaquant le royaume de Naples par le versant oriental, il voulait, non pas engager une guerre de sièges et d'escarmouches, mais y attirer le duc d'Albe, livrer une grande bataille dont le gain lui était assuré, puis traverser les Abruzzes à marche forcée et prendre la Campanie à revers, soutenu par les flottes française et turque qui attaqueraient la côte tyrrhénienne et par les troupes romaines qui suivraient la *via latina*[3]. Le succès d'une telle entreprise dépendait surtout de la solidité matérielle et morale de l'armée et de la sécurité de ses derrières. De fait, « pour tenir en bride le duc de Florence », Guise, à peine arrivé, envoyait camper à Bologne, sous les ordres de Piero Strozzi, quatre cents gens d'armes et trois mille Gascons[4].

[1] Avis de Pesaro à Octave Farnèse, 1557, 28 mars : « Lo essercito francese si è intertenuto dieci giorni ad Arimini et mercordi alli 24 di marzo parti et venne ad allogiare a San Germano, luoco del contado di Pesaro tre miglia dicosto dalla città, alla quale venne M. di Umala a visitare Mons. di Tornone et il s^or duca, e, dopo lo esservi stato circa doi hore, se ne tornò al campo in cocchio, nel quale intrò il s^or duca nostro solo, or lo accompagnò sino fuori de la porta. Ha hauto lo essercito tutto non solamente rispetto ma riverentia ai luochi et ad ogni cosa di S. Ecc... » (Arch. de Parme, Pesaro ; orig.). — P. Salvestri a la *Balia* de Sienne, 1557, 27 mars, Florence (Arch d'Etat de Sienne, Lettere alla Balia, CCXXIV, 17 ; orig.). — Le d. d'Urbin à Octave Farnèse, 1557, 27 mars, Pesaro (Arch. de Parme, Pesaro ; orig.). — P. Salvestri à la *Balia* de Sienne, 1557, 31 mars-5 avril, Florence (Arch. de Sienne, Lett. alla Balia, CCXXIV, 20-26 ; orig.). — Serres au d. d'Aumale, 1557, 9 avril, Fermo (Bibl. Nat., Clairamb., 349, fol. 61 ; orig.). — Gir. Faletti au d. de Ferrare, 1557, 18 avril, Venise (Arch. d'Etat de Modène, Venezia ; orig.). — On avait attribué, un moment, à l'armée française le dessein d'occuper le duché d'Urbin, pour y faire valoir les droits de Catherine de Médicis. Pasino de Giusti au card. Farnèse, 1557, 13 février, Rome (Arch. d'Etat de Naples, Carte Farnes., fasci nuovi, II ; orig.). Pacif. Arditi au d. de Florence, 1557, 21 février, Parme (Arch. d'Etat de Florence ; Mediceo, 2868 ; orig.).

[2] Biset à M. de Malras, 1557, 11 avril, Lorette : « ... M. de Guise est venu retrouver son camp aux environs de ce lieu, et se délibère de le faire marcher demain, continuant tousjours le chemin du Royaulme, ayant envoyé devant, sur l'entrée du pays, M. de Tavanes avec quelques chevaulx-légers et bendes de harquebusiers, pendant que nostre artillerie, qui est venue par mer jusques à Ferme, se remontera. Et croy que bientost nostre armée se pourra attaquer à quelque ville, dont nous debvons espérer bonne issue, pour la faveur et ayde que l'affection généralle de tous ceulx du pays au party françois pourra donner à nostre force... » (Bibl. Nat., ms. fr. 20454, fol. 10 ; orig.).

[3] Lettres de Guise citées plus loin.

[4] Biset à Malras, 1557, 11 avril, Lorette : « M. de Guise a envoyé à Boulongne huict de nos enseignes françoises, qui sont celles des cappitaines Bricquemault, La Devèze, chevalier d'Achon, Bourdel, Pongaillard, Monestier, et

Mais les Bolonais refusèrent d'accueillir cette garnison et Strozzi dut revenir vers le Sud, pour surveiller la route d'Ombrie[1].

Derrière ce rideau, Guise, informé d'ailleurs que des renforts de France débarquaient à Civitavecchia, se préparait à l'offensive[2]. Mais, dès son arrivée à Lorette, il pressentit les amertumes qu'il aurait à subir : ses troupes n'avaient touché ni la paie de mars ni celle d'avril, et le trésor de l'armée était en déficit de cent mille écus. Cela par la faute du duc de Ferrare. Après les conférences de Reggio, Hercule ne s'était plus soucié d'une expédition qui ne se faisait pas à son profit. Pourtant il n'avait point laissé d'être attentif aux opérations financières, attirant à soi les deniers du roi de France. Les procédés employés par le duc étaient aussi habiles que compliqués. On peut les résumer ainsi. Suivant la lettre du traité de ligue, Hercule s'était procuré, au nom du Roi, le « dépôt » prévu de trois cent mille écus ; mais, une fois en possession de cette somme, dont les intérêts restaient à la charge du budget de Henri II, il prétendait la garder comme remboursement de l'argent que les Este avaient prêté jadis aux Valois, argent que, d'ailleurs, l'astucieux prince avait su recouvrer par des moyens détournés et sans en donner quittance. De sorte que l'armée française se trouvait privée des deniers destinés à son entretien : le duc ne voulait s'en dessaisir ni sous forme de prêt, ni, moins encore, sous forme de contribution[3].

François de Lorraine ne put imaginer d'abord que son

les deux du s^r de Sainct-Vidal, avec la compagnie de M. le prince de Ferrare. soubz le régiment et obéissance de M. le mareschal Strozzi... » (Bibl. Nat., ms. fr. 20454, fol. 10 ; orig.) — Ognibene Giorgi au châtel. de Mantoue, 1557, 30 avril, Ferrare : « Il s^r Pietro Strozzi è giunto sul Bolognese con quatro cento cavalli et 3 M. Gasconi. » (Arch. d'Etat de Mantoue, Ferrare ; orig.).

[1] O. Giorgi au châtel. de Mantoue, 1557, 2 mai, Ferrare (Arch. de Mantoue, Ferrara ; orig.).

[2] O. de Selve au Roi, 1557, 14 avril, Rome : « Le jour d'hyer, nous eusmes nouvelles comme le baron de La Garde estoit le jour précédent arrivé à Civitavecchia avec 30 de voz gallaires et 2 galliotes, et avoit mictz en terre Messieurs le duc d'Atrie et de Randan, avec environ 300 gentilzhommes venuz pour leur plaisir pour aller trouver l'armée de M. de Guise, lesquelz sitôt que led. s^r de La Garde avoist mictz en terre, il s'estoit remictz en mer, sans rien desambarquer des huict ensaignes de gentz de pied qu'il a sur ses d. gallaires, pour s'en aller en l'isle de Ponce. » (Bibl. Nat., ms. fr. 20442, fol. 146).

[3] Il faudrait tout un volume pour exposer les rapports financiers du duc de Ferrare avec le gouvernement royal. Pour la période qui nous intéresse ici, voy. lettres d'Alvarotti et de G. Grandi (Arch. de Modène, Francia et Roma : orig.).

beau-père pousserait l'avarice jusqu'à l'extrême. Il lui écrivait, deux jours après son arrivée à Lorette : « Le principal, Monsieur, c'est que, pour la part du Roy de mars et avril, nous sommes redevables de cent mille escus, qu'yl n'est à la puyssance de personne d'estre trouvéz, sy vous n'y mettez la main. Et, sy ne les avons, ceste armée est du tout ruynée. Je vous supplie, Monsieur, considérer que les affaires du Roy s'en iront en ruine sy vous ne les maintenez, qui sera par le moyen de mettre entre les mains d'ung des commis du trézorier de l'extraordinaire de la guerre la susdite somme de cent mille escus[1]. » Quand Millet, secrétaire de Guise, remit cette lettre au duc de Ferrare, il fut accueilli par de grossières injures. « Je vous confesse, écrivait Millet à son maître, que je ne vis jamais personne, non en sy grande colère, mais en une sy grande furie... Il me dit de l'abord qu'il sçavoit assez pourquoi j'estois venu et qu'en quatre parolles il me despescheroit : que c'estoit qu'il ne me bailleroit rien de ce que je luy demandois. Me dit qu'il ne croyoit ny en parolle ny en lettre de roy, ny d'homme de ce monde, sinon en soy-mesme..., qu'il n'estoit un banquier comme on le croyoit, ne luy estant jamais parlé que de bailler argent[2]. »

Cependant, Guise, averti que le duc d'Albe recevait chaque jour des renforts par la Méditerranée, avait décidé de prendre hardiment l'offensive, pour forcer son adversaire à la bataille avant qu'il n'eût réuni trop de secours. L'armée française se mit en marche et, dès le 20 avril, après quelques coups heureux, elle campait devant Civitella[3].

[1] Guise au d. de Ferrare, 1557, 12 avril, Lorette (Arch. de Modène, Francesco di Lorena ; autog.). — Cf. D. du Gabre au d. de Ferrare, 1557, 20 avril, Venise, p. p. A. Vitalis, *op. cit.*, p. 237.

[2] [Millet] au d. de Guise, 1557, avril, Ferrare (*Mém.-journ.*, pp. 276-277).

[3] Guise au d. de Ferrare, 1557, 19-26 avril, Fermo-Abbaye près de Civitella (Arch. d'Etat de Modène, Francesco di Lorena ; autog.). — P. Salvestri à la *Balia* de Sienne, 1557, 14 avril, Florence ; le même, 23 avril : « Ilier mattina si verificò che i Franzesi havevono passato il Tronto con alcuni cavalli per riconoscere Civitella, a la guardia de laquale stava il marchese di Trevico con buo numero di Espagnuoli et Italiani, i quali usciti de la terra con l'ajuto de l'artigliera loro havevono ributtati i Franzesi... » (Arch. d'Etat de Sienne, Lettere alla Balia, CCXXIV, 34 ; orig.). — Avis de Rome au card. de Gonzague, 1557, 14 avril (Arch. d'Etat de Mantoue, Carteggio del card^le ; orig.). — Girol. Faletti au d. de Ferrare, 1557, 24 avril, Venise : « L'essercito regio a comminciato a passare il Tronto et insieme a far delle faccende, havendo M. di Scipier et di Tavanes presi alcuni luoghi nell' Abruzzo. » (Arch. de Modène, Venezia ; orig.). — Relation envoyée à la cour de France, 1557, 8 mai, Civitella : « ... Cependant, estant sa délibéraion d'entrer au royaulme de Naples par le pays de l'Abruze, M. de Guise envoya devant pour recongnoistre l'ennemy tous nos chevaulx-

Là, il fallut s'arrêter. Les mercenaires refusaient d'aller se perdre dans les gorges des Abruzzes avant d'avoir touché la solde des mois passés. Hercule d'Este ne montrait aucun signe de meilleure volonté. La partie devenait dangereuse. Le 26 avril, du camp près de Civitella, François de Lorraine adressait à son beau-père une lettre émouvante : « Monsieur, je vous supplie en l'honneur de bien voulloir incontinant faire délivrer l'arjant que je vous demande, et considérer que l'avés faict autreffois pour personne quy n'avoit le moyen ny la voulonté de vous faire servisse. Sy ne vous plest m'accorder ma requeste, je suis le plus deshonoré prince de la Crestienté[1]. » A cette supplique le cardinal de Tournon, qui résidait alors à la *villa Imperiale* près de Pesaro, joignit ses propres instances[2].

Le siège était mis devant Civitella. Guise pensait ne pas user ses forces contre cette *rocca* sans importance, mais, obéissant à l'empire des nécessités, il voulait par là fournir une occupation, un excitant à ses troupes, en attendant l'arrivée des sommes demandées au duc de Ferrare, et attirer le vice-roi de Naples à la lutte rangée. Les jours passèrent en vain. Hercule d'Este, ébranlé autant par les menaces que par les prières des agents royaux, marchandait longuement sur les garanties du prêt qu'il consentait enfin. Un moment, Guise se vit menacé de périr : des mutineries éclataient parmi les soldats non payés, le désespoir gagnait les gentilshommes, la mauvaise volonté des neveux et des officiers du pape exaspérait l'inquiétude du général, et, pour comble de malchance, on apprit bientôt que les ambassadeurs de Selve et Marillac s'injuriaient mutuellement, à Rome[3]. Guise tendit son énergie pour arrêter la débâcle. A son beau-père il envoya une semonce violente, l'accusant de spéculer sur sa mauvaise situation et de vouloir lui extorquer un contrat usuraire.

légiers avec cent hommes d'armes et troys enseignes françoises... A dix mil dedans le pays, ilz prindrent par surprise une ville et chasteau nommée Stampio, dont le butin a esté estimé à plus de deux cens mil escus... » (Bibl. Nat., coll. Dupuy, vol. 86, 67-68; orig.). — Cf. *Correspondance des Saulx-Tavanes*, p. p. L. Pingaud, pp. 31 et suiv.

[1] Guise au d. de Ferrare, 1557, 26 avril, du camp de l'abbaye de Civitella (Arch. de Modène, Fr. di Lorena; autog.).

[2] Le card. de Tournon au d. de Ferrare, 1557, 1er mai, L'Impériale (Arch. de Modène, Cardinali, Tornone; orig.).

[3] O. de Selve à Montmorency, 1557, 20 mai, Rome (Bibl. Nat., ms. fr. 20443, fol. 9; orig.).

« Je vous supplie, écrivait-il, considérer que je ne faictz que languir avec les soldatz que j'ay icy, les ayant entretenuz jusques à ceste heure de parolles, de quoy ilz ne se peuvent plus contenter, et commancent, à mon grand regret, à faire beaucoup de désordre, ne vous pouvant celler qu'il me semble, puisque vous estes tant résolu de ne laisser hyverner ceste armée, qu'il n'est poinct à propos pour vostre réputation que faciez tant le long à y pourvoir, et sera donné subject à ceulx qui ne vous ayment poinct dire à Sa Majesté que vous ne faictes rien pour luy que à regrect[1]. » Quelques jours après, Hercule, muni de savantes précautions, annonça qu'il consentait à prêter à son gendre cent cinquante mille écus. Mais quand l'argent arriva, un mois plus tard, les belles occasions étaient passées, l'armée épuisée par la fatigue et les désertions.

En effet, dans la dernière quinzaine de mai, François de Lorraine avait cru retrouver la fortune. Parmi tant de misères, il attendait une « journée » d'éclat. Le 15, il apprit que les Espagnols avançaient à sa rencontre : au contact de l'ennemi l'énergie se ranima dans les troupes. Le duc d'Albe, longeant l'Adriatique, était à Giulianova et cherchait à couper les vivres à l'armée française[2]. Guise fit rappeler en toute hâte le détachement qu'il avait envoyé en Romagne, puis, levant le siège de Civitella, il s'avança jusqu'à Corropoli, à quelques milles de Giulianova, pour offrir la bataille à l'adversaire. Désireux de ne point s'encombrer, il avait laissé son artillerie à Ascoli Piceno. Cette provocation était dangereuse, vu la supériorité numérique des Espagnols, mais il n'y avait pas d'autre moyen, pour Guise, de relever le courage de ses troupes, et de sortir de l'impasse où l'acculait l'avarice du duc de Ferrare. Tactique vaine : l'armée fran-

[1] Guise au d. de Ferrare, 1557, 12 mai, camp de Civitella (Arch. d'Etat de Modène, Francesco di Lorena ; autog.).

[2] Guise au d. de Ferrare, 1557, 15 mai, camp de Civitella : « Verrez comme de cest heure il nous fault penser à nous mectre en lieu si à propoz que, venant aux mains avec le duc d'Albe, puissions emporter avec l'ayde de Dieu la victoire. Je vous puis asseurer, Monsieur, que cette petite trouppe est bien délibérée ne s'espargner à faire ung bon service au Roy et accroistre la réppu-tation que Sa Mté a de ce costé... Je viens tout à ceste heure d'estre averty que le duc d'Albe a reconnu le logis de Julle Nove, à V milles du lieu où je vois demain avec ceste armée, et, à ce que pouvons juger, il vouldroit se mettre entre le lieu d'où viennent noz vivres et nostre camp. Je l'en garderay, sy je puys. Nous commansons à nous approcher de sy près que malaysément passera ceste guerre de ce costé sans qu'il y est du mal d'ung costé ou de l'autre... » (Arch. de Modène, Fr. di Lorena ; autog.).

çaise attendit une semaine, mais le vice-roi, redoutant le choc, se déroba [1]. « Le duc d'Albe a dix-huict mille hommes de pied et moy je n'en ay que dix mille, écrivait Guise à Henri II, il a trois mille chevaux et moy je n'en ay que dix-huict cens, et si ne se vantera pas ledit duc d'avoir osé reconnoistre seulement mon camp comme j'ay fait le sien [2]. » Et, quelques jours après, résumant les opérations dans une lettre au duc de Nevers, il insistait sur la couardise de son adversaire : « Me suffira seulement vous dire que le duc d'Albe, comme sage qu'il est, ne s'est jamais voulu hazarder de combatre, encore qu'il fust plus fort que nous de bien huict mille hommes et quinze cens ou deux mille chevaux [3]. » Le 27 mai, Guise contremanda les troupes de Romagne qui s'avançaient pour le soutenir. Il était las, découragé [4].

Un gentilhomme français, M. de La Chapelle des Ursins, venait d'arriver au camp, après avoir passé par Rome : il remit au général un ordre de Henri II qui lui commandait d'abandonner l'entreprise de Naples et de remonter vers le nord pour porter la guerre soit en Lombardie, soit en Toscane. Mais, avant de revenir en arrière, Guise devait assurer la sécurité de l'État pontifical [5]. Aussitôt, François de Lorraine, changeant de tactique, quitta l'offensive et recula par petites étapes vers Ancône. Il voulait ramener son armée le plus tôt possible dans le centre ou le nord de l'Italie, suivant l'ordre du Roi ; mais il fallait obtenir le consentement du pape. Du camp de San Benedetto del Tronto, le 3 juin, Guise

[1] Guise au Roi, 1557, 15 mai, camp de Civitella (Bibl. Nat., ms. fr. 20454, fol. 79 ; orig.). — Guise au d. de Ferrare, 1557, 26 mai, camp de Corropoli (Arch. de Modène, Fr. di. Lorena ; autog.). — Dès le 19 mai, la manœuvre de Guise était connue à Rome. V. Buoncambi à Octave Farnèse, 1557, 19 mai, Rome (Arch. d'Etat de Parme, Roma ; orig.). Cf. A. Vitalis, *Correspondance de D. du Gabre*, p. 247. — On voit que l'armée française leva le siège de Civitella, non pour battre en retraite, mais pour prendre l'offensive.

[2] Guise au Roi, 1557, 30 mai, Port d'Ascoli (*Mém.-jour.*, p. 340).

[3] Guise au d. de Nevers, 1557, 11 juin, Port d'Ascoli (*Mém.-jour.*, p. 360). Cf. « Mémoires du voyage de M. de Guyse en Italie » (*Ibid.*, p. 324).

[4] Guise au d. de Ferrare, 1557, 26 mai, camp de Corropoli (Arch. de Modène, Fr. di Lorena ; orig.).

[5] O. de Selve à Montmorency, 1557, 20 mai, Rome (Bibl. Nat., ms. fr. 20443, fol. 1-7 ; orig.). — Le card. Farnèse à Octave, 1557, 19 mai, Parme (Arch. d'Etat de Naples, Carte Farnes., fascio 705 ; orig.). — Cf. An. Caro, *Lettere scritte al nome del cardinale Farnese*, t. III, p. 165 ; A. Desjardins, *Négociations...*, t. III, p. 367. — R. Ancel, dans *La question de Sienne...* (*Rev. bénédictine*, 1905, pp. 418-420), a brouillé la suite des événements.

dépêchait à Rome le maréchal Strozzi, chargé d'annoncer à Paul IV « l'exprès commandement de Sa Majesté de délaisser ceste entreprise pour choisir autre party. » Piero avait, en outre, mission de formuler des reproches très graves sur l'inexécution par le pontife des mesures auxquelles l'obligeait le traité de ligue, touchant l'investiture du royaume de Naples, la promotion des cardinaux français, l'éloignement des cardinaux espagnols, la remise des places de sûreté, l'envoi en France comme otage du marquis de Cavi, petit-neveu de Paul IV, et la contribution financière du Saint-Siège à l'entreprise. Guise attendit, dans la Marche d'Ancône, le retour du maréchal[1].

Strozzi revint le 10 juin. Paul IV et Carafa avaient fort mal accueilli sa communication. Le pape s'était écrié qu'on voulait le trahir et le livrer à l'ennemi. François de Lorraine reçut avis, aussi bien de Piero que du cardinal du Bellay résidant à Rome, qu'en cas d'abandon, le pontife et ses neveux n'hésiteraient point à s'allier au duc d'Albe et à tourner leurs forces contre l'armée française. Le général attribua cette réponse fâcheuse aux intrigues de Du Bellay, son ennemi. Au reste, les Farnèse, fort inquiets de voir les troupes royales remonter vers le Nord, suppliaient Paul IV de les retenir. Le cardinal de Tournon lui-même s'opposait à la retraite[2]. Fâché de rencontrer une telle opposition, Guise, de concert avec Strozzi, prit le parti d'en référer à Henri II : Piero se rendrait à la Cour pour informer le Roi des événements et demander des ordres précis touchant la direction nouvelle de la campagne, — Toscane ou Lombardie; en attendant, l'armée resterait dans les Marches pour garder l'État pontifical d'une surprise des Espagnols, à la condition, pourtant, que le pape lui enverrait des renforts et confierait, d'autre part, ses petits-neveux à Strozzi, qui les emmènerait en France comme otages. Le 11 juin, François de Lorraine dépêchait M. de Navaille pour aller avertir le

[1] Guise au d. de Ferrare, 1557, 3 et 5 juin, camp de San Benedetto (Arch. d'Etat de Modène, Francesco di Lorena; originaux). — Instructions à Strozzi, 1557, juin (Bibl. Nat., ms. fr. 20454, fol. 121-124; orig.). — Le duc de Florence à Octave Farnèse, 1557, 5 juin, Poggio (Arch. d'Etat de Naples, Carte Farnes., fascio 86, fascic. 4: orig.). — Cf. G. Ribier, *Lettres et Mémoires d'Estat*, t. II, pp. 692-693.

[2] Guise au d. de Ferrare, 1557, 10 juin, du camp (Arch. de Modène, Fr. di Lorena; orig.). — Guise au Roi, 1557, juin (*Mém.-journ.*, pp. 341-342). — O. de Selve au d. de Guise, 1557, 8 juin, Rome (*Mém.-jour.*, pp. 360-361).

Roi de ces incidents et lui annoncer l'arrivée du maréchal[1]. Piero partit de nouveau, passa par Rome et s'embarqua, le 17 juin, à Civitavecchia avec les deux petits-neveux de Paul IV, le marquis de Cavi et don Pietro Carafa[2].

Ce même jour, 17 juin, un conseil de guerre réunit à Ancône le duc de Guise, le cardinal de Tournon, le duc de Paliano et M. de La Chapelle : on y examina les mesures à prendre pour défendre les Marches[3]. François consentit à rester en personne à la garde de l'Etat pontifical, mais il renvoya une grande partie de ses troupes à Ferrare. Du 4 au 21 juin, tous les Suisses s'embarquèrent à Ancône, sous le commandement de M. de Saint-Luc[4]. Guise lui-même, avec les enseignes françaises et la gendarmerie, se cantonna, pendant les mois de juin et juillet, dans la région de Macerata, Fermo et Ancône, pour attendre la résolution de Henri II. Il poussa seulement, vers le 25 juin, une nouvelle chevauchée au delà du Tronto, afin de dégager Ancarano qu'assiégeaient les Espagnols. Puis, ce fut l'immobilité[5].

Ainsi finit la campagne du printemps 1557. Quoi qu'on ait écrit, il n'y eut pas là d'échec. Guise garda toujours l'avantage tactique, et il ne leva le siège de Civitella que pour prendre l'offensive et offrir la bataille à son adversaire qui s'y déroba. L'armée française, obéissant à l'ordre du roi de

[1] Instructions de Guise à M. de Navaille, 1557, 11 juin (*Mém.-journ.*, pp. 362-363). — Fab. Ferrero au d. de Florence, 1557, 18 juin, Milan (Arch. d'Etat de Florence, Mediceo, 3107, fol. 160 v°; orig.).

[2] P. Strozzi au card. Carafa, 1557, 17 juin, Civitavecchia (Bibl. Vatic., Barberini, lat. 5706, fol. 262 ; orig.). — Nicquet (?) au d de Guise, 1557, juin, Rome (*Mém.-journ.*, p. 363). — F. Ferrero au d. de Florence, 1557, 24 juin, Milan (Mediceo, 3107, fol. 179 ; orig.). — Le marquis de Cavi et Pietro Carafa au card. Carafa, 1557, 24 juillet, Paris (Bibl. Vatic., Barberini, lat. 5708, fol. 231 et 249 ; orig.). — Cf. R. Ancel, *La question de Sienne...* (*Revue bénédictine*, 1905, p. 422).

[3] Vinc. Buoncambi à Octave Farnèse 1557, 19 juin, Rome (Arch. d'Etat de Parme, Roma ; orig.). — Navagero au Sénat de Venise, 1557, 19 juin, Rome (Arch. d'Etat de Venise, Dispacci, t. VII, fol. 210).

[4] Guise au d. de Ferrare, 1557, 4-21 juin, Ancône (Arch. de Modène, Fr. di Lorena ; orig.).

[5] Guise au d. de Ferrare, 1557, 8, 16, 21 juin, 2, 13, 31 juillet, 2 août, Ancône-Fermo-Macerata (Arch. d'Etat de Modène, Fr di Lorena ; orig.). — Vinc. Buoncambi à Octave Farnèse, 1557, 26 juin-9 juillet, Rome (Arch. d'Etat de Parme, Roma ; orig.). — Mémoire à l'ambassadeur de France en Espagne [1559] : « Plaise à M. l'Ambassadeur donner à entendre à la Majesté réalle du roy des Espaignes que, en son chasteô de Millen, i a ung pauvre gentilhomme prisonnier, lequel est filz du s^r de La Roche-Pozay, et fut prins en Itallia, près Ascolli, l'en 1557, le 24 de juing, M. de Guize estent en Itallie... » (Arch. Nat. K 1492, B 10, n° 24 ; orig.).

France, battit en retraite de Corropoli, qui est bien au delà de Civitella. Même, à vrai dire, il ne s'agissait point d'une retraite, mais d'un changement total dans le plan stratégique : Henri II, rappelant son général du royaume de Naples, lui fixait un nouveau but, la Toscane ou la Lombardie. Parmi des difficultés innombrables, Guise tira de ses pauvres ressources un parti honorable. Ses qualités dominantes apparaissent dans cette entreprise malchanceuse, aussi bien que dans ses plus célèbres exploits, la lucidité, le sang-froid, l'énergie. Quel autre capitaine eût tenu devant les obstacles qu'il rencontra, lui dépourvu, abandonné et trahi par ses alliés ? « Voiant, écrivait-il, l'extrême nécessité en quoy j'ay esté ordinèrement réduict depuis trois mois, noz soldatz, quelque expresse défence que je saiche fère, se retirer, et les plainctes et crieries que j'ay tous les jours de ceulx qui nous demeurent pour estre paiéz de ce qui leur est deu, voiant de jour à l'aultre noz dicts soldatz se desbander à faulte de leur dict paiement, et devant moy une armée plus forte deux fois que la nostre[1]. »

Aussi bien, quand arriva l'ordre de Henri II qui commandait à son lieutenant-général de remonter vers le nord, la partie, compromise, n'était pas perdue. Qui sait si François de Lorraine, à force d'énergie, n'eût pas conquis enfin le royaume de Naples? Neuf mois plus tard, son adversaire, le duc d'Albe, avouait : « Si les Français s'étaient hâtés davantage, ils eussent conquis tout le royaume de Naples sans difficulté, parce qu'il ne s'y trouvait ni argent, ni troupes, ni forteresses, ni aucune provision de défense[2]. »

Devant les obstacles imprévus, parmi les retards qu'avait créés la lâcheté ou l'incurie des alliés italiens, Guise ne céda point, mais on vit faiblir ceux-là mêmes qui l'avaient envoyé outre monts, le roi de France et ses courtisans.

*
* *

Henri II personnellement ne s'était intéressé, pendant les premiers mois de la campagne, qu'au sort du dessein secret

[1] Guise au d. de Ferrare, 1557, 2 juillet, du camp (Arch. de Modène, Fr. di Lorena ; orig.).

[2] Michel Suriano au Sénat de Venise, 1558, 25 mars, Bruxelles : « Il s^or duca d'Alba si maraviglia che l'anno passato Vostra Serenità si lasciasse quasi

contre les Farnèse, qu'il avait donné mission à Guise d'exécuter. On croirait même que, dans l'esprit rancunier du souverain, l'espoir de voir châtier le duc de Parme avait, plus que tout autre motif, déterminé une adhésion d'abord rebelle, lorsqu'il s'était agi de prendre un parti définitif, à l'automne de 1556. Aussi bien, une fois ce but manqué, il est sûr que le Roi se dégoûta des autres fins de l'entreprise.

La déception, causée par les premiers incidents de la campagne, fit naître chez Henri II une vive et durable colère contre le duc de Ferrare, qui, par son avarice, avait ruiné de si grandes espérances. A la cour de France, parmi les hommes et les femmes, les façons d'Hercule, — de ce prince qu'on avait considéré au propre comme un membre de la maison royale, — produisirent une stupeur, une indignation, un écœurement douloureux. Aux ennemis des Este et des Guises s'offrait l'occasion d'une belle revanche. Montmorency, tombé malade à la fin de l'hiver, ne retrouva sa fougue qu'au mois d'avril, mais alors il éclata en discours aussi violents que savoureux : son héritier, François, arrivé à Villers-Cotterets le 16 avril, lui fit une ample relation des affaires d'Italie [1]. La pauvre duchesse de Guise, Anne d'Este, accouchée d'un fils le jour du Vendredi Saint, passa un triste printemps, blessée chaque jour par les allusions des courtisans malins. On voyait le Connétable prendre à partie l'ambassadeur de Ferrare, Alvarotti, et lui réciter, en pleine cour, tant d'injures sur son maître que « c'était stupéfiant ». On avait espéré, un moment, qu'à défaut de son argent, Hercule mettrait au service de l'entreprise sa personne, ornée des beaux insignes de général que lui avait conférés Guise. Mais la cour apprit bientôt que le duc de Ferrare s'était retiré de l'armée et qu'il avait empêché son fils, Alphonse, de suivre François de Lorraine. Une véritable clameur d'indignation salua cette nouvelle [2]. Le 29 juin, Alvarotti écrivait

ingannare da' Francesi, perchè, se erano un poco più presti, prendevano tutto il regno di Napoli senza difficultà, perchè non vi era nè danari, nè gente, nè fortezze, nè niuna provisione da poterlo difender. » (Arch. d'Etat de Venise, D. al Senato, Spagna; chiffre orig.).

[1] A. de Ruble, *François de Montmorency...* (*Mém. de la Soc. de l'histoire de Paris*, t. VI, pp. 228-229). — Domenico de Achilli au d. de Mantoue, 1557, 11 mars, Paris : « Mons. Contestabile è stato male per una postema venutale in una orecchia... » (Arch. d'Etat de Mantoue, Francia : orig.).

[2] Dépêches d'Alvarotti, 1557, avril-mai (Arch. d'Etat de Modène, Francia ; orig.).

au prince Alphonse : « Madame de Guise, sœur de Votre Excellence, m'a commandé expressément de vous faire savoir que le Roi se lamente sans cesse de ce que vous n'êtes pas allé à la guerre avec Monsieur de Guise. Une telle conduite est jugée comme très inconvenante de votre part. Le Roi, la Reine, Madame de Valentinois et tous les gentilshommes de la cour proclament que c'est une honte que personne de la maison ducale de Ferrare, après que celle-ci a reçu chaque année de si nombreuses et si riches pensions, ne soit allé servir Sa Majesté dans l'armée de Monsieur de Guise [1]. » Cynique à la fois et ingénu, Hercule s'étonnait de se voir accusé. A Henri II, au lieu d'excuses, il adressait encore des demandes d'argent [2]. Montmorency lui répondait de bonne encre. Le jour était proche où l'infidèle allié se repentirait de sa désinvolture.

Ayant éprouvé si tristement la valeur d'Hercule d'Este, la cour n'espéra pas grand résultat du voyage de Guise à Rome. Déjà Lanssac, arrivé le 1er mars, avait donné au Roi des renseignements peu favorables sur les Carafa [3]. Puis, on reçut les doléances de François de Lorraine, qui s'étonnait de n'avoir pas trouvé en Romagne les secours promis. Enfin l'abbé de Manne et M. de Carnavalet, ce dernier arrivé à Villers-Coterets le 21 avril, fournirent d'amples explications sur l'attitude étrange qu'avaient adoptée le pape et son neveu pendant le mois de mars [4]. La promotion des cardinaux, publiée le 15 mars, provoqua, nous l'avons dit, la plus vive irritation. Henri II, Catherine, le Connétable se montrèrent indignés. « La Reine, écrivait le nonce, était dans une telle colère qu'à peine a-t-elle voulu m'entendre. » Elle criait qu'on s'était moqué d'elle et que le pape lui avait fait « un grand affront ». Son protégé, Bernardo Salviati, évêque de

[1] Alvarotti au prince de Ferrare, 1557, 29 juin, Compiègne (Arch. de Modène, Francia ; orig.).

[2] Fab. Ferrero au d. de Florence, 1557, 2 août, Milan : « È venuto di Franza un agente del duca di Ferrara, il quale era stato mandato dal detto duca per sollecitare alcuni avanzi, dé quali non ha potuto reportare la sodisfatione ; anzi referisce chel detto Re monstra di non contentarsi ponto del duca, il quale con questa mal'intelligenza potrebbe facilmente trovarsi pentito d'havere mosso l'armi contra Re Philippo. » (Arch. d'Etat de Florence, Mediceo, 3107, fol. 182 ; orig.).

[3] J. Alvarotti au d. de Ferrare, 1557, 8 mars, Paris (Arch. d'Etat de Modène, Francia, orig.).

[4] J. Alvarotti au d. de Ferrare, 1557, 24 avril, La Ferté-Milon (Arch. de Modène, Francia ; orig.).

Saint-Papoul, trop confiant dans les promesses de Paul IV, était parti d'avance pour aller à Rome recevoir le chapeau, qu'on ne lui avait point donné. « Ce qui me fâche surtout, disait encore Catherine, c'est de constater qu'on ne fait cas de moi. » Le Roi vit une marque injurieuse de défiance dans le refus de Carafa de livrer à Guise des places de sûreté. Il traitait à haute voix le cardinal-neveu de « menteur ». Montmorency proclamait : « Le pape a manqué à ses engagements[1]. » Le Connétable ne pardonnait point à Paul IV d'avoir laissé traîner en longueur le procès matrimonial de son fils. Par une bravade, qui nous montre, au surplus, Montmorency reprenant son influence sur l'esprit de Henri II, le fiancé de Mademoiselle de Piennes épousait sans dispense, le 4 mai, Diane de France, fille légitimée du Roi et veuve d'Horace Farnèse[2].

Les déceptions et la colère tiraient brusquement le souverain de son rêve. C'est alors que Henri II dépêcha un courrier à Guise avec l'ordre d'abandonner l'entreprise de Naples et de revenir guerroyer dans l'Italie du Nord, en Toscane, à Parme ou en Lombardie, selon que les occasions s'offriraient. Tout ensemble mesure de représailles et de prudence : le Roi voulait punir les Carafa de leur conduite en les livrant au gré de l'ennemi et sauver ses troupes du danger que leur faisait courir la mauvaise foi des alliés italiens. Par surcroît, on apprit que le marquis de Montebello, l'un des neveux de Paul IV, s'était querellé avec le général français et avait compromis le succès des opérations dans les Abruzzes par son indiscipline. Dès lors, le revirement s'acheva. Henri II, quittant tout projet sur Naples, reporta ses desseins vers l'Italie du Nord. Il espérait qu'une fortune meilleure permettrait à son général de réaliser soit contre le duc de Florence, enfin découvert, soit contre les Farnèse, l'entreprise qu'une première fois la résistance de Paul IV avait fait avorter. Le 28 mai, Montmorency confirmait à Guise en

[1] Brancatio au card. Carafa, 1557, 4 avril, La Ferté-Milon, p. p. R. Ancel, *Nonciatures*, I, 2, p. 561. — Pero au d. de Florence, 1557, 31 avril, Venise. p. p. Desjardins, *Négociations...*, t. III, p. 372. — *Lettres de Catherine de Médicis*, t. X, pp. 17-18.

[2] Herc. Strozzi au d. de Mantoue, 1557, 10 mai, Melun : « Alli 4 di questo M. di Momoransi sposò Madama di Castro due hore inanzi giorno, et subito si accompagnorno. » (Arch. d'État de Mantoue, Francia; orig.). — A. de Ruble, qui écrit « 2 mai », a confondu la date des fiançailles et du contrat avec celle du mariage.

termes énergiques les nouvelles instructions du Roi et lui indiquait la route à suivre : « Que sy vous pouviez en passant, lui disait-il, donner quelque estreinte à ce bon duc de Florence, je m'asseure bien que vous le ferez et ne vous y espargnerez poinct. Mais surtout il vous souviendra, s'il vous plaist, de vous garder de repasser par Rome, quelque semonce et sollicitation que l'on vous puisse faire, soubz quelque prétexte ou occasion que l'on vous puisse alléguer, vous suppliant de croire que vous tenant joinct à une armée sans l'abandonner, vous donnerez la loy partout où vous passerez... Il faut que je vous die que je m'esbahys bien fort, veu que vous avez une aussi bonne teste qu'il y en eust en Champaigne, que vous ayez peu souffrir sy patiemment la braverie et insolence dont ce marquis de Montebello a voulu user en vostre endroict[1]. »

La nouvelle décision de Henri II semblait donc fermement arrêtée. Au début de juin, le Roi envoyait plein pouvoir au cardinal de Tournon pour travailler, par une action diplomatique, le champ où devait se mouvoir l'armée de Guise, dans l'Italie du Nord[2]. On pouvait déjà espérer le succès. Pris entre Brissac, qui dirigeait avec maîtrise les troupes du Piémont, et François de Lorraine, qui remonterait par la *via Emilia*, barrés à l'ouest par les forces de Blaise de Monluc occupant la Toscane méridionale, les Espagnols ou leurs alliés seraient assurément écrasés sous la poussée des plus habiles généraux de Henri II. C'était un retour à la sagesse, une revanche de la politique de Montmorency sur les rêveries dangereuses du cardinal de Lorraine.

Mais il est plus facile de se repentir que de bien agir. On ne pouvait improviser un plan stratégique, au lieu de celui qui avait été préparé depuis deux ans ; on ne pouvait défaire

[1] Montmorency au d. de Guise, 1557, 28 mai, La Fère-en-Tardenois (*Mém.-Journ. de Guise*, p. 350).

[2] Pacifico Arditi au d. de Florence, 1557, 18 mai, Parme (Arch. d'Etat de Florence, Mediceo, 2868 ; orig.). — J. Alvarotti au d. de Ferrare, 1557, 12 juin, Reims : «S. M^tà vuole in ogni modo che M. di Guisa lasci quella impresa [di Napoli] come impossibile et venga a farne qualche altra ò in Toscana ò in Lombardia come parerà più in proposito, per non perderlo lui et tutta quella armata... In questo proposito ci ha detto essere necessario levarsi delli occhi Correggio, Novellara, Guastalla et tutti quelli signoretti, et castigarli da dovero, et perciò ha ancora caro chel detto M. di Guisa ritorni per ajutare V. Ecc. a farlo. S. M^tà ci ha detto haver mandato largo potere al card. Tornone di fermare il s^r duca d'Urbino al suo potere... » (Arch. d'Etat de Modène, Francia ; orig.).

sans peine des liens politiques noués par toute sorte de moyens ; on ne pouvait laisser perdre, de cœur léger, l'effort ancien sur quoi étaient fondés de si nombreux et de si grands espoirs. Comment ne pas s'émouvoir des plaintes de Paul IV et des Carafa, qu'on livrait au duc d'Albe ? Montmorency, animé par sa rancune personnelle, conseillait nettement d'abandonner la défense du Saint-Siège : le Roi, disait-il, a dépensé argent et peine pour remplir ses promesses et ne doit plus rien au pontife, qui s'est perdu lui-même. Ce réquisitoire était juste sans doute : pour les seuls mois de mars, avril et mai 1557, les dépenses de l'expédition de Guise montaient à un million quatre-vingt-quatre mille sept cent quatre-vingt-quatre livres[1]. Mais Henri II y trouvait le sujet de réflexions contradictoires : tant de deniers perdus, tant de travaux accomplis, tant d'alliances conclues, de si belles occasions qu'on avait cru saisir, tout cela se réduirait donc à rien, tournerait en vaine illusion ; ce serait sacrifier en un instant le fruit d'énormes efforts. Car on ne pouvait douter des conséquences qu'amènerait un changement : toutes les lettres de Rome annonçaient que le pape, abandonné devant le danger, suivrait l'impulsion de ses neveux et accepterait l'amitié espagnole. Au demeurant, le Roi, dans sa nature chevaleresque, ne se résignait point à livrer un vieillard, son allié, qui lui avait montré la plus éloquente affection[2].

Montmorency et le cardinal de Lorraine se disputaient l'es-

[1] Mémoire du Conseil en réponse au d. de Guise, 1557, 23 juillet : « Par les estatz apportéz par le s^r de La Chappelle se voit que la despence de l'armée de la Saincte ligue ès mois de mars, avril et may, monte ung million quatre vingtz quatre mille sept cens quatre vingtz quatre livres. » (Bibl. Nat., ms. fr. 20.454, fol. 39 ; orig.). — J. Alvarotti au d. de Ferrare, 1557, 25 juin, Compiègne : « Sono stato hoggi con M. Conestabile... Mi ha risposto che non sa che dire del papa, non havendo S. S^tà osservato nulla al mondo al Re di tutto quello che le havea promesso... Pensa che a questa hora M. di Guisa sia fuori del Regno et un pezzo di qua, soggiongendomi che se Sua Ecc^tià non havrà fatto frutto più che tanto, non sarà punto colpa del Re, che havea speso tanto et tanto oro come si poteva sapere da ottobre passato in qua, ma si ben del papa et cardinale Caraffa... » (Arch. d'Etat de Modène, Francia ; orig.). — Le même au même, 1557, 29 juin, Compiègne : « Hanno di novo calculato che hanno 360 M. franchi all'anno di pensione in Italiani, che tengono tutti gettati, non ricevendo più servitio da loro di quel che fanno, et stanno in opinione di cassarli tutti. Di modo che hora il nome italiano in questa corte è in tanto oprobrio che non si puo dire più. » (Arch. de Modène, Francia ; orig.).

[2] J. Alvarotti au d. de Ferrare, 1557, 12 juin, Reims : « S. M^tà dice che farà ogni cosa per non perdere il papa, et di tanto darà commissione espressa a M. di Guisa et per questo espedirà il Buccier et forse M. Thomaso del Vecchio... Vuol che tutto si faccia, se possibile sarà, senza perdere il papa... » (Arch. de Modène, Francia ; orig.).

prit de Henri II. Charles de Guise, que les souffrances de son frère n'avaient point assez instruit, laissait encore son imagination suivre le rêve napolitain. Sans doute l'entreprise lui paraissait maintenant plus difficile : il ne pouvait pas ne pas voir la fragilité des matériaux sur lesquels il avait fondé de chimériques ambitions. Mais il ne désespérait point, reformant ses illusions malgré la réalité. Le 25 juin, il disait encore à son confident Alvarotti : « Si le pape consent à priver Philippe du royaume de Naples, s'il éloigne ou destitue les cardinaux espagnols, s'il fait une promotion favorable au Roi, s'il paie sa part des frais de la guerre et s'il envoie ici le fils du duc de Paliano comme otage, on pourrait ordonner au duc de Guise de rester dans les Marches. » Le cardinal était seul à espérer de telles possibilités ; personne de la Cour ne voyait plus comment François de Lorraine, fût-il demeuré deux mois encore dans l'Etat pontifical, aurait pu tenter de nouveau la conquête de Naples [1].

Tourmenté de doutes et comme paralysé par le conflit des influences adverses qui agissaient sur lui, Henri II attendait impatiemment l'arrivée de Piero Strozzi, annoncée depuis le début de juin.

Le maréchal, passé par Lyon le 24 juin, arrivait à Compiègne le 1er juillet au soir [2]. La Reine, pressée de le revoir, lui envoya sa haquenée jusqu'à Senlis. Piero était accompagné d'une dizaine de personnes. Il se rendit d'abord chez le Connétable, puis chez le Roi, enfin chez Catherine. Celle-ci, lorsqu'il entra, était à table en train de souper : elle se leva, l'embrassa et le baisa « à la française » avec des éclats de joie [3].

Certes, Strozzi était alors l'homme le plus apte à dissiper

[1] J. Alvarotti au d. de Ferrare, 1557, 25 juin, Compiègne : « S. S. Rma di Lorena mi disse che, sel papa facesse la privatione di Napoli, quella dei cardinali spagnuoli et altri imperiali, et ne facesse a devotione del Re, et pagasse la sua parte de l'armata, et mandasse qua il figliuolo del duca di Paliano, si potria forse pensare di fare restare M. di Guisa. Tuttavolta M. Thomaso del Vecchio, che penetra pure molte cose in questa corte, mi ha detto che, per quanto puo spiare, crede anco che, quando il papa facesse tutto quello, che non bastaria, perchè non sano vedere cio che sia per fare il detto sr di Guisa, quando sarà anco stato un altro mese ò doi in quel paese. » (Arch. de Modène, Francia ; orig.).

[2] Desjardins, III, 377.

[3] J. Alvarotti au d. de Ferrare, 1557, 3 juillet, Compiègne (Arch. d'Etat de Modène, Francia ; orig.).

les malentendus. Ayant pris part à la campagne du duc de Guise comme général des troupes de Romagne, il connaissait les aventures, les besoins et les doléances de son chef. Aussi bien, il possédait la confiance du pape et l'amitié de Carafa. De ses sentiments à l'égard de la famille Strozzi, Paul IV venait de donner une preuve excellente par la promotion de Lorenzo à la dignité cardinalice [1]. Mais précisément les rapports intimes de Piero avec la Curie faisaient de lui le plus dangereux conseiller qu'on pût envoyer au Roi. Guise, craignant que sa pensée ne fût trahie ou déformée par l'intermédiaire, avait écrit d'avance au cardinal de Lorraine pour lui communiquer son opinion personnelle. Le plan que prônait le duc était simple et pratique : revenir lui-même avec ses troupes en Lombardie et s'y joindre à Brissac, confier à Strozzi la garde de l'État pontifical et à Blaise de Monluc la défense de la Toscane française. François prévenait son frère des ambitions du maréchal : « Il vous propozera bien chaudement l'entreprinse de Tusquane, à quoy il y a apparance d'y guagner un bon morceau ; mais je me rend encore pour la Lombardie [2]. » L'influence de Strozzi devait être d'autant plus grande qu'il avait crédit auprès de Montmorency. Aussi bien, pendant son séjour à Compiègne, fut-il un habitué de la table du « premier conseiller [3]. »

De fait, c'est la cause du pape que plaida Strozzi. Il n'apportait, à vrai dire, aucune promesse de Paul IV. Il confirma même, devant le Conseil, le refus du pontife de promouvoir les candidats français, de destituer les cardinaux espagnols et de livrer les places de sûreté. Seulement Piero amenait les fils du duc de Paliano pour servir d'ôtages, et, d'ailleurs, il assura que le Saint-Siège continuerait de participer aux frais de la guerre. Strozzi fit grand usage des mots d'honneur et de sentiment et il insista sur ce point que, si l'on abandonnait le pape, celui-ci tomberait sous la tutelle définitive de l'Espagne.

Dès le 3 juillet, Henri II commençait à céder aux argu-

[1] Sur le sens de cette promotion, voy. R. Ancel, *Nonciatures*, I, 2, p. 562 et n. 1.

[2] Le d. de Guise au card. de Lorraine, s. d. (*Mém.-Journ.*, pp. 363-364).

[3] Giac. Soranzo au doge de Venise, 1557, 8 juillet, Compiègne (Arch. d'Etat de Venise, Dispacci, Francia, filza 1ª ; orig.).

ments du maréchal. La fureur de la cour contre les Italiens s'apaisait[1]. Le Roi doutait encore, mais inclinait peu à peu du côté des Carafa. Il parlait de laisser Guise dans l'Etat pontifical avec pleine liberté d'action, pourvu que, pendant les grandes chaleurs, le général pût se rendre en Toscane et y réformer la république de Montalcino[2]. Le cardinal de Lorraine devait inspirer cette solution, qui ouvrait sur Naples de nouveaux espoirs. Diane de Poitiers informe Paul IV, le 6 juillet, « qu'il n'a poinct en ce monde une plus humble, dévote et affectionnée fille[3]. » Peut-être enfin Montmorency jugea-t-il préférable de laisser loin de la cour un rival aussi dangereux que François de Lorraine.

Une semaine après l'arrivée de Strozzi, le Roi était fixé dans sa résolution nouvelle. De Compiègne, le 8 juillet, il dépêchait le secrétaire Boucher, « pour aller trouver Sa Saincteté et luy faire entendre la résolution que j'ai prinse de faire encores demourer par delà mon cousin le duc de Guyse, avec l'armée, suyvant l'instance et requeste que Sa dicte Saincteté m'en a faict faire par le mareschal Strozzi[4]. » Ce même jour partit de la cour M. de Navaille, lieutenant de la compagnie du duc de Nemours ; il portait à François de Lorraine de nouvelles instructions[5]. Strozzi demeurait à

[1] Desjardins, III, 376.

[2] J. Alvarotti au d. de Ferrare, 1557, 3 juillet, Compiègne : « Il s^r eard. di Lorena mi ha detto che in fatti S. S^tà non offerisce né cardinali né alcuna terra, come si dieeva, per fare restare M. di Guisa in Italia, ne' aleun' altra cosa al mondo che il continuo pagamento de l'armata che tocca Lei et il mandare il figliuolo del duca di Paliano come fà, soggiungendo che, essendo abbandonata come pretenderà di essere del tutto, partendo M. di Guisa, Essa si getterà totalmente nelle braccia del Re Filippo. Di che S. M^tà stà in gran pena et non sa quasi che rissolutione pigliare. Tuttavolta par pur che inclinì a far restare di là il detto M. di Guisa et rimettere a S. Ecc. quel che deve fare et di tirare qualche cosa del papa, et par che S. M^tà sia d'animo che S. Ecc. vadì sino in Toscana a dar ordine a quello che ella vi tiene hora per lassar passare questa estate et far poi alhora quel che sarà necessario. » (Arch. de Modène, Francia ; orig.).

[3] Diane de Poitiers au eard. Carafa, [1557], 6 juillet (Bibl. Vatic., Barberini, lat. 31617, fol. 11 ; orig.).

[4] Henri II au d. de Ferrare, 1557, 8 juillet, Compiègne (Arch. d'Etat de Modène, Enrico II ; orig.). — Instructions de Henri II à Boucher, 1557, 8 juillet, Compiègne (*Mém.-Journ. de Guise*, pp. 369-370).

[5] Herc. Strozzi au d. de Mantoue, 1557, 8 juillet, Compiègne : « M. di Navallie, locotenente della compagnia de' homini d'arme de M. de Nemours, partì per andare a ritrovare M. di Guisa, con ordine di S. M^tà che esso M. di Guisa non habbia più da partire da quella parte, si come havea hauto ordine da S. M^tà, et che faccia tanto quanto gli sarà ordinato da S. S^tà. » (Arch. d'Etat de Mantoue, Francia ; orig.).

Compiègne quelques jours encore pour obtenir l'argent nécessaire à la poursuite de la guerre ; le 14 juillet, il partait, en compagnie de Jean de Morvillier, qui allait négocier un emprunt à Lyon [1]. Débarqué à Civitavecchia le 30, avec son frère Lorenzo, nouveau cardinal, et son beau-frère Flaminio Orsini, le maréchal rentra le soir même à Rome. Il y trouva la Curie terrifiée à l'approche des Espagnols, qui, laissés libres par la retraite de Guise, étaient retombés sur la Campagne romaine [2].

Cependant, l'ennemi envahissait les plaines de Picardie. Dans un effroyable désastre, la fortune de Henri II s'écroula.

*
* *

La trêve de Vaucelles était rompue entre la France et l'Espagne depuis le mois de janvier 1557 [3]. Le 7 juin, à Reims, un héraut du roi d'Angleterre vint déclarer la guerre au Très-Chrétien. L'ambassadeur de Philippe II, Simon Renard, prit aussitôt congé [4].

La stratégie du roi d'Espagne et celle de Henri II s'opposent alors de façon saisissante. Rester sur la défensive à la frontière du Nord pour mieux prendre l'offensive en Italie, telle est l'idée française, celle que le Connétable lui-même finit par adopter. Le plan de Philippe II est juste le contraire : forcer à tout prix la frontière d'Artois, au risque de perdre, un moment, l'Italie [5]. Chez les Espagnols, une volonté furieuse d'en finir, pendant l'absence du duc de Guise ; du côté de Henri II, le désir de gagner du temps pour restaurer les combinaisons italiennes à demi détruites.

Philippe II avait mis à la tête de son armée le duc de

[1] Lettre *supra* citée. — Henri II au Bureau de la Ville de Paris, 1557, 14 juillet, Compiègne (*Reg. du bureau de la Ville de Paris*, t. V, p. 490).

[2] Vinc. Buoncambi à Octave Farnèse, 1557, 31 juillet, Rome (Arch. d'Etat de Parme, Roma ; orig.). — Le d. de Guise au d. de Ferrare, 1557, 31 juillet-2 août, Macerata (Arch. de Modène, Fr. di Lorena ; orig.).

[3] Simon Renard à la princesse de Portugal, 1557, 2 janvier, Poissy (Arch. Nat., K 1490, B 39, n° 10 ; orig.).

[4] Herc. Strozzi au d. de Mantoue, 1557, 9 juin, Reims (Arch. de Mantoue, Francia ; orig.). — *Mém.-Journ. de Guise*, p. 359 ; G. Ribier, *Lettres et Mémoires d'Estat*, t. II, pp. 690-692.

[5] Desjardins, III, 362, 376 et 377.

Savoie. Après la trêve de Vaucelles, qui lui laissait pour consolation une rente dérisoire, Emmanuel-Philibert avait pleuré de rage. Les diplomates, pendant l'année 1556, étaient revenus sur cette obsédante question de Savoie qui ruinait d'avance tout essai de paix générale. Henri II, suivant l'inspiration de Montmorency, au cours de l'été, avait informé la cour de Bruxelles qu'il reconnaîtrait le fils de l'infortuné Charles II comme duc de Milan, si le prince voulait renoncer aux Etats de son père en faveur de Maximilien de France, — le futur Charles IX. Mais Philippe II n'était point disposé à céder la Lombardie pour payer les dettes de son adversaire [1].

Aussi bien Emmanuel-Philibert n'espérait plus rien que de la force. Dans son diaire, à la date du 25 mars 1557, il notait avec joie : « L'on a résolu de publier la déclaration de la guerre [2]. » Mû par l'énergie de son désespoir intime, lucide et haineux, il allait diriger l'admirable campagne de Picardie.

Pour arrêter l'invasion, Henri II avait mobilisé une armée immense, une multitude, sous le commandement suprême de Montmorency. Le souverain avait appelé sous les armes tous les gentilshommes : des lettres patentes menacèrent de priver de la noblesse ceux qui resteraient dans leurs foyers [3]. En voyant partir cette foule vers la frontière du Nord, « chascun estoit en grand'poine » : le peuple connaissait Montmorency, bon ministre, mais mauvais général. « De ma part, écrivait un banquier de Paris, je vouldrois que Monsieur de Guise fût de deçà ! Et Dieu veuille que tout soit bien conduict ! [4] » Emmanuel-Philibert rencontra son adversaire sous les murs de Saint-Quentin, au début du mois d'août. Lamentable tacticien, Montmorency jetait au carnage les forces de son maître et de la France. La bataille du 10 août 1557,

[1] Art. Segre, *Emanuele Filiberto e la repubblica di Venezia* (*Miscellanea di Storia Veneta*, série 2a, t. VII, p. 82).

[2] L. Romier, *Diarii d'Emmanuel-Philibert*, p. 25.

[3] Herc. Strozzi au d. de Mantoue, 1557, 25 juillet, Paris : « M. Illmo Contestabile partì il 22 di questo per andare a mettere il campo insieme, et con S. Ecc. è andato tutta la nobiltà di questo regno che si è trovata in essere, et tutto il resto vi andarà, essendo così la mente di S. Mtà, quale ha fatto bando che tutti che restaranno saranno privati di nobiltà, di modo che tutto il mondo vi concorse. » (Arch. d'Etat de Mantoue, Francia; orig.).

[4] Cité par H. Furgeot, *Henri II après la journée de Saint-Quentin* (*Rev. des questions historiques*, t. XXXII, p. 466).

ruina d'un coup toute la gloire d'un règne. Lugubre et fameuse « journée de Saint Laurent », dont le fracas fit résonner l'Europe entière [1].

Le 15 août, Emmanuel-Philibert, dans l'orgueil de sa victoire, adressait aux peuples de Savoie et de Piémont une proclamation éloquente. Il y rappelait les misères de sa famille, les crimes et les injustices des rois de France, François Ier et Henri II, qui avaient violé des territoires neutres, repoussé les supplications des victimes, refusé l'arbitrage des tribunaux et, pour soutenir une cause immorale, appelé le Turc dans la Chrétienté : la défaite de Saint Laurent, disait-il, est le signe de la malédiction de Dieu sur la race de France. Et le duc, menaçant les traîtres de ses représailles futures, ordonnait aux sujets de se lever contre l'étranger [2]. De fait, la bataille de Saint-Quentin ouvrit à la dynastie de Savoie l'ère de sa renaissance glorieuse. La *Tête de fer* devait rendre à son pays l'indépendance, avec la promesse de destins plus illustres [3].

*
* *

On connaît le mot de Monluc : « Je tenois le royaume pour perdeu. Aussi feust-il plus conservé par la volonté de Dieu qu'autrement. Car Dieu osta par miracle l'entendement au roy d'Espaigne et au duc de Savoye de ne suivre leur victoire droict à Paris [4]. »

Le 27 août, tombait Saint-Quentin « clef de France ». La défiance et la pauvreté de Philippe II arrêtèrent l'armée espagnole sur la route de Paris. Le duc de Savoie demanda vainement à son maître les moyens pour envahir l'Ile de France, tandis que des troupes, levées dans les pays de l'Est, auraient menacé Lyon : peut-être Emmanuel-Philibert

[1] Pour l'Italie, voy. surtout I. Malaguzzi, *La battaglia di San Quintino e le relazioni fra la reale casa di Savoia e casa d'Este* ; A. Luzio, *Leonardo Arrivabene...*, etc.

[2] Arch. d'Etat de Turin, Storia della reale casa, mazzo 10, categ. 3a ; copie ancienne. — Des mesures furent prises en Savoie et en Piémont pour empêcher la divulgation de ce manifeste. Henri II lui-même y répondit par un autre manifeste, daté de S.-Germain, le 12 octobre 1557. Cf. E. Burnier, *Histoire du Sénat de Savoie*, t. I, p. 610.

[3] Voy. la pièce de Ronsard, dans le *Bocage royal*, adressée à Emmanuel-Philibert (éd. Blanchemain, t. III, pp. 338 et suiv.).

[4] *Commentaires*, éd. de Ruble, t. II, p. 237.

rêva-t-il d'annexer à ses États, bientôt recouvrés, la grande cité du Rhône[1].

Après la « journée de Saint Laurent », Henri II ne prit point, autant qu'on l'a voulu dire, des airs de brave. C'est le 11 août, à neuf heures du matin, qu'il reçut la nouvelle du désastre. « Ce pauvre roi, écrivait un témoin, est tout *concassé* et abattu sous un tel affront, n'ayant personne autour de lui et ne sachant quasi que faire. » Au Conseil restaient trois cardinaux, — Lorraine, Guise, Châtillon, — et quelques gens de robe longue, impuissants devant l'ennemi. De Compiègne la cour s'enfuit vers Saint-Germain. Le Roi fit partir son héritier pour la Touraine[2]. On apprit que Montmorency était prisonnier et blessé.

Un spectacle effrayant, ce fut la panique du peuple de Paris et de l'Ile de France. Les habitants, affolés, déménageaient leurs meubles pour se réfugier « à l'extrémité du royaume ». Par bonheur, la Reine, à laquelle Henri II avait envoyé des instructions par le secrétaire Robertet, intervint

[1] D. Ferrante Gonzague au card. de Gonzague, 1557, 28 août, S. Quentin : « Hieri si presi questa terra per assalto, et invero miraculosamente, essendo la salita de la batteria oltremodo ratta et alta più di cinque buone picche... La vittoria è de le maggiori che si potessero havere, essendo questa terra la chiave di tutta la Francia in questa frontiera contra Fiandra. » (Arch. d'Etat de Mantoue, Carteggio del car^le ; orig.). — Le plan de guerre d'Emmanuel-Philibert a été publié par E. Ricotti, *Degli scritti del duca Emanuele Filiberto* (*Acc. di Torino*, série 2^a, t. XVII, p. 101). On y lit : « Il faut examiner l'avantage qu'on peut en retirer, qui est qu'en se rendant maître de cette ville [Lyon], on ôte au Roy de France presque tous les moyens de trouver de l'argent ; outre cela, on peut occuper tout le païs jusqu'à Avignon et la plus grande partie de la Savoie. Et, selon que je suis informé, la ville est située de manière qu'on peut fort bien s'y soutenir contre toutes les forces du monde. L'on bouche par là le passage aux troupes françoises qui vont en Italie... » — Henri II au Conseil de Berne, 1557, 22 août, Paris : « Ayant entendu que le prince de Piémont faict faire quelques levées et préparatifs de gens de guerre pour, à la faveur de ceulx de la comté de Bourgongne, nous assaillir du costé de la Bresse et des pays conquiz sur feu son père... » (Arch. d'Etat de Berne, Frankreich, Heinrich 2 ; orig.). — De fait, une entreprise fut alors tentée sur Lyon par le baron de Boleviller. Voy. *Mém.-journ. de Guise*, p. 393 ; S. Guichenon, *Histoire généalogique de la royale maison de Savoie*, t. II, p. 673 ; *Lettere del Granvella* (*Miscellanea di storia italiana*, t. XIX, p. 485).

[2] J. Alvarotti au d. de Ferrare, 1557, 11 août, La Borde : « S. S. R^ma di Lorena mi disse che questa mattina a nove hore S. M^tà haveva havuto nova come il Conestabile era stato rotto dalli nimici, et mandava subito M. Scipion Piovena in Italia a fare venire M. di Guisa. Prometto a V. Ecc. chel povero Re stà tutto conquassato et affannato, havendo ricevuto un tale affronto et non havendo persona intorno a lui et non sapendo quasi che fare. Tutta volta hanno ispedito per nuovi Allemani et fanno nuovi Francesi... Si fugge da Compiegne quanto più si può verso Parigi, et quivì si starà a vedere et si andarà pigliando risolutione. Il Re fà partire hoggi il Seren^mo Delfino, et S. M^tà se ne potrà partire domani et con essa lei li ss^ri car^li di Lorena, di Guisa et di Castillon... » (Arch. d'Etat de Modène, Francia ; orig.).

énergiquement, rétablit l'ordre et fit lever de nouveaux impôts. Le Roi lui-même voulut rassurer la population en donnant l'exemple du calme : il fixa sa demeure à Paris, jusqu'à ce qu'une nouvelle armée, levée dans les provinces et en Allemagne, vînt protéger la ville contre l'invasion menaçante. Mais, pendant toute une année, il fallut y laisser un membre de la famille royale pour empêcher le retour de la peur[1].

Les auteurs de Mémoires ont relaté les malédictions que proféraient alors les Parisiens contre Montmorency, dont la lourde maladresse avait été la cause immédiate du désastre. A vrai dire, les Guises, et singulièrement le cardinal de Lorraine, eurent bonne part de ces injures. « Les Parisiens, écrit un témoin, ne cessent, en propos libres ou en placards, de lacérer le cardinal de Lorraine comme l'auteur principal de cette guerre : ils rappellent qu'il alla à Rome conclure la ligue avec le pape et que depuis, aidé de sa famille, il a poussé tant qu'il a pu le Roi à la guerre[2]. »

La première décision de Henri II, pour se sauver, fut de rappeler Guise d'Italie. Dans la matinée du 11 août, à peine connu l'événement, il dépêchait l'intendant du cardinal de Ferrare, Scipion Piovene, avec l'ordre à François de Lorraine de revenir en hâte et de ramener tous ses gentilshommes. Le même courrier portait aussi à M. de Termes, qui se trouvait en Piémont, l'ordre de rentrer à la cour pour prendre le commandement par intérim des troupes royales[3]. Deux jours après, Henri II mandait au baron de La Garde de se

[1] Dépêches d'Alvarotti. — Herc. Strozzi au d. de Mantoue, 1557, 29 août, Paris : « S. Mtà non partirà di questa terra sin tanto che il suo essercito non sii in essere, acciò che questa terra non sii abbandonata da questo populo, quale stà pur un poco più saldo, vedendo qua S. Mtà, anchor che per questo non habbiano lassato di mandare via gran quantitate de robe et andarsene de molte persone. » (Arch. d'Etat de Mantoue, Francia ; orig.). — Cf. H. Furgeot, *art. cit.* (*Rev. des quest. hist.*, t. XXXII, p. p. 478-480).

[2] Giac. Soranzo au d. de Venise, 1557, 30 août, Paris : « Questi Parisini, et con parole libere et con scritti sopra li cantoni, non cessano di lacerare il card. di Lorena come autore principale di questa guerra... » (Arch. d'Etat de Venise, Dispacci, Franza, filza 2a ; orig. chiff.).

[3] J. Alvarotti au d. de Ferrare, 1557, 11 août, La Borde (Arch. d'Etat de Modène, Francia ; orig.). — Henri II au d. de Ferrare, 1557, 15 août, Paris : « Pour ce qu'une mauvaise nouvelle ne peult estre que trop tost sceue, je n'ay voulu que l'on se soit hasté de vous advertir de celle que vous aura peu faire entendre mon cousin le duc de Guise touchant la roupte de mon armée dont je luy baillay l'advertissement par l'escuyer Scipion de Piovenne, que je depeschay au mesme instant que je le receuz en extresme diligence, affin que, incontinant qu'il auroit veu la lettre que je luy escripvoys, il eust à disposer de son par-

rendre à Civitavecchia avec quatorze galères et de rapatrier l'armée d'Italie Le 15, un second courrier fut dépêché à Guise[1].

Depuis la fin de juillet, François de Lorraine était à Macerata, petite ville au sud de la Marche d'Ancône. Les maladies décimaient son armée. Lui-même souffrait d'une grave attaque d'*influenza*[2]. Le 1er août, il avait reçu sans enthousiasme l'ordre, que lui apportait M. de Navaille, de rester dans l'État pontifical[3]. Il venait d'apprendre l'invasion de la Campagne romaine, le saccage de Segni et le siège de Paliano par les troupes espagnoles[4]. D'autre part, le duc de Ferrare, effrayé par les mouvements menaçants d'Octave Farnèse et de Cosme de Médicis, appelait son gendre au secours. « Je ne vouldrois faillir vous aller trouver, écrivait Guise à son beau-père, mais estant la nécessité telle qu'elle est, je suis contrainct faire à quicte ou à double pour la conservation de Sa Saincteté, si ne La veulx du tout abandonner et laisser son Estat aux mains de l'ennemy[5]. »

Sa mauvaise santé ne permit au général de quitter Macerata que le 20 août, en litière. Mais il avait envoyé déjà le

tement pour s'en venir me trouver, laissant le mareschal Strozzi par delà en son lieu pour se réduire à la déffensive... » (Arch. de Modène, Enrico II ; orig.). Hippol. d'Este au d. de Guise, 1557, 19 août, Ferrare : « V. Ecc. può imaginare con quanto dispiacer et cordoglio habbi inteso questa nuova che porta Scipione... Scipione dice che ogni cosa è in tanto disordine ch'io mi dubito chel soccorso delle genti di V. Ecc. sarà molto tardi. » (Bibl. Nat. Clairamb 351, fol. 27 ; orig.). — Piovene partit de Paris le 12 août au matin. Herc. Strozzi au d. de Mantoue, 1557, 12 août, Paris (Arch. d'Etat de Mantoue, Francia : orig.).

[1] Henri II au d. de Guise, 1557, 15 août, Paris, p. p. Ribier, *op. cit.*, II, pp. 701-702. — Le baron de La Garde au d. de Guise, 1557, 22 août, Marseille (Bibl. Nat. ms. fr. 20643, fol. 93 ; orig.). — Cf. Ch. de La Roncière, *Histoire de la marine*, t. III, p. 545.

[2] Le d. de Guise au Roi, 1557, 23 juin, Fermo (Bibl. Nat. ms. fr. 20454, fol. 85-100 ; orig. chiff.). — Coyffier et Bretaigne au d. de Guise, 1557, 19 juillet, Ancône (Bibl. Nat., Clairamb. 350, fol. 258 ; orig.). — Hippol. d'Este au d. de Guise, 1557, 3 août, Ferrare (Bibl. Nat., Clairamb. 351, fol. 6 ; orig.).

[3] Le d. de Guise au Roi, 1557, 1er août, Macerata (Bibl. Nat., coll. Dupuy, t. 44, fol. 43-47 ; orig.).

[4] Paul IV au d. de Guise, 1557, 28 juillet, Rome (*Mém.-journ. de Guise*, p. 374). — Le card. Carafa, le d. de Paliano et Piero Strozzi au d. de Guise, 1557, 31 juillet, Rome : « Il parso molto necessario a tutti tre noi che l'Ecc. V. debba incaminarsi a questa volta con tutto l'essercito et fare inviare appresso le genti del sr duca di Ferrara, poichè tutto il punto della guerra è ridotto nel soccorrere Paliano... » (Bibl. Nat. Clairamb. 350, fol. 252 ; orig.). — Bernardino Pia au card. de Gonzague, 1557, 31 juillet, Rome (Arch. de Mantoue, Carteggio del carle ; orig.).

[5] Le d. de Guise au d. de Ferrare, 1557, 2 août, Macerata (Arch. de Modène, Francesco di Lorena ; autogr.). — V. Buoncambi à Octave Farnèse, 1557, 7 août, Rome (Arch. d'Etat de Parme, Roma : orig.).

plus gros de ses troupes vers Rome, sous le commandement du duc d'Aumale [1]. Le 23 août, avant d'arriver à Spolète, Guise rencontrait le courrier Scipion Piovene, qui lui annonça le désastre de Saint-Quentin et lui remit l'ordre du Roi de retourner en France [2]. A Terni, le 28 août, François trouva Piero Strozzi et le duc de Paliano : partis de Rome dix jours auparavant, ils avaient reçu les troupes d'Aumale à Tivoli et venaient supplier Guise de ne pas abandonner le pape dans le danger. Le général leur répondit qu'il ne pouvait désobéir à l'ordre de son maître, mais qu'avant de s'embarquer à Civitavecchia, il irait prendre congé de Sa Sainteté et attendrait quelques jours, pour permettre à Paul IV de s'accorder avec le duc d'Albe [3].

Le 31 août, François de Lorraine, malade en litière, fit son entrée à Rome, accompagné de cinq cents cavaliers. Il descendit à la villa inoccupée du cardinal de Ferrare, à Montecavallo. La plupart des capitaines et gentilshommes, avec les bagages, se rendirent aussitôt à Civitavecchia, pour y commencer l'embarquement sur les galères de La Garde. Le duc lui-même pensait ne pas demeurer à Rome plus de quatre jours [4]. En réalité, il y passa deux semaines. Il fallut d'abord régler la dislocation de l'armée française. Sur les galères on ne devait embarquer que l'état-major, les principaux gentilshommes et les compagnies d'arquebusiers. Le

[1] Le d. de Guise au d. de Ferrare, 1557, 19 août, Macerata (Arch. de Modène, Fr. di Lorena ; autogr.). — Le card. Carafa, le d. de Paliano et P. Strozzi au d. d'Aumale, 1557, 19 août, Rome (Bibl. Nat., Clairamb. 351, fol. 24 ; orig.).

[2] Le d. de Guise au d. de Ferrare, 1557, 24 août, Spolète (Arch. de Modène, Fr. di Lorena ; autogr.). — Les dernières nouvelles qu'avait reçues Guise de France lui avait été données par le nonce Brancatio, rappelé à Rome. Hipp. d'Este au d. de Guise, 1557, 10 août, Ferrare (Bibl. Nat., Clairamb., 351, fol. 17 ; orig.).

[3] V. Buoncambi à Octave Farnèse, 1557, 17 août, Rome (Arch. de Parme, Roma ; orig.). — Bern. Pia au card. de Gonzague, 1557, 21 août, Rome (Arch. de Mantoue, Carteggio del car^le ; orig.). — Le card. Carafa au d. de Guise, 1557, 24 août, Rome : « Io son certo che V. Ecc. s'imagina il dolore che io ho sentito et sento del caso che è successo a l'essercito in Francia si infelicemente, perchè io cognosco che, oltra al danno che ha ricevuto S. M^tà, questo è per essere la rovina de l'Italia. » (Bibl. Nat., Clair. 351, fol. 40 ; orig.). — Le d. de Guise, au d. de Ferrare, 1557, 28 août, Terni (Arch. de Modène, Fr. di Lorena ; autogr.). — Le d. de Paliano et P. Strozzi à Carafa, 1557, [28 août,] Terni (Bibl. Vatic., lat. 5706, fol. 264 ; orig.). — Cf. R. Ancel, *Revue bénédictine* (1905), p. 426.

[4] Francesco Pasoto au card. de Gonzague, 1557, 1er septembre, Rome (Arch. de Mantoue, Carteggio del car^le ; orig.). — Ant. Babbi au d. de Florence, 1557, 1er septembre, Rome (Arch. d'État de Florence, Mediceo, 3277, fol. 101 ; orig.).

reste des gens de pied fut réparti entre Ferrare et Montalcino[1]. Quant à la cavalerie, on décida qu'elle rentrerait en France par la route des Grisons, sous le commandement des ducs d'Aumale et de Nemours[2]. Guise eut surtout peine à se délivrer des supplications de Paul IV. Le vieillard semblait la proie d'un nouvel accès de haine contre les Espagnols[3]. Cependant ses neveux négociaient secrètement avec le duc d'Albe. Le 11 septembre, François perdit patience : il pressa les Carafa d'en finir[4]. Le lendemain, on apprit la chute de Saint-Quentin et la captivité de l'amiral de Coligny. Guise déclara « que toutes les chaînes du monde ne pourraient plus le retenir »[5]. Il partit de Rome le 14 septembre, alla coucher le soir au château de Bracciano, et s'embarqua le lendemain à Civitavecchia, avec le prince de Salerne, Piero Strozzi, un grand nombre de gentilshommes et sept compagnies. En tout, le convoi, formé de vingt-deux galères, emmenait deux mille hommes de pied[6].

Le 20 septembre, Guise débarquait à Marseille ; un violent accès de fièvre l'y arrêta deux jours. Le duc dépêcha Piero

[1] Henri II au prince de Ferrare, 1557, 31 août, Paris (Arch. de Modène, Enrico II ; orig.). — Ant. Babbi au d. de Florence, 1557, 4 septembre, Rome (Mediceo, 3277, fol. 107 ; orig.). — La Garde au d. de Guise, 1557, 8-9 septembre, Civitavecchia (Bibl. Nat , ms. fr. 20463, fol. 89-97 ; orig.). — Rôles des compagnies à embarquer (Bibl. Nat., Clair. 351, fol. 151 et suiv.). — Rawdon-Brown, *Calendar... Venice*, VI, II, 1304-1309. — Ch. de La Roncière, *op. cit.*, t. III, p. 546.

[2] Henri II au d. de Nemours, 1557, 8 septembre, Paris (*Mém-journ.*, p. 387). Le d. d'Aumale au d. de Nemours, 1557, 29 septembre, Ferrare (*op. cit.*, p. 391). — Dès le 27 août, on signalait le passage au lac d'Iseo de troupes françaises rentrant en France. Fab. Ferrero au d. de Florence, 1557, 31 août, Milan (Arch. d'État de Florence, Mediceo, 3107, fol. 211 ; orig.).

[3] Navagero au Sénat de Venise, 1557, 7 août, Rome (Arch. d'État de Venise, Disp. Roma, t. VII, fol. 266 v°-267). — Paul IV faisait à Navagero un parallèle des Français et des Espagnols : « Mai i Francesi sono venuti come principali. Re Aluigi venne come capitano della lega, ma Massimiliano fù sotto Padoa come principale, e a questo proposito vi vogliamo dire un proverbio del nostro paese : dicono che gli Spagnuoli sono buoni freschi et li Francesi salati, perchè lo Spagnuolo, come arriva, entra con la berretta in mano, v'honora et accarezza peli della veste, ma come ha fermato il piè, vi pela i cigli, la barba e vi scortica. Il Francese al contrario, nel principio con quella sua furia vi fà qualche oltraggio, poi si quieta e spende da buon compagno quel che ha con voi... »

[4] Le d. de Paliano à C. Carafa, 1557, 11 septembre, Rome (Arch. Vatic., Miscellanea, arm. X, t. 197, fol. 58 ; copie de 1560).

[5] Le d. de Paliano à C. Carafa, 1557, 12 septembre, Rome (Arch. Vatic., Miscellanea, arm. X, t. 197, fol. 58 vo ; copie de 1560).

[6] O. de Selve au Roi, 1557, 14 septembre, Rome (Bibl. Nat., ms. fr. 20443, fol. 83 ; orig.). — Ant. Babbi au d. de Florence, 1557, 14 septembre, Rome (Mediceo, 3277, fol. 133 ; orig.).

Strozzi en avant pour annoncer au Roi son arrivée [1]. Lui-même, au contact de la terre de France, recouvra vite sa santé. En passant par Avignon, il fit grand honneur à la bonne chère que lui offrirent les prélats allègres qui administraient la légation. Il fut l'hôte du président d'Oppède à Cavaillon, puis de son ami le comte de Suze à Suze [2]. « Sain et gaillard », il arrivait, le 6 octobre, à Saint-Germain-en-Laye [3]. M. de Termes, venu de Piémont quelques jours auparavant, avait commencé de réorganiser l'armée [4]. Guise retrouvait devant lui les plaines de Picardie, d'Artois, de Champagne et de Lorraine, décor traditionnel des grandes guerres françaises.

*
* *

Ainsi finit la dernière guerre d'Italie, dont les conséquences désastreuses pèseront sur la fortune de la France jusqu'au ministère de Richelieu.

Montmorency, général incapable et orgueilleux, fut l'auteur direct de la défaite de Saint-Quentin. Mais la responsabilité du Connétable paraît légère à qui veut considérer l'ensemble de sa politique, depuis 1555 : l'opposition sensée, clairvoyante, tenace et courageuse, qu'il fit aux projets belliqueux après la trêve de Vaucelles, donne à son rôle historique une grandeur de bon aloi. François de Guise, lui, âme de capitaine, mit au service d'une entreprise fâcheuse son clair génie et sa conscience de soldat. « Ce n'est pas tout, dit justement Brantôme, que de conduire et avoir des armées, mais il les faut conserver ; et qui les peut rendre et retourner au logis saines et entières, le cappitaine en est digne

[1] Fabio Bene au card. Farnèse, 1557, 22 septembre, Avignon (Arch. d'Etat de Parme, Francia ; orig.). — Henri II à M. d'Humières, 1557, 25 septembre, Boulogne-sur-Seine (*Mém.-journ. de Guise*, 391).

[2] Lorenzo Amodei au card. Farnèse, 1557, 2 octobre, Lyon (Arch. de Parme. Francia ; orig.).

[3] Robertet à M. de Seure, 1557, 4 octobre, S. Germain : « M. de Guyse arrivera dans deux jours avec troys ou quatre cens gentilshommes les plus braves qu'il est possible, et luy bien délibéré de réparer la faulte qu'on a faicte... Et j'espère que Dieu sera aussy bon François qu'il a esté bon Bourguignon. » (Arch. Nat., K 1490, B9, 88 ; orig.). — Herc. Strozzi au d. de Mantoue, 1557, 4 octobre, Poissy (Arch. d'Etat de Mantoue, Francia ; orig.). — Le d. de Guise au d. de Ferrare, 1557, 28 octobre, S. Germain (Arch. d'Etat de Modène, Francesco di Lorena ; orig.).

[4] *Reg. du Bureau de la Ville de Paris*, t. V, p. 501.

d'une très grande louange[1]. » Celui qui mérite condamnation, c'est Charles de Lorraine : pendant deux ans, son esprit chimérique et « barbouillé » avait construit, presque à l'insu du Roi, un rêve inutile et fou. Un jour Henri II lui-même, prince timide mais sensé, adoptant l'opinion qu'avaient affichée les bourgeois de Paris après la défaite, jugera et condamnera l'œuvre du cardinal ambitieux.

[1] *Œuvres*, éd. Lalanne, t. IV, p. 212.

LIVRE III

L'ORIENTATION NOUVELLE

CHAPITRE PREMIER

LE RESSERREMENT DE LA POLITIQUE ROYALE

Le coup terrible de « la journée de Saint Laurent » produisit dans le grand corps du royaume une sorte de contraction, suivie d'un brusque retour de toutes les forces vers le centre menacé. Ces forces se rangèrent naturellement sous la conduite de la maison de Lorraine, qui devint par les circonstances le seul et vrai « chef » de France.

Le cardinal de Lorraine, possédant le cachet royal, assuma la charge des affaires civiles, financières et religieuses. Son frère François fut investi, vers le 20 octobre 1557, des fonctions de lieutenant-général du royaume par des lettres patentes qui lui conféraient tous les pouvoirs du Connétable, sans le titre[1]. Le 28 octobre arrivèrent encore à Saint-Germain-en-Laye trois autres Guises, le duc d'Aumale, le marquis d'Elbeuf et le Grand Prieur[2]. Louis, dit le cardinal de Guise, n'avait pas quitté la cour depuis le désastre. Odet de Châtillon se trouva, au Conseil, le seul représentant de la maison de Montmorency contre les six frères « Lorrains ». Le peuple, enclin dans le péril à flatter les hommes de guerre, nommait alors le duc de Guise « vice-roi de France »[3]. En réalité, tout le pouvoir appartint au cardinal de Lorraine, devenu « premier conseiller » et, à défaut de rival, maître absolu des affaires.

[1] J. Alvarotti au d. de Ferrare, 1557, 24 octobre, Poissy : « M. di Guisa mi hà detto che il Re li hà fatto una patente sigillata del gran sigillo con tutte le medesime et istesse dignitati che havea il Contestabile, del nome di Contestabile infuori ». (Arch. d'Etat de Modène, Francia; orig.). — Cf. *Mémoires-Journaux de Guise*, p. 387.

[2] Herc. Strozzi au d. de Mantoue, 1556, 29 octobre, Poissy (Arch. d'Etat de Mantoue, Francia; orig.).

[3] Brantome, *Œuvres*, éd. Lalanne, t. IV, p. 230.

*
* *

Les mêmes circonstances qui avaient mis le gouvernement à la discrétion des Guises, forçaient ces derniers de suspendre pour longtemps la politique italienne, dont ils avaient été jusqu'alors les prôneurs et les ouvriers assidus. Le resserrement de la vie française se fit sentir surtout en Italie. Le flot, qui couvrait depuis un demi-siècle la Péninsule, se retira soudain, ne laissant de traces que là où son lit était profond, en Piémont et à Montalcino. « Des Français, on n'en trouve même plus un pour servir de médecine ! » constatait à Rome un malveillant Florentin, quelques jours après le départ du duc de Guise, un mois après la bataille de Saint-Quentin[1]. Les malheureux serviteurs de Henri II, que leurs fonctions retenaient dans la Ville éternelle, vivaient cachés soit à la villa de Montecavallo, maison inhabitée du cardinal de Ferrare, soit au palais de Monte-Giordano, résidence de l'ambassadeur de France[2].

Privées de l'excitant et du soutien que leur avait procurés la puissance française, les forces d'Italie rebelles à l'hégémonie des Espagnols ne tardèrent pas à céder peu à peu, tombant en des accidents plus ou moins pénibles, pour se soumettre finalement à la prépondérance de la maison d'Autriche. Quel changement dans l'Italie ! Depuis l'avènement des Carafa, pendant deux ans, les agents de Henri II y avaient parlé en maîtres, tour à tour invoquant et menaçant les neutres : maintenant, ils se taisaient, se cachaient. Du royaume de France il ne venait plus que de mauvaises nouvelles. Ceux que l'expédition de Guise avait courbés de peur se redressèrent, ceux qui l'avaient aidée se repentirent.

Le premier à changer de parti fut le pape. Au vrai, pour la politique du Saint-Siège, la nouvelle du désastre de Picardie et le départ du duc de Guise ne firent qu'achever une scission qui se fût produite en tout cas. Carlo Carafa n'avait pas besoin d'apprendre son nouveau rôle : depuis la mort de Giovanni della Casa et plus encore depuis la disgrâce de

[1] Ant. Babbi au d. de Florence, 1557, 21 septembre, Rome : « Franzesi, non ne se vede un per medicina. » (Arch. d'État de Florence, Mediceo, 3277 ; orig.).

[2] *Ib.* — Cf. R. Angel. *La nouvelle de la prise de Calais à Rome* (*Annales de S. Louis des Français*, 1905).

Silvestro Aldobrandini, son caractère peu robuste et d'ailleurs épuisé par tant d'intrigues passées, fléchissait sous la peur de l'Espagne. Le 26 août 1557, ayant appris la fâcheuse aventure des armes françaises à Saint-Quentin, Carlo adressait au principal allié de Philippe II, à Cosme de Médicis, ennemi des *fuorusciti* et « tyran » de Florence, une lettre qui est un monument d'inconscience ou de cynisme : « Puisque Sa Majesté le roi Philippe s'est plu à charger Votre Excellence de l'autorité nécessaire pour guérir toutes les peines dont nous souffrons, on peut en attendre une excellente et heureuse fin, car nous connaissons votre bonté et la sincère observance que vous faites de notre sainte religion... Nous vivons avec le ferme espoir que bientôt le monde connaîtra l'intention de Sa Sainteté, qui a toujours désiré une bonne et vraie paix. Malheureusement, Dieu a permis que tous les autres intermédiaires, qui ont essayé de procurer cette paix, n'aient su jamais trouver la bonne voie[1]. » Cosme dut rire en lisant la prose benoite et déférente que lui adressait cet aventurier qui avait tant travaillé pour bouleverser l'Italie, l'ami et le confident de Piero Strozzi.

Avant que Guise eût quitté l'État pontifical, la défection des Carafa était donc accomplie. François de Lorraine, pendant son dernier séjour à Rome, pressé de rentrer en France, avait lui-même vivement encouragé les négociations engagées par le cardinal-neveu, dans la Campagne, avec le duc d'Albe. Le 12 septembre 1557, fut signée la capitulation publique de Cavi, qui mettait fin aux hostilités entre le pape Paul IV et le vice-roi de Naples. Presque aussitôt après, les Carafa conclurent une capitulation secrète qui faisait entrer leur famille dans la clientèle de Philippe II[2].

[1] Carlo Carafa au d. de Florence : « Poichè la Maestà del Re Filippo s'è coni tentata di dare autorità a V. Ecc. di quietare tutti li travagli in che nosiamo, non si puo sperare senon ottimo et felice fine ad essi, conoscendo noi bontà et vera osservanza nella santa religione in V. Ecc... Viviamo con ferma speranza che presto si habbi a chiarire al mondo l'animo di S. Bne che sempre è stato volto ad una ottima et vera pace, ma Dio benedetto ha voluto che tutti li altri mezzi che si sono ingegnati di condurla non hanno mai saputo trovare il camino buono... » (Arch. d'Etat de Florence, Mediceo, 3724, fol. 455; orig.).

[2] Le texte des capitulations se trouve en original dans le *Liber Jurium*, découvert par D. René Ancel (Arch. Vatic., Miscellanea, X, 197, fol. 347-349). — Marchio Valerii à Fulvio Orsini, 1557, 18 septembre, Rome (Arch. d'Etat de Parme, Roma; orig.). — Ant. Babbi au d. de Florence, 1557, 27 septembre, Rome (Mediceo, 3277; orig.). — Cf. G. Coggiola, *Paolo IV e la capitolazione secreta di Cavi* (Pistoia, 1900, in-8°); Theiner, *Codex diplomaticus Sanctae*

Le 20 septembre, cinq jours après le départ de François de Lorraine, le duc d'Albe fit son entrée à Rome. Au vice-roi la Curie prodigua les mêmes marques d'amitié et de fidélité qu'elle avait données précédemment au général de Henri II. « Une révolution subite, écrit alors un témoin, a fait que Rome et la Curie ont passé du parti de la France à celui de l'Espagne. » Cette révolution, depuis longtemps on pouvait la prévoir : elle ne fut point subite, mais bien complète [1].

Dès lors, la politique française n'exerça plus d'influence dans la Ville éternelle. Au début d'octobre, Paul IV envoyait en France le beau-frère de Strozzi, Flaminio de Stabbia, pour demander au Roi de lui rendre ses deux petits-neveux, les fils du duc de Paliano, qui se trouvaient comme otages à la cour. Henri II refusa pendant plusieurs mois de leur donner congé : c'était la seule garantie qui lui restât contre les intrigues nouvelles du cardinal Carafa, parti pour Bruxelles, le 21 octobre, en qualité de légat [2]. Ce refus irrita vivement le pape. Enfin les deux enfants purent quitter Paris le 25 janvier 1558. On les fit voyager longtemps dans la vallée du Rhône, et ils ne rentrèrent à Rome que le 19 avril, après que la victoire eut éclairé de nouveau le visage des Français [3].

Sedis, t. III, pp. 539-540; G. Duruy, *Carlo Carafa*, pp. 250 et suiv.; R. Ancel, *Nonciatures de Paul IV*, I, 1, p. CVIII.

[1] Ant. Babbi au d. de Florence, 1557, 17-21 septembre, Rome (Arch. d'Etat de Florence, Mediceo, 3277; orig.). — *Archivio stor. ital.*, 1a série, t. XII, p. 220, n. 1. — R. Ancel, *La nouvelle de la prise de Calais à Rome* (*Annales de S. Louis des Français*, 1905).

[2] J Alvarotti au d. de Ferrare, 1557, 24 octobre, Poissy : « Il papa ha chiamato tutti dui li nipoti suoi che sono in questa corte, et il card. Carafa il suo gentilhuomo, chiamato Antinoro, che è in vero ben gentile. » (Arch. d'Etat de Modène, Francia; orig.). — Herc. Strozzi au d. de Mantoue, 1557, 29 octobre Poissy : « La Stà di N. Sre haveva mandato il sor Flaminio da Stabbia da S. Mtà per chiedergli licentia che li dui nipoti di S. Stà che sono in questa corte se ne potessero ritornare a Roma, ai quali S. Mtà non gli ha voluto dar licentia. » (Arch. d'Etat de Mantoue, Francia; orig.).

[3] V. Buoncambi à Octave Farnèse, 1558, 12 janvier, Rome : «... S'intende che N. Sre ha lacrimato con l'imbasciatore di Francia per questa causa. » (Arch. d'Etat de Parme, Roma; orig.). — L'év. de Fermo au card. de Naples, 1558, janvier, Paris (Arch. Vatic., Principi, XI, fol. 339; orig.). — Gianfiglazzi au d. de Florence, 1558, 25 février, Rome : « Venne un corriere di Lione, quale portava come alli III quei putti eran arrivati a Lione et che venivano a fare il Carnevale in Avignone. » (Mediceo, 3277, fol. 417; orig.) — *Lettres de G. Dalmatio au card. Farnèse*, p. p. L. Romier (Extr. de la *Bibl. de l'Ec. des Chartes*, t LXXI, p. 6). — G. Grandi au d. de Ferrare, 1558, 20 avril, Rome (Arch. de Modène, Roma ; orig). — Pasino de' Giusti au card. Farnèse, 1558, avril, Rome (Arch. d'Etat de Naples, Carte Farnes., fasci nuovi, II; orig.). — Carlo Carafo à Ruy-Gomez, 1558, 3 mai, Rome, p. p. G. Duruy, *op. cit.*, p. 403.

Peut-être pour ce motif plutôt que par une rencontre fortuite, il arriva que les relations officielles furent comme rompues entre la France et le Saint-Siège, pendant le mois de septembre 1557. Le nonce Cesare Brancatio avait reçu ses lettres de rappel au début de juillet, et était parti de Compiègne le 23 [1]. Paul IV ne se pressa pas de lui choisir un successeur : seulement le 14 septembre il désigna Lorenzo Lenti, évêque de Fermo, et celui-ci ne rejoignit son poste qu'au mois d'octobre. De plus, au début du même mois d'octobre, Carlo Carafa rappelait de la cour de France son agent particulier, Ludovico Antinori [2]. De tels procédés étonnèrent l'entourage du Roi [3]. Il est vrai que, dans le consistoire du 20 septembre, Paul IV avait désigné comme légat auprès de Henri II le cardinal Trivulzio, qui avait été nonce, on se le rappelle, pendant la crise gallicane. Mais la mission de ce nouveau légat, au reste purement pacifique et religieuse, n'était que pour faire passer le voyage du cardinal Carafa à Bruxelles. Trivulzio partit de Rome seulement le 27 novembre [4].

Les représentants de Henri II à la Curie restèrent, jusqu'à la fin du règne, fort peu nombreux et de moins en moins influents.

Hippolyte d'Este, retiré à Ferrare, ne put regagner la bonne grâce du pape [5]. Tournon, le seul homme d'État capable de maintenir la dignité française en des circonstances si défavorables, ne voulait plus retourner à Rome. Le vieux cardinal « italianisant », qui avait servi de ses conseils l'expédition de Guise, quittait, à l'automne de 1557, sa retraite de Castel-Durante en Ombrie pour remonter vers le Nord. Il s'arrêta quelque temps à Venise qu'il aimait, puis, au cours de l'été 1558, il alla s'établir à Conegliano, pays de bel air, non loin des montagnes du Frioul [6]. Atteint de grième maladie,

[1] G. Soranzo au d. de Venise, 1553, 23 juillet, Compiègne (Arch. d'Etat de Venise, Francia ; orig.). Cf. Rawdon-Brown, *Calendar... Venice*, VI, II, 1227.

[2] Lettre d'Alvarotti *supra* citée.

[3] Cf. sur ces faits, R. Ancel, *Nonciatures de Paul IV*, I, II, p. 575, n. 4.

[4] Arch. Vatic., arm. XLII, X, fol. 115 et suiv. ; min. — Gianfiglazzi au d. de Florence, 1557, 26 novembre, Rome (Mediceo, 3277, fol. 279 ; orig.).

[5] Le card. de Ferrare au d. de Florence, 1558, 19 décembre ; 1559, 9 mai, Ferrare (Arch. d'Etat de Florence, Mediceo, 611, fascic. 11 ; orig.).

[6] Le card. de Tournon au d. de Ferrare, 1558, 19 janvier, Venise ; 31 août, Conegliano (Arch. d'Etat de Modène, cardinali, Tornone ; orig.).

il redescendit, au printemps 1559, vers l'Italie centrale et vint prendre « l'eaue des baings » de Lucques, où il arriva le 25 mai[1]. C'est là qu'il apprit la mort de Henri II. Pendant ces deux années, Tournon se mêla fort peu aux négociations ; il ne sortit de sa réserve que pour conseiller au Roi de faire la paix et de châtier sans pitié les hérétiques. Le conclave qui suivit la mort de Paul IV devait ramener le cardinal dans la Ville éternelle[2].

Comme Tournon, mais avec une autorité moindre, Georges d'Armagnac avait participé aux négociations qui entourèrent l'expédition de Guise. Lui aussi malade, il s'éloigna de Rome à la fin de l'été 1557 : le 20 août, il partait pour aller s'établir à Sutri, non loin du lac de Bracciano, dans un climat plus sain[3]. Il était alors à peu près brouillé avec le pape. Henri II lui ayant envoyé son congé, il pensa d'abord à rentrer par la voie de terre, mais en définitive, le 9 octobre, il s'embarquait à Civitavecchia[4]. Le 13, il passait par Avignon, et bientôt après, arrivait à la Cour[5].

Seul des cardinaux français, Jean du Bellay restait à Rome. Il y fit fonction de « protecteur de France ». Mais le pauvre vieillard avait perdu tout crédit. Depuis l'affaire du décanat, Henri II lui avait retiré son estime, et même, par prudence, Jean ne pouvait songer à rentrer dans le royaume. D'ailleurs, Paul IV, bien que Du Bellay fût de ses plus anciens amis, le traitait avec une familiarité voisine du mépris : loin d'écouter ses remontrances, il ne lui permettait même plus de parler pour approuver les actes du Saint-Siège. Dans un

[1] Le card. de Tournon au d. de Ferrare, 1559, 9 mai, Modène ; 25 mai, Bains de Lucques (Arch. de Modène, Tornone ; orig.). Le même au card Farnèse, 1559, 9 mai, Modène (Arch. d'Etat de Parme, Modena ; orig.). Le même au d. de Florence, 1559, juin, Bains de Lucques (Mediceo, 3725, fol. 542 ; orig.). — Marchio Valerii au card. Farnèse, 1559, 20 mai, Rome (Arch. d'Etat de Naples, carte Farnes., fascio 695, fascic. V ; orig.).

[2] Bibl. Nat., ms. fr. 20.444.

[3] G. Grandi au d. de Ferrare, 1557, 20 août, Rome (Arch. de Modène, Roma ; orig.).

[4] Le card. d'Armagnac au d. de Florence, 1557, 23 septembre, S. Giacomo di Sutri, annonce son départ pour la France « con circa quaranta fra cavalli et mulli, come da M. di Monluc V. Ecc. sarà avvertita ». (Mediceo, 3724, 508 ; orig.). — Le même au card. Carafa, 1557, 23 septembre, S. Giacomo di Sutri, p. p. Ch. Samaran dans les *Mél. d'arch. et d'histoire*, t. XXII, p. 99. — Ant. Babbi au d. de Florence, 1557, 7 octobre, Rome : «... Il card. Armignach se ne torna in Francia, molto male satisfatto del papa. » (Mediceo, 3277, 194 ; orig.).

[5] J.-M. Sala au card. Farnèse, 1557, 14 octobre, Avignon (Arch. de Parme, Francia ; orig.).

consistoire, le 20 septembre 1557, comme le cardinal se répandait en louanges à l'adresse du pontife, celui-ci lui dit qu'il « fatiguait son monde » et le pria brusquement de se taire [1]. Malade, le caractère aigri, l'esprit troublé, l'ancien protecteur de Rabelais passa tristement les dernières années de sa vie. On ne le connaissait plus à Rome que par ses querelles avec les autres membres du Sacré-Collège et par la réputation qu'il avait de consulter trop souvent « l'oracle de la bouteille » [2]. Il put cependant éviter les foudres réformatrices de Paul IV.

La seule force vive qui restât au service de la France à Rome, était donc celle de l'ambassadeur ordinaire. Mais, après l'échec de la guerre de 1557, Odet de Selve ne se trouvait plus en bonne situation pour représenter son maître. Il demeura quelques mois encore auprès de la Curie. Le dernier acte remarquable de son ambassade fut la fête qu'il organisa le 1er février 1558 pour célébrer la prise de Calais [3]. Rappelé au printemps, il partit le 28 mai [4]. Dix jours auparavant, le 18 mai, était arrivé son successeur, débarqué la veille à Civitavecchia, Philibert Babou de la Bourdaisière,

[1] Navagero au Sénat de Venise, 1557, 21 septembre, Rome (Rawdon-Brown, *Calendar... Venice*, VI, II, 1319-1320). Cf. R. Ancel, *La nouvelle de la prise de Calais à Rome* (*Annales de S. Louis des Français*, 1905, p. 256).

[2] Lettres de J. du Bellay (Arch. Vatic., Principi, XI, fol. 514-536). Pasino de' Giusti au card. Farnèse, 1558, 3 août, Rome (Arch. de Naples, C. Farnes., fasci nuovi, II ; orig.).

[3] O. de Selve au card. de Lorraine, 1558, 2 février, Rome : «... Il m'a semblé expédient, après les actions de grâces rendues à Dieu en l'église de Sainct-Louys en ceste ville, en assistance de la meilleure compaignye que je y ay peu assembler de cardinaulx et chevaliers de l'Ordre, évesques, prélaiz et gentilzhommes, en faire la démonstration d'allégresse que telle chose mérite. De bon nombre de cardinaulx que je y avois invité, je n'y ay sceu avoir que Mess. les cardinaulx du Bellay, Sermonette, Strozzi, Dandin et Reomanus, desquelz les deux derniers n'ont assisté qu'à la messe, s'excusantz du disner pour indisposition de leur personne. Les chevaliers de l'Ordre qui y ont esté sont le sr Don Francesco d'Este, le comte de Petillan et le sr Paul Jourdan Ursin. J'en avois pryé M. le duc de Paliano, qui nous l'avoit promictz asseurément, mais ce matin il s'en est excusé, alléguant que le pape n'avoit pas trouvé bon qu'il y veint, ce qu'il avoit très bonne voulenté de faire » (Bibl. Nat., ms. fr. 20443, fol. 113 ; orig.). — Pasino de' Giusti au card. Farnèse, 1558, 28 janvier, Rome : « Li Francesi hanno preso un poco di fiato, el quale havevano perso afatto per la rotta che hebbero con la perdita de la persona del Contestabile e di S. Quintino. Hora dicono che Cales ha contrapesato tutto quello che hanno loro perso per il passato, e se ne vanno dilatando le fimbrie. » (Arch. d'Etat de Naples, C. Farnes., fasci nuovi, II ; orig.). — Cf. Ancel, *La nouvelle de la prise de Calais à Rome* (*Annales de S. Louis des Français*, 1905).

[4] Gianfiglazzi au d. de Florence, 1558, 28 mai, Rome : « Questa mattina è partito per l'ordinario l'ambasciatore vechio di Francia, facendo la strada d'Urbino. » (Mediceo, 3278, 76 ; orig.).

évêque d'Angoulême, ami du cardinal de Tournon[1]. Les instructions que Henri II avait remises au nouvel ambassadeur ne comportaient guère d'amitié pour les Carafa. A propos de Carlo, il y était dit : « « Si iceluy cardinal vient à demander si Sa Majesté a mal contentement de luy, l'ambassadeur dira franchement qu'ouy. » Le Roi ne pardonnait point à Paul IV d'avoir envoyé son neveu faire des politesses à Philippe II, deux mois après le désastre de Saint-Quentin[2].

Jusqu'à la mort de Henri II, la politique française à Rome fut toute passive. L'ambassadeur expédiait les affaires courantes, sans que rien pût ranimer la fièvre des grandes ambitions qui, depuis 1547, avaient agité les rapports du Très-Chrétien avec les derniers papes de la Renaissance. C'est la fin de cette mêlée politique, diplomatique et militaire où les chefs de l'Eglise, princes temporels, avaient été naturellement entraînés par le « mécanisme » des guerres d'Italie. Pour longtemps, le Saint-Siège reprend son rôle pacifique. De ce changement la cause la plus efficace n'est point d'ordre politique ni militaire, mais d'ordre moral : le pontife romain découvre chaque jour davantage l'insécurité religieuse où il se trouve. En d'autres temps, le pape, déçu par son premier essai d'alliance avec l'étranger, eût simplement troqué l'amitié française contre l'amitié espagnole, selon le jeu ordinaire des politiques italiens. Mais, parmi ces marchandages, la peur de l'hérésie rappelle Paul IV, comme naguère Jules III, au souci de son devoir ecclésiastique. Il est urgent d'enrayer la désagrégation de l'organisme catholique. En montant sur le siège romain, Giovanni Pietro Carafa avait montré le désir de réformer le corps dont il devenait le chef. Entraîné par un tempérament fougueux, prisonnier de ses vieilles rancunes, livré dans sa faiblesse sénile aux poussées d'un entourage sans scrupules, le Théatin avait, pendant deux ans, plus ébranlé que restauré l'Eglise. Même après sa conversion, il ne put quitter tout à fait ses habitudes politiques. Chez ce Napolitain, la

[1] Gianfiglazzi au d. de Florence, 1558, 18 mai, Rome : « Questa sera è arrivato qui in Roma el nuovo imbasciatore di Francia, el quale è volsuto entrare in cochio senza honoranza nessuna, et iermattina arrivò à Civitavecchia insulle due galere dello Strozzo. » (Mediceo, 3278, 63; orig.).

[2] Instructions à l'év. d'Angoulême, 1558, avril (Arch. d'Etat de Turin), Racc. Balbo, t. 276, fol. 3 v°; copie).

haine des Espagnols était maladie naturelle et incurable. Voulant se justifier au regard de Philippe II, Carlo Carafa, en février 1559, attribuait tous les faits du passé à « la mauvaise nature du pape, qui incline vers les Français »[1].

Sincèrement et vivement religieux, Paul IV soumit à la fin ses passions à son devoir. Mais il ne put obtenir de ses neveux la même résipiscence. De colère, un jour, il les brisera. Dans les derniers mois de 1558, Carlo Carafa s'efforça de rattacher des négociations avec le gouvernement royal : il voulait obtenir de Henri II qu'il cédât, par un marché où il fut question d'Avignon, les territoires de la république de Montalcino à la famille du pontife[2]. Mais le Roi ne prit pas au sérieux ces propositions, soit par défiance à l'égard des Carafa, soit plutôt parce que des pourparlers étaient engagés déjà, au sujet de Montalcino, avec le duc de Ferrare.

*
* *

L'alliance de Hercule d'Este avec Henri II se dénoua plus difficilement que celle du pape : non que le duc répugnât beaucoup à changer de parti, mais il était homme qui ne se séparait des gens qu'après avoir tiré d'eux tout le bénéfice possible. D'ailleurs, créancier de la couronne de France, il avait de ce fait des motifs de fidèle assiduité envers le Très-Chrétien. Ses spéculations ne furent pas heureuses.

Hercule avait péché par excès d'habileté, et, au total, sa conduite pendant la campagne de Guise en Italie avait été tout à fait aveugle. Trop compromis aux yeux des Espagnols par son alliance avec Henri II pour qu'il pût espérer d'éviter les représailles du Roi catholique en cas d'échec, il avait, du reste, attiré sur soi, par une extraordinaire avarice et des procédés que nous avons décrits, la rancune de ses meilleurs soutiens français, du parti des Lorrains. Pendant l'été de 1557, l'impatience des courtisans et leur indignation contre les modes du duc de Ferrare étaient arrivées au suprême degré. Le prince trop astucieux, quémandeur insatiable et allié sans foi, s'était privé lui-même de la gra-

[1] Le card. Carafa à Paolo Filonardo, 1559, 29 février, Civita-Lavinia (Arch. Vatic., Miscellanea, X, 197, fol., 62 ; orig.).

[2] Voy. les lettres de Babou de la Bourdaisière et de D. Francesco d'Este, publiées dans l'*Archivio storico italiano*, série 1a ,appendice t. VIII.

titude de ceux dont il allait bientôt implorer le secours.

Attaquer le duché de Ferrare, tel avait été le dessein des Espagnols, une fois assurés que François de Lorraine et son armée ne s'arrêteraient pas dans l'Italie du Nord, mais poursuivraient leur chevauchée vers le royaume de Naples. Au début de juin 1557, on affichait une déclaration imprimée de Philippe II qui dénonçait Hercule d'Este comme rebelle à son suzerain [1]. Un mois plus tard et davantage à la fin de juillet, lorsque furent connus les dissentiments qui régnaient entre Henri II et ses alliés et que fut avéré l'abattement du duc de Guise, les Espagnols résolurent d'envahir l'Etat de Ferrare. Le projet conçu par le roi d'Espagne prévoyait l'intervention combinée des armées de Cosme de Médicis et d'Octave Farnèse, qui, renforcées de troupes venues de Sienne, occuperaient la partie méridionale du duché de Modène Octave devait être désigné comme général de cette entreprise [2].

Depuis quelque temps Hercule se sentait menacé, lorsqu'arriva la nouvelle du désastre de Saint-Quentin. Le duc fut atterré. Il supplia les Vénitiens de le secourir, car des Français il ne pouvait espérer une aide efficace, dans la nécessité pressante où se trouvait le royaume [3]. Aussi bien Henri II n'avait pas oublié l'attitude scandaleuse de son « oncle » pendant les mois précédents, et il trouvait assez de bonnes excuses pour le lâcher sans scrupule. Il lui conseilla donc, après la journée de Saint Laurent, de « s'accommoder avec le roy Philippe » ; dans une lettre explicative adressée à François de Lorraine, il ajoutait qu'il avait hâte

[1] Pietro Paolo Mancini au d. de Ferrare, 1557, 12 juin, Thiene (Arch. d'Etat de Modène, Parma; orig.).

[2] Giul. Ardinghello à Octave Farnèse, 1557, 27 juillet, Bruxelles : « Il conte di Feria questa mattina m' ha fatto chiamare et detto che il Re, considerato lo stato dele cose presenti, ha finalmente risoluto di voler assaltar il duca di Ferrara con essercito che giudica che si possa mettere insieme in Toscana, parte delle genti del duca di Fiorenza et parte di quelle che S. Mtà ha nel stato di Siena, lequali fa conto che arriveranno al numero di sette in 8 M. fanti et mille cavalli... Pare a S. Mtà che si possa dar principio a questa impresa, et vorrebbe che V. Ecc. per suo servitio si contentasse di esserne generale con amplissima auttorità et con tutti quelli honori che S. Mtà gli potrà dar in questo caso. Quanto al resto de l'impresa, S. Mtà è di openione che si debba assaltare la Graffagnana come paese più commodo da offender da queste forze che verranno di Toscana... » (Arch. d'Etat de Naples, Carte Farnes., fascio 699, fascic. A ; orig.).

[3] I. Malaguzzi, *La battaglia di San-Quintino e le relazioni fra la reale casa di Savoia e casa d'Este* (Modène, 1890, in-4), pp. 48 et suiv.).

de voir son allié guéri « des continuelles peurs et frayeurs, avec lesquelles il me tourmente incessamment »[1]. D'ailleurs, si le duc était pris au dépourvu, il en portait toute la responsabilité, ayant négligé, par aveuglement ou par peur, malgré les conseils qu'on lui donnait, d'occuper au bon moment les châteaux-frontières de Guastalla, Correggio et autres, et d'assurer la défense de son Etat contre les Espagnols et les Farnèse[2].

Les remontrances et les reproches de Henri II ne tiraient pas Hercule de peine. Les alliés italiens du roi d'Espagne se disposaient allègrement à dépecer la proie de Ferrare. A peine informé du désastre des armes françaises à Saint-Quentin, Cosme de Médicis, jusqu'alors si prudent, excitait le duc de Parme à « détruire les restes de Monsieur de Guise »[3].

Vers le 20 septembre 1557, Octave Farnèse reçut de Philippe II des lettres qui le nommaient général de l'expédition contre le duc de Ferrare et lui ordonnaient d'ouvrir les hostilités[4]. Marguerite elle-même était revenue des Pays-Bas en Italie, au mois de juillet, comme pour exciter l'ambition et l'initiative de son mari[5]. Octave réunit bien ses troupes à Borgo San-Donnino et se disposa à entreprendre quelques opérations[6]. Mais de ce côté il n'y avait pas à craindre grand

[1] Henri II au d. de Guise, 1557, 16 août, Paris, p. p. G. Ribier, *op. cit.*, t. II, p. 702.

[2] J. Alvarotti au d. de Ferrare, 1557, 31 juillet, Compiègne (Arch. de Modène, Francia; orig.).

[3] Le duc de Florence à Octave Farnèse, 1557, 28 août, Florence : « Perchè Dio ha dato si gran vittoria alla Mtà del Re cattolico, della quale io m' allegro a l'Ecc. V. quanto più posso, sapendo quanto piacere et contento Ella n'harà sentito, crederà che fusse bene vedere di consumare a fatto queste reliquie di Mons. di Ghisa, et in questa conjuntione non perdere così bella occasione. Però m' è parso di mandarle el sr Don Alvaro de Sande, informatissimo delle forze di qua et di molta esperientia et pratica de' siti et de l'armi, afin chè le referisca intorno a questa materia la mia oppenione..., per fare si segnalato servitio alla Mtà S. et, con la depressione del nemico, rendere pacata et sicura tutta Italia, il che non passerebbe senza suo commodo et honore. » (Arch. de Naples, Carte Farnes., fascio 86, fascic. 4; orig.).

[4] Pietro Paolo Mancini à Sigismondo Sanzino della Torre, 1557, 22 septembre, Parme : « Il duca è dichiarato generale dell' impresa contra il sig. duca di Ferrara. Ha ispedito molti capitanei con parole. Però si va soprasedendo : fin qui danari non corrino. » (Arch. d'Etat de Modène, Parma; orig.).

[5] Le d. d'Urbin au card. Farnèse, 1557, 9 juillet Urbin (Arch. d'Etat de Parme, Urbino; orig.).

[6] Lorenzo Amodei à Ascanio Celso, 1557, 5 octobre, Lyon : « È arrivato in Lione alli quattro del presente M. Scipion Piovena, il quale ha pubblicato per tutto che il duca di Parma si è dichiarato Imperiale et che vole fare la guerra

danger. Le duc de Parme, aussi rusé que son ennemi, était également poltron et avare : il ne devait guère incliner à la bravoure tant qu'il n'aurait pas reçu des renforts espagnols et touché assez de deniers pour satisfaire sa cupidité et couvrir les frais de l'entreprise. La guerre ne devint sérieuse qu'au début de l'année 1558, lorsque Ferrante Gonzague amena contre Hercule d'Este les troupes du Milanais[1]. A vrai dire, les adversaires n'échangèrent jamais que des piqûres.

On connaît assez la nature du duc de Ferrare. Il avait toujours gémi pour apitoyer ses protecteurs et obtenir d'eux des subsides, quand il ne courait aucun risque. On imagine le beau tapage de lamentations qu'il fit, lorsqu'il se vit acculé à une guerre certaine et dans les pires circonstances. Aux agents français qui se trouvèrent à sa portée, à M. de Villars, à l'évêque de Lodève, puis à François de Noailles, il adressa des plaintes violentes, montrant « contenance et visage d'homme fort passionné ». Il voulait être secouru de troupes ; davantage, il réclamait à cor et à cri l'argent qu'il prétendait que Henri II lui devait et dont, pour une fois, il avait besoin. Il qualifiait la conduite du Roi de « chose fort estrange » et de « grande vergogne », il accusait le Très-Chrétien de « luy avoir tiré toute sa substance », pour un peu il l'eût traité de voleur[2]. Mais le duc avait crié trop souvent mal à propos. Son éloquence, tour à tour injurieuse et larmoyante, ne produisait plus d'effet à la cour de France.

Scipion Piovene, l'ambassadeur Alvarotti, le prince Alphonse d'Este et divers agents ou familiers d'Hercule présentèrent vainement au Roi ses doléances. Henri II avait assez à faire chez lui pour oublier les infortunes de son oncle, et, même s'il eût pu se priver facilement des deniers et des troupes qui étaient alors nécessaires à la défense du royaume, il n'eût pas apporté beaucoup de zèle à secourir un

al duca di Ferrara et che digià fà la massa a Borgo San Donnino. » (Arch. de Parme, Francia ; orig.).

[1] Cette guerre a été à peu près ignorée des historiens. Seul, M. Paul Courteault, dans son ouvrage sur *Blaise de Monluc historien* (p. 345 et suiv.), a raconté les épisodes auxquels fut mêlé le capitaine gascon. — Ce serait le sujet d'une étude facile, d'après les documents de Modène, Parme, Milan, Mantoue et Florence.

[2] Myron au d. de Guise, 1557, 7 septembre, Ferrare (Bibl. Nat., ms. fr. 20443, fol. 26-28 ; orig.). — M. de Villars au d. de Guise, 1557, 27 septembre, Ferrare (*Mém.-Journ. de Guise*, pp. 391-392). — Cf. *Correspondance de D. du Gabre*, p. p. A. Vitalis, pp. 270 et suiv.).

homme dont il connaissait maintenant toute l'indélicatesse [1].

Les Guises eux-mêmes ne trouvaient plus le loisir ni les moyens et, d'ailleurs, n'éprouvaient pas grand désir de procurer satisfaction à ces demandes. La conduite d'Hercule à l'égard de son gendre, pendant la campagne du printemps 1557, avait détruit l'intimité qui existait entre les deux familles depuis près de dix ans. Au mois d'octobre, le cardinal de Lorraine lui-même demandait, en présence du Roi, à l'ambassadeur Alvarotti s'il n'était pas vrai que son maître se réconciliait avec Philippe II [2]. Le 17 novembre, le cardinal répondait à une lettre d'Hercule par cette exhortation non dépourvue de quelque ironie : « Monsieur, j'ay regret qui ne peult estre expliqué de vous veoir si mal secouru ; mais, quant je devrois morir, je n'i pourrois faire aultre chose, car il nous est du tout impossible, et cognois le tans tel que tant plus qu'il ira avant, tant plus il nous sera nécessiteus et avecques moins de moyens de vous secourir. Et pour ce, Monsieur, comme vostre très affectionné serviteur, je vous supplie de ne perdre tans à vous mestre hors de ce travail et à recouvrer vostre repos [3]. » Quant aux créances que le duc prétendait faire valoir, Henri II menaça d'envoyer à Ferrare le cardinal de Tournon, le meilleur comptable du temps, pour montrer à Hercule que les dettes de la couronne n'étaient pas si grandes qu'il le croyait [4].

De telles réponses, on le devine, ne calmèrent point les lamentations de cet insupportable allié [5]. Même lorsque, pour lui, tout danger fut écarté, il continua d'appeler au secours. Jusqu'à sa mort, en 1559, Hercule accabla le gouvernement royal de requêtes, de mémoires et d'actes juridiques en forme de sollicitations.

[1] Lettres d'Alvarotti, 1557, octobre-décembre (Arch. de Modène, Francia; orig.).

[2] J. Alvarotti au d. de Ferrare, 1557, 20 octobre, Poissy : « Il carle di Lorena mi strinse et, presente S. Mtà, mi dimandò se io sapeva che la Ecc. V. havesse alcuna pratica d'accordo col re Filippo. » (Arch. d'État de Modène, Francia; orig.).

[3] Le card. de Lorraine au d. de Ferrare, 1557, 17 novembre, S. Germain-en-Laye (Arch. de Modène, cardinali; autog.).

[4] J. Alvarotti au d. de Ferrare, 1557, 7 novembre, Paris : « Mad. di Guisa ci disse che Mons. Illmo di Tornone dovea venire verso V. Ecc. per fare li conti, et che dicono chel debito di S. Mtà non saria cosi grande come V. Ecc. dice. » (Arch. de Modène, Francia; orig.).

[5] Memoriale dato al sr cardinale di Loreno, alli X genaro 1558, in Parigi, per servitio del duca di Ferrara (Arch. de Modène, Francia; orig.).

Il faut se garder de prendre en pitié le duc de Ferrare et d'accuser Henri II d'ingratitude. Le Roi, dans la triste situation où il se trouvait, donna l'aide la plus efficace à son oncle : il mit à son service un excellent capitaine, qui sut réveiller un peu l'énergie du prince gémissant et tirer parti des ressources du duché contre les Espagnols. En effet, Blaise de Monluc, lieutenant-général auprès de la république de Montalcino, demandait instamment à être relevé de sa charge difficile et fastidieuse. Henri II l'envoya à Ferrare[1]. Ce grand soldat, arrivé le 19 janvier 1558, resta au service de la maison d'Este jusqu'au 30 mars de cette année : son activité et son énergie tirèrent de peine l'incapable Hercule[2].

L'envoi de Monluc à Ferrare était un acte d'autant plus généreux que le Roi n'ignorait pas les négociations engagées depuis longtemps par le duc avec Philippe II, en vue d'un accord. Tandis que des agents portaient ses doléances et ses requêtes à la cour de France, Hercule s'efforçait de gagner la bonne grâce du roi d'Espagne. Menacé par les alliés italiens de celui-ci, il avait travaillé à diviser Octave Farnèse et Cosme de Médicis, dont les forces réunies pouvaient détruire son Etat. Du côté des Farnèse, la voie était fermée à tout accommodement : exaspérés par les dangers qu'ils avaient courus pendant la campagne de Guise, les petits-fils de Paul III portaient à la maison d'Este une haine ancienne, renforcée de cupidité, qu'il n'était point facile de détourner, en des circonstances si favorables à leur vengeance. Mais, du côté de Florence, il y avait moyen de négocier. Les Médicis et les Este entretenaient de vieilles relations de courtoisie, dont nous avons vu les conséquences dans le gouvernement du cardinal de Ferrare à Sienne. Au surplus, depuis longtemps, on proposait le mariage du prince Alphonse d'Este avec Lucrèce de Médicis. Dès qu'il avait appris la condamnation prononcée contre lui par le roi d'Espagne, Hercule s'était hâté d'envoyer à Florence l'un de ses agents les plus habiles, Ippolito Pagano. Des pourparlers s'engagèrent. Le Médicis se montra d'abord récalcitrant : la bataille de Saint-

[1] J. Alvarotti au d. de Ferrare, 1557, 21 octobre, Poissy : « Mons. di Guisa mi dimandò si V. Ecc. si contentaria di havere Mons. di Monluch, quale dice non volere stare più in Thoscana. » (Arch. de Modène, Francia; orig.).

[2] Voy. P. Courteault, *Blaise de Monluc historien*, pp. 341 et suiv.

Quentin et l'invasion de la France par les armées espagnoles éveillaient en cet homme, d'ordinaire si prudent, le goût de l'aventure [1]. Mais, à la réflexion, il s'aperçut qu'il n'avait pas grand bénéfice à espérer d'une guerre contre le duc de Ferrare : la victoire, du reste forcément coûteuse, profiterait surtout, selon les nécessités géographiques et politiques, à Octave Farnèse. Or Cosme n'aimait pas se donner de la peine pour autrui, fût-ce pour ses meilleurs alliés. Ses propres ambitions, bornées naturellement au Nord-Ouest par la chaîne des Apennins, regardaient alors dans une direction tout opposée, vers le sud de la Toscane.

Le « tyran » de Florence était un homme heureux. Sa fortune, dirigée avec un art subtil et une profonde connaissance des moyens politiques, excitait l'envie des petits princes dont le jeu n'avait pas réussi. Cosme avait passé l'hiver et le printemps de 1557 dans un état d'esprit fort sombre, avec des inquiétudes plus cruelles qu'au moment de la guerre de Sienne. Mais cette épreuve, comme la première, s'était terminée par le succès d'une manœuvre infiniment adroite. Nous avons vu quelle audacieuse tromperie le Florentin avait imaginée pour détourner de son Etat l'armée du duc de Guise. Pendant trois mois, le roi de France et le pape l'avaient considéré comme un pécheur repentant, dont il fallait accepter la conversion précieuse. Les fruits de ce « machiavélisme » furent pour le duc doublement réjouissants. En effet, Philippe II lui-même prit la chose au sérieux : craignant de perdre le plus ancien allié de la maison d'Autriche en Italie, il céda, le 3 juillet 1557, à Cosme de Médicis tous ses droits de suzeraineté sur la république de Sienne [2]. C'était, pour le Florentin, un véritable triomphe diplomatique. Les alliés de Henri II, aux yeux desquels l'entreprise tentée par le duc de Guise en Italie paraissait déjà compromise sans remède, furent des premiers à féliciter le nouveau maître de Sienne. Hippolyte d'Este, cardinal de Ferrare, protecteur des affaires de France et ancien lieutenant du Roi en Toscane, écrivit à Cosme : « Les malheurs que cette pauvre cité de

[1] Sur ces négociations et celles qui suivirent, voy. la correspondance du duc de Ferrare avec Cosme de Médicis, 1557-1558 (Arch. d'Etat de Florence, Mediceo, 2912; orig.).

[2] Odet de Selve à Montmorency, 1557, 26 juin, Rome, p. p. G. Ribier, *Lettres et Mémoires d'Estat*, t. II, p. 693. — A. Desjardins, *Négociations...*, t. III, p. 374.

Sienne a soufferts depuis si longtemps ont été tels que je serai satisfait de la vraie tranquillité et du repos qu'elle pourra recevoir par votre moyen. Et, comme on peut dire que le grand feu, qui a dévoré non seulement la Toscane, mais toute l'Italie, est né principalement à l'occasion de Sienne, il plaira à Dieu que de la pacification de cette ville naisse aussi le moyen de l'éteindre[1]. » N'était-ce pas blâmer Henri II, dont les capitaines, pendant trois ans, avaient défendu la liberté de Sienne contre les Espagnols et les Florentins?

Cosme de Médicis se trouvait donc, au lendemain du désastre de Saint-Quentin, l'arbitre et le plus fortuné des princes italiens. Trop habile et trop prudent pour abuser par la force de sa situation, il s'en servit selon sa manière ordinaire : il allait offrir aux amis de la France de les réconcilier avec Philippe II, en négociant à son propre bénéfice des marchés avantageux. Telle devait être, en particulier, sa conduite à l'égard du duc de Ferrare. Une fois investi de la suzeraineté de Sienne, Cosme rêvait d'arrondir encore son Etat par l'annexion de la petite république de Montalcino, protégée de Henri II. Il cherchait les moyens d'obtenir cette annexion, dans le trouble des affaires italiennes, lorsque Hercule d'Este, menacé et se croyant perdu, implora sa pitié. Les gémissements du Ferrarais donnèrent à Cosme l'espoir qu'il pourrait arracher Montalcino au roi de France par l'entremise de la maison d'Este. C'est pourquoi les avances d'Hercule furent, après quelques difficultés, bien accueillies à Florence. Et le bruit se répandit du mariage d'Alphonse d'Este avec Lucrèce de Médicis.

Grâce à cette entremise, des négociations furent attachées rapidement entre la cour de Ferrare et la cour de Philippe II. A la fin de l'année 1557, on élabora un premier projet de traité, qui n'aboutit pas[2]. Les pourparlers continuèrent pendant l'hiver et le printemps de 1558[3]. Le 18 mars, les termes de la réconciliation d'Hercule avec le roi d'Espagne furent arrêtés[4] et, le 29, une trêve fit cesser les hostilités entre

[1] Le card. de Ferrare au d. de Florence, 1557, 1er août, Ferrare (Arch. d'Etat de Florence, Mediceo, 3274, 414; orig.).

[2] Arch. d'Etat de Naples, Carte Farnes., fascio 250, fascic. 4; minute.

[3] Canobio au card. Carafa, 1558, 31 mars, Bruxelles (Arch. Vatic., Principi, XI, fol. 289 v°; orig.).

[4] Cf. E. Rodocanachi, *Renée de France*, pp. 286-293 (non sans quelques erreurs).

Octave Farnèse et le duc de Ferrare [1]. Mais le traité de paix ne fut ratifié à Bruxelles que le 21 avril au soir. Ce retard s'explique par la résistance de Philippe II. En effet, le duc de Florence avait obtenu des conditions fort avantageuses pour Hercule d'Este : outre que celui-ci bénéficiait à peu près du *statu quo ante*, — il devait seulement renoncer à son alliance avec Henri II, — un article donnait aux troupes françaises, restées à Ferrare après l'expédition de Guise, le droit de rentrer dans le royaume en traversant les territoires espagnols, alors que la guerre battait son plein. Le roi d'Espagne signa ce traité de mauvais gré. Contraints par la peur d'accepter la médiation du duc de Florence, Philippe II et ses ministres lui gardèrent une vive rancune pour sa complaisance intéressée envers le Ferrarais [2]. Quant aux Farnèse, à qui l'on avait imposé cet accord, ils firent à triste fortune bonne mine [3]. La réconciliation d'Hercule d'Este avec le roi d'Espagne, bien qu'acceptée sans enthousiasme par ce dernier, n'en fut pas moins durable. A la fin de l'année 1558, l'ambassadeur de Ferrare pria Philippe II de renouveler à son maître l'investiture du duché de Modène et de Reggio, de la principauté de Carpi, du marquisat d'Este et du comté de Rovigo [4]. Désormais, la maison d'Este resta liée avec la cour de France par des relations de famille, mais le duché de Ferrare passa sous l'influence espagnole.

Henri II et ses ministres, au lendemain du désastre de Saint-Quentin, avaient poussé Hercule à se rapprocher de l'Espagne : ils ne pouvaient raisonnablement se plaindre du fait accompli. Ils estimèrent, pourtant, que le duc était allé

[1] Henri II au d. de Ferrare, 1558, 11 avril, Fontainebleau (Arch. d'Etat de Modène, Enrico II; orig.).

[2] Michele Suriano au Sénat de Venise, 1558, 22 avril, Bruxelles : « Hiersera è stata fatta la risolutione dell' accordo con il s^or duca di Ferrara, et è concluso con quelle conditioni appunto che ha mandate il s^or duca di Fiorenza, lequale non si pubblicano perchè sono vergognose per questa Maestà... Li soldati del duca di Ferrara possono andar a servir chi vogliono et gli è concesso il passo per lo stato di Milano per andarsene in Franza : et questa è una di quelle cose che ha più spiaciuto di qua che tutte le altre... Benchè ogniuno biasmi questo accordo et sia accusato il duca di Fiorenza che per interesse suo particolare lo habbia concluso in questo modo, tuttavia la necessità vince ogni cosa ; et si può far questa conclusione che il duca di Fiorenza può tutto ciò che vole in questo consiglio, se ben non è in buon conto del Re et è havuto per suspetto da tutta la corte. » (Arch. d'Etat de Venise, Spagna; orig. chiffré).

[3] Le card. Farnèse au d. de Florence, 1558, 1er mai, Parme (Arch. d'Etat de Florence, Mediceo, 3725, 97; orig.).

[4] *Venetianische Depeschen vom Kaiserhofe*, t. III, p. 82.

trop loin. Ils lui firent grief moins de son traité avec Philippe II que de son entente avec le duc de Florence, Cosme de Médicis.

C'est le 11 avril 1558 que le Roi prit connaissance de l'accord, arrêté le 18 mars, dont la ratification devait être soumise au gouvernement espagnol : il n'y fit pas d'objection[1]. Le 19 mai, il rappelait les troupes et les capitaines français, qui se trouvaient encore à Ferrare et dont le traité autorisait, comme on l'a dit, le libre passage à travers l'Italie du Nord[2]. Mais Henri II n'accepta pas si facilement le projet de mariage d'Alphonse d'Este avec Lucrèce de Médicis. Ce projet était, en effet, très grave, parce qu'il soumettait dans l'avenir la politique ferraraise au gré des ducs de Florence. Tous les moyens furent employés pour l'empêcher de réussir. Dès le début de l'année 1558, le gouvernement royal offrait à Alphonse d'Este la main de Marguerite de France, sœur du Très-Chrétien, avec deux cent mille écus de dot et les territoires de la république de Montalcino[3]. Les Guises, qui fondaient quelque espoir sur l'héritage de la maison d'Este, — d'autant que le prince Alphonse passait pour incapable de procréer, — menaient une intrigue acharnée. Le cardinal de Lorraine travaillait à vaincre la répugnance de Marguerite. Anne, duchesse de Guise, pour contrarier les projets de son frère, insultait les filles de Cosme de Médicis : « Ce sont de vilaines garses ! » s'écriait-elle[4]. Et elle ajoutait ces considérations, qui paraissent vraiment savoureuses quand on songe que la reine de France était une Médicis : « Mon cœur ne sauroyt porter d'avoyr pour ma seur aysnée une telle fille et pour mes alliés des marchans qui ne sont point dignes de se nommer nos serviteurs, et encore sans mille autres imperfections que l'on m'a asseuré que toute leur race a, et le dit-on communément parmi tous les grans

[1] Henri II au d. de Ferrare, 1558, 11 avril, Fontainebleau : « J'ay ceste après disnée receu par les mains de vostre ambassadeur les lectres que m'avez escriptes du XXIXe du passé, et entendu la tresve d'entre vous et le duc de Parme, ensemble l'accord de paix que le duc de Florence a, ou nom du roy Philippes, faict avecques vous... » (Arch. d'Etat de Modène, Enrico II ; orig.).

[2] Henri II au d. de Ferrare, 1558, 19 mai, Fontenay-en-Brie (Arch. de Modène, Enrico II ; orig.).

[3] J. Alvarotti au d. de Ferrare, 1558, 15 février, Paris (Arch. de Modène, Francia ; orig.).

[4] J. Alvarotti au d. de Florence, 1558, 15-21 avril, Paris (Arch. d'Etat de Modène, Francia ; orig.).

de cete compagnie, qui est qu'elles sont non seullement bossues, mays si fort bicles qu'elles en sont monstrueuses et font peur aus gens[1]. » Rien n'ébranla la volonté d'Hercule ; il força même son épouse, Renée de France, à faire des politesses au duc de Florence[2].

Le 29 mai, Alphonse d'Este épousait, en Toscane, Lucrèce de Médicis. Le prince reprit bientôt après la route de France, dégoûté de son mariage. Il resta près d'un an à la cour de Henri II, où il eut à résoudre des questions d'argent, de politique et d'amour[3].

Ce mariage florentin refroidit beaucoup les relations de famille entre la maison de Valois et la maison d'Este. Alphonse lui-même ne trouva plus auprès de son beau-frère, le duc de Guise, la cordialité d'antan : il se sentit surveillé. Aussi bien une telle méfiance était fort justifiée. Cosme de Médicis, dont la fille n'avait pu retenir le prince volage, possédait pleinement l'esprit de son gendre et peu s'en fallut qu'il ne fît de lui un espion. Alphonse ménagea par intérêt les sentiments des Français, mais il servit de loin la cour de Florence. Lorsque le grand *fuoruscito* Piero Strozzi, ami de François de Lorraine et compagnon d'armes de tous les capitaines du Roi, fut tué au siège de Thionville, l'héritier d'Hercule s'empressa de féliciter son beau-père[4].

Entre le duc de Ferrare et Henri II, il n'y avait plus matière qu'à disputes d'argent, marchandages et règlement de dettes. Désespérant d'obtenir le remboursement de ses créances, Hercule fit demander au Roi, comme compensation des sommes prêtées, qu'il consentît à lui céder les territoires de la république de Montalcino ; non que le duc voulût garder cet Etat, mais il espérait le vendre plus tard à Cosme de Médicis. La partie devint serrée, au printemps de 1558. Cornelio Bentivoglio, capitaine, que des liens étroits atta-

[1] Anne d'Este au prince de Ferrare, 1558, 21 avril (Arch. de Modène, Anna d'Este ; autog.).

[2] Lettres de Renée au d. de Florence, 1558, avril-mai, Ferrare (Arch. d'Etat de Florence, Mediceo, 2879 ; orig.).

[3] Cf. L.-N. Cittadella, *L'ultimo decennio di Ercole II* (*Arch. stor. ital.*, 3a série, t. XXV, p. 218).

[4] Alphonse d'Este au d. de Florence, 1558, 11 juillet, Ferrare : « Non voglio lasciare di dire a V. Ecc. che è verissimo che il mareschial Strozzi è morto d'una cannonata nel petto, et di questo il cardinale, mio zio, et io ancora ne havemo lettere della corte, il che, ancorche non importi più che tanto, non ho però voluto restare di avisarnela. » (Mediceo, 2879 ; orig.).

chaient à la maison d'Este, fut le principal négociateur de ce marché : trafic honteux, puisqu'il s'agissait de vendre la liberté des Siennois exilés, à leur insu. Henri II ne repoussa pas l'offre quant au fonds, mais il demanda un prix exorbitant : quatre cent mille écus pour des terres assez maigres [1]. Le duc ne voulait pas payer si cher. Il ne put obtenir de rabais : « C'est à luy de dire et faire entendre à Sa Majesté ses vouloir et délibération », déclaraient sèchement les ministres royaux [2]. D'autre part, Paul IV et le cardinal Carafa demandaient à Henri II, comme on l'a dit, ces mêmes territoires de Montalcino : ils offraient de lui céder en échange l'Etat d'Avignon. L'intervention des Guises fut, dans cette affaire, très fâcheuse pour les intérêts du royaume : ils firent écarter l'offre du Saint-Siège, afin de ne pas gêner les négociations qui étaient en cours avec le duc de Ferrare [3]. Ces négociations durèrent jusqu'au printemps de 1559. Nous verrons comment le traité du Cateau-Cambrésis y mit un terme de façon imprévue.

La victime des incidents qui brouillèrent les rapports entre la cour de France et la cour de Ferrare, à la suite de l'expédition de Guise, fut Dominique du Gabre, évêque de Lodève. L'ardent diplomate, nous l'avons dit, remplissait, depuis 1554, les triples fonctions d'ambassadeur à Venise, de trésorier des armées françaises en Italie et de représentant du Roi auprès de la maison d'Este. Après la trêve de Vaucelles, l'excellent Toulousain avait perdu l'amitié d'Hercule : Du Gabre défendait jalousement les deniers de son maître, tandis que le duc s'efforçait de les attirer dans sa caisse. Témoin scandalisé de l'avarice du Ferrarais, l'ambassadeur montra une telle insolence que le prince ne voulut plus recevoir ses communications [4]. Par lettre, datée de

[1] J. Alvarotti au d. de Ferrare, 1558, 3 juillet, Paris (Arch. de Modène. Francia; orig.).

[2] Mémoire au d. de Ferrare, 1558, 4 juillet, Paris (Arch. de Modène, Francia; orig.).

[3] J. Alvarotti au d. de Ferrare. 1558, 7 août. Paris : « Sua Santità et il car^le Caraffa hanno mandato qua Mons. di Manes per far operare d'havere da S. M^ta le terre ch'ella tiene in Toscana, con offerta di darle Avignone in contracambio... Tuttavolta, se V. Ecc. le vuole, dicono questi signori di Loreno et di Guisa ch'ella sarà antiposta ad ogn'altro, ma che bisogna che la si risolvì et facci sapere la sua intiera volontate di quello che la le vol pagare. » (Arch. d'Etat de Modène. Francia; orig.).

[4] Lettres d'Alvarotti, été 1557. Cf. *Correspondance de D. du Gabre*, p. p. A. Vitalis.

Compiègne le 22 juillet 1557, Henri II informa du Gabre qu'il lui avait désigné un successeur, François de Noailles, évêque de Dax[1]. Parti de Venise au mois de novembre et arrivé à Paris le 29 décembre, Dominique y mourut le 1er février 1558, de mort subite, presque disgracié [3]. Noailles avait quitté Paris le 20 août 1557, quelques jours après le désastre de Saint-Quentin [2].

Le nouvel ambassadeur trouva bon accueil à Venise. La « journée de Saint Laurent » n'y avait point modifié les dispositions politiques. Quelques seigneurs de Saint-Marc voulurent, il est vrai, honorer Emmanuel-Philibert du titre de citoyen[3]. Mais les marchands de l'Adriatique, enrichis depuis longtemps par la neutralité, n'inclinaient pas à changer d'attitude. Ils avaient repoussé jadis les offres de Henri II victorieux, ils ne l'accablèrent pas au jour de sa défaite. Pendant l'année 1558, tous les ambassadeurs de Venise travaillèrent à préparer la paix[4].

Des événements qui suivirent la campagne de Guise, seuls, en Italie, les Farnèse eurent réellement à se plaindre. La réconciliation de Philippe II avec le duc de Ferrare, par l'entremise de Cosme de Médicis, leur enleva toute chance de s'agrandir au détriment de la maison d'Este. Et ils perdirent beaucoup en France. Henri II confisqua les bénéfices que le cardinal Farnèse possédait dans le royaume et en fit don au cardinal de Ferrare[5]. Le 30 novembre 1557, il chassait de la cour tous les agents et serviteurs de la famille Farnèse[6]. C'était frapper fort. Alexandre, privé de la plus

[1] J. Alvarotti au d. de Ferrare, 1557, 29 décembre, et 1558, 1er février, Paris Arch. de Modène, Francia, orig.).

[2] Henri II au d. de Ferrare, 1557, 22 juillet, Compiègne, et 19 août, Paris (Arch. de Modène, Enrico II ; orig.). — Le card. de Lorraine au d. de Ferrare, 1557, 20 août, Paris : « Ce mot sera pour accompaigner Mons. l'évesque de Dacqs que le Roy envoye à Venise pour son ambassadeur au lieu de Mons. de Lodève. Il est homme qui a desjà eu quelque maniment des affaires et s'en est très bien acquicté au contentement du Roy et de ses ministres. » (Arch. de Modène, Cardinali ; orig.). — J. Alvarotti au d. de Ferrare, 1557, 4 août, Compiègne (Arch. de Modène, Francia ; orig.).

[3] A. Segre, *Emanuele Filiberto e la repubblica di Venezia* (*Misc. di storia veneta*, série 2a, t. VII, p. 93).

[4] Arch. d'Etat de Venise, Francia et Spagna, année 1558, *passim*.

[5] Voy. l. I, ch. III.

[6] G. Dalmatio au card. Farnèse, 1557, 30 novembre, S. Germain-en-Laye : « Ce jourd'huy le cardinal de Lorrene m'a faict response par les propres parolles qui s'ensuyvent : « Le Roy m'a commandé vous dire deux choses, l'une qu'il « est fort malcontent de Messieurs de la maison Farnèse pour leur ingratitude

grosse part de ses revenus, se plaignit que le Roi eût violé les lois ecclésiastiques et invoqua la médiation du pape. Celui-ci intervint en effet, mais sans succès[1]. Au printemps de 1558, comme pour achever la rupture des petits-fils de Paul III avec la France, le duc d'Urbin, Guidobaldo della Rovere, époux de Vittoria Farnèse, renonçant à la neutralité qu'il avait jusqu'alors observée, se mettait sous la protection de Philippe II[2].

Le 29 septembre 1558, au camp d'Amiens, eut lieu l'assemblée solennelle des chevaliers de Saint-Michel. Le cardinal de Lorraine, chancelier de l'Ordre, prit la parole, les statuts en main : il rappela quels devoirs réciproques de fidélité unissaient les chevaliers au Roi, il énuméra tous les bienfaits qu'Octave Farnèse avait reçus du Très-Chrétien et déclara quelle ingratitude le duc en avait montrée, puis il demanda à chacun son jugement. Les chevaliers, unanimes, répondirent qu'Octave avait mérité la dégradation. Alors le prévôt de l'Hôtel arracha l'écu du duc de Parme, le brisa et le fixa de nouveau la pointe en l'air, en signe de honte. Dans la même séance, fut dégradé Paolo Giordano Orsini, qui avait renvoyé au Roi les insignes de l'Ordre. Orsini était gendre de Cosme de Médicis et beau-frère d'Alphonse d'Este : celui-ci, invité à l'assemblée, refusa d'y assister[3].

Quelques mois après la bataille de Saint-Quentin, Henri II, par une suite naturelle et très humaine des malheurs de 1557, se trouvait détaché de presque tous les princes ita-

« et mesconnoissance de ses bienfaictz ; plus, Sa Majesté m'a commandé vous « dire que vous et tous autres ministres de la maison Farnèse ayéz à vous « retirer hors la Court et vous abstenir de leurs affaires en France. » Après lesquelles parolles, led. s^r cardinal destorna son visaige de moy et ne souffrit que luy feisse aulcune réplicque. » (Arch. d'Etat de Parme, Francia ; orig.).

[1] Ascanio Celso au card. Farnèse, 1558, 2 janvier, Rome (Arch. d'Etat de Naples, Carte Farnes., fascio 709 ; orig.). — Pasino de' Giusti au même, 1558, 6 avril, Rome (Arch. cit., C. Farnes., fasci nuovi, II ; orig.).

[2] G. Michieli au Sénat de Venise, 1558, 11 mai, Paris : « Il s^or duca di Ferrara ha ultimamente dato nova della condotta del duca d'Urbino con il Re cattolico, et ha fatto ricordare a S. M^tà Ch^ma che, quanto ella si mostra d'haver da un pezzo in qua allontanato l'animo dalle cose d'Italia havendole si può dire abbandonate, tanto per il contrario l'havendovelo applicato il Re cattolico (guadagnandosi, come fà, di giorno amici), non solo viene ad assicurarsi delli Itali che possiede, ma leva a S. M^tà Ch^ma et li amici et la protettione... » (Arch. d'Etat de Venise, D. al Senato, Francia ; orig.).

[3] J. Alvarotti au d. de Ferrare, 1558, 29 septembre, du camp d'Amiens (Arch. d'Etat de Modène, Francia ; orig.).

liens. Une seule famille restait obstinément fidèle à la couronne de France, celle des Pico de La Mirandole[1]. Quant aux *fuorusciti*, quelques-uns servaient dans l'armée du Roi sous les ordres du duc de Guise, le plus grand nombre s'était soumis au nouveau destin de la Péninsule, et l'on voyait figurer, parmi les capitaines de Cosme de Médicis, un homme tel qu'Aurelio Fregose[2]. La division des territoires, il est vrai, n'avait pas beaucoup changé : en 1558, les troupes royales occupaient encore le Piémont et la république de Montalcino. Mais sur ces territoires, la vie politique et militaire des Français est devenue passive, souvent inerte, et ce défaut d'initiative, qui marque bien un changement radical dans la direction des forces vives du royaume, prépare un recul définitif. Parmi les princes italiens, gent faible et fourbe qui suit toujours l'étranger vainqueur, le prestige du Très-Chrétien est ruiné. Spectateurs effrayés ou déçus de la campagne de Guise et de ses conséquences, les ducs de la Péninsule mesuraient le désastre du roi de France à la discrétion de ses agents et à l'avarice de ses trésoriers. Henri II n'achetait plus d'alliances : c'était le signe d'une détresse irréparable. Par un mouvement qu'on dirait solidaire, dès 1558, tous les anciens bénéficiaires de la politique française se soumettent à l'hégémonie espagnole. Dans les petites cours et sur les places des cités, on commente les malheurs du royaume d'outre-monts : le Très-Chrétien n'a plus en Italie que des ennemis ou des créanciers[3].

Un réveil n'était pas impossible. Forcés de montrer un recueillement pénible, les Guises ne désespéraient pas de

[1] Le comte de La Mirandole à Henri II, 1558, 11 juin, La Mirandole : « Il s^or^ Luigi, mio fratello, mosso da quello intenso disiderio che habbiamo tutti noi di servire a V. M^tà^, vedendo che non posso venir io, che in questo caso saremmo venuti di compagnia, s'è risoluto di venir egli a servirla su l'occasione di cotesta guerra... » (Bibl. Nat., ms. fr. 20455, fol. 1 ; orig.). — G. Michieli au Sénat de Venise, 1558, 8 mars, Moret : « Fu spedito l'agente del conte della Mirandola con trenta mille scudi per il pagamento dei soldati et attre spese di quella fortezza. » (Arch. de Venise, Francia ; orig.).

[2] Cosme de Médicis à Octave Farnèse, 1558, 11 mai, Pise (Arch. de Naples, Carte Farnes., fascio 86, fascic. 5 ; orig.).

[3] Voici un exemple des bruits qu'on répandait en Italie : « Che li VI M. Svizzeri, che partirno alli giorni passati per Piccardia, havevano havuto ordine di voltare alla volta di Bordeos. intendendosi che quel paese s'andava sollevando tutto contra il re di Franza et che l'armata inglesa e di Spagna dava grandissimo travaglio verso quella banda. » F. Ferrero au d. de Florence, 1557, 28 septembre, Milan (Mediceo, 3107, 262 ; orig.).

pouvoir rouvrir, un jour, le conflit dans la Péninsule. Mais l'état du royaume, l'anarchie du gouvernement, l'effroyable misère du peuple, les progrès de l'hérésie, tous les maux qui apparaissent, une fois la gloire éteinte, s'imposent déjà à l'esprit de Henri II. La force de ses scrupules et une vision très juste, quoique partielle, de la réalité, conduiront bientôt le Roi hors des voies traditionnelles de la magnificence extérieure.

*
* *

Si l'on pouvait mieux distinguer, dans les actes du gouvernement, ce qui appartient au souverain de ce qui est l'œuvre des ministres, on verrait sans doute qu'après le désastre de Saint-Quentin et jusqu'à la fin de son règne, la personnalité de Henri II s'est affirmée plus vivante qu'auparavant. Pendant les deux dernières années de sa vie, les contemporains assistèrent à un revirement complet de la politique française, à un arrêt brusque des forces orientées depuis soixante ans vers l'Italie. Ce changement, commandé par les circonstances, n'eût peut-être pas abouti si vite, sans l'influence personnelle que prit alors le Roi dans la direction de ses propres affaires : influence relative, du reste, où se manifeste la maturité, enfin acquise, d'une nature trop timide qui craint toujours l'indépendance. C'est un fait étonnant que, pendant l'année 1558, les Guises, livrés à eux-mêmes, en l'absence de Montmorency qui était prisonnier, durent, pour leur plus grande gloire, suivre la politique qu'avait indiquée, depuis longtemps, leur rival, adopter même et exécuter les projets militaires qu'il avait formés. A vrai dire, en ce faisant, ils obéirent à la volonté discrète, mais tenace, de Henri II.

La personnalité du Roi s'était affermie dans le malheur. Il est certain, — on en trouvera plus loin les preuves, — que, devant les réalités douloureuses de la campagne de Guise en Italie et du désastre de Saint-Quentin, l'esprit de Henri II, jusqu'alors confiant, chevaleresque et un peu puéril, se recueillit dans un grand effort de méditation. Le premier mouvement du souverain avait été de colère contre Montmorency, dont la maladresse militaire était la cause immédiate du désastre. Puis, son intelligence, aussi droite

que son caractère, comprit toute l'ampleur du problème. Éclairée par la mauvaise foi des alliés italiens, des Carafa, des Este, des Farnèse, et soutenue par la rancune très vive qui l'excitait naturellement contre les traîtres, sa réflexion s'élargit et le conduisit jusqu'au remords : remords d'avoir rompu la trêve de Vaucelles, remords d'être resté sourd aux avis du Connétable. Ce remords devait s'alimenter, pendant l'année 1558, d'arguments de toute sorte, matériels, politiques et moraux.

L'intervention plus personnelle du Roi dans le gouvernement de ses affaires produisit des conséquences nombreuses, diverses, toutes graves. Connaissant le tempérament de l'homme, son caractère entier, rigide et toujours naïf, on pouvait craindre qu'il n'accomplît des changements trop brusques et partant dangereux, qu'il ne subît une conversion trop radicale. Nous verrons, en effet, ce qu'il y eut d'excessif et de funeste dans quelques actes de la dernière politique de Henri II. Mais, si le revirement fut précipité, maladroit et fâcheux par la suite, il entraîna d'abord des résultats excellents.

C'est proprement au Roi qu'appartient la gloire d'avoir recouvré Calais.

Les historiens protestants attribuent à Coligny le mérite de ce dessein. Brantôme dit, en effet, que l'amiral fut « le premier invanteur de l'entreprise », qu'après la trêve de Vaucelles, il avait fait reconnaître la ville par François de Bricquemault, sieur de Beauvais, et que, sur le rapport de celui-ci, il avait rédigé un mémoire et soumis un plan à Henri II[1]. D'autre part, les historiens catholiques, forts du fait même et de la tradition, donnent à François de Lorraine tout l'honneur de cet exploit. En vérité, l'un et l'autre de ces deux capitaines illustres ne firent que réaliser la pensée de leur maître. Le Roi, on l'a dit au début de cet ouvrage, pensait, depuis son avènement, à recouvrer Calais. Après la campagne de Boulogne, en 1549, il avait déclaré son intention de chasser les Anglais du continent, et ensuite, par un espionnage continu et des négociations secrètes, il avait tenté de réaliser ce dessein. Montmorency, prisonnier en Flandre, avouait à un ministre de Philippe II, au mois de

[1] Brantôme. *Œuvres*, éd. Lalanne, t. IV, pp. 213-215.

janvier 1558, que la conquête de Calais était préparée depuis plus de quatre ans[1].

Les troupes victorieuses du duc de Savoie, brusquement arrêtées après la prise de Saint-Quentin, n'avaient pu empêcher Henri II de réunir à Compiègne une nouvelle et puissante armée de défense. Cette armée était prête, au mois de novembre 1557. Le Roi tint conseil pour délibérer sur le plan de campagne. Lui-même prit la parole et proposa de diriger, en plein hiver, un coup de main sur Calais. Mais il se trouva seul de son avis : personne n'adhéra et la majorité du Conseil se déclara hostile à ce projet. Interrogé, le duc de Guise ne voulut ni approuver ni blâmer le dessein de son maître. Alors, Henri II passa outre et assuma toute la responsabilité de l'entreprise [2].

On sait avec quelle rapidité et quelle précision François de Lorraine exécuta la volonté du Roi. L'action fut certainement plus facile qu'on ne l'avait prévu. Mais jamais, sous ce règne, entreprise n'avait été préparée avec autant de méthode et réalisée avec autant de sûreté. La conquête de Calais, achevée le 13 janvier 1558, étonna tous les hommes de guerre et Henri II lui-même, car cette place était forte « par la nature, par la mer et par l'art » [3]. Le vainqueur montra une rare générosité et ne vengea pas sur la population les horreurs que les Espagnols avaient commises à Saint-Quentin [4].

Promoteur de cette glorieuse conquête, Henri II put être fier de son coup d'essai. Avec le Roi, toute la France s'éveilla de la torpeur douloureuse où l'avait plongé le désastre de Saint Laurent. Les États-Généraux, qui étaient alors réunis

[1] Instruction de Philippe II au comte de Feria, 1558, 28 janvier, Bruxelles, publ. p. Kervyn, *Relations politiques des Pays-Bas et de l'Angleterre*, t. I, p. 122.

[2] Herc. Strozzi au d. de Mantoue, 1558, 9 janvier, Paris : « S. Mtà è in grandissima allegrezza per essere questa impresa *sua* et fatta contro il parere della maggior parte del Consilio Anzi si dice che non vi era persona che la consigliasse, et Mons. Illmo de Guisa non ha mai voluto ne' laudarla nè mancho biasmarla, per quanto ho inteso di bon loco. » (Arch. d'Etat de Mantoue, Francia ; orig.). Confirmé par les témoignages que nous avons cités au tome I, livre I, ch. I.

[3] Le d. de Guise, au d. de Ferrare, 1558, 7 janvier, Calais : récit des opérations (Arch. d'Etat de Modène, Francesco di Lorena ; orig.). — Henri II au même, 1558, 13 janvier, Paris (Arch. cit , Enrico II ; orig.). Nombreuses lettres des ambassadeurs, en particulier d'Alvarotti.

[4] Voy. le témoignage d'un assiégé dans *Lettere di Principi*, t. III, pp. 249-251.

à Paris, firent plus nationale l'allégresse de la Cour[1]. Le 16 janvier, une procession solennelle d'action de grâces se déroula dans cette capitale délivrée de la peur[2]. Ce même jour, le Dauphin François, le jeune duc de Lorraine et le cardinal de Châtillon partirent pour aller visiter la nouvelle conquête. Le lendemain, 17, Henri II lui-même, accompagné des cardinaux de Lorraine et de Guise, du prince de Condé, d'Alphonse d'Este et d'une foule de gentilshommes, prit la route de Calais[3]. Le 4 février, il rentrait à Paris : sa joie était radieuse[4].

Pendant le printemps et l'été de 1558, la campagne militaire se poursuivit avec un égal bonheur, illustrée surtout par la prise de Thionville et celle de Dunkerque[5].

*
* *

La victoire de Calais retentit en Europe presque aussi fort que le désastre de Saint-Quentin.

Les Italiens, à peine installés dans le parti de l'Espagne et craignant d'être encore dérangés, accueillirent cet événement avec triste mine[6]. Aussi bien les agents de Philippe II

[1] Cf. le chapitre suivant. — *Lettres de Giovanni Dalmatio*, p. p. L. Romier (Extr. de la *Bibliothèque de l'Ec. des Chartes*, t. LXXI, p. 6).

[2] *Registres du Bureau de la Ville de Paris*, t. V, p. 518.

[3] J. Alvarotti au d. de Ferrare, 1558, 12, 17, 18 janvier, Paris (Arch. de Modène, Francia ; orig.). Le 17 janvier : « S. M^tà^ è partita questa mattina et con essa in posta sono iti li car^li^ di Loreno et di Guisa, il principe di Condé, il s^or^ Don Alfonso, il s^or^ Guido Bentivoglio, M. di Bordiglione, quello di Carnavaletto, un figliolo del conte di Sanserra, M. della Bordighiera, M. Rubertetto, M. Scipione Piovene... Il car^le^ di Chiatiglione è ito avanti a Beoves per allogiar questa sera S. M^ta^. »

[4] Le même au même, 1558, 5 février, Paris : « Hieri di sera venne il Re di ritorno da Cales. » (Arch. cit., orig.). — Henri II au d. de Ferrare, 1558, 10 février, Paris : « Estant dès vendredy dernier de retour de mon voiage de Kalais, qui n'a pas esté long ne inutille pour le bien de mes affaires... » (Arch. de Modène, Enrico II ; orig.).

[5] Henri II au d. de Ferrare, 1558, 25 juin, Villers-Cotterets : « Aiant reçeu de mon cousin le duc de Guise l'heureuse nouvelle de la prinse de Thionville, faicte le XXIIme de ce moys par composition,... vous advise que telle conqueste estoit inespérée à beaucoup et mesmes aux princes et seigneurs de la Germanye qui sont voisins de là, car ceste place a esté depuis long temps tousjours estimée inexpugnable. » (Arch. d'Etat de Modène, Enrico II : orig.). — Henri II au même, 1558, 10 juillet, Villers-Cotterets : « Hyer arrivant en ce lieu, devant mon soupper, je reçeuz lectres du mareschal de Termes, où il me feist sçavoir la prinse qu'il a faicte par composition des ville et port de Dunkerque, qui est le plus beau, plus capable et principal port qui soit en toutes les costes des Pays-Bas... » Annonce également la prise de Bergues, « estant une fort grande ville, chef du marquisat de Bergues, accompaignée de grosses abbayes et autres églises et palais. » (Arch. cit. ; orig.).

[6] Le card. Farnèse à Octave, 1558, 22 janvier, Parme : « Questa sera mi trovo

s'efforcèrent d'amoindrir la renommée de ce fait d'armes en attribuant la chute de la ville à la trahison [1]. Mais cette nouvelle réjouit tous ceux qui désiraient la paix générale. Le roi de France n'eût pas accepté de négociations sous le coup de la défaite; une fois la honte effacée, on pouvait engager des pourparlers honorables [2]. Aux diplomates royaux la prise de Calais rendit la vigueur morale et le sang-froid.

En d'autres circonstances, ce succès eût peut-être ramené vers l'Italie la pensée du Roi et de ses courtisans. Deux Napolitains, Giulio Brancatio et un certain Vespasiano, serviteur du prince de Salerne, entraînant les troupes à l'assaut, avaient planté l'étendard français sur le château de Calais. Henri II fit publier ce fait dans toute la Péninsule [4]. Le maréchal Piero Strozzi, le célèbre *fuoruscito*, fut lui aussi un des héros du combat. Pour reconnaître sa bravoure, le Roi lui donna trente mille écus à prendre sur les laines trouvées dans la ville, lui permit de tirer rançon du gouverneur de Guines fait prisonnier et, marque singulière d'estime, le créa membre du Conseil privé, — de ce Conseil qui dirigeait la politique générale et guidait l'esprit du souverain [3]. Devenu l'égal des plus grands et membre du gouvernement, Strozzi put oublier ses malheurs. Mais il ne jouit

lettere di Lione delli XII che confermano la perdita di quel luogo di Cales... Increscemi della nuova, ma bisogna pigliarla come viene et star tanto più avertito. » (Arch. d'Etat de Naples, Carte Farnes., fascio 407, fasc. 4; orig.). — Ascanio Celso au card. Farnèse, 1558, 13 janvier, Rome : « Ci sono lettere di Fiandra che dicano la presa di Cales per tradimento, e che sperano assediarla e rihaverla presto. » (Arch. de Naples, C. Farn., fascio 401, fasc. 1 ; orig.). — Pietro Paolo Mancini au d. de Ferrare, 1558, 27 janvier, Parme : « La cosa di Cales non s'è mai creduta qui, senon da hieri che venne nova della corte. con tanto dispiacere d'ognuno che niente più... Si predica sulle piazze come si faceva della rotta del Re et presa di S. Quintino. » (Arch. de Modène, Parma ; orig.).

[1] J. Alvarotti au d. de Ferrare, 1558, 10 février, Paris : « L'ambasciatore venetiano s'allegrò hieri con S. Mtà in nome della signoria della presa di Cales et la essortò tuttavia alla pace, et ella rispose parole le migliori del mondo ma però generali. Non si fà dubbio ch'ella non l'accettasse volentieri purchè la possa havere con honeste conditioni. » (Arch. de Modène, Francia ; orig.).

[2] J. Alvarotti au d. de Ferrare, 1558, 9 janvier, Paris (Arch. de Modène, Francia ; orig.). — Vinc. Buoncambi à Octave Farnèse, 1558, 5 février, Rome (Arch. d'Etat de Parme, Roma ; orig.).

[3] J. Alvarotti au d. de Ferrare, 1558, 28 janvier, Paris : « S. Mtà hà fatto del suo consiglio privato il sor Pietro Strozzi, dico del Consiglio, et Mons. di Guisa le hà donato Milort Greco, Inglese, prigione, ch'era capo in Ghines. » (Arch. de Modène, Francia; orig.). — Herc. Strozzi au d. de Mantoue, 1558, 13 février, Paris : « Doppo la presa de Cales et de Ghines, S. Mtà hà donato al marescial Strozzi per trenta milia scudi delle lane che erano in Cales et donatogli per prigione il governatore et fattolo degli Affari, che è il maggiore honore che gli havesse potuto fare S. Mtà. » (Arch. d'Etat de Mantoue, Francia ; orig.).

pas longtemps de cette fortune imprévue. Après avoir passé le carême dans le recueillement, « faisant la diète et s'adonnant à l'estude des lettres grecques et de filosofie et à la traduction des *Commentaires* de César », il eut une dernière joie, le mariage de sa fille Clarisse, que dota Catherine de Médicis, avec un neveu du Connétable, Honorat de Savoie-Tende. Les noces furent célébrées au début de mai[1]. Puis, le grand Florentin partit pour assister au siège de Thionville : il y fut tué le 20 juin 1558[2]. Ainsi disparut une des figures les plus caractéristiques de l'histoire de Henri II : condottiere magnifique, dont la violence, les infortunes et les erreurs ne diminuent pas la noblesse et le superbe désintéressement. La Reine apprit cette mort avec une grande douleur. Le Roi lui-même, très ému, voulut récompenser dans sa famille le dévouement de Strozzi. La veuve de celui-ci, Laudamina de Médicis, reçut une pension annuelle de mille écus, la jouissance d'une terre de six mille livres d' « entrées » et la promesse d'être attachée durant toute sa vie à la maison royale. Au fils du maréchal, Filippo Strozzi, Henri II donna le titre de gentilhomme de la Chambre, une pension de quatre mille « francs » et la jouissance d'une terre de dix mille livres de revenu, qu'avait possédée son père[3]. Piero avait dépensé toute sa fortune au service du Roi.

Comme il était naturel, les Guises tirèrent de la victoire de Calais les meilleurs profits. Heureusement orienté par son maître, François avait réalisé un rêve séculaire de la dynastie : Henri II lui en montra une gratitude généreuse. La gloire du vainqueur fut exploitée surtout par ses frères.

[1] *Lettres de Giovanni Dalmatio*, p. p. L. Romier (Extr. de la *Bibl. de l'Ecole des Chartes*, pp. 11-16).

[2] Voy. le beau récit du siège de Thionville par P. Courteault, *Blaise de Monluc historien*, p. 362. — Mich. Suriano au Sénat de Venise, 1558, 24 juin, Bruxelles : « Fra li morti si ragiona di Pietro Strozzi, che sarà la miglior nova che potesse haver il sig. duca di Fiorenza. Et questo ambassator del duca lo mostra chiaramente, perchè non pare che possa star in se da allegrezza. » (Arch. d'Etat de Venise, D. al Senato, Spagna ; orig. chiffré).

[3] Herc. Strozzi au d. de Mantoue, 1558, 2 juillet, La Ferté-Milon « ... Mentre caminavano M. Illmo de Guisa et il marescial Strozzi, sopra il quale M. Illmo de Guisa tenea un brazzo al collo et ragionando insieme, venne una balla di moschetto che dette nella mamella sinistra del marescial quale gli restò nel corpo. et sentendosi ferito, non disse altra cosa sinon : « Sua Maestà et Vostra « Eccelentia perdono un bono et fedel servitore », et subito caschò morto. Sue Maestà ne hanno mostrato un grandissimo dolore, et invero è pianto da tutto questo regno. » (Arch. d'Etat de Mantoue, Francia ; orig.). Le même, 4 juillet, Melun.

A la nouvelle de ce fait d'armes, le cardinal de Lorraine avait laissé paraître une joie puérile : les courtisans, qui connaissaient son avarice, le virent avec stupeur offrir à sa belle-sœur, Anne d'Este, un collier de cinquante perles, estimé deux mille cinq cents écus[1]. Le duc de Guise n'avait-il pas par sa victoire effacé la honte du désastre de Saint-Quentin, réparé le « méfait » du Connétable ?

Dès le mois de novembre 1557, le jeune cardinal Louis de Guise était entré au Conseil privé[2]. Au début de mars 1558, le dernier né des Lorrains, filleul de François et grand prieur du royaume, fut nommé général des galères au lieu du baron de La Garde[3]. Henri II promit alors au duc d'Aumale le gouvernement de Piémont[4].

La victoire de Calais eut un résultat beaucoup plus grave : elle assura définitivement le mariage de Marie Stuart, nièce des Guises, avec le Dauphin François, héritier de la couronne et fils préféré de Catherine de Médicis.

Cette union, on l'a vu, était décidée depuis longtemps, depuis les premières années du règne[5]. Mais, en fait, Montmorency, par une vigilance sournoise, avait retardé la conclusion de tout engagement : il espérait bien que l'occasion s'offrirait, un jour, d'écarter du trône ses rivaux et leur nièce. De leur côté, les Guises, qu'exaspérait l'attente, guettaient le moment propice pour fonder sur ce mariage leur fortune à venir. Après « la journée de Saint Laurent », la famille de Lorraine, délivrée du Connétable qui était prisonnier, put préparer et hâter la réalisation de son plus cher dessein. Au mois de novembre 1557, Henri II agréait la proposition et fixait la cérémonie des fiançailles au jour des Rois de l'année suivante.

[1] J. Alvarotti au d. de Ferrare, 1558, 11-14 janvier, Paris : « ... Il Re ha donato al s^or^ duca di Guisa la mason de la Spatola in Cales... » (Arch. d'Etat de Modène, Francia ; orig.).

[2] J. Alvarotti au d. de Ferrare, 1557, 19 novembre, Poissy : « Mons. Illmo Cardin. di Guisa è fatto del privato consiglio di S. M^tà^ et hieri comminciò ad entrarvi. » (Arch. de Modène, Francia ; orig.).

[3] Les lettres patentes portent la date du 8 mars 1558 (Bibl. Nat., coll. Clairambault, t. 825, fol. 115), mais la décision fut prise dès le 1er mars (dép. d'Alvarotti, 1er mars). — Cf. Ch. de La Roncière, *Histoire de la marine française*, t. III, p. 547.

[4] *Lettres de G. Dalmatio*, pp. 7 et suiv.

[5] Sur les négociations préliminaires, cf. Ch. Giraud, *Le mariage de Marie Stuart avec François II* (*Journal des Savants*, 1876, pp. 555-559).

Alors, Montmorency, dans un dernier effort pour arrêter ses rivaux, inventa une manœuvre extraordinaire. De sa prison de Gand il ne pouvait agir directement sur l'esprit du Roi que par un tour de ruse : il y réussit. Dans la deuxième semaine de décembre 1557, arrivait à Saint-Germain-en-Laye un Espagnol qui venait de Flandre. Il montra des lettres, signées de Montmorency, pour avoir accès à la personne du souverain. Henri II lui accorda une audience secrète, qui dura fort longtemps. On sut bientôt après l'argument de cet entretien : au nom du Connétable, l'Espagnol avait proposé au Roi le mariage du Dauphin François avec la sœur de Philippe II et le mariage d'Élisabeth de France, fille aînée du Très-Chrétien, avec l'infant d'Espagne, Don Carlos.

Cette offre surprenait Henri II alors qu'il était encore écrasé par le désastre de Saint-Quentin, dégoûté de la guerre, mal sûr de ses desseins et de sa politique, écœuré par la défection de ses alliés italiens et inquiet de l'avenir. Dans son humiliation, il devait considérer la démarche du roi d'Espagne comme une bonne fortune. Montmorency avait-il reçu vraiment une proposition de Philippe II, ou bien n'était-ce là qu'une manœuvre de courtisan astucieux? A défaut de preuve confirmant la première hypothèse, il faut admettre la seconde que justifient assez le caractère et les procédés ordinaires du Connétable. Le Roi suspendit aussitôt les préparatifs du mariage de son héritier avec Marie Stuart et retarda les fiançailles, d'abord fixées au 6 janvier, jusqu'à une date indéterminée. Il voulait, disait-on, soumettre le cas au jugement des États-Généraux, convoqués à Paris pour les premiers jours de l'année 1558[1].

[1] Herc. Strozzi au d. de Mantoue, 1557, 17 décembre, Poissy : « ... Le fiansaglie di Mons. S^mo^ Delphino con la M^tà^ della Regina di Scotia, che si doveano fare alla festa dei Re, sono retardate, havendo deliberato S. M^tà^ per questo effetto fare una dietta, quale deve tenersi per tutto il mese di genaro proximo a Parigi, dove S. M^tà^ andarà... Se intende per certo che S. M^tà^ hà digià fatto chiamare tutti li principi et ordinato che di tutte le provincie et città et altre terre habbia a venire di ciascun loco un gentilhomo, un ecclesiastico et un cittadino et tutti li presidenti delli suoi parlamenti. Si tiene per certo che S. M^tà^ habbia fatto questa resolutione per rispetto che pochi di sono passò un Spagnuolo che veniva de Fiandra. quale portò lettere a S. M^tà^ di M. Illmo contestabile credenciale, dove questo Spagnuolo ragionò con S. M^tà^ molto longhamente da solo a solo, et si è saputo che Mons. Contestabile ha fatto proponere a S. M^tà^ il matrimonio di Mons. S^mo^ Delphino con la sorella del Re Catolico et a l'infante di Spagna la prima genita di S. M^tà^ Ch^ma^. Di modo che si vede che, doppoi la venuta di questo Spagnuolo, S. M^tà^ ha sospeso tutto il suo primo

Il est certain que Henri II reçut d'autre part encore des propositions semblables : les Bourbons, en particulier, s'opposaient secrètement au mariage de Marie Stuart avec le Dauphin. Mais la prise de Calais sauva les Guises d'un échec qui eût été définitif. Cette victoire ravivait la gratitude du Roi envers les Lorrains et donnait à son orgueil assez de force pour mépriser les offres de Philippe II. « Je veux que ce mariage se fasse, déclara Henri II, afin qu'on ne me casse plus la tête avec des propositions d'autres partis et qu'une fois le fait accompli, on s'occupe d'autre chose.[1] »

Paris et la cour se préparèrent fébrilement aux cérémonies[2]. Les fiançailles eurent lieu le 19 avril : par contrat, signé ce même jour, le Dauphin assurait à sa future épouse un douaire de soixante mille écus de rente en Touraine[3]. Les noces furent célébrées le 24 avril 1558[4]. L'épouse était âgée de quinze ans, l'époux de quatorze ans. Le 11 juillet suivant, Henri II accordait des lettres de naturalité aux Écossais[5]. Au soir des fiançailles, pendant le bal, Antoine de Bourbon, roi de Navarre, qui dansait, passant devant l'ambassadeur de Venise, lui dit à l'oreille : « Ambassadeur,

disegno... » (Arch. d'Etat de Mantoue, Francia; orig.). Confirmé par Alvarotti. — Macar à Calvin, 1558, 21 mars, Paris (*Opera Calvini*, t. XVII, p. 109).

[1] G. Michiel au Sénat de Venise, 1558, 25 avril, Paris : « Mi disse alli di passati il Rmo di Lorena che per questo principalmente il Re voleva si effettuasse il matrimonio, acciò chè non li fusse più rotta la testa con proposto di altri partiti che in ogni ragionamento et maneggio d'accordo li erano messi innanzi, perchè, essendo effettuato, si levaria la speranza a tutti di potervi sturbar ò impedir questo, et consequentemente si attenderia ad altro, accennando, oltre di altri, anco a Mons. Contestabile. » (Arch. d'État de Venise, D. al Senato, Francia, 3 ; orig.).

[2] Pierrevive au card. de Lorraine, 1558, 18 mars, Paris : « ... M. de Sainct-Martin n'aura failly de vous faire entendre les marchéz que nous avons faiz avec les charpentiers, tant pour Nostre-Dame que pour le Palais, qui se montent : assavoir pour Nostre-Dame treize cens cinquante livres et pour le Palais huit cens livres. Et fauldra bien encores pour deux ou trois cens francs de charpenterie et menuiserie au Palais ; le fons de la Grand'salle reviendra à bien près de mil frans. Fauldra encores foncer la grand'salle de Nostre-Dame, parce qu'il n'y a point de plancher... » (Bibl. Nat., n. a. fr. 21698, fol. 136 ; orig.). — *Lettres de G. Dalmatio, passim ; Mémoires-journaux de Guise*, pp. 424 et suiv. ; Rabutin, *Commentaires*, l. XI. — Herc. Strozzi au d. de Mantoue, 1558, 13 mars, Melun : « Per queste nozze digià sono venuti sei ambassiatori Scozzesi, dui ecclesiastici et dui nobili et dui cittadini. » (Arch. de Mantoue, Francia ; orig.).

[3] Sources cit. Dépêches d'Alvarotti et de Strozzi, avril 1558.

[4] Le récit le plus détaillé est celui d'Alvarotti au d. de Ferrare, 1558, 25 avril, Paris (Arch. de Modène, Francia ; orig.). — G. Michiel au Sénat de Venise, 1558, 25 avril, Paris : « Fu dato hieri fine alle nozze et fu la medesima notte consummato il matrimonio. » (Arch. de Venise, D. al Senato, Francia, 3 ; orig.).

[5] British Museum, Stowe mss., 132, fol. 55.

tu vois réalisée aujourd'hui une chose à laquelle très peu de gens ont cru jusqu'à cette heure ![1] »

On avait décidé d'abord de célébrer aussi le mariage de Claude de France, seconde fille de Henri II, avec le jeune duc Charles III de Lorraine. Mais la duchesse douairière, Christine de Danemarck, craignant que cette union n'excitât la mauvaise humeur du roi d'Espagne, fit retarder les noces, qui devaient augmenter encore le prestige des Guises.

Après la victoire de Calais, le mariage du Dauphin avec Marie Stuart et la prise de Thionville, le cardinal de Lorraine se crut maître absolu des affaires[2]. En quelques mois il fit exécrer du peuple le nom de Guise. Fort de l'appui que lui donnaient l'héritier de la couronne et Catherine de Médicis, — les puissances de l'avenir, — il blessa Diane de Poitiers et perdit la faveur du Roi lui-même. Au mois d'octobre 1558, son confident Alvarotti avouait au duc de Ferrare : « Ces seigneurs de Guise sont très mal voulus : on leur reproche d'accaparer les charges et les honneurs, de n'estimer personne et de mécontenter tout le monde. En particulier, le cardinal de Lorraine est détesté[3]. » Inquiète de ces inimitiés croissantes, la jeune duchesse de Guise, Anne d'Este, avertit un jour son beau-frère : « Je sais, répondit le cardinal, que l'on me veut du mal et je le regrette, mais, enfin, on ne me hait que parce que je défends les droits du Roi[4]. »

Tel n'était pas l'avis de Henri II. Incapable de tenir tête aux Lorrains soit par timidité naturelle, soit par ignorance des choses du gouvernement, il se détachait d'eux, cependant, de plus en plus. « Il brûlait du désir de revoir le Connétable[5]. » On ne peut bien connaître le caractère du Roi et

[1] G. Michiel au Sén. de Venise, 1558, 25 avril, Paris : « Nè sopra queste nozze lascierò di dir a V. Seren. come il giorno del dar della mano, dopo fatta la ceremonia, nel primo ballo che facevano i principi in compagnia del Re, passando innanzi a me il re di Navarra, che danzava ancora lui, postami in passando la boccha nella orecchia, mi disse : « Ambasciator, tu vedi hoggi finito quello che molti pochi han finhora creduto. » (Arch. d'Etat de Venise, D. al Senato, Francia, 3 ; orig.).

[2] Franc. Beccio à la duch. de Mantoue, 1558, 16 août, Paris : « En fatti il Illmo Mons. di Lorena è quello solo che manegia tutto il regno di Franza et il Re non sà fare senon quel tanto ch'egli vole. » (Arch. d'Etat de Mantoue, Francia ; orig.).

[3] J. Alvarotti au d. de Ferrare, 1558, 26 octobre, Paris (Arch. d'Etat de Modène, Francia ; orig.).

[4] *Ibidem.*

[5] Macar à Calvin, 1558, 21 mars, Paris : « Jam vulpes illa [*le card. de Lorraine*] urget conjugium Delphini et neptis suae... Causa festinationis esse cre-

comprendre pourquoi tant d'intrigues agitèrent son règne qu'après avoir lu les lettres secrètes qu'il adressa à Montmorency, pendant l'année 1558. « Ne vous voyant point, lui écrivait-il, les jours me durent années. » Encore : « Je vous prie, mon compère, de croire que je n'ai jamais eu bien depuis que je ne vous vis, ni n'aurai, que Dieu ne me fasse cette grâce de vous revoir en bonne santé. Cependant, assurez-vous que autre occasion que celle de la mort ne me saurait séparer d'avec vous, laquelle j'estimerais heureuse et mourrais content quand je verrais une bonne paix et l'homme du monde que j'aime et estime le plus. Et pour cela, ne craignez de vous mettre à rançon à quelque prix que ce soit, car je n'épargnerai chose qui soit en ma puissance pour vous ravoir. » Et cette lettre, écrite après l'affaire d'Andelot et qui en explique le dénouement : « Faites semblant d'être fort content de ceux qui sont auprès de moi. Je ne vous le dis sans raison. Votre femme se porte bien ; aussi font tous vos enfants. J'en ai les trois aînés ici avec moi ; assurez-vous que je leur servirai de père en votre absence... Je ferais tort à Madame de Valentinois si je ne vous témoignais quelle amie elle vous est... La vie de votre ami ne dépend que de la vôtre. Ce porteur vous dira un propos touchant Andelot : ne vous en fâchez point, car tout ira bien[1]. »

Au mois de juillet 1558, le Roi trouva dans sa propre chambre le pasquin suivant :

Monsieur le cardinal de Lorrene gaste tout,
Monsieur de Guise pert tout,
Madame de Valentinois empoigne tout,
Monsieur le cardinal de Sens scelle tout,
La court de Parlement accorde tout,
Monsieur le cardinal de Chastillon escoute tout,
Le Roy souffre tout,
Le Diable emportera tout[2].

Cette mauvaise plaisanterie exprime sans doute la rancune de quelque protestant contre la Cour.

ditur quod Rex ardet desiderio videndi compatris. Importunus autem adveniret compater ut qui semper huic matrimonio obstiterit. » (*Opera Calvini*, t. XVII, p. 109).

[1] La plus grande partie de cette correspondance se trouve à la Bibl. Nat., ms. fr. 3139, autographe. — Nous avons modernisé l'orthographe trop fantaisiste.

[2] Guido Lolgi au card. Farnèse, 1558, 19 juillet, Paris : « Vi mando un pasquino che è stato trovato in camera del Re et è questo... » (Arch. d'Etat de Naples, Carte Farnes., fasci nuovi, VI ; orig.).

CHAPITRE II

L'AVÈNEMENT POLITIQUE DE LA RÉFORME FRANÇAISE

Les événements de l'année 1557 ramenèrent l'attention du Roi sur ses propres Etats. Il vit alors la gravité de certaines manifestations qui, dans l'accablement de la défaite, lui parurent plus sonores et plus étendues qu'auparavant. Quelques mois après le désastre de Saint-Quentin, Henri II éprouva pour la première fois une sensation d'insécurité religieuse et politique, la peur de l'hérésie, qui l'envahit chaque jour davantage.

Il n'est pas de mouvement historique plus divers, plus complexe par ses origines, ses forces intimes et ses éclats, aussi bien il n'en est pas de plus national ou local que celui de la Réforme française, tel qu'on peut le surprendre avant la constitution ferme des églises et l'explosion des guerres civiles, qui firent tomber tant de rameaux. Il a emporté des éléments venus de toutes les sources et de toutes les époques de la tradition médiévale. Quel esprit n'a pas soufflé dans l'orage religieux du seizième siècle? On y trouve un mysticisme à la fois ardent et logique, propre au caractère national, la vieille haine du bourgeois et du légiste contre le clerc « ultramontain », la révolte du paysan tondu par l'abbaye dégénérée, le brigandage et la jacquerie que soulèvent toutes les guerres prolongées, des formes agressives du gallicanisme, enfin, chez quelques-uns et surtout chez les femmes, un désir profond d'amélioration morale, une renaissance de la sensibilité et de la délicatesse chrétiennes, un goût de l'élégance intime qui s'oppose aux rodomontades chevaleresques.

Dans son principe religieux et politique, la Réforme française n'avait rien qui l'opposât à l'autorité royale. Amendé et adapté au cadre historique, son esprit anti-romain n'eût

pas effarouché les légistes du Très-Chrétien. Quant aux sentiments du peuple et de la Cour, avant les guerres civiles, on n'y trouve aucune trace d'une grande affection envers le Saint-Siège. Plus respectueux de la réalité, plus souple et moins dominé par l'implacable logique calvinienne, le programme des Réformés français se fût imposé à la longue, sans difficultés violentes, au gouvernement des Valois [1].

[1] Voici un document, inspiré par l'église réformée de Paris, rédigé par Farel, Bèze, Budé et Carmel, et adressé, le 27 septembre 1557, aux Conseils des Cantons suisses pour servir d'instructions à leurs ambassadeurs. On y trouve précisément les revendications fort modérées des protestants français à cette date.

« La somme des choses que nous désirons estre demandéez au Roy, si voz Excellences le trouvent bon :

Avant toutes choses, il fault pourveoir au prochain danger des prisonniers. Nous supplions tant qu'il nous est possible Messieurs les ambassadeurs qu'ilz prient le Roy, au nom de Dieu, avec la plus grande affection qu'il sera possible, et non point une seule foys mays plusieurs si besoing est, que pour l'amour de ses bons amys et alliéz et ayant esgard à la disposition de ses affaires, il délivre ceux qui sont détenuz prisonniers en plusieurs lieux à cause de l'Évangile. En quoy faisant, il gaignera d'autant plus tous les cueurs de ses plus féaux et obéissans subjectz et pourvoyra fort à point à la paix et tranquilité de son royaume, sans donner à personne juste occasion d'estre offencé.

Secondement, quant à la cause de la religion en général, après avoir remonstré qu'il n'est icy question de changer la religion et manière de faire de tout le royaume, dont il pourroit craindre qu'il ne survînt quelques troubles durant ce temps, ains seulement de pourveoir tout doulcement aux consciences d'une grande partie de son royaume, pour éviter plus grand inconvénient, les pouvres fidelles de France désirent grandement que le conseil qui s'ensuyt fust proposé au Roy :

En premier lieu, ce que le feu Roy de France, son père, a quelquefoys délibéré, d'assembler gens sçavans de son royaulme avec ceulx qui seront envoyéz de la part desd. seigneurs cantons, affin que les ayant oys d'ung costé et d'autre, il puisse mieux, selon sa prudence, pourveoir à cest affaire.

Que si les empeschemens, qu'il a de présent, ne se offrent pas que si tost il puisse faire assemblée telle pour ordonner ce qu'il congnoistra estre bon et juste, pour le moins qu'il permette à ceux qui seront accuséz d'hérésie pour l'advenir de pouvoir par l'Escripture Sainte maintenir leur doctrine, et qu'il ne se face point de punition contre aucun, s'il n'est convaincu d'avoir semé quelque erreur, non pas, comme on en use, pour tenir erreur ce qui se peut prouver par la parolle de Dieu, si on avoit audience, mais qu'il en soit congneu à la vérité et que on escoute les raysons sans s'arrester à l'authorité des Théologiens en ce que desjà ils ont déterminé manifestement estre contre la parolle de Dieu, veu mesme que si le Roy s'enqueroit d'eux, l'ung après l'autre, à grande poine se trouveroyent-ilz accordans en ung seul article.

Que s'il plaisoit au Roy avoir la patience d'ouyr quelques-uns de ses subjectz rendans confession de leur foy et la maintenans contre ceux qu'il luy plairoit aussi d'appeller de la partie adverse, et là-dessus, encore qu'il ne voulust rien changer en ses païs, qu'il défendit seulement de molester ceux qui vouldront suyvre la confession qui aura esté approuvée ou pour le moins qui aura esté congneue tolérable, ce moyen seroit assez propre pour garder humanité et éviter troubles et émotions, jusques à ce qu'il y soit pourveu plus à plain par ung concile liberé et chrestien.

S'il ne luy plaist accorde les requestes, pour le moins qu'il gratifie jusques là de inhiber et défendre à tous ses juges et officiers de ne faire nulle fâcherie ne moleste à ceux qui ne font nulle émotion ne scandale et qui ne dogmatisent point.

Item, de ne contraindre personne à faire confession de sa foy, sinon pour rendre rayson de ce qu'il sera accusé d'avoir mal dit.

Item, de laisser en paix ceux qui se conduisent paysiblement et, encores

Mais cette transformation n'était possible que par une conquête prudente, discrète et tenace. Œuvre, d'ailleurs, forcément périlleuse à cause des éclats individuels, des manifestations prématurées, de l'impatience des recrues, et de la répression fatale qu'attire toute nouveauté. Le développement du Protestantisme s'était affirmé, malgré ces dangers, sous les règnes de François Ier et de Henri II : en 1557, rien d'irréparable ne laissait prévoir encore la séparation définitive du pouvoir royal et de la Réforme. Mais on sentait proche l'heure critique. A mesure qu'ils devenaient plus nombreux, plus forts et par leur masse même plus dangereux au regard de ceux qui ne les connaissaient ou ne les aimaient pas, les protestants français devaient s'imposer plus de prudence, de tact et de discipline. Les conditions critiques dans lesquelles se trouva le royaume devant l'ennemi, rendaient, en effet, irritable la susceptibilité du souverain vis-à-vis de ses sujets et donnaient aux moindres manifestations, aux moindres remontrances collectives la couleur et la gravité d'un attentat contre la patrie. A vrai dire, pour régler les mouvements de cette foule qui remplissait maintenant les prêches et pour en brider les gestes publics, il était besoin d'un chef de génie. Ce chef manqua, et les hommes dont les protestants français écoutèrent alors la voix, n'avaient ni conviction, ni programme, ni habileté. Les ministres et Calvin lui-même s'en aperçurent souvent, mais emportés par leur zèle de réformateurs, excités par l'ardeur et le goût de la conquête religieuse, aveuglés, enorgueillis et débordés par le succès de leur apostolat, ils crurent à un avènement subit et miraculeux de leur foi et perdirent toute chance d'accommodement avec la royauté.

La prudence était commandée aux protestants français surtout dans leurs rapports avec l'étranger. Les chefs montrèrent à cet égard un aveuglement extraordinaire. Pour bien observer, en effet, l'attitude de Henri II et de quelques-uns de ses courtisans, hommes sûrement loyaux et justes,

qu'ilz ne fréquentent point les dévotions accoustumées, de ne les point inquiéter pour cela, et mesme quand ilz auront l'Escripture Sainte pour s'instruyre eux et leurs familles.

Si cela n'est approuvé du premier coup comme bon, que pour le moins par tolérance il soyt souffert, et que pour cela on n'aille point fouiller les maysons.

Item, que si pour soubzpeçon ung homme estoit tiré en justice, quand il n'y aura prouve légitime contre luy, qu'il soyt renvoyé sans qu'on procède plus oultre. » (Arch. d'Etat de Berne, Frankreich, U. P. n° 54 ; orig.).

pour comprendre la résistance entière et la roide cruauté qu'ils opposèrent, un jour, aux Réformés quels qu'ils fussent, il faut se rappeler la carrière déjà longue des « Luthériens » de l'étranger. A l'heure de la maturité, le protestantisme français se trouva compromis d'avance par la Réforme allemande et le schisme anglais. Ce fut là, nous semble-t-il, l'origine de son infortune politique. Il fut moralement et historiquement rattaché à des révolutions dont il ne se garda pas assez. De leurs rapports avec les Allemands, en particulier, les protestants français tirèrent plus de force matérielle, plus de facilité pour leur recrutement et l'expansion de leur doctrine, mais attirés dans un mouvement international, ils perdirent, avec l'indépendance et l'originalité de leur attitude native, la seule chance qu'ils avaient de réussir et assumèrent la responsabilité d'actes qui ne leur appartenaient point. Avantageuse en quelque endroit, une scission violente à forme révolutionnaire ne pouvait obtenir de succès en France, parce que la Réforme y avait grandi tardivement sous un prince qu'avertissaient depuis longtemps les exemples du dehors. Les bruits venus de l'étranger avaient produit dans l'esprit du Roi et de ses conseillers, même des plus gallicans, comme Montmorency, un préjugé qu'il fallait se garder d'irriter. La crainte des expériences déjà vérifiées tenait en éveil le gouvernement. Henri II et beaucoup de catholiques honnêtes, jugeant les protestants français sur le dossier d'autrui, n'entendaient dans le mot « Réforme » que le sens de rébellion et de jacquerie. Il était facile aux innombrables gens que gênait toute nouveauté ou toute amélioration, d'exploiter et d'encourager ce préjugé très naturel.

Sur la voie périlleuse qui s'ouvrait à eux, les protestants français ne pouvaient avancer qu'avec difficulté : ils avaient besoin de prudence, de discipline et d'une direction experte; ils devaient épurer leur recrutement, se défendre des compromissions hâtives et ne point mêler leur cause religieuse à des querelles politiques. Mais, à vrai dire, ils se présentèrent au gouvernement comme une puissance avec laquelle il fallait traiter, et cette puissance n'était qu'une multitude bigarrée, où se pressaient toutes sortes de gens, parmi lesquels des espions, et qui n'avait d'autre force que le nombre. Le flot clair de la première Réforme, grossi subitement

d'eaux troubles, s'était étendu en largeur, mais avait perdu beaucoup de sa vertu pénétrante.

*
* *

Il est bien sûr que l'effroyable misère, produite dans le royaume par les guerres de magnificence, en privant les sujets de la richesse, leur ôtait le goût de la stabilité, les poussait à la révolte et les offrait comme des recrues faciles aux prêcheurs de nouveautés sociales ou religieuses.

Au lendemain de la trêve de Vaucelles, la ruine était déjà complète. Le Roi avait employé les dernières ressources des contribuables à fortifier les places frontières de Picardie, Champagne, Luxembourg, Lorraine et Barrois, en prévision d'une attaque que faisait craindre l'échec des conférences de Marcq[1]. La France ne put se relever pendant l'année de paix 1556 : le mal était trop grand, l'épuisement trop profond. Les instruments mêmes du fisc, usés, faussés et engorgés par le surmenage, ne jouaient plus qu'à peine. « Le roy de France, écrit Simon Renard en mai 1555, a condescendu à la tresve et cessation d'armes par nécessité, ne treuvant plus moien de tirer de son peuple argent ou finance pour plus longtemps souldoier la guerre : estant le peuple sy appauvri des exactions et contributions, tant ordinaires qu'extraordinaires, estans les changeurs et bancquiers si en arrière par le grand crédit qu'ilz ont fait, estant le païs si déforni d'argent, pour avoir esté tiré hors d'icelluy ès lieux où la guerre et gens de guerre se sont levéz et entretenuz, estans les églises et ecclésiastiques si rechastrés par les décimes et accreues de décimes et aultres impositions, comme des cloches et calices, estant la noblesse si pauvre et désacréditée par les contributions, pour avoir servi aux bans et rières-bans, pour avoir au service du roy et longs véaiges soubstenu grandz frais, pour estre les domaines du roy du tout venduz et toutes les inventions de finances mises en exécution, ne lui restans que les tailles ordinaires, jà pour la plupart engaigées aux bancquiers et ausquelles le même peuple n'a moien fournir. »[2] Dans ces conditions, la

[1] Taxe, 1555, 9 juillet, S. Germain-en-Laye (Arch. Nat., K 91, n° 31 ; orig.).

[2] S. Renard à Philippe II, 1556, 8 mai, S. Dié; le même, 7 juillet, Paris (*Papiers de Granvelle*, t. IV, pp. 556 et 625-626).

rupture de la trêve de Vaucelles et l'expédition de Guise en Italie furent un coup de folie, qu'explique seulement l'ignorance de Henri II des choses du gouvernement. A l'automne de 1556, lorsque de nouveau il se précipita dans l'aventure, si le Roi avait écouté les voix de son peuple, il eût entendu déjà des murmures de révolte[1]. Les ministres de Philippe II étaient attentifs aux bruits de France; en préparant la campagne de Picardie et en négligeant pour un temps l'Italie, ils ne firent que suivre le conseil que donnait à son maître l'ambassadeur espagnol : « Si vostre Majesté a moien d'entrer en France, elle esbranlera fort le rey et ses subjectz.[2] »

Et, pourtant, le Trésor royal entretint, pendant le printemps et l'été 1557, quatre armées d'Italie : armée de Guise, armée de Brissac, armées de Rome et de Montalcino[3], sans parler des sommes employées à réunir la foule de gentilshommes et de soldats que Montmorency conduisit au massacre de Saint-Quentin, à quoi s'ajoutèrent les énormes dépenses de la guerre diplomatique, les avances consenties au duc de Ferrare et au pape. Après le désastre du 10 août, Henri II, privé de l'aide du connétable, alors que toutes les forces militaires étaient dispersées ou détruites, put rassembler encore, dans un délai assez court, l'armée qui prit Calais. De tels prodiges ne s'expliquent que par la souplesse économique du royaume de France et par la résistance des rouages du gouvernement central, que dirigeaient dans le silence d'un labeur acharné ceux que le Roi va bientôt créer « secrétaires d'Etat »[4]. Sans doute cet effort fut grandiose. Mais il ne

[1] S. Renard au d. de Savoie, 1556, 9 octobre : « Le sr roy de France fait tout ce qu'il peult pour imprimer au peuple et à sa noblesse qu'il a juste occasion de renouveller la guerre, sentant les murmurations et les mescontentemens que les Estatz de son royaulme ont qu'il soit si acharné à la guerre, mesmes à l'occasion dn pape, les actions duquel ilz sçaivent estre plus appassionnéz que raisonnables, avec ce que l'année est si estroicte et chère que de jour à autre le pris des choses accroist, qu'il y a extrême chierté des fourraiges, qu'il n'y a argent en France et la monnoie y court du tout adultérée... Et s'apperçoit clairement que ce commencement de murmuration pourroit prendre dangereulx succès si ses affaires se rendoient doubteux ou hazardeux. » (Arch. roy. de Belgique. Pap. de l'Audience, nº 420, fol. 160 ; orig. dupl.).

[2] S. Renard à Philippe II, 1557, 12 janvier (Arch. Nat., K. 1490, B 9, nº 13 ; déchif.).

[3] « Registre du contrerolle » (Bibl. Nat., ms. fr. 10395 ; orig.).

[4] L'œuvre des secrétaires d'Etat sous les derniers Valois mériterait une belle étude. Mais il faudrait rechercher et observer la pratique, et se garder du commentaire facile des édits, ordonnances ou autres actes législatifs, qui n'ont, au XVIe siècle, qu'une faible valeur historique.

faut pas s'étonner si, dès le mois d'avril 1557, on voyait des malheureux mourir de faim au long des routes[1]. La tête de l'Etat s'alimentait encore grâce à des emprunts usuraires et à des contrats insensés, mais le corps périssait.

Après « la journée de Saint Laurent », Henri II, qui n'avait guère connu de son peuple jusqu'alors que les courtisans, se trouva en face de la nation, et ce lui fut une rencontre salutaire. Pour sauver le royaume, il fallut réunir les Etats Généraux. Par timidité ou par pudeur, le Roi en retarda l'assemblée jusqu'au mois de janvier 1558, espérant qu'une victoire, celle de Calais, lui permettrait de paraître moins honteux devant ces juges muets. Aussi bien, toute son attitude montra la gêne qu'il éprouvait. Le gouvernement convoqua les Etats sous prétexte de leur faire approuver le mariage du Dauphin avec Marie Stuart, et les députés n'apprirent qu'au dernier moment qu'il s'agissait d'écus à fournir[2].

A Paris, le 5 janvier 1558 au matin, dans la salle de Saint-Louis au Palais, eut lieu la séance solennelle d'ouverture. Henri II y vint, accompagné du Dauphin et de toute la cour; la Reine et les dames y assistèrent des tribunes. Le discours du Roi fut une longue apologie de sa politique, en particulier de sa politique italienne. Il insista beaucoup sur la rupture de la trêve de Vaucelles, s'efforçant de montrer qu'il y avait été contraint par l'obligation de secourir le Saint-Siège contre les Espagnols. Puis, il avoua se trouver sans ressources, ayant dépensé, outre les subsides ordinaires, tous ses biens personnels, vendu ou engagé tout son domaine. Enfin, il pria les Etats de lui donner aide, en vertu du principe que « les royaumes et les rois ayant été établis par

[1] Pero à Cosme de Médicis, 1557, 17 avril, Venise : « Le lettere di Francia portano che in molte parti di quel regno, e specialmente in Picardia ed a Lyon, cascano le persone per le strade per la fame. » (Desjardins, III, 365). — Avis de Paris au card. de Gonzague, 1557, 25 février : « Diqua s'attende a far provisione a forza de denari, et si è ridato affitto i sali per 5 anni et cresciutogli scudi 200 M. l'anno, che se ne farà partito per detti 5 anni. Si metterà una impositione generale sopra tutte le terre che sono franche, cioè quelle che non pagano taglie, da un scudo sino a XX, et si fà conto che questo montarà un milione e 500 franchi. » (Arch. d'Etat de Mantoue, Carteggio del card^le ; orig.).

[2] Herc. Strozzi au d. de Mantoue, 1558, 2 janvier, Paris : « S. M^tà tenirà gli Ettati in questa terra, dove digià sono venuti molti del regno, et si dice che non sono tanto chiamati per il matrimonio di M. S^mo Delfino quanto per haver denari, facendo conto S. M^tà havere per tutto il mese di febraio 6 millioni d'oro, oltra le sue entrate ordinarie. » (Arch. de Mantoue, Francia ; orig.).

Dieu, il est juste de les défendre ». On remarqua le ton déférent de ce discours. « Le Roi a fait beaucoup, beaucoup de démonstrations », écrit un témoin[1].

Par innovation, les députés étaient groupés en quatre ordres : le clergé, constitué par les archevêques et les évêques, la noblesse, comprenant les sénéchaux et les baillis, la bourgeoisie, représentée par les maires et échevins, enfin l'ordre de la magistrature, formé des premiers présidents de tous les parlements du royaume. Le cardinal de Lorraine, au nom du clergé, le duc de Nevers, au nom de la noblesse, le président de Saint-André, du Parlement de Paris, au nom de la magistrature, et M. du Mortier, prévôt des marchands, au nom de la bourgeoisie, promirent à Henri II dévouement de corps et de biens[2].

C'était la cérémonie, restait la pratique. On y travailla pendant une semaine. Le 14 janvier, avant de partir pour Calais, Henri II licencia les Etats Généraux. « La principale

[1] J. Alvarotti au d. de Ferrare, 1558, 5 janvier, Paris : « S. Mtà questa mattina ha seduto publicamente nel Palazzo, ove ha cominciato a tenere li Etati di questo regno, la fine de' quali sarà cavare de' molti milioni d'oro. » (Arch. d'Etat Modène, Francia ; orig.). Le même, 6 janvier, Paris : « Il Re hieri mattina sedete publicamente in Palazzo, fra cardinali et vescovi per la Chiesa, fra M. di Nevers per i principi et nobiltà, fra M. di Santo Andrea, primo presidente di qu esta corte di Parlamento, per li huomini di judicatura et robba longa come avocati et procuratori, et il prevosto di merchian come per borgesi et resto ; et poi, con una audienza di tutto il mondo, ove era anco cosi in disparte a certe fenestre la Regina con tutte le dame, S. Mtà in una robba di zibelini parlò, et, mostrando la causa della prima sua guerra et la continoatione di essa et il successo della tregua rotta dalli inimici et la giusta necessità di entrare nella seconda per diffendere la Santa Sede Apostolica, laqual guerra dura ancora, et come, havendo Ella, oltre i sussidii ordinarii di questo regno, speso tanto del suo che non li resta più modo di trovare danari per questo effetto, havendo et venduto et impegnato tutto il suo, ricordandole che essendo i regni et i re constituiti da Dio, essendo giusta cosa diffenderli, li pregava ad havervi consideratione et a fare tale risolutione ch' Ella potesse continoare la diffesa di questo santo regno... » (Arch. cit. ; orig.). — Herc. Strozzi au d. de Mantoue, 1558, 5 janvier, Paris : « Questa matina S. Mtà Chma ha tenuto gli Ettati nel palazzo regio, dove S. Mtà ha esposto lui stesso li affari grandi che, doppo la morte della fe. me. del Re suo padre, ha di continuo hauto per le guerre nelle quale ha impiegato de molti denari, non resparmiando tutti li suoi beni, quali ha venduti la maggior parte per dare mancho gravezze a suoi populi, dove che hora havendo hauto S. Mtà de molte percosse et trovandosi molto debile de danari, senza quali non si puo guerreggiare, è constretto per conservatione del suo regno et della reputatione sua passare più oltre, acciò che con più facilità possa ridurre il suo nemico ad una pace perpetua, et che perciò è necessario che recorri a suoi populi, pregandoli che in questo caso urgente li vogliono ajutare di tal summa de danari che possi fare un grossissimo essercito per resistere alle forze de l'inimico, facendoli molte et molte demostrationi... » (Arch. de Mantoue, Francia ; orig.). — *Discours des Estatz tenuz à Paris...* (Paris, 1558, in-8°) ; Rabutin, *Commentaires*, l. x.

[2] Sources citées. — Cf. G. Picot, *Histoire des Etats-Généraux*, t. II, pp. 1 et suiv. (d'après le *Discours des Estatz*).

conclusion, écrit un témoin, a esté d'or et d'argent, à tant que le Roy tirera pour ceste année d'extraordinaire plus de sept millions d'or, dont les troys millions seront payés par tout février, le demeurant par quartiers. » Quant aux doléances ou « autres matières proposées, ont esté différées jusques à autre diète, et cependant les poincz ont esté baillés aux ambassadeurs et commis des provinces pour les communiquer aux Estas provinciaux »[1].

Les députés des ordres étaient à peine partis qu'arrivèrent dans la capitale les représentants de la banque lyonnaise, créancière de la couronne. On ne sait s'ils avaient été convoqués par le Roi ou s'ils étaient venus de leur propre mouvement. En tout cas, ils se montrèrent fort inquiets. Depuis plusieurs mois, les banquiers ne recevaient plus du Trésor l'intérêt des sommes énormes qu'ils avaient prêtées : leurs délégués demandèrent des explications au gouvernement[2]. Pendant tout le mois de février, Jean d'Avanson, garde des sceaux, s'efforça de négocier avec eux une entente. Le Roi lui-même, très désireux de flatter ces personnages, leur fit « grand accueil et justification de son intention, jusques à leur communiquer l'universel estat des finances ordinaires et extraordinaires de ceste année, qui surmonte de beaucoup tous les autres estas précédens »[3]. Enfin, ils voulurent bien se contenter d'une satisfaction provisoire : le Trésor leur devait seize cent mille livres d'intérêts ; ils emportèrent la promesse d'être payés du quart de cette somme, — quatre cent mille livres, — sur le dernier quartier de l'année 1558. Par ce moyen, le Roi gagnait une avance de douze cent mille livres[4].

[1] G. Dalmatio au card. Farnèse, 1558, 25 janvier, Paris (Extr. de la *Bibl. de l'Ec. des Chartes*, 1910, LXXI, p. 6).

[2] J. Alvarotti au d. de Ferrare, 1558, 8 février, Paris : « M. d'Avanzone m' hà detto che molti mercanti di Lione vengono qua, mandati da le loro nationi, per vedere un poco con S. Mtà cio che s'ha da fare et che cosa ha da essere dei loro crediti che hanno con essa lei, essendo come dir ritardati un poco i soliti pagamenti, et dice che crede bene che i pagamenti non si romperano, ma che lo interesse si minuirà et si ridurrà dalli XVI per cento a minor summa, potrebbe esser a XII. » (Arch. d'Etat de Modène, Francia ; orig.).

[3] G. Dalmatio au card. Farnèse, 1558, 13 mars, Paris (*Loc. cit.*, pp. 9-10).

[4] Le même (*ib*). — J. Alvarotti au d. de Ferrare, 1558, 25 février, Paris : « Li mercanti di Lione sono restati contenti et satisfatti di S. Mtà et non essendo loro stato mancato che d'una fiera, si sono contentati che sia loro dato solamente 400 M. franchi che è la metà de l'interesse d'una fiera... Et, come S. Mtà intratterà lor li contratti inviolabilmente, cosi essi non mancheranno dal canto loro di far servitio alla Mtà S. come hanno fatto per il passato. » (Arch. de Modène, Francia ; orig.).

En même temps, le gouvernement mettait en jeu toutes les mesures traditionnelles de la fiscalité extraordinaire et en inventait de nouvelles. « Le Roy, écrit Macar à Calvin le 22 février, retire tout le revenu d'une année de son domaine aliéné par tout le royaume et toutes les rentes constituées assignées sur les hostelz de ville, excepté Paris, ensemble tous les gages des officiers de son royaume[1]. » Le 13 mars, Dalmatio annonçait au cardinal Farnèse : « Les provisions de la guerre se font icy plus grandes et gaillardes que ne furent de mémoyre d'homme, et surtout d'argent extraordinaire. Entre autres provisions extraordinaires, l'on a faict ung impoz des pouldres et salpêtres par tout le royaume, qui n'avoyt esté faict puys l'année que l'Empereur vint à Soyssons ; et pareillement l'on couche au ban et arrière-ban les biens d'Eglise amortiz et autres qui n'y avoyent jàmays esté comprins »[2]. L'application de cet énorme appareil fiscal provoqua des résistances significatives[3].

Les forces suprêmes du royaume étaient tendues comme pour une épreuve désespérée. Mais ce corps épuisé et fiévreux consumait sa substance avec une rapidité effrayante. Pendant le printemps et l'été de 1558, Henri II fut comme un mendiant affolé. Alvarotti, confident des Guises, écrivait, au lendemain de la prise de Thionville : « Le Roi n'a plus de deniers, il en cherche par tout le monde et, s'il pouvait en trouver en engageant son royaume, il le ferait »[4].

Quel effet produisit dans l'organisme profond de la nation, après cinquante ans de guerres inutiles, cette terrible secousse, on l'imagine sans peine : ce fut une dislocation économique, que suivit le déclassement des énergies. Dès lors apparurent dans la société les signes ordinaires de l'anarchie prochaine : d'une part l'inquiétude maladive qu'un choc change en fureur, d'autre part les mille formes de la révolte individuelle vis-à-vis des tuteurs qui n'ont pas

[1] Macar à Calvin, 1558, 22 février, Paris (*Opera Calvini*, XVII, 59).

[2] *Loc. supra cit.*, p. 9.

[3] Lettre de Macar à Calvin citée.

[4] J. Alvarotti au d. de Ferrare, 1558, 3 juillet, Paris : « El Re non ha danari et ne cerca per tutto il mondo, et se potesse farne coll' impegnare il suo regno, lo faria. » (Arch d'Etat de Modène, Francia ; orig.). — Fr. Beccio à la duchesse de Mantoue, 1558, 8 avril, Lyon : « In questi tempi per la gran guerra che gli soprasta, il Re va cercando danari da tutti i lati et per certe vie insolite et durissime. » (Arch. d'Etat de Mantoue, Francia ; orig.).

rempli leur fonction. L'inquiétude et l'énervement du peuple se révèlent dans ce fait vraiment étrange : en août 1558, après huit mois d'une campagne presque toujours victorieuse, les habitants de Paris menaçaient encore de s'enfuir si le Roi quittait la capitale[1]. Quant au mécontentement, on le trouvait diffus dans toutes les couches de la société, chez les hommes de métier, les bourgeois, les nobles et les clercs. En multipliant le nombre des charges, le gouvernement avait irrité même les parlementaires, les officiers de finances et de justice, gens qui soutiennent volontiers l'ordre social parce qu'ils l'exploitent[2]. Au concert des plaintes il ne manquait plus que la voix des soldats : on pouvait prévoir aisément que, privés de leurs occupations traditionnelles et de leur solde par une paix générale, les capitaines et hommes d'armes feraient naître les plus graves désordres.

Ainsi l'état du royaume était tel qu'on avait raison de craindre également et la conclusion de la paix et la prolongation de la guerre : à force d'être tendu, l'organisme menaçait de se rompre, et, d'autre part, il ne pouvait supporter sans trouble grave la réaction d'une détente. La royauté, l'eût-elle voulu, ne pouvait plus empêcher le mal d'accomplir son évolution entière et fatale.

La suite de ce récit montrera que l'exaspération des

[1] Herc. Strozzi au d. de Mantoue, 1558, 9 août, Paris : « Mentre S. Mtà starà in campagna, la Mtà della Regina starà parte a Santo Germano et parte in questa terra per assicurare questi popoli, i quali sono assai soggetti al fuggirsene. » (Arch. de Mantoue, Francia ; orig.). — Giov. Michiel au Sén. de Venise, 1558, 12 août, Laon : « El carlo di Lorena mi disse che questa matina era andato ordine ad essa Sma Regina che col Consiglio regio si ritirasse a Parigi per fermarsi la tutto il tempo che starà absente il Re, havendo S. Mtà con molta prudentia giudicato il bisogno che ha quella città, essendo metropoli di tutto il regno della quale pigliano norma et esempio tutte le altre, della presentia del prencipe per assicurarla et rimoverla dalle subite trepidationi et repentini timori, nelli quali per ogni picciolo accidente che s'intenda venir sinistro, è solita d'incorrere. » (Arch. d'Etat de Venise, D. al Senato, Francia, 3 ; orig.).

[2] Sur « l'affaire du semestre », J. Alvarotti au d. de Ferrare 1558, 15 janvier, Paris : « Hoggi il sr carlo di Loreno è ito con S. Mtà a sedere in Palazzo pubblico, ove hanno disinato, per levare i semestri : che non è altro che questo Parlamento di Parigi et tutti li altri, che solevano essere ordinariamente residenti a giudicare le cause, fu ordinato, pensando di far meglio, che si mettariano di sei mesi in sei mesi, et havendo trovato che la cosa non riesce et che tornava a grandissimo danno dei privati, hoggi S. Mtà leva questo ordine et ritorna la cosa nel suo primo stato ; et, come quella prima mutatione havea acquistato poca benivolentia al cardlo di Lorena, che dicono che ne fu autore, da tutti questi consiglieri, presidenti et simili nature di persone, cosi se li seranno tutti conciliati, essendo anco stato autore di questa nuova riformatione et reduttione al primo stato. » (Arch. de Modène, Francia ; orig.). — Cf. F. Aubert, *Recherches sur l'organisation du Parlement de Paris au XVIe siècle* (*Nouv. rev. d'hist. du droit fr. et étr.*, t. XXXVI, pp. 60-62).

haines de partis pendant les derniers mois du règne eût en toute rencontre provoqué des désordres civils. D'autre part, l'état économique et social créé par la prolongation des guerres de magnificence extérieure, tel qu'on vient de le voir, devait se résoudre dans une explosion d'anarchie inévitable. Ainsi s'expliquent la gravité soudaine et la résonance infinie du conflit religieux, lorsque des hommes maladroits ou intéressés le firent éclater au grand jour. Henri II lui-même semble avoir saisi par instants la complexité du mouvement qu'il entreprit d'arrêter, et nous verrons qu'à la volonté de détruire l'hérésie il joignit la résolution ferme de guérir les maux profonds dont souffrait son royaume.

*
* *

Depuis longtemps, dans toute l'Europe, une inquiétude très vive tourmentait les esprits catholiques. Après la mort de Jules III, dont le pontificat avait montré tant de scandales, les hommes sincèrement religieux attendirent avec angoisse le choix du conclave. L'élu, Marcel II, n'eut que le temps d'éveiller de grands espoirs, avant de mourir. Ces espoirs, son successeur les recueillit à son avènement. Paul IV, l'ancien cardinal Théatin, l'un des membres les plus pieux et les plus ardents du Sacré-Collège, fut salué joyeusement. De tous les points du monde chrétien il reçut des exhortations émues. « L'Eglise, noble vierge d'Israël, écrivait au nouveau pape l'évêque de Vérone Lipomano, gise étendue dans la poussière : la nuit elle pleure, le jour elle se consume de tristesse, et personne ne la console. La loi divine, l'honneur, la religion, la justice ont fui loin du clergé. Ceux qui ont cure d'âmes ne se soucient aucunement de cette charge ; plût à Dieu qu'ils eussent autant d'indifférence pour la chair, le luxe et l'avarice! On voit des enfants occuper les stalles des églises cathédrales et leurs prélats ressemblent à des maîtres d'école plutôt qu'à des évêques. Les clercs riches abusent de la pluralité des bénéfices, tandis que les clercs pauvres meurent de faim. Pour toute charge sacerdotale on trouve autant de collateurs que de candidats. La liberté de l'Eglise est avilie, écrasée. Les évêques ne sont ni respectés ni obéis. On se moque des censures ecclésiastiques. Les religieux, pour vivre à leur guise,

se cachent dans le gouffre de leurs privilèges. Enfin, chacun se fait une foi personnelle, selon son talent, il y conforme sa vie, il la propage impunément. » Le saint évêque terminait par cette constatation triste : « Il y a longtemps que les prédécesseurs de Votre Sainteté nous ont promis des réformes, en paroles plus solennelles peut-être qu'il n'était nécessaire. Ces réformes, tous les gens de bien les désiraient et les invoquaient; mais des promesses de vos prédécesseurs il n'est resté que vanité. »[1]

Cette plainte n'est qu'un exemple dans une littérature tout aussi désolée. Des hommes fort différents adressent alors au pontife leurs supplications ardentes. Ce sont les ambassadeurs de Venise, les marchands les plus réalistes de la chrétienté[2]. C'est Girolamo Siripando écrivant à l'évêque de Fiesole : « J'ai prié Dieu de nous donner un pape qui fasse disparaître l'opprobre et la dérision où s'abîment, depuis tant d'années, les saints noms d'Eglise, de Concile, de Réforme[3] ». C'est un chanoine de Bayeux qui exhorte : « Nous tous supplions Paul IV, souverain pontife, avec révérence et humilité, qu'il daigne purifier l'Eglise de ses abus »[4]. C'est Claude d'Urfé, gouverneur des enfants de France et ancien ambassadeur à Rome, qui, d'Ecouen, le 18 juin 1555, félicite Giovanni Pietro Carafa d'être choisi de Dieu pour réformer « sa saincte et affligée Eglise »[5].

On imagine quelle stupeur douloureuse fut celle des âmes catholiques devant les emportements belliqueux du

[1] A. Lipomano, év. de Vérone, à Paul IV, 1555, 29 mai (Arch. Vatic., Castel S. Angelo, arm. VIII, ordo II, t. 2, fol. 171-172 ; orig.).

[2] « Oratio » des ambassadeurs vénitiens à Paul IV, 1555 : « Etenim, cum perpetuis bellorum tumultibus, quibus universus pene terrarum orbis jampridem afflictus est, finis aliquando aut saltem aliqua ab armis vacatio necessaria putaretur, et impiis, gravissimisque erroribus quibus multorum mentes imbutae a vetere pietate christiana longius in dies aberrant, remedia deinde essent acriora adhibenda, omnes sic existimant te in tanta rerum omnium perturbatione a Deo optimo maximo in augustissima ista sede fuisse collocatum ut sedatis omnibus discordiis et extinctis veteribus odiis, bonarum omnium rerum alumnam pacem, hereditarem nempe illam mundo dares, simulque eorum animos quos objecta liberioris vitae species de vero pietatis itinere detorsit, in meliorem viam deducens, eosque pravis opinionibus quibusdam quasi vinculis liberares, *etc.* » (Arch. cit., fol. 1-5 ; XVIe siècle).

[3] G. Siripando à l'év. de Fiesole, 1555, 9 mai, Salerne, p. *ap. Lettere di principi*, t. III, fol. 167 v°.

[4] Anton. Soloerius, chan. de Bayeux, à Paul IV, 1555, 6 id. octobris (Arch. Vatic , C. S. Angelo, arm. VIII, ordo II, t. 2, fol. 250-251 ; orig.).

[5] Cl. d'Urfé à Paul IV, 1555, 18 juin, Ecouen (Arch. cit., fol. 183 ; orig.).

nouveau pape. Ceux mêmes qui profitaient de la politique de Paul IV s'étonnèrent d'un tel scandale. Nous avons cité le langage de Montmorency rappelant que la fonction d'un pontife n'est point de mettre les princes en guerre, mais de les réconcilier. Le conflit armé entre le Saint-Siège et le roi d'Espagne arrêta un moment le zèle des plus fidèles défenseurs de l'unité romaine. Au printemps de 1557, les Jésuites, liés par leurs origines à la monarchie espagnole, eurent beaucoup à souffrir de la guerre qui divisait leur prince naturel et leur chef spirituel. Ignace étant mort, ils voulurent réunir en Espagne la congrégation des profès pour élire un nouveau général. Au P. Lainez, qui l'informait de ce projet, Paul IV répondit avec colère : « Allez en Espagne, si vous y tenez. Mais qu'y ferez-vous ? Voulez-vous épouser le schisme et l'hérésie du roi Philippe ? » Quelle pitié ressentirent les soldats de la cause romaine devant un pape qui poursuivait de sa haine « le prince le plus catholique du monde »[1] ! Aussi bien, dans l'attitude de ce pontife, qu'on avait connu vertueux avant son couronnement et qui s'était trouvé comme « vicié par sa sainteté », les Protestants montraient le signe de la malédiction divine, justifiant leurs anathèmes et leur révolte. Des avis répandaient dans toute l'Europe le bruit que, pour mieux écraser la maison d'Autriche, Paul IV acceptait le concours de la flotte turque. Les agents du roi de France même donnaient crédit et force à ces nouvelles[2]. Nous avons vu que, de fait, le projet d'expédition du duc de Guise à Naples comportait l'intervention des Turcs. Enfin, depuis 1552, le concile général était suspendu[3].

Des voix, parfois sévères, rappelèrent au pontife enivré de politique son devoir spirituel. Le 3 novembre 1555, à l'heure où Paul IV déclarait sa haine contre les Espagnols et invoquait les Français, Girolamo Muzio lui écrivait de

[1] H. Fouqueray, *Histoire de la Compagnie de Jésus en France*, t. I, pp. 222-224.

[2] Voy. plus haut liv. I. — Cf. une lettre d'Hotman, 1555, 28 septembre, cit. p. R. Dareste dans la *Revue historique*, t. II, p. 8.

[3] Cf. R. Ancel, *Paul IV et le Concile* (*Rev. d'histoire ecclésiastique de Louvain*, t. VIII, pp. 716-717). Les raisons qui empêchèrent Paul IV de convoquer le Concile nous paraissent, malgré les observations de Dom Ancel, assez obscures. Nous inclinerions à voir dans cette attitude un signe de la jalousie autoritaire du pontife, qu'effrayait peut-être le souvenir des assemblées du xve siècle. Il faut tenir compte aussi de la difficulté de trouver un siège pour le Concile, en temps de guerre.

Pesaro : « Quelle douleur a saisi mon âme lorsque, ces jours passés, j'ai vu Votre Sainteté s'occuper d'armes et de guerres temporelles, celui-là seul peut le comprendre qui est vraiment catholique et qui désire que, dans la sainte Eglise apostolique, on observe et respecte les armes spirituelles. Je craignais bien, en effet, que l'ennemi du genre humain, pour empêcher la sainte réforme de l'Eglise, ne trouvât ce moyen de confondre le sacré avec le profane, et qu'ainsi le vœu des âmes catholiques ne fût pas exaucé »[1]. Dans le Sacré-Collège même, quelques hommes, peu nombreux, mais tenaces et énergiques, s'élevèrent avec fermeté contre la conduite du pape. Sous le pontificat précédent, Reginald Pole et Morone avaient exercé une influence salutaire : Paul IV leur donna peu d'égards, et le dernier fut même accusé d'hérésie. Mais deux autres cardinaux, l'Espagnol Saint-Jacques et le Français Tournon, apportèrent une audace rare dans leurs remontrances. Saint-Jacques s'efforça vainement d'empêcher la guerre entre Philippe II et le Saint-Siège, disputant le terrain aux *fuorusciti* et surtout au principal conseiller de Carafa, Silvestro Aldobrandini. Dans les premiers jours de septembre 1556, devant l'attitude menaçante du duc d'Albe, Saint-Jacques se rendit chez le pape et l'apostropha en ces termes : « Comment Votre Sainteté ose-t-elle dire la messe avec l'esprit de haine dont elle est animée ? Votre confesseur ne peut pas vous donner l'absolution ». Paul IV se prit à pleurer[2]. Du côté français, Tournon, dont on ne saurait trop louer l'intelligence et reconnaître le zèle, blâmait avec respect, mais fermement, les écarts du pontife : en même temps, il protégeait de toute sa sollicitude les intérêts religieux dont il avait la charge[3].

[1] Girol. Muzio à Paul IV, 1555, 3 novembre, Pesaro (Arch. Vatic., C. S. Angelo, arm. XII, ordo II, t. 2, fol. 244 ; orig.). — Sur Girolamo Muzio (1496-1576), dont l'œuvre est importante pour l'histoire de la Contre-Réforme, voy. Fr. Flamini, *Il cinquecento* (Milan, 1911, in-8), pp. 476-477.

[2] Marchio Valerii au card. Farnèse, 1556, 7 septembre, Rome (Arch. d'Etat de Naples, Carte Farnes., fascio 413, fascic. 1 ; orig.).

[3] Voici une lettre qui est à la fois une preuve du zèle réformateur de Tournon et un document très précieux, le seul peut-être qu'on possède, sur l'état religieux de la Corse à cette époque. Le card. de Tournon à Paul IV, 1556, 17 mai, Rome : « Io desideraria potere per mio debito visitar la Santità Vostra... per fare intendere a V. Bne il bisogno grande che l'isola di Corsica ha di qualche buono et santo ordine circa le cose della religione et del culto divino, cosi per l'absentia et negligenza de' vescovi, come anche per li cattivi costumi dei preti et delle genti ecclesiastiche, che pubblicamente si maritano et tengono i lor figliuoli leggitimi ; i quali sono i primi a portar l'arme et far

Parmi les catholiques français de son époque, ce cardinal fut un caractère éminent.

Il faut, d'ailleurs, rendre justice aux intentions du pape lui-même. Il voulut sincèrement faire du bien. Dans son esprit sénile, ravagé par des violences folles, il y avait le germe de grands desseins. Il était animé d'un zèle véritable pour le salut de l'Eglise[1]. Mais ce zèle s'épuisait dans une activité brouillonne et anecdotique, frappant les coupables sans corriger le mal.

Aux théologiens que lui avait présentés le cardinal de Lorraine, en 1555, et qui sollicitaient des remèdes pour sauver la religion, Paul IV répondait : « Un concile est peu opportun : il n'en sort jamais que des difficultés et des longueurs. Mais il faut corriger peu à peu les erreurs et les abus, en exécutant les décrets du Saint-Siège. »[2]. Cette tacticque dispersée favorisait évidemment l'autorité du pontife romain, que les conciles avaient souvent ébranlée. Mais, à vrai dire, en laissant l'œuvre de réforme suivre le gré des hommes et l'opportunité des rencontres, on préparait une action incohérente, inégale et partant injuste : cette méthode sans efficacité, qui laissait la porte ouverte à toutes les

qualche dishonesta fattione ; oltra che i detti preti sono del tutto ignoranti, non sapendo nè cantar nè leggere, talchè coloro c'hanno qualche giuditio ne restano grandemente scandalizzati ; et la plebbe, che per essere rozza et dura havrebbe bisogno di qualche consolatione et refettione spirituale et d'esser mantenuta con la religione, rimane nella sua barbaria ; di sorte che ne seguita il pericolo et la perdita d'infinite anime ; nè possono i detti prelati scusarsi sotto umbra che sia loro dato impedimento alcuno in lor beni et entrate, imperòche il Re Ch^mo^ ha espressamente ordinato al s^or^ Giordano Orsino, suo luogotenente nella detta isola, di lassar intieramente et liberamente goder i lor beni a lor medesmi ò, s'essi sono persone sospette, a lor vicarii et deputati. Sopra di ciò io haveva pensato che Mons. Illmo Caraffa, nel passare per la detta isola ò almeno al suo ritorno, potrebbe, sotto il nome et autorità di V. S^tà^ et per vigore della possanza et facultà che ha di V. S^tà^, provedere ai detti disordini et, innanzi la sua partita, pigliar da V. B^ne^ il comandamento et ordine convenevole a ciò. Ho voluto, per non perdere questa buona occasione, dar questo aviso a V. S^tà^ per discarigo de la conscientia di S. M^tà^ Ch^ma^, sotto la mano et protettione della quale ha piaciuto a Dio di mettere quel popolo, et ancor per scarico mio, massime ch'il detto s^or^ Giordano s'è indrizzato a me per farlo intendere a V. B^ne^... » (Arch. Vatic., C. S. Angelo, arm. VIII, ordo II, t. 3. fol. 34 ; orig.).

[1] Voy. l'étude excellente, mais un peu tendancieuse, de R. Ancel, *Paul IV et le Concile* (*Rev. d'hist. ecclés. de Louvain*, t. VIII, pp. 716-741).

[2] B. Navagero au Sén. de Venise, 1557, 7 décembre : « È stato questi di il Pontefice lungamente con alcuni teologi, venuti da Francia col R^mo^ di Lorena... Esso Pontefice s'ha lasciato intendere che, per la riforma degli abusi della Chiesa universale, crede che sia poco necessario un concilio, nel qual si ritrovano sempre molte difficultà et molta lunghezza, ma che bisogna a poco a poco correger gli errori et abusi introdotti et dar essecutione a quel che sarà ordinato. » (Arch. d'Etat de Venise, Dispacci, Roma ; copie).

exceptions de la politique et du népotisme. Paul IV lui-même, plein de bonnes intentions, donna l'exemple le plus scandaleux des conséquences qu'entraînaient ses propres théories : l'histoire de son pontificat est fameux par les abus et les désordres temporels. Dans l'état où se trouvait alors l'Europe, seul, un concile général, dont l'autorité fût reconnue de tous les princes, pouvait imposer la réforme de l'Eglise. Le péché le plus grave des papes du seizième siècle, c'est d'avoir retardé et gêné, par peur, la réunion d'une assemblée œcuménique indépendante.

Averti de la gravité du péril soit par sa propre expérience, soit par les plaintes des catholiques inquiets, Paul IV mit, dans sa lutte contre l'hérésie, la même fougue excessive et désordonnée que dans sa politique. Son zèle ajouta quelques noms au martyrologe protestant, mais ne put arrêter la diffusion d'une doctrine qui tirait sa force de nécessités profondes[1]. Créer des commissions ou des congrégations de cardinaux, c'était opposer un barrage puéril au mouvement qui soulevait la Chrétienté[2]. Jules III, semble-t-il, moins ardent mais plus fin, avait mieux compris le problème, et s'était appliqué, dans la dernière période de son pontificat, à fonder sur la réconciliation des dynasties une œuvre générale. Paul IV, devant l'échec de ses entreprises temporelles, après le désastre de Saint-Quentin, le départ du duc de Guise et la capitulation de Cavi, subit, comme son prédécesseur, une sorte de conversion : son activité devint alors exclusivement religieuse. Mais, au lieu de chercher un remède universel, il élargit et accentua les mesures de violence, créant ainsi des haines meurtrières. A partir de 1558, Rome est le foyer de la répression. Pendant cette année et la suivante, l'Inquisition, dont le pape préside les séances et augmente

[1] Caligari à Commendone, 1556, 8-17 juin, Rome (Arch. Vatic., Principi, 23, fol. 12-20 ; orig.). — G. Grandi au duc de Ferrare, 1556, 15 juin, Rome (Arch. d'Etat de Modène, Roma ; orig.). — Marchio Valerii au card. Farnèse, 1556, 27 juillet, Rome : « Hier mattina erano a pranso con N. S^ro Perugia, Saraceno, Trani et Adria, et a mezo mangiar S. S^tà cominciò a parlar col vescovo Beroaldo de cose di Porsia et disse poi : Noi voliamo exaltare i literati et ampliare la relligione christiana, extirpare questi heretici ; ma questi traditori non rilassiano fare cosa bona, ogni giorno scopriamo cose nuove et bisogna mettiamo in Castello tante gente contra la voluntà nostra ; ma vi promettiamo che Noi non perdonaremo a persona, nè a cardinali nè altri, et stese la mano verso li cardinali... » (Arch. d'Etat de Naples, Carte Farnes., fascio 415, fascic. 1 ; orig.).

[2] Art. d'Ancel *supra cit.*

les moyens, reçoit une vigueur nouvelle. Tout le monde tremble dans la Ville éternelle : les prisons se remplissent; on menace, on poursuit les cardinaux; les bibliothèques sont expurgées[1]. Orthodoxes ou hérétiques, tous rendent leur compte, et Paul IV donne l'exemple du courage moral en frappant ses neveux mêmes. La méthode est toujours mauvaise, mais d'une force plus ample, impétueuse et terrible. Les coups retentissent dans toute l'Europe. Alors éclate, en France, l'incident décisif.

*
* *

La période 1556-1559 est la plus importante pour l'histoire politique de la Réforme française. C'est le moment où les protestants précisent leur doctrine, organisent leurs églises et leur parti, assument une responsabilité collective. En s'affirmant, ils s'opposent davantage à leurs adversaires. Les causes de ce phénomène de cristallisation ne pourront être étudiées qu'après qu'on aura dressé une carte précise et vivante des communautés réformées à la date de 1559[2]. Il n'y a lieu ici que d'observer l'attitude de la royauté en présence de ce mouvement.

Système centralisé et traditionnel ayant pour objet de protéger et d'alimenter une cour qu'animaient seulement les rêves militaires ou les haines de factions, le gouvernement de Henri II était fermé par sa nature à toute tentative directe de réforme. Pour pénétrer dans ce corps résistant, il n'y avait d'autres moyens que l'infiltration lente ou la révolution soudaine. Il y fallait une habileté ou une force singulières, qui manquèrent, l'une et l'autre, aux chefs du protestantisme français. La conduite de ces hommes faibles fut la plus dangereuse qu'on pût imaginer.

La persécution individuelle n'avait pas cessé, depuis le

[1] Gianfiglazzi au d. de Florence, 1558, 7 janvier, Rome : « Hier mattina fu cavato delle carcere de l'Inquisitione un M. Pacifico Stiavone, creatura del card. Farnese, el quale stette legato in Banchi alla porta di S. Celso con certi libri attacati al collo, che li havevono trovato in camera, che eron tutte pasquinate. » (Arch. d'Etat de Florence, Mediceo, 3277-78, fol. 337 v° : orig.).

[2] Il faudrait dresser cette carte d'un point de vue non seulement religieux, mais économique, militaire, etc. : établir, par exemple, les grandes voies de communication, les itinéraires des marchands étrangers, le rayonnement des Universités, le rôle des colporteurs, la contamination des Suisses et des lansquenets, etc.

début du règne, contre les dissidents des classes inférieures. Mais on ne vit paraître les signes d'une répression systématique et générale qu'après l'achèvement de la guerre de Toscane, en 1555, lorsque les Guises eurent acquis la prépondérance au Conseil. La tradition commune attribue au cardinal de Lorraine l'initiative d'une vigilance plus sévère. Les documents, il est vrai, confirment et précisent cette opinion.

Pendant son séjour à Rome, au mois de décembre 1555, Charles de Lorraine jeta les fondements de la Contre-Réforme française. C'est un des traits singuliers de cet homme que le mélange, dans son esprit, de grands desseins politiques et de soucis religieux. Le 1er octobre 1555, il partait de Villers-Cotterets avec l'intention de bouleverser l'Italie, il allait offrir à Paul IV une folle aventure, la conquête de Naples, et il emmenait une troupe nombreuse d'évêques et de théologiens pour demander au pontife des remèdes contre l'hérésie. Le cardinal, assisté de ses théologiens, eut avec le pape, dans les premiers jours de décembre, des conférences remarquables. Les officieux annoncèrent au public qu'on y avait traité de « la réforme des abus » : il y fut parlé assurément de l'hérésie[1]. Ainsi s'explique que le cardinal de Tournon, dont les principes politiques étaient justement contraires à ceux de Lorraine, ait enfin consenti, après quelque résistance, à le suivre à Rome. Homme profondément religieux et plus que personne inquiet des périls qui menaçaient l'Eglise, Tournon se laissa entraîner sans doute par l'espoir de convertir le pape à ses idées de réforme.

La trêve de Vaucelles fut, on l'a dit, une grave défaite pour les Guises. Pendant l'année 1556, qui offrit cependant au gouvernement royal les commodités de la paix, le mouvement contre l'hérésie se ralentit. Il est vrai qu'aussitôt après la suspension d'armes, le nonce Gualterio essaya d'orienter Henri II vers une répression générale des « Luthériens »[2]. Mais ce fut une tentative vaine et, au fond, de pure forme. Il est vrai encore que Carafa, venu à la cour

[1] B. Navagero au Sén. de Venise, 1555, 7 décembre, Rome : « È stato questi di il Pontefice lungamente con alcuni teologi, venuti da Francia col Rmo di Lorena. » (Arch. d'Etat de Venise, D. al Senato, Roma, t. VIII, fol. 61).

[2] S. Gualterio au card. Carafa, 1556, 7 février, Blois, p. p. R. Ancel, *Nonciatures*, I, 2, p. 340.

pendant l'été de 1556, transmit au Roi le désir qu'avait Paul IV de voir établir l'Inquisition en France[1]. On ne peut prendre au sérieux le zèle de Carlo, et lui-même se souciait fort peu des hérétiques. D'ailleurs, possédés par la fureur des rivalités politiques, les courtisans n'avaient pas le temps de songer à la religion. Il faut tenir compte, enfin, de la résistance qu'avouait, quelques mois après, Henri II lui-même : « Les Etats de mon royaume ne veullent recevoir, approuver ny observer ladite Inquisition, les troubles, divisions et autres inconvéniens qu'elle pourroit apporter avec soy, et mesme en ce temps de guerre »[2]. Ne pas diviser les forces morales de la nation en présence de l'ennemi, même pour cause de religion : c'est l'instinct du peuple, c'est la doctrine de Montmorency.

Le cardinal de Lorraine n'avait point de ces craintes ni de ces scrupules. A la fin de 1556, les Guises regagnent l'esprit du Roi, François conduit en Italie une expédition de magnificence, la guerre se rallume partout ; bientôt Philippe II menacera la Picardie. Et, le 13 février 1557, quand le royaume plus que jamais a besoin de cohésion intérieure, Henri II, « voyant les hérésies et fausses doctrines qui pullulent », écrit à Odet de Selve, son ambassadeur auprès de la Curie, la lettre fameuse où il demande lui-même au pape d'établir l'Inquisition en France[3]. Le 25 avril suivant, Paul IV donnait un bref conférant les fonctions de « grands inquisiteurs » dans le royaume aux cardinaux de Bourbon, de Châtillon et de Lorraine[4]. On a trouvé étrange la nomination de Châtillon. A vrai dire, le pape n'y avait mis aucune malice : suivant les conseils probables de l'ambassadeur, il avait désigné les trois cardinaux qui étaient membres du Conseil et résidaient ordinairement à la cour. Mais le seul inquisiteur actif fut Charles de Lorraine, et lorsque le pape se plaignit, un jour, que la répression restât inefficace, c'est ce cardinal qu'il accusa comme responsable[5]. Quinze jours

[1] G. Ribier, *Lettres et Mémoires d'Estat*, II, 677.

[2] *Ibid.*

[3] *Ibid.*

[4] *Annales ecclesiastici*, XIV, 623. — *Histoire ecclésiastique*, éd. Baum, Cunitz et Reuss, t. I, p. 137.

[5] Babou à Montmorency, 1559, 25 février, Rome (Bibl. Nat., ms. fr. 3122, fol. 44-45 ; orig.). — Voy. l. IV, ch. II.

avant la bataille de Saint-Quentin, le 24 juillet 1557, Henri II publiait à Compiègne deux édits : l'un portant règlement pour le pouvoir des « inquisiteurs de la foy », l'autre qui ordonnait de châtier sans merci les « persévérans en leurs mauvaises opinions contre la foy »[1]. Après une vive résistance du Parlement de Paris, ces édits furent enregistrés le 15 janvier 1558 avec des réserves[2]. Pendant toute cette année 1557, le gouvernement, ébranlé par les terribles secousses de la guerre extérieure, ne cessa, pourtant, d'être attentif aux choses de la religion. Au mois de mai, Henri II avait publié des lettres sévères sur la résidence des archevêques, évêques, curés et autres ayant charge d'âmes[3]. Puis on poursuivait à Dijon des calvinistes, qui avaient « attaché aux compites et lieux publicques de ladicte ville quelque figure contre l'honneur de Dieu, son sainct sacrement, et au contemnement de nostre religion » ; le cardinal de Lorraine poussait avec énergie le zèle un peu lent des officiers de justice[4]. Après le désastre de Saint-Quentin, les Guises, maîtres absolus du pouvoir, en l'absence de Montmorency, entreprennent une lutte plus vigoureuse et plus large[5].

Les protestants accusèrent toujours le cardinal de Lorraine d'être leur plus grand ennemi. Il est vrai, on le verra mieux encore par la suite, qu'il fut l'auteur de la répression officielle. Mais cet homme ne voua pas, dès l'origine, aux hérétiques la haine foncière et violente que les historiens ont imaginée. De nature il était intelligent et capable de souplesse : il protégea fidèlement un Jean de Monluc, réputé partout libertin et sacramentaire. Son caractère, aigri par les rivalités de cour pendant les derniers mois de Henri II et sous le règne de François II, acquit dans les guerres civiles de méchantes inclinations. Auparavant, c'était seule-

[1] A. Isnard, *Actes royaux*, I, 230-231 ; Isambert, XIII, 494 ; Haag, *France protestante*, pièces, p. 29.

[2] *Ibid.*

[3] Le card. de Sens au Parlement de Dijon, 1557, 26 mai, La Fère-en-Tardenois (Bibl. Nat., coll. Moreau, 833, fol. 146-147 ; orig.).

[4] Il s'agissait de la « figure du pape ». Le card. de Lorraine au Parlement de Dijon, 1557, 26 juin, Compiègne, et 21 août, Paris (Bibl. Nat., coll. Moreau, 833, fol. 749 et 152 ; orig.).

[5] Voy. les lettres du cardinal de Sens (Bibl. Nat., coll. Moreau, 833, *passim;* orig.).

ment un esprit chimérique et ambitieux. Dès sa jeunesse et de plus en plus avec l'âge, il voulut jouer un rôle illustre, être un grand ministre, donner surtout à sa famille de cadets une couronne de maison souveraine. Cette volonté ardente guida sa conduite dans la politique intérieure comme dans la politique extérieure : il appliqua simultanément aux occasions diverses qui s'offrirent les moyens que lui suggérait une ambition unique. En même temps qu'il jetait le Roi dans l'aventure belliqueuse de 1557, il inspirait une reprise plus vigoureuse de la chasse aux hérétiques : les deux choses se tiennent. C'est que les Guises, soldats ou clercs, appartiennent à la tradition chevaleresque : ignorant la nation, parfaitement dépourvus des soucis de la politique bourgeoise, ils ne connaissent et ne servent que leurs deux chefs, l'un féodal le Roi, l'autre mystique le Pape. Dans leur attitude vis-à-vis des protestants, à l'origine, on ne trouve pas ces motifs de cupidité ou de rancune qui ont déshonoré quelques meneurs de la faction catholique. Sans doute ils furent des hommes de parti et cherchèrent dans la religion une arme contre leurs rivaux, comme le montrera l'histoire de d'Andelot ; mais ils ne poursuivirent pas des confiscations ou de basses vengeances. Leur catholicisme faisait corps avec de grands desseins politiques. A suivre au jour le jour les sentiments du cardinal de Lorraine, tels que nous les livre la correspondance d'Alvarotti, on découvre les rêves immenses de cet esprit, rêves dont la fin naturelle est l'exaltation de la famille de Guise, mais qui dépassent, cependant, les petits intérêts et les profits mesquins. Les Lorrains se croyaient les descendants de Charlemagne, et ils aimaient qu'on le leur rappelât : ce trait, dans un siècle où plus que jamais on a lu les Chroniques, explique bien des choses. Toutes proportions gardées, l'esprit qui les anima ressemble à celui de Charles-Quint. Ils sont d'un type qui va disparaître, le type que représente éminemment, au seizième siècle, la noblesse espagnole et dont les Montmorency, serviteurs de la monarchie centralisée, se distinguent déjà. Sous l'action des rivalités violentes, parmi les tristes incidents de la vie de cour, au milieu des guerres civiles, l'ambition des Guises se rétrécit et s'avilit. Mais, quoi qu'on puisse reprocher à ces hommes, ils ont été pour les protestants des adversaires résolus et francs. Comme champions

de l'Église romaine, ils ne font pas mauvaise figure.

Aussi bien, sous le règne de Henri II, la conduite du cardinal de Lorraine dans les affaires religieuses fut probablement inspirée par les Jésuites, dont il avait assumé la protection en 1550. Au déclin de la Renaissance païenne, la Curie, pleine de vices et de scandales, plus soucieuse encore de politique que de religion et toujours dominée par les besoins du népotisme, ne défend qu'avec peine les restes d'une grandeur qui s'émiette : Paul III, Jules III et Paul IV sont de pauvres chefs devant Luther et Calvin. En attendant l'œuvre vigoureuse de Borromée et de Pie V, c'est dans la Compagnie de Jésus qu'il faut chercher le noyau vivant du catholicisme, sa force de résistance et de combat. On ne peut bien connaître le rôle des Jésuites en France : la correspondance de Charles de Lorraine avec les Pères n'a pas été publiée. Ce rôle fut assurément efficace et décisif. En tout cas, les Guises et les Jésuites représentent ce qu'il y eut de plus noble dans l'opposition à la Réforme. On doit, en effet, prendre garde aux différences morales qui séparent les groupes catholiques et ne pas confondre les disciples d'Ignace avec les théologiens imbéciles de la Sorbonne, leurs rivaux[1]. Il serait aussi très injuste d'assimiler le rôle des Guises à celui des favoris rapaces.

L'ennemie acharnée, implacable, des protestants, sous Henri II, fut Diane de Poitiers : femme dont l'histoire ne peut retrouver le charme, malgré les vains essais de quelques auteurs amoureux de nouveauté ou de romanesque. Une étude, qu'il serait facile de poursuivre, montrerait, dans la chronique quotidienne du règne, l'âpre calcul et la défiance vigilante de cette maîtresse vieillie. Par la terreur elle domina : dans la cour, dans la famille royale, personne n'osa jamais se révolter, parce qu'on la savait capable de tout pour défendre sa proie. La Reine, Madame Marguerite, Montmorency, les Guises, tous furent humbles devant elle jusqu'à la mort de son amant. Celui-ci disparu, les Guises, unis à Diane par le mariage du duc d'Aumale avec Louise de Brézé et par tant d'autres liens, pousseront la favorite dans l'ignominie : preuve accablante pour qui connaît l'histoire de Henri II.

Sur la haine de Diane contre les protestants et son influence dans la répression, il y a un témoignage inattaquable, celui

du nonce. Après la découverte des assemblées de la rue Saint-Jacques, quelque temps avant l'affaire d'Andelot, Lorenzo Lenti écrivait : « Madame la duchesse de Valentinois favorise beaucoup dans cette cour la cause de la religion et de la sainte Église romaine : elle se montre acharnée contre tous les malsentants de la foi et met tout en œuvre pour qu'ils soient châtiés et punis selon leurs péchés[1]. » Cette fureur s'explique par des motifs personnels. Hostile aux nouveautés, comme toutes les favorites, Diane craignait particulièrement les réformateurs qui chaque jour, au nom de la morale, attaquaient sa fortune. Très imprudents et forts d'un zèle trop naïf, les protestants accablaient d'anathèmes perfides la favorite : Anne Dubourg, dans la fameuse mercuriale de 1559, n'osera-t-il pas reprocher au Roi ses amours ? La Sénéchale, inquiète et vieillissante, n'était plus d'âge à dédaigner les médisances. Cherchant à couvrir son passé par une dévotion tardive, elle avait soif d'honorabilité. D'ailleurs, connaissant mieux que personne la nature du Roi, elle se sentait très menacée. Caractère droit, rigide et entier, Henri II n'eût pas hésité, dans un accès de rigorisme, à renvoyer celle qui ne le tenait plus que par l'habitude. Les pamphlets et pasquins, que divulguaient les protestants, risquaient de piquer, un jour ou l'autre, l'amour-propre d'un homme qui était fort religieux.

A l'égard des hérétiques les sentiments du Roi lui-même n'avaient jamais varié : très solidement attaché aux traditions catholiques de sa famille et de son gouvernement, Henri II était, d'ailleurs, par sa nature, rebelle à toute nouveauté. Mais, à vrai dire, il n'avait pas dans son intelligence les moyens de distinguer telle doctrine de telle autre, et, à la longue, il eût parfaitement accepté des réformes présentées habilement. Jusqu'à l'année 1557, il ne porta que peu d'attention aux divers « malsentans » que le peuple appelait « Luthériens » et les théologiens « sacramentaires ». Il considéra l'hérésie comme un mal endémique, individuel et, pour ainsi dire, traditionnel, analogue aux crimes de droit commun. La première idée qu'il eut du protestantisme était

[1] Lorenzo Lenti, év. de Fermo, au card. de Carafa, 1557, 24 octobre, Poissy : « Madame la Duchessa favorisce di qua molto le cose della religione et santa chiesa romana, mostrandosi asprissima contro tutti coloro che sentono altrimenti, i quali ella fà ogn'opera che sieno gastigati et puniti secondo i loro demeriti. » (Arch. Vatic., Principi, XI, fol. 329 : orig.).

beaucoup plus grossière que celle qu'avait conçue, à certains moments, le roi François, son père. C'est pourquoi, suivant son goût inné de l'ordre et de la discipline, Henri II n'avait jamais hésité à réprimer cruellement toute révolte religieuse chez les individus. Sous son règne, et dès les premières années, les lois et les instruments destinés à extirper l'hérésie étaient devenus nombreux, pour répondre aux manifestations plus fréquentes de la « secte ». Mais l'initiative des mesures appartenait aux protecteurs ordinaires de l'orthodoxie, au Parlement, à la Sorbonne, aux tribunaux ecclésiastiques, plutôt qu'au Roi lui-même. Celui-ci resta très longtemps ignorant des progrès de la Réforme protestante en France, et, bien sûr, il n'avait jamais considéré la nécessité d'appliquer toutes les forces de son gouvernement à la destruction de l'hérésie : la répression des « malsentans » n'était à ses yeux qu'un détail de la police intérieure. On découvre la nuance de sa pensée dans une petite anecdote. Au cours de l'été 1556, les théologiens de la Sorbonne se présentèrent à lui et, sous prétexte que les poursuites contre les protestants étaient insuffisantes, demandèrent à en être chargées. Il répondit que cette mission appartenait au Parlement de Paris. « Cette Cour est infectée d'hérésie », déclarèrent les gens de la Sorbonne. — « Que voulez-vous donc que je fasse, s'écria le Roi impatient, et quel parti dois-je prendre ? Faut-il que je vous mette à la place du Parlement et que je vous abandonne la direction de mon royaume ? [1] » C'était l'ignorance du danger.

Un homme naïf, mal informé de l'état de son royaume et peu disposé à s'en instruire, tout occupé de la guerre et de la politique extérieure, laissant pour le reste le maniement des affaires à ses conseillers, d'ailleurs esprit étroit, caractère raide et nature routinière, tel avait été Henri II jusqu'au jour où le désastre de Saint-Quentin l'éveilla brusquement. L'apparition soudaine des forces de l'hérésie devait provoquer en cette âme surprise une résistance farouche.

Le nombre des protestants en France, dans les dernières années du règne de Henri II était très considérable, plus considérable qu'il ne fut après l'explosion de la guerre

[1] Fr. Hotman à Bullinger, 1556, 15 août, cité par R. Dareste, *François Hotman* (*Rev. historique*, t. II, pp. 16-17).

civile. Des témoignages d'origines diverses l'affirment. On ne peut, à vrai dire, obtenir aucun renseignement précis et sûr. Nos recherches glissent sur un terrain mouvant : l'extrême diversité des origines et des milieux, le secret de la propagande et des adhésions, la prudence de beaucoup de convertis, la peur des petites gens devant le bruit de la répression ou simplement leur appréhension d'être dénoncés comme rebelles, le manque même de prêches ou de réunions dans la plupart des localités rurales, tout cela rend insaisissable le réseau subtil de la Réforme française.

Voyons les témoignages. Les lettres du ministre Macar adressées à Calvin pendant l'année 1558 affirment que « dans toutes les parties du royaume le feu est allumé et que toute l'eau de la mer ne suffirait pas pour l'éteindre » [1]. D'autre part, la cour de France, le Roi et les Guises, lorsqu'éclatèrent les incidents du Pré-aux-Clercs et l'affaire d'Andelot, furent informés que la moitié des sujets étaient « Luthériens » [2]. En mai 1559, le cardinal de Lorraine déclara même aux conseillers de Philippe II que l'hérésie avait gagné les deux tiers du royaume [3]. Ces opinions nous semblent fort exagérées : elles s'expliquent parce que les conseillers de Henri II considéraient comme hérétiques tous les mécontents, et de ceux-ci le nombre était immense. Des renseignements reçus à Milan en juin 1558, sans doute par l'organe des marchands, sont plus vraisemblables : ils signalent à Paris un groupe compact de quatre mille « Luthériens », et ils évaluent le nombre des hérétiques dans le royaume à quatre cent mille personnes, groupées principalement à Orléans et à Rouen [4]. Mais ces données, fondées seulement sur la connaissance de quelques villes de commerce, Paris, Orléans, Rouen, sont très incomplètes. Elles laissent de côté tout ce que nous savons du développement de la Réforme en Languedoc, en Provence, en Dauphiné, en Guyenne, dans

[1] Par exemple, Macar à Calvin, 1558, 9 mai, Paris (*Opera Calvini*, t. XVII, p. 162).

[2] Dépêches d'Alvarotti, 1558, mai-juin (Arch. d'Etat de Modène, Francia ; orig.).

[3] P. Thiepolo au Sénat de Venise, 1559, 9 avril, Bruxelles (Arch. d'Etat de Venise, D. al Senato, Spagna ; orig. chiffré). — Cf. liv. IV, ch. II.

[4] Ippol. Orio au card. Farnèse, 1558, 16 juin, Milan : « ... Si trova ch'erano 4 M. raccolti insieme in Parigi..., essendo il numero d'essi di più di 400 M. » (Arch. d'Etat de Naples, Carte Farnes., fasci nuovi, V ; orig.).

les pays du Sud-Ouest et jusque dans les villages ruraux de l'Auvergne[1]. En Avignon même, cité pontificale et peuplée de clercs, une vingtaine d'hérétiques indigènes furent arrêtés, au début de 1558, « hérétiques, écrivait le vice-légat, de la plus parfaite hérésie »[2]. Il faut y ajouter les adhérents trouvés dans la noblesse, parmi les dames et les gentilshommes ruraux très indépendants[3], ainsi que chez les hommes de robe. Si l'on tient compte de ces observations et de celles qui vont suivre, il y a lieu de penser qu'un tiers des habitants du royaume s'était détaché de l'Église romaine. On était, d'ailleurs, mieux informé à l'étranger qu'à la cour de Henri II de cette situation religieuse. L'opinion de l'Europe considérait alors la France comme une des nations les plus « infectées ». Après les conférences de Péronne, en mai 1558, la duchesse douairière de Lorraine, Christine de Danemarck, se séparant de son fils, le jeune Charles III, qui retournait à la cour du Très-Chrétien, lui adressait une inquiète et sévère exhortation pour le détourner des hérétiques, qu'il ne manquerait, pensait-elle, d'y rencontrer[4].

En dehors des suppositions qu'on peut faire touchant le nombre des protestants dans le royaume, il importe de préciser certains côtés du développement de la Réforme, pour expliquer l'attitude du Roi et comprendre la suite des événements politiques. Dès qu'il se fut aperçu de la situation religieuse de ses sujets, Henri II n'eut qu'une idée, pour y porter remède, celle de conclure la paix à tout prix : il lui parut très clairement, on en trouvera les preuves plus loin, que l'hérésie continuerait de progresser aussi longtemps que

[1] Sur l'Auvergne, voy. H. Hauser, *Etudes sur la Réforme française*, pp. 206 et suiv. — Pour le sud-ouest, voy. les travaux de H. Patry.

[2] Jac. M. Sala au card. Farnèse, 1558, 19 mars, Avignon : « Ho fatto abbrusciare questi giorni doi heretici vivi, l'uno relapso et l'altro ostinatissimo sin'a la morte, heretici, dico, de la più perfetta heresia che si trovi. N'ho fatto abjurare più di 15, et ce ne restanno pochi altri che s'espediranno. V'è una donna ricca assai, ma credo si risolverà ad abjurare et, se segli darà pena, andarà ad pios usus et elemosinas. chè cosi vuole la ragione. » (Arch. d'Etat de Parme, Carteggio Farnes., Francia ; orig.).

[3] Voy. *Opera Calvini*, t. XVII, pp. 10-11. — *Lettres de G. Dalmatio*, p. p. L. Romier, p. 18.

[4] J. Alvarotti au d. de Ferrare, 1558, 23 mai, Paris : « La duchessa di Lorena disse al duca suo figliolo che non mancasse di vivere nella sua legge christiana et suoi ottini costumi, et che sopratutto si guardasse di praticare et di havere alcuno commercio con tristi et Lutherani et in particolare col Re di Navarra et con la sua setta, et che, se lo faria, ex nunc essa li dava la sua maledittione. » (Arch. d'Etat de Modène, Francia ; orig.).

durerait la guerre. Cette opinion, d'où résulta finalement un désastre diplomatique, était fondée sur des faits précis : faits économiques et faits militaires. La diffusion soudaine de l'hérésie dans le peuple, à partir de 1558, fut la conséquence de la misère et de l'affluence plus nombreuse et plus libre des étrangers. Le Roi, nous l'avons dit et nous aurons l'occasion d'y revenir, saisit très vite le rapport qui existait entre la pauvreté de ses sujets et leur inclination à la révolte. Aussi bien les nouvelles que reçut la cour, au printemps de 1558, sur les mouvements de jacquerie en Normandie et en Languedoc durent éclairer le Conseil [1]. C'était un mal profond qu'on ne pouvait guérir qu'avec la paix. Plus pressante encore et plus difficile à résoudre, tant que durerait la guerre, était la question des étrangers. Marchands ou soldats, propagateurs actifs des doctrines luthériennes et de la pensée libre, les étrangers procuraient au Roi les moyens indispensables pour la lutte, de l'argent et des troupes. Sur la puissance des marchands et la liberté qu'ils savaient obtenir, il faut citer un fait vraiment significatif. On a vu qu'au mois de février 1558, les chefs des « nations étrangères » de Lyon étaient venus à la cour pour réclamer le paiement des intérêts que le Trésor leur devait. Le gouvernement royal, fort gêné devant ces personnages et contraint de les ménager par nécessité, leur accorda des privilèges. Or, parmi ces privilèges, les banquiers obtinrent pour tous les étrangers faisant commerce, dans le présent ou dans l'avenir, la permission générale de vivre selon leurs croyances religieuses et le droit de ne pas se soumettre à l'Inquisition : c'était ouvrir toute grande la porte du royaume à la propagande des Suisses et des Genevois [2]. Une

[1] Le même, 16 mars, Poissy : « Nella Normandia Bassa, ove sono le viscontee di V. Eccia, la povertate delle genti è ridotta in tale estremità che dovrebbe far pietà alli Turchi, come chi andarà di la lo potrà vedere per isparienza. » — Le même, 15 mai, Paris : « E cosa certa et sicura che nel paese di Linguadoccha et verso Guascogna si sono sollevati genti che hanno abbattuti le chiese, sacramento et tutto. » (Arch. cit. ; orig.).

[2] G. Michiel au Sén. de Venise, 1558, 8 mars, Moret : « Questi capi di mercanti delle nationi forestiere, havendo inteso l'ordine della Inquisitione messa per tutto il regno sopra le cose della religione et comprendendo i pericoli et le spese nelle quali potevano incorrer per malignità delli accusatori, hanno instato a S. Mtà che, conforme alli privilegi et concessioni loro antique di poter viver a modo suo, non sieno sottoposti alla detta Inquisitione. Il che è stato lor concesso generalmente, così per tutti quelli che vi sono al presente come per tutti gli altri che vi venissero, pur chè siano mercanti et si astenghino di predicar et parlarne pubblicamente. Questo havendo inteso quelli che

concession si grave, dont les gens avertis furent effrayés, alors qu'à Paris on traquait sans pitié les pauvres chanteurs de psaumes de la rue Saint-Jacques, permet de saisir les motifs qui pousseront Henri II à la paix du Cateau-Cambrésis. Mais, à vrai dire, l'attention du Roi devait se fixer bientôt sur un danger plus menaçant : la majeure partie de son armée était composée de « Luthériens » et le nombre des hérétiques croissait de jour en jour parmi les soldats. Les Allemands et les Suisses, qui, après le désastre de Saint-Quentin, formèrent le gros des troupes royales, faisaient prêcher dans les camps par des ministres réformés, et beaucoup de Français assistaient aux réunions religieuses des dissidents [1]. Propagande qu'on ne pouvait arrêter, en temps de guerre et devant l'ennemi, puisque la garde du royaume était confiée à des étrangers.

Éclairée par ces observations, la conduite de Henri II s'explique naturellement parmi les incidents complexes de l'année 1558.

*
* *

Trois jours après la bataille de Saint-Quentin, dit Pasquier [2], le 4 septembre, dit Crespin [3], en réalité le 5 septembre 1557, la police parisienne découvrit « une assemblée qui se faisoit en la rue Saint-Jacques vis-à-vis du

vivono nei Grisoni, hanno mandato qui per ottenere la medesima libertà. Dacche si fà giudicio che, sotto questa coperta di mercanti, la maggior parte di quelli che si trovano a Genevra et nelli altri luoghi di Svizzeri si riduranno in questo regno. » (Arch. d'Etat de Venise, D. al Senato, Francia, 3 ; orig.).

[1] Ippol. Orio au card. Farnèse, 1558, 16 juin, Milan : « ... Volendo il Re moversi a far gastigare gli infettati, gli è stato detto per consiglio che per hora non ne faccia altro, havendo egli lo essercito suo la maggior parte di Lutherani. Per questo dicono hà dissimulato et differito il gastigo loro in altro tempo. Et per questo ancho par che vada più ritenuto nel far le imprese ch' egli havea disegnato far contra il Re Catt^co^. » (Arch. d'Etat de Naples, Carte Farnes., fasci nuovi, V ; orig.). — G. Michiel au Sén. de Venise, 1558, 8 octobre. Paris : « Il Re Ch^mo^, nel giorno di S. Michele, haveva intentione di voler honorar di quell'ordine il duca di Sassonia, che si trova in campo, ma havendolo il duca saputo, fece ringratiar S. M^tà^ et iscusarsi di non potere intervenire nè obligarsi a quelle solennità de vespri et di messe alle quale s'interviene e di non potere astringersi a quella forma di giuramento che è solito di pigliarsi, *vivendo liberamente secondo l'uso luterano et facendo ogni di predicar pubblicamente nell'essercito con gran concorso de Francesi, alli quali fà esponer la predica in latino dal predicator medesimo.* » (Arch. d'Etat de Venise, D. al Senato, Francia, 3 ; orig.).

[2] E. Pasquier, *Œuvres*, t. II, p. 77.

[3] Crespin, fol. 427.

Collège Du Plessis, en laquelle y avoit une infinité de nobles tant hommes que femmes et autres du menu peuple, faisans lors leur presche en la manière de Genève, dont la plus grande partie fut prise, avec un grand scandale et esmotion populaire[1]. » Un long procès s'ensuivit, dans lequel furent

[1] Voici un document (Arch. d'Etat de Zurich, Religions Schulsach. Französ. Angelegenh., 1 : orig), que nous publions dans sa forme et son ortographe originales. Il ne nous appartient pas de le commenter. Le lecteur qui voudra le parcourir attentivement, en reconnaîtra sans peine l'importance :

« Prinse faicte en la maison de Monsieur Berthelemy et conseillier au Grand Conseil, rue Sainct-Jacques devant le colliege du Plessis, le dimenche cinquiesme septembre 1557 :

Premierement :

La damoyselle de Raubigny,
La damoyselle de Lonquimmel,
La damoyselle de La Ferrière,
La damoyselle de Champaigne,
La damoyselle de Renée de Poignère,
Rolline Perot, femme de Odin Reynault,
Anthoinette Ysotte,
Jehan de La Chastanyeraie,
Le Me d'hostel de la dame d'Hoartie,
La dame d'Hoartie,
Heylenne de Ferrière, femme du sr de St Maria,
La damoyselle de Beaujeu,
Anne Guibeart,
Damoyselle Catherine du Boys,
Damoyselle Gerffroie,
Madalenne Croispeil,
Françoyse Le Coq,
Loyse Changeanne,
Jhanne Nicolas,
Livresse de Guérin,
Marguerite Tourtre,
La damoyselle de Graveron († *Bericht*),
Estienne Vallanson,
Ung nommé Croysson,
Me Nicolle Le Benier,
René Pigtoulx,
Albert de Hecton,
Juste Dessongne, prédican,
Meril de Faulx,
Bernard Surazier,
Pierre Potier,
Jehan Mynnye,
Guillaume Bon,
Jehan Amoray,
Pierre Potier, escollier,
Jehan Deguesgoux,
Charles de Bricnot,
Françoys Poisson,
La femme de Monsr de Raimzais,
Jerffrey Guérin, son serviteur,
Ismael Chabot, naguyères cler de Monsr Finner demeurant à S. Germain des Prés,
Guillaume Martin,
Jehan Vigne,
Nicolle Clyvet, pédagogue († *Bericht*),
Pierre Martin, escollier,
Reymond Brosses,
Jehan Vellebrave,
Françoys Budé,
François Rabeyreres,
Jehan Bonneau,
Bernard Sirot,
René de La Haye,
Anthoine Bordeau,
André Castilhion,
Charles Blaice,
Olyvier Assemay,
Nicollas Le More,
Jehan Lalaudin,
Anthoine Toupereau,
Mathurin Pechotel,
Jehan Vivant,
Jehan Grymondel,
Guillaume Grymondel,
Jehan Vermeil,
Pierre de Lacroix,
Jehan Pillon,
Arnaulx Meynard,
Heinric Preudhome,
Loys Lonfert Rudde,
Pierre Hubert, escripvein,
Pierre Guabeau,
Gervais de La Fossilhe,
Jehan de Ribbe, escolier en médecine,
Loys Dornyères, escolier,
Loys de Graye,
Me Lhorigny Ravenet,
Jacques Guilhot,
Pierre Drieux,
Son Me cler à la Chambre de Comptes,
Jehan Asmares,
Fiacre Roullinet, serviteur d'ung escollier de Beaulx près Avallon,
Julhien Sandolle, suyvant les finances,
Jacques Langloix, boulongier,
Jehan Blanchart,

inculpées surtout les petites gens. Cet incident révéla aux autorités l'importance du groupe des Réformés parisiens, mais on ne voit pas que le gouvernement royal, trop occupé d'ailleurs par les dangers de la guerre, ait pris d'abord des mesures exceptionnelles ni hâté l'instruction judiciaire. C'est seulement au début de février 1558, après la victoire de Calais, le renvoi des Etats-Généraux et la conclusion d'un accord financier avec les marchands étrangers, que le Roi, poussé par le cardinal de Lorraine, déclara « qu'il ne se contentoit pas de sa court de Parlement de Paris » et fit « tançer ses conseillers comme nonchallans et tardifz [1]. »

La situation des protestants parisiens était fort critique, tant par la puissance de leurs adversaires que par leur propre faiblesse. Outre que les Guises étaient maîtres du Roi, en l'absence de Montmorency prisonnier de guerre, un légat du

Grassien Gervais,
André Grigoulhe,
Helyne de Marial,
Honnoré Varage,
Jacques Casse, serviteur des enfans du s^r de Grange,
Jacques Martin,
Larnaulx Fortin,
Fédéric Daulx,
Adam Couverteau,
Jacques de Chastanye,
René de Seaulx,
Lergare d'Aultrou,
Guillaume Boulle,
Pierre Chilliet,
Pierre Villefranche, menestrier,
André Enseigne,
Jaques Pothier,
Monsieur Crutault,
Heymeril Morel, gentilhome,
Charles Billon, gouverneur de Noyon, naguyères M^e des resquettes de feu Monsr d'Anguien,
Guillaume Bonnet,
Pastral Bleaide,
Jehan Jubert de Digeron,
Josept Gotier de Bussy près Flavygny en Bourgoigne,
Olyvier Charon,
Robert Couthon, suyvant les finances,
Laurens Deydas, natif de Modesme pays de Lanquedoc,
Jacques de Nesplet, natif de Salignes,
Jacques Muny (?), escuyer et bénéfficier,
Damoyselle Philippe Sabrenois, vefve de feu Manpartois,
Damoyselle Charlette de Larivière, femme de Françoys Poussart,
Damoyselle Marguerite Chomoye, servente de la damoyselle de Longueville,
Damoyselle Marie de St-Yon, servante de la dame d'Hoartie,
Damoyselle Bernarde de Villiers, servant^e de la damoyselle de Montigny,
Laurete Vachier, femme de chambre de lad dame d'Hoartie,
Damoyselle Anthoinette d'Iroulx, vefve de feu Gegnère,
Damoyselle Charlotte de Brunel,
Anna Roux,
Jehanne Changrand, damoyselle de la dame de Champaigne,
Damoyselle Jehanne de Guyngrand, fille de feu Monsr de Beaujeu en Provence,
Lucrècie et Jehanne de Hunyères, seurs natifves de Rouargues de Mistolles,
Damoyselle Catherine Gonoris, femme de Jehan Lan, escuyer près L'Osserois,
Damoyselle Jehanne Guybeharte, femme de Gerardin de Fernet, près La Rochelle,
Damoyselle Guyonne Gesfroy, fille de Monsr Bouchart,
Françoys Corbeau, serviteur du Colleige de Narbonne, cheux Me Jehan Nicollas. »

[1] Macar à Calvin, 1558, 7 février, Paris (*Opera Calvini*, t. XVII, pp. 30-32). Calvin au d. de Wurtemberg, 1558, 21 février, Genève (*Ib.*, p. 50).

pape venait d'arriver à Paris, chargé à la fois de préparer des négociations de paix et d'exciter le zèle de Henri II contre l'hérésie. Parti de Rome le 27 novembre pour la Romagne, le cardinal Trivulzio, après avoir passé par Lyon le 18 décembre, était entré, le 30, à Paris, où on lui fit un accueil solennel le 3 janvier [1]. Contre les attaques du cardinal de Lorraine, du légat, de l'Inquisition et du Parlement, les Réformés se trouvaient sans défense, n'ayant aucun soutien politique à la cour. Pourtant, malgré les procédures dirigées contre ceux d'entre eux qui avaient été arrêtés, ils jouissaient encore d'une certaine tolérance, puisque leurs réunions, surveillées de près et souvent dénoncées, continuèrent, d'abord moins fréquentes, mais bientôt assez nombreuses et assez ouvertes pour provoquer l'inquiétude de la population parisienne [2]. Le ministre Nicolas des Gallars avait été remplacé, à la tête du troupeau, par un compatriote de Calvin, Jehan Macar, venu de Genève, d'où il était parti le 1er janvier 1558 [3]. Ce nouveau pasteur, saint homme, semble-t-il, et plein de zèle mystique, mais naïf et dépourvu d'énergie, exerça tout de suite un apostolat très actif, et lui-même, au début de février, avouait à Calvin qu'il prêchait cinq fois par jour, dans les divers quartiers de la capitale [4]. En dépit de la persécution, le nombre des adhérents augmenta beaucoup, comme on le verra par l'incident du Pré-aux-Clercs. Il paraît donc que les protestants, si menacés et tout désarmés qu'ils fussent, ne furent pas très violemment molestés jusqu'au printemps : la répression n'était encore qu'une affaire de police. Mais ils devaient bientôt souffrir des fautes de leurs amis ou de leurs chefs.

L'église réformée de Paris, privée jusqu'alors de soutien politique, vit prendre rang parmi ses membres, au début de mars 1558, Antoine de Bourbon, roi de Navarre et premier prince du sang : cette adhésion, qui donnait aux humbles

[1] Le card. Trivulzio au card. de Naples, 1557, 19 décembre, Lyon, et 1558, 1er janvier, Paris (Arch. Vatic., Principi, XI, fol. 357-359; orig.). — L'év. de Fermo au card. de Naples, 1558, 5 janvier, Paris (Arch. cit., Principi, XI, fol. 331 ; orig.). — Herc. Strozzi au d. de Mantoue, 1558, 2 janvier, Paris (Arch. d'Etat de Mantoue, Francia : orig.). — Le card. de Lorraine à M. d'Humières, 1558, 2 mars, Fontainebleau (Bibl. Nat., ms. fr. 3123, fol. 23 ; orig.). — *Reg. du Bureau de la Ville de Paris*, t. V, p. 515.

[2] Macar à Calvin, 1558, 7 février, Paris (*Opera Calvini*, t. XVII, p. 34).

[3] Calvin à l'église de Paris, 1558, 5 janvier (*Op. cit.*, t. XVII, p. 6).

[4] Lettre de Macar, *supra cit.*

dissidents un réconfort inattendu, fut en réalité, pour eux, un malheur. Les Bourbons, hommes séduisants, la plupart frivoles et débauchés, manquaient d'intelligence et de caractère : ils n'ont dû leur fortune qu'au sang des d'Albret. Dans sa génération, au milieu de personnalités puissantes et vives, Antoine représente un type extraordinaire de médiocrité. Changeant d'opinions à tout instant, maladroit avec insouciance, incapable de comprendre et d'exécuter, n'obéissant qu'aux fantaisies d'un cœur puéril et d'une ambition sans suite, il fut un triste chef dans le camp où le poussa Jeanne d'Albret.

Le roi de Navarre et son épouse entretenaient avec Henri II des rapports excellents : le souverain n'appréciait pas très haut les mérites d'Antoine, mais il lui était attaché, ainsi qu'à Jeanne, par des souvenirs de jeunesse. La famille royale partageait cette affection, dont la solidité devait se maintenir jusque dans les circonstances les plus tragiques des guerres civiles. On savait depuis longtemps à la cour que les deux époux n'étaient pas très orthodoxes, ni surtout très amis du Saint-Siège : l'influence de Marguerite d'Angoulême, les vieilles disputes des d'Albret avec la Curie avaient produit des fruits dont on ne s'étonnait pas[1]. Au

[1] Voici une précieuse lettre adressée par Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret au pape Paul IV, aussitôt après l'avènement de celui-ci, le 20 juin 1555, de Pau : « Très Sainct Père, Estant nouvellement succédéz en ce royaulme et pays, ayant entendu l'heureuse promotion de Vostre Saincteté au Saint Siège, n'avons voulu faillir faire nostre debveoir, comme vrays et obéissans filz et fille, de vous escripre et faire entendre l'aise et grand plaisir que ce nous a esté de vostre eslection en ceste grandeur, espérant que par vostre modération et bon sens la Chrestienté sera tellement d'accord et unye qu'il ne sera nouvelle que de recongnoistre ung vray chef avec toute humilité et deue révérence, en quoy de nostre part aurons tousjours et ceulx qui dépendront de nous telle obéissance avec dévotion de vous faire très humble service et au Sainct Siège que nous asseurons estre recongneuz et receuz pour vrais enffans, comme avons pryé nostre cousin Monsr le cardinal d'Armaignac le vous dire plus amplement, qui sçayt le zèlle que avons tousjours eu à vostre Sainct Siège. — Très Sainct Père, L'évesque d'Oloron en nostre païs souverain de Béarn, duquel la saincteté de vye est tant partout congneue que je pense soict venue à vostre congnoissance, se sentant desjà viel, caducq et impuissant de pouvoir faire et continuer ce qu'il a tousjours cy devant faict selon qu'il est tenu en son estat, meu d'amytié qu'il a à son trouppeau, ne le voullant délaisser sans pasteur qui, par exemple de bonne vye et meurs, le peult paistre, ayant de longtemps congneu pour tel Maistre Claude Regyz, s^r de Saincte Coulombe, pour la nourriture qu'ilz ont prinse ensemble en la maison de la deffuncte royne de Navarre, nostre mère, luy a résigné son dict évesché d'Oloron par procuration pour ce passée. Et d'aultant que le dict Saincte Coullombe, despuis la mort de ladicte dame, a esté et est de présent à nostre service, nous vous supplions très humblement de le voulloir recepvoir et admettre ladicte résignation, vous asseurant, Très Sainct Père, que en sçavoir et bonne vye il est suffisant et capable dudict estat, ainsy que vous

mois de février 1557, Antoine était venu en grande solennité à Paris, cordialement accueilli par le Roi et par Montmorency. Sous l'inspiration de ce dernier, on avait formé déjà le projet de marier « Margot », la troisième fille de Henri II, au petit Béarnais, le futur Vert-Galant, — à peine sortis de nourrice l'un et l'autre[1]. Antoine était, en effet, un ami du Connétable, et par conséquent assez suspect aux Guises.

Le roi de Navarre se trouvait loin de la cour lorsqu'advint le désastre de Saint-Quentin. Peu désireux de subir le gouvernement du cardinal de Lorraine et ne se sentant pas capable de lui résister, il se tint à l'écart pendant l'automne de 1557 et refusa l'invitation que lui fit Henri II de venir le rejoindre. Les Guises virent dans cette attitude, peut-être avec raison, une manœuvre pour retarder le mariage de Marie Stuart : les noces du Dauphin ne pouvaient être arrêtées ni célébrées en l'absence du premier prince du sang. Antoine, hostile à ce mariage qu'il considérait comme une mésalliance de la famille royale, se fit beaucoup prier et n'obéit qu'aux instances pressantes du souverain[2]. Il ne se priva pas, une fois arrivé, de proférer sur les Lorrains quelques mots blessants[3]. Il rentra à la cour le 7 mars 1558, et Jeanne d'Albret le rejoignit au début d'avril[4].

Les Guises, déjà piqués, eurent bientôt des raisons très précises de détester Navarre. Depuis quelques mois, on par-

pourra certiffier nostre dict cousin Monsr le cardinal d'Armaignac, qui le congnoist de longtemps, aultrement ne le vous vouldrions présenter ne vous en requérir. Très Sainct Père, nous supplions le Créateur vous donner en parfaicte santé longue et heureuse vye. De Pau, ce XXe jour de juing 1555. — Vos dévotz, très humbles et très obéissants fils et fille, ANTOINE, JEHANNE. » (Arch. Vatic., Cast. S. Angelo, arm. VIII, ordo II, t. I, fol. 29; original).

[1] Vespasiano Bobba à la duch. de Mantoue, 1557, 19 février, Paris : « Il s^mo re di Navarra gionse qua alli 12 de questo, con grande et honorata compagnia venuta seco de circha cinquecento cavalli, oltra quelli che andaron a incontrarlo che furono molti et prima li R^mi et Ill^mi cardinali Borbone et Vandome, M. d'Anghien et el s^r principe di Condé. » — Domenico de Achilli au d. de Mantoue, 1557, 26 mars, Chantilly : « Si tien certo chel Re habbi promesso di dare M^ma Margherita, sua terza figliola, per sposa al primogenito del re di Navarre. » (Arch. d'Etat de Mantoue, Francia; orig.). — Les Gonzague étaient alliés à Jeanne d'Albret.

[2] Herc. Strozzi au d. de Mantoue 1558, 2 janvier, Blois : « Scrissi per l'ultima mia che la M^tà del re di Navarra non sarebbe venuto a questa corte. Però, doppo il giorno di Natale, S. M^tà Ch^ma l'ha mandato a chiamare et fattogli molta instantia che venghi. » (Arch. de Mantoue, Francia ; orig.).

[3] Voy. le chapitre précédent.

[4] Herc. Strozzi au d. de Mantoue, 1558, 13 mars, Melun (Arch. de Mantoue, Francia; orig.). — J. Alvarotti au d. de Ferrare, 1558, 8 avril, Frissy (Arch. d'Etat de Modène, Francia ; orig.).

lait à la cour d'un scandale dont Jacques de Savoie, duc de Nemours, était le héros. Ce jeune homme, grand séducteur de femmes, lié d'une amitié intime à François de Lorraine, exerçait une influence assez étrange sur la famille de celui-ci[1]. Nemours était candidat à la main de Lucrèce d'Este, seconde fille d'Hercule II et sœur de la duchesse de Guise. Nous avons vu que, passant par Ferrare, au printemps de 1557, il s'était efforcé vainement de conclure son affaire. Les Guises avaient fort à cœur ce projet et le poussaient avec une véritable passion. Hercule résistait : il n'avait point de goût pour un gentilhomme pauvre, auquel on reprochait, d'ailleurs, des péchés d'amour[2]. Jacques faisait plaider sa cause par ses patrons, qui ne s'en lassaient pas. Or, juste au moment le plus difficile, éclata le scandale dont fut victime une malheureuse jeune fille, Françoise de Rohan, que Nemours avait séduite et qui se trouvait enceinte. Anne d'Este, le duc de Guise, le cardinal de Lorraine, le Roi lui-même, auquel on avait représenté ce mariage comme un avantage pour la politique française, devinrent furieux. La coupable fut insultée et chassée. Pour connaître toute la grossièreté des gens de cette époque dans les questions sentimentales, il faut lire les dépêches qu'on adressa à la cour de Ferrare afin de sauver Nemours, en couvrant de boue sa maîtresse[3].

Antoine de Bourbon était cousin germain de Mlle de Rohan. Dès le début de l'affaire, poussé par Jeanne d'Albret qui se rappelait sans doute ses propres infortunes matrimoniales, il avait défendu la jeune fille et écrit au Roi pour la sauver du déshonneur. Venu à la cour, il répéta plus vivement ses instances et poussa les choses jusqu'au bout : dans les premiers jours de mai 1558, il intentait un procès en séduction au duc de Nemours devant l'officialité de Paris[4].

[1] Brantôme, d'ailleurs plein de respect pour les Guises, laisse entendre que Nemours était l'amant de la duchesse de Guise. Les historiens ont répété cette médisance, que des indices confirment, mais que rien ne prouve. En tout cas, Anne d'Este eut le jeune homme pour ami et pour confident, et plus tard, on le sait, elle l'épousa.

[2] Dépêches d'Alvarotti, 1557-1558 (Arch. de Modène, Francia ; orig.).

[3] *Ibidem.* — A. de Ruble a écrit l'histoire du duc de Nemours et de Mademoiselle de Rohan dans un livre où il y a beaucoup d'inexactitudes. — Les archives d'Etat de Modène possèdent un dossier considérable de lettres de Nemours, qui contiennent des détails amusants.

[4] J. Alvarotti au d. de Ferrare, 1558, 15 mai, Paris (Arch. d'Etat de Modène, Francia ; orig.).

Les Guises, si passionnés que fussent leurs sentiments dans cette affaire, supportèrent d'abord sans y répondre l'hostilité du roi de Navarre. Leur principal intérêt était de ne pas laisser troubler les noces du Dauphin François avec Marie Stuart. Mais, une fois célébré ce mariage le 24 avril, ils purent prendre l'offensive : Antoine leur en offrait les moyens par sa conduite religieuse.

Dès son arrivée à la cour, au mois de mars, le roi de Navarre était entré en relations avec l'église réformée de la capitale. Les ministres, qui avaient fondé de grands espoirs sur sa venue, cherchèrent à le convertir entièrement et le prièrent de plaider la cause de la Réforme auprès de Henri II. Mais il se déroba. Séduit par les fêtes, ce danseur galant n'inclinait pas à prêcher d'exemple. Au surplus, « on ne changera pas, disait-il, les opinions du Roi qui est décidément hostile à la restauration de l'ancienne doctrine ». En vérité, les protestants ne pouvaient compter sur l'appui d'un homme qui ne s'était rapproché d'eux que par calcul d'ambition et pour obéir à sa femme. Incapable de toute suite, il ne savait pas lui-mêmes qu'elles étaient ses affections ou ses haines. Il blessait les Guises sans y faire attention, se sentait menacé par eux, mais cédait à la moindre politesse de leur part [1]. Après l'arrivée de Jeanne d'Albret qui le rejoignit à Paris au début d'avril, Antoine consentit cependant à faire une démarche auprès du Parlement en faveur des accusés de la rue Saint Jacques : son zèle était, d'ailleurs, animé par des motifs que nous verrons plus loin. Mais il tremblait de peur [2]. Dans les premières semaines de mai, il entendit la messe chaque jour, en compagnie de sa femme ; puis, il se montra à cheval aux assemblées protestantes du Pré-aux-Clercs [3].

Le Roi et les Guises, suivant l'opinion publique et des indices trompeurs, regardaient Antoine comme beaucoup plus étroitement lié à la Réforme qu'il ne l'était en réalité. Dès le mois d'avril, à Rome même, on se plaignait que le prince fût Luthérien [4]. Henri II, informé qu'Antoine avait

[1] Macar à Calvin, 1558, 22 mars, Paris (*Opera Calvini*, t. XVII, p. 108).

[2] Macar à Calvin, 1558, 1er mai, Paris (*Op. cit.*, t. XVII, p. 154).

[3] Macar à Calvin, 1558, 9 mai, Paris (*Op. cit.*, t. XVII, p. 161-162). — J. Alvarotti au d. de Ferrare, 1558, 20 mai, Paris (Arch. de Modène, Francia ; orig.).

[4] V. Buoncambi à Octave Farnèse, 1558, 20 avril, Rome : « Quà si dice che

dans sa maison un prédicateur suspect, commença bientôt à s'en fâcher. Un incident se produisit à ce sujet, au début de mai. Poussé par les Guises, qui, Marie Stuart étant mariée, avaient les mains libres, le Roi déclara « qu'il ne trouvait pas bon qu'on fît prêcher dans sa cour par d'autres prédicateurs que les siens ». Antoine répondit qu'il avait toujours eu un prédicateur particulier. Le cardinal de Lorraine convoqua ce prédicateur pour éprouver son orthodoxie. Vexé, le roi de Navarre répliqua que, si le cardinal voulait voir son prédicateur, lui-même le lui conduirait. La chose en resta là[1].

Par sa légèreté et sa maladresse, Antoine de Bourbon compromettait la cause des protestants sans même essayer de la servir. La seule initiative qu'il prit, nous allons le voir, par calcul d'ambition, fut plus funeste encore à cette cause que son étourderie. D'ailleurs, il se moquait des accidents et de leurs victimes. Macar écrivait, le 22 mai, au lendemain de l'affaire du Pré-aux-Clercs et de l'arrestation de d'Andelot : « Le roi de Navarre danse toute la journée avec des petites femmes[2] ! »

*
* *

La conduite de Bourbon aggrava une situation qui était déjà très mauvaise. Au début de l'année 1558, Calvin, mal informé, poussé d'ailleurs par un zèle trop mystique et trop logique, avait commis une grave erreur de politique. Il avait prié les princes protestants d'Allemagne, amis de la couronne de France, d'intervenir auprès de Henri II pour adoucir sa rigueur dans le procès de la rue Saint-Jacques. Cette démarche bien naturelle devait provoquer une catastrophe.

M. di Vandomo è fatto Lutherano con gran numero di quelli che lo seguitano di quel regno. » (Arch. d'Etat de Naples, Carte Farnes., fascio 257, fascic. 3 ; orig.).

[1] J. Alvarotti au d. de Ferrare, 1558, 19 mai, Paris : « Il re di Navarra ha un predicatore et si faceva predicare questa quaresima. Fu detto a S. Mtà dalla parte del Re che S. Mtà Chma non trovava buono che nella sua corte fosse predicato da altri predicatori che dalli suoi. Il re di Navarra disse che S. Mtà non dovea trovarlo male perchè egli havea sempre il suo predicatore acanto. Fu detto ad esso predicatore dalla parte del carlo Lorena che andasse a parlare a S. S. Rma, havendo inteso che egli predicava per via diversa da quella di predicatori del Re. Detto predicatore lo disse al re di Navarra che li rispose chel non vì andasse senza lui et disse più al carlo Lorena che, volendo il suo predicatore, gli lo menaria egli stesso ogni volta che volesse. Et così la cosa restò senza andare più oltre. » (Arch. de Modène, Francia ; orig.).

[2] Macar à Calvin, 1558, 22 mai, Paris : « Toto die saltat cum mulierculis. » (*Opera Calvini*, t. XVII, p. 180).

Le défaut de scrupules qu'avaient montré le gouvernement de François Ier et davantage celui de Henri II, jusqu'à l'année 1557, en utilisant contre la maison d'Autriche les forces du protestantisme germanique et des hérétiques anglais, tandis que dans le royaume on exécutait brutalement les réformés, prouve à merveille que le Très-Chrétien et ses ministres n'accordèrent longtemps qu'une médiocre importance aux manifestations des dissidents français : la répression de ces derniers était, nous l'avons dit, une affaire de police. A vrai dire, en pratique, l'application d'un tel système, — encouragement aux protestants de l'extérieur, persécution à l'intérieur, — n'avait pas été sans de sérieuses difficultés. Les Réformes nationales, nées chacune de causes particulières sur un terrain différent, réalisaient des aspirations communes : il n'y avait jamais eu, entre elles, de cloison étanche, mais toujours au contraire une pénétration réciproque ; bientôt, pour toute sorte de raisons de théorie et de fait, s'était établie une fraternité internationale. De cette fraternité les protestants français, en plusieurs circonstances, avaient tiré une aide précieuse : déjà on avait vu les Luthériens d'Allemagne réclamer au Très-Chrétien, pour prix de leur secours financier ou militaire, plus de mansuétude à l'égard de leurs coreligionnaires regnicoles [1]. Mais, à la longue, il devait fatalement en résulter de graves inconvénients politiques. Par le fait même qu'il employait les protestants étrangers contre Charles-Quint leur prince naturel, le Roi acquérait de quoi alimenter sa propre défiance, le jour où, dans ses Etats, l'hérésie lui apparaîtrait comme une force collective, organisée et menaçante. Problème difficile que ne se posèrent même pas les chefs de la Réforme, parce qu'ils avaient espéré d'abord que la monarchie française accepterait leur doctrine. Quand les illusions furent dissipées, la pratique ancienne entraînait déjà des conséquences irrémédiables. Aussi bien les protestants français manquaient de sens politique : leur conduite, à cette heure grave de 1558, le prouve.

Henri II avait été l'allié fervent des Luthériens d'Allemagne. Même, au début du règne, on avait vu les Guises prôner cette politique, tant elle était naturelle, bien que, à

[1] Par exemple, sous François Ier, voy. V.-L. Bourrilly, *Guillaume du Bellay*, pp. 187 et suiv.

vrai dire, Montmorency en ait été toujours le promoteur[1]. En 1556, par un geste étonnant, le Roi avait offert un asile en France aux Calvinistes anglais rebelles à Marie Tudor : lui-même les avait reçus secrètement et les avait pourvus d'argent. Conduite très intéressée, qu'inspiraient la rancune du Très-Chrétien contre la reine d'Angleterre épouse de Philippe II et peut-être aussi l'espoir d'utiliser les rebelles pour la conquête de Calais[2]. Ce trait significatif, où paraissent en pleine lumière les motifs anciens de la politique française, fut le dernier péché de Henri II contre la communion romaine. Le désastre de Saint-Quentin ruina les ambitions du Roi et permit à son esprit d'apercevoir, sous les rêves écroulés, les germes de l'anarchie dans ses propres États. Dès lors se décide et peu à peu se précipite un revirement qui a pour cause une crainte nouvelle et comme internationale des progrès de l'hérésie. Mais la nécessité militaire faisait du gouvernement royal, nous l'avons dit, le prisonnier des protestants étrangers : forcé de ménager les soldats et les marchands Luthériens, sans qu'il pût même réprimer leur propagande, Henri II subit une contrainte morale dont il voulut bientôt se libérer à tout prix. La moindre tentative des Calvinistes français pour profiter de cette situation équivoque devait attirer sur eux la colère du Roi. Du point de vue moral, les démarches que firent alors les chefs de la Réforme s'expliquent et se justifient naturellement : ces hommes ne purent souffrir de voir persécuter et condamner les inculpés de la rue Saint-Jacques par un gouvernement qui tirait tant de secours des protestants étrangers[3].

[1] Voy. t. I, pp. 51 et 187.

[2] *Calendar of state Papers, Mary*, pp. 221-222, 244-276. — Cf. *Acta tumultuum gallicanorum*, p. p. H. Hauser (*Rev. historique*, t. CVIII, p. 72).

[3] La première intervention étrangère en faveur des prisonniers de la rue Saint-Jacques fut celle des ambassadeurs des cantons helvétiques. Voici, à ce sujet, deux documents très précieux. Le second contient toutes les revendications des protestants français en 1557-1558 : nous regrettons de ne pouvoir, à cause de sa longueur, le publier dans son entier.

Farel, Bèze et Carmel au Conseil de Berne, 1557, 27 septembre, Bâle :

« ... Puisqu'il a pleu aux magnifiques seigneurs des ligues, ausquelz nous nous sommes adresséz après vous pour la cause des pouvres prisonniers et fidèles de France, se remectre tous en vostre bonne discrétion et prudence pour envoyer ambassadeurs au nom de tous,... nous avons pensé que nostre devoir estoit de vous suplier au nom de Nostre Seigneur, qu'il vous plaise user... de la plus grande célérité qu'il vous sera possible pour empescher que l'exécution ne se face avant que vous ayés parlé au Roi; et au reste, pour ce qu'il y a à Digeon quelques prisonniers qui pourroient aporter grande édification et consolation aux pouvres fidelles, qu'il vous pleust, si voz ambassa-

Le 21 février 1558, Calvin écrivit de Genève aux princes protestants d'Allemagne pour les prier d'intervenir auprès

deurs ne doibvent passer par là, envoyer en diligence lettres pour prier qu'ils [les juges] n'attentent rien jusques à ce qu'ils ayent nouvelles du Roy ; et mesmes pour ce qu'il vous a esté déclairé de bouche *qu'il y a des plus gros de la Court qui favorisent à nostre cause, mays sont timides*[1], de vous supplier très humblement qu'il vous plaise escripre à la *Royne*, à *Madame Marguerite*, au *roy de Navarre* et à *Monseigneur de Nevers* qu'ils prenent couraige pour parler au Roy et luy déclairer que la perséqution lui aporte plus grande conséquance qu'il ne pense en ce temps icy, et nous sommes asseurés qu'ilz seront esmeuz tant de vostre auctorité que de vostre sainct zèle de s'employer plus vertueusement qu'ils n'ont faict jusques à présent, estans retenuz par craincte et non poinct par faulte de bon vouloir. — Nous vous envoyons quelques instructions selon que les pouvres fidèles nous ont faict entendre leur désir, mais c'est pour descharger de peyne voz ambassadeurs...

A Basle, ce vingt septieme de septembre 1557. »

Instructions pour le faict des pouvres prisonniers et fidèles de France :

« ... Premièrement, il seroit à désirer que Messieurs les ambassadeurs ne découvrent leur charge à personne, mais *qu'ilz demandent d'estre ouys du Roy mesme*, car si *le cardinal de Lorraine*, qui gouverne aujourd'huy, sçait ce qu'ilz prétendent, le Roy sera desjà préoccupé en la responce forgée devant que l'on ayt audience ; et pour le moins, *il y aura ce bien que, despuis la desconfiture, le Roy escoute patiemment et entend plus voulentiers les affaires qu'il ne faysoit* ; mesmes, quand il en fauldroit venir jusques là que le Roy commandast d'exposer le tout au cardinal, il seroit bon d'y respondre franchement qu'on sçait bien quelle amytié porte le cardinal aux seigneurs des Ligues par despit de la religion : pour le moins cela serviroit à diminuer son crédit en ceste cause. »

[Parmi les observations à présenter au Roi par les ambassadeurs nous relevons quelques extraits, ne pouvant citer toute la pièce, qui est très longue :]

« Quelques feuz qu'on allume, jamais touteffois les consciences ne pourront estre domptées et amenéez à rayson, sinon par l'esprit de Dieu parlant en l'Escripture Sainete ..

Ung point est bien digne d'estre considéré de près : car, soubz umbre de punir les hérétiques, il se voit que fort souvent, non seulement les juges, mais les plus *petitz officiers*, voyre mesme les *prestres* avec le *menu peuple*, incité par iceulx, sans nul ordre de justice, commettent des *cruautés fort horribles*, non point par quelque zèle inconsydéré, mais par une *manifeste rage*, en partie aussi pour saouler leur avarice... A *Paris* mesmes les *femmes de bonne et ancienne race*, forsmis le violement, n'eussent peu estre traictées plus deshonnestement et ignominieusement qu'elles ont esté...

Finalement plaise au Roy de bien considérer l'estat des affaires. Car il est tout certain *qu'il y ung nombre infiny par tous les quartiers de la France*, et ce non seulement du *commung peuple*, mais *des plus sçavans* et mesmes *de la noblesse* de laquelle il se sert ordinèrement, qui font profession de la doctrine de l'Evangile : et quant à tous ceux-cy ou pour le moins à la pluspart, l'expérience monstre assez qu'*ilz mourront plustost que d'estre retirez par flambes ny par feuz de ceste doctrine*...

D'advantage il y a danger fort apparent que la rigueur du supplice et la perséqution si aspre d'une telle multitude de gens de toutes qualitéz ne soyt cause que ceulx qui aultrement ne sont rien moins que mutins et séditieux, soyent à la fin contraintz de s'esmouvoir ; ou bien il fauldra nécessairement que, si les ungs s'offrent à la mort tout patiemment et les autres s'enfuyent, que le royaulme de France, tant peuplé et florissant, estant en briefve espace de temps demenué d'une très grande multitude de personnages de grand nom, soyt veu d'ung chascung plus désert et désolé que si les ennemys mesmes l'avoyent pillé et sacajé... » (Arch. d'Etat de Berne, Frankreich, U. P. 54 ; orig.).

[1] Les soulignés sont à l'original.

de Henri II en faveur de l'église réformée de Paris. Théodore de Bèze et le roi de Navarre se mirent de même en rapport avec les princes [1]. Antoine de Bourbon poursuivait, dans cette affaire, des fins d'ambition personnelle : ses intrigues et celles de ses agents n'étaient pas excusables ; le ministre Macar dégagea sa responsabilité à ce sujet, mais sans énergie [2]. De fait, le 19 mars, le comte Palatin, le duc de Saxe, le marquis de Brandebourg, le duc des Deux-Ponts et le duc de Würtemberg adressèrent au roi de France une supplique qu'apportèrent des envoyés spéciaux [3]. Déjà le cardinal de Lorraine, averti de ce qu'on préparait, avait écrit au comte Palatin : « Les protestants de Paris, disait-il suivant la formule ordinaire, ne méritent pas que les princes Luthériens interviennent en leur faveur, vu qu'ils sont tous Calvinistes, Zwingliens et Sacramentaires. [4] » Henri II était alors fort inquiet. Le sort de son armée et de son royaume dépendait du plaisir des princes allemands : ceux-ci, sans même intervenir d'une façon positive, pouvaient, en fermant les passages du Rhin, arrêter tous les secours levés par les agents français dans les pays germaniques et en Suisse. Les Espagnols les y poussaient fortement. Menace d'autant plus grave qu'on annonçait de nouvelles revendications impériales sur les Trois-Evêchés. Cependant les protestants et surtout le roi de Navarre continuèrent de solliciter l'intervention des princes. Des espions informaient la cour de toutes ces négociations secrètes. Le 8 mai, deux envoyés apportèrent au Roi de nouvelles lettres d'Allemagne. Henri II y répondit le 21 mai, de Crécy : « Je désire bien que vous entendiez que la plus grande partie de telz personnaiges (pour lesquelz vous estez, comme j'estime, importunéz et presséz ainsi souvent m'escrire) sont perturbateurs du repos publicq et ennemys de la tranquillité et union des chrestiens. Desquelz il ne se peut croire l'intention ne tendre à mauvaise fin [5]. »

[1] *Opera Calvini*, t. XVII, p. 50, 75 et 76.

[2] *Op. cit.*, t. XVII, p. 116.

[3] *Op. cit.*, t. XVII, pp. 99-100. — Crespin, éd. 1580, p. 441 ; *Histoire ecclésiastique*, t. I, p. 167.

[4] F. Hotman à Bullinger, 1558, 7 mars, Strasbourg (*Revue historique*, t. II, p. 19).

[5] Voy. les lettres publ. dans les *Opera Calvini*, t. XVII, pp. 161-172. — Cette source extrêmement précieuse n'a été utilisée jusqu'aujourd'hui que par

Le Roi, emporté par ses propres sentiments et par ceux du cardinal de Lorraine, était devenu furieux. En quittant Paris, au début de mai, il avait dit : « Veulent-ils donc m'enlever ma couronne de la tête ! »[1] Blaise de Monluc, qui fut dans cette crise l'homme de confiance de la cour[2], vint trouver Antoine de Bourbon : « Vous avez grand tort, lui déclara-t-il, de fomenter ces choses, de tenir pratique avec les protestants d'Allemagne et de mettre ce royaume en division. Vous préparez votre perte et votre ruine totale, car le Roi ne souffrira jamais une chose qui porte si grand dommage à son âme, à son honneur et à ses biens ![3] »

Pour distinguer les influences complexes qui agirent alors sur l'esprit de Henri II, il faut connaître le jeu et les procédés de la diplomatie espagnole.

*
* *

Dès la fin de l'année 1557, par l'initiative de Montmorency et du maréchal de Saint-André, prisonniers en Flandre, et surtout grâce aux démarches de la duchesse de Lorraine, Christine de Danemarck, interprète déguisée des vœux de Philippe II, on avait essayé d'engager des négociations pour la paix. Mais le roi de France s'était montré rebelle à ces tentatives : il ne voulait pas traiter sous le coup d'une défaite, sachant du reste que les Espagnols émettaient des prétentions exorbitantes[4]. Seulement après la prise de Calais, qui sauvait sa réputation, il se montra mieux disposé. Le

extraits. Cf. J. Bonnet, *L'Eglise réformée de Paris sous Henri II* (*Bull. de la Soc. de l'hist. du Protestantisme français*, 1878).

[1] Macar à Calvin, 1558, 9 mai, Paris (*Op. cit.*, t. XVII, pp. 161-162). Macar, qui donne beaucoup d'autres détails, ajoute : « Nihil narro nisi compertum. »

[2] M. P. Courteault n'a fait qu'effleurer ce passage de la biographie de Monluc.

[3] J. Alvarotti au d. de Ferrare, 1558, 20 mai, Paris : « Certa cosa è che se S. Mtà non fà una gagliarda provisione a questo disordine, ella si troverà ben tosto questo regno diviso. M. di Monluch mi dice haver detto al re di Navarra ch'egli ha un gran torto a fomentare queste cose et a tenere pratica con li protestanti d'Alemagna et a mettere questo regno in divisione, et che al sicuro S. Mtà si va a perdere et a rovinare del tutto, perchè il Re non comportarà mai una simil cosa a tanto suo pregiuditio dell'anima, del honor et de' beni... Il re di Navarra li rispose che s'ingannava et che questa era la vera via et la passò a questo modo. » (Arch. d'État de Modène, Francia ; orig.) — Nous rappelons qu'Alvarotti était le confident du cardinal de Lorraine.

[4] J. Alvarotti au d. de Ferrare, 1557, 19 décembre, Poissy (Arch. de Modène, Francia ; orig.).

pape lui-même pressait vivement les princes catholiques de se réconcilier.

Plus que personne Philippe II désirait la paix, mais il lui eût été pénible de se déclarer franchement. Aux prières des représentants du Saint-Siège, comme aux démarches de l'ambassadeur de Venise qui s'employait à la même tâche, il opposait des exigences insolentes avec des paroles injurieuses pour son adversaire [1]. Il se plaisait dans une attitude de mépris et de défiance. Le 19 mars 1558, Me Lactance Bencini, auditeur et dataire du cardinal Trivulzio, arrivait à Bruxelles, venant de Paris, avec des lettres de créance de son patron pour Carlo Carafa et l'évêque de Terracine, le premier légat, l'autre nonce à la cour espagnole. Il put parler à Ruy Gomez de Silva, l'un des principaux ministres du Catholique, et lui exposer l'objet de sa mission, qui était de préparer une conférence entre deux ou plusieurs personnes possédant la confiance des deux rois pour engager des négociations de paix. Mais, comme ni Carafa ni Terracine ne se trouvaient alors à Bruxelles, on déclara à Bencini qu'on ne pouvait l'entendre régulièrement, et on voulut même l'empêcher de retourner en France, sous prétexte qu'il était un espion [2]. Cet accueil, qui offensait non seulement Henri II, mais plus encore le cardinal Trivulzio, légat du Saint-Siège, illustre à merveille le caractère de Philippe.

Cette conduite, très préméditée, était pour décourager tout essai de négociation directe de la part du roi de France. Déjà l'astucieuse et pénétrante diplomatie de Granvelle des-

[1] Michele Suriano au Sénat de Venise, 1558, 6 mars, Bruxelles : « ... S. Mtà [*Philippe* II] rispose che non era da creder alle parole del re di Francia et che, seben dice di voler pace, però non pensa mai ad altro che alla guerra, et che io poteva conoscer da questo si il cor suo era in mano di Dio che tiene prattica con Turchi et li invita con promesse et con premii ogni anno alla ruina di quel poco che resta della Christianità. » (Arch. d'Etat de Venise, D. al Senato, Spagna ; orig.). — Pasino de' Giusti au card. Farnèse, 1558, 16 mars Rome : « Mons. di Terracina gionse qui sabato di notte, el quale subito hebbe audientia da S. Stà, el quale ci porta lettere di S. Mtà dirette a S. Stà : prima chel rimette in mani sue sante la pace e che haverà rato e grato tutto quello che in cio S. Stà terminerà col Re Chmo, con questa però condicione che si restituisca Cales e che in ricompensa si restituirà S. Quintino... E hieri si fece una congregatione generale, in laquale forno lette lettere del Re, sopra lequale N. Sro cominciò sermonizare offerendosi di andare a Bologna e a Nizza per aboccare queste doe corone e non haverà rispetto alla grave sua età, et qui si estesi assai, assai... » (Arch. d'Etat de Naples, Carte Farnes., fasci nuovi, II ; orig.).

[2] M. Suriano au Sénat de Venise, 1558, 20-24 mars, Bruxelles (Arch. de Venise, D. al Senato, Spagna ; orig.). — G. Dalmatio au card. Farnèse, 1558, 20 mars, Paris (*Lettres de G. Dalmatio*, p. 10).

sinait son plan avec précision et fermeté : n'accepter de pourparlers que par l'intermédiaire des prisonniers, Montmorency et Saint-André. Observateur attentif et psychologue subtil, le rusé Comtois connaissait par le menu les rivalités de la cour de Henri II : il espérait en tirer tout avantage. Aussi bien le duc de Savoie faisait des politesses au Connétable. A l'heure même où l'on traitait si brutalement l'auditeur Bencini, Ruy Gomez envoyait un personnage visiter Montmorency dans sa prison avec la communication suivante : « Le roi Philippe est plein de bonnes intentions au sujet de la paix ; au surplus, vous savez qu'il vous a toujours aimé et estimé comme ministre sage, de longue et grande expérience. Veuillez donc mettre un peu dans une note écrite ce qu'il vous semble qu'on pourrait faire pour mener à bien l'œuvre si sainte de la paix. » Le piège était d'une telle impudence que Montmorency se révolta : « Je suis trop vieux, répondit-il, pour me laisser induire à m'occuper d'une chose qui, traitée sans l'assentiment de mon maître, me rendrait digne de la peine de mort [1]. » Un échec ne pouvait décourager des gens sûrs de vaincre par cette méthode efficace. Depuis longtemps, n'annonçait-on pas que le Connétable viendrait en France « soubz sa foy pour traicter la paix » [2] ?

Cependant, le cardinal de Lorraine ne désirait nullement le retour de Montmorency, son adversaire, même à titre de négociateur. Aussi, bien qu'il représentât, lui et toute sa famille, le parti de la guerre, s'efforça-t-il de prendre la direction des entretiens, s'il y avait lieu. Au mois d'avril, la duchesse de Lorraine, Christine de Danemarck, ayant demandé instamment à voir son fils, qui se trouvait comme otage à la cour de France, il fut décidé que le cardinal accom-

[1] J. Alvarotti au d. de Ferrare, 1558, 27 mars, Poissy : « Il duca di Savoia ha visitato il Contestabile, ma non sono passate fra loro che parole di cerimonia et credenza, mostrando ogn'uno il buon animo del loro re... Rigomez poi, prima che sia ito in Spagna, mandò a visitar il detto Contestabile et a rimostrarle il buon animo del re Filippo alla cosa della pace et, havendolo sempre amato et estimato s^re^ savio et di longa et grande esperienza, lo pregava di voler un poco mettere in scritto quello che li pareria che si potesse fare per effettuare una così buona et santa opera. Il Contestabile li mandò a dire che era troppo vecchio per lassarsi suadere da un più giovane di lui di mettere la mano in cosa che, mettendogliela senza volontà del re suo, meritaria castigo da lui nella vita. » (Arch. d'État de Modène, Francia ; orig.).

[2] G. Dalmatio au card. Farnèse, 1558, 13 mars, Paris (*Lettres de G. Dalmatio*, p. 9).

pagnerait l'enfant à cette entrevue. Profitant de l'occasion, Christine obtint qu'en même temps aurait lieu à Péronne une conférence entre Granvelle et le ministre français. Charles de Guise partit de Paris le 4 mai, avec le jeune duc de Lorraine [1].

Le cardinal emportait à Péronne des instructions de son maître, qui, par leur précision même, attestaient une bonne volonté certaine. A Granvelle, il proposa, touchant les querelles générales qui divisaient la maison de France et celle d'Autriche, deux moyens de solution : par le premier, Henri II consentirait à restituer les Etats de Savoie et de Piémont au duc Emmanuel-Philibert, à condition que, d'une façon ou d'une autre, le Milanais revînt aux Valois; par le second, le Roi rendrait la Savoie en gardant le Piémont, mais sans réclamer la Lombardie, pourvu toutefois que Philippe II donnât une compensation à Emmanuel-Philibert pour décharger la politique française de l'hypothèque juridique qui pesait sur les territoires subalpins. Quant au reste, Henri II exigeait l'abandon par les Espagnols de toutes les places de Picardie qu'ils occupaient et qu'on ne parlât pas de Calais. A vrai dire, le cardinal se montra très cassant. Aux objections de Granvelle il répondit d'un ton sec : « Si votre roi veut la paix, il l'aura par ces moyens, non autrement ! [2] »

[1] Le même, 1558, 28 avril, Paris (*Ibidem*, p. 15). — G. Michiel au Sénat de Venise, 1558, 6 mai, Paris (Arch. d'Etat de Venise, D. al Senato, Francia; orig.).

[2] M. Suriano au Sénat de Venise, 1558, 22 mai, Bruxelles : « Son stato hiersera con il S^mo Re [*Philippe II*]. Si venne a parlar del successo dell'abboccamento. La sustantia della trattatione fu che Francesi hanno proposti due partiti. L'uno è che si contenteranno di restituir la Savoia et il Piemonte al duca, ma vogliono che questa M^tà ceda al Re Ch^mo il Stato di Milano; et alcuni, che erano in compagnia della duchessa di Lorena, mi dicano che non hanno detto di voler restituir assolutamente il Piemonte, ma riservarsi tre fortezze principali. Il secondo partito è che, non piacendo il primo, si contenterà il Re Ch^mo di restituir al duca di Savoia la Savoia solamente et tener il Piemonte per se, con conditione che il duca sia ricompensato da questo re per quello; et S. M^tà mi disse : « Vogliono che io lo ricompensi come se lo havessi tolto io ! » Et in ciascuno di questi partiti si intende che ai Francesi sia restituito San Quintino, Han et il Casteleto, che furono presi l'anno passato et che di Cales non si parli. Questi partiti sono parsi molto esorbitanti. Però fu risposto da M. d'Arras che non haveva commissionne dal S^mo Re di questo negotio, ma che riferiria il tutto a S. M^tà. Et il card. di Lorena, quasi sdegnato di questa risposta, disse che se questo re voleva pace con uno di quelli modi la haveria, ma non altramente. Et per quello che io posso comprender, credevano quelli da questa parte di haver occasione di tornar un' altra volta a ragionar insieme sopra questo. Ma la mattina seguente il card. di Lorena parti per ritornar alla Corte, il che fece partir loro anchor. Et narrandomi il

Henri II, on le voit, ne voulait céder ni Calais ni le Piémont, à moins que le roi d'Espagne ne consentît à échanger ce dernier État contre la Lombardie : conditions qui restèrent inébranlables jusqu'au mois de novembre 1558. Le Piémont était, de fait, « patrimoine » du Roi, Calais sa conquête personnelle. Sur la question du Piémont, les Espagnols, ce semble, n'eussent pas résisté autant qu'ils l'affirmèrent d'abord. Emmanuel-Philibert lui-même se plaignait alors vivement que ses protecteurs fussent disposés à faire bon marché de ses droits[1].

L'attitude de Lorraine, préméditée ou naturelle, mit les représentants de Philippe II dans un état de vraie fureur : ils n'hésitèrent pas à le faire poursuivre par des cavaliers, qui manquèrent de le surprendre à Nelle, près de Roie[2]. Cet échec, d'où leur vanité sortait blessée, fit revenir les Espagnols au premier dessein qu'ils avaient formé, de n'engager la conversation que par l'intermédiaire des prisonniers français.

Mais le plus grave fut ceci. Au moment de se séparer du cardinal, les Espagnols lui avaient lancé une flèche empoisonnée : « Vous ferez bien d'exhorter votre maître à la paix, car, lorsqu'il aura bien examiné chaque chose dans son État, il reconnaîtra qu'il a plus de raisons de s'accorder avec le roi Philippe que non pas le roi Philippe avec lui. » — « Pourquoi? » demanda Lorraine. — « Parce que le royaume de France sera bientôt divisé. » Le cardinal protesta que la France était le royaume le plus uni du monde entier. Alors Ruy Gomez de Silva, comte de Melito, — le favori de Philippe II, — offrit à Lorraine « de lui montrer dans les vingt-quatre heures une lettre, tombée aux mains du Roi catholique, par laquelle un des principaux gentilshommes de la cour de France, écrivant à quelque prince protestant d'Alle-

Sᵐᵒ Re questo fatto mostrò qualche risentimento che il cardinale fusse partito cosi alla sprovista. » (Arch. de Venise, D. al Senato, Spagna; chiffre orig.).

[1] M. Suriano au Sénat de Venise, 1558, 14 mai, Bruxelles : « È la opinione che il duca di Savoia non sia per guadagnar altro per questa pace che una ricompensa per il suo Stato, et che non possa far altro che ceder le ragioni et pretensioni sue a questi due prencipi, liquali poi se ne habbiano ad accomodar fra loro. Diche accorgendosi quel povero signor se ne ha voluto slargar meco li giorni passati et raccomandarsi a V. Serentᵗᵃ come a quella che sola possa con la auttorità sua ajutarlo et favorirlo appresso l'uno et l'altro de questi prencipi. » (Arch. de Venise, D. al Senato, Spagna; chiffre orig.).

[2] G. Dalmatio au card. Farnèse, 1558, 27 mai, Paris (*Lettres de G. Dalmatio*, p. 177.

magne, l'avertissait des divisions du royaume, lui annonçait que d'ici quelques jours il en aurait de vraies nouvelles et le priait d'être attentif à ce que diraient et feraient alors les protestants français. » Très étonné, Lorraine demanda le nom. « — François d'Andelot », répondirent les Espagnols, et la duchesse Christine, témoin de cette scène, confirma l'exactitude de la révélation [1]. Granvelle ajouta que l'amiral de Coligny, frère de d'Andelot et prisonnier depuis la chute de Saint-Quentin, « était très luthérien, n'entendait jamais la messe et menait une vie détestable, de sorte que, si ces seigneurs de Châtillon ne changeaient pas leur conduite, il faudrait les ruiner complètement » [2].

Le cardinal eut tort d'accepter une telle accusation sans avoir vu lui-même la preuve. Deux mois après, il reconnut qu'il avait été trompé par l'odieuse malhonnêteté des Espagnols : la lettre interceptée était une simple exhortation qu'adressait d'Andelot à son frère pour l'encourager à persévérer dans sa foi [3]. Mais pouvait-il résister aux affirmations catégoriques de tels personnages, parmi lesquels se trouvait Christine de Lorraine, sa parente ? A l'heure où il avait laissé le Roi pour venir à Péronne, le cardinal était tourmenté par de sérieuses inquiétudes : il connaissait le

[1] J. Alvarotti au d. de Ferrare. 1558, 23 mai, Paris : « M. di Monluch mi ha detto questa mattina la cosa di M. d'Andalot essersi scoperta di questo modo, cioèche, nel partire che fecero li ministri regii dall' abboccamento, li Imperiali dissero al car^le di Lorena ch' essortasse il suo re alla pace perchè quando S. M^tà considereria bene ogni cosa dello stato suo, conoscerà haver più causa d'accordarsi col re Filippo che il re Filippo con lei. et S. S. R^ma dimandando loro perchè, essi le risposero per causa del suo regno che si va a dividere, et replicando ella chel regno di Francia era il più unito di tutto il mondo, Rui Gomez li fece offerta di mostrarli fra'l termine di 24 hore una lettera che era in mano del re Filippo de un gran gentilhuomo di questa corte, scritta a qualche principe de' protestanti d'Alemagna, dandoli aviso di questa divisione et dicendo che fra pochi di ne vederebbe le vere novelle et che però stesse in cervello per che allhora farebbono et direbbono. Et il s^or card^le di Lorena maravigliatosi grandemente di questo, stuccicò tanto quelli signori che li dissero esser stato il sudetto d'Andalot ch' havea scritta la detta lettera, stata ancora veduta et letta dalla duchessa di Lorena che lo confirmò. » (Arch. d'Etat de Modène, Francia ; orig.). — La Popelinière (l. V) et de Thou (l. XXX) ont fait une vague allusion à cette dénonciation.

[2] Voy. la note suivante.

[3] J. Alvarotti au d. de Ferrare, 1558, 11 juillet, Paris : « La lettera ch'io scrissi già a V. Ecc. che Mons. d'Arras disse al card^le di Lorena essere stata scritta da Mons. d'Andelot a un grande in quelle parti, esortandolo a perseverare in openione, s'è trovato ch'era all' Amiraglio suo fratello, il quale disse prefato Mons. d'Arras al sudetto card^le di Lorena che era luteranissimo, che non odiva mai messa et menava una vita cattivissima, di maniera che se questi signori di Chiatiglion non muteranno verso dovranno essere rovinati del mondo. » (Arch. de Modène, Francia; orig.).

désir passionné qui brûlait son maître de revoir Montmorency[1]; il savait qu'Antoine de Bourbon, hostile à la maison de Guise, tournait en dérision le mariage de Marie Stuart, intriguait chez les princes allemands, prenait part aux réunions des dissidents et défendait Mlle de Rohan ; enfin il n'ignorait rien du développement de la « secte » à Paris et dans le royaume. Et le moyen s'offrait à lui, sans qu'il l'eût cherché, d'accabler ensemble Montmorency et ses neveux, le roi de Navarre, les protestants, tous ses ennemis. La nature voulait qu'il acceptât cette aubaine; peut-être aussi bien crut-il faire son devoir.

L'odieux mensonge des Espagnols eut des conséquences plus graves sans doute que celles qu'ils avaient espérées. Instruit par le cardinal de Lorraine, Henri II, qu'avaient effrayé et que menaçaient encore tant de dangers, ressentit un frisson de terreur : toutes ses inquiétudes engendrèrent un sentiment unique, la haine de l'hérésie.

Le cardinal rejoignit son maître, qui était alors à Montceaux, le 18 mai[2].

*
* *

En l'absence du ministre qu'ils considéraient comme leur plus dur ennemi, les chefs de l'église réformée de Paris avaient cru bon de tenter un suprême effort pour émouvoir le Roi. Il semble qu'à ce moment les pasteurs perdirent tout à fait l'instinct de la prudence. Animés par la venue des courriers allemands qui apportaient la supplique des princes, inquiétés d'ailleurs par le bruit de nouvelles mesures judiciaires contre les « Luthériens », grisés enfin par le succès étonnant de leur propagande, ils pensèrent que le souverain, soustrait pour quelques jours à l'influence du cardinal de Lorraine, céderait devant une manifestation pacifique, mais franche et solennelle[3]. On parlait déjà d'une expédition des

[1] G. Michiel au Sénat de Venise, 1558, 22 mars, Moret : « Al qual Contestabile ultimamente il Re ha scritta una lettera tutta di sua mano, piena d'infinita amorevolezza, continoando più che mai S. M^tà^ Ch^ma^ in parlarne con demostratione di molto affetto. » (Arch. d'Etat de Venise, D. al. Senato, Francia; orig.).

[2] M. Suriano au Sénat de Venise, 1558, 22 mai, Bruxelles (Arch. d'Etat de Venise, Spagna: orig.). Cf. *Lettres de Giovanni Dalmatio*, p. 17.

[3] Macar à Calvin, 1558, 9 mai, Paris (*Opera Calvini*, t. XVII, p. 162). Cette lettre permet bien de saisir les sentiments des chefs de l'église réformée.

princes catholiques contre Genève, si les conférences de Péronne aboutissaient à la paix : les protestants voulurent montrer qu'ils représentaient une force avec laquelle il fallait compter [1]. Ils n'apportaient dans ce dessein, on le verra précisément plus loin, aucune intention de rébellion. Aussi bien, Calvin avait décrit des instructions formelles pour empêcher que ses disciples ne donnassent occasion à des troubles : « Les cendres des hommes pieux sont toujours fécondes, mais les actes violents sont inutiles et stériles [2]. » A vrai dire, les chefs de l'Église parisienne se mirent sur une voie où il était difficile d'observer ce précepte : ils virent leur erreur trop tard.

Hors des murs de l'abbaye de Saint-Germain de Paris, en descendant sur la rive gauche de la Seine, s'étendait une prairie, qu'on appelait le Pré-aux-Clercs parce qu'elle appartenait aux écoliers de l'Université : c'était en quelque sorte une promenade publique, où les habitants de la ville et du faubourg venaient prendre l'air le soir après souper. Le 13 mai, vers sept heures de l'après-midi, on vit réunie dans la prairie une assemblée « de personnes de toutes classes et de toutes conditions, femmes, hommes, vieillards, jeunes gens, petits garçons et petites filles, gentilshommes, plébéiens et hommes de métiers, qui allaient en procession à grandes files, chantant des psaumes à haute voix en français, suivant la mode de Genève ». Il y avait là trois ou quatre mille âmes, disent les uns, six à sept mille, affirment les autres. Une fois la nuit tombée, cette foule rentra dans la ville par la porte et la rue Saint-Jacques, en chantant toujours des psaumes et surtout le psaume *Judicia tua, Domine, regi da*. Des assemblées pareilles, assure un témoin, eurent lieu « aux champs hors les portes Sainct-Antoyne et Sainct-Victor », composées de deux ou trois mille personnes. Le même spectacle se renouvela les jours suivants, le 14, le 15, le 16, le 17, le 18, le 19 mai, avec une assistance de plus en plus nombreuse; le lundi 16, le roi de Navarre prit part à la procession et aux chants [3].

[1] Macar à Calvin, 1558, 13 mai, Paris (*op. cit.*, t. XVII, p. 164).

[2] Macar à Calvin, 1558, 22 mai, Paris (*op. cit.*, t. XVII, pp. 177-178).

[3] Macar à Calvin, 1558, 16-22 mai, Paris (*Opera Calvini*, t. XVII, p. 167-178). — J. Alvarotti au d. de Ferrare, 1558, 19 mai, Paris : « Qua va ogni di crescendo la lutherania a più non posso, et in questa villa si congregano ogni

L'aspect de ces assemblées mérite d'être examiné de très près. Toutes les relations non protestantes attestent que les chanteurs étaient accompagnés d'hommes armés. « Pour se protéger du peuple et de la police, écrit Giovanni Michiel, non seulement ils avaient autour d'eux beaucoup d'hommes munis d'arquebuses et d'autres armes couvertes, mais ils avaient plusieurs troupes d'hommes à cheval, composées la plupart de nobles et de serviteurs de grands seigneurs, qui, par groupes de 15 et 20, les entouraient devant, sur les côtés et derrière, pendant qu'ils marchaient et chantaient dans la prairie[1]. » Alvarotti dit : « Ils sont protégés par des hommes à cheval, de sorte qu'il y a grand péril qu'il ne survienne un jour quelque grave désordre. » Et il ajoute dans une autre lettre : « Le roi de Navarre s'est trouvé aux réunions du Pré-aux-Clercs à cheval avec grand nombre de ses serviteurs ou de ses suivants pour fomenter et protéger cette espèce de gens, de manière que ceux qui ont été envoyés par la justice pour rompre et châtier ces assemblées n'ont pu accomplir leur office[2]. » Alvarotti tenait ce renseignement de Blaise de

sera doppo cena in un prato fuori della terra chiamato il Pré-aux-Clercs congiunto alla badia di San Germano, huomini et donne, et si vanno a belle schiere cantando salmi. » (Arch. d'Etat de Modène, Francia ; orig.). — G. Michiel au Sénat de Venise, 1558, 22 mai, Paris : « È seguita in questa città la settimana presente cosa che si come è stata di grave scandalo et di gran perturbatione a quelli che hanno veduta, cosi ha dimostrato grandissima temerità di quelli che l'han commessa. Nelli prati che si vedono fuor del borgo di San Germano, che appartengono a scolari, all' hora che dopo cena si esce da questi tempi a passeggiare et pigliar aere, si sono pubblicamente ragunate in numero di tre in quattro mille persone, ma secondo altri di sei in sette mila, di ogni grado et conditione, donne, huomini, vecchi, giovanni, putti et putte, gentilhuomini, populari, artisti, che anco vanno in processione a gran schiere, cantando in questa lingua ad alta voce, in modo di salmeggiare conforme in tutto a quello che si canta nelle chiese di Ginevra et altre de' Luterani, aggiongendo in fine di ogni salmo una oratione ò canzonetcontra al papa... Questi medesimi, entrati nella città, essendo già fatta note, col medesimo canto et ordine, sono andati discorrendo per tutta la strada di San Giaches ». (Arch. d'Etat de Venise, D. al Senato, Francia ; orig.) — Cf. *Lettres de Giovanni Dalmatio*, p. 18.

[1] « Et per assicurarsi dal popolo et dalla giustitia, non solo havevano alla larga molti armati di archibusetti et altre armi coperte per difendersi se fusse stato bisogno, ma havevano parecchie compagnie di huomini a cavallo, la maggior parte nobili et dependenti da gran signori, che a 15 et 20 per compagnie andavano innanzi et dalle bande et di dietro, tenendoli si può dir circondati secondo andavano caminando et cantando per i prati. » Lettre citée, *supra*.

[2] Alvavotti, 19-20 mai, Paris... « Sono spalleggiati da huomini a cavallo di maniera che è gran pericolo che non seguiti un giorno qualche gran disordine... El re di Navarra si è trovato queste sere a cavallo con molti ò suoi servitori ò seguaci a fomentare et spalleggiare queste generationi nel prato, talmente che quelli che erano stati deputati per la giustitia d'andare a rompere et castigare queste adunationi non hanno potuto fare l'ufficio loro. » (Arch. cit. ; orig.).

Monluc. Giovanni Dalmatio confirme le fait[1]. Or, Macar déclare, dans une lettre à Calvin, qu'on a accusé faussement les Luthériens de se réunir en armes : « On a informé, écrit-il, le malheureux Roi qu'il y avait au Pré-aux-Clercs plus de huit cents hommes en armes, alors que nous, qui avons été présents, pouvons affirmer que tous, *autant que nous avons pu voir*, étaient sans armes, sauf les nobles portant comme d'habitude leur épée[2]. » En imaginant la réalité, on trouve que ces textes ne se contredisent pas autant qu'il semble. Un fait est acquis : la présence d'un grand nombre de gentilshommes avec leurs épées, dont quelques-uns, Macar ne le nie pas, à cheval. Par leur appareil militaire et équestre, aussi bien sans doute que par leurs répugnances, les nobles furent amenés naturellement à se ranger en bordure de la foule, comme le constate Michiel. D'autre part, les ministres et Macar lui-même, pour remplir leurs fonctions, devaient se tenir au centre des fidèles : du milieu d'une foule d'environ quatre mille personnes, sans cesse grossissante, comment pouvaient-ils voir ce qui se passait à l'extérieur ? Au surplus, il est permis de supposer que Macar, craignant d'être blâmé par Calvin qui désapprouvait les réunions en armes, a naturellement atténué les choses dans sa lettre.

Réduites les exagérations de part et d'autre, le spectacle n'en reste pas moins impressionnant. Une procession de quatre ou cinq mille personnes, entourée de gentilshommes et de cavaliers, chantant des psaumes en français à la mode de Genève et, parmi ces psaumes, le *Judicia tua, Domine* qui contenait une allusion directe au souverain, défilant le soir sur la promenade du Pré-aux-Clercs et la nuit, à la lumière des torches, dans les rues de la ville même : c'était de quoi émouvoir la populace, les bourgeois et les autorités. A la gravité du fait s'ajoute celle des circonstances, du lieu et du temps. Cette manifestation se produisit dans le quartier et le faubourg de la rive gauche peuplés d'écoliers, de clercs, de moines et de petites gens, sous les murs de l'abbaye Saint-Germain et de la Sorbonne : on comprend que les spectateurs aient trouvé la chose audacieuse et qu'ils aient soulevé

[1] *Lettres de G. Dalmatio*, p. 18.

[2] Macar à Calvin, 1588, 22 mai, Paris (*Opera Calvini*, t. XVII, pp. 177-178).

une rumeur. De plus, les assemblées protestantes coïncidèrent avec les fêtes des Rogations et de l'Ascension, qui donnaient lieu à des cérémonies et à des processions catholiques, attirant hors de leurs maisons le clergé, les bourgeois et le peuple. Coïncidence voulue, puisque Macar écrivait le 16 mai : « Depuis trois jours une grande multitude de personnes de tout genre s'est réunie au Pré-aux-Clercs après souper et a chanté à haute voix en se promenant les psaumes de David, jusqu'au milieu de la ville, comme si la prière des Luthériens répondait aux Rogations que célèbrent en ce moment les papistes[1]. » La lettre du ministre réformé précise d'ailleurs nettement la préméditation et la nouveauté du fait : il s'agissait moins d'une cérémonie religieuse que d'une manifestation politique[2]. Enfin, il faut noter une circonstance qui explique l'affluence des gentilshommes et l'inquiétude des autorités : Paris était rempli de soldats et d'officiers faisant leurs préparatifs avant d'aller au siège de Thionville ; le 19 mai, François de Lorraine, Alphonse d'Este, Piero Strozzi et les autres capitaines partirent pour se rendre à l'armée de l'Est[3]. On peut supposer que les pasteurs avaient voulu, entre autres motifs, offrir à ceux de leurs fidèles qui allaient combattre le réconfort d'adieux en commun. Quoi qu'il en soit, les chefs de l'Église réformée, dont les intentions pacifiques ne semblent pas douteuses, entraînés par un zèle vraiment naïf et par la griserie du succès, prirent, à l'encontre des instructions de Calvin, une initiative très imprudente qui donnait aux protestants l'allure d'un parti politique. L'ingénuité de ces hommes mystiques apparaît dans l'étonnement et la douleur qu'ils montrèrent, après que des incidents inévitables se furent produits.

Le premier soir, 13 mai, il n'y eut pas d'encombre. Mais le lendemain, la nouvelle s'en étant répandue dans la population parisienne, un très grand nombre de personnes, parmi lesquelles des grands seigneurs, vinrent voir ce spectacle

[1] Macar à Calvin, 1558, 16 mai, Paris (*Opera Calvini*, t. XVII, p. 167).

[2] Lettre précédente : « Metuimus tumultum certo, quoniam hostes uruntur et tantum non crepant ira. Sed quid hic agamus? An occludamus os iis qui celebrant laudes Domini, praesertim quum maxima pars undiquaque confluens coetus nostros nunquam adierit? Rumor haud dubie perveniet ad regem, quando tota urbs hoc jam sermone personat. »

[3] Dépêches *supra* cit. — Sur les événements militaires, cf. P. Courteault, *Blaise de Monluc historien*, p. 349.

singulier. Les témoins assistèrent, stupéfaits, à la procession « luthérienne », où se mêlaient des gens si divers, « un roy, disait-on, plusieurs ducs, comtes, barons et des dames », tous chantant. Le 15, troisième jour des réunions, l'autorité parisienne donna l'ordre exprès aux gardiens de fermer les portes de la ville à huit heures du soir et d'emporter les clefs. Pris à l'improviste, semble-t-il, par cette mesure, les protestants durent passer la nuit dehors; les uns se logèrent dans les maisons du faubourg, les autres errèrent à travers les prés. Quand, au matin, on rouvrit les portes, il se présenta plus de dix mille personnes pour rentrer; il est évident que la clôture avait surpris, non seulement les « Luthériens », mais beaucoup de simples promeneurs, qui étaient sortis pour jouir d'une soirée de printemps. Les réunions n'en continuèrent pas moins les jours suivants, avec une assistance de plus en plus nombreuse. Macar, le 16 mai, avouait que la procession s'était grossie de gens, venus de partout, qu'il ne connaissait pas[1].

Cependant, la population, surtout les clercs et les moines, dans le quartier de l'Université et le faubourg Saint-Germain, se montraient indignés. L'évêque de Paris et la Sorbonne se plaignirent avec véhémence au Parlement, réclamant des mesures énergiques. Quelques conseillers, qui inclinaient vers la Réforme, opposèrent à cette demande des observations : il faut prendre garde, dirent-ils, de ne pas provoquer, la nuit, dans la ville, un tumulte sanglant. On passa outre, et, le 18 mai, fut publiée une ordonnance interdisant « de chanter en groupe nombreux, à heure intempestive avec des armes ». Alors, les ministres protestants, effrayés par la menace de l'autorité et l'excitation des catholiques, sentirent le péril et eurent conscience de leur devoir. Ils s'efforcèrent de persuader à leurs fidèles qu'il convenait de cesser ce rassemblement. « Nous préférons périr, écrivait Macar, plutôt que d'exposer l'Evangile à la honte de laisser croire qu'il arme les hommes pour le tumulte. » Mais il était trop tard : on n'apaise pas une foule rassemblée depuis six jours, grossie chaque fois d'adhérents nombreux, la plupart inconnus, et vibrant d'une passion collective. Les chefs

[1] Macar à Calvin, 1558, 16 mai, Paris (*Opera Calvini*, t. XVII, p. 167). Confirmé par Michiel, Alvarotti et Dalmatio.

furent débordés. Dans la soirée du 18 mai, il est vrai, la procession se déroula, silencieuse, sauf quelques voix tardives. Mais le lendemain, fête de l'Ascension et jour de repos, une multitude se joignit aux « Luthériens » et, « l'un poussant l'autre », les chants recommencèrent. C'était violer l'ordonnance. La police intervint; dans la bagarre, elle dut céder, tandis que la populace ameutée se divisait elle-même en deux camps [1]. Les protestants, malgré eux, se trouvaient par suite de leur imprudence hors la loi.

Henri II, qui était à Montceaux-en-Brie avec sa Cour, avait reçu, dès le début de l'affaire, des informations troublantes sur le nombre, l'attitude et les intentions des protestants : on crut, un moment, qu'il s'agissait d'une émeute. « Dieu veuille, disait Monluc à l'ambassadeur Alvarotti, que, à la fin, Sa Majesté ne soit pas forcée de réunir presque une armée pour déraciner cette mauvaise semence [2]. » On répandait des nouvelles exagérées et tragiques. Ne disait-on pas que les Luthériens dans une rencontre avaient attaqué l'escorte du Dauphin et tué de ses serviteurs [3]. D'ailleurs, à Meaux, non loin du château où résidait la cour, les protestants chantaient également des psaumes en public [4]. Furieux et inquiet, le

[1] Macar à Calvin, 1558, 22 mai, Paris (*op. cit.*, t. XVII, pp. 177-178). Ce récit est très précis. Les dépêches d'Alvarotti et de Michiel le rectifient et le complètent. Voici celui de Michiel, qui contient des détails sur l'incident des portes (au Sénat de Venise, 1558, 22 mai, Paris) : « ...Non fu questo spettacolo la prima sera considerato da molti, come poco divulgato. Ma la seconda volta, hebbe grandissimo concorso di populo, essendo usciti molti etiam de'signori principali per vederli. Et perchè il terzo giorno, per ovviare a questo disordine, fusse fatto da questi che governano certo bando et prohibitione, non fu perciò restato dalli medesimi di non uscire all' hora ordinaria, continuando i lor canti et la lor cerimonia et in molto maggior numero : in tanto che, sopragiunta la notte, non possendosi più ritornar dentro della terra per essere per ordine espresso fatte serrar le porte et portar via le chiavi, conveniendo perciò ad ognuno stando fuora distribuirsi parte per le case di quel borgo, parte andar errando tutta la notte per i prati, fu tanta la moltitudine che la mattina seguente, doppo aperte le porte, si vide essere nella terra che passava senza dubio la desena de migliara. Ne per questo s'astennero di non uscire tutte le altre sere con le medesime et molto maggior guardie, cantando solamente i salmi, ma non le orazioni contro il papa. » (Arch. d'Etat de Venise, D. al Senato, Francia; orig.).

[2] J. Alvarotti au d. de Ferrare, 1558, 20 mai, Paris : « Dio voglia che alla fine S. Mtà non sia forciata fare poco meno che un essercito per eradicare questa mala semenza. Cosi mi ha detto il predetto di Monluch ». (Arch. d'Etat de Modène, Francia; orig.).

[3] Ippol. Orio au card. Farnèse, 1558, 16 juin, d'après des « avis de Paris » : « I Lutherani incontratisi nel Delfino et sua corte furono da lui agramente ripresi dal mal proceder loro : di che essi adirati par che si mettessero con l'armi in mano et uccidessero alcuni della corte sudetta. » (Arch. d'Etat de Naples, Carte Farnes. fasci nuovi, V; orig.).

[4] Macar à Calvin, 1558, 25 mai, Paris (*Opera Calvini*, t. XVII, p. 184).

Roi ne sut d'abord que faire : il était incapable de prendre une résolution en l'absence du cardinal de Lorraine. Ainsi s'explique que les Réformés aient pu se réunir sept jours de suite au Pré-aux-Clercs, dans les conditions que nous avons vues, sans être gênés que par la police parisienne. Lorraine revint à la cour le 18 mai. Le 19, jour de l'Ascension, se produisit la bagarre. Le lendemain, 20, Henri II donna ordre au cardinal de Sens, primat spirituel du royaume, qui se trouvait à Monteeaux, de se rendre à Paris pour faire une enquête et punir sévèrement les coupables [1]. Le même jour, un édit fut publié dans la capitale qui interdisait sous peine de mort l'accès du Pré-aux-Clercs, et des gardes furent mises à toutes les portes de la ville. La police avait opéré déjà quelques arrestations dans la rue ; le 21, un certain nombre d'autres personnes furent appréhendées à leur domicile privé d'une façon secrète [2]. A vrai dire, cette répression, purement individuelle, parut bénigne et craintive ; les pasteurs eux-mêmes ne furent pas inquiétés et s'en étonnèrent. Le gouvernement royal se montra très faible. En pleine guerre extérieure, à la merci des princes, des soldats et des marchands luthériens, informé que de toutes parts « l'hérésie pullulait » et connaissant le trouble nerveux qui agitait la population parisienne depuis le désastre de Saint-Quentin, Henri II eut peur et n'osa pas sévir avec la cruauté dont il avait usé en d'autres cas. Mais, forcée de céder, sa haine en devint plus vive.

Cette étrange affaire montre combien les ministres protestants étaient mal informés et mal conseillés. Le 22 mai, Macar écrivait à Calvin ces mots naïfs et douloureux : « Nous nous voyons en danger d'être bientôt traînés au supplice comme séditieux, alors que nous ne nous étions proposé que

[1] J. Alvarotti, 1558, 20 mai, Paris : «... S. Mtà manda quà lo sor cardle di Sans per informare, dar ordine et fare una giustitia severissima... » (Arch. de Modène, Francia; origin.). — G. Michiel, 1558, 22 mai, Paris: «... È stato per questa causa fatto ritornare qui subito il cardlo di Sens, primate nel spirituale del regno, per inquerire et procedere secondo giudicarà si convenga per rimover un tanto scandalo. » (Arch. d'Etat de Venise, D. al Senato, Francia ; orig.). — Macar à Calvin, 1558, 22 mai, Paris (*op. cit.*, t. XVII, pp. 177-178).

[2] Sources citées. Alvarotti écrit : « Quelli che erano stati deputati per la giustitia non hanno potuto rompere et castigare queste adunationi, di maniera che bisogna procedere per un' altra via et pigliarli et castigarli separatamente ». Macar : « Heri et nudius tertius capti sunt aliquot in vicis, nonnulli etiam quum domi essent. Numerum autem nondum tenemus. » — Michiel dit qu'on n'arrêta que des gens du peuple : « Il cardinale di Sens qui ha cominciato a proceder alla retentione di parecchi, ma tutte persone populari. »

d'obéir modestement à Dieu et au Roi[1]. » On s'étonnerait d'une telle bévue si l'on ne savait que les Réformés parisiens furent guidés, à ce moment, par le roi de Navarre.

Les « incidents du Pré-aux-Clercs » soulevèrent, dans le royaume et à l'étranger, une grosse rumeur. Mais l'opinion publique confondit bientôt ce scandale avec le bruit énorme que produisit à la cour, parmi les nobles et dans tous les palais de l'Europe catholique, l'arrestation de François de Châtillon, sieur d'Andelot, neveu de Montmorency.

*
* *

Rentré à la cour le 18 mai, le cardinal de Lorraine avait informé naturellement Henri II de ce qui s'était passé à Péronne. Justement des rapports de police accusaient François d'Andelot, qui résidait alors à Paris, d'être l'un des promoteurs de la manifestation du Pré-aux-Clercs. Le Roi lui fit porter aussitôt l'ordre de se rendre à Montceaux.

D'Andelot, neveu de Montmorency, était le plus jeune de ces trois frères de Châtillon que le Connétable aimait autant que ses propres enfants. Il avait beaucoup souffert : fait prisonnier par les Espagnols, le 17 juillet 1551, au cours de la guerre de Parme, il était resté cinq ans captif à Milan et n'avait obtenu sa libération que le 1er août 1556, après d'infinis pourparlers au sujet de sa rançon[2]. Dans la longue réflexion de cette solitude, son esprit, influencé d'ailleurs par divers contacts et surtout par des lectures, avait adopté les doctrines de la Réforme. Il fut, semble-t-il, le premier « hérétique » des Châtillons. Revenu en France, il prit rang dans l'armée que son oncle conduisit au désastre de Saint-Quentin : il put échapper par miracle, le 10 août 1557, aux suites de la défaite, après avoir combattu vaillamment. Parmi les circonstances difficiles et dans la pénurie d'hommes auxquelles eut à remédier Henri II pour sauver son royaume, d'Andelot acquit naturellement et par ses qualités une place

[1] Macar à Calvin. 1558, 22 mai, Paris (*op. cit.*, t. XVII, p. 179).

[2] F. Ferraro au d. de Florence, 1556, 31 juillet, Milan : « M. d'Andelot, doppo havere fatto ratificare le sigurtà in Lione et restituito il figlio del sor G. Francesco Sanseverino in Colorno partirà per Casale, dove non hieri l'altro andò sua moglie, et d'indi, doppo che la detta signora haverà parturito, andarano in Francia. » Le même, 1er août, Milan (Arch. d'Etat de Florence, Mediceo, 3106, fol. 593 et 598; orig.). — Fr. d'Andelot à Mad. de La Rochepot, s. d. (Bibl. Nat., ms. fr. 3122, fol. 75; orig.).

éminente. Montmorency et Coligny étant prisonniers des Espagnols, il se trouva, dans l'armée, le représentant de son illustre maison en face du duc de Guise. Le Roi lui confia l'intérim de la charge d'Amiral, en l'absence de son frère, et le nomma colonel de l'infanterie française. D'Andelot prit une grande part à la réorganisation des forces militaires, pendant l'hiver et le printemps de 1558. Au demeurant, c'était une nature un peu tendre, sensible et très sympathique : aimé des soldats et surtout des capitaines suisses et allemands, qu'offusquaient la sévérité ou le catholicisme du duc de Guise [1], il exerçait partout une influence personnelle, qui s'ajoutait au prestige de son nom et de ses charges. François était un protestant très sincère et très zélé. Nous savons qu'il adressait à son frère Coligny, prisonnier en Flandre, de pieuses exhortations, dont quelques-unes tombaient aux mains des Espagnols. On peut supposer qu'il répandit ses opinions parmi les gentilshommes de l'armée, dont un si grand nombre devaient bientôt s'avouer « réformés ».

Au début d'avril 1558, d'Andelot était parti de la cour pour aller inspecter, en sa qualité d'Amiral, les côtes et les ports de l'Ouest et mobiliser la flotte contre les entreprises des Anglais [2]. A vrai dire, son voyage fut presque autant une tournée de propagande qu'une inspection militaire. Deux prédicateurs protestants, Carmel et Loiseleur, qui l'accompagnaient, firent des adeptes dans la vallée de la Loire et en Bretagne : même on apprit à la cour que l'un d'eux, prêchant à Angers, avait dit publiquement des « choses scandaleuses [3] ». Une fois rentré à Paris, d'Andelot assista-t-il aux assemblées du Pré-aux-Clercs ? Il paraît que non, puisque lui-même le nia [4]. En tout cas, des personnes affirmèrent au Roi qu'il s'y trouvait. A ces avis, s'ajouta la révélation que le cardinal de Lorraine apportait de Péronne. Le souverain dut s'émouvoir.

[1] Rabutin et Brantôme signalent des révoltes des capitaines étrangers contre le duc de Guise, au cours de l'année 1558.

[2] G. Michiel au Sén. de Venise, 1558, 1er avril, Moret : « Non si attende ad altro che a provisioni della guerra, essendosi mandato M. d'Andelot, che esercita l'officio dell' Amiraglio in absentia del fratello, a riveder li porti et tutti altri luoghi marittimi di Normandia et di Brettagna et dar ordine che si armi quel maggior numero de navilii che si puo. » (Arch. d'Etat de Venise D. al Senato, Francia ; orig.).

[3] *Lettres de G. Dalmatio*, p. 19.

[4] Macar à Calvin, 1558, 22 mai, Paris (*Opera Calvini*, t. XVII, p. 179).

François d'Andelot arriva le 19 mai au matin à Montceaux, et se présenta devant son maître [1]. La rencontre fut sans doute pénible pour l'un et l'autre. Henri II, dont l'affection allait chaque jour plus ardente vers Montmorency prisonnier en Flandre, aimait les neveux du Connétable; il savait, au surplus, ce que d'Andelot avait souffert pour son service. « On m'a rapporté, dit-il [2] au jeune colonel, que vous viviez mal et en dehors de la loi de Dieu. J'apprends que vous n'avez pas entendu la messe depuis la prise de Calais et que vous avez recueilli le prêcheur David expulsé de la cour du roi de Navarre. Êtes-vous, enfin, l'auteur de cette nouvelle musique du Pré-aux-Clercs? » D'Andelot répondit qu'on s'était trompé quant à ses rapports avec David et sa participation aux processions de Paris; pour le reste, il déclara : « Votre Majesté sait que je vis bien : ce n'est pas vivre contre le devoir que de chanter des psaumes de David et tenir un prédicateur dans sa maison. » Il ajouta très franchement que sa conscience ne lui permettait pas d'assister à la messe : « Dans les autres choses je n'ai jamais refusé à mon maître dévouement et respect. » Le Roi commença de se fâcher : « Le rapport que l'on m'a fait était donc vrai, dit-il. J'ai pourtant la prétention de vivre aussi bien et aussi chrétiennement qu'il est possible, et si je connaissais une voie meilleure que celle que je suis, je l'adopterais. Et comme il me paraît convenable que mes sujets vivent de la même manière que moi, je vous exhorte à le faire vous aussi. » D'Andelot défendit une seconde fois ses idées. De nouveau, Henri II le pria de changer d'opinion et de revenir à la foi catholique. Mais, une troisième fois, François commença l'apologie de la Réforme. Alors, le Roi, perdant patience, lui cria : « Vous êtes un obstiné ! » et il le fit arrêter par ses gardes. Enfermé à l'évêché de Meaux, le prisonnier fut transféré plus tard au château de Melun [3]. De Meaux, aussi-

[1] Et non le 20 mai, comme l'a écrit M. P. Courteault. Nous suivons Alvarotti, qui tenait ces renseignements de Monluc et des Guises.

[2] Pour plus de clarté, nous employons le style direct, en combinant le récit de Macar, source protestante, avec celui d'Alvarotti, source guisarde, — tous deux renseignés directement.

[3] J. Alvarotti au d. de Ferrare, 1558, 20 mai, Paris : « Havendo S. Mtà mandato a chiamare M. d'Andalot et esso comparso hieri mattina dinanti a lei et dittole ch' essendole stato refferto ch' egli vive male et fuori della legge di Dio, disse che S. Mtà sappia ch'egli vive bene, et dire de salmi di David et havere un predicatore presso di se non lo fà vivere punto diverso da quello ch'esso

tôt après son arrestation, il adressa une lettre à sa femme, qui était enceinte, pour la consoler et affirmer sa foi : « Il m'est glorieux, écrivait-il, de souffrir pour une cause juste. » Cette lettre remplit de joie la communauté protestante de Paris[1].

Examinées de près, les circonstances et les suites de cette arrestation paraissent assez complexes. D'abord, la nouveauté du fait comportait une gravité qui n'échappa à l'attention de personne. C'était la première fois que Henri II, pour cause de religion, frappait un capitaine. La noblesse de France jouissait encore au XVIe siècle, vis-à-vis du souverain, d'une indépendance presque légale à laquelle il faut prendre garde : le gentilhomme est toujours un vassal plutôt qu'un sujet. A ceux qui lui reprochaient sa faiblesse pendant les guerres civiles, Catherine de Médicis fit, un jour, une réponse très juste : « On ne peut pas gouverner la France comme un petit État de l'Italie. Ce royaume est composé d'une grande noblesse, qui a l'habitude de vivre très librement et sous des lois qu'il n'est pas facile de changer[2]. » Jusqu'à l'arrestation de d'Andelot, on n'avait guère inquiété, pour cause d'hérésie, que « les personnes du peuple ». Et, comme coup d'essai, le Roi frappait un membre de cette illustre maison de Montmorency, pure race de terroir, qui était le vrai « chef » de la noblesse nationale ! D'instinct, les gentilshommes eurent un geste de défense et de rébellion. Le 25 mai, Macar écrivait cette phrase si nouvelle, si grave, où résonne déjà un bruit de guerre civile : *Fremunt multi duces et milites et*

deve. S. Mtà le rispose che era vera la relatione che l'era stato fatta di lui et che essa credeva vivere cosi bene et christianamente che non si potesse meglio nè più christianamente vivere et che se sapesse miglior via della sua che la pigliarebbe, et parendoli conveniente che i suoi suggetti vivessero nella medesima via lo eshortava a farlo anch'esso. Andalot si scusò la seconda volta, et S. Mtà lo tornò ad eshortare di levarsi di questa opinione et seguitare la sua. Andalot replicò la terza volta in sua scusa et diffesa, et il Re, vedendo la sua perseveranza, li diede del ustinato per la testa et commandò chel fosse preso et menato in prigione. » (Arch. d'État de Modène, Francia; orig.). — G. Michiel au Sénat de Venise, 1558, 22 mai, Paris (Arch. d'État de Venise, D. al Senato, Francia; orig.). — Macar à Calvin, 1558, 22 mai, Paris (*Opera Calvini*, t. XVII, p. 179). — Le récit de l'*Histoire ecclésiastique* (éd. Baum, I, 168 et s.) nous paraît avoir été mis après coup en forme oratoire.

[1] Lettre de Macar citée.

[2] Luca Mannelli au card. Farnèse, 1568, 12 juillet, Paris : « ... Questo regno è composto di gran nobiltà armata et ben aguerrita et usa a vivere molto libera et sotto certe leggi che non si possono cosi mutare facilmente... » (Arch. d'État de Parme, Francia; orig.).

minantur se non pugnaturos[1]. A l'émotion des capitaines français s'ajoutait celle des soldats luthériens qui servaient le Roi. Jusqu'alors dans les camps tous avaient joui de la liberté de religion et de culte : allait-on leur interdire de vivre selon leur foi ? Français, Allemands et Suisses, les vétérans des grandes guerres de magnificence n'avaient pas le cœur aussi résigné que l'humble clientèle des prêches urbains : de nature, d'origine, d'éducation et de métier, ils étaient ombrageux, libres, ne connaissant d'autre frein que la discipline militaire ; dans cette discipline n'entrait pas la soumission aux théologiens. Tous les hommes portant l'épée, même les plus catholiques, se sentirent à ce moment comme solidaires. Blaise de Monluc, à qui le Roi offrit la charge de colonel de l'infanterie que possédait d'Andelot, refusa d'abord de l'accepter « en aucune façon » : il ne la prit finalement que pour obéir et « pendant l'absence » du prisonnier[2]. L'arrestation de d'Andelot fit paraître les signes avant-coureurs de la Réforme militante.

Henri II lui-même se repentit de son acte. Il avait frappé dans un mouvement de colère et, semble-t-il, sans préméditation. Après coup, il éprouva de la peine, non certes pour avoir puni un hérétique, mais pour avoir blessé son « père », son « premier conseiller », qui souffrait dans une prison de Flandre. Le péché de d'Andelot, rendu public par le châtiment, devenait une tache sur l'honneur des Montmorency, à l'heure même où le Connétable ne pouvait défendre les siens. Nous verrons quelle rancune féroce Montmorency mettra dans sa vengeance contre les Guises qui avaient osé accuser son neveu. Le Roi, qui se détachait intimement des Lorrains chaque jour davantage et qui regrettait de n'avoir pas suivi jadis, après la trêve de Vaucelles, les conseils de son premier ministre, eut à cœur de consoler le vieillard. Il lui écrivit ce mot que nous avons déjà cité : « Touchant Andelot, ne vous an fachés poynt, car tout ira bien. »[3] Au surplus, il

[1] Macar à Calvin, 1558, 25 mai (*Opera Calvini*, t. XVII, p. 184).

[2] J. Alvarotti au d. de Ferrare, 1558, 6 juin, Meaux : « M. di Monluch ha havuto il luoco del generale delle fanterie che haveva M. d'Andalot, et non lo voleva accettare in modo alcuno et alla fine non l'ha voluto accettare sinon in absentia del detto Andelot. » (Arch. d'Etat de Modène, Francia ; orig.). Alvarotti fut témoin de cet incident; au surplus, il était le confident de Monluc. — Cf. sur ce fait, P. Courteault, *Bl. de Monluc historien*, p. 349.

[3] Bibl. Nat., ms. fr. 3139, fol. 5; autog.

est remarquable que, sauf quelques confidents des Guises, personne, — et pas même l'accusé, — ne connut la vraie cause de l'arrestation de François de Châtillon. Le Roi, qui connaissait depuis longtemps, comme toute la cour, les tendances luthériennes du jeune capitaine, n'eût certainement pas frappé, s'il n'eût été affolé par la révélation de Péronne. Et la preuve, c'est que d'Andelot obtint sa liberté après qu'on eut reconnu le mensonge des Espagnols. Mais cette révélation, si lourde pour l'honneur des Montmorency, resta cachée, sans doute par la volonté de Henri II.

Dans ces circonstances, il est facile d'expliquer la « rétractation » du prisonnier. D'Andelot, qui avait tenu devant la colère du Roi, ne résista pas longtemps à l'affection de son maître. Tout de suite, on voulut arranger l'affaire et obtenir du capitaine une adhésion plus ou moins explicite à la foi romaine. Sa femme enceinte mit bientôt au monde une fillette : par ce moyen on essaya d'attendrir le coupable. Soutenu par les exhortations de la communauté protestante, il resta ferme pendant tout le mois de juin [1]. Mais plus que de toute autre peine, ce soldat, énervé par les bruits lointains de la guerre, souffrait de ne pas combattre ; la rumeur glorieuse qui venait du siège de Thionville l'ébranlait dans sa prison : il se plaignait d'avoir cédé à d'autres, à Guise, l'honneur de la victoire qui lui était dû [2]. Au début de juillet, il adressait au Roi une humble supplique, demandant d'aller « servir en cette guerre [3]. » On sut alors la vérité sur l'odieux mensonge des Espagnols à Péronne. Un théologien, Ruzé, docteur en Sorbonne et confesseur de Henri II, vint visiter le prisonnier : pendant deux jours, « quatre ou cinq bonnes heures », il s'efforça de le convertir [4]. D'ailleurs, le cardinal de Châtillon travaillait pour son frère. Finalement, le 7 juillet, on tira de celui-ci une déclaration ambiguë : « Je

[1] Macar à Calvin, 1558, 25 mai et 10 juin, Paris (*Opera Calvini*, t. XVII, pp. 184-201).

[2] *Ibidem.*

[3] Alvarotti au d. de Ferrare, 1558, 12 juillet, Paris : « Pare che M. d'Andalot sia piùtosto un poco rimesso che non della sua lutherana opinione et che il cardinale suo fratello habbi ottenuto ch' egli possa andare a stare a casa. Detto d'Andalot ha scritto una lettera a S. Mtà dicono molto humile in supplicarla di lasciarlo andare a farle servitio in questa guerra. » (Arch. d'Etat de Modène, Francia; orig.).

[4] D'Andelot à Macar, 1558, 7 juillet, Melun (*Opera Calvini*, t. XVII, p. 241).

serois bien marry que ma foy et religion fust telle comme peult-estre aulcuns ont voulu penser [1]. » Mieux traité dès les premiers jours de juillet, d'Andelot fut libéré à la fin du mois [2]. On publia qu'il avait renoncé à ses erreurs. Lui-même éprouva du remords d'avoir faibli. Entre les instances de son frère et de sa femme qui le suppliaient de ne pas ruiner sa famille, et les douloureuses remontrances des Réformés, il souffrit cruellement [3]. « D'Andelot, écrivait Macar à Calvin, cherche le moyen de satisfaire au monde et de ne pas déplaire à Dieu. » Dans la matinée du 29 septembre 1558, au camp d'Amiens, eut lieu l'assemblée des chevaliers de Saint-Michel. Après la dégradation d'Octave Farnèse et de Paolo Giordano Orsini, le cardinal de Lorraine, chancelier de l'Ordre, prononça les paroles suivantes : « Personne ne peut recevoir ni porter les insignes de cet ordre s'il n'est complètement chrétien et catholique. Peut-être quelqu'un s'étonnera-t-il que Monsieur d'Andelot en soit encore revêtu, après qu'il est tombé dans l'erreur. Sachez donc que deux confesseurs, qui ont reçu sa confession, ont fait foi qu'il était revenu à sa première religion, en acceptant la messe, la confession et en somme la vraie conduite chrétienne et catholique. C'est pourquoi Sa Majesté lui a laissé et lui laisse les insignes de l'Ordre et lui restitue ses États [4]. »

L'indulgence de Henri II à l'égard du neveu de Montmorency ne doit pas tromper. La haine du Roi contre les dissidents en devint plus implacable et plus meurtrière. Au lendemain de l'affaire du Pré-aux-Clercs et de l'arrestation de d'Andelot, ce souverain de nature timide avait prononcé un horrible serment : « Je jure que si je peux régler mes affaires extérieures, je ferai courir par les rues le

[1] D'Andelot au Roi, 1558, 7 juillet, Melun (*Op. cit.*, t. XVII, p. 242).

[2] Alvarotti, 1558, 20-21 juillet, Paris : «... Mons. d'Andalot andarà alla guerra a servire il Re, parmi (per quanto intendo) come dire disdettosi della sua heresia... » (Arch. de Modène, Francia; orig.).

[3] Macar à Calvin, 1558, 17 août, 24 septembre, Paris (*Opera Calvini*, t. XVII, pp. 291-349).

[4] Alvarotti, 1558, 29 septembre, camp sous Amiens : « ... Che non potendo havere ne portar questo ordine chi non fusse del tutto cristiano et catholico, che qualchuno forse si meravigliaria come lo portasse M. d'Andelot essendo incorso ov'egli era, ma che si sapesse che havendo fatto fede doi confessori che l'havevano confessato che egli era ritornato al primo termine et di udir la messa et far la confessione et in somma alla vera via cristiana et catholica, che S. Mtà glielo haveva lasciato, glielo lasciava et lo rimetteva nel primo stato. » (Arch. de Modène, Francia, orig.).

sang et les têtes de cette infâme canaille luthérienne[1] ! » Une fureur sanglante l'avait envahi ; elle augmenta chaque jour davantage par un mouvement personnel de ce caractère entier et rigide. Encore une fois, il faut se garder d'attribuer aux Guises toute la responsabilité du fait : le cardinal de Lorraine dirige le mécanisme du gouvernement, mais, dès l'été de 1558, la confiance intime du Roi lui échappe pour retourner, entière, vers Montmorency prisonnier. Une seule personne de la cour agit alors sur la pensée de Henri II, c'est Diane de Poitiers[2]. Autant que de haine, le Roi fut pris de peur. Devant les armées espagnoles, il ne pouvait songer à bouleverser son État pour détruire la « secte ». Un éclair terrifiant lui avait révélé la diffusion de l'hérésie et montré combien d'épées pouvaient au besoin défendre les dissidents. Il connaissait aussi la misère financière, économique et sociale de son royaume. Sa volonté se trouvait barrée par les circonstances. Dès lors il arrêta sa résolution : ajourner la répression, mais conclure la paix à tout prix, sauf l'honneur, pour mieux châtier ensuite « la canaille luthérienne ». Les protestants eurent une vision très précise de l'avenir. Macar écrivait à Calvin le 17 août 1558 : « Si le Roi fait la paix avec son ennemi, et il la fera à n'importe quelle condition, il tournera toute sa fureur contre nous : lui-même aujourd'hui ne s'en cache pas. » Et un peu plus tard : « Si le Roi obtient la paix, il engagera, comme il l'affirme, toute son âme et tous ses biens dans une guerre contre les Luthériens pour détruire jusqu'à la racine et leur race et leur nom[3]. » Dans cette trêve forcée qu'il concédait aux protestants, Henri II mit quelque ruse. Il se garda de provoquer les nobles et de renouveler la faute qu'il avait commise en arrêtant d'Andelot. D'ailleurs, le chef politique de la Réforme française, Antoine de Bourbon, s'offrait comme un jouet : ce triste bonhomme courait le cotillon, au lieu de défendre la cause qu'il avait compromise. Quelques jours après l'affaire du Pré-aux-Clercs, Henri II lui demanda en riant s'il n'était pas vrai qu'il avait pris part aux processions luthériennes : le

[1] J. Alvarotti, 1558, 22 mai, Paris : « M. di Monluch mi ha ancor detto che il Re, sulla retentione di M. d'Andalot, disse et affirmò con giuramento che sel potea dare ordine alli suoi affari, chel faria correre le strade di sangue et teste di questa mecanica canaglia » (Arch. d'Etat de Modène, Francia ; orig.).

[2] Voy. le chap. suivant.

[3] *Opera Calvini*, t. XVII, pp. 291 et 348.

roi de Navarre répondit qu'il y était allé « comme les autres, pour voir », et il fit de grandes bravades menaçant de ses représailles quiconque l'accuserait[1]. On amusa cet enfant par des faveurs. Le 25 mai 1558, des lettres patentes accordaient à Antoine le produit des amendes et confiscations dans les pays de Guyenne, Angoumois, Poitou, ville et gouvernement de La Rochelle, — les provinces où il y avait le plus de protestants[2] ! Puis, comme sa petite ambition rêvait toujours de conquérir la Navarre espagnole, le gouvernement parut s'intéresser à ces projets. Antoine fit de grandes provisions d'armes et de deniers et partit de la cour au mois de juin[3]. Naturellement son entreprise échoua. Il revint à Paris le 25 juillet, rappelé par le Roi qui avait besoin de sa compagnie d'ordonnances[4]. Quelques jours après, il se rendit à l'armée de Picardie. Henri II le surveilla d'assez près. Au camp d'Amiens, vers le 15 septembre, éclata un incident. Deux soldats de la compagnie du prince de Salerne, accusés de meurtre, s'étaient réfugiés au quartier d'Antoine de Bourbon. Celui-ci, quand le prévôt de justice vint pour les arrêter, s'y opposa : « Je veux être respecté comme un roi ! » s'écria-t-il, ajoutant ces paroles très graves : « Je me ferai respecter, dût-il en coûter la vie à mes cent gentilshommes. Je sais bien qu'on raconte à Sa Majesté des choses pour me nuire. » Henri II, informé, lui fit porter

[1] G. Michiel au Sénat de Venise, 1558, 11 juin, Paris : « Si è parlato assai tutti questi giorni passati nelle cose della religione sopra il re et regina di Navarra come fautori di queste nuove opinioni. et intendo che sendo stato veduto nei giorni di quelle gran congregationi nei prati di San Germano, ne fu fatta relatione a S. Mtà Chma, laquale domandandoli quasi per via di burla se era stato vero, egli rispose di si che ci era stato per vedere come gli altri; di poi si voltò al bravare come dire che se vi fusse alcuno che fusse cosi ardito di dire ch' egli facesse cosa ò contra il servitio di S. Mta ò contra l'honore et la dignità del grado suo di principe et di re, che gli farebbe cognoscere in qual errore si trovasse, et levò ogni occasiene di essergliene più parlato. » (Arch. d'Etat de Venise, D. al Senato, Francia ; orig.). — Cf. *Opera Calvini*, t. XVII, pp. 180 et 184.

[2] Lettres patentes données à Crécy (Arch. des Basses-Pyrénées, E 580), cit. p. P. Courteault, *Bl. de Monluc historien*, p. 349.

[3] G. Michiel au Sénat de Venise, 1558, 11 juin, Paris : « Attende il re di Navarra alla sua speditione et ha fatto gran provisioni di arme et di altre cose necessarie per l'impresa di Navarra che egli ha risoluto di fare, havendo tutti questi giorni atteso a provisioni di denari et fatti alcuni partiti con mercanti sopra le intrate sue di ragionevole somma. » (Arch. d'Etat de Modène, Francia ; orig.).

[4] J. Alvarotti au d. de Ferrare, 1558, 20 juillet, Paris. Le même, 26 juillet : « Il re di Navarra gionse hieri di sera in questa villa. » (Arch. d'Etat de Modène, Francia ; orig.).

l'ordre « de ne pas se conduire de cette façon, sans quoi il enverrait deux mille soldats pour mettre en pièces ses cent gentilshommes et tout autre qui voudrait prendre sa défense[1] ». C'est quelque temps après que le duc de Saxe, qui servait dans l'armée royale, refusa le collier de Saint-Michel qu'on lui offrait, de peur d'être obligé d'entendre la messe[2].

Le Très-Chrétien prenait patience, espérant la paix. L'échec des conférences de Péronne avait montré aux Espagnols que le seul moyen de gagner était de faire agir les prisonniers de guerre. Au début de juin 1558, ils envoyèrent en France le maréchal de Saint-André. Celui-ci, après plus de deux mois, vers le 15 août, repartit, emportant l'adhésion de son maître et de quoi « mectre en avant partiz si raisonnables que les deux Majestéz auroient occasion de se contenter et demeurer en bonne amitié[3]. » Il vit le Connétable à Audenarde et le prince d'Orange à l'abbaye de Marchiennes : on fixa des conférences à Lille. Pendant le mois de septembre, les Espagnols, en des entretiens avec les deux prisonniers, purent tirer au clair toutes les faiblesses du roi de France[4]. Dès lors, la situation morale des adversaires est fixée. D'un côté, les Espagnols. Ayant obtenu que les négociations se traitent par les prisonniers, ils tiennent un avantage écrasant qu'ils vont exploiter de toutes manières. Le 1er septembre, dans le conseil de Philippe II, Granvelle, maître de ses moyens, avait défini la ligne à suivre : cela se réduisait à l'insolence et au « chantage »[5]. Le ministre comtois, bien mieux armé que les généraux espagnols, déploie la force astucieuse de sa diplomatie. En face d'un tel partenaire, les Français : ils offrent un front tout divisé. Au premier plan, deux négociateurs, Montmorency et Saint-André, qui sont plutôt des otages : le premier, homme de bon sens et d'expérience, et d'ailleurs profondément dévoué à son maître, perd toutes ces qualités par sa haine furieuse et sénile contre les Guises ; le second n'a qu'un désir, rentrer à la cour pour y

[1] Longs détails envoyés par Alvarotti, 1558, 20 septembre, camp sous Amiens (Arch. de Modène, Francia ; orig.).

[2] G. Michiel, 1558, 8 octobre, Paris (Arch. de Venise, D. al Senato, Francia ; orig.).

[3] *Diarii d'Emmanuel-Philibert*, p. p. L. Romier, p. 33.

[4] Voy. *Papiers d'Etat de Granvelle*, t. V, et notre livre, *Jacques d'Albon*, l. II, ch. II.

[5] *Diarii d'Emmanuel-Philibert*, p. 35.

reprendre son poste de favori. Henri II lui-même est déjà détaché de la politique extérieure : il ne voit plus que l'hérésie menaçante, la misère de ses sujets, la ruine de son trésor. Seule, la maison de Lorraine garde ses vigoureuses ambitions et le goût de l'aventure : le chef, François, a donné à ce règne toutes ses victoires, il entend ne pas les laisser perdre, sachant bien, d'ailleurs, que la paix paralysera sa famille qui n'est point apte à la politique bourgeoise. A cette heure, les Guises, par la nature même de leur race et de leur génie, oublient tout souci religieux pour défendre la guerre : ils ne peuvent vivre que des armes. Mais sur l'esprit du Roi leur influence est nulle. Une fois la partie perdue, ils retrouveront dans les discordes religieuses une occasion de combattre.

Dans toute l'Europe, les esprits inquiets demandent la paix pour sauver la foi romaine [1].

*
* *

A l'année 1558 commence vraiment la période des guerres de religion. Peu importe la gravité relative des incidents. Dès lors, le Roi a fait son choix ; au problème, posé soudain devant lui, il a donné une solution qui emporte des conséquences fatales. Ce problème domine toute l'histoire de France au XVIe siècle : le reste n'est qu'anecdote.

Depuis l'avènement de François Ier, deux grandes rivalités existaient en Europe : celle de la maison d'Autriche et de la maison de France, celle de l'Eglise romaine et de la Réforme protestante. Il était naturel que ces deux conflits tendissent à se mêler. Charles-Quint par les événements et par sa nature put choisir, le premier : comme la Réforme s'était développée d'abord sur ses États, il prit parti contre elle avant tout autre et devint ainsi le représentant politique de l'orthodoxie. Cette position une fois acquise, il ne la quitta plus : les intérêts de sa monarchie aussi bien que son génie obstiné donnèrent à la politique espagnole une cohérence presque absolue, qui devait résister à tous les accidents du

[1] Voy. par exemple, *Venetianische Depeschen vom Kaiserhofe*, t. III, pp. 59-60. — G. D. del Orsa au card. Farnèse, 1558, 14 septembre, Arras : « Si spera bene per molti perchè si desidera da tutti. » (Arch. d'Etat de Naples, Carte Farnes., fascio 698 ; orig.).

XVIe siècle par la force surprenante de ses principes. Devant la maison d'Autriche foncièrement anti-française et anti-protestante, la politique des Valois subit une évolution contraire, évolution commandée par les besoins de son existence même : de fait, jusqu'à l'année 1557, les rois de France combattent l'Espagne et soutiennent les protestants. Les politiques extérieures des deux dynasties s'opposent complètement et partant s'équilibrent. Mais à la politique française manquaient la cohérence intime et la solidité des principes; son attitude n'était qu'un expédient. De là vint sa défaite. D'ailleurs, le développement tardif du protestantisme en France favorisa l'insouciance des rois : ils jouèrent avec le feu sans prendre garde au danger, qui n'était pas apparent, jusqu'au jour où la Réforme, profitant des conditions économiques et militaires, gagna le tiers, la moitié du royaume. Alors, en 1558, Henri II vit le conflit qui existait depuis longtemps entre la tradition religieuse de son gouvernement et sa tradition politique. Un dilemme impérieux se posait : ou bien la royauté deviendrait protestante pour continuer une lutte assurément victorieuse contre la monarchie espagnole et catholique, ou bien elle cèderait devant sa rivale pour sauver sa propre orthodoxie. Un an après le désastre de Saint-Quentin, Henri II était décidé à sacrifier sa politique et ses conquêtes à sa foi. Ce sacrifice ne fut ni sans grandeur ni sans mérite. Mais il entraînait des suites inévitables : à l'extérieur, la soumission à l'Espagne et, à l'intérieur, la guerre civile. Dans la chronique sanglante du temps des troubles, ce conflit entre la tradition politique et la tradition religieuse du gouvernement français restera le problème essentiel. Catherine de Médicis et Coligny se trouveront un jour face à face, dans une occasion décisive, représentants des deux systèmes ; et Coligny sera vaincu par un assassinat.

Il serait vain de juger des hommes qui produisirent les événements sans se douter de leurs conséquences. Privés de vrais chefs l'un et l'autre, au début, le parti catholique et le parti protestant se sont heurtés par une fatalité purement matérielle : la tolérance mutuelle de deux confessions ne peut exister que dans une société fatiguée, où il y a un tiers parti de sceptiques. En 1558, aucun des deux camps ne voulait reculer ou rester immobile. La royauté seule pouvait donner l'avantage à l'un ou l'autre des adversaires, car leurs

forces paraissent à peu près égales, si l'on ne tient compte que des militants. Les catholiques le comprirent de bonne heure. Toute leur politique, jusqu'à la fin des troubles, se réduit en somme à ce principe : garder le Roi et partant les moyens légaux. Les protestants, ce semble, ne virent que très tard qu'il importait de conquérir la personne du souverain. Et même, lorsque, pendant les guerres de religion, ils tentèrent d'enlever la cour, ce fut une manœuvre de guerre plutôt qu'un projet réfléchi. Pour expliquer cette faiblesse dans la conduite des dissidents, il faut observer les origines de la Réforme française : ces origines furent d'ordre religieux, intellectuel, économique, mais nullement d'ordre politique. Il est très remarquable que les protestants français, même après que la noblesse eut envahi leurs prêches, ne présentèrent jamais au gouvernement que des revendications religieuses ou cultuelles, si différentes de celles que soutenaient, par exemple, les Huguenots des Pays-Bas. Aux moyens du catholicisme, qui était alors un corps presque purement politique, le calvinisme français ne sut opposer qu'une résistance confessionnelle ou militaire : un programme, au fonds, tout négatif. Seul, parmi les chefs huguenots, Coligny eut l'intuition large et pénétrante du rôle politique que devait jouer son parti. Mais, longtemps gêné par les Bourbons et surtout par Condé, il arriva trop tard. Il fit sur le roi Charles IX, en 1572, une expérience qui, tentée plus tôt, eût peut-être changé la fortune. On sait qu'elle aboutit à la Saint-Barthélémy.

*
* *

Le 13 juillet 1558, à Villers-Cotterets où se trouvait la cour, arriva un héraut de Charles-Quint. Henri II, assisté des cardinaux et des chevaliers de Saint-Michel, le reçut dans la grande salle du château. « Sire, dit le héraut, Charles d'Autriche, autrefois empereur, après s'être recommandé à votre bonne grâce, vous renvoie et restitue l'Ordre dont le Roi votre prédécesseur lui avait donné les insignes : il le fait pour le seul motif qu'il s'est dépouillé de tous les titres et honneurs de ce monde et qu'il veut consacrer le peu de temps qui lui reste à la vie religieuse. [1] »

[1] Herc. Strozzi au d. de Mantoue, 1558, 18 juillet, La Ferté-Milon : « Alli

Charles-Quint, génie réaliste jusque dans le renoncement, n'avait point voulu que la monarchie espagnole souffrît de sa conversion : il avait laissé son fils pour continuer sur le trône les péchés que lui-même allait expier à Yuste. Par l'abdication, il avait mis d'accord sa conscience et sa politique. Henri II, nature généreuse et entière, agit de manière plus logique : il porta ses scrupules religieux dans sa fonction publique, et, puisqu'il s'agissait de sacrifice, c'est le royaume qui le paya.

13 di questo arrivò in Corte un araldo di Don Carlo d'Austria, quale venne a riportare a S. M^tà l'Ordine di S. Michele et il mantò. Appresentatosi a S. M^tà, quale stava in una gran sala a sedere, accompagnato da alcuni cavaglieri dell' Ordine et da alcuni cardinali, l'araldo si presentò et disse queste parole : « Sire, Carlo d'Austria, già imperatore, oltre al recommandare a vostra bona « gratia, gli manda et restituisce l'Ordine del quale il fu Re vostro predeces- « sore l'haveva ornato, et questo non per altro che per essersi spogliato di tutti « li gradi et honori di questo mondo, volendo solamente questo poco tempo « uche gli resta, dedicarlo tutto alla vita religiosa. » L'araldo fu fatto ritirare nella camera di Mons. R^mo di Lorena et il giorno sequente fu spedito et donatogli mille scudi. » (Arch. d'Etat de Mantoue, Francia; orig.).

LIVRE IV

LA RÉCONCILIATION DES DYNASTIES CATHOLIQUES

CHAPITRE PREMIER

LA DISGRÂCE DES GUISES
L'ABANDON DES CONQUÊTES ITALIENNES
LE TRAITÉ DU CATEAU-CAMBRÉSIS

L'histoire diplomatique de la France n'offre guère de spectacle plus attristant que celui de la cour de Henri II pendant les six mois que durèrent les négociations de Cercamp et du Cateau-Cambrésis. Jusqu'aujourd'hui, les auteurs ont dressé seulement le diaire officiel de cette période, décrivant les gestes publics des protagonistes sans pénétrer au delà du décor politique. On voudrait suivre ici le mouvement moins connu des factions, pour montrer, parmi ces querelles étranges, le signe déjà menaçant des guerres civiles.

*
* *

Les Guises sentaient leur échapper de plus en plus chaque jour l'esprit du Roi. Avec une inquiétude fiévreuse, ils surveillaient les démarches de Montmorency, censuraient ses messages, arrêtaient ses courriers. Aussi bien, jamais, au temps de sa liberté, le vieux ministre n'avait montré plus d'initiative politique, plus d'audace entreprenante que dans sa prison : pendant tout le règne il avait été le frein du gouvernement, maintenant il prenait figure d'impatient, tandis que les Lorrains empêchaient le Roi de glisser vers de nouvelles destinées. Le secrétaire Claude de L'Aubespine, envoyé par Henri II sur la demande de Montmorency et de Saint-André[1], était arrivé à Lille le 23 septembre : il s'en-

[1] L'Aubespine était un ami des Guises. Voici ce que Henri II écrivait au Connétable : « Je vous anvoye Lobépyne, suyvant se que m'avés mandé, quy vous randera bon conte de toutes choses... Vous vous poverés fyer an luy de

tretint une semaine avec les deux prisonniers et Ruy Gomez de Silva, puis il repartit emportant l'adhésion de Philippe II au projet de nommer des plénipotentiaires officiels. Charles et François de Lorraine, au camp d'Amiens, attendaient son retour, craignant l'effet sur leur maître des dépêches du Connétable. Quand ils surent la venue de L'Aubespine, ils envoyèrent le Roi jouer à la paume, reçurent le secrétaire, prirent connaissance de ce qu'il apportait et le transmirent à leur façon [1].

Peut-être le cardinal de Lorraine dut-il à ce petit procédé sa charge de plénipotentiaire. Le 1er octobre, Henri II dépêchait à Doullens l'abbé de Bassefontaine, Sébastien de L'Aubespine, frère de Claude, pour communiquer aux Espagnols les noms des délégués qu'il se proposait de choisir et fixer le lieu des conférences, ainsi que les pouvoirs à donner aux plénipotentiaires. Bassefontaine déclara que son maître, dans le cas où Philippe II désignerait Emmanuel-Philibert comme l'un de ses représentants, adjoindrait aux deux prisonniers qui avaient mené jusqu'alors les négociations, non seulement le cardinal de Lorraine, mais encore le duc de Guise. Cette menace, que le Roi fit sans doute innocemment, parut une mesure de défiance à l'égard de Montmorency, prisonnier du duc de Savoie et enclin à favoriser ce dernier. Les Espagnols, peu désireux de se rencontrer avec le duc de Guise, écartèrent aussitôt le nom d'Emmanuel-Philibert de la liste des plénipotentiaires [2]. Leur homme, c'était le Connétable : « Il est facile, écrivaient-ils, de congnoistre son humeur en ses négociations, car ses motz, sa contenance, sa couleur le descouvrent incontinant. » Quant aux « aultres, de la maison de Guise, ils reçoivent si granz prouffitz des conquestes et si grandes entremises par la guerre

se quy touche mes afayres pour m'estre fydel et bon servyteur, mès du reste asurés vous que s'èt le ceur de seus quy sont isy. Je m'asure que vous m'antandés byen. Je voulderoys estre an sa plase pour le tans quy sera aveque vous. » (Bibl. Nat., ms. fr. 3139, fol. 1 ; autogr.).

[1] J. Alvarotti au d. de Ferrare, 1558, 1er octobre, camp d'Amiens : « M. di Laubespina arrivò hieri di ritorno da M. Connestabile... El cardinal di Loreno et M. di Guisa, sapendo la venuta di Laubespina, mandarono S. Mtà a giocare alla balla per essere i primi ad intendere ciò ch' egli porta et referirlo et farlo referire poi a modo loro à S. Mtà, come soleva fare anco il detto Connestabile. » (Arch. d'Etat de Modène, Francia ; orig.). — Cf. *Diarii d'Emmanuel-Philibert*, p. p. L. Romier (*Mél. de l'Ec. de Rome*, t. XXX, pp. 39-40).

[2] *Diarii d'Emmanuel-Philibert*, p. 41.

qu'ilz ne seront faciles à convertir à la paix et restitution »[1].

Les deux Rois désignèrent, le 6 octobre 1558, leurs plénipotentiaires. Les noms sont bien connus : pour la France, le connétable de Montmorency, le cardinal de Lorraine, le maréchal de Saint-André, Jean de Morvillier et Claude de L'Aubespine ; pour l'Espagne, le célèbre « évêque d'Arras » Granvelle, le duc d'Albe, le prince d'Orange, Ruy Gomez de Silva et le président Viglius van Zwichem. Du côté français, Morvillier et L'Aubespine n'eurent d'autre influence que celle de secrétaires ou conseillers techniques ; les « orateurs » actifs furent Montmorency, Lorraine et Saint-André. Les deux premiers, qui se détestaient personnellement, représentaient, en outre, des politiques tout opposées. Le troisième, soucieux seulement de ménager ses propres intérêts et sa fortune à venir, persista dans l'attitude qui lui était familière : serviteur du Connétable d'apparence, en réalité valet des Guises. On sait que le siège des conférences fut fixé, le 8 octobre, à l'abbaye de Cercamp, en terre française[2].

En attendant l'ouverture des négociations officielles, les factions accentuèrent leur rivalité à la cour de France. Les efforts et les ruses des Lorrains ne pouvaient arrêter l'affection de Henri II qui se tournait de plus en plus vers le Connétable absent. Depuis longtemps, celui-ci savait qu'il lui suffirait de revoir son maître pour être définitivement vainqueur. Il sollicitait des Espagnols un congé qui lui permît d'aller trouver le Roi au camp d'Amiens. « Si je pouvais parler au roi de France, déclarait-il le 24 septembre à Ruy Gomez, je mettrais cette affaire de la paix en bon chemin. » Le Très-Chrétien lui-même, par Bassefontaine, appuya la demande auprès de Philippe II. Les ennemis n'avaient aucune raison de s'opposer à une entrevue favorable à leurs desseins. On signa, le 7 octobre, une trêve de quelques jours entre les deux armées, valable pour le territoire compris

[1] *Papiers d'Etat de Granvelle*, t. V, p. p. 226-227.

[2] Les principales sources connues de l'histoire des négociations sont : G. Ribier. *Lettres et Mémoires d'Estat*, t. II, p. 778 et suiv. ; Weiss, *Papiers d'État du cardinal Granvelle*, t. V, p. 229 et suiv. ; *Mémoires-journaux de François de Lorraine*, p. 429 et suiv. — Pour le commentaire, voy. A. de Ruble, *Le traité de Cateau-Cambrésis*, p. 6 et suiv. (incomplet et souvent inexact) ; F. Decrue, *Anne de Montmorency*, t. II, p. 210 et suiv. (tendance à l'apologie) ; L. Romier, *Jacques d'Albon de Saint-André*, p. 145 et suiv. (point de vue particulier).

entre Doullens, Cercamp, Auxy et Amiens, « une lieue de côté et d'autre du chemin royal ». Et Montmorency reçut aussitôt l'autorisation d'aller visiter son maître. Les Espagnols souffraient alors gravement du manque d'argent. Il ne restait pas même, dans les coffres de Philippe II, de quoi payer aux troupes un mois de solde : « J'ignore comment nous ferons pour l'avenir », notait le duc de Savoie. Ils entourèrent donc le Connétable, à son départ, de prévenances flatteuses, sachant bien qu'auprès de Henri II, il serait le grand, le seul avocat de la paix. Selon l'usage, le prisonnier voulait remettre des otages : « Vous êtes trop homme de bien, répondit Emmanuel-Philibert, pour que nous acceptions des otages de vous. » Montmorency s'en alla sur parole, joyeux et promettant de « faire des merveilles ». Arrivé à Béthune le 7, il passa par Hesdin le lendemain, dîna le 9 à Auxy-le-Château avec le comte d'Egmont ; le 10, à Doullens, il rencontrait les cardinaux de Lorraine et de Châtillon [1].

Henri II était au camp d'Amiens. Le 10 au matin, il reçut un mot de Montmorency lui annonçant sa visite. Si grande que fût sa joie, le Roi n'en dit rien à personne jusqu'au soir : par pudeur sans doute de montrer ses sentiments au duc de Guise. Très tard dans l'après-midi, il déclara qu'il voulait monter à cheval « pour courir les lièvres », et négligemment il ajouta, sans préciser, que « peut-être il rencontrerait le Connétable ». Guise, de mauvaise humeur, observa qu'il « était bien tard pour sortir ». Henri ne répondit pas et partit, précédé à quelque distance du duc de Nevers, d'Alphonse d'Este et d'Antoine de Bourbon. Le rendez-vous était exact. A une grande lieue des tranchées, on vit arriver un cavalier : c'était Montmorency. La captivité avait démoli ce robuste « baron de l'isle de France ». Il montrait maintenant l'air d'un « petit vieux », le visage enflé, la mâchoire tombante, le crâne couvert d'un bonnet sous la toque, l'œil terne, l'allure hésitante [2]. Il salua Nevers, Alphonse d'Este,

[1] J. Alvarotti au d. de Ferrare, 1558, 8 octobre, camp d'Amiens : « M. Connestabile voleva dare hostaggi al duca di Savoia ò al re Filippo, et il pred. duca non ha voluto et l'ha lasciato venire insu la fede, dicendo stimarlo tanto huomo da bene che non voleva hostaggi da lui. » (Arch. d'Etat de Modène, Francia ; orig.). — Cf. *Diarii d'Emmanuel-Philibert*, p. 42.

[2] Alvarotti : « Mons. Connestabile è fatto vecchiotto. S. Eccª ha il volto un pochetto come dire busenfio et pare che quella parte delle mascelle cosi

le roi de Navarre, puis il s'avança vers son maître. Henri II se découvrit : le chapeau à la main, il embrassa le vieillard, et tous deux, plusieurs minutes, restèrent enlacés dans un geste de suprême affection. Dégagé, le Roi passa son bras sur l'épaule du Connétable, et ils s'en allèrent ainsi visiter les tranchées. Une fois la nuit tombée, Montmorency, fatigué de son voyage et affaibli « par le long repos de la prison », voulait se retirer : Henri l'emmena coucher dans sa chambre [1].

Tout le monde comprit l'éloquence de cet accueil : le Connétable, en touchant son maître, son disciple, avait recouvré, comme on disait alors, « le sommet de la faveur ». Les courtisans, prenant le vent, sentirent approcher la chute des Guises et la paix.

L'illustre prisonnier resta deux jours et deux nuits au camp d'Amiens : Henri II ne le laissa ni le jour ni la nuit. Que se communiquèrent ces hommes dans une si longue intimité ? Nous connaissons le principal de leur dialogue : ce fut un réquisitoire contre les Guises. Après s'être justifié par des explications plus ou moins spécieuses, qui contentèrent facilement le Roi, touchant le désastre de Saint-Quentin, Montmorency fit pour son maître un parallèle saisissant de la politique des Lorrains et de la sienne propre. « Votre Majesté, dit-il, peut bien voir aujourd'hui qui de nous avait raison, les Guises qui prônaient la guerre ou moi qui vous conseillais de persévérer dans la trêve de Vaucelles et de vivre en paix : Votre Majesté a dépensé et ruiné un monde, pour ne rien obtenir. » Mais le parallèle ne resta pas toujours aussi général. Le Connétable prétendit opposer son propre désintéressement à la cupidité de ses rivaux : « Je ne demande rien à Votre Majesté, comme elle a pu le

sotto gl'occhi le caschi come dire un poco, porta un berettino di seta fatto a gucchia in testa sotto l'altra beretta, non ha l'occhio così vivo come soleva havere et non stà così ardito della persona nè così acciarito come soleva. » (Arch. cit.).

[1] J. Alvarotti au d. de Ferrare, 1558, 13-17 octobre, long récit de source « guisarde » : «... Accostatosi poi al Re, S. Mtà si cavò il capello et con esso in mano abbrazzò il contestabile et tennelo un pezzo abbrazzato tanto strettamente et teneramente che non è possibile più... Fatti tutti questi complimenti, il Re li gittò un brazzo al collo et lo menò a vedere le trincee... » (Arch. de Modène, Francia; orig.). — Guido Bentivoglio au d. de Ferrare, 1558, 17 octobre, camp d'Amiens (Arch. de Modène, Francia; orig.). — Herc. Strozzi au d. de Mantoue, 1558, 18 octobre, Paris : récit de source « Montmorency » (Arch. d'Etat de Mantoue, Francia : orig.).

constater, et n'ai jamais rien demandé ni pour moi ni pour les miens, tandis que ces autres l'entendent différemment : ils n'ont jamais cessé de solliciter des biens, des bénéfices, des dignités cardinalices, tous les honneurs de terre et de mer, ils aspirent à des destinées encore plus hautes, à des royaumes et choses semblables et, pour cela, ils ont conseillé à Votre Majesté la guerre. » Le Roi écouta, approuva les griefs de son « compère » et y ajouta contre les Lorrains ses propres doléances. Trait étrange et qu'on hésiterait à noter s'il n'était fourni par des témoins sûrs; en tout cas, admirable illustration d'un caractère : ce prince timide, courbé pendant un an, à contre-cœur, sous l'autorité de ministres déplaisants, avait attendu, pour s'en plaindre, l'occasion d'un entretien secret avec son vieux « maître » retrouvé [1].

Secret, à vrai dire, cet entretien ne le fut guère. Des écouteurs diligents rapportèrent au duc de Guise ce que Henri II et Montmorency avaient dit contre sa famille. François sentait, depuis longtemps, s'éloigner de lui et des siens l'âme du Roi, mais il n'avait pas prévu un tel détachement : soldat au cœur primesautier et un peu candide, il en fut accablé. Alvarotti, confident intime et ancien des Lorrains, notait : « Le duc a pensé mourir de chagrin; son visage a montré une douleur si expressive que chacun l'a remarqué. » Guise déclara à ses commensaux qu'il s'en irait chez lui « pour chasser » [2]. Dans toute l'Europe, la nouvelle de cette révolution intime circula avec une rapidité étonnante. Dès les premiers jours de novembre, on se moquait, à Rome, de « la pauvre gent de Guise, pleine d'ambition, qui avait

[1] J. Alvarotti au d. de Ferrare, 1558, 26 octobre, Paris : «... Hora le dico come il detto Contestabile ha dato cosi buono et minuto conto alla Mtà del Re della sua rotta dell' anno passato che S. Mtà è restata satisfattissima di lui. Et inoltre le ha detto che hora ella si puo assai ben chiarire chi la intendeva meglio ò lui a consigliare la perseveranza della tregua et a vivere in pace ò li ssri di Guisa et Lorena a consigliare la guerra, perchè la Mtà S. ha speso un mondo et rovinato un mondo et non ha fatto nulla... ; che esso non vuole nulla da lei et non ha mai voluto nè per se nè per li suoi, come ella ha sempre potuto vedere, ma che questi altri non la intendendo come lui non hanno mai cessato di voler et beni et beneficii et cardinalati et tutti i gradi et da terra et da mare et, aspirando a cose maggiori come a regni et similia, haveano consigliata la guerra... » (Arch. d'Etat de Modène, Francia ; orig.).

[2] Le même, 26 octobre : « Havendo M. di Guisa inteso questo ragionamento ne ha havuto a morire d'affanno et ne ha mostrato in volto uno dolore cosi chiaro che ogniuno se ne è accorto, et diceva a tavola che se n'andaria a casa sua et andaria a caccia. » (Arch. cit. ; orig.).

été en grand péril de sa vie pour la rencontre du Connétable avec Sa Majesté Très-Chrétienne »[1].

La conférence des plénipotentiaires devait se réunir à Cercamp le 13 octobre. Le 12 après dîner, Montmorency partit du camp d'Amiens; Henri II l'accompagna jusqu'à la limite des tranchées avec une escorte de deux mille cavaliers[2]. Le vieillard emportait vraiment « plein pouvoir », toute la confiance de son maître. Les Espagnols, informés de ce qui s'était passé, le félicitèrent avec effusion. Quant au roi de France, cette nouvelle séparation après une rencontre si longtemps désirée le laissa tout attristé. Il fit porter au Connétable ce billet autographe, qu'on dirait d'une amoureuse : « Mon amy, sete lestre fera l'ofyse que je n'è peu fayre quant je vous è dyst adyeu, pour avoyr le ceur sy seré qu'y m'estoyt imposyble de vous ryens dire. Je vous prye de croyre que vous estes la persoune de se monde que j'ème le plus, et pour sela, je ne vous saroys ryens oferyr, car, puysque mon ceur est à vous, je croy que vous pansés byen que je n'épergnerè mes byens ny se quy sera an ma puysanse pour avoyr set heur que de vous ravoyr, que je suplye à Dyeu et à Nostre Dame que se puyse estre sy tost que je puyse estre hors de la poyne an quoy je suys vous ayant perdu de veue.[3] »

*
* *

La première session des conférences de Cercamp s'acheva le 30 octobre. Le principal sujet des disputes, pendant deux semaines, avait été la question de Savoie : boulet que les diplomaties rivales traînaient depuis 1536.

De juridique, ce problème était devenu psychologique : changement qui devait avoir des conséquences décisives. Pour suivre le rôle de Montmorency et le cours presque fatal des négociations sur ce sujet, il faut connaître l'attitude d'Emmanuel-Philibert vis-à-vis des Espagnols. L'illustre vainqueur de Saint-Quentin n'était guère aimé à la cour de Bruxelles. Les ruses défiantes de Philippe II et les jalousies

[1] Pasino de' Giusti au card. Farnèse, 1558, 2 novembre, Rome (Arch. d'Etat de Naples. Carte Farnes., fasci nuovi, II ; orig.).

[2] Leonardo Arrivabene au d. de Mantoue, 1558, 12 octobre, Amiens (Arch. d'Etat de Mantoue, Francia ; orig.).

[3] Bibl. Nat., ms. fr. 3139, fol. 16 ; orig. autog.

de ses ministres ne plaisaient pas au fils du malheureux Charles de Savoie : habitué à la fermeté séduisante et courtoise de l'Empereur disparu, Emmanuel-Philibert subissait avec impatience les nouvelles manières du Catholique. Mais, au fond de ce dissentiment, il y avait un désaccord plus général et plus grave, dont les suites pouvaient ruiner, un jour ou l'autre, les intérêts du duc. Aussi bien que de modes, la cour d'Espagne avait changé de conscience, et, pour le nouveau maître, la question de Savoie devenait une charge ennuyeuse. Après l'invasion par François Ier du duché, Charles-Quint, homme de longue vue, suivant les principes inflexibles de sa politique, avait assumé vis-à-vis de soi-même l'obligation de ne pas désarmer avant que cet attentat ne fût effacé. Jusqu'à l'heure de son abdication, l'Empereur, résistant à son intérêt immédiat, s'était obstiné dans la volonté d'obtenir justice pour l'allié malheureux : avec une énergie vraiment grandiose, il avait maintenu l'honneur de sa protection. En 1558, Philippe II trouvait trop lourd cet héritage moral, il éprouvait durement les inconvénients de la guerre et, pour obtenir la paix, il eût sacrifié la cause de Savoie : ses ministres avouaient dans l'intimité qu'ils étaient « las, excédés » d'une trop longue et vaine revendication. Aussi, venus à Cercamp, traitèrent-ils le problème avec le seul souci des intérêts espagnols : peu leur importait que le duc de Savoie rentrât ou non dans tous ses biens, pourvu que les Français, abandonnant les clefs stratégiques de la région des Alpes et les portes de l'Italie, ne pussent à l'avenir menacer la Lombardie. Une fois retirés ses adversaires de la plaine du Pô, la maison d'Autriche dominerait en reine absolue la Péninsule par Naples et par Milan[1]. Le 18 octobre, les plénipotentiaires français écrivaient à Henri II : le roi d'Espagne « a merveilleusement à cueur de veoir que vous n'eussiez plus riens delà les montz[2]. »

[1] M. Suriano au Sénat de Venise, 1558, 16 octobre, Béthune : « Si sperava che la cosa si dovesse accordar in questo modo : che alcune fortezze restassero in mano de Francesi et alcune altre in mano di questa Mta per securtà dell' uno et dell' altro, et il resto fusse restituito al duca. Ma intendo che i Francesi non vorriano condescender nè anchor a questo partito : il che dispiace a questi signori, non tanto forsi per rispetto del duca del qual sono strachi et satii, sicome S. Ecca è malcontenta de tutti loro, quanto li pareria di perder la riputatione... » (Arch. d'Etat de Venise, Spagna ; orig. chiffré).

[2] Les plénipotentiaires à Henri II, 1558, 18 octobre, Cercamp (Bibl. Nat., ms. fr. 23628, fol. 3 ; reg.)..

Emmanuel-Philibert, sachant toutes ces choses, était mécontent de ses patrons : on récompensait bien mal la victoire décisive qu'il avait donnée aux armées espagnoles, si faibles jusqu'à Saint-Quentin devant les généraux français. Il envoya aux conférences de Cercamp son conseiller, Gian Tomaso Langosco, comte de Stroppiana, Piémontais très fort, très tenace et très souple. Stroppiana emporta un mémoire où étaient exposées les revendications du duc sur tous les anciens Etats de la maison de Savoie, y compris Genève et le Montferrat. En lisant ce papier, Granvelle fit la moue : quant à Genève, il déclara qu'il n'y fallait pas songer ; on risquerait de se mettre en guerre avec les Suisses, « lesquels sont frais et capables de la soutenir longtemps. » La leçon infligée jadis à Charles le Téméraire faisait trembler encore les descendants de la maison de Bourgogne ! D'une manière générale, Granvelle avertit l'agent piémontais que si les deux rois désiraient la paix, c'était par « lassitude », et qu'il convenait de ne pas les ennuyer avec des prétentions dangereuses[1].

De la situation fâcheuse, dans laquelle se trouvait Emmanuel-Philibert, les diplomates français pouvaient tirer grand avantage. Ce fut au contraire un piège où Montmorency tomba par sa naïveté et par ses rancunes contre les Guises. Peu à peu, en effet, le duc de Savoie et son représentant exercèrent sur le Connétable une véritable séduction : un jour, le vieux ministre pensera faire un coup de génie en attirant Emmanuel-Philibert dans son parti à la cour de France et, pour y réussir, il lui restituera les conquêtes alpines.

Mais, quand s'ouvrirent les négociations officielles, cette tendance de Montmorency ne s'était pas encore décidée. Les plénipotentiaires français s'opposèrent unanimement à l'abandon du Piémont : pour les Guises, la possession de ce pays était indispensable à la poursuite de nouveaux desseins en

[1] Stroppiana au d. de Savoie, 1558, 15 octobre, Cercamp : « Mons. d'Arras, discorrendo sopra il memoriale, tra li capituli d'esso trova forte strani ò sia exorbitanti (come lui dice) quel che parla di Geneva, delli paesi occupati da Sviceri et quel dil Monferrato, dicendo nelli doi primi capi saria salire d'una guerra per intrare in un' altra contra Sviceri, quai sono freschi et per mantenerla longamente, et che questi duo re sono lassi e tanto strachi che, se veneranno a una pace, vi veneranno per una strachessa et impossibilità, si che non potrebbano resistere nonche sphorzare una tanta potenza alla restitutione delli Stati di V. Altª ...» (Arch. d'Etat de Turin, Lettere ministri, Vienna, III ; orig.).

Italie ; aux yeux du Connétable, les forteresses subalpines formaient le rempart de la France et la garantie de sa sécurité. Déjà, cependant, les arguments de Montmorency apparaissaient fragiles : fondés sur des considérations de stratégie défensive, ils devaient s'écrouler le jour où Emmanuel-Philibert se montrerait disposé à devenir l'allié du Roi.

Les plénipotentiaires français refirent donc, au début, la proposition que, depuis plus de dix ans, Henri II mettait en avant : mariage d'Emmanuel-Philibert avec la sœur du Roi, Marguerite de Berry, et compensation au duc pour les Etats de Piémont et de Savoie définitivement acquis à la couronne, compensation à prendre soit en France, soit en Italie. Dès le 9 octobre, Jacques de Savoie-Nemours, venu en visite chez son cousin, l'avait vivement engagé à accepter « la sœur et le dédommagement ». Emmanuel-Philibert agréait volontiers l'idée d'un mariage français, mais il désirait la fille aînée de Henri II, et point du tout Marguerite, plus âgée que lui de quatre ans et incapable, pensait-il, de lui donner un héritier. Justement l'espoir que la dynastie de Savoie s'éteignît faute de rejeton incitait la diplomatie royale et surtout les Guises à offrir « la sœur » : devenus vacants, les biens de la maison de Savoie tomberaient naturellement et légitimement au pouvoir des Valois[1]. Sur la fécondité douteuse de Marguerite, question qui avait préoccupé jadis Charles-Quint lui-même, les plénipotentiaires engagèrent avec gravité une querelle plaisante. « Nous ne voulons point, dirent les Espagnols, entrer en dispute sur l'âge de la dite dame, que vous nous avez dit être de trente-cinq ans, pour être chose qui se prend mal de disputer de l'âge des dames ; et, combien qu'elle soit en âge auquel on pourrait encore espérer d'en avoir succession, pourtant serait l'espoir de ce encore beaucoup plus grand si elle n'avait que de seize jusques à vingt ans. » A quoi les Français répondirent par cet argument savoureux : elle n'est nullement « hors d'âge, n'excédant les trente-cinq ans et en montrant beaucoup moins, et étant descendue de race où les femmes ont porté jusque bien tard »[2].

[1] « Mémoires des choses à quoy l'on se pourroit accommoder pour le bien de la paix. » (Bibl. Nat., ms. fr. 3125. fol. 80 ; minute). — Cf. *Diarii d'Emmanuel-Philibert*, p. 42 et *passim*.

[2] *Papiers d'Etat de Granvelle*, t. V, p. 248 et suiv. — Les plén. français à

La question des territoires donna matière à une controverse plus élevée. Tandis que les Français affirmaient que la possession du Piémont était une garantie nécessaire à la sécurité du royaume, les Espagnols invoquaient déjà le principe des frontières naturelles. « Les montagnes, déclaraient-ils, sont les vraies et assurées limites des pays. » Doctrine singulière dans la bouche de gens qui représentaient la monarchie la plus bigarrée du monde. Montmorency, que n'impressionnait pas l'idéologie, répondit brutalement : « Montagnes et rivières se passent[1]. » De ce point de vue les deux thèses étaient irréductibles. Mais Granvelle, laissant vite le terrain géographique, transporta la discussion dans l'ordre des sentiments. Et sa finesse offrit à l'adversaire le piège où il devait fatalement tomber : « Puisque, dit-il en substance, vous accordez assez d'amitié au duc de Savoie pour lui donner en mariage la sœur ou la fille du roi de France, vous devez également lui faire assez de crédit pour ne pas craindre qu'une fois remis en possession de ses biens, il ne livre à votre ennemi la frontière des Alpes. » Merveilleuse suggestion, qui devait gagner peu à peu l'esprit du Connétable, le cœur du Roi et celui de Marguerite. La confiance à donner au duc de Savoie étant une affaire d'appréciation personnelle, il devait en résulter un dissentiment certain entre les plénipotentiaires de Henri II : Emmanuel-Philibert s'efforça dès lors, sûr par ce moyen de vaincre, d'augmenter la confiance des Français à son égard, et particulièrement celle de Montmorency, qui lui appartenait comme prisonnier. Mais tout cela n'était qu'en germe. Avec un peu de constance et de fermeté, les représentants de Henri II eussent pu tirer bon parti des circonstances favorables. Granvelle conseillait secrètement au roi d'Espagne, si ses intérêts étaient sauvegardés et si le duc de Savoie obtenait un *minimum* de réparation, de se montrer conciliant[2].

Plus favorable encore était la position de la diplomatie de Henri II sur le terrain des établissements français en Tos-

Henri II, 1558, 18 octobre, Cercamp : « Ilz sont de là entréz au mariage de Madame vostre seur, de laquelle ilz avoient escript au s^r de Savoye, mais ilz retournent tousjours à dire qu'il crainct n'en avoir poinct d'enfans et est conforté de ses serviteurs et principaux ministres en ce doubte là. » (Bibl. Nat., ms. fr. 23628, fol. 3, vo ; reg.).

[1] Sources citées.

[2] *Papiers de Granvelle*, t. V, pp. 284-285.

cane. Philippe II et ses ministres, depuis quelque temps, détestaient Cosme de Médicis, bien que ce dernier fût un des anciens alliés de la maison d'Autriche : les agents les mieux informés assuraient alors que, pour déplaire au duc de Florence, les Espagnols n'eussent pas fait d'opposition sérieuse aux demandes françaises touchant cette région. Il est vrai que Philippe II avait cédé à Cosme, le 19 juillet 1557, ses droits de souveraineté sur l'État de Sienne et que c'eût été une grave offense que de les reprendre. Mais le Catholique, sans annuler sa donation, pouvait jouer un mauvais tour au duc en rétablissant la République toscane dans son ancienne liberté [1]. Les Français se souciaient bien peu de ces choses; mal informés, ils étaient en outre mal intentionnés : « l'on se pourra servir et aider de ce que nous tenons au Siennois », disait leur programme [2]. En réalité, désireux, s'il était possible, d'échanger les territoires de Montalcino contre un avantage quelconque, ils inclinaient à une résignation prématurée. Les Guises, éloignés par de vieilles rancunes de la cause des *fuorusciti* florentins et d'ailleurs interprètes des combinaisons du duc de Ferrare, n'éprouvaient que de l'aversion pour la Toscane. Quant à Montmorency, il voyait dans l'abandon de ces territoires lointains un bon moyen de réaliser des économies. Les plénipotentiaires n'étaient pas disposés à mieux défendre la Corse. Sur ce sujet, voici leur intention : « Sera bon d'aviser quel service et quelle commodité on peut tirer de la Corse, et si l'importance en est plus grande que des deniers que l'on pourrait obtenir des Gènois, considérant la grande dépense qu'il faut y faire chaque année [3]. »

Mais de ces dispositions secrètes et de ces faiblesses rien ne parut officiellement dans les conférences d'octobre. Les Français affirmèrent le maintien de leurs exigences anciennes touchant Calais, le Piémont, le Montferrat, Sienne

[1] M. Suriano au Sénat de Venise, 1558, 16 octobre, Béthune, au sujet de Sienne : « Mi vien affermato da persone di auttorità che, se le altre difficultà si accordano, questo Ser^mo Re non sarà difficile a consentir in questo al voler de' Francesi, seben pare gran cosa che in un re cosi grande possa cascar questa volontà di privar altri di quello che li ha donati una volta. Ma l'odio di tutta questa natione contra quel duca di Fiorenza è tanto che si può creder che si faria questa et maggior cosa in danno di S. Ecc^a quando si potesse... » (Arch. d'État de Venise, D. al Senato, Spagna ; chiffre orig.).

[2] Bibl. Nat. ms. fr. 3125, fol. 80 ; min.

[3] *Ibid.*

Montalcino et la Corse. Ils écrivaient, le 21 octobre, à Henri II : « Tant plus nous voyons cler en ceste négociation, tant plus jugeons-nous qu'il ne fault riens espérer de vostre ennemy que le pis qu'il pourra faire [1]. » Fermeté de façade que minaient des dissentiments plus ou moins cachés et des tendances nettement opposées. En réalité, les plénipotentiaires du Très-Chrétien n'étaient résolus que sur deux questions : celle de Calais et celle du Piémont ; sur ces points la diplomatie française restait attachée aux prétentions qu'avait exprimées le cardinal de Lorraine dès les conférences de Péronne, en mai 1558. C'était le programme des Guises, que Henri II n'osait pas encore désavouer [2]. A cette belle contenance, les Espagnols répondirent par une attitude aussi fière ; mais, de fait, ils cherchèrent à éviter une rupture. « La négociation de la paix, notait Emmanuel-Philibert, va fort froidement. Dieu mette fin à tant de maux ! [3] »

La trêve, renouvelée le 17 octobre, fut prolongée *sine die* le 28. Le 30, on suspendit les conférences pour une semaine [4].

*
* *

Au mois de novembre 1558, s'écroula subitement, devant l'Europe étonnée, tout l'édifice qu'avaient construit les Valois depuis soixante ans. Alors apparurent, dans une crise à la fois mesquine et grandiose, les inquiétudes qui ravageaient l'esprit de Henri II.

Tout le monde savait combien Montmorency désirait la paix pour recouvrer sa puissance à la cour [5]. Le Roi lui-même ne pouvait plus supporter l'absence de son premier conseiller. Il faut relire les billets qu'il lui adressait, pour comprendre les incidents publics : « Mon ami, je vous assure

[1] Les plén. français à Henri II, 1558, 21 octobre, Cercamp (Bibl. Nat., ms. fr. 23628, fol. 5-6 ; reg.). *Papiers de Granvelle*, t. V, p. 262 et suiv.

[2] Voy. L. Pingaud, *Correspondance des Saulx-Tavanes*, p. 40.

[3] *Diarii d'Emmanuel-Philibert*, p. 44.

[4] G. D. del Orsa au card. Farnèse, 1558, 18 octobre, du camp espagnol : « S. Mtà [Philippe II], dopo haver procurata la pace, ha chiesta la tregua per questi pochi di con la maggior instanza del mondo, non potendo più mantenere il suo essercito che pativa estremamente d'ogni cosa et di foraggio massimamente. » (Arch. d'État de Naples, Carte Farnes., fascio 698 ; orig.).

[5] Voy. par exemple, F. Hotman à Bullinger, 1558, 23 octobre, Strasbourg (*Revue histor.*, t. II, p. 19).

que Monsieur de Guise ne désire la paix, me remontrant tous les jours que j'ai plus de moyens de faire la guerre que je n'eus jamais et que je n'en saurais tant perdre, en faisant la guerre, que je n'en rends si vous venez d'accord. Faites ce que vous pourrez afin que nous ayons la paix. Et ne montrez cette lettre que au maréchal de Saint-André et la brûlez après. Le dit personnage [Guise] a dit ici à quelqu'un que, tant que la guerre durera, pas un de vous deux ne sortirez jamais de prison, et pour ce pensez-y, comme chose qui vous touche[1]. »

Après la suspension des conférences, les plénipotentiaires étaient partis de Cercamp. Le Connétable, le cardinal de Lorraine et le maréchal de Saint-André arrivèrent à la Cour le 2 novembre dans l'après-midi. Ils trouvèrent le Roi chez Diane de Poitiers. Henri II prit aussitôt Montmorency par la main, le mena saluer la Reine, puis se retira, pendant deux heures, seul avec lui. Ensuite, un long entretien eut lieu jusqu'au souper avec la favorite et Catherine de Médicis. Le Connétable mangea à la table et à côté de son maître. Celui-ci lui fit préparer un lit pour la nuit dans la garde-robe de sa propre chambre[2]. Nous allons voir à quoi aboutit cette intimité.

Les négociations de Cercamp recommencèrent le 7 novembre. En partant, Montmorency avait promis la paix au Roi. Celui-ci, considérant l'affaire comme finie, montrait une joie puérile : il parlait à tout venant des tournois, des jeux et des fêtes par lesquels il voulait réjouir les noces de sa sœur avec le duc de Savoie. Et les tailleurs en préparaient déjà les costumes[3].

[1] Bibl. Nat., ms. fr. 3139, fol. 8 ; autogr. — Cf. G. Guiffrey, *Lettres de Dianne de Poytiers*, p. 155.

[2] G. Michiel au Sénat de Venise, 1558, 5 novembre, Paris : « Giunsero ali doi in Corte sulle tre hore dopo desinare M. il Conestabile, il Rmo di Lorena et il mar. di Santo Andrea, et trovorno il Re Chmo nella camera di Madma di Valentinois. Il quale pigliando subito il Conestabile per mano nè mai più lasciandogliela per quel tempo stettero insieme, lo condusse in prima a far riverentia alla Regina Chma, di poi si ritirò con lei in negotio per spatio di due hore continue. Et tornati un'altra volta a trattenersi con la Regina et la prefata di Valentinois fino all'hora della cena, volse la Mtà S. cenasse in sua compagnia, et, per haverlo più appresso, gli fece preparare un letto nella guardarobba contigua alla sua camera, continuando più che mai i favori verso di lui in pubblico et in privato. » (Arch. d'Etat de Venise, D. al Senato, Francia ; orig.).

[3] Stroppiana au d. de Savoie, 1558, 12 novembre, Cercamp ; « M. de Carnevalet, qual è scudero di scuderia et gentilhuomo della camera dil re di Franza,

Cette exubérance était très prématurée. Après une semaine de conférences, les plénipotentiaires se trouvèrent en opposition complète, sans pouvoir avancer. Informés par le menu des gestes et des paroles imprudentes du roi de France, les Espagnols reprirent toute leur insolence. Ils déclarèrent brutalement que Philippe II « ne ferait rien, si les Français ne restituaient le Luxembourg à l'Espagne, Calais aux Anglais, toute la Savoie et tout le Piémont à Emmanuel-Philibert, tout le Montferrat au duc de Mantoue, la Corse aux Gênois, et s'ils ne quittaient sans réserve la Toscane ». Ils ajoutèrent qu'ils ne voulaient négocier que sur cette base et, comme les autres protestaient, ils menacèrent de rompre aussitôt[1].

Le 13 novembre au soir, la guerre était décidée. Le 14 au matin, L'Aubespine, évêque de Limoges, partit de Cercamp en toute hâte pour aller informer Henri II de cette catastrophe et lui demander des instructions. Le Roi fut accablé. Pourtant, son orgueil se révolta contre l'arrogance des Espagnols. Le 14 au soir, il renvoyait l'évêque de Limoges avec l'ordre de rupture[2].

Dans la nuit, arrivèrent deux lettres autographes de Montmorency, l'une adressée au souverain, l'autre à Diane de Poitiers. La favorite qui, pendant tant d'années, avait soutenu la fortune des Guises, s'était détachée d'eux pour des motifs d'intérêt, et le Connétable, profitant de cette brouille avec un art de l'intrigue où il excellait, avait conquis d'un coup son ancienne rivale en accordant le mariage de son fils, Henri de Montmorency-Damville, avec la petite-fille et héritière de Diane, Mademoiselle de Bouillon[3]. Dans cette lettre,

che vene dalla Corte, dice che il pred. re tene tanto per certa la pace che non fà che devisare dil modo che ha di ricevere, honorare et carezzare V. A. in suo regno et delle giostre, giocchi et feste che si hano da fare per le sue nozze... » (Arch. d'Etat de Turin, Lettere ministri, Vienna, III ; orig.). — Herc. Strozzi au d. de Mantoue, Francia ; orig.).

[1] Le card. Trivulzio au card. Carafa, 1558, 16 novembre, Paris (Arch. Vatic., Principi. XI, fol. 361 ; orig.). Herc. Strozzi au d. de Mantoue, 1558, 16 novembre, Paris (Arch. de Mantoue, Francia ; orig.). — J. Alvarotti au d. de Ferrare, 1558, 18 novembre, Paris (Arch. d'Etat de Modène, Francia ; orig.). — Les événements si graves de novembre 1558 ont échappé à tous les historiens, parce que, pour cette période, les papiers de Granvelle manquent.

[2] Réponse des plénipotentiaires à Henri II, 1558, 16 novembre, Cercamp (Bibl. Nat., ms. fr. 23628, fol. 15 vo ; reg.).

[3] Herc. Strozzi au d. de Mantoue, 1558, 15 décembre, Poissy : « Alla venuta di M. Illmo Conestabile o poco dappoi si faranno le nozze de M. Damvilla nella figliola primagenita di Mad^a di Boglione, quale già molti giorni sono l'ha pro-

il la suppliait de conseiller à son maître de « prendre la paix comme elle s'offrait ».

Le 15 novembre au matin, Henri II à peine levé partit pour la chasse. La cour, croyant la guerre inévitable, était en rumeur ; la faction des Guises triomphait. Rentré, le Roi s'enferma longtemps avec Diane de Poitiers. Quand il sortit, il donna l'ordre de réunir immédiatement le conseil des affaires. Il portait un air d'assurance et de domination qu'on ne lui avait jamais vu. Devant ses conseillers rassemblés, il prit aussitôt la parole : « Après avoir mieux considéré ma situation, dit-il, j'ai résolu de faire la paix avec le roi Philippe par n'importe quel moyen : pour cela, je consens à restituer toutes mes conquêtes en Luxembourg, en Montferrat, en Corse, en Piémont — sauf trois, quatre ou cinq places —, et en Toscane. Je veux garder Calais. » Il termina d'un ton impérieux : « Je vous ai convoqués pour vous faire savoir ma volonté et non pour autre chose. » Seul dans l'assemblée, Charles de Marillac commença de protester ; le Roi lui ordonna brutalement de se taire. Et tous restèrent silencieux, stupéfaits et résignés devant l'attitude du maître. Henri II dépêchait aussitôt un nouveau courrier, M. de Saint-Sulpice, à Cercamp pour démentir les instructions données à l'évêque de Limoges et informer les plénipotentiaires des dernières décisions[1]. C'est alors, semble-t-il,

messa : che è stato causa che tra M. Illmo Conestabile et Mada duchessa di Valentinois è nata una grandissima confederatione, il che ha fatto marevigliare molti per la poca amicitia che per il passato è stata tra loro. » (Arch. de Mantoue, Francia : orig.).

[1] Le card. Trivulzio au card. Carafa, 1558, 16 novembre, Paris : « Hieri scrissi a V. Sia Illma dandole aviso della rottura ch'era nata tra li ssri deputati dopo il ritorno loro all'abboccamento ; per il che non solo si temeva dell'essito del negotio, ma si haveva quasi totalmente per eselusa la pace, perchè con la speditione di M. di Limogies il Re piùtosto accennava di non voler passar più avanti di quello ch'haveva accettato fin all'hora che altrimenti. Hora per un aviso che si è havuto hoggi di corte et da bonissimo luogo, s'intende che S. Mtà Chma ha talmente mutato parere che non solo s'è ravvivata la speranza, ma par quasi impossibile che non succeda l'accordo, perchè hieri, dapoi che tornò dalla caccia, havendo lungamente ragionato con Mada di Valentinois laquale haveva havute lettere, sicome anco il Re, da M. Conestabile scritte da sua mano, se n'andò negli Affari, dove disse che non per consultare quello che si dovesse fare era entrato in consiglio, ma per esponere la sua deliberatione, laquale era in somma che poichè questo negotio dell'accordo era caminato tanto inanzi, si dovesse condurre al fine, non volendo guardar tanto al suo particolar interesse che ne potesse nascere il disturbo di quel bene universale che risultarebbe della conclusione della pace, laquale S. Mtà voleva in ogni modo. Quivi havendo voluto qualch'uno replicare et dir la sua opinione sentendo forse diversamente dal Re, li fu da lui comandato che tacesse. Et cosí con questa resolutione dell animo di S. Mtà, fu a questi ssri ministri espedito un corriere dietro a M. di Limogies che doverà ò prevenirlo ò arrivar nel

que fut porté au Connétable le fameux billet, écrit moitié par le Roi, moitié par Diane, qui offre une illustration audacieuse des rivalités secrètes de la cour[1].

L'extraordinaire séance du Conseil, après la première stupeur, souleva des mouvements presque tragiques. Les Lorrains et Catherine de Médicis, qui leur appartenait depuis le mariage du Dauphin, voulurent reconquérir Henri II. La veille même, 14 novembre, Catherine et le duc de Guise avaient fait jurer au souverain de « ne jamais rendre le Piémont ». Montmorency et son abjecte alliée, la favorite, obtenaient donc un parjure ! La Reine montra, comme jadis aux heures sanglantes de la guerre de Sienne, l'énergie et la violence que cachait sa soumission quotidienne. Elle se mit à genoux aux pieds du Roi pour l'ébranler encore : « Le Connétable n'a jamais fait que du mal ! » s'écria-t-elle. — « Il a toujours fait du bien, répondit Henri II, et quant au mal, ceux-là l'ont fait qui me conseillèrent de rompre la trêve de Vaucelles, » et il la laissa sans plus. Quelques heures après, Catherine, retirée dans sa chambre, lisait « les histoires de France ». Diane vint lui demander « ce qu'elle

medesimo tempo : onde non si dubita più quasi che la pace non sia per rimaner finalmente conclusa... » (Arch. Vatic., Principi, XI, fol. 361 ; orig.). — J. Alvarotti au d. de Ferrare, 1558, 18 novembre, Paris : « Dopo la gionta delli ssri ministra a Cercan, mandorno M. il vescovo di Limoges alla Mtà S. per farle intendere come li ministri del re Filippo si haveano lasciato intendere che S. Mtà Catca non faria nulla senza la restitutione di Cales alli Inglesi, di tutto quello che si tiene a lei del ducato di Lucemburg, di tutta la Savoia et tutto il Piemonte al duca di Savoia, di tutto quel che si tiene del Monferrato alla casa id est al sr duca di Mantova, della Corsica a Genovesi et di tutto quello che tiene in Toscana, che diede et ragionevolmente gran dispiacere a S. Mtà et la pose in gran fastidio. Tuttavolta ella rimandò il detto di Limoges a dire alli suoi ministri che non faria nulla. Et havendovi poi dormito sopra la notte et havendo il Conestabile scritto una lettera a Mada Siniscialla, pregandola di eshortare il Re a pigliare la pace di quel modo che la poteva havere, et havendo S. Mtà intesa l'opinione di detta dama, che si affaticò assai per farle credere che questo fosse il suo avantaggio, mutò opinione et fece il giorno che seguì alla partita del detto di Limoges chiamare il suo Consiglio, et li disse che havendo meglio considerato al caso suo, havea deliberato di volere in ogni modo la pace col re Filippo et si contentava di rendere tutto quello che teneva del ducato di Lucemburg, tutto quel del Monferrato, tutta la Corsica, et tutto il Piemonte, fuor che tre, quattro in cinque piazze, tutta la Toscana, et voleva tenere Cales per se soggiungendo loro che li havea chiamati solo per farli sapere questa sua risolutione et non per altro, volendo loro fare un torno da padrone. M. il vescovo di Viena volse parlare et contradire, ma la Mtà S. li diede sulla voce et non lo lasciò punto parlare, di modo che ognuno si ammuti, sentendo ch'ella havea si fermamente deliberato voler la pace. Et così S. Mtà mandò un altro dietro al detto di Limoges... » (Arch. d'État de Modène, Francia ; chiffre orig.). — Henri II au Connétable : annonce ses décisions (Bibl. Nat., ms. 3139, fol. 24 ; autog.).

[1] Henri II et Diane de Poitiers au connétable, s. d. (Bibl. Nat., ms. fr. 3139 ; autogr. de deux mains).

lisait de beau ». La réponse fut roide : « Je lis, dit textuellement Catherine, les histoires de ce royaume, et j'y trouve que de temps en temps, à toute époque, les putains ont dirigé les affaires des rois. » Et elle partit[1]. L'attitude de la Reine commandait celle des Lorrains. Dans la journée, Henri II, s'adressant au duc de Guise, lui demanda ce qu'il pensait de sa décision. François répartit insolemment : « Je me laisserais trancher la tête plutôt que de dire qu'elle est honorable et avantageuse pour Votre Majesté.[2] »

La nouvelle de ces scènes étranges ne s'ébruita que le 16 novembre à travers le royaume : elle produisit partout l'émotion d'un grand événement. Très tard dans la nuit, un ami, confident des affaires d'État, vint réveiller l'ambassadeur de Mantoue, qui était alors à Paris : « Je suis accouru pour t'annoncer une bonne nouvelle : la paix est accordée et le Roi restitue à ton patron tous ses États.[3] »

[1] J. Alvarotti, 1558, 18 novembre : «... M. di Guisa dice chel giorno avanti si havesse fatto promettere con giuramento dalla Mtà acciò ch'ella non renderia mai il Piemonte, et nonostante anchora che la Regina havesse fatto ogni vivo et gagliardo ufficio con S. Mtà acciò ch'ella non si confirmasse in una tale et tanto poco honorata opinione et risolutione et gettatosele alli piedi con le ginocchie in terra per divertirla, rimostrandole che colui id est il Conestabile non feci mai che male, a che il Re rispose che ognuno sentiva il suo male et chel Conestabile havea fatto sempre bene et che male haveano fatto quelli che lo consigliorno a romper la tregua ; et così senza moversi punto della sua opinione, la lasciò con questo, et mandò via l'huomo con la sudetta risolutione, che ha fatto stupire ognuno che l'ha intesa... Stando la Regina dopo queste risolutioni in un suo gabinetto, leggendo per suo passatempo le historie di questo regno, et andatovi Madª Sinisciala et dimandato a S. Mtà ciò che leggeva di bello, le rispose : « le historie di questo regno et trovava che sempre di tempo in tempo le donne putane, per dire come ella disse, sono state causa delli affari delli re », et la lasciò con questo... » (Arch. de Modène, Francia ; chiffre orig.).

[2] J. Alvarotti, 1558, 18 novembre... « M. di Guisa essendo dimandato dal Re quello che li pareva di questa sua risolutione, disse che più tosto si lasceria mozzare la testa che mai dire che essa fosse nè honorata nè vantagiosa per S Mtà et ne resta il più mal contento del mondo... » (Arch. de Modène, Francia ; orig.).

[3] Herc. Strozzi au d. de Mantoue, 1558, 16 novembre, Paris : « Scrissi a V. Ecc. della partita di corte di questi ssri deputati per andarsene a finire l'abboccamento per la pace, dove cominciorno a negotiare sopra li particolari et difficoltate restate, lequale parve che si facessero più difficile quanto più le trattavono, di modo che qua era corso un strepito che tutto era ito in fracasso, et per dui giorni siamo restati in questo timore. Pùr hora per la gratia di N. Sre pare che le cose siino ridotte a bonissimo termine. Et questa sera assai tardi mi è venuto a trovare un amico mio degno di fede e persona chi sà et interviene in questa corte in cose di molta importanza et me ha detto : « Io ti son venuto a trovare per darti una bona nova che è questa che la pace è accordata et al tuo signore si rende per certo Casale con tutto el Stato, et ciò ti dico per cosa verissima. » (Arch. d'État de Mantoue, Francia ; orig.). — G. Michiel au Sén. de Venise, 1558, 16 novembre, Paris : « Non par si debba hormai più stare in dubbio che non sia per seguir la pace, dicendo il Re di volerla in ogni modo et che in questo non vuole consiglio di alcuno. » (Arch. d'État de Venise, D. Senato, Francia ; orig.).

De cette crise le parti des Guises sortit définitivement vaincu, dans une disgrâce morale. Tout autre roi eût renvoyé de la cour des conseillers qu'il ne pouvait plus supporter. Mais Henri II était incapable d'énergie dans les choses du cœur. Il n'osait ou ne voulait se séparer des amis de sa jeunesse. Vers le 20 novembre, à Saint-Germain, entre le Roi et François de Lorraine un dialogue émouvant précisa cette situation étrange. On disait parmi les courtisans que le souverain, au cours de sa dernière entrevue avec Montmorency, lui avait promis pour son fils en survivance la charge de Grand-Maître. Le duc de Guise se plaignit : « Sire, dit-il, Votre Majesté peut avoir souvenir qu'au temps de son avènement, Elle me promit la charge de Grand-Maître de France. » Henri II, gêné, murmura des paroles évasives. Alors, François déclara : « Sire, puisque Votre Majesté me tient en si petite estime et considération et fait si peu compte de ma personne et des très grands services que je lui ai rendus, je quitte son service en tout et pour tout : avec sa permission, je me retirerai chez moi, lui promettant et jurant de ne plus vêtir l'armure, de vivre seulement et de prier Dieu ! » Abasourdi, le Roi répondit : « Vous avez tort, je vous aime. [1] »

A Cercamp, tout était changé. Jusqu'au 13 novembre, on n'avait pu trouver un moyen de discussion touchant les conquêtes italiennes [2]. Mais après l'arrivée de Saint-Sulpice, qui apportait les nouvelles résolutions de Henri II, les Français devinrent si conciliants que leurs adversaires crurent à une manœuvre. A partir du 17, les Espagnols eurent cause gagnée sur le principe des restitutions, sur la Toscane, la Corse, le Luxembourg et les États de Savoie. Il ne restait

[1] J. Alvarotti au d. de Ferrare, 1558, 28 novembre, Paris : « Havendo M. di Guisa inteso chel Re promise al Conestabile l'ufficio et il grado di gran maestro di Francia per M. di Momoransi suo figliolo, detto M. di Guisa disse a S. Mtà dopo giorni a San Germano : « Sire, la Mtà V. si può ricordare come al tempo « che fu al principio del suo avenimento alla corona, La mi promisse l'ufficio « di gran maestro di Francia. » Et non havendo havuto risposta uguale a la dimanda, S. Eccª replicò et disse : « Sire, poichè veggo d'essere in così poca stima « et consideratione vostra et tenuto così poco conto della persona mia et de' « tanti gran servitii che l'ho fatti, io acquito il servitio suo in tutto et per « tutto, et con buona gratia sua mi ritirarò a casa mia, et le prometto et giuro di « non vestire più l'arme et di attendere solo a vivere et a pregare Dio » Il Re restò tutto attonito di questa risolutione di S. Eccª, et li disse chel havea torto et che lo amava... » (Arch. de Modène, Francia ; chiffre orig.).

[2] Stroppiana au d. de Savoie, 1558, 8, 9, 13 novembre, Cercamp (Arch. d'État de Turin, Lettere ministri, Vienna, III ; orig.).

plus à régler que les détails et la procédure de ces restitutions et à fixer le nombre des places que le Très-Chrétien voulait garder en Piémont. Une seule question demeurait entière, celle de Calais, — conquête personnelle du Roi. Saint-Sulpice répéta aux plénipotentiaires ce que son maître avait dit déjà maintes fois : « Je perdrai ma couronne plutôt que de rendre Calais.[1] » Au cardinal de Lorraine, démonté par la révolution du 15 novembre, la résistance de Henri II sur Calais permit de reprendre pied : le 23, il faillit obtenir ce qu'il cherchait, la rupture des conférences[2].

A vrai dire, bien que le Très-Chrétien eût abandonné la thèse soutenue pendant quinze ans par la diplomatie royale et accepté le principe des Espagnols, la question de Savoie offrait encore riche matière à disputes. Quels seraient le nombre et la situation des places laissées aux Français en Piémont ? Pourvu que la Lombardie fût à l'abri de toute menace, Philippe II et ses conseillers inclinaient à céder sur ce terrain. Dès lors les Espagnols ramenèrent leurs efforts vers la question de Calais, qui, seule, retarda de plusieurs mois la conclusion de la paix. Il appartenait donc à Emmanuel-Philibert de défendre lui-même ses intérêts et d'arracher aux Français une restitution à peu près complète des États de Savoie.

Entre le duc et Montmorency, — le vainqueur et le vaincu de Saint-Quentin, — unis d'ailleurs par des liens de famille, l'intimité devenait chaque jour plus étroite. Au camp espagnol, le 25 octobre, on avait vu arriver les fils du Connétable avec M. de Villars et plusieurs Français « de distinction ». Emmanuel-Philibert les fit dîner et les entretint longuement[3].

[1] Stroppiana au d. de Savoie, 1558, 15 novembre, Cercamp : « È venuto un M. de San Sulpicio, qual si è lassato intendere che esso Re venerà bene in le cose di V. A^a e tutte l'altre, salvo quelle di Cales in quale dice chel stà ostinatissimo et più presto vole mettersi a resigho di perdere la corona che retornarlo. » (Arch. de Turin, Vienna, III ; orig.). — Cf. Kervyn, *Relations politiques des Pays-Bas et de l'Angleterre*, t. I, p. 276.

[2] G. Michiel au Sén. de Venise, 1558, 24 novembre, Poissy : « Voleva il R^mo di Lorena (per quello si è inteso questa matina per un corriere espedito da S. S. R^ma et arrivato questa notte) sopra il disparere delle cose di Cales licentiarsi dall'abboccamento et ritornarsene in quà, lasciando non solo imperfetta, ma rotta ogni pratica. » (Arch. d'État de Venise, D. al Senato, Francia ; orig.). — Sur la nervosité du cardinal de Lorraine à ce moment, Henri II à Montmorency (Bibl. Nat., ms. fr. 3139, fol. 11 ; autogr.). — Cf. *Relations des Pays-Bas et de l'Angleterre*, t. I, p. 319.

[3] *Diarii d'Emmanuel-Philiberl*, p. 44.

Une fois obtenu le principe de la restitution, le duc s'efforça d'échapper au mariage qu'on lui offrait et de gagner quelques places sur celles que le Roi voulait retenir. A vrai dire, il n'était pas facile d'écarter Marguerite : la princesse, informée que son futur époux ne montrait point un grand goût pour elle, s'en offensait, et l'on fit comprendre au récalcitrant qu'il devait se résigner à payer de sa personne la générosité du Très-Chrétien [1]. En vain essaya-t-il de mettre sur le tapis un projet de mariage avec Élisabeth d'Angleterre [2]. La question des places n'était pas moins ennuyeuse. Henri II résistait très fortement aux demandes d'Emmanuel-Philibert. Sur la cause de cette résistance, les historiens se sont trompés : on a cru que le Roi voulait garder ainsi le moyen de rouvrir les guerres d'Italie. Un tel espoir guidait, en effet, la conduite du cardinal de Lorraine. Mais le souverain lui-même obéissait à des motifs tout autres, à des motifs d'honneur. Le Piémont offrait depuis le règne de François Ier les caractères d'un patrimoine et d'une province française, il avait été annexé et « naturalisé » légalement, il avait perdu ainsi la forme toujours provisoire d'une conquête non juridique : sa restitution impliquait donc, sans nul doute possible, un démembrement du royaume. C'était pour éviter de quelque manière une telle honte et ne pas encourir le mépris de son peuple, comme aussi bien les remontrances des corps conservateurs de l'État, que Henri II voulait absolument retenir des places fortes en Piémont. Montmorency, après la reculade du 16 novembre, fit aux représentants d'Emmanuel-Philibert une déclaration très nette à ce sujet : « Le roy de France entend de ne rien retenir à Vostre Alteze, mais Sa Majesté veult que le monde cognoysse que le roy d'Espagne ne l'a peu contraindre à se

[1] Stroppiana au d. de Savoie, 1558, 13 novembre, Cercamp : « M. du Bouchet ha scritto a V. Aª di qualche dubbio che Madama Margerita tene ch'ella non la prendi volontieri. Sarà bene che V. Aª la removi da quella oppinione... » (Arch. d'Etat de Turin, Vienna. III ; orig.).

[2] Du Bouchet au d. de Savoie. 1558, 17 novembre, Cercamp : «... Je n'ay failly de toucher quelque chouse du mariage de Vostre Alteze en Angleterre, dont ilz ont craincte, et l'auroient encoure plus grande si ce n'estoit que deulx chouses les faict penser que Vostre Alteze n'y voudra prétendre : l'une la religion, et l'autre que Madame Ysabeau est née, vivante la reine mère de la reine régnante. A cella je leur répond que lad. dame vit catholiquement autant qu'on sçauroit dire, et, quant à la nayssance, que je ne say point de plus beau privilège de légitimation qu'un royaume d'Engleterre... » (Arch. de Turin, Francia, I ; orig.).

despouiller entièrement des conquestes du feu roy François son père, et, par conclusion, le roy de France ne veult pas infamer son histoire.[1] »

Sur ce terrain, la division des plénipotentiaires français était certaine. Puisqu'on ne retenait des forteresses que pour sauver l'honneur, peu importait leur situation et leur nombre : ainsi pensait le Connétable. Au contraire, le cardinal de Lorraine soutint jusqu'à la fin qu'il fallait garder les forteresses les plus efficaces. Montmorency lui-même était un peu gêné par la crainte de l'opinion publique : « Si j'étais complètement libre, faisait-il entendre au duc de Savoie, je plaiderais bien mieux la cause de Votre Altesse, car, en France, il y a beaucoup de bons capitaines, mais peu d'hommes pacifiques comme moi. » Et il avouait, avec cette grosse ingénuité qui se mêlait souvent à sa sournoiserie : « J'ai toujours procuré et maintenu la paix autant qu'il m'a été possible, j'ai toujours détesté la guerre par égard au bien public et par souci de mon intérêt particulier, car, de la guerre, je ne peux attendre rien, et j'y ai beaucoup de pairs, tandis que, en temps de paix, je suis le seul vice-roi. » Prisonnier d'Emmanuel-Philibert, il redoutait les calomnies que ses ennemis ne manqueraient pas de répandre à ce sujet : « Par jalousie, disait-il encore, on remontre au peuple et au Roi que je travaille non pour le service de mon maître et du royaume, mais en vue de mon intérêt personnel, pour obtenir ma libération de captivité.[2] »

[1] Du Bouchet au d. de Savoie, 1558, 17 novembre, Cercamp : « Vostre Alteze verra par la lettre que le conte de Stroppiana luy escrit les propoz q'aujourd'huy a tenus au d. conte le secrétaire du Connestable, lequel en personne m'avoit ce matin dit tout le mesme, je dis le Connestable. Le semblable ont faict le conte de Villars et l'évesque de Lymoges, qui n'espargnent tous les serments qu'on peult jurer afin de faire croyre que le roy de France entend de ne rien retenir à Vostre Alteze, mais que Sa Majesté veult que le monde cognoysse que le roy d'Espagne ne l'a peu contraindre à se despouiller entièrement des conquestes du feu roy François, et que, par conclusion, le roy de France ne veult pas infamer son histoire. Ce soir, le s^r de Carnavalet, gentilhomme de la chambre du roy de France et son escuier d'escuirie, est entré avecque moy en la chambre de Made de Lorraine sur le mesme propos, me déclairant que s'il ne tenoit qu'à Villeneuve d'Ast, que la paix ne laiceroit de se faire, quoyqu'à leur compte c'est de leur patrimoine et que, par le traicté de Crespy, l'Empereur leur en layssoit la jouyssance et remettoit Mons. d'Orléans en son droict de toute la conté d'Ast en cas qu'ils n'espouzast la fille ou la niepce de l'Empereur. Brief, à les ouyr parler, ilz font telz oufres en ceste négociation que si la paix ne s'ensuit, ilz se tiennent pour justifiés, devant Dieu et devant les hommes, qu'à eulx n'aura tenu.,. » (Arch. de Turin, Francia, 1 ; orig.).

[2] Voici le passage capital de la lettre de Stroppiana au d. de Savoie, qui

Bien sûr, Montmorency n'eût pas soumis de plein gré les affaires du royaume à sa commodité privée. N'empêche qu'ayant pris le rôle d'ami secret d'Emmanuel-Philibert, il devait fatalement tomber en des fautes plus graves. D'abord, en déclarant que, s'il était libre, il défendrait mieux les intérêts du duc, il offrait à celui-ci, consciemment ou non, un véritable marché.

Le prince n'était ni assez riche ni assez naïf pour libérer son prisonnier gratuitement, mais il comprit aussitôt quel parti il pouvait tirer des négociations touchant la rançon du Connétable, et nous allons voir qu'il ne tarda pas à lui proposer sans vergogne un contrat déshonorant. D'ailleurs, il devait en résulter une conséquence plus générale, à laquelle déjà nous avons fait allusion : à force de traiter secrètement avec Emmanuel-Philibert, à l'insu des Guises et contre eux, Montmorency crut que le duc prenait place dans sa faction et qu'il deviendrait, une fois la paix signée, son plus fort allié à la cour de France.

Marie Tudor était morte le 17 novembre, laissant le trône d'Angleterre à sa jeune sœur Elisabeth : la nouvelle parvint à Cercamp le 30, et les Français proposèrent, à cette occasion, de suspendre les conférences pour deux mois. Les Espagnols, qui avaient plus gagné, pendant ce mois de novembre, que durant trente ans de guerre, y consentirent de bonne grâce et se révélèrent enfin comme des gens aimables.

relate ces graves déclarations (1558, 20 novembre, Cercamp) : « Il Conestabile mi ha tornato rimandare il suo secretario da Dorlans, remostrandomi che da suo patrone non è tenuto ni tene di fare tutti li boni officii chel pò per la restitutione di V. Aª e renderla ben contenta e satisfatta in questo trattato qual si domena ; però, che per ritrovarsi pregione di quella, non può così caldamente et efficacemente parlare in questa materia, come farebbe sel fosse libero perciòche, come contrasta cum coloro che non vorrebbeno vedere V. Aª restituita in la bona gratia dil suo Re, per gelosia che ne hanno, subbito essi che li sono invidi et emuli remonstreno ad esso Re et al populo che lui fà questo per suo privato commodo in gratia di recatarsi da la captività et non per servitio d'esso Re et dil regno ; ma che sel si trovasse libero, parleria si altramente che li confondaria tutti a grandissimo beneficio di V. Aª, perchè in Franza non manchino boni capitanei, ma li manchino bene li homini di pace come lui, che sempre l'ha procurata e mantenuta a tutto il suo potere ; et che la guerra li è sempre displaciuta si per rispetto dil publico come per il suo particulare, perciò che per essa lui non posse pretendere cosa alchuna di come fano altri, atteso che in la pace lui è secondo Re senza compagnia et in la guerra ha molti compagni, et che per fare et mantenere la pace non vi è in tutto quel regno di Franza meglior instrumento di lui... » (Arch. d'Etat de Turin, Vienna, III ; orig.).

*
* *

Le cardinal de Lorraine, parti de Cercamp en compagnie des secrétaires L'Aubespine et Morvillier, arriva le 5 décembre à Paris [1]. Montmorency ne put s'en aller si tôt, mais dut rester encore deux semaines en Flandre pour négocier le prix de sa rançon. Ce retard fit gémir Henri II : « Je ne veus plus vyvre, sy à se coup vous fallés à venir.[2] »

Bien que revêtu de sa qualité de plénipotentiaire, le Connétable, comme le maréchal de Saint-André, était toujours prisonnier de guerre. Avant de suspendre les conférences, on avait discuté pour savoir si les deux hommes pourraient passer ces vacances en France. Montmorency, qui s'était constamment montré « amateur de la paix et repos public », obtint facilement congé, sur parole, pour aller voir son maître[3]. Philippe II prévoyait bien, et il l'avouait cyniquement, que le retour du vieillard provoquerait, à la cour de son rival, des divisions favorables aux intérêts espagnols[4]. Mais le Connétable ne put jouir tout de suite de cette permission : les Espagnols, en effet, avaient décidé que leurs prisonniers, avant de partir, fixeraient soit avec le roi catholique, soit avec le duc de Savoie, le prix exact de leur rançon, pour recueillir, une fois arrivés en France, les sommes nécessaires. Montmorency retourna donc à Lille, après la suspension, et entreprit des négociations fort délicates.

Depuis le début des conférences, le désaccord entre Emmanuel-Philibert et la cour de Bruxelles s'était aggravé. Le duc accusait de mauvaise foi les ministres de Philippe II et n'échangeait avec eux que des politesses froides. Enervé et inquiet, il doutait même qu'on pût arriver à la paix. En conséquence, il avait résolu de mettre ses affaires « hors des mains » des Espagnols et de traiter directement avec le roi de France. « Que la paix se fît ou ne se fît pas », il voulait recouvrer ses États. Pour cela, il allait tenter une manœuvre

[1] L. Arrivabene à la duchesse de Mantoue, 1558, 10 décembre, Paris (Arch. d'Etat de Mantoue, Francia; orig.).

[2] Bibl. Nat., ms. fr. 3139, fol. 20; autog.

[3] *Papiers d'Etat de Granvelle*, t. V, p. 361.

[4] Philippe II au comte de Feria, 1558, 28 décembre, Grœnendale, p. p. Kervyn, *Relations des Pays-Bas et de l'Angleterre*, t. I, p. 361.

audacieuse. Dès le 30 novembre, il avait envoyé son secrétaire Fabri au Connétable pour lui communiquer « le désir que j'ay de vous contenter en toutes choses à moy possibles »[1]. Puis, le 9 décembre, il remit à Stroppiana des instructions décisives. L'agent piémontais proposa donc à l'illustre prisonnier le marché suivant : « Si le Connétable fait en sorte que le duc de Savoie recouvre son État entier et libre de toute servitude, ledit duc s'engage à lui quitter toute sa rançon ; de plus, il promet au Roi Très-Chrétien d'être comme le bouclier de son royaume et de se déclarer l'ennemi de quiconque essaierait de l'attaquer du côté des Alpes. Ainsi Sa Majesté obtiendrait les mêmes avantages que si elle occupait le Piémout, sans devoir supporter les frais et les inconvénients de cette occupation. » Offre audacieuse, mais singulièrement habile : outre le piège proposé à la conscience de Montmorency, il y avait là de quoi ruiner toutes les objections d'ordre militaire qui s'opposaient à l'abandon des forteresses. Bien plus, Stroppiana informa le prisonnier que si le roi de France retenait trois places fortes, la rançon serait de trois cent mille écus, s'il n'en gardait que deux, la rançon s'abaisserait à deux cent mille écus, enfin qu'une seule place coûterait cent mille écus : « afin que Sa Majesté connaisse que ce qu'elle fera en faveur du duc tournera au profit du Connétable.[2] »

Montmorency, certes, n'accepta point un tel contrat. Sans parler de scrupules, il était assez avisé pour prévoir ce qu'en pourraient tirer contre lui ses ennemis et pour craindre la

[1] Le d. de Savoie à Montmorency, 1558, 30 novembre, Bruxelles (Bibl. Nat., ms. fr. 3139, fol. 67; orig.).

[2] M. Suriano au Sén. de Venise, 1558, 11 décembre, Bruxelles : «... Perchè dubita il s^or duca di Savoia che non sia per succeder pace, ha dato ordine al suo agente a Lilla che tratti di mandar ad effetto la restitutione sua nel stato ò seguendo ò non seguendo la pace. Quel duca si tien molto mal satisfatto di tutti questi ss^ri ad uno per uno hora più che mai, et però desidera più che mai di uscirli delle mani, et cosi tutti mostrano di confidar poco in S. Ecc^a. Come si sia, l'ordine è andato che se il Conestabile operà che li sia restituito il stato integro et libero, S. Ecc^a li donna tutta la taglia, et promette al Re Ch^mo di esser come scudo et difesa del suo regno et scoprirsi nimico di ciascuno che tentasse di offenderlo per quella via, mostrando per questo che S. M^tà Ch^ma può riputar suo il Piemonte restituendolo più che tenendolo, perchè ne havrà il comodo senza spesa et senza disturbo... Et per condur questa cosa ad effetto, pensa il duca che giovi l'haver messo questo stimulo al Conestabile di donarli la taglia se il Re Ch^mo li restituisce il stato; ma se vole tenersi tre fortezze, vole S. Ecc^a trecento milia scudi di taglia, se due ducento milia, se una cento milia, perchè S. M^tà Ch^ma conosca che il beneficio che farà al duca ritorna a beneficio del Conestabile per questa via... » (Arch. d'Etat de Venise, Spagna; chiffre orig.).

révolte de l'opinion publique. Mais il ne s'indigna nullement. Le 10 décembre, il écrivait à Emmanuel-Philibert : « Je vous mercye très humblement de l'honneste lettre qu'il vous a pleu m'escripre, vous suppliant croyre que, en tous lieux et endroictz où je vous pourray faire service, je m'y emploiray comme celluy qui désire demourer toute sa vye vostre serviteur. » Il exposa seulement à Stroppiana les raisons politiques et personnelles qui le détournaient de s'engager sur une voie aussi périlleuse [1]. L'agent piémontais prétendit alors fixer la rançon à trois cent mille écus. Finalement, après trois jours de discussion, on s'arrêtait à deux cent mille écus : mais Montmorency prit l'engagement moral de favoriser autant que possible les revendications d'Emmanuel-Philibert. Le 14 décembre, l'affaire était réglée, et, deux jours après, le 16, le prisonnier libéré partit pour la France [2].

En arrivant à la cour, le cardinal de Lorraine avait trouvé le Roi fort mal disposé à l'écouter. Irrité par les scènes qui s'étaient produites pendant les dernières semaines de novembre, Henri II fuyait la Reine et le duc de Guise. Il voulait obstinément la paix et supportait avec peine la résistance insolente du parti belliqueux. Son refuge était chez Diane de Poitiers. A l'influence de la favorite il faut en ajouter une autre, très efficace, celle de Marguerite de Berry, dont on avait négocié le mariage à Cercamp. Marguerite, déjà mûre et protectrice vénérée des poètes, était lasse de n'aimer que les lettres. Elle désirait vivement se marier : les diplomates lui parlaient depuis si longtemps d'Emmanuel-Philibert qu'elle s'était éprise à la fin de ce grand capitaine qui passait pour ardent cavalier. Et maintenant elle trouvait les diplomates trop lents. La princesse manqua un peu de discrétion dans ses sentiments. Dès les premiers jours d'octobre, tout au début des conférences, elle avait envoyé son portrait, par l'entremise de Nemours, au duc de Savoie. Celui-ci s'efforçait alors d'éviter un mariage qu'on lui offrait comme une embûche, et il demandait qu'au lieu de la sœur, on lui donnât la fille de Henri II. Très gêné, il remercia du portrait par une lettre courageuse : « Monsieur

[1] Montmorency au d. de Savoie, 1558, 10 décembre, Lille (Arch. d'Etat de Turin, Lettere principi, Francia, mazzo XI; orig.).

[2] *Papiers de Granvelle*, t. V, p. 393. — *Diari d'Emmanuel-Philibert*, p. 48.

mon cousin, j'ay reçeu la pinture de Madame la sœur du Roy, qui m'a esté si agréable qu'elle a augmenté le désir que dès longtemps j'ay conçeu en ma pensée, dont sur ce ne vous diray aultre fors que s'il plaît à Dieu me donner ce bonheur et au Roy me faire tant d'honneur que je espouse Madame, m'en acquitteray de sorte que tous trois en recevront service.[1] » Il est plaisant de lire dans le journal d'Emmanuel-Philibert, à la même date : « M. de Nemours a tendu à me persuader d'accepter la sœur : j'ay été inflexible là-dessus.[2] » A vrai dire, le duc de Savoie comprit bien vite ce qu'il pouvait obtenir de l'amour de Marguerite. Dans la même lettre à Nemours, il écrivait astucieusement : « Je veulx bien vous prier, sy en mes afères y s'y offre quelque difficulté, vouloir supplier Madame m'y prester son ayde et faveur, dont je me tiens desjà tout assuré, tant pour les bontéz et vertuz qui sont en elle comme pour l'assurance qu'elle peult prendre que, sy Dieu me rend si heureux de l'espouser, elle aura sur ma fortune et mon bien toute l'autorité que luy plaira prendre.[3] » Nous verrons que la princesse exauça largement la prière de son futur époux. C'est ainsi qu'aux intérêts et aux passions si nombreuses, qui troublaient les négociations, Marguerite ajouta une influence sentimentale, que le Roi son frère inclinait naturellement à suivre.

Le cardinal de Lorraine, informé par François des incidents récents, comprit, après avoir vu Henri II, qu'il était inutile de résister plus longtemps à la volonté du maître. Il passa les quelques jours qui lui restaient, en attendant l'arrivée de Montmorency, à régler les affaires d'État dont il avait encore la charge et à se munir en prévision du contrôle sévère que ne manquerait pas d'exercer son rival[4]. Avant de céder la place, il voulut, ce semble, regagner un peu de popularité : jamais on ne l'avait vu si bienveillant, si facile, il accordait toutes les demandes et prodiguait sa courtoisie[5].

[1] Le d. de Savoie au d. de Nemours, 1558, 12 octobre, Bruxelles, p. p. L. Paris, *Négociations sous François II*, pp. 195-196.

[2] *Diarii d'Emmanuel-Philibert*, p. 42.

[3] Lettre citée.

[4] Lettres d'Alvarotti citées plus haut.

[5] *Ibidem*. — Au sujet de la restitution du Montferrat, Fr. Beccio à la duch.

Cependant, le Connétable cheminait sur les routes de Picardie. Les bourgs et les villages l'accueillaient « comme la personne du Roi », et le petit peuple lui faisait fête : les uns le flattaient sachant qu'il allait reprendre le pouvoir, les autres le remerciaient pour son œuvre de paix[1]. Beaucoup de gentilshommes s'étaient empressés de courir à sa rencontre. Le 21 décembre, vers 2 heures de l'après-midi, il descendit de cheval à Saint-Germain-en-Laye : il parut avoir recouvré un peu de son ancienne vigueur, bien que l'arquebusade reçue à Saint-Quentin le fît toujours souffrir et le forçât à demander la main pour descendre de monture[2]. Henri II jouait à la paume dans le parc du château, et la Reine le regardait s'amuser. De loin, Montmorency fit la révérence à son maître, qui se précipita pour l'embrasser trois fois de suite, avec une extraordinaire tendresse. Ils se retirèrent aussitôt, seuls, et restèrent enfermés un temps très long. Ensuite, le Connétable alla changer de costume.

Il était à peine entré dans son appartement que se présenta un gentilhomme de la maison de Guise, qui lui remit le cachet royal : le cardinal de Lorraine, sans attendre l'ordre du souverain, rendait à son rival l'instrument et le signe de la toute-puissance ministérielle[3]. A partir de ce jour, le Connétable expédia, seul, les affaires d'État. Les Guises refusèrent d'y prendre la moindre part et se retirèrent même du Conseil. Au Roi, qui lui demandait des explications sur cette attitude, le cardinal répondit qu'il ne voulait pas « passer pour le valet de Montmorency »[4].

de Mantoue, 1558, 15 décembre, Paris : « Mons. Illmo di Lorena è per far molto..., per la gelosia qual ha della venuta dell' Illmo M. Gran Conestabile et per rispetto dell' emulatione ch' è tra loro. Spero debba far tutto l'ultimo del suo potere perchè l'assegnatione sia espedita innanzi la venuta di lui... » (Arch. d'État de Mantoue, Francia; orig.).

[1] G. Michiel au Sén. de Venise, 1558, 23 décembre, Poissy : « Dicono tutti quelli che sono stati nel incontrar S. Eccª che, per tutti i luoghi dove è passato, è stato ricevuto et honorato come se fusse stata la persona del Re, con infinita allegrezza et demostratione dei populi et delle genti minute... » (Arch. d'État de Venise, D. al Senato, Francia; orig.).

[2] Le même, 23 décembre : « Non si cognosce che sia troppo invecchiato, eccetto che, per l'archibusata che toccò quando fu preso, è tuttavia sforzato nel descendere farsi dar mano et sostener da tutti due i lati. » (Arch. cit., orig.).

[3] Sur le *cachet*, voy. A. Giry, *Manuel de diplomatique*, p. 632. Il y aurait beaucoup à ajouter.

[4] Herc. Strozzi au d. de Mantoue, 1558, 22 décembre, Poissy : « Heri che fu il 21 di questo, M. Illmo Conestabile arrivò in Corte su le due hore doppo meggiogiorno et trovò S. Mtà nel parco che giocava alla balla del calcio, dove era

Par un mouvement naturel, la foule des courtisans, abandonnant ceux qu'elle avait adulés si longtemps, se pressa autour du vieillard. On avait compté plus de mille gentilshommes dans la troupe qui était allée à sa rencontre, jusqu'à six lieues de Saint-Germain [1]. Tous les officiers ou fonctionnaires s'efforçaient d'oublier l'amour qu'ils avaient montré à la maison de Lorraine. Il y eut des gestes comiques. Le banquier Albisse del Bene, administrateur à la fois et fournisseur des finances royales en Italie, désireux de gagner l'appui du duc de Guise pour ses opérations de trésorerie, au cours de l'année 1558, avait chargé un artiste de ciseler un grand bassin d'argent avec « l'histoire de la prise de Calais », qu'il comptait offrir à l'illustre général. Après le retour de Montmorency, Albisse décommanda l'œuvre. « L'intérêt est plus fort que l'amour », écrivait un confident des Lorrains [2]. Mais, plus que de comédie, c'était de tragédie qu'il s'agissait. Sous une résignation apparente, les Guises mâchaient leur haine, concentrée et meurtrière. Dans les corridors du château de Saint-Germain, on entendait des injures féroces et le bruit de rixes mystérieuses. Alvarotti

parimente la Mtà della Regina quale stava a vedere giocare. Dove essendo arrivato M. Conestabile gli fece la reverentia, il che vedendo la Mtà del Re cominciò ad andare verso di lui et vi andò circa 50 passi, et accostati si abbraciorno per tre volte con tanta bona chiera... Si retirorno a ragionare insieme, dove stettero per un gran spatio di tempo. Doppoi, M. Conestabile si retirò alla sua camera per spogliersi i panni da cavalcare, dove subito giontogli fu mandato da Mons. Illmo carle di Lorena il cascietto di S. Mtà, che denotò tutti li affari et maneggi di questo regno essere posti in mani sue... Non potrei dire à V. Ecca la allegrezza che si fà in questa Corte et in questo regno... » (Arch. d'Etat de Mantoue, Francia; orig.). – J. Alvarotti au d. de Ferrare, 1558, 23 décembre, Paris : « Il carle di Lorena ha deliberato di non s'intromettere più in cosa alcuna, et lo ha detto al Re proprio per non si volere mostrare varletto del Conestabile ». (Arch. d'Etat de Modène, Francia; orig. chiffré). — G. Michiel au Sén. de Venise, 1558, 23 décembre, Poissy : « Arrivò alli 21 di Fiandra dalla terra di Lilla M. il Conestabile, liberato assolutamente con haver accordato la sua taglia in ducento mille scudi, delli quali al presente ne ha pagati sessanta mille... Et sono molti che dicono che habbi havuto parola dal duca di Savoia, se succederà la pace, di esserne gratificata... Et subito dalla prima sera dell'arrivar suo in corte, gli sono ritornati in mano, non solo tutti i negotii, essendosi ritirati del tutto et M. di Guisa et il Rmo di Lorena, ma tutto quel concorso et seguito che soleva haver per innanzi. » (Arch. d'Etat de Venise, D. al Senato, Francia; orig.).

[1] Herc. Strozzi, 1558, 12 décembre, Poissy (Arch. de Mantoue, Francia; orig.).

[2] J. Alvarotti, 1559, 8 février, Paris : « Il generale del Bene, inanti la venuta del Conestabile in Corte, havea cominciato un grandissimo bacile et boccale ovato d'argento, et faceva sigillare il bacile con l'historia della presa di Cales, et havea dissegnato donarlo a M. di Guisa per guadagnarselo a causa delle ispiditioni ch' egli ha in questa corte. Ma, essendo poi venuto il Conestabile, mi pare ch' egli habbi levato mano et non so se lo finirà et finiendolo se lo

notait : « Seule la crainte du Roi empêche que les poignards et les épées ne se teignent de sang.[1] »

Aussi bien le Connétable faisait tout pour exaspérer la rage de ses adversaires : c'était la rançon de l'affaire d'Andelot. Lui et Diane de Poitiers affichaient une amitié insolente : le lendemain de son arrivée, Montmorency avait scellé le contrat de mariage de son fils Damville avec Mademoiselle de Bouillon[2] ; revenu de Piémont le 18 janvier, le jeune homme épousa, le 29, l'héritière de la favorite[3]. L'intimité du « maître » et de la « gouvernante » devint un scandale : « Ils sont comme chair et ongles, pour ne pas dire cul et brayette.[4] » Chaque soir ils dînaient ensemble, avec des « caresses infinies ». Tous deux alliés menaient le Roi « à la baguette »[5].

Dans l'administration, Montmorency bouleversait ce qu'avait établi le cardinal de Lorraine. Connaissant mieux que personne le mécanisme de l'Etat, il put d'abord tromper l'opinion publique par des tours de force en matière de finances : il trouva le moyen de distribuer une solde aux troupes qui n'en avaient pas reçu depuis quatre ou cinq quartiers et de payer des intérêts aux marchands, lesquels n'osaient plus rien espérer. Il prit ainsi figure de sauveur[6]. Mais, à vrai dire, le Connétable s'occupa surtout de lui-même et de sa famille. Il obtint du Roi cent mille écus pour

donarà più a S. Ecc^a. Cosi m' ha detto colui che lo fà. Siche gl'interessi possono più che l'amore. » (Arch. de Modène, Francia : orig. chiff.).

[1] J. Alvarotti, 1557, 2 janvier, Paris : « Senza il respetto di S. M^tà, sono ben sicuro che li pugnali et le spade sariano tutte sanguinolente. » (Arch. de Modène, Francia ; orig. chiff.).

[2] Herc. Strozzi, 1558, 22 décembre, Poissy (Arch. de Mantoue, Francia ; orig.).

[3] Le même, 1559, 18 janvier, Paris (Arch. cit., orig.). — Voy. plus bas.

[4] J. Alvarotti, 1559, 14 janvier, Paris : « El Conestabile persevera nella sua grandezza et auttoritate più che mai : governa il Re, come si dice, a bachetta, et è carne et ungie, per non dir culo et braga, con Mad^a Sinisciala, et cenà ogni sera con essa lei, et si fanno a l'uno et l'altro i più grandi favori et le più gran carezze del mondo. » (Arch. de Modène, Francia ; orig.).

[5] Dépêche précédente.

[6] G. Michiel au Sén. de Venise, 1559, 11 janvier, Paris : « M. Conestabile, dal primo di del suo ritorno, procurando con ogni via, oltra la gratia di S. M^tà, anco quella de' populi et de' nobili et in universale di tutto il regno, ha finalmente trovato modo con che le genti d'arme siano pagate, che erano restate indietro di quattro ò cinque quartieri et, oltra queste, i mercanti, aliquali non era stato atteso cosa alcuna di quello era loro stato promesso per innanzi : che sono due sorte et qualità di persone alle quale gratificando si gratifica ad ognuno. » (Arch. d'Etat de Venise, D. al Senato, Francia ; orig.).

payer sa rançon, à tirer des ventes d'offices et des parties casuelles du domaine, puis cent mille francs, qui furent donnés à François de Montmorency avec la survivance de la charge de Grand-Maître. Quant à Damville, il reçut la survivance du gouvernement de Languedoc et la promesse du bâton de maréchal. Tout cela dans l'espace de quelques jours[1]. Par un acte de véritable provocation à l'égard des Lorrains, le « premier conseiller » fit nommer son neveu d'Andelot lieutenant au gouvernement de Picardie, en l'absence de Coligny, et lui ordonna de réformer toutes les mesures qu'avait prises le duc de Guise, pendant la campagne de l'année précédente, pour l'organisation de l'armée du Nord[2]. La plupart des faveurs, pensions et dons, accordés par le cardinal, furent révoqués.

Montmorency, le plus brutal des hommes, renouvelait contre ses rivaux les procédés par quoi jadis il avait écrasé les anciens ministres de François Ier. Mais, cette fois, les victimes étaient capables de répondre. Tandis que le cardinal de Lorraine s'indignait avec éclat, le duc de Guise, meurtri dans son orgueil de soldat, rongeait le frein : « Il est à moitié enragé », écrit Alvarotti. Les spectateurs redoutaient une scène sanglante. Au Roi, les Guises faisaient savoir qu'ils ne mendieraient point la gratitude d'un maître qui leur devait des services si nombreux et si grands[3].

[1] G. Michiel, 1559, 11 janvier, Paris (Arch. cit.; orig.). — Herc. Strozzi au d. de Mantoue, 1559, 18 janvier, Paris : source « Montmorency » (Arch. d'Etat de Mantoue, Francia; orig.).

[2] J. Alvarotti au d. de Ferrare, 1559, 14 janvier, Paris : « Il Conestabile ha fatto fare da S. Mtà M. d'Andatot, suo nipote, luogotenente di M. l'Amiraglio suo fratello in Picardia, mentre il detto Amiraglio starà prigione, et così se ne andarà a quelle guarnigioni et rimoverà tutto quello che ha fatto M. di Guisa et circa capitani et circa altro... » (Arch. d'Etat de Modène, Francia; orig. chiffré).

[3] J. Alvarotti, 1559, 14 janvier, Paris : «... Mi doglio d'essere costretto a vedere quello ch' io veggo. Che Dio mi faccia gratia di non vedere peggio! M. di Guisa stà malenconissimo et è mezzo arrabiato. Il sr carle di Lorena anch'esso stà il più del tempo sopra di se. » — Le même, 1559, 8 février, Paris : «... In parti olare contra quei di Guisa et di Lorena, detto Conestabile fece quel terribile ufficio con S. Mtà, quando la venne a vedere al campo in Amiens. Tengo per certissimo che, senza il rispetto di S. Mtà, l'haveriano degià fatto molto ben pentire, ma non si hanno voluto rovinare del mondo. Tuttavolta esso potrebbe tanto continuare a piccarli ch' essi, mettendo tutti li rispetti da parte, li potriano far venire, come si dice, il cancaro .. Quanto alli affari, essi mostrano curarsene manco assai che non facevano, non volendo mostrar nè a lui di esser come dir i suoi inferiori per non dir varleti, nè al Re di haver di gratia di trattarli, parendogli di haver dato tal saggio et tal conto di loro et tali servitii alla Mtà S. et nella cosa delle arme et nel resto ch'ella debbe haverli cari. » (Arch. de Modène, Francia; orig. chiffré).

Par bonheur, les ennemis du Connétable trouvaient des compensations pour l'avenir. La grossièreté du vieux ministre ne tarda pas à produire ses effets ordinaires : les Guises, dont le gouvernement avait paru jadis arbitraire, devinrent de nouveau sympathiques. Leur parti, fort réduit à la fin de décembre, grossit bien vite au mois de janvier. Ils avaient des alliés sérieux et francs : Catherine de Médicis, le dauphin François, Marie Stuart, le prince Alphonse de Ferrare, le duc Charles de Lorraine, le duc de Nemours. Moins déclarés, mais foncièrement hostiles à Montmorency, étaient Longueville, La Rochefoucauld, Montpesat, Vieilleville. D'autres, comme Saint-André, venaient dire aux Lorrains : « Je suis avec vous, mais ne gâtez pas mes affaires ! » Le Connétable tirait toute sa force de l'amitié de Henri II et de celle de Diane. Quant aux Bourbons, — le roi de Navarre et ses frères, — ils détestaient assurément le cardinal de Lorraine, mais ce n'était pas une famille de héros ni de Machiavels. Le duc de Nevers suivait sans trop se vanter la fortune du premier conseiller. A vrai dire, le grand parti de Montmorency était dans le peuple et dans la bourgeoisie, classes qui désiraient la paix. Naturellement aussi, tous les robins et fonctionnaires flattaient, comme de coutume, l'ordonnateur des finances publiques [1].

A ce moment même, un événement important, le mariage du jeune duc Charles III de Lorraine avec la seconde fille de Henri II, donna aux Guises un regain de prestige. Disgraciés à moitié, ils purent cependant mépriser leur rival, leur ennemi, petit « baron de l'Ile de France », qui se glorifiait d'avoir obtenu pour ses fils la bâtarde du Roi et une héritière de la favorite.

La branche aînée de la maison de Lorraine était alors un peu grêle, avec le duc mineur qu'on élevait à la cour de France, depuis 1552, et sa mère, la douairière régente Christine de Danemarck. A l'adolescent, Henri II avait promis, dès longtemps, sa fille Claude. Montmorency voyait venir, sans plaisir, ce mariage qui allierait une troisième fois, dans la même génération, les Guises à la famille royale [2]. Mais il

[1] Cette situation des partis est longuement et minutieusement expliquée par Alvarotti au duc de Ferrare, 1559, 8 février, Paris (Arch. d'Etat de Modène, Francia ; orig.).

[2] Mariage du duc de Guise avec Anne d'Este, mariage de Marie Stuart avec

MARGUERITE, SŒUR DE HENRI II.
Crayon de Chantilly.

n'y avait pas moyen pour lui de s'y opposer, à moins de trahir criminellement les intérêts de la France. En effet, la politique de ce règne, justement sous l'influence du Connétable, avait poussé des ambitions très résolues et très fructueuses du côté de l'Est. L'occupation des Trois Evêchés, en 1552, avait été le pas décisif de cette marche vers la frontière du Rhin où aspiraient unanimement les forces dirigeantes du royaume. Pour assurer la durée et le succès d'une telle politique, il était nécessaire que la maison ducale de Lorraine passât par des liens nouveaux et intimes sous la protection du roi de France. Or, Christine de Danemarck, nièce de Charles-Quint, intelligente et adroite, inclinait très nettement vers l'Espagne et s'efforçait d'écarter le danger qu'elle sentait du côté de l'Ouest. Son fils, Charles, emmené par Henri II après la campagne de 1552, recueillait à la cour d'affectueuses caresses, mais ceci n'empêchait point qu'au vrai, il ne fût un otage. Le Roi et Montmorency savaient fort bien que s'ils lâchaient l'enfant, sa mère lui ferait contracter mariage à la cour de Philippe II et qu'ainsi la maison d'Autriche établirait pour longtemps sa tutelle sur la Lorraine indépendante. Même, les craintes d'enlèvement étaient telles qu'on ne permit pas à Charles III, jusqu'à la fin de l'année 1558, de voir sa mère ailleurs qu'en terre française[1]. Il pressait donc d'enchaîner le prince définitivement par un mariage. Une autre raison empêchait Montmorency d'y faire opposition : c'est que Christine de Danemarck était son amie personnelle et, en outre, la grande ouvrière du rapprochement entre la France et l'Espagne ; grâce à elle, les adversaires avaient pu s'entretenir avec une relative courtoisie ; son tact intelligent, sa finesse et sa douceur rusée faisaient d'elle la reine des négociations. Enfin, toute la cour désirait ce mariage, autant par affection que par politique : Henri II aimait tendrement, comme un fils, le duc de Lorraine, et Catherine de Médicis adorait sa fille Claude[2].

le Dauphin, mariage du duc de Lorraine avec Claude de France : trois alliances, dans la même génération, de la maison de Lorraine avec la famille royale. C'était un véritable investissement.

[1] Dépêches de M. Suriano au Sén. de Venise, 1558, octobre-décembre, Bruxelles (Arch. d'Etat de Venise, D. al Senato, Spagna ; chiffres orig.).

[2] Sur la question de Lorraine et la situation du jeune duc, voy. une importante lettre de Simon Renard à la princesse de Portugal, 1557, 20 décembre

Les fiançailles furent accordées le 19 janvier 1559, à Paris. Un carrousel et un tournoi occupèrent les journées du 20 et du 21. Le 22, on célébra le mariage à Notre-Dame, avec la pompe habituelle. Montmorency, au cours des cérémonies, remplit diligemment ses fonctions de Grand-Maître[1].

Henri II et la Reine partirent le 25 janvier, pour visiter, pendant quelques jours, les domaines du Connétable, Ecouen et Chantilly. Le dimanche suivant, à Chantilly, le souverain assistait aux noces de Montmorency-Damville avec la petite-fille de Diane, Mademoiselle de Bouillon. Puis, le Connétable et le maréchal de Saint-André firent leurs préparatifs pour se rendre au Cateau-Cambrésis, où avait été transféré le siège des conférences. Le cardinal de Lorraine partit, seul, en poste. Le Roi revint passer les fêtes du Carnaval à Paris[2].

Henri II n'avait pas même essayé de réconcilier Montmorency et les Guises, avant les négociations définitives. Les rivaux, à la fin de janvier 1559, continuaient de s'injurier plus ou moins ouvertement. Toujours soutenu par son maître et par Diane, le Connétable administrait les affaires selon son plaisir, mais il avait perdu un peu de sa brutale assurance. L'intimité du Dauphin, de Marie Stuart et de Catherine avec ses adversaires, sans compter le mariage de Claude de France, lui inspirait quelque prudence. Aussi bien, très audacieux dans le Conseil ou dans les bureaux, cassant, réformant et ordonnant, le terrible vieillard n'était pas également brave en plein air et dans les salles du château; il fuyait les Guises par une sorte de crainte physique : « Il a peur que nous lui parlions de Saint-Quentin ! » disaient avec mépris ses victimes[3].

François de Lorraine, beaucoup plus sensible que son frère

(Arch. Nat., K 1490, B9, 21; orig.). — Sur les suites du mariage. Cf. L. Davillé, *Les prétentions de Charles III, duc de Lorraine, à la couronne de France* (Paris, 1908, in-8).

[1] J. Alvarotti au d. de Ferrare, 1559, 25 janvier, Paris (Arch. d'État de Modène. Francia; orig.). — Cf. *Registres du Bureau de la Ville de Paris*, t. V, pp. 18-19.

[2] Le même, 1559, 25 janvier, Paris (Arch. de Modène, Francia; orig.). — Herc. Strozzi au d. de Mantoue, 1559, 26 janvier, Paris (Arch. d'État de Mantoue, Francia; orig.).

[3] J. Alvarotti au d. de Ferrare, 1559, 8 février, Paris (Arch. cit., orig. chiffré).

le cardinal, souffrait profondément de cette disgrâce. La douleur ruina son énergie, et, à la fin de février, il tombait malade, ressaisi par les fièvres qu'il avait prises en Italie. Il s'alita, déprimé, mélancolique à tel point qu'il ne voulait pas se laisser soigner par les médecins. Presque toutes les personnes de la cour le visitèrent, mais Diane et Montmorency lui refusèrent cette politesse. Henri II lui-même ne se rendit à son chevet qu'en se cachant du Connétable[1].

*
* *

Le 6 février, les plénipotentiaires de la paix s'étaient réunis au Cateau-Cambrésis, dans une maison sise hors de l'enceinte et appelée « la maison des plaisirs »[2]. Montmorency était parti, le 2, de Chantilly[3]. Cette fois, tout le monde attendait la conclusion comme certaine. Le roi de France avait ordonné de solennelles processions pour hâter l'achèvement d'une œuvre où il avait mis toute sa générosité[4].

Une personne se réjouissait infiniment du bonheur à venir, c'était la sœur du Roi, Marguerite, qui défendait maintenant les intérêts du duc de Savoie, son futur époux. Par l'entremise du Rhingrave, prisonnier en congé, elle fit exprimer à Emmanuel-Philibert, dès le début de février, ses « très humbles recommandations », l'assurant que « en tout lieu où elle pourroit faire office de bonne parente et amie, elle n'y mancqueroit de meilleur cœur ». Et l'intermédiaire ajoutait cette déclaration beaucoup plus grave : « Comme très humble et très affectionné et obligé serviteur de Vostre Altesse, je ne veulx lesser à vous dire qu'elle a supplié le

[1] Le même, 1559, 1er mars, Paris : « Tutto, per quel che dicono i medici, non causa da altro che da malacontentezza d'animo... S. Eccª è stata visitata da tutto il mondo, fuori che Madª di Valentinois, che Madama de Guisa mi ha detto che ella non vi è mai stata, et, mentre M. il Conestabile è stato in Corte, il Re non vi è mai stato. » (Arch. de Modène, Francia; orig. chiffré).

[2] Longue description par Paulo Tiepolo au Sén. de Venise, 1559, 17 février, Bruxelles (Arch. d'Etat de Venise, D. al Senato, Spagna; orig.).

[3] Herc. Strozzi au d. de Mantoue, 1559, 13 février, Paris (Arch. de Mantoue, Francia; orig.).

[4] G. Dalmatio au card. Farnèse, 1559, 27 janvier, Paris : « Nous avons bonne espérance de paix et sur toutes choses du mariage de Madame Marguerite et du duc de Savoye, car nous avons bonne envie de l'attirer, et luy se fasche de demourer plus sans terre. L'on promect toutes choses au d. duc... » (Arch. d'Etat de Naples, Carte Farnes., fascio 693, fascic. D; orig.). — Le card. Trivulzio au card. de Naples, 1559, 13 février, Paris (Arch. Vatic., Principi, XI, fol. 381 vo; orig.).

Roy, s'i trouve bon la partie de Vostre Altesse et d'elle, qu'il veuille à sa faveur accorder les choses sans retenir ny réserver aulcun scrupule.[1] » Le même Rhingrave alléchait le sieur du Bouchet, conseiller intime d'Emmanuel-Philibert, par des renseignements indiscrets : « Je pense, si vostre seigneur permectoit que les choses commencées sortissent en éfect, que Monseigneur le duc seroit le plus aimé, estimé et heureux prince de ce monde. Sy je n'estois pressé, je vous en diroys davantaige... » Cela se faisait secrètement, et non sans quelque honte : « Je supplie, ajoutait le Rhingrave, que de ce propos Vostre Altesse ne me veuille alléguer : il me nuyroit. » Et encore : « Sur tout le bien que vous me voullés, que cela ne passe plus oultre : on lui sçauroit maulvais gré et à moy.[2] » Des suivantes de Marguerite prenaient part à ces intrigues. La cour d'Espagne et, bientôt après, toutes les petites cours d'Europe furent informées des conversations de Marguerite ; on sut même qu'elle écrivait directement au duc de Savoie pour faciliter ses pourparlers avec Montmorency[3].

Cependant, au Cateau-Cambrésis, les plénipotentiaires abordaient la discussion décisive. Il s'agissait de fixer précisément les limites et les moyens des restitutions, dont le principe avait été accordé dès le mois de novembre précédent ; il fallait surtout régler la question de Calais.

Au sujet de la Corse, on s'entendit facilement : les Français abandonneraient l'île aux Gênois sans condition, bien qu'ils eussent d'abord demandé une indemnité[4].

[1] Le Rhingrave au d. de Savoie, 1559, 10 février, Paris (Arch. d'Etat de Turin, Lettere ministri, Francia, mazzo I; orig.).

[2] Le Rhingrave à Du Bouchet, 1559, 11 février, Paris (Arch. de Turin, Francia I; orig.). — Du Bouchet au d. de Savoie, 1559, 14 février, Cateau-Cambrésis (Arch. cit., orig.).

[3] P. Tiepolo au Sén. de Venise, 1559, 19 février, Bruxelles : « Mad^a Margarita, laquale, facendosi la pace, sarà moglie del duca di Savoia, ha trovato occasione di scriverli, et nella littera medesima lauda grandemente il Conestabile come quello che habbia a tutto suo potere procurata la pace et il beneficio di esso duca, dicendo chel merita esser da lui con ogni sorte di officio acarezzato et stimato. » (Arch. d'Etat de Venise, D. al Senato, Spagna; chiffre orig.). — Bonnuci au card. Farnèse, 1559, 15 janvier, Paris (Arch. de Parme, Carteg. Farnes., Francia; orig.).

[4] Au sujet du gouverneur de la Corse, l'év. de Fermo écrit au card. de Naples, 1559, 6 mars, La Ferté-Milon : « Il s^or Giordano Orsini, che era in Corsica, è stato chiamato di quà, et in suo luogo è deputato M. di Vidames (*sic*), sebene lo rifiuterebbe volontieri, quando lo potesse fare con buona gratia di S. M^tà. » (Arch. Vat., Principi, XI, fol. 400 v°; orig.).

Pour Montalcino et la Toscane française, au contraire, le problème s'était fort compliqué depuis le mois de novembre. Non que Henri II voulût revenir sur ses concessions : mais quel serait le sort des républiques de Sienne et de Montalcino après le départ des Français? Les intéressés demandaient qu'on les remît en liberté pure et simple. Philippe II, d'autre part, revendiquait ces territoires pour en disposer à son gré. Au mois de novembre 1558, les plénipotentiaires n'avaient examiné que ces deux solutions. En février 1559, il s'en présentait bien d'autres. D'abord, les Carafa et Paul IV lui-même avaient instamment prié l'ambassadeur de France à Rome, Babou de la Bourdaisière, pour que le Roi cédât au Saint-Siège la Toscane française. Cette demande, soutenue par le cardinal de Tournon [1], ne fut pas écoutée.

De sa part, Montmorency ne portait aucun intérêt à cette question et s'efforçait seulement d'éviter toute difficulté qui pût retarder l'accord. Quant au cardinal de Lorraine, il dut défendre la demande que présentait alors le duc de Ferrare. Celui-ci, — déjà nous y avons fait allusion, — suppliait Henri II, par l'entremise de son fils Alphonse, qui résidait à la cour, et d'autres agents, de lui céder les terres de Toscane en remboursement des sommes que le Trésor devait depuis longtemps à la maison d'Este [2]. Les Guises appuyaient naturellement cette combinaison. On ne pouvait, sans doute, vendre ouvertement un peuple qui s'était mis de confiance sous la protection du roi de France, mais la diplomatie se fût chargée de trouver des moyens élégants et moraux : donner, par exemple, au duc de Ferrare, la tutelle des Siennois et obtenir secrètement de lui renonciation à ses créances [3]. On crut, un moment, que ce marché serait accepté des Espagnols, et il est vrai qu'à l'automne 1558, il n'y eus-

[1] Le card. de Tournon à Henri II, 1559, 9 janvier, Venise, p. p. G. Ribier, *op. cit.*, t. II, p. 778.

[2] P. Tiepolo au Sén. de Venise, 1559, 19 février, Bruxelles (Arch. d'Etat de Venise, D. al Senato, Spagna; chiffre orig.). — Cf. *Venetianische Depeschen vom Kaiserhofe*, t. III. p. 88.

[3] J. Alvarotti au d. de Ferrare, 1559, 12 mars, Paris : « Non voglio restar di dir a V. Ecc^a che in grandissima secretezza mi è stato fatto intendere come M. di Guisa, per facilitar che le piazze del Senese siano date a lei et che la difficultà della reputatione del Re non abbia da obstare con trovarsi male da chi vuol contendere che S. M^tà venda quei populi che se li sono donati, ha proposto che si pubblichi che S. M^tà doni liberamente quel stato a V. Ecc^a in ricompensa delli danni ch'ha patiti... » (Arch. d'Etat de Modène, Francia; orig.).

sent pas fait grande opposition. Mais, quand les conférences s'ouvrirent, en février 1559, au Cateau-Cambrésis, les sentiments de Philippe II étaient bien changés. Cosme de Médicis, informé du risque qu'il courait par la malveillance du Conseil espagnol, de perdre toute chance d'annexer jamais à ses Etats le territoire entier de la Toscane méridionale, qu'il convoitait si fort, avait dépêché à Bruxelles un homme de grande valeur, assez connu dans l'histoire du XVIe siècle, le Florentin Chiapino Vitelli. Celui-ci rejoignit Philippe II au mois de janvier 1559 : sous prétexte d'apporter au Catholique des condoléances pour la mort de Charles-Quint, il venait obtenir à tout prix, même à prix d'argent, la donation définitive au duc de Florence des républiques de Sienne et de Montalcino. Et, une fois de plus, le Médicis obtint de Philippe II ce qu'il voulait [1].

Aux conférences, la résistance du cardinal de Lorraine fut assez vive. Les Siennois de Montalcino, très inquiets, avaient envoyé des ambassadeurs à la cour de France, et l'un d'entre eux se rendit même au Cateau-Cambrésis pour surveiller les négociations. Mais finalement, mal soutenu par le Roi et par Montmorency, Lorraine céda. Les plénipotentiaires rédigèrent alors un article dont le sens était d'une obscurité voulue, afin de ne pas déchaîner les « crieries » des Siennois : « A été conclu que le Roi Très-Chrétien retirera tous les gens de guerre qu'il a dans la ville de Montalcino et autres places du Siennois et de la Toscane, et se désistera de tous droits qu'il peut prétendre ès dites villes et pays. Est aussi convenu que tous gentilshommes siennois et autres sujets dudit Etat, qui se détermineront à se soumettre au Magistrat établi au gouvernement de la République de Sienne, y seront reçus, et leur sera pardonné tout ce que l'on pourrait prétendre à l'encontre d'eux pour s'être retirés au dit Montalcino et ailleurs. [2]. »

[1] P. Tiepolo, 1559, 29 janvier, Bruxelles : « Il duca di Fiorenza, intendendo la mala satisfatione che era di lui a questa Corte..., con questa occasione della morte dell' Imperator, ha mandato per far offitio con S. Mtà il sor Chiapin Vitello, che è il maggior homo chel habbia appresso di se, essendo lui signor di molto ingegno et giuditio et tenuto in grande stima... » (Arch. de Venise, D. al Senato, Spagna; chiffre orig.). — Andrea de' Nobili aux *Anziani* de Lucques, 1569, 19 mars, Bruxelles (Arch. d'Etat de Lucques, Ambascerie, Carte originali, 587 : orig.). — Canobio à Paul IV, 1559, 14 avril, Bruxelles (Arch. Vatic., Principi, XI, fol. 306; orig.).

[2] Du Mont, *Corps diplomatique*, t. V, p. 38.

Cet article cachait une vraie tromperie de la part des ministres français. Pris à la lettre, le texte laissait entendre que la république de Sienne, après le départ des troupes royales, resterait indépendante et libre sous son propre gouvernement, à condition de recevoir tous les *fuorusciti* qui, chassés par les événements de 1555, s'étaient retirés soit à Montalcino, soit même hors de la Toscane. Ainsi le comprirent les ambassadeurs de Montalcino : ils annoncèrent partout que Sienne serait libérée par le traité aussi bien de la domination florentine que du joug étranger[1]. Jusqu'à la conclusion officielle de l'accord et plus tard même, Henri II et ses ministres, craignant les doléances très légitimes des Siennois, laissèrent vivre, sans la démentir, cette interprétation. Or, elle était absolument erronée. Les plénipotentiaires avaient établi, sans le spécifier en forme, que les Français remettraient les territoires qu'ils occupaient en Toscane à Philippe II, lequel en disposerait à son gré ; et, à la cour d'Espagne, les gens avertis savaient que le Catholique, séduit par les discours de Chiapino Vitelli, donnerait à Cosme de Médicis la république de Montalcino pour l'unir, comme la république de Sienne, au duché de Florence[2]. Ce procédé fâcheux ne doit guère étonner : on sait que Montmorency ne portait aucun intérêt aux affaires lointaines de Toscane ; quant au cardinal de Lorraine, une fois écartées les propositions du duc de Ferrare qu'il avait soutenues en vain, peu lui importait le sort des malheureux Siennois. Nous verrons cependant qu'au dernier moment, le cardinal rouvrit la discussion sur ce sujet avec une vivacité soudaine, mais on peut croire qu'il y chercha seulement une occasion de faire échouer la paix.

Les autres *fuorusciti* d'Italie furent plus mal traités encore que les Siennois. Philippe II exigea que les bannis du

[1] Voy. livre V, chap. I.

[2] Andrea de' Nobili aux *Anziani* de Lucques, 1559, 5 avril, Bruxelles : « Vederanno VV. SS. Ill. come Siena resta in servitù. Et quanto alle terre di quello stato che li Francesi tenevano, il capitolo pare un poco dubbio, accennando che habbino a restare libere, e con questa speranza stanno li ambasciatori di Montalcino che sono alla corte di Francia et cosi il loro segretario che è stato fermo a Cambresi in questo maneggio della pace. Nondimeno, quà la cosa è intesa altramente, cioè che dette terre habbino ad essere liberamente del re Filippo et che ne possa dispuonere al suo beneplacito, e si giudica che ad ogni modo le darà al duca di Fiorenza. » (Arch. d'État de Lucques, Ambascerie, 587 : orig.).

royaume de Naples et du duché de Milan, et implicitement les bannis florentins, qui avaient épousé le parti de la France, fussent privés du bénéfice de la paix. Les plénipotentiaires du Très-Chrétien n'y firent pas d'opposition sérieuse, sauf une dernière révolte du cardinal de Lorraine à la fin des négociations. C'était livrer les exilés aux pires représailles de leurs ennemis. Hélas! Piero Strozzi, tué l'année précédente au siège de Thionville, ne protégeait plus son parti. Pourtant, les *fuorusciti* florentins voulurent, par une manœuvre audacieuse, parer ce coup terrible. Vers le 15 mars 1559, arrivait à Bruxelles un ancien confident de Strozzi, Masino del Bene. Au nom des *fuorusciti* de Lyon, représentant en cette occasion toute « la Florence exilée » et toutes les colonies de l'Europe, il proposa à Philippe II un marché incroyable. Après lui avoir rappelé que Charles-Quint, son père, s'était jadis engagé à restaurer la liberté florentine contre les Médicis, il prétendit lui prouver que Cosme, enclin à trahir l'Espagne, avait tenté plusieurs fois de se rapprocher de la France : en conséquence, del Bene offrit au Catholique, s'il voulait rétablir la République à Florence, une somme de deux millions d'écus d'or avec la cession des villes de Livourne et de Pise ; pour indemniser Cosme, les marchands *fuorusciti* lui achèteraient, dans le royaume de Naples, des châteaux et des terres avec un revenu de cinquante à cent mille écus. Del Bene obtint deux audiences de Philippe II, qui ne trouva point la proposition désagréable. L'orateur florentin vit également Ruy Gomez de Silva et le duc d'Albe : il essaya même de les corrompre par l'offre de riches pensions[1]. Cette démarche hardie, six mois plus tôt, eût peut-être réussi. Mais, au printemps de 1559, le duc de

[1] J. Alvarotti au d. de Ferrare, 1559, 21 mars, La Ferté-Milon : « La natione fiorentina di Lione ha mandato per nome suo et della natione sua da tutte le parti d'Europa uno chiamato Masino del Bene, pùr della natione loro, a re Filippo a supplicarlo di voler mettere in libertate la loro repubblica fiorentina, mostrandoli che lo deve fare perchè il fu Imperatore, suo patre, havea loro promesso di farlo, et in oltre perchel duca di Fiorenza non è suo vero amico et servitore come fà professione, havendo dìgià voluto accordare con Francia et come haveria fatto se non seguiva la rotta del fu mar^le Strozzi ; et inoltre offeriscono a S. M^tà dui millioni d'oro in contanti et di lasciare in suo potere Livorno et Pisa ; fanno offerta di comprare un stato al detto duca di Fiorenza di 50, 80 sino ad 100 scudi d'entrata nel regno di Napoli... Costui ha parlato due volte al re Filippo, che ha mostra di non trovar male la loro dimanda : ha parlato 4 volte con Rui Gomez, alquale ha fatto offerta di 50 M. scudi di pensione, et ha parlato col duca d'Alva, che l'ha anch' egli ascoltato volentieri... » (Arch. d'Etat de Modène, Francia ; chiffre orig.).

Florence avait reconquis les ministres espagnols. Les *fuorusciti* se retirèrent, abandonnés de tous. Le traité du Cateau-Cambrésis scella l'échec définitif des bannis qui, depuis plus d'un siècle, luttaient pour la liberté contre les Médicis : la république de Florence était morte.

« Le roi de France y va de si bon courage qu'il stupéfie tout le monde », écrivait Hercule d'Este à Cosme de Médicis [1]. La restitution des Etats de Savoie fut vite réglée entre Emmanuel-Philibert et les Français. Il n'y eut de difficultés que celles que souleva Philippe II lui-même, peu disposé à rendre les places du Piémont que ses troupes occupaient. Enfin il fut accordé que Henri II restituerait au vainqueur de Saint-Quentin : le duché de Savoie, les pays de Bresse, Bugey, Valromey, Maurienne et Tarentaise, la vicairie de Barcelonnette, les seigneuries de Gattières, le comté de Nice et tout ce que le duc Charles II avait possédé au delà du Var ; outre-monts, la principauté de Piémont, le comté d'Asti, le marquisat de Ceva et le comté de Cocconato. Tandis qu'il abandonnait toutes les terres qui, suivant le principe même soutenu par les Espagnols, rentraient dans les frontières naturelles de la France, le Roi gardait, en Piémont, les villes et places de Turin, Chieri, Pignerol, Chivasso et Villeneuve d'Asti, « avec les finages, territoires, mandemens et juridictions, jusques à ce que les différends sur les droits par Sa Majesté prétendus contre ledit sieur de Savoie soient vidés et terminés, ce que lesdits sieurs s'obligent de faire dedans trois ans pour le plus tard » [2]. A vrai dire, c'était là du formalisme diplomatique : les cinq villes, isolées très loin du royaume, ne pouvaient jouir que d'une vie anormale et ralentie, jusqu'au jour où fatalement, par des nécessités économiques et militaires, elles reprendraient leur place naturelle dans l'unité du Piémont ; aussi bien, Emmanuel-Philibert était assuré de faire reconnaître ses droits juridiques, comme le prévoyait le traité, avant trois ans ; pour finir, le duc savait que Montmorency et Marguerite de France soutiendraient vivement ses revendications. Cette clause, on l'a vu, s'explique par le désir de sauver l'honneur

[1] Le d. de Ferrare au d. de Florence, 1559, mars, Ferrare : « Il re di Francia li va di così buon animo che fà stupir tutti. » (Mediceo, 2879 ; orig.).

[2] G.-F. Canobio à Paul IV, 1559, 19 mars, Bruxelles (Arch. Vatic., Principi, XI, fol, 283 ; orig.). — Du Mont, *Corps diplomatique*, t. V, p. 39.

du Roi et par la crainte « d'infamer son histoire ». En fait, le cardinal de Lorraine, par des efforts acharnés, avait obtenu le choix de ces cinq villes, fenêtres sur le Milanais.

Emmanuel-Philibert laissa paraître sa joie. Après tant d'années d'exil et de misère, il allait rentrer « dans sa maison »[1]. Bientôt arrivèrent à la cour de Henri II des Piémontais, Albertino de Moretta, le sieur de Montafia, le sieur de Racconigi et d'autres gentilshommes, qui supplièrent le Roi de ne pas restituer leur pays : il était trop tard, et la démarche, en tout cas, n'eût pas abouti[2].

Le 18 mars, entraient au Cateau-Cambrésis Michel de L'Hospital, chancelier de Marguerite de Berry, et Robert Hurault, s^r de Belesbet, conseiller au Grand-Conseil et maître des requêtes. Ces deux juristes venaient établir le contrat de mariage.[3] « Le sieur de Savoie aura à femme Madame Marguerite, à laquelle Sa Majesté Très Chrétienne laissera la jouissance, sa vie durant, du duché de Berry et autres terres et revenus dont elle jouit à présent. Et davantage lui baillera en dot, pour tous ses droits paternels, maternels et autres qui lui peuvent appartenir, auxquels, moyennant ce, elle renoncera, la somme de trois cents mille écus. » Tel est l'article qui donna la sœur de Henri II au vainqueur de Saint-Quentin[4].

Enfin, comme il avait été convenu dès le mois de novembre, les plénipotentiaires décidèrent que « le marquisat de Montferrat et la ville de Casal seraient restitués entièrement au duc de Mantoue ».

Restait à résoudre la question de Calais. On connaît l'article qui fut adopté, après deux mois de disputes : le roi de France resterait possesseur de cette conquête pendant huit ans, au terme desquels il devrait ou la rendre à l'Angleterre ou payer une somme de cinq cent mille écus au gouvernement d'Elisabeth. Victoire de fait, dont une lourde servitude ruinait la valeur juridique : au fond, la controverse n'était que suspendue par une sorte de trêve.

Les représentants de Henri II eussent pu gagner une

[1] Ottav. Vivaldino au d. de Mantoue, 1559, 4 mars, Bruxelles : « Il duca di Savoia stà molto allegro et spera d'andare presto in casa sua. » (Arch. d'Etat de Mantoue, Fiandra; orig.).

[2] J. Alvarotti au d. de Ferrare, 1559, 19 mars, La Ferté-Milon (Arch. de Modène, Francia; orig.).

[3] G. Claretta, *La successione d'Emanuele Filiberto al strono abaudo*, p. 218.

[4] Du Mont, *Corps diplomatique*, t. V, p. 39.

partie plus nette, en profitant des circonstances. Par la mort de Marie Tudor, Philippe II avait perdu ensemble son épouse et le titre de roi d'Angleterre ; les intérêts anglais et les intérêts espagnols se trouvaient maintenant déliés. Le Catholique s'affligeait fort de cet événement, non point qu'il regrettât la reine, pour laquelle il n'avait guère dépensé de sentiments conjugaux, mais parce que l'Angleterre échappait à son influence et même risquait d'échoir un jour ou l'autre, par Marie Stuart, à la dynastie des Valois. C'est pourquoi, veuf bientôt consolé, dès le début de décembre 1558, il avait entouré la jeune Elisabeth d'assiduités singulières, où l'ardeur se mêlait à la défiance. Par malheur, la nouvelle souveraine n'avait pas de goût ni ne se mettait en frais pour ce prétendant : elle inclinait d'autre côté ses sentiments et, fait beaucoup plus grave, menaçait de détruire le catholicisme en Angleterre. Désolé et inquiet, Philippe II s'efforça vainement de lui faire prendre un chemin plus sûr ; et même il la défendit auprès du Saint-Siège, pour empêcher qu'on ne l'excommuniât tout de suite. Mais enfin, quand fut perdu l'espoir d'un amendement, le roi d'Espagne, au mois de mars 1559, consentit à prendre pour épouse celle qu'on lui offrait, Elisabeth de Valois, fille aînée de Henri II, précédemment destinée à l'infant Don Carlos [1]. Un article du traité pourvut la princesse de quatre cent mille écus de dot [2].

L'attitude des plénipotentiaires espagnols touchant la question de Calais suivit étroitement celle de Philippe II à l'égard d'Elisabeth. Dès le début des conférences, Marie Tudor avait délégué quelques personnages à Cercamp pour soutenir ses revendications ; de même, au Cateau-Cambrésis, divers « milords » vinrent faire figure de représentants d'Elisabeth. Au vrai, si longtemps que Philippe espéra d'épouser la reine d'Angleterre, les intérêts de celle-ci furent défendus par les Espagnols. Mais, au mois de mars 1559, il y eut entre les alliés un refroidissement très marqué, dont auraient pu profiter les Français.

Les ministres de Henri II ne connurent pas l'évolution des désirs et des sentiments du roi d'Espagne. Ils n'avaient

[1] Sur toute cette évolution, voy. Kervyn de Lettenhove, *Relations des Pays-Bas et de l'Angleterre*, t. I ; *Diarii d'Emmanuel-Philibert*, pp. 48-49 ; *Papiers de Granvelle*, t. V.

[2] Du Mont, *op. cit.*, t. V, p. 38.

d'yeux que pour se surveiller mutuellement. La discussion au sujet de Calais, en février, fut très violente. Dans ce combat, Montmorency et le cardinal de Lorraine ne s'accordaient point : sans doute ils savaient l'un et l'autre que le Roi ne consentirait jamais à restituer sa conquête personnelle, mais ils ne s'entendaient pas sur les compromis possibles. Au seul mot de rupture, le Connétable, qui n'avait pas encore payé toute sa rançon, tremblait de perdre de nouveau sa liberté et sa puissance. Le 23 février, il accourut à Villers-Cotterets « pour faire entendre au Roi beaucoup de choses » et surtout pour lui proposer des combinaisons de formules [1]. Cependant, le cardinal déployait une éloquence que louèrent les Espagnols mêmes [2].

Au début de mars, il semblait qu'on dût désespérer. Les Français ne cachaient plus leur trouble, leur désaccord [3]. A l'approche du printemps, comme par habitude, les instincts belliqueux se réveillaient. Anglais et Espagnols examinaient s'ils pourraient porter une nouvelle guerre. Henri II lui-même, inquiet, cherchait de l'argent [4].

Enfin, vers le milieu du mois, les ministres de Philippe II lâchèrent brusquement les Anglais, et ceux-ci durent accepter l'article sur Calais que Montmorency, trop pressé, leur avait soumis quelques semaines auparavant [5].

*
* *

La cour de France s'agitait, impatiente de ces longueurs et désireuse de nouer des relations avec la cour de Bruxelles.

[1] Montmorency au d. de Nevers, 1559, 23 février, Villers-Coterets (Bibl. Nat., coll. Clair., 353, fol. 36 : orig.).

[2] P. Tiepolo au Sén. de Venise, 1559, 26 mai, Bruxelles : « Il R^mo^ car^le^ di Lorena havendo lasciato quì laudatissimo nome di destro negotiatore, prudente et sopra tutto eloquente... » (Arch. d'Etat de Venise, D. al Senato, Spagna; orig.).

[3] Le même, 1559, 2 mars, Cateau-Cambrésis : « Solevano uscir insieme li Francesi, et hoggi uscì primo il car^le^ di Lorena, et dila a poco il marescial di Ste Andrea, et dipoi il Conestabile, et parvè che stessero turbati... » (Arch. cit. ; orig.).

[4] Le card. Trivulzio au card. de Naples, 1559, 5 mars, Paris : « Intendo che S. M^tà^ Ch^ma^ viene avisata da Lione che, dovendo guerreggiar quest' anno, non le son per mancar denari, et che digià n'è messa insieme grossissima somma. » (Arch. Vatic., Principi, XI, fol. 397 ; orig.). — Luca Contile au card. Farnèse, 1559, 18 mars, Venise : « Gli avvisi di Lione affermano chel Re di Francia raccoglie danari. » (Arch. d'Etat de Naples, Cart. Farnes., fascio 67; fascic C; orig.).

[5] *Papiers de Granvelle*, t. V, pp. 529 et suiv.

Des personnages officieux apportaient au Catholique des confidences dangereuses ou superflues.

Après le mariage de sa fille Claude avec le duc de Lorraine, Henri II permit à celui-ci d'aller saluer le roi d'Espagne : le jeune prince rencontra Philippe II à Mons, vers le 25 février[1]. On convint alors qu'il se rendrait au Cateau, où se trouvait déjà sa mère, Christine de Danemarck, et qu'il assisterait, « comme prince neutre », à toutes les conférences. Naturellement l'adolescent subit l'influence de sa mère et, avec elle, adoucit la résistance du cardinal de Lorraine, leur parent[2]. Bientôt arrivait au Cateau une troupe de dames françaises. C'était la nouvelle duchesse de Lorraine, Claude de France, venue pour saluer sa belle-mère, et, en sa compagnie, la duchesse de Guise, Anne d'Este, avec un grand nombre de « demoiselles ». Ces personnes apportèrent chez les négociateurs une indiscrète frivolité : elles considéraient la paix comme faite et ne s'embarrassaient d'aucune réserve[3]. Philippe II, en cette occasion, ne manqua pas d'esprit : il fit remettre aux dames par un gentilhomme des joyaux et d'autres présents ; la duchesse de Guise fut tout particulièrement distinguée et reçut de ces cadeaux pour quinze mille écus. A la même duchesse Ruy Gomez de Sylva, l'un des plénipotentiaires, offrit des gants parfumés et un cheval d'Espagne. Quant aux « demoiselles », chacune s'en alla munie d'un présent d'au moins cent écus. Cette troupe légère, revenue à la cour de France, y soutint copieusement la louange des Espagnols[4].

Il était difficile de parler de rupture. Henri II plus que jamais voulait la paix et suivait en aveugle docile la guide de Montmorency. Le cardinal de Châtillon, en l'absence de son oncle, gardait le souverain contre un retour offensif des

[1] A. de Nobili aux *Anziani* de Lucques, 1556, 26 février, Bruxelles (Arch. d'Etat de Lucques, Ambascerie, 587 ; orig.).

[2] Herc. Strozzi au d. de Mantoue, 1559, 16 mars, La Ferté-Milon : « Il s^or^ duca di Lorena è stato, per ordine di questi dui re, admesso nell' abboccamento come prencipe neutrale et è di continuo presente nelli abboccamenti. » (Arch. d'Etat de Mantoue, Francia ; orig.).

[3] A. de Nobili aux *Anziani*, 1559, 12 mars, Bruxelles (Arch. de Lucques, Ambascerie, 587 ; orig.).

[4] Les duchesses revinrent à la Cour le 16 mars. H. Strozzi au d. de Mantoue, 1559, 16 mars, La Ferté-Milon (Arch. de Mantoue, Francia ; orig.). J. Alvarotti au d. de Ferrare, 1559, 19 mars, La Ferté-Milon (Arch. d'Etat de Modène, Francia ; orig.).

Guises et essayait même de gagner Catherine de Médicis, principal soutien des Lorrains. C'est alors que le Roi força son fils, le dauphin François, qui n'aimait pas le Connétable, à nommer celui-ci : « Mon compère » [1].

Vers le 15 mars, surgit entre les plénipotentiaires une conversation nouvelle, touchant le salut de la religion catholique et la répression de l'hérésie. Elle fut de l'initiative espagnole. Que le zèle de Philippe II pour la défense de l'Eglise se manifestât dans cette négociation, c'était autant par finesse que par vertu. Un an auparavant déjà, aux conférences de Péronne, Granvelle avait troublé le cardinal de Lorraine en évoquant le spectre de « l'hérésie pullulante ». Contre le même adversaire, dont on connaissait bien les sentiments catholiques, la même manœuvre parut bonne, dans la bataille suprême. Les Espagnols prétendaient savoir qu'à Paris plus de deux mille personnes se réunissaient presque chaque jour en des « cavernes » pour entendre des prêches et célébrer le culte réformé ; ils ajoutaient que, dans tout le royaume, la religion était au pis ; ils prônaient l'union des princes catholiques contre la « secte » ; et naturellement ils concluaient que « les Français devaient, autant que quiconque, désirer la paix, puisque chez eux le nombre des hérétiques était très grand » [2]. L'inquiétude de Henri II s'accordait parfaitement avec ces révélations. La volonté d'arrêter le développement de l'hérésie restait, au-dessus des rivalités de factions, le grand motif du Roi dans l'œuvre de paix. Sur ce sujet, tous ses conseillers étaient du même avis. Montmorency, bien que

[1] Alvarotti, 1559, 19 mars, La Ferté-Milon : « Il Conestabile è più grande che mai et lo sarà ogni dì più in più in governare il Re, il regno, le finanze et insomma ogni cosa più assolutamente che facesse mai, di modo che tutti li altri vi saranno per nulla et in particolare questi ss^ri di Lorena et di Ghisa, che alla fine non servirano d'altro a S. M^tà che di compagnia. Il car^le Sciatiglione è gratissimo a S. M^tà, et S. S. R^ma et il Conestabile non fanno altro che combattere la Regina per guadagnarla et tirarla dalla sua parte, et si pensa che, fra questo et fra la paura di dispiacere al Re, S. M^tà si lascierà guadagnare, benchè essa dica et afferma che non si vederà mai... » (Arch. de Modène, Francia ; chiffre orig.).

[2] P. Tiepolo au Sén. de Venise, 1559, 18 mars, Bruxelles : « Ha dato questo S^mo Re ordine a sui deputati che facino ogni opera per restar d'accordo con Francesi d'haver a procurar unitamente il Concilio per trovar finalmente qualche rimedio alli tanti dispareri nella religione, recordando a' Francesi che lo hanno così da desiderar come qualsivoglia altro, per la copia grande d'heretici che sono nel loro regno Et in questo proposito mi disse il duca di Savoia haver aviso di Francia che apresso Paris in alcune caverne stavano quasi di continuo reddute più di 2.000 persone a prediche et altri offici che usano segondo le loro opinioni dalla Chiesa cattolica aliene ». — Le même, 2 avril (Arch. d'Etat de Venise, D. al Senato, Spagna ; chiffres orig.).

ses neveux fussent parmi les chefs de la Réforme française, se montrait nettement hostile à la « nouvelle religion, ennemie, disait-on, de toute monarchie et source de toute confusion »[1]. De Diane de Poitiers et de Saint-André on sait la haine contre les protestants. C'était, enfin, le seul argument qui pût vaincre, chez les Guises, l'amour inné et nécessaire de la guerre.

La proposition espagnole, agréée par les Français, se réduisit, dans la forme officielle du traité, à un article religieux qu'on inscrivit en tête de l'acte : « Les deux princes, mûs de même zèle et sincère volonté, ont accordé qu'ils procureront et s'emploieront de tout leur pouvoir à la convocation et célébration d'un saint concile universel, tant nécessaire à la réformation et réduction de toute l'Eglise chrétienne en une vraie union et concorde[2]. » Cette clause paraît d'abord assez indirecte. Mais, dans un traité de paix, instrument juridique, il était difficile d'introduire, sous une forme de droit international, l'action commune des deux princes contre l'hérésie, parce que cette action appartenait surtout à la politique intérieure de chaque gouvernement. Le concile offrait la seule matière diplomatique où pût s'exercer officiellement la collaboration religieuse des deux souverains, Nous verrons qu'après la signature du traité, on examina plus précisément et, pour ainsi dire, plus brutalement, en des négociations particulières, les moyens à employer contre l'hérésie. D'ailleurs, cet accord sur la question du concile importait beaucoup à la cause de l'Eglise catholique. Depuis très longtemps, la polémique entre les protestants et le Saint-Siège portait sur l'autorité du concile de Trente, niée par les premiers, qui réclamaient la réunion d'une assemblée plus indépendante. Or, jusqu'à l'année 1559, le gouvernement français, favorisant plus ou moins consciemment sur ce point, comme sur tant d'autres, la thèse et les revendications des dissidents, s'était montré, par tradition gallicane, à peu près rebelle au concile. Par le traité du Cateau-Cambrésis, Henri II abandonna cette attitude et changea l'orientation de sa politique. Une étude, qui reste à faire, sur les dernières sessions du concile en 1563 et sur le rôle qu'y joua le cardinal de

[1] *Histoire ecclésiastique*, t. I, p. 87.

[2] Du Mont, *Corps diplomatique*, t. V, p. 35.

Lorraine, comme aussi bien sur les pourparlers relatifs à l'acceptation des décrets dans le royaume, montrerait quel parti le Saint-Siège et Philippe II tirèrent du traité de 1559.

Après cette grave et dernière convention, il semblait que les pourparlers fussent terminés. Coligny, prisonnier, venait d'être libéré[1]. Brusquement, le 25 mars, veille de Pâques, tout se rompit. C'était un coup du cardinal de Lorraine, qui avait élevé des prétentions nouvelles, exigeant que Scipione Fieschi fût reçu et remis dans ses biens par la république de Gênes, que tous les *fuorusciti* pussent rentrer à Florence et recouvrer leur patrimoine confisqué, que Sienne fût laissée libre et non soumise à Philippe II, enfin que les Espagnols quittâssent aussitôt les forteresses du Piémont qu'ils occupaient[2]. Il n'y avait pas là de quoi faire échouer la paix, mais les ennemis virent dans ce réveil une sorte de provocation, et, en tout cas, un manque de parole, puisqu'on retournait sur des choses précédemment accordées. L'alerte fut très grave. Déjà les plénipotentiaires faisaient leurs bagages pour s'en aller. Le tact et l'autorité de la duchesse de Lorraine, Christine de Danemarck, obtinrent un sursis. Le cardinal, pourtant, voulait partir; Montmorency, sentant que si son rival parlait au Roi, tout serait perdu, l'en empêcha. On dépêcha un courrier à Villers-Cotterets pour demander des instructions. Les trois questions, ranimées par Lorraine, étaient celles qui troublaient le plus la conscience de Henri II : il s'agissait de son honneur. Ce fut l'occasion d'un suprême sacrifice. Le Roi, lui-même l'annonçait en ces termes au duc de Nevers : « Mon intention, toutes choses bien pesées et considérées, à la fin a esté telle que je me laschasse en leur demande, [plutôt] que d'empescher que la Chrestienté ne reçoive le repos qui luy est si nécessaire pour infinies raisons[3]. »

Le 27 mars, lundi de Pâques, vers sept heures de l'après-

[1] J. Alvarotti, 1559, 26 mars, la Ferté-Milon : « Mons. l'Amiraglio arrivò avanti hieri in Corte, liberato della sua prigionia con havere pagata tutta la sua taglia. » (Arch. d'Etat de Modène, Francia; orig.).

[2] A. de Nobili aux *Anziani* de Lucques, 1559, 29 mars, Bruxelles : longs détails sur cette rupture (Arch. d'Etat de Lucques, Ambascerie, 587 ; orig.).

[3] Henri II au d. de Nevers, 1559, 26 mars, Villers-Cotterets (Bibl. Nat., coll. Clair., 353, fol. 43; copie). — P. Tiepolo au Sénat de Venise, 1559, 28 mars, Bruxelles (Arch. d'Etat de Venise, D. al Senato, Spagna; chiffre orig.). *Relat. politiques des Pays-Bas et de l'Angleterre*, t. I, p. 485; *Diarii d'Emmanuel-Philibert*, p. 49.

midi, le traité fut enfin conclu par les plénipotentiaires. Il ne restait plus qu'à coucher les articles sur parchemin et à les signer[1]. Henri II se trouvait à Villers-Cotterets. Il dormait avec la reine, dans la nuit du 28 au 29 mars ; une chambrière vint le réveiller pour lui annoncer qu'un courrier, arrivé à minuit et passé malgré les gardes, apportait, de la part du Connétable, la nouvelle de la paix[2].

Le traité fut signé le 3 avril. La veille, les plénipotentiaires avaient validé un acte spécial réglant l'accord entre la France et l'Angleterre. Quand tout fut fini, ils assistèrent à un *Te Deum*, puis à un banquet qu'offrit la grande ouvrière de cette réconciliation, Christine de Danemarck. A midi, dans le petit village du Cateau, la trompe et les cloches publièrent l'heureuse nouvelle : « l'allégresse fut générale et infinie[3]. » Trois jours après, à Coucy, où s'était rendu le Roi, le secrétaire L'Aubespine rédigea le « cri de la paix » pour tout le royaume, et l'on dépêcha aux princes étrangers, amis ou alliés, des courriers portant les clauses[4].

*
* *

Les historiens modernes, en France, ne s'accordent point pour juger la paix du Cateau-Cambrésis. Au contraire, les contemporains, les historiens anciens et les auteurs étrangers ont, presque tous, reconnu que c'était une véritable abdication du Très Chrétien devant la monarchie espagnole, dans le domaine extérieur. A ne considérer que les événements politiques, cette dernière opinion nous semble d'une justesse évidente. Les arguments qu'on lui oppose d'ordinaire ne résistent pas à un examen précis. Quelqu'un vante

[1] Montmorency à Châtillon et Coligny, 1559, 27 mars, Cateau-Cambrésis : « Je n'ay voulu laisser vous advertir que la paix est faicte et conclutte, et Madame, seur du Roy, mariée, dont je vous prie l'advertir et luy baizer la main de ma part, espérant qu'elle en aura contantement .. » (Bibl. Nat., ms. fr. 3139, fol. 74; orig.). — P. Tiepolo au S. de Venise, 1559, 28 mars, Bruxelles : « La conclusion della pace è seguita hieri tra sei in sette hore dopo mezzo giorno. Non manca far altro senon copiar la capitulatione et fermarla. » (Arch. de Venise, D. al Senato, Spagna ; orig.).

[2] J. Alvarotti au d. de Ferrare, 1559, 29 mars, La Ferté-Milon (Arch. d'Etat de Modène, Francia ; orig.). — Henri II au Bureau de la Ville de Paris, 1559, 29 mars, Villers-Cotterets (*Reg. du Bureau de la V. de Paris*, t. V, pp. 25-26).

[3] Ottav. Vivaldino au d. de Mantoue, 1559, 3 avril, Bruxelles (Arch. d'Etat de Mantoue, Fiandra; orig.).

[4] Henri II au d. de Ferrare, 1559, 8 avril, Coucy (Arch. de Modène, Enrico II; orig.). — Cf. *Reg. du Bureau de la V. de Paris*, t. V, p. 27.

le bon sens de ce roi qui abandonna l'Italie : il livra l'Italie assurément, non aux Italiens, mais à la maison d'Autriche qui y domina jusqu'au XIXe siècle. D'autres, très nombreux, estiment la possession de Calais plus que toutes les conquêtes abandonnées : sans doute, mais cette possession de fait était antérieure, et le traité, au lieu de la consacrer juridiquement, la rendait provisoire en droit ; c'est Catherine de Médicis, qui plus tard, régente, devait obtenir l'annexion de Calais. Enfin ce traité ne donnait pas les Trois-Evêchés à la France puisqu'il n'en était point question dans l'acte et que la conquête restait, après comme avant, une simple occupation militaire. Les historiens oublient trop facilement qu'un traité est un instrument juridique, ayant pour but de consacrer et de légitimer une situation de fait : or, par la paix du Cateau-Cambrésis, Henri II renonçait, devant le roi d'Espagne, à la plupart de ses droits ou prétentions et n'en acquérait aucun. En réalité, cet acte ne peut être défendu que par les raisons qui l'expliquent, par des considérations religieuses et de politique intérieure.

Toute la responsabilité, ou tout le mérite, du sacrifice appartient au Roi lui-même et à Montmorency. Dans son principe, sinon dans ses détails, l'accord célèbre de 1559 fut l'un des actes les plus personnels de Henri II. On peut classer ainsi les motifs qui le déterminèrent : résolution d'extirper à tout prix l'hérésie du royaume, remords d'avoir rompu la trêve de Vaucelles, dégoût des alliances italiennes, désir de rappeler Montmorency à la tête du Conseil, enfin souci de marier la « très docte » fille de François Ier Marguerite de Berry.

Le Connétable, quelle que fût, d'ailleurs, la clairvoyance de sa politique générale, joua, dans cette négociation, le rôle mesquin d'un homme de faction. Il y perdit, même auprès des personnes désintéressées, quelque chose de son prestige. Un prince, qui était de ses amis et de ses protégés, bien informé et très averti des sentiments des deux cours, Louis de Gonzague, — le futur Gonzague-Nevers, — écrivait au duc de Mantoue, son frère : « Montmorency et le duc de Savoie ne sont qu'une âme et un corps. La paix est l'œuvre particulière du Connétable : s'il a fait restituer le Piémont au duc de Savoie, c'est pour que celui-ci soit grand à la cour de France et l'aide à vaincre les Guises. Gardez le secret de

ce que je vous écris [1]. » Il faut ajouter que le vieillard n'eût pas réussi sans le secours de Diane de Poitiers.

Quant aux Guises, leur attitude fut très fière, parfois émouvante. Le cardinal de Lorraine y montre une figure qu'il n'a pas souvent, dans l'histoire. Seule, avec la reine Catherine, cette famille de chevaliers lorrains, en quête de gloire et de fortune, semble avoir vibré de quelque passion d'honneur. En défendant la guerre, les Guises défendaient aussi leurs moyens d'existence et de progrès. Ardents dans la dispute, ils se soumirent vite au fait accompli, parce que s'offrait à eux une œuvre nouvelle. Mais ils emportèrent de ce terrible conflit une haine meurtrière contre toute la race de Montmorency.

Épuisé, desséché par le fisc et par les misères de la magnificence extérieure, le royaume attendait la paix. Celle qu'on lui offrit, fruit des haines religieuses et des rivalités de factions, contenait en germe les horreurs de la guerre civile.

Au lendemain du traité on fit frapper une médaille : elle représentait la France, assise sur un monçeau d'armes, avec une Victoire à sa main droite lui offrant une palme et une couronne; la devise était *Optimo principi*, dans l'exergue *Gallia* [2].

[1] Lud. di Gonzaga au d. de Mantoue, 1559, 14 mai, Paris : « Il Contestabile et duca di Savoia sono anima et corpo, et la pace fatta (per me) è giusto particolare del Contestabile, perchè non ha fatto restituir il Piemonte al duca di Savoia senon per farlo grande qui in Francia, acciò lo ajuti a battare Guisa. Et quello che scrivo a V. Ecc^a sia secreto. » (Arch. d'Etat de Mantoue, Francia; orig.).

[2] Bibl. Nat., ms. fr. 4921, fol. 12.

CHAPITRE II

LA PAIX CATHOLIQUE. — MORT DE HENRI II

Le 5 avril, à Bruxelles, après la grand'messe et le *Te Deum*, les hérauts crièrent solennellement la paix sur deux places publiques[1]. Le dimanche suivant, Philippe II, ayant entendu la messe dans la cathédrale, suivit à pied une procession du Saint-Sacrement : tous remarquèrent « l'incroyable dévotion » du fils de Charles-Quint, qui s'avançait par les rues de la ville, « le chef toujours découvert ».

Le roi d'Espagne ne montrait point seulement sa piété par des gestes, ses paroles étaient toutes de louanges au Seigneur. « Sa Majesté, écrit alors le nonce, ne se lasse pas, comme prince vraiment pieux et catholique, de remercier le Dieu béni de la sainte paix[2]. »

De cette « sainte paix », Philippe goûta le triomphe. Pendant le printemps de 1559, Bruxelles fut la capitale politique de l'Europe catholique. Vers elle affluèrent, comme vers le centre incontesté de la puissance temporelle, tous les ambassadeurs, agents et députés, porteurs de félicitations et de requêtes, monde mouvant et trouble de mendiants astucieux, payés par les petits princes pour exploiter à leur profit la générosité du grand vainqueur. Il y avait là, autour du trône de la monarchie espagnole, tous les fidèles de sa fortune passée; il y avait aussi d'anciens protégés du roi de France. Gênes et Venise, Sienne et Lucques, les Médicis et les Farnèse, les Gonzague et les Este, le pape, — ce Paul IV

[1] Canobio à Paul IV, 1559, 5 avril, Bruxelles (Arch. vatic., Principi. XI, fol. 297 ; orig.).

[2] Canobio à Paul IV, 1559, 11 avril, Bruxelles : « Questa Maestà non si vede mai stanca di rendere gratie a Dio benedetto, come veramente pio et cattolico principe, di questa santa pace, et domenica passata, che fu alli VIII, doppo la celebratione della messa nella chiesa maggiore, accompagnò processionalmente per la città il Santissimo Sacramento con incredibile devotione et sempre scoperto del capo. » (Arch. vatic., Principi, XI, fol. 301 ; orig.).

Carafa dont les rêves insensés avaient entraîné au désastre la politique de Henri II, — envoyèrent leurs hommages et leurs ambassadeurs. Du prince heureux, ils attendaient tous quelque chose : des terres, de ces terres que le roi de France abandonnait en Italie ; de l'argent, car le « catholique », après la victoire, devait payer ses dettes qui étaient immenses ; quelques-uns demandaient simplement pardon de leur passé. La bonne volonté de Philippe II et de ses ministres ne suffisait même plus à écouter les voix qui sortaient de cette cohue [1]. Seul, à la cour espagnole, celui qui avait gagné sa fortune, Emmanuel-Philibert de Savoie, attendait, sans flatter personne, que les comptes de sa misère passée fussent réglés, pour aller consommer le mariage, par quoi il devait payer encore le recouvrement de ses États.

Au regard de cette cour européenne qui saluait sa puissance, Philippe II se montra généreux. Aussi bien, le traité du Cateau-Cambrésis marquait surtout le triomphe des alliés de l'Espagne. Le roi catholique devait accentuer ce caractère par une munificence, dont le prestige moral ne s'affaiblit qu'après plus d'un siècle : désintéressement prémédité, qui rendait scandaleuse la légèreté incroyable de Henri II envers les protégés de la France. En lisant les clauses de la paix, l'ambassadeur du Médicis s'écria : « Mon maître devient le plus grand prince qu'ait connu l'Italie depuis les Romains. »

C'était vrai : Cosme, duc de Florence, créature de Charles-Quint, ennemi tenace des Français, allait augmenter son État des territoires de Sienne et de Montalcino [2]. Les Farnèse, parjures et traîtres à l'amitié de Henri II, furent comblés de dons par Philippe : Octave, duc de Parme, venu à Bruxelles en février 1559, s'en retourna, au printemps, honoré de la Toison d'or et muni de lettres qui lui restituaient la forteresse de Plaisance ; bientôt son épouse, Marguerite d'Autriche, fut nommée gouvernante des Pays-Bas [3]. Gênes

[1] Sur cette cohue, voy. surtout les dépêches d'Andrea de' Nobili aux *Anziani* de Lucques, 1559, avril-mai, Bruxelles (Arch. d'Etat de Lucques, Ambascerie, 587 ; orig.).

[2] P. Thiepolo au Sénat de Venise, 1559, 2 avril, Bruxelles (Arch. d'Etat de Venise, D. al Senato, Spagna ; chiffre orig.).

[3] Ottaviano Vivaldino au duc de Mantoue, 1559, 12 février, Bruxelles : « Il s^or duca di Parma vene quatro di sono. » (Arch. d'Etat de Mantoue, Fiandra ;

recouvra la Corse, les Gonzague reçurent le Montferrat.

Il est pénible de le dire, dans cette distribution que faisait le maître à ses serviteurs après la récolte, les premiers récompensés furent les deux plénipotentiaires français, Montmorency et Saint-André, qui avaient favorisé les intérêts de l'Espagne au cours des négociations. Le Connétable devait encore cinquante mille écus de sa rançon au duc de Savoie : celui-ci, docile à sa propre gratitude et aux prières du roi d'Espagne, donna quittance à l'illustre prisonnier. Pour le maréchal de Saint-André, ce fut pis : comme il n'avait pas encore payé un denier de sa rançon, fixée à soixante mille écus, Philippe II le racheta au duc de Brunswick, qui l'avait fait prisonnier, et le libéra gratuitement. Bien plus, Montmorency reçut en don une crédence d'argent valant dix-huit mille écus, et le maréchal fut gratifié de quatre mille écus de joyaux. L'un et l'autre purent, comme on disait à la cour d'Espagne, « jouir plus tôt du fruit de leurs bonnes œuvres dans cette négociation de la paix » [1].

Au reste, pendant le mois de mai 1559, les plus fervents adulateurs du roi d'Espagne furent les princes français venus à Bruxelles. Henri II passait le printemps à Fontainebleau.

orig.). — P. Thiepolo au Sénat de Venise, 1559, 12 février, Bruxelles : « Il s^or duca di Parma, doppo esser stato più di dui mesi gravemente amalato in Arras, finalmente un poco rehavuto è venuto in questa città domenica passata, et stà alquanto meglio ma non del tutto sano... » (Arch. de Venise, D. al Senato, Spagna ; orig.). — Canobio au card. de Naples, 1559, 2 mai, Bruxelles : « Hieri la M^tà del Re destinò et publicò la duchessa di Parma, sua sorella, governatrice di questi stati... » Le même, 15 mai ; le même à Paul IV, 17 mai : « Il duca di Parma parti hieri l'altro per Italia... » (Arch. vatic., Principi, XI, fol. 309, 318, 480 v° : orig.). — Bern. Collini à l'archidiacre de Camerino, 1559, 30 mai, Parme : « Hieri alle xx hore entrò in Parma il s^or duca sano et salvo, tornando dalla Corte... » (Arch. d'Etat de Naples, Carte Farnes., fascio 400, fascic. 2 ; orig.). — L'év. de Fermo au card. de Naples, 1559, 15 mai, Paris (Arch. vatic., Principi, XI, fol. 480 v° ; orig.). — Caligari à Commendone, 1559, 20 mai, Rome (Arch. vatic., Principi, XXIII, fol. 55 ; orig.).

[1] O. Vivaldino au duc de Mantoue, 1559, 9 avril, Bruxelles : « Il mareschial di Santo-Andrea, qual si era venuto a consigna qui per la sua pregionia, è stato misso in libertà, et non solo remissali la taglia che era di 60 m. scudi, ma anchora s'aspetta qualche presente nella partita sua da questo re, del quale era anchora pregione, comprato per S. M^tà dal duca de Bronsvich. » (Arch. de Mantoue, Fiandra ; orig.). — P. Thiepolo au Sénat de Venise, 1559, 9 avril, Bruxelles : « S. M^tà donarà liberamente tutta la taglia al marescial di Santo-Andrea per esser stato principio et buon mezzo della trattation della pace... » (Arch. de Venise, D. al Senato, Spagna ; orig.). — Canobio à Paul IV, 1559, 14 avril, Bruxelles : « Il s^or duca di Savoia ha fatto dono di 50 m. scudi al contestabile che li dovea per resto della taglia... » (Arch. vatic., Principi, XI, fol 305 : orig.). — Guido Bentivoglio au duc de Ferrare 1559, 22 avril, Fontainebleau (Arch. d'Etat de Modène, Francia ; orig.). — Herc. Strozzi au duc de Mantoue, 1559, 30 mai, Paris (Arch. de Mantoue, Francia ; orig.).

Aussitôt après avoir revu ses plénipotentiaires, il désigna, pour aller recevoir de la bouche de Philippe II le serment de la paix, le cardinal de Lorraine, le maréchal de Saint-André et l'évêque d'Orléans, Jean de Morvillier. Ces trois personnages devaient être accompagnés de « la fleur des princes de France » et, en particulier, de tous les seigneurs de la maison de Guise. François de Lorraine lui-même et son beau-frère, Alphonse d'Este, iraient à Bruxelles saluer Philippe II.

Pourtant, le vainqueur de Calais ne partit pas; il envoya seulement ses fils et ses frères. Il agit ainsi peut-être par pudeur ou plutôt par crainte de laisser Montmorency seul avec son maître [1].

Le cardinal de Lorraine quitta Fontainebleau le 27 avril, passa trois jours à Paris, d'où il partit le 1er mai, et se mit en route. A Cambrai, ville frontière, il rencontra deux chevaliers de la Toison d'or, le marquis de Berghes et M. de Molembais, qu'avait envoyés Philippe II pour le recevoir [2]. Le 10, le cardinal arrivait à Bruxelles, salué par le duc de Savoie : il n'amenait avec lui que les deux fils de son frère François, Louis d'Este, second fils du duc de Ferrare, et Jean de Morvillier. Le reste de la troupe nombreuse des seigneurs français entra peu de temps après. Saint-André était à la cour d'Espagne, depuis les premiers jours d'avril. « Dans cette ville, on ne voit que des Français », écrivait l'ambassadeur de Lucques. De fait, il y avait là, outre les précédents, Louis, cardinal de Guise, le duc de Lorraine, gendre de Henri II, le duc d'Aumale, gendre de Diane de Poitiers, le duc de Nemours, dix évêques du royaume et beaucoup de « gentilshommes d'importance » [3].

Le 15 mai, Philippe II prêta le serment solennel de la paix. Ce jour et le lendemain, il y eut des réjouissances : le cardinal de Lorraine et sa troupe restèrent « émerveillés des caresses que leur fit le roi d'Espagne » [4]. Celui-ci dai-

[1] Le card. Trivulzio au card. de Naples, 1559, 20 avril, 28 avril, 30 avril, Moret (Arch. vatic., Principi, XI, fol. 465, 473, 476 ; orig.).

[2] Canobio à Paul IV, 1559, 8 mai, Bruxelles (Arch. vatic., Principi, XI, fol. 311 ; orig.).

[3] Andrea de' Nobili aux *Anziani* de Lucques, 1559, 11 mai, 14 mai, Bruxelles : « ... Hormai per questa terra non si vede altro che Francesi... » (Arch. d'Etat de Lucques, Ambascerie, 587 ; orig.). — *Journal des voyages de Philippe II* (coll. des *Chroniques belges, Voyages des souverains*, t. IV, p. 66).

[4] O. Vivaldino au duc de Mantoue, 1559, 16 mai, Bruxelles : « Questo car-

gna féliciter le prélat de « l'éloquence » qu'il avait montrée dans les négociations. Le 17, Lorraine partit pour aller visiter, pendant deux ou trois jours, la ville d'Anvers, en compagnie du prince d'Orange et du comte d'Arenberg [1].

Même devant le roi d'Espagne, par une piquante et triste rencontre, fut étalée la rivalité de Montmorency et des Guises. La maison de Lorraine semblait accaparer les honneurs du cérémonial de réconciliation entre les deux rois. Or, le 18 mai, on vit arriver à Bruxelles, comme à l'improviste, l'un des fils du Connétable, Montmorency-Damville, avec une escorte de soixante gentilshomme. Tout le monde comprit que son père l'avait envoyé pour disputer aux Guises quelques-unes des grâces de Philippe II. L'amusant fut que Damville voulut aller, lui aussi, passer trois jours à Anvers [2].

Il semble même que Henri II ait senti comme une attraction personnelle l'entraîner vers l'orbite du roi d'Espagne. Sa dignité l'empêchait, sans doute, de se rendre à Bruxelles. Mais c'était de bon gré qu'il envoyait tant de seigneurs français saluer le fils de Charles-Quint. Avant même que le traité fût signé, il avait montré un vif désir de voir Philippe II [3]. Puis, par le duc de Lorraine, il le fit inviter à venir en France. Il pensait que son ancien rival accepterait

dinale col resto restano maravigliati delle carezze et benignità di questo re. » (Arch. d'Etat de Mantoue, Fiandra ; orig.). — Canobio à Paul IV, 1559, 17 mai, Bruxelles (Arch. vatic., Principi, XI, fol. 317 ; orig.).

[1] *Ibidem.* A. de Nobili aux *Anziani* de Lucques, 1559, 17 mai, Bruxelles (Arch. de Lucques, Ambascerie, 587 ; orig.). — *Journal des voyages de Philippe II*, p. 68.

[2] Herc. Strozzi au duc de Mantoue, 1559, 22 mai, Paris (Arch. de Mantoue, Francia ; orig.). — P. Thiepolo au Sénat de Venise, 1559, 26 mai, Bruxelles : « Venne li giorni passati M. di Anvilla, figliolo secondo del contestabile, con honoratissima compagnia di forse sessanta gentilhomini tutti giovani quasi dell' istessa età di lui, richissimamente vestiti... Alcuni vogliono che, essendo venuto il card. di Lorena per negotio, il Re Ch^mo^ habbia mandato lui per officio di simplice visitatione, et sia stata trovata del contestabile che habbia voluto haver anco la parte sua nelli offici et complimenti... » (Arch. d'Etat de Venise, D. al Senato, Spagna ; orig.). — Canobio à Paul IV, 1559, 28 mai, Bruxelles : « Al XVIII del presente gionse qua... M. Damvilla Si crede che il padre, per competenza che ha con il R^mo^ di Lorena, habbi procurato che venghi con commissioni d'altra importanza che non portò il detto R^mo^, andando a camino di fare grandi li figli per questa via... » (Arch. vatic., Principi, XI, fol. 321 ; orig.).

[3] J. Alvarotti au duc de Ferrare, 1559, 29 mars, La Ferté-Milon : « Dicono che il Re andarà a Cossi, ove attenderà il Connestabile per saper quello che harà da fare circa il vedersi col Re Filippo. » (Arch. d'Etat de Modène, Francia ; orig.).

de prendre la route de terre pour se rendre en Espagne[1]. Aussi bien, ne trouvait-on pas une bonne occasion de rencontre dans le mariage d'Élisabeth de Valois avec Philippe, mariage ordonné par une clause du traité ? Henri II, sur cette espérance, fondait de grands desseins, — desseins de fêtes et d'amitiés, suivant sa nature un peu puérile.

Mais l'Espagnol n'était pas désireux de « caresses ». Après avoir réfléchi, il répondit que « l'usage voulait, non que les rois d'Espagne allassent chercher leur épouse, mais bien qu'on la leur amenât dans leur pays et dans leur maison ». Au surplus, dit-il, la voie de mer était plus commode que toute autre pour se rendre de Flandre en Espagne[2]. Déçus, les représentants de Henri II montrèrent un réel déplaisir, mais ne ralentirent point leur empressement. On entendit les gentilshommes français, venus à Bruxelles, proclamer que leur maître, heureux d'avoir donné sa fille aînée comme épouse à Philippe II, offrirait l'autre, — la future « reine Margot », — à l'infant Don Carlos[3].

En ce printemps 1559, si glorieux pour la monarchie espagnole, le meilleur courtisan du roi catholique, c'était le roi de France.

De retour d'Anvers, le cardinal de Lorraine rentrait à Bruxelles le 20 mai. Deux jours après, il partit pour la France et arriva le 27 à Paris, ou l'attendait Henri II[4]. A la cour d'Espagne resta, comme ambassadeur permanent, Sébastien de L'Aubespine, qui naguère avait pris part aux

[1] Le card. Trivulzio au card. de Naples, 1559, 15 mai, Paris (Arch. vatic., Principi, XI, fol. 382 v° ; orig.).

[2] P. Thiepolo au Sénat de Venise, 1559, 30 avril, Bruxelles : « Già si ha preparata la risposta da farsi alla instantia che devono far Francesi perchè S. Mtà passi per Franza : che li re di Spagna non sono mai stati soliti di andar a trovar le mogli, ma di farle sempre condur non solo nel paese suo, ma nella propria sua sede... » (Arch. d'Etat de Venise, D. al Senato, Spagna ; orig.). — Canobio à Paul IV, 1559, 17 mai, Bruxelles (Arch. vatic., Principi, XI, fol. 317 v° ; orig.).

[3] Canobio à Paul IV, 1559, 28 mai, Bruxelles (Arch. vatic., Principi, XI, fol. 321 ; orig.).

[4] O. Vivaldino au duc de Mantoue, 1559, 21 mai, Bruxelles : « ... Fra domani et l'altro si partirano tutti Francesi, apresentati da questo re : al card. di Lorena una credenza d'argento di 14 m. scudi, al Contestabile un' altra di 18 m. scudi, al marischial Santo-Andrea, oltre la sua taglia, una zoya di 4 m. scudi... » (Arch. d'Etat de Mantoue, Fiandra ; orig.). — Canobio à Paul IV, 1559, 28 mai, Bruxelles (Arch. vatic., Principi, XI, fol. 321 v° ; orig.). — J. Alvarotti au duc de Ferrare, 1559, 28 mai, Paris (Arch. de Modène, Francia ; orig.). — L'év. de Fermo au card. de Naples, 1559, 29 mai, Paris (Arch. vatic., Principi, XI, fol. 493 ; orig.). — Herc. Strozzi au duc de Mantoue, 1559, 30 mai, Paris (Arch. de Mantoue, Francia ; orig.).

négociations de la paix, « homme de grande réputation et plein de dignes qualités »[1].

L'allégresse que montrait la cour de France ne cacha pas au regard de l'Europe la réalité. Partout, et en Italie plus qu'ailleurs, le traité du Cateau-Cambrésis fut estimé comme la victoire définitive de la maison d'Autriche. Le grand mot de réconciliation universelle et chrétienne ne troubla nullement, dans l'esprit des politiques clairvoyants, la vision lucide d'un fait étonnant : à savoir que, d'un coup, le roi de France, non seulement avait abandonné ses conquêtes et celles de son père, parmi lesquelles des terres françaises, — car, pour bien juger le traité, il faut ne pas oublier que Henri II restituait, en deçà des Alpes, la Savoie, la Bresse, le Bugey, le Valromey, la Maurienne, la Tarentaise, la vicairie de Barcelonnette, le comté de Nice, et ramenait au Var la frontière de son royaume[2], — mais encore, par une générosité, à notre avis, beaucoup plus grave, avait renié tous les droits, prétentions, occupations que les diplomates et les juristes français défendaient depuis soixante-dix ans. C'était comme un démenti solennel infligé à la politique et aux efforts de quatre règnes. Quelle leçon pour ceux qui avaient eu foi dans la fortune et dans la protection de la France ! A Rome, le 20 avril, quand arriva le secrétaire Boucher, portant les clauses de la paix, tous les Français, qui se trouvaient dans la Ville éternelle, se montrèrent atterrés : on ne put même tirer d'eux un mot de commentaire sur cet acte invraisemblable[3]. Les Italiens amis reçurent avec stupeur les lettres qui annonçaient l'abandon par la France de sa politique traditionnelle.

[1] Canobio à Paul IV, 1559, 17 mai, Bruxelles (Arch. vatic., Principi, XI, fol. 318 ; orig.). — Correspondance de Séb. de Laubespine, 1559, mai, Bruxelles (Bibl. nat., ms. fr. 6614, *passim ;* orig.).

[2] Art. XXXV du traité. D'après l'expédition originale qui se trouve aux archives d'Etat de Turin.

[3] Le card. Trivulzio au card. de Naples, 1559, 9 avril, La Ferté-Milon : « M. Buccier stamane è stato spedito da S. Mtà Chma per Roma con le capitulationi della pace.. » (Arch. vatic., Principi, XI, fol. 455 ; orig.). — Ascanio Celso au card. Farnèse, 1559, 8 avril, Rome (Arch. d'Etat de Naples, Carte Farnes., fascio 776 ; orig.). — Luca Contile au card. Farnèse, 1559, 8 avril, Venise (Arch. de Naples, C. Farn., fascio 67, fascic. C ; orig.). — Caligari à Commendone, 1559, 22 avril, Rome : « Alli 20 arrivò M. Bussé, segretario di S. Mtà, con il ragguaglio di tutta la pace... » (Arch. vatic., Principi, XXIII, fol, 49 v° : orig.). — Pasino de' Giusti au card. Farnèse, 1559, 16 avril, Rome : « ... La pace è stabilita, della quale li Francesi sono restati confusi, e par loro chel Re loro si è portato tropo liberale, e si vergognano di parlare... » (Arch. de Naples, C. Farn., fasci nuovi, II ; orig.).

Tandis que Philippe II jouissait de cette révolution européenne, dont l'ampleur, à vrai dire, dut l'étonner lui-même, le roi de France était heureux, comme un malade libéré qui recommence sa vie. Parmi la ruine de ses efforts passés, il regardait l'avenir avec une joie sereine, inconscient de sa défaite : tous ceux qui l'approchèrent alors remarquèrent sa bonne humeur. Il ne faut pas s'en étonner. Henri II ne voyait pas le traité comme nous le voyons ni comme le virent les vieux pécheurs de la diplomatie. Lui, il se trouvait converti : loin d'éprouver de l'amertume, il était fier d'avoir fait un si beau sacrifice. Il avait hâte de quitter ses erreurs, de liquider la politique italienne pour vivre avec de nouvelles pensées. Ces pensées, elles étaient occupées d'abord par l'attente des fêtes, des mariages dont il préparait la splendeur : premier jouteur de sa cour, il allait offrir aux princes et ambassadeurs de l'Europe le spectacle d'un grand tournoi ; il regrettait naïvement que Philippe II ne voulût pas y assister. Mais la préoccupation qui remplissait alors toute sa conscience de roi, — cette conscience qu'il écoutait plus que ne fit aucun des Valois, — elle visait la réforme intérieure du royaume et, avant tout, l'extirpation de l'hérésie.

En 1562, le catholique Soriano, l'un de ces diplomates vénitiens qui ont été, avec les Florentins et les Comtois, les plus subtils connaisseurs d'hommes qu'ait enfantés la Renaissance, résumait en quelques mots la dernière histoire de Henri II : « Ce roi ayant découvert, bien que tardivement, le péril où le mettait l'hérésie, fut contraint, pour ne pas perdre complètement son autorité et l'obéissance de ses sujets, de faire la paix avec le roi Philippe à de très graves conditions et de consacrer toute sa pensée à éteindre ce grand feu qui brûlait de toutes parts. Mais il mourut au début de l'exécution[1]. » Dans les derniers mois de sa vie, Henri II se montra le « catholique » le plus généreux de la Chrétienté. C'est lui qui donna surtout au traité de 1559 le caractère d'une réconciliation des princes catholiques contre l'hérésie. La maison d'Autriche n'avait pas de péchés à racheter. Toujours Charles-Quint avait su mêler, dans la conduite de sa politique, les prétentions de l'orgueil impé-

[1] Alberì, *Relazioni...*, 1a serie, t. IV, p. 130.

rial à la défense rigoureuse de l'orthodoxie. Quant à Philippe II, il ne fit qu'accentuer les procédés de son père, en y ajoutant la fourbe habileté que lui suggéra Granvelle. Dans l'histoire de la monarchie espagnole, le traité du Cateau-Cambrésis n'est qu'une étape glorieuse sur une route droite : il n'y a pas là de tournant. Au contraire, cet acte signifie un revirement complet de la politique extérieure des Valois, politique jusqu'alors réaliste, que font dévier subitement des scrupules religieux : l'abandon de l'alliance avec les Luthériens d'Allemagne et avec le Turc, tel est le trait le plus saillant de ce changement.

Changement qui fut bien l'œuvre personnelle du roi. Henri II, depuis la bataille de Saint-Quentin, avait réellement gouverné et pris lui-même, souvent malgré les Guises, les plus graves résolutions. Dans son esprit, sous l'effroi des manifestations protestantes de l'année 1558, s'était opérée une conversion, dont on ne saurait exagérer l'efficacité. A la suite du traité se forma, entre les princes de la communion catholique, une sorte de fédération contre l'hérésie. Jusqu'aujourd'hui, les historiens ont attribué au roi d'Espagne l'initiative de cet accord religieux. L'opinion traditionnelle n'est que partiellement vraie. Philippe II et ses ministres parlèrent de l'hérésie surtout pendant les négociations : ils cherchaient à intimider leur adversaire par cet argument de bons apôtres. Mais, une fois la paix conclue, Henri II prit l'initiative de la politique catholique, avec le zèle et l'entêtement qui lui étaient propres. Les témoins les plus sûrs l'affirment[1].

Le 1er avril 1559, deux jours avant que le traité fût définitivement signé, le cardinal Trivulzio, légat, avait félicité le Roi de cet accord, qui rendait à la religion le service des princes fidèles. Henri II avait répondu qu'empêché, depuis longtemps par les guerres, de sévir contre l'hérésie, il voulait désormais vouer au salut de la foi son activité. Les Guises, la reine Catherine, la duchesse de Valentinois firent à Trivulzio la même promesse. Diane lui déclara qu'elle emploierait toute son influence à « purger le royaume de l'infection de l'hérésie »[2]. Le nonce du Saint-Siège à

[1] Parmi les sources imprimées qui confirment les documents que nous allons citer, voy. La Place, éd. Buchon, p. 13, et les *Acta tumultuum gallicanorum*, publ. par H. Hauser (*Rev. hist.*, t, CVIII, 1911, p. 72).

[2] Le card. Trivulzio au card. de Naples, 1559, 1er avril, La Ferté-Milon (Arch. vatic., Principi, XI, fol. 429-430 ; orig.).

Bruxelles, Gian-Francesco Canobio, transmit au pape Paul IV, le 17 mai 1559, les renseignements suivants qu'il tenait du confesseur même de Philippe II : « Le cardinal de Lorraine, au nom du Très-Chrétien, a prié et exhorté avec grande instance et piété le roi d'Espagne afin qu'il s'emploie à extirper l'hérésie de ses États. Le cardinal a déclaré que Sa Majesté Très Chrétienne ne veut plus désormais s'occuper d'autre chose dans son propre royaume et que déjà elle a interdit de séjourner sur son territoire aux voyageurs qui ne pourront exhiber une attestation authentique de leurs bonnes vie et mœurs, attestation émanant du prince ou du magistrat des pays d'où ils viennent. En outre, le cardinal a conseillé au roi d'Espagne de prêter ses troupes au duc de Savoie pour conquérir Genève, promettant que, de son côté, le roi de France fera de même[1]. » Ce projet contre Genève, « capitale et refuge des hérétiques », était déjà ancien. Pendant le mois de mai 1559, l'ambassadeur français à Bruxelles, Sébastien de L'Aubespine, déploya de grands efforts pour le faire accepter par Philippe II, et le représentant du duc de Savoie à Milan déclarait à qui voulait l'entendre que son maître, aussitôt remis en possession de ses États, attaquerait Genève avec le concours de Henri II[2].

Ainsi, le roi de France s'efforçait de donner à son propre zèle pour la religion une ampleur internationale. Or, Philippe II commençait de trouver excessifs les pieux mouvements de son nouvel ami. L'Espagnol n'était point si mystique qu'il voulût sacrifier à la religion ses intérêts

[1] Canobio à Paul IV, 1559, 17 mai, Bruxelles : « Il card. di Lorena ha eshortato et pregato con molta instanza et pietà questa Mtà, a nome del Chmo, all' estirpatione dell' heresie nelli stati suoi, dicendo che S Mtà Chma non vuol hora attendere ad altro nel suo regno et che digià hà dato ordine che si prohibisca la mansione nel suo regno a quelli che vi capiteranno senza fedi et testimonii autentici della vita et costumi loro dal principe ò magistrato di quel luogo di dove partiranno ; et hà persuaso ancora S. Mtà a prestare forze al duca di Savoia per la conquista di Geneva, promettendo che il Chmo farà il medesimo. Hieri me lo disse il Padre confessore. » (Arch. vatic., Principi, XI, fol. 317-318 ; orig.).

[2] P. Thiepolo au Sénat de Venise, 1559, 28 mai, Bruxelles : « Io sento ragionar assai, et ultimamente da un nepote dell' ambasciatore di Franza, che facilmente si farà la impresa di Genevra subito chel duca [di Savoia] sia ritornato in stato, per levar quella sedia et commodità di refugio ai heretici di Franza, laqual cosa, se seguirà, potria esser causa di qualche nova guerra importante. » (Arch. d'Etat de Venise, D. al Senato, Spagna ; chiffre orig.). — Ippol. Orio au card. Farnèse, 1559, 19 mai, Milan (Arch. d'Etat de Naples, Carte Farnes., fasci nuovi, V ; orig.). — Cf. les extraits de la *Chronique de François de Bonivard*, publ. par H. Bordier (*Bibl. de l'Ec. des Chartes*, 1845-1846, p. 396).

politiques. Il voyait, avec une crainte particulière, se dessiner un projet d'intervention contre les protestants anglais.

Henri II s'intéressait beaucoup au rétablissement de la foi catholique en Angleterre, à cause de l'agitation que provoquaient les calvinistes dans le royaume d'Écosse, devenu, depuis un an, par le mariage de Marie Stuart, le royaume du dauphin François. Une des dernières lettres de Henri II, adressée au pape Paul IV, le 29 juin 1559, est pour supplier le pontife de joindre ses efforts à ceux des Français contre les calvinistes d'Écosse : on y voit quelle passion religieuse s'était emparée d'un prince naturellement débonnaire. « Nous ne voulons épargner aucun effort, dit le Roi, pour soutenir et défendre la cause de Dieu, bien que nous soyons à peine sorti d'une longue guerre pour entrer dans la paix, après avoir supporté une dépense incroyable, comme chacun le sait », et il annonce l'envoi d'une armée française, « d'une multitude, s'il est besoin », pour détruire « la secte d'Ecosse ». Quel tableau il peint des désordres de l'hérésie !

« Les prélats et les gens d'Église se voyant en liberté de mal faire, sans être aucunement exhortés ni repris par leurs supérieurs, non seulement ont continué, mais ont augmenté de mal en pis leur triste et deshonnête vie : ils tiennent avec eux, en leurs maisons, des concubines qu'ils regardent comme leurs épouses légitimes ; la plupart d'entre eux suivent les nouvelles sectes, adoptant les doctrines fausses, réprouvées et contraires à notre sainte foi et religion. De même agissent presque tous les grands seigneurs et les gentilshommes du pays : ils prennent chez eux des prêcheurs apostats, imbus de l'érudition ou doctrine de Genève, pour induire le peuple à suivre leurs damnables erreurs et hérésies, d'où il résulte que la majeure partie de ce peuple est tout infectée et comme perdue. Les uns et les autres ont pris les armes et formé de grandes compagnies, avec de l'artillerie, pour contraindre tout le monde à épouser leur secte : ils ruinent les églises et les monastères, profanent les choses sacrées, brûlent en public les images des saints, leurs reliques vénérables et leurs ossements, ils ont fait déterrer les cadavres des rois d'Écosse, les ont brûlés et réduits en cendres, ils ont changé l'habit des religieux et des religieuses pour les séculariser et les contraindre d'abandonner leurs ordres et professions, ils menacent en se vantant de courir sus à la reine douairière et à tous ceux qui vou-

draient les contredire et les empêcher de s'unir dans leur nouvelle loi : les cruels barbares ne sauraient faire pis[1]. »

Ces intentions du roi de France troublaient, depuis quelque temps, les Anglais[2]. Leur jeune souveraine Elisabeth, montée sur le trône récemment, ne s'inquiétait guère de séduire les princes étrangers, et par surcroît, hérétique imprudente, elle était dénoncée à Rome comme une « fille de Satan ». On pouvait craindre que le Pape, en la condamnant solennellement, ne poussât sur l'Angleterre une armée catholique dont le gros serait formé de contingents français. Henri II avait bien envoyé à Londres, pour recevoir d'Elisabeth le serment de la paix, une ambassade présidée par le fils aîné du Connétable, mais, dès le mois d'avril 1559, on savait que le roi de France préparait une expédition « catholique » pour extirper la secte anglicane[3]. Philippe II s'opposa de toutes ses forces à ces projets trop confessionnels. Résigné de force à n'être point le souverain de l'Angleterre, il était bien décidé à ne pas souffrir que la dynastie de Valois s'emparât, sous prétexte de religion, du trône que lui-même avait perdu. Or, si le pape déclarait Élisabeth « bâtarde et hérétique », comme il était à craindre, ce trône reviendrait de droit et de fait à Marie Stuart et partant au dauphin François. C'est pourquoi le roi d'Espagne résolut d'envoyer à Rome le cardinal Pacheco, avec mission de défendre auprès du pape la cause d'Elisabeth quant à l'orthodoxie[4].

Philippe II résista de même au projet d'une expédition contre Genève. En tout cas, il ne voulait point y collaborer.

[1] Henri II à Paul IV, 1559, 29 juin, Paris (Arch. vatic., Cast. S. Angelo, arm. XIV, capsa 3, n° 9 ; trad. orig.).

[2] Kervyn de Lettenhove, *Relations politiques des Pays-Bas et de l'Angleterre*, t. I, p. 509.

[3] Le dauphin François et Marie Stuart à Elisabeth d'Angleterre, 1559, 12 mai. Paris (Bibl. nat., coll. Moreau, t. 717, fol. 267 ; copie). — L'év. d'Aquila à Philippe II, 1559, 30 mai, Londres (*Relations politiques des Pays-Bas et de l'Angleterre*, t. I, p. 526).

[4] P. Thiepolo au Sénat de Venise, 1559, 23 avril, Bruxelles : « Qui si teme grandemente chel Pontefice, havendo poco a bene, non procuri di disturbar la pace con la occasione delle cose di Ingilterra, come facilmente potrebbe se dechiarisse la Regina bastarda et heretica et il regno appartener alla Regina Delfina, perchè Francesi giudicarebbono haver giustissima causa di andarlo a conquistare, et questa Mtà sarebbe astretta ò lasciar perder quel regno, si come certo si tiene che si perdarebbe, mancando di fortezze, di militia et di consiglio, ò di rinnovar la guerra... » (Arch. d'Etat de Venise, D. al Senato, Spagna : chiffre orig.). — Cf. *Relations politiques des Pays-Bas et de l'Angleterre*, t. I, p. 533 et suiv.

La situation de son trésor, de son armée et de ses peuples lui défendait d'ouvrir une nouvelle guerre. Dès l'automne de 1558, le duc de Savoie ayant prôné ce dessein, Granvelle lui répondit sèchement que, puisque l'on faisait la paix, il fallait s'y tenir et qu'au demeurant les Suisses étaient assez « frais » pour repousser les envahisseurs.

Ainsi, les deux grands princes de communion romaine entendaient fort différemment la pratique de l'alliance catholique, dans le domaine de la politique internationale. Mais, à défaut de l'extermination européenne des hérétiques que rêvait Henri II, restait la répression particulière à l'intérieur de chacun des Etats.

Il y avait là de quoi occuper le plus beau zèle. Malgré la persécution qui avait suivi les affaires de la rue Saint-Jacques et du Pré-aux-Clercs, malgré l'arrestation bruyante de François d'Andelot, neveu du Connétable, la Réforme protestante s'était développée en France avec une ampleur que les historiens n'ont pas soupçonnée. Un témoin catholique bien informé écrit en novembre 1558 : « Tout Paris et même toute la France sont pleins de Luthériens : si le Roi n'y pourvoit promptement, son royaume deviendra pire que l'Allemagne[1]. » Un autre témoin déclare, au mois de mars suivant : « Si le Roi ne forme pas une bonne armée pour châtier cette maudite secte, il risque de perdre son trône[2]. » L'homme le mieux instruit des affaires du royaume, le cardinal de Lorraine, avoue : « Plus des deux tiers des habitants de la France sont devenus luthériens[3]. » Aussi bien des symp-

[1] Cristoforo Castelletti au duc de Ferrare, 1558, 15 novembre, Paris : « Iddio metti la sua santa mano che questa santa pace si faccia, che ve n'è di qua grandissimo bisogno, percioche tutta Parigi et anco tutta la Francia è piena di Luterani, e se il Re non li provede e tosto, tutto questo regno diverrà peggio che la Germania. Si che il Re, così vero cristiano come egli mostra et come altri per tale lo tenghino, le mette conto ad accordarsi, si per la quiete di questi popoli et si per estirpar questa da Dio maledetta setta... S. Mtà è buonissimo cristiano et buon figliuolo di santa madre Chiesa. » (Arch. d'Etat de Modène, Francia ; orig.).

[2] J. Alvarotti au duc de Ferrare, 1559, 25 mars, La Ferté-Milon : « In questo christianissimo regno questa semenza et peste va ogni di moltiplicando, di sorte che S. Mtà sarà ognimodo forzata di fare una buona armata per castigare questa maladetta setta... » (Arch. de Modène, Francia ; orig.).

[3] P. Thiepolo au Sénat de Venise, 1559, 9 avril, Bruxelles : « Qui si tiene per cosa certa S. Chma Mtà sia stata astretta far questa pace più dal travaglio che le davano le cose della religione che da alcun' altro suo bisogno. Et un signor honorato di questa corte mi hà ditto haver sentito dalla propria bocca del cardinal di Lorena che più di dui terzi della Franza sono fatti Luterani. Et il sor duca d'Alva, ragionando in questo proposito, mi disse che questo sermo re [di

tômes inquiétants apparaissent-ils. Au début de 1559, de nombreuses familles de la ville et du pays de Meaux s'enfuient à Genève, abandonnant leurs maisons et leurs biens[1]. Cet exode entraîne l'évêque de Nevers lui-même, Jacques Spifame[2]. En Normandie et en Poitou, dans ces riches provinces qu'a épuisées l'impôt, des bandes armées commencent à courir la campagne, attirées par l'opulence des grandes abbayes. Là même, comme en Limousin, en Saintonge, en Guyenne et en Gascogne, on célèbre publiquement le culte réformé, et des rixes éclatent entre les partisans des confessions ennemies. Ces manifestations religieuses se confondent, au regard du Roi, avec l'anarchie profonde qu'ont produite, dans l'organisme du gouvernement, tant d'abus exercés, depuis cinquante ans, pour soutenir à tout prix la guerre extérieure. Henri II, ramenant son attention sur la politique intérieure, y voit tout à réformer, administration, justice, finances. Des guerres d'Italie, seuls les officiers de finances sortaient enrichis. Montmorency, revenu à la cour, constata des irrégularités, fit une enquête et découvrit que les receveurs et trésoriers avaient détourné plusieurs millions de livres[3].

Henri II voulait commencer les réformes nécessaires par

Spagna] pò meglio che altri sapere in qual termine si ritrovi la Franza quanto alla religione, perchè, se l'havesse voluto dar orecchie a quelli che per questo rispetto domandavano la sua protettione, haveria possuto facilissimamente metter la Franza in somma confusione et rovina. Onde si crede che unitamente queste due Mtà siano per procurar con ogni loro poter chel Concilio si facia. » (Arch. de Venise, D. al Senato, Spagna ; chiffre orig.).

[1] Giov. Michieli au Sénat de Venise, 1559, 15 mai, Paris (Arch. de Venise, D. al Senato, Francia, 3 orig.).

[2] De Thou, l. XXII ; La Popelinière, l. VIII ; Bullinger, *Historiae sui temporis*, l. I.

[3] G. Raviglio au duc de Ferrare, 1559. 5 mai, Paris : « In Normandia si vanno di giorno sollevando Luterani, et per ultimo si è inteso che in Pitiensi armata mano sono andati alli monasteri et cacciatone i frati et monache et che hanno abbrucciato ogni cosa senza pietà et senza timore di Dio... » (Arch. d'Etat de Modène, Francia ; orig.). — Le duc de Ferrare était seigneur engagiste d'une grande partie de la Basse-Normandie. — G. Michieli au Sénat de Venise, 1559, 15 mai, Paris : « ... Dà l'intender ogni di che la Bassa Normandia, il paese di Poytu, di Limosi et di Xantis et quasi tutta la Ghiena et Gascogna essercità liberamente il rito luterano, con esser in alcuni lochi stati ammazzati predicatori, rovinate l'imagine et commessi molti eccessi intorno al Sacramento. Che sarà causa che, dopo fatte le nozze et seguite le restitutioni per la capitulatione della pace. S. Mtà si rivolgerà a quelle parti, come hà deliberato, per provvedervi principalmente, sicome farà anco al riordinar insieme con la casa sua le cose della giustitia et sopra tutto quelle delle finanze con questi ricevitori et thesorieri, dicendosi pubblicamente che, dopo l'absentia del Contestabile, non si trova conto di parecchi millioni di franchi. » (Arch. d'Etat de Venise, D. al Senato, Francia, 3 ; orig.).

l'extirpation de l'hérésie. Le cardinal de Lorraine l'avait annoncé à Philippe II. Et, de fait, aussitôt après la conclusion du traité, le Conseil des Affaires délibéra presque chaque jour sur les mesures de répression religieuse. Le cardinal Trivulzio, légat du Saint-Siège, écrit alors de Paris : « Le roi montre un très ardent désir de réparer les nombreux désordres de son royaume et presque chaque jour il en parle dans son Conseil des Affaires : il déclare vouloir commencer cette réforme par le châtiment et l'extirpation des hérétiques. Je crois également que Sa Majesté suppliera le pape de réunir un concile, car elle paraît le désirer beaucoup[1]. » A peine revenu des conférences du Cateau-Cambrésis, le cardinal de Lorraine se rendit au Parlement de Paris : « L'opinion du Roy, dit-il, a esté de faire la paix à quelque prix et condition que ce fust, pour de là en avant vacquer plus à son aise à l'extermination et bannissement de l'hérésie de Calvin[2]. » Le 2 juin 1559, parurent à Ecouen des lettres patentes, qu'il faut citer tout entières : c'est la déclaration de guerre de Henri II aux Protestants. Le Roi écrivait à ses officiers :

« Chascung a peu veoyr et congnoystre que, despuys nostre advènement à la couronne, Nous avons tousjours eu en singulière recommandation l'extirpement des hérésies et faulses doctrines et comme Nous y avons travaillé, quelques affayres et empeschement de guerre qui nous soyent survenuz : lesquelz, touteffoys, ont esté si urgens et pressés qu'il ne nous a esté possible y donner l'ordre et provision que Nous avons sur toutes choses continuellement désirée ; mais ayans esté contraincts dissimuler et temporiser pour quelque temps, à nostre très grand regret et desplaisir, les sectateurs et inventeurs desdites hérésies et faulses doctrines, qui auparavant s'estoyent retenuz et longuement nourris en leur maligne volonté secrètement et couvertement, comme feu soubz la cendre pour après manifester la chaleur plus violente, se seoyent depuys quelque temps, avec artifices,

[1] Le card. Trivulzio au card. de Naples, 1559, 20 avril, Moret : « Questa M^ta^ mostra un ardentissimo desiderio di voler rassettare molti disordini del suo regno, et quasi ogni giorno ne ragiona nel Consiglio suo degli affari, et a questo negotio dice di voler dar principio col castigo et estirpatione degli heretici. Credesi parimente che S. M^tà^ sia per supplicare N. S^re^ d'un Concilio, mostrando ella di desiderarlo grandemente. » (Arch. vatic., Principi, XI, fol. 466 ; orig.).

[2] E. Pasquier, *Œuvres*, t. II, pp. 78 et 450.

inductions et persuasions d'aulcuns malheureux prédicans de Genève, tout en ung coup eslevéz en plusieurs lieux et endroicts de notre royaulme par turbes et nombres si effrénés, commettans tous les scandales qu'ilz ont peu et peuvent penser et imaginer, au préjudice et contemnement de nostre sainte foy et religion, qu'il est plus que requis et nécessayre de repoulser et reprimer ceste violence par une aultre plus aigre et avec la force qu'il a pleu à Dieu nous mectre en la main, car Nous ne sçaurions mieulx l'employer ny exploicter que en ung tel effect que cestuy-là pour fayre chose qui luy soyt agréable, nous ayant tout à propos octroyé le bien de la paix tant désirée, laquelle Nous ne voullons aulcunement estre troublée par les damnées entreprises des héréticques ennemys de nostre dite foy et religion. A ceste cause, en attendant que Nous puyssions sur ce donner la provision nécessayre en telle importante affayre, — que sera si tost que Nous aurons faict ce que Nous tenons pour l'exécution du traicté de ladite paix avec nostre très cher et très aymé bon filz et frère le Roy Catholicque, — Nous avons advisé d'envoyer par les provinces, gouvernemens, bailliaiges et seneschaulcées de nostre royaulme certains bons et notables personnaiges pour procéder à l'expulsion, punition et correction desdits hérétiques. A quoy Nous voulons et désirons que vous et aultres noz juges et officiers provinciaulx leur levez main et leur donnez toute l'ayde, port, faveur et assistance dont serez requis, avec main forte et armée si besoing est, par convocation et assemblée de nos ban et arrière-ban, prévosts et nos mareschaulx et leurs archers, en sorte que la force et authorité nous en demeure. Avec ce Nous envoyerons et ferons tenir sus les lieux et endroicts que besoing sera quelque bon nombre de nostre gendarmerye pour s'en servir au besoing. Et n'oublierez aussi de vostre part à faire toutes les diligences requises pour la vérification et capture desdits héréticques, sectateurs et inventeurs desdites faulses doctrines, de quelque qualité et condition qu'ilz soyent, pour procéder à l'encontre d'eulx en ensuyvant nos ecditz et ordonnances. Mays gardés en cest endroict de n'user d'aulcune acception de personne, dissimulation ou connivence, ainsi que Nous avons esté advertiz que aulcuns de voz semblables ont faict et font ordinayrement, comme estans eulx-mesmes du nombre de ceulx

qui doibvent estre recherchés et puniz pour ce crime : aultrement, et là où Nous en aurions aulcun sentiment ou advertissement, vous estes asseuréz que vous seriez des premiers ausquels Nous nous adresserons pour vous fayre punir et chastier, affin de servir d'exemple aux aultres. Et nous advertissant ordinayrement des dilligences que vous ferez et comme passeront les choses en vostre jurisdiction et ressort pour le regard du faict de ladite religion sans riens nous dissimuler. Car tel est Nostre plaisir[1]. »

Cet acte ne laissait aux Protestants d'autre issue que la fuite ou la révolte.

Henri II, de lui-même, s'engageait hardiment sur la voie sanglante. D'ailleurs, on l'y poussait fort.

Dans la foule catholique de Paris régnait un sentiment croissant de terreur. Par suite de révélations surprenantes touchant la diffusion secrète de l'hérésie, le peuple, qu'excitaient les prédicateurs, devenait fiévreux. A l'époque même où fut conclu le traité du Cateau-Cambrésis, un fait découvrait, à Paris, l'énervement de la population. Deux personnes y furent massacrées pendant un sermon, l'une pour avoir murmuré, l'autre simplement pour avoir tenté de secourir son ami[2]. Or, le Roi ressentait fortement les impressions collectives et ne résistait guère à l'entraînement : toutes ses entreprises, les plus folles surtout, comme la guerre de Sienne et la guerre des Carafa, montrent son esprit soumis à l'opinion d'autrui.

A vrai dire, les plus dangereux ennemis de la Réforme protestante se trouvaient à la cour. Il y avait, parmi les conseillers, beaucoup de gens intéressés à la répression de l'hérésie, courtisans avides ou endettés, robins prompts au gain, officiers de finances sans scrupules. Les favoris, Diane de Poitiers et le maréchal de Saint-André, apportaient dans cette affaire des sentiments aussi bas que furieux : ils désiraient étouffer les voix imprudentes qui s'élevaient depuis longtemps contre l'immoralité de leur fortune. D'autres adversaires de l'hérésie, tout aussi violents, étaient pourtant plus honnêtes d'intention. Les Guises avaient toujours représenté la stricte

[1] D'après les expéditions conservées aux Archives d'Etat de Berne et de Zurich (série *Frankreich*). — Cf. *Mémoires de Castelnau*, l. I, ch. III.

[2] F. Hotman à Calvin, 1559, 4 kal. aprilis, Strasbourg, cité par R. Dareste dans *Revue historique*, t. II, p. 20.

orthodoxie romaine. A leur zèle, il est sûr, se mêlaient beaucoup d'intérêts, mais, décidément, rien n'empêche de croire leur foi sincère. D'ailleurs, au printemps de 1559, leur influence sur Henri II était assez diminuée pour qu'on ne leur attribue pas toute la responsabilité des mesures prises contre les Protestants. Le vrai chef du gouvernement, c'était alors Montmorency, et rien ne se put faire sans son consentement. Le crédit que possédait encore la maison de Lorraine, elle l'exerçait par le dauphin François et par la « reinette » Marie Stuart, enfants chers au Roi, l'un et l'autre, il est vrai, fort excités contre les calvinistes qui troublaient l'Écosse[1]. Même, Henri II était encouragé à la violence par quelques hommes dont on ne peut contester la droiture et l'intelligence. Tournon nous paraît le plus remarquable de ces hommes. Informé des mesures ordonnées contre les hérétiques, le cardinal écrivait à son maître : « Sire, chacun espère et présume que Votre Majesté n'a pas fait un si beau et saint commencement pour ne le parachever comme il se doit, car, autrement, il vaudrait mieux ne l'avoir point commencé. On peut voir aisément que c'est une œuvre venant de Dieu, attendu que nous avons nouvelles que le Roi catholique a fait faire de grandes exécutions en Espagne et de dogmatisans et de gens de grosse maison, sans avoir égard qu'à réduire les choses comme un bon prince catholique doit faire. Qui est bien signe, sire, que tout ainsi que Dieu vous a voulu unir par bonne paix et alliances si proches, il faut espérer que vous le serez encore plus à vous accorder pour la conservation de son honneur et de sa sainte foy[2]. » A suivre de près la carrière de Tournon, sous le règne de Henri II, il est impossible de ne pas reconnaître la capacité de ce ministre. Il a souffert, dans la tradition historique, de son attitude cruelle à l'égard des Protestants, et, de vrai, cette attitude surprend et désoriente le spectateur moderne. Comment un esprit aussi pénétrant et averti, tout hostile qu'il fut aux doctrines de la Réforme, n'a-t-il pas senti les pures intentions qui protestaient contre les hontes

[1] Canobio à Paul IV, 1559, 24 avril, Bruxelles (Arch. vatic., Principi, XI, fol. 307; orig.). — Sur l'Ecosse « guisarde », cf. A. Heulhard, *Villegagnon, roi d'Amérique*, p. 36.

[2] Le card. de Tournon au roi, 1559, 9 juillet, Bagni di Lucca, publ. par G. Ribier, *Lettres et Mémoires d'Estat*, t. II, p. 806-808.

de la Renaissance dégénérée ? La vérité, c'est que la religion des hommes de ce temps ne répondait pas à l'image qui nous est familière. Peu mystiques, leurs croyances s'étaient durcies sous le poids de la « raison d'État » et de la « raison monarchique », qui régnaient tant dans le domaine religieux que dans le domaine politique. L'hérésie, à leur regard, c'était non la « réforme », mais la « rébellion ». Surtout, nous avons acquis une sensibilité et une intuition sympathique que la plupart des gens de la Renaissance ne possédèrent à aucun degré.

Enfin, depuis quelques années, Rome donnait l'impulsion aux mesures contre les dissidents. Les principes de l'orthodoxie pontificale étaient défendus surtout par les Jésuites. Les Guises aussi bien que Tournon, comme beaucoup d'autres, subissaient l'influence de la célèbre compagnie. L'intervention des Jésuites dans la dernière politique de Henri II nous paraît non douteuse : c'est à eux, croyons-nous, qu'il faut attribuer l'initiative de la fameuse mercuriale de juin 1559. Depuis plus de huit ans, la Compagnie de Jésus soutenait une lutte formidable contre le Parlement de Paris. Ce corps refusait d'enregistrer les lettres de naturalité qu'avait conférées le Roi à la nouvelle « religion », en janvier 1551 ; des lettres de jussion étaient restées inefficaces devant la résistance des parlementaires, et les Jésuites voyaient menacée leur existence même dans le royaume. Dès le début, ils avaient expliqué l'hostilité de cette cour souveraine par « l'esprit d'hérésie » qui animait ses membres. Or, le 1er novembre 1558, le général de l'Ordre envoyait à Paris, « pour en finir », un profès dont les historiens Jésuites eux-mêmes reconnaissent le caractère dangereux. C'était le Père Ponce Cogordan, homme actif, ambitieux et, au témoignage du cardinal de Lorraine, « le plus fin négociateur qu'il eût jamais vu[1] ». On sait ce qui se passa quelques mois après. Le 10 juin 1559, Henri II, informé que la majorité du Parlement s'opposait à l'exécution des édits contre l'hérésie, se rendit à l'assemblée générale des chambres et, indigné par les discours qu'il entendit, fit arrêter six conseillers, parmi lesquels Anne Dubourg[2].

[1] Est. Pasquier, *Catéchisme des Jésuites*, fol. 23 v°. — Cf. H. Fouqueray, *Histoire de la Compagnie de Jésus en France*, t. I, p. 231-233.

[2] Herc. Strozzi au duc de Mantoue, 1559, 12 juin, Paris : « Sabato, che fu il

Jadis, on avait vu les Jésuites défendre la cause romaine presque malgré le pape, alors tout occupé de politique temporelle. Mais, en 1559, Paul IV avait laissé les soucis profanes, pour restaurer la puissance et la vertu de l'Église. L'ambassadeur de France à Rome était un catholique zélé, Philibert Babou de la Bourdaisière, évêque d'Angoulême. Ce personnage bien disposé, d'ailleurs ami et créature du cardinal de Tournon, transmettait à Henri II les désirs du pape touchant la répression de l'hérésie. Dans cette exhortation, le vieux pontife Carafa apportait la fougue et la violence extraordinaires qu'il avait mises autrefois au service de ses passions politiques.

Une lettre de Babou adressée au Connétable de Montmorency, en février 1559, nous en apporte un exemple bien vivant. François d'Andelot, frère de Coligny, arrêté au mois de mai précédent pour cause d'hérésie, avait été absous par le Roi et remis dans ses charges, après une longue comédie où la politique eut plus de part que la religion. Averti trop tard de cette rentrée en grâce, Paul IV fit appeler Babou ; il lui déclara « qu'il s'ébahissait grandement comme Sa Majesté ne faisait autre compte de punir les hérétiques de son royaume, et que l'impunité de M. d'Andelot donnait une très mauvaise réputation à Sadite Majesté, devant laquelle ledit sieur d'Andelot avait confessé d'être sacramentaire, et que qui l'eût mené tout droit au feu, comme il méritait, outre que l'on eût fait chose très agréable à Notre Seigneur, le royaume de France fût demeuré longtemps net d'hérésie ». Et le pape rendit responsable de cette indulgence l'homme même qui avait tout fait pour perdre d'Andelot. Il prétendit que « Monsieur le cardinal de Lorraine, lequel Sa Sainteté a fait son inquisiteur, ne se saurait excuser qu'il

x di questo, la Mtà del Re dette principio a voler castigare questi seguaci della setta lutherana et fece mettere prigioni 6 consilieri del Parlamento di questa terra con dui presidenti del detto Parlamento, et tuttavia si va facendo informationi contra molti altri delli principali, non essendo possibile pigliarli tutti, essendo questa terra, come è anchor il regno, più della metà Lutherani, di modo che è necessario che, volendo S. Mtà regnare, gli faccia una bona et gagliarda provisione; altrimenti le cose sue stariano in mal termine per l'augmentatione che fà ogni dì questa setta... » (Arch. d'Etat de Mantoue, Francia ; orig.). — « Sommaire du faict d'anciens conseillers au Parlement de Paris, prisonniers pour cas d'hérésie », 1559, 15 juin (Arch. roy. de Bruxelles, coll. de *Documents historiques*, t. X, p. 171). — Cf. l'article bien informé, mais très partial, de F. Aubert, *Le Parlement et la Réforme* (*Revue des questions historiques*, t. LXXXIII, p. 111-112).

n'ait grandement failli, ayant laissé perdre une si belle occasion d'un exemple si salutaire et qui lui pouvait porter tant d'honneur et de réputation, mais qu'il montre bien que lui-même favorise les hérétiques, d'autant que, lorsque ce scandale advint, il était seul près du Roi sans que personne pût lui résister ni l'empêcher d'user de la puissance que Sa Sainteté lui a donnée ». Le pontife termina sa diatribe en évoquant « les calamités que Dieu envoie pour telles choses et la subversion des royaumes, empires et Etats qui adviennent avec la mutation de la religion, à quoi le Roi doit bien penser ».

Accuser le cardinal de Lorraine de « favoriser les hérétiques », c'était assurément l'indice d'un excès de zèle. Surpris, l'ambassadeur fit une réponse qui est fort intéressante, parce qu'elle nous montre comment le Roi et ses conseillers expliquaient la diffusion de l'hérésie dans le royaume. « Je lui répondis en somme, écrit Babou, qu'il n'était pas possible, à cause même des guerres, qu'il ne fréquentât en France beaucoup d'hérétiques, qui, sous ombre de Dieu et de vérité, mettaient peine de séduire le plus de gens qu'ils pouvaient, et que les plus savants avaient bien peine à se sauver de leur malheureuse doctrine pour les arguments pleins d'une subtilité diabolique dont usaient ces malheureux qui sont grands simulateurs de charité et de sanctimonie, de sorte qu'ils trompent les plus habiles. » L'opinion de la cour de France attribuait le développement de l'hérésie au passage et au séjour sur le territoire des soldats mercenaires venus de Suisse ou d'Allemagne et, d'une manière générale, à la grande affluence d'étrangers, marchands et fournisseurs qu'on tolérait en temps de guerre. Fondée ou non, cette opinion avait poussé fortement Henri II à conclure une paix qui lui permettait de renvoyer hors du royaume les soldats hérétiques et tous les étrangers « mal sentans de la foi ».

Ces explications n'adoucirent nullement le pape. Il s'écria que « c'était un abus d'estimer qu'un hérétique revînt jamais, que ce n'était que toute dissimulation, et que c'était un mal où il ne fallait que le feu et soudain ». L'ambassadeur objecta simplement « que la justice de France ne se maniait pas de cette façon, mais marchait son train et par ses mesures, et que nul n'avait puissance sur elle que le Roi[1] ».

[1] Babou, évêque d'Angoulême, à Montmorency, 1559, 25 février, Rome (Bibl.

Aussi bien, Paul IV donnait l'exemple de la rigueur avec une impartialité dont on doit reconnaître le mérite. En plein consistoire, le 27 janvier 1559, il déclarait ses propres neveux coupables de mensonge et de fraude, les privait de leurs charges et les exilait de Rome [1]. Frappant durement ceux qu'il avait tant aimés, le pape n'inclinait pas à la pitié pour les « sacramentaires ». Dans la Ville éternelle, l'Inquisition faisait rage. Le feu dévorait les livres et les hommes. Les cardinaux libertins cachaient leurs bibliothèques. « Ici, on ne fait plus que brûler les livres ou les porter à l'Inquisition », écrivait au cardinal Farnèse son bibliothécaire, fort inquiet pour la « librairie » du palais [2]. Au *Campo de Fiori*, les hérétiques, des Allemands surtout et des Suisses, mouraient dans les flammes [3]. Chaque consistoire entendait Paul IV publier des mesures extraordinaires pour détruire la « secte » et restaurer l'Église. Contre le relâchement de la discipline ecclésiastique, le pape prescrivait des sanctions étonnantes pour l'époque : au début de mars, une bulle parut sur la résidence des évêques, ordonnant que tous, excepté les officiers de la Curie, devaient se rendre dans leurs diocèses et donner avis de leur arrivée ; ils ne

nat., ms. fr. 3122, fol. 44-46 ; orig.). Au sujet d'Andelot, Babou dit au pape : « ... Qu'il failloit que led. s^r d'Andelot fust tombé par ignorance entre telz séducteurs, qui luy peuvent avoir imprimé quelque opinion contrayre à la commune, mays non pas, comme je pensoye, telle que l'on avoit référé à Sa Saincteté ; et que, sitost que le Roy avoit sceu qu'il avoit tant soit peu d'opinion différente de celle de l'Eglise, il l'avoit incontinent fait constituer prisonier, et n'eust failly de le fayre punir bien aygrement, s'il eust esté tant soit peu obstiné, mays que tost il recongneut son erreur par la grâce de Dieu et par les remonstrances que certains bons docteurs luy feirent, y estans envoyéz de la part de Mons. le cardinal de Lorrayne, qui surtout myst peyne de sauver son âme ; et qu'il luy sembla que c'estoit le moins qu'il povoit faire pour ung si notable chevalier ayant bien et si longtemps servy le Roy et la chose publicque et daventaige nepveu de vous, Monseigneur, les vertuz et labeurs duquel méritoient bien de vous porter plus grand respect, attendu mesmement le lieu où vous, Monseigneur, estiez lors prisonnier et que cela eust esté bien loing de la consolation qui vous estoit deue, ayant esté blessé et prinz en une guerre entreprinze pour secourir Sa Saincteté... »

[1] Voy., sur les Carafa, les travaux de G. Duruy, L. Riess et R. Ancel ; de ce dernier, en particulier, *La disgrâce et le procès des Carafa* (*Revue bénédictine*, 1905, p. 525 et suiv.).

[2] Ascanio Celso au card. Farnèse, 1559, 4 janvier, Rome : « In Roma non si attende ad altro che abrusciare libri ò portare a la Inquisitione. Questa matina Mons. dil Giglio et me n'habiamo parlato. L bene che si sapia lume di la sua voluntà circa a la libraria. Et il vescovo di Massa stà tutto travagliato per la sua opera che è fra le prohibite... » (Arch. d'Etat de Naples, Carte Farnes., fascio 709 ; orig.).

[3] *Diario romano di Niccolò Turinozzi* (*1558-1560*), publ. par Paolo Piccolomini (Estr. del *Archivio romano di storia patria*, pp. 7-8).

pourraient désormais quitter leurs sièges pendant plus de deux mois chaque année sous peine de suspension *a divinis* et, en cas grave, de privation complète de leurs bénéfices [1]. On ne fermait plus les yeux comme autrefois : Jacques Spifame, l'évêque de Nevers qui s'était enfui à Genève, fut privé de son siège, au mois d'avril, et cité pour se justifier devant l'Inquisition de Rome [2]. Des bulles armèrent le pouvoir séculier contre l'hérésie, comme celle qui donna faculté aux princes de confisquer les biens des « mal sentans » et d'en faire don à qui bon leur semblerait [3].

Entraînés par cette impulsion vigoureuse, tous les rois et ducs catholiques, en l'année 1559, après la réconciliation des maisons de France et d'Autriche, s'acharnaient à déraciner la Réforme protestante [4].

*
* *

Attiré de plus en plus vers cette œuvre « sainte », Henri II avait hâte de débarrasser sa route des débris du passé.

Les plaintes de ceux qu'il avait sacrifiés dans le traité de paix l'ennuyaient : à leurs doléances importunes, il répondait par des promesses vagues, par des phrases déconcertantes. En mai, des ambassadeurs corses arrivèrent à Paris ; ils dirent au Roi que les nobles et la majorité du peuple de l'île préféraient l'exil plutôt que d'accepter de nouveau la domination gênoise, et ils demandèrent qu'on voulût bien leur prêter au moins un refuge en France. Henri II les jugea indiscrets [5]. Aux députés de Montalcino, il fit un aveu extraordinaire. Les ambassadeurs de l'héroïque république toscane, qu'on avait remise sous le joug espagnol, après avoir

[1] Pasino de' Giusti au card. Farnèse, 1559, 8 mars, Rome (Arch. de Naples, Carte Farnes., fasci nuovi, II ; orig.).

[2] Le même au même, 1559, 8-26 avril, Rome (Arch. cit. ; orig.).

[3] Le même au même, 1559, 15 février, Rome (Arch. cit. ; orig.).

[4] P. Thiepolo au Sénat de Venise, 1559, 28 mai, Bruxelles (Arch. d'Etat de Venise, D. al Senato, Spagna ; orig.). — Le P. Canisius au P. J. Laynez, 1559, 1er juillet, Augsbourg, publ. par Otto Braunsberger. *Beati Petri Canisii S. J. epistulae et acta*, t. II, p. 469 (Fribourg, 1898, in-8°). — Philippe II à l'évêque d'Aquila, 1559, 9 juillet, Gand (*Relations politiques des Pays-Bas et de l'Angleterre*, t. I, p. 536).

[5] L'év. de Fermo au card. de Naples, 1559, 15 mai, Paris (Arch. vatic., Principi, XI, fol. 480 v° ; orig.).

tenté de la vendre au duc de Ferrare, poussaient des « lamentations jusques au ciel ». Henri II finit par leur déclarer qu'il était bien fâché de leur sort, mais que « cela avait été fait sans son consentement ». N'était-ce pas confesser qu'il avait suivi, le cœur léger, dans les négociations, toutes les exigences des Espagnols[1] ?

Sans remords, le Très Chrétien abandonnait ses protégés et ses amis. D'une âme égale, il pardonnait à ses pires ennemis. Cosme de Médicis s'était montré, depuis plus de vingt ans, l'adversaire haineux, tenace et fourbe de la politique française en Italie : le Florentin avait lui-même une conscience si vive de ses méfaits passés qu'après la signature du traité, il n'osait pas envoyer un représentant à la cour des Valois. Scrupule bien superflu. Le Roi lui fit dire, par l'intermédiaire des Este et des Guises, que son ambassadeur serait reçu « avec tous les honneurs et les caresses qu'il saurait désirer »[2]. Et Leone Ricasoli vint apporter à l'ancien protecteur de la cité de Sienne et des *fuorusciti* toscans les félicitations du « tyran » de Florence[3].

Les Farnèse, Henri II les avait haïs profondément, furieusement, pour leur trahison éhontée : deux ans auparavant, il avait chargé le duc de Guise d'occuper leur duché et, en France, il avait séquestré leurs biens. En 1559, il accepta leur repentir intéressé. Cette réconciliation se fit par l'entremise du vieux cardinal du Bellay, de Montmorency et aussi, semble-t-il, de Diane de Poitiers[4]. Et le cardinal Farnèse, chef astucieux d'une famille de bandits, recouvra bientôt ses bénéfices français. Tant de générosité ne devait pas même inspirer à ceux qui en furent l'objet un peu de gratitude. En septembre 1559, au moment d'entrer au conclave pour élire le successeur de Paul IV, Alexandre Farnèse écrira à sa

[1] J. Alvarotti au duc de Ferrare, 1559, 5 mai, Paris (Arch. d'Etat de Modène, Francia ; orig.). — G. Michieli au Sénat de Venise, 1559, 26 avril, Moret (Arch. d'Etat de Venise, D. al Senato. Francia, 3 ; orig.).

[2] Alphonse d'Este à Cosme de Médicis, 1559, 4 juin, Paris (Arch. d'Etat de Florence, Mediceo, 2879 ; orig.).

[3] Le duc de Florence à Octave Farnèse, 1559, 8 juin, Florence : « Mandando M. Lione de Ricasoli, imbasciator mio, a congratularsi a mio nome con la Mtà del Re Chmo della pace et de felici mariaggi... » (Arch. d'Etat de Naples, Carte Farnes., fascio 86, fascic. 5 ; orig.).

[4] Ascanio Celso au card. Farnèse, 1559, 30 avril, Rome (Arch. de Naples, Carte Farnes., fascio 776 ; orig.). — Le même au même, 1559, 7 septembre Rome (Arch. cit., fascio 709 orig.).

belle-sœur, Marguerite d'Autriche : « Je vous assure que mon frère et moi et tous nos amis, après le service de Dieu, nous ne penserons qu'au service du roi d'Espagne[1]. »

Dans cette lamentable liquidation d'un passé pourtant glorieux, une seule chose intéressait Henri II, c'était les mariages qu'en vertu du traité on allait célébrer à Paris. Car il aimait toujours passionnément les fêtes. D'un regard heureux, il suivait, il ordonnait les préparatifs de la réconciliation universelle. Une fièvre joyeuse animait toute la cour : on n'y parlait que de robes de soie, de bijoux, de triomphes, de comédies[2]. En l'absence de Philippe II, qui avait refusé l'invitation, c'était Emmanuel-Philibert de Savoie, le vainqueur de Saint-Quentin, la grande victime des Valois, l'exilé naguère miséreux, qu'on appelait pour présider à ce spectacle somptueux.

« Le sieur de Savoie aura à femme Mme Marguerite de France[3]. » Ces simples mots constituent l'article le plus important du traité du Cateau-Cambrésis ; comme le dit un contemporain, c'est « la clef de la paix et concorde universelle »[4]. Le mariage de la duchesse de Berry avec Emmanuel-Philibert, dont le projet, depuis plus de dix ans, a offert aux diplomates adverses l'occasion de se rapprocher et de négocier, va se réaliser enfin. Considéré par le roi de France comme un heureux incident de famille qui doit clore de trop longues guerres, ce mariage est le signe excellent du triomphe de la maison d'Autriche ; il marque la renonciation de la diplomatie française à ses vieilles thèses ; il met fin aux guerres d'Italie et aux tentatives d'expansion politique de la France outre monts. Certes, Henri II ne vit pas

[1] Le card. Alex. Farnèse à Marguerite de Parme, 1559, 5 septembre, du conclave (Arch. de Naples, Carte Farnes., fascio 399, fascic. 2 ; orig.).

[2] Herc. Strozzi au duc de Mantoue, 1559, 16 avril, 9 mai, Paris : « ... Si attende a dar ordine a giostre, a vestimenti richissimi et a una comedia che Marco Antonio buffone hà da fare per laquale si è fatto venire de' molti recitanti italiani di Lione... » (Arch. d'État de Mantoue, Francia ; orig.). — Ipp. Orio au card. de Farnèse, 1559, 19 mai, Milan : « Il conte Theofilo Calcagnino, ch' è stato a Vinegia et a Ferrara, passò hieri di qui, et porta alla Reina di Francia robba per 3 m. scudi, che sono 300 braccia di tela d'oro et d'argento, ormesini con oro, lavorati diversamente, et una veste per essa Reina di tela d'argento ricamata di cordoncini d'oro et gigli inserti con la ziffra sua di due D. D. che è molto ricca et vaga. » (Arch. de Naples, Carte Farnes., fasci nuovi, V : orig.). — *Registres du Bureau de la Ville de Paris*, t. V, p. 28-29.

[3] Article 34 du traité.

[4] Guill. Paradin, *Chronique de Savoye* (Lyon, 1561, in-fol.).

la valeur et la portée de cet acte, et, sans doute, un seul prince, Emmanuel-Philibert lui-même, en estima tout le prix. C'est pourquoi l'héritier de l'infortuné Charles II se disposait allègrement à faire le dernier sacrifice que lui avaient demandé les négociateurs, à épouser la sœur du roi de France.

Les mémorialistes du XVIe siècle ont raconté la colère des soldats de l'armée de Piémont et les injures pittoresques dont ils couvrirent le nom de Marguerite de France en apprenant les clauses du traité. Les documents confirment et précisent le récit des Mémoires. La fureur du gouverneur Brissac fut émouvante, désespérée. Accablé de souffrances physiques et morales, torturé par la goutte, la fièvre et le « flux », le glorieux maréchal qui, pendant dix ans, avait vaincu les Espagnols et organisé le Piémont se mit à détruire son œuvre avec une rage folle. Sous prétexte de démolir les fortifications qu'il avait lui-même construites, il fit sauter à la mine des villes et des bourgs entiers, comme Moncalieri. Lui qui avait appliqué jusqu'alors au Piémont une administration modèle, si bien ordonnée que les peuples de l'Italie du Nord avaient souhaité de passer sous la domination française, il perdit tout sang-froid, livra le pays à ses soldats et le fit saccager par vengeance : les biens furent pillés, les femmes violées. Douloureusement surpris, les députés du Piémont vinrent dire à Henri II qu'ils n'avaient jamais vu les Français commettre de pareils excès. Bien plus, Brissac lui-même prit sa part du pillage, et, dans les premiers jours de mai, le Roi faisait arrêter à Lyon vingt-quatre mulets chargés des plus riches dépouilles que le maréchal avait envoyées en France. Les révoltes qui se produisirent après la conclusion de la paix, dans une population jusqu'alors favorable aux Français, furent le fruit de ces excès désespérés. Henri II, pressé par sa sœur Marguerite, mit un terme aux débordements des soldats et de leur chef[1].

Emmanuel-Philibert, prévoyant que les capitaines français seraient moins accommodants que leur roi, s'efforça de

[1] J. Alvarotti au duc de Ferrare, 1559, 19 mars, La Ferté-Milon (Arch. d'Etat de Modène, Francia ; orig.). — Ippol. Orio au card. Farnèse, 1559, 19 mai, Milan (Arch. d'Etat de Naples, Carte Farnes., fasci nuovi, V ; orig.). — Lione Ricasoli au duc de Florence, 1559, 23 juin, Suse (Arch. d'Etat de Florence, Mediceo, 4594, fol. 3 ; orig.).

recouvrer son bien avant qu'il fût trop endommagé. Le 21 avril arrivait à la cour de France le comte de Stroppiana, principal ministre du duc de Savoie ; il venait officiellement saluer Marguerite ; mais en réalité, il était chargé de presser la restitution des États subalpins. Il obtint de beaux résultats et, en rentrant à Bruxelles, il put attester « l'admirable inclination » du roi de France pour les intérêts du duc [1]. Celui-ci profita de ces dispositions : quelques jours après, il envoyait l'auditeur Coconat avec mission d'obtenir de Henri II qu'il arrêtât la démolition des forteresses de Piémont, démolition prévue par le traité [2]. A ces demandes, le gouvernement royal s'empressa de satisfaire. Le Connétable écrivit à Emmanuel-Philibert : « Quand il vous plaira envoyer quelques personnages pour passer au pays de Piémont et voir ce qui se fera tant aux démolitions d'aucunes places que autres choses ordonnées par le traité, vous trouverez que l'intention du Roi est telle et si favorable à votre endroit que meilleure ne la sauriez-vous désirer [3]. » Montmorency se montrait bienveillant au prince qui lui avait remis cinquante mille écus de sa rançon. Il fut donc décidé qu'on démantèlerait seulement les places menaçant les territoires restés français. Quant à la restitution des États de Savoie, il avait été accordé par les plénipotentiaires qu'elle ne serait exécutée qu'après la consommation du mariage ; au lendemain des noces. Henri II devait donner à son gendre les lettres patentes de mise en possession. Or, le Roi, cédant à la prière de Marguerite, fit consigner, dès le début de mai, aux agents d'Emmanuel-Philibert tous les lieux non fortifiés [4]. Marguerite s'employait avec un zèle ardent auprès de son frère et même, par lettres, auprès du roi d'Espagne pour

[1] J. Alvarotti au duc de Ferrare, 1559, 21 avril, Héricy (Arch. de Modène, Francia ; orig.). — P. Thiepolo au Sénat de Venise, 1559, 30 avril, Bruxelles (Arch. d'Etat de Venise, D. al Senato, Spagna ; chiffre orig.).

[2] Instructions à l'auditeur Coconat (Arch. d'Etat de Turin, Negociazioni, Francia, mazzo II ; orig.).

[3] Montmorency au duc de Savoie, 1559, 29 mai (Arch. de Turin, Lettere principi, Francia, mazzo 11 ; orig.).

[4] Le card. Trivulzio au card. de Naples, 1559, 20 avril-15 mai, Moret-Paris (Arch. vatic., Principi, XI, fol. 465-482 v° ; orig.). — Canobio à Paul IV, 1559, 9 mai, Bruxelles (Arch. vatic., Principi, XI, fol. 311 v° ; orig.). — A de' Nobili aux *Anziani* de Lucques, 1559, 17 mai, Bruxelles (Arch. d'État de Lucques, Ambascerie, 587 ; orig.). — Le prince Alphonse d'Este au duc de Ferrare, 1559, 9 juin, Paris (Arch. de Modène, Alfonso II ; orig.).

favoriser les intérêts de son futur époux[1]. Le duc de Savoie, en fait, ne répondait guère à cette bienveillance : pressés de recouvrer les anciens États de leur maître, ses agents encourageaient la rébellion parmi des sujets longtemps dociles à l'administration royale. On apprenait alors que les habitants de Bourg-en-Bresse se révoltaient « avec une notable insolence » contre la garnison française, et des mouvements aussi fâcheux se manifestaient en divers pays de la région alpine. Non sans candeur, Montmorency priait le duc de faire entendre raison à ces révoltés, qui devaient tant à la « bonne grâce et intention du roi »[2].

Mais, à vrai dire, Henri II et ses conseillers ne regardaient point ces détails ennuyeux. On ne pensait qu'à la joie des fêtes à venir.

Quel accueil attendait le vainqueur de Saint-Quentin dans cette cour où il allait entrer pour la première fois? Le Roi gardait-il un souvenir amer des heures qui avaient suivi la terrible « journée de Saint-Laurent » ? Le général de Charles-Quint et de Philippe II, dont la victoire avait affolé Paris pendant plus d'un an, trouverait-il, à son arrivée, quelque rancune ou défiance ? Emmanuel-Philibert n'eut pas d'inquiétude ; il savait qu'on l'accueillerait « à cœur ouvert ». De loin, tous déjà lui faisaient fête. En termes affectueux, Catherine de Médicis exprimait son allégresse : « J'ai souhaité pour vous ce que je vois, lui écrivait-elle, et si jusqu'à cette heure j'ai eu envie de m'employer en ce qui vous touche, je vous prie croire que d'ici en avant je m'y emploierai de toute telle affection que pour mes propres enfants[3]. » La reine oubliait ainsi l'opposition tragique qu'elle avait faite naguère aux clauses italiennes du traité de paix. Pareillement, la duchesse de Guise, Anne d'Este daignait « se conjouir infiniment » avec Emmanuel-Philibert[4], et son mari,

[1] Marguerite de France à Philippe II, 1559, 17 mai, Paris : « ... Cella m'a faict prendre la hardiesse de vous escrire et faire très humble requeste qu'il vous plaise de remetre la garnison qui est dans Verseil en la ville de Santya, laquelle, comme le Roy mon seigneur et frère m'a accordé, ne sera point démolie, ainsy que je donne cherge au président de L'Ospital vous faire entendre... » (Arch. nat., K 1492, B 10, n° 40 ; autogr.).

[2] Montmorency au duc de Savoie, 1559, 29 mai (Arch. de Turin, Lettere principi, Francia, mazzo 11 ; orig.).

[3] Catherine de Médicis au duc de Savoie, 1559, 25 avril, Fontainebleau, publ. par H. de La Ferrière, *Lettres de Catherine de Médicis*, t. 1, p. 120.

[4] Anne d'Este au duc de Savoie, 1559, 26 avril, Fontainebleau (Arch. d'Etat de Turin, Lettere principi, Lorena, mazzo 1 ; orig.).

François de Lorraine, jadis défenseur acharné de la guerre, montrait « aise et plaisir » de la paix[1]. Henri II avait fait dire au duc de Savoie par le cardinal de Lorraine combien « singulièrement il le désirait » à sa cour ; puis il se plaignit qu'il ne vînt pas assez tôt[2]. On retarda la cérémonie du mariage d'Élisabeth de France avec Philippe II pour permettre au duc d'y assister[3]. Marguerite, plus que tous, désireuse de voir son futur époux, montrait une vive impatience. Emmanuel-Philibert se défendait contre cette importune recherche en tirant prétexte de la gravité des affaires qui l'arrêtaient aux Pays-Bas[4]. Lui ne s'abandonnait point aux tendresses sentimentales ; il réglait avec une froide méthode les comptes de son triste passé et préparait sa fortune nouvelle. A cette heure, dans toute l'Europe, l'héritier de Charles II, jadis méprisé, jouissait d'une renommée incomparable. Huit jours après la signature du traité, le doge Riuli avait porté à l'ambassadeur de Savoie, Malopera, les solennelles félicitations de Venise. A l'empressement des marchands de Saint-Marc, Emmanuel-Philibert put mesurer son bonheur : de « mendiant » il devenait souverain[5].

Au début d'avril, le duc avait dépêché un courrier à Rome afin d'obtenir du pape un bref de dispense pour son mariage avec Marguerite de France. Le cardinal Pio de Carpi, parent de la maison de Savoie, présenta cette requête à Paul IV. Expédié le 14 avril, le bref fut apporté à Bruxelles le 29[6]. Emmanuel-Philibert s'attarda encore plus d'un mois dans les Pays-Bas. Enfin, le 15 juin, il partit de Bruxelles, accompagné de deux cents cavaliers, « tous accoutrés en velours violet cramoisi, doublé de toile d'or, tout passementé d'or, et ses pages vêtus de velours noir ». Dans cette troupe qui allait au triomphe figuraient les conseillers fidèles du prince,

[1] Le duc de Guise au duc de Savoie, 1559, 26 avril, Fontainebleau (Arch. cit., Lorena, mazzo 1 ; orig.).

[2] Henri II au duc de Savoie, 1559, 29 avril. Fontainebleau (Arch. de Turin, Lettere principi, Francia, mazzo 1 ; orig.). — Le même au même, 1559, 9 juin, Paris (Arch. cit. ; orig.).

[3] Henri II au duc de Savoie, 1559, 14 juin, Paris (Arch. cit. ; orig.).

[4] Le duc de Savoie à Gio. Matteo da Cocona, 1559, 18 juin, Cambrai (Arch. de Turin, Lettere ministri, Francia, mazzo 1 ; minute).

[5] Arch. de Turin, Lettere ministri, Venezia ; orig.

[6] Marchio Valerii au card. Farnèse, 1559, 15 avril, Rome (Arch. d'Etat de Naples, Carte Farnes., fascio 776 ; orig.). — P. Thiepolo au Sénat de Venise, 1559, 30 avril, Bruxelles (Arch. d'Etat de Venise, D. al Senato, Spagna ; orig.).

Pancalieri, Osasco, Du Bouchet et, devant tous, l'artisan de ce triomphe, le comte de Stroppiana[1]. De Cambrai, le 18 juin, Emmanuel-Philibert annonça son arrivée à la cour de France. Le 21, vers six heures du soir, il entrait dans Paris; Henri II le reçut avec les honneurs royaux et « d'infinies caresses » et l'emmena loger au Louvre[2].

Dans les premiers jours, les façons du duc de Savoie ne plurent guère aux gentilshommes français. Il montrait trop la rudesse du soldat et sa fameuse *tête de fer* était rebelle aux courbettes. Il se couvrait devant le Roi sans en avoir été prié. Tantôt il répondait aux courtoisies avec hauteur, tantôt il les accueillait par une grosse familiarité. Il répugnait aux déguisements somptueux et paraissait dans les cérémonies sous un costume dont la simplicité faisait scandale. Des observateurs malins attestèrent qu'il « caressait peu » Mme Marguerite. Les courtisans murmuraient contre ce général malappris. Mais le Roi aimait beaucoup les soldats : ses égards affectueux firent le duc plus civil[3].

Le 15 juin étaient arrivés à Paris et descendus à l'hôtel de Villeroy trois représentants de Philippe II, le duc d'Albe, le prince d'Orange et le comte d'Egmont, otages de la paix et ambassadeurs chargés d'épouser par procuration Elisabeth de Valois : cortège sans faste dont la pauvreté avait choqué la cour de France[4]. Quelques semaines auparavant, Henri II avait fait porter à Bruxelles par un Vénitien, Marcantonio Sidonio, le portrait d'Elisabeth, que Philippe avait suspendu dans sa propre chambre[5]. L'arrivée des ambassa-

[1] *Diaire d'Emmanuel-Philibert*, publ. par L. Romier (*Mél. d'arch. et d'hist. de l'Ecole de Rome*, t. XXX, p. 50). — *Journal des voyages de Philippe II* (coll. des *Chroniques belges, Voyages des souverains*, t. IV, p. 68). — G. Claretta, *La successione di Emanuele Filiberto al trono sabaudo*, p. 227.

[2] J. Alvarotti au duc de Ferrare, 1559, 21 juin, Paris (Arch. d'Etat de Modène, Francia ; orig.). — Cf. *Reg. du Bureau de la Ville de Paris*, t. V, p. 31.

[3] J. Alvarotti au duc de Ferrare, 1559, 24 juin, Paris; Giulio Raviglio au même, 1559, 24 juin, Paris (Arch. de Modène, Francia ; orig.).

[4] Ils avaient quitté Bruxelles le 5 juin. Ott. Vivaldino au duc de Mantoue, 1559, 4 juin, Bruxelles (Arch. d'Etat de Mantoue, Fiandra ; orig.). — Cf. *Reg. du Bureau de la Ville de Paris*, t. V, p. 29-31.

[5] P. Thiepelo au Sénat de Venise, 1559, 26 mai, Bruxelles : « Il Re Ch^mo^ hà mandato a questo Seren^mo^ Re per Marcantonio Sidonio, Venetiano, homo piacevole et faceto, il ritratto di sua figliola che hà da esser moglie di S. M^tà^ Cat^ca^, laquale lo hà molto volontieri ricevuto et fatto poner nella camera sua dove dorme. Questo Marcantonio hà modi mirabili colle piacevolezze et prontezze sue di farsi grato alli re et alli signori principali. Però hà havuto dal Re Ch^mo^ in due volte presenti di mille scudi contanti et di una catena di 500, et hora hà

deurs espagnols fut l'occasion d'un incident significatif. Le Roi avait chargé l'amiral de Coligny et son frère, François d'Andelot, d'aller à la frontière, à Péronne, recevoir les envoyés du Catholique. Or, le 10 juin, s'était produit le scandale fameux du Parlement, la « mercuriale » suivie de l'arrestation d'Anne Dubourg et de six conseillers protestants. Coligny et son frère apprirent en cours de route cette arrestation ; ils feignirent alors d'être malades et refusèrent d'accomplir leur mission. Henri II dut envoyer l'un des fils du Connétable, François de Montmorency, pour recevoir et accompagner les grands seigneurs espagnols[1]. A Notre-Dame, le 18 juin, en pompe solennelle, le roi de France prêta le serment de la paix[2].

Les journées des 22 et 23 juin furent remplies par les fêtes du mariage d'Elisabeth de Valois ; le luxe lourd de cette fin de la Renaissance s'étalait dans Paris avec une abondance qui choqua les Italiens eux-mêmes. Coligny et d'Andelot, informés qu'on allait relâcher les conseillers hérétiques du Parlement, assistèrent, le 22, à la cérémonie de Notre-Dame[3]. Le 24, on apprit le décès du cardinal Trivulzio, — le légat qui avait tant travaillé pour la paix catholique, — mort au lieu de Saint-Mathurin, à cinq postes de Paris, d'une esquinancie[4].

Enfin, le tour du duc de Savoie arriva. Sans pompe, le 28 juin, après souper, le Roi présida aux fiançailles d'Emmanuel-

carico da S. Mtà Chma di far una solenne comedia, nella quale spenderà circa 25 m. scudi. » (Arch. de Venise, D. al Senato, Spagna ; orig.).

[1] A. de Montmorency aux duc d'Albe, prince d'Orange et comte d'Egmont, 1559, 12 juin, Paris (Arch. roy. de Bruxelles, Audience, nº 232, fol. 119 ; orig.). — J. Alvarotti au duc de Ferrare, 1559, 16 juin, Paris : « Il Re fu uno di questi di personalmente alla corte di Parlamento et fece retenire sei fra consiglieri et presidenti per causa del lutheranesmo, i quali furono condotti alla Bastiglia et dicono che sarano abbrugiati. Il che havendo inteso M. l'Amiraglio et M. d'Andalotto, che erano iti ad incontrare il duca d'Alva sino alli confini, fingendosi malati, non hanno voluto venire in Corte et sono rimasti fuori parecchie leghe di qua. Cosi mi ha detto et affermato M. Hippolito Corgiano che stà con detto M. Amiraglio et che era ito seco a questo viaggio... » (Arch. de Modène, Francia ; orig.). — Confirmé par Giulio Raviglio au duc de Ferrare, 1559, 19 juin, Paris (Arch. de Modène, Francia ; orig.).

[2] Long récit par Alvarotti au duc de Ferrare, 1559, 18 juin, Paris (Arch. de Modène, Francia ; orig.).

[3] J. Alvarotti au duc de Ferrare, 1559, 23 juin, Paris : « L'Amiraglio et M. d'Andalot sono stati presenti alla cerimonia d'hier mattina, di modo che la cosa di quelli presidenti et consiglieri, che furono presi questi giorni per causa della religione, dovrà dare in nulla et cosi si andarà aumentando il disordine in questa materia... » (Arch. de Modène, Francia ; orig.).

[4] Le même au même, 1559, 24 juin, Paris : « ... Il suo vescovato di Tolone è stato donato al sor Girolamo della Rovere detto di Vinnuovo. » (Arch. cit. ; orig.).

Philibert avec Marguerite et le contrat de mariage fut signé [1]. Le duc se montrait satisfait. Il écrivit au comte de Collegno l'un de ses confidents : « Je vous dirai seulement que le Roi Très-Chrétien, la Reine, les princes et les princesses de la cour manifestent une très grande allégresse et me font tant de signes d'amour que je ne le pourrais exprimer » [2]. Les noces devaient être célébrées à Notre-Dame ; on y avait construit à cette occasion des « théâtres et apprêts ». Montmorency, que les poètes appelaient alors « le Vulcain de la paix », dirigeait ces préparatifs. Une foule énorme avait envahi Paris, se pressait aux fenêtres et jusque sur le toit des maisons [3].

Dans la grand'rue Saint-Antoine, près du palais des Tournelles, on avait dressé des lices, des arcs triomphaux, des estrades et tout l'appareil d'un grand tournoi [4]. Les joutes y commencèrent au jour même des fiançailles, le mercredi 28 juin ; elles devaient durer jusqu'au dimanche. Au cours des deux premières journées, Henri II se montra d'une maîtrise incomparable dans la chevauchée et le jeu des armes : tout le monde l'admirait. Les principaux tenants furent, avec lui, le dauphin François, le duc Charles III de Lorraine, le duc de Guise, le prince Alphonse de Ferrare et le duc de Nemours. Parmi ces fêtes, il n'y avait de tristesse que dans les quartiers populaires où habitaient les pasteurs protestants et leurs humbles ouailles. Macar, ministre de l'Eglise réformée, écrivait alors à Calvin : « Une trêve semble nous être accordée jusqu'au 10 juillet, jour du mariage de Savoie. Ensuite le Roi se retournera contre nous de toutes ses forces ; il a une longue liste de noms de diverses classes de la société. Il ne nous attaquera pas tous à la fois, mais, brisant l'un après l'autre, il purgera peu à peu la France de ce qu'il appelle la secte luthérienne [5] ».

Le vendredi 30 juin, à cinq heures de l'après-midi, bien que déjà fatigué, Henri II voulut engager une nouvelle joute

[1] L'év. de Fermo au card. de Naples, 1559, 1er juillet, Paris (Arch. vatic., Principi, XI, fol. 497-498 ; orig.). Cf. les dépêches des ambassadeurs.

[2] Le duc de Savoie au comte de Collegno, 1559, 30 juin, Paris (Arch. d'Etat de Turin, Lettere del duca ; orig.).

[3] Marc-Claude de Buttet, *Epithalame ou nosses de Emanuel-Philibert, duc de Savoye, et de Marguerite de France, duchesse de Berry* (Paris, Estienne, 1559, in-4°).

[4] *Reg. du Bureau de la Ville de Paris*, t. V, p. 33.

[5] *Opera Calvini*, t. XVII, p. 412.

avec le capitaine de ses gardes écossaises, Gabriel de Montgomery, fils du sieur de Lorges. La rencontre fut brutale. La lance de Montgomery porta sur la visière du Roi, se brisa et glissa en éclats sous le masque qu'elle releva : un gros éclat frappa le front au-dessus du sourcil droit et, déchirant la chair, vint s'enfoncer dans un coin de l'œil gauche ; plusieurs fragments percèrent l'œil même ; l'os frontal ne fut pas touché. On vit le Roi vaciller fortement vers la contre-lice, puis vers la lice. Les spectateurs le crurent seulement étourdi par le coup. Il allait tomber à terre quand les gens se précipitèrent pour arrêter le cheval. On ôta le casque du malheureux prince : un flot de sang couvrit aussitôt son visage. A cette vue, le Dauphin et les reines, qui se trouvaient dans la tribune avec le duc de Savoie, le duc d'Albe et les cardinaux, s'évanouirent au milieu des dames de la cour qui poussaient des cris de douleur. On transporta le Roi au palais des Tournelles; le Connétable prit un bras du blessé, le cardinal de Lorraine et le duc de Guise l'autre, M. de Sancerre soutenait la tête, le prince de Condé et M. de Martigues saisirent les jambes. Au bas du grand escalier, Henri II, « montrant cœur et vigueur de vrai roi », voulut monter à pied ; on lui soutint seulement la tête, le buste et les bras. Derrière, suivait un autre cortège portant le Dauphin évanoui [1]. Le blessé fut étendu sur un lit, au milieu de sa chambre. Comme le duc de Guise et le Connétable lui arrosaient les doigts de vinaigre, il retira ses mains sur sa

[1] Alphonse d'Este au duc de Ferrare, 1559, 30 juin, Paris (Arch. d'Etat de Modène, Alfonso II ; orig.). — J. Alvarotti au duc de Ferrare, 1559, 30 juin, Paris (Arch. de Modène, Francia ; orig.). — L'év. de Fermo au card. de Naples, 1559, 30 juin, Paris (Arch. vatic., Principi, XI, fol. 495 ; orig.). — Louis de Gonzague au duc de Mantoue, 1559, 1er juillet, Paris (Arch. d'Etat de Mantoue, Francia ; orig.). — Vinc. Guerrero à Octave Farnèse, 1559, 1er juillet, Paris (Arch. d'Etat de Parme, Francia ; orig.). — Voici la forme et la longueur des éclats de bois fichés dans l'œil du Roi, d'après les dessins de L. de Gonzague et de l'évêque de Fermo :

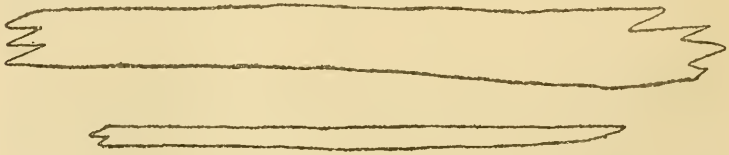

Cf. l'autopsie de Henri II par Ambroise Paré, *Œuvres*, éd. Malgaigne, t. II, d. 25.

poitrine en forme de dévotion, leva vers le ciel son œil non blessé, se frappa deux fois la poitrine dans une attitude de contrition ardente et murmura, atteste le prince de Ferrare qui se trouvait auprès de lui, « quinze ou seize mots de prière ». A regret, on suspendit « pour quelques jours » les tournois et les comédies [1].

A Paris, en France, dans toute l'Europe, l'émotion fut énorme. « Plaise à la bonté divine, écrivait le nonce, que les suites de cet accident soient conformes aux besoins de la république chrétienne et particulièrement de la religion catholique, pour le bien de laquelle Sa Majesté se montrait d'heure en heure plus ardente. Déjà, j'apprends que le conseiller Dubourg, de plus en plus obstiné, a été condamné à la destitution et livré au bras séculier [2]. » A Bruxelles, les courtisans de Philippe II prédirent que la mort du roi de France porterait un coup funeste à la religion catholique [3]. Quant aux protestants, ils virent dans cet accident la justice de Dieu. « Les jugements de Dieu sont un profond abîme qui s'éclaire parfois d'une lumière plus éclatante que celle du soleil, écrit à Calvin un ministre de Paris. La tempête terrible de la persécution qui avait bouleversé tout ce royaume, sans épargner presque aucune ville ni aucun bourg, s'apaisera peut-être par ce coup de la Providence [4]. »

*
* *

Des cavaliers partirent dans toutes les directions à la recherche des médecins célèbres. Le duc de Savoie dépêcha

[1] Le prince Alphonse d'Este au duc de Ferrare, 1559, 30 juin, Paris : « Montando la scala S. Mtà hà sempre mutato i piedi di grado in grado da lei medesima, sendo pero sostenuta della testa, delle braccia et del busto, mostrando cuore et vigore veramente da re : et quando è stata distesa sopra il suo letto in mezo della camera, tenendolo una mano M. di Guisa et l'altra M. il Conestabile et bagniandogliele di vino, S. Mtà le hà ritirate a se et hà aperto l'occhio stanco, guardando verso il cielo, et posto le mani in devotione, et stata alquanto cosi, si hà dato due volte d'una mano sul petto, mostrando grandissima contritione et dicendo piano quindi ò sedici parole ; et poi si è accommodata per farsi medicare, et allhora si sono accostati li medici et gli hanno tirato cinque schieggi fuor della ferita che comincia fra le due ciglia et tira sopra l'occhio dritto. Et benchè S. Mtà sia stata molto patiente, non hà pero potuto fare di non cridare ben forte... » (Arch. de Modène, Francia ; orig.).

[2] L'év. de Fermo au card. de Naples, 1559, 1er juillet, Paris (Arch. vatic., Principi, XI, fol. 498 ; orig.).

[3] Le comte de Feria à l'év. d'Aquila, 1559, 9 juillet, Gand (*Relations politiques des Pays-Bas et de l'Angleterre*, t. I, p. 558).

[4] *Opera Calvini*, t. XVII.

l'un de ses serviteurs à Bruxelles pour avertir l'illustre anatomiste André Vésale. Celui-ci, envoyé par Philippe II avec un autre chirurgien, quitta la cour d'Espagne le 2 juillet et arriva le lendemain à Paris. Ambroise Paré, convoqué par Jean Chapelain, premier médecin du Roi, vint aussi assister le blessé[1].

En attendant l'arrivée de ces « oracles »[2], Chapelain et les chirurgiens ordinaires avaient fait les premiers pansements. La blessure parut tout de suite très grave. Quand les reines, remises de leur évanouissement, vinrent aux Tournelles, elles trouvèrent Henri secoué par d'horribles vomissements. Les médecins lui arrachèrent du front, de l'œil et de la tempe cinq éclats de bois, dont l'un, de la longueur d'un doigt, était piqué au-dessus du sourcil. Le blessé souffrit cette terrible opération avec un courage étonnant; une seule fois la douleur trop vive lui fit pousser un grand cri. Après avoir lavé et pansé la plaie au blanc d'œuf, les « artistes » administrèrent au patient une médecine chargée qu'il rendit trois heures plus tard ; puis ils laissèrent le malheureux en proie à la fièvre. On craignait une issue rapide[3].

La première nuit fut veillée par la reine Catherine, le duc de Savoie et le cardinal de Lorraine jusqu'à trois heures du matin, ensuite par le duc de Guise et Alphonse d'Este jusqu'à l'aurore. Les Guises semblaient monter la garde auprès du moribond. Pourtant, les jours suivants, ils ne purent empêcher Montmorency de soigner le maître qui l'avait tant aimé. Mais Diane de Poitiers n'osa pénétrer dans cette chambre, de peur d'en être chassée par la Reine : la vieille

[1] Lione Ricasoli au duc de Florence, 1559, 2 juillet, Cosne : « Trovandomi lontano da Parigi xv poste, passò un cavalcatore del Re che andava con gran diligenza per un medico a Lione, et disse che il Re era stato ferito d'una lanciata in giostra. » (Arch. d'Etat de Florence, Mediceo, 4594, fol. 13 ; orig.). — G. Roviglio au duc de Ferrare, 1559, 3 juillet, Paris : « Subito che S. M^tà fu ferita, il s^r duca di Savoia espedi in Fiandra per il Vesalio, valentissimo cirurgico, il quale è gionto qui hoggi. Si starà aspettando hora il suo oraculo. » (Arch. d'Etat de Modène, Francia ; orig.). — *Journal des voyages de Philippe II*, p. 68-69. — A. Paré, *Œuvres*, éd. Malgaigne, t. II, p. 25. — D^r Le Paulmier, *Ambroise Paré* (Paris, 1884, in-8°), p. 51. — André Vésale, premier médecin de Charles-Quint, puis de Philippe II, avait publié des *Planches anatomiques* (Venise, 1538, in-fol.) et *De humani corporis fabrica* (Bâle, 1543, in-fol.).

[2] Le mot est du temps.

[3] Sources *supra cit.* — Louis de Gonzague au duc de Mantoue, 1559, 1er juillet, Paris : « Hor messo in letto, gli medici deliberorno di darci una medicina pi reubarbaro et momia et ucolepo rosato, se ben mi raccordo, laqual tenuta tre o quatro hore la vomitò tutta. » (Arch. d'Etat de Mantoue. Francia ; orig.).

et cupide favorite ne revit plus son amant. Le blessé passa la nuit sans trop se plaindre ; seulement, il se retournait sur son lit, demandait à boire et s'endormait par moments d'un sommeil lourd[1].

Le lendemain matin, 1er juillet, l'état du Roi parut meilleur. Le souverain gisait, assoupi ou abattu, sans proférer ni plainte, ni parole, répondant par un murmure aux questions qu'on lui adressait, tenant fermé son œil resté indemne, de sorte qu'il semblait dormir sans cesse. A dix heures, les médecins arrivèrent. Ils défirent le bandage et constatèrent alors que l'os frontal n'était pas atteint, mais que l'œil gauche était perdu. Pour ne pas raviver la souffrance, ils ne lavèrent la plaie que superficiellement. Ils se montrèrent satisfaits. Le Dauphin, mis en présence de son père, s'évanouit deux fois de suite et, dès lors, on s'efforça de lui faire garder le lit. Après le pansement, à onze heures, on présenta au malade une « gelée » et d'autres nourritures spéciales : il mangea sans faim, pour boire. Puis il s'endormit profondément, se réveillant seulement de temps en temps pour demander à boire. Le pouls était à peine agité. A quatre heures du soir, la fièvre tomba. Cependant, les médecins analysaient l'urine : ils la trouvèrent « vraiment un peu altérée », mais ils prétendirent que d'ordinaire le Roi en faisait de semblable[2].

[1] L. de Gonzague au duc de Mantoue, 1559, 1er juillet, Paris : « Alle tre hore dopoi mezza notte, ritornai la et in qual instante S. Mtà fece suo bisognio naturale, pero non della medicina. Cosi mi informai come era stato : mi dissero che havea riposato et che mai ò non pocho si era lamentato ; et mentre che son stato con S. Mtà, mai non s'è lamentato, ma, voltandosi per il letto, dormia molti pezzi profondamente senza vanezzare mai : ma quello che vi accade è che spesso dimande a bere, ma non gli danno senon un pocho di giolippo con aqua ben mescolato, et cio gli danno molto raro ; pero dimanda quasi ad ogni mezzhora a lavarse la bocha di aqua et gli concedono. » (Arch. de Mantoue, Francia ; orig.). — G. Roviglio au duc de Ferrare, 1er juillet, Paris : « S. Mtà è stata vegliata dalla Reina, dal duca di Savoia et da Mons. Illmo di Lorena, et nella segonda muda, che comintiò alle tre hore doppo meza notte, è stata vegliata dal sr principe et da Mons. di Guisa... Fino a quest' hora non è entrata anchora Madama di Valentinois nella camera del Re per dubbio che hà che la Regina non la cacciasse. » (Arch. de Modène, Francia ; orig.). G. Roviglio était le secrétaire du prince Alphonse d'Este, qui resta au chevet de Henri II jusqu'à sa mort. — J. Alvarotti au duc de Ferrare, 1559, 6 juillet, Paris : « Nella camera di S. Mtà vi entrano pochissime personne : la Regina, il Conestabile, il card. Lorena, M. di Guisa, il sr principe nostro et il sr duca di Savoia. Madama Siniscialla non vi entrò dalla sera della ferita per paura di non esserne cacciata dalla Regina. » (Arch. de Modène, Francia ; orig.).

[2] L. de Gonzague au duc de Mantoue, 1559, 1er juillet, Paris : « Questa matina circha alle 10 hore lo hano medicato et non vi ci hano altramente tocho per non sdegniar la ferita et non indolentargli gli nervi. Solo hano visto che l'osso non è rotto, che è buona nuova, nè schietato. Ma, a quello che posson

Le 2 juillet, on vit le blessé reprendre vie ; il parla nettement et donna des preuves de son courage. Mais il souffrit du pansement plus que le jour précédent et les médecins, impressionnés par ses cris, commirent une seconde fois la faute de ne pas nettoyer la plaie à fond. Henri montrait une grande piété. Il demanda à voir celui qui l'avait blessé, et comme on lui dit que Montgomery s'était enfui de Paris, désespéré, il en fut attristé : « Il faut à tout prix le faire venir, dit-il. Qu'a-t-il à craindre ? Je sais bien que cet accident est arrivé non par sa faute, mais par un mauvais hasard[1]. » Autour du Roi qui souffrait en priant, les intrigues et les rivalités commençaient de s'exaspérer. Les Guises regardaient l'avenir ; ils parlaient de mettre en accusation le Connétable sous prétexte que celui-ci avait mal attaché la visière de son maître avant la joute fatale. Montmorency, lui, était affolé, il errait dans les Tournelles, poursuivant les médecins de ses questions angoissées ; il fit conserver le cadavre d'un pauvre homme assassiné dans Paris, afin que le chirurgien Vésale, à son arrivée, lui expliquât l'anatomie du crâne humain et les effets de la blessure du Roi[2].

giudicare, un certo nervo del occhio è tocco, quale tocco gli medici dicono che l'occhio è ispedito... Alle undeci hore gli detero a disinar non so che geliada artificiata et altre cosete apartenenti a simili mali, dove ha mangiato, non per fame ma per bere. Cosi, dopoi desinato, si è sempre riposato quasi sempre dormendo de' pezzi molto profondamente, ma sempre perseverava di lavarsi la boccha et alcune volte bere, non mai lamentandosi ma molto pacientemente sofrendo ogni dissaggio et male. Hà urinato, et gli medici, che conoscono la loro complessione, dicorno che veramente la urina è un pocho alterata, ma che sole nella sua bona sanità farne di simili, non lasciando pero di dire che dopoi la botta hauta finhora il polso è stato un pocho alterato, pero come niente. Hora stava quasi del tutto libero, che son le 4 hore dopoi mezzogiorno. » (Arch. d'Etat de Mantoue, Francia ; orig.). — Scipion Piovene au card. de Ferrare, 1559, 1er juillet, Paris : « Già S. Mtà è stata medicata due volte et non li è venuto niun cattivo accidente et sene spera bene... Il più paciente amalato non si vide mai, perchè non si lamenta nè parla quasi mai, senon che a pena risponde una paroletta quando li vien adimandato qualche cosa ; dorme assai e non guarda quasi mai niuno col bon occhio, tenendolo di continuo serrato. » (Arch. d'Etat de Modène, Francia ; orig.).

[1] G. Roviglio au duc de Ferrare, 1559, 2 juillet, Paris : « S. Mtà parla molto francamente et mostra molto core, ma nel medicarsi si teme assai et molto si duole, et di questo nasce, che per mio parere non è buono, che li medici li vano con molto rispetto a causa di non farli male, et forsi potriano essere causa di maggior danno... Il Re Delfino, dall' hora a questa che vide il padre ferito, oltre a due volte che cade, presente il Re, in angoscia, è stato sempre in letto et indisposto... M. di Lorz, quello che hà dato il colpo al Re, si è absentato dalla corte et molto disperato, laqual cosa havendo intesa il Re, dicono che l'hà fatto intendere che ad ogni modo venghi in corte, che altramente si sentiria da lui molto offeso, et che non dubiti di cosa alcuna, sapendo molto bene esso chel caso non è avenuto per sua deliberatione ma per fortuna... » (Arch. de Modène, Francia ; orig.).

[2] G. Roviglio au duc de Ferrare, 1559, 1er-3 juillet, Paris : « ... M. Contesta-

Les journées des 3 et 4 juillet furent excellentes. André Vésale était arrivé ; on espérait sauver le souverain et même le guérir à bref délai. Le malade demanda qu'on fît de la musique dans sa chambre, et il prit à l'écouter un très vif plaisir. Il exprima le vœu de se rendre à pied, s'il guérissait, en pèlerinage à Notre-Dame de Cléry, près d'Orléans. Enfin, jugeant « qu'il n'était pas honnête que tant de gentilshommes eussent fait de grosses dépenses inutilement », il ordonna que les fêtes et les joutes reprendraient le dimanche suivant. Joyeuse, la cour se prépara à de nouveaux divertissements[1].

Dans la journée du 3 juillet, le Roi s'était inquiété de nouveau des protestants ; avec la vie renaissait son zèle contre l'hérésie. Il dicta une lettre adressée à l'ambassadeur de France à Rome ; après lui avoir annoncé l'arrestation d'Anne Dubourg et des parlementaires « luthériens », il ajoutait : « J'espère bien, puisque Dieu m'a donné la paix, d'employer le temps et les forces que j'aurai à faire punir, châtier et extirper tous ceux qui se trouveront imitateurs de ces nouvelles doctrines, sans y épargner personne, de quelque qualité ou dignité qu'ils soient ; en sorte que j'en purgerai mon royaume s'il est au monde possible. Ce vous pourrez, à l'occasion, faire connaître à Notre Saint-Père et ailleurs où besoin sera[2]. »

Subitement, dans la soirée du 4 juillet, la fièvre monta très vite et de violentes douleurs se firent sentir à la nuque. Les médecins, appelés en hâte, déclarèrent gravement le cas désespéré. Les symptômes indiquaient et, plus tard, l'autopsie confirma qu'un abcès s'était formé dans la tête. Un deuil plus profond et plus agité que le premier s'empara de la

bile è tanto curioso de l'accidente del Re che, essendo stato amazzato hieri un povero huomo, lo hà fatto serbare fino all' arrivo del Vesalio et vuole che esso li mostri nella testa del morto l'anatomia della botta del Re, il che sarà hoggi... » (Arch. cit. ; orig.).

[1] G. Raviglio au duc de Ferrare, 1559, 3 juillet, Paris : « Le cose di S. Mtà, Iddi gratia, vanno ogni di megliorando... S. Mtà, per recrearsi un poco, hà addimandato hoggi la musica, laquale se gli è fatta et hà mostrato di cio molto contento et molta sodisfatione... S. Mtà hà dato ordine che si seguita le feste, non essendo honesto che tanti cavalieri che hanno speso infinitamente habbino gettato la spesa et la fatica.... di modo che per domenica che viene si comintiaranno le giostre et si andrà seguitando quello che era ordinato. » (Arch. de Modène, Francia ; orig.). — J. Alvarotti au même, 3-5 juillet, Paris (Arch. cit. ; orig.).

[2] Cf. Lemonnier, *Histoire de France*, t. V, 2, p. 247.

cour. L'approche de la mort fit lever des rumeurs sinistres. Des gens s'écriaient tout haut que les « Luthériens » menaçaient la sécurité du royaume. Les Guises ou leurs amis tenaient des conciliabules, où ils dénonçaient l'alliance hérétique des Bourbons et des Montmorency, — de Coligny, d'Andelot et du roi de Navarre, — pour préparer l'émeute et instaurer « la maudite secte ». En dehors du palais, une stupeur pesait sur Paris[1].

Le 8 juillet, les médecins condamnèrent définitivement le Roi. La fièvre se maintenait à un degré très élevé, la tête était enflée, le visage tuméfié, la plaie de mauvais aspect. Henri II eut encore la force de faire écrire par le Dauphin une lettre à son ambassadeur à Bruxelles, le priant d'invoquer la protection du roi d'Espagne pour son peuple et pour son fils après sa mort. Pauvre et naïf Valois! Il autorisait ainsi d'avance toutes les intrigues de Philippe II. Puis commença une longue agonie : le malade, aveuglé, ne donnait plus signe d'intelligence que par secousses[2].

La journée du 9 fut infiniment triste. C'était un dimanche. A l'aurore, on donna la communion au moribond, qui parut la recevoir avec une grande piété. On le pansa de nouveau; la plaie était sèche. Les médecins annoncèrent la mort. Le Roi eut un moment de lucidité pour demander son fils. On lui amena le Dauphin. Il mit longtemps à le reconnaître, car

[1] J. Alvarotti au duc de Ferrare, 1559, 6 juillet, Paris : « È opinione di molti che l'Armiraglio, M. d'Andalot et M. Sciatiglion si dovessero hora unire col re di Navarra, che dovessero col Lutheranismo dare grandissimo disturbo a questo regno, essendo questa maledetta setta in tanto colmo che è un stupore. » (Arch. de Modène, Francia ; orig.). — Lione Ricasoli au duc de Florence, 1559, 7 juillet, Paris : « Il Palazzo hà quasi mutato le nozze in mortorio. Dà grandissima alteratione a ciascuno di questo regno per infiniti rispetti et massime per la cosa de' Luterani, laquale ci è di non piccola importanza... » (Arch. d'Etat de Florence, Mediceo, 4594, fol. 21 ; orig.).

[2] Philippe II à l'év. d'Aquila, 1559, 12 juillet, Gand ; annonce la mort de Henri II, « de que yo quedo con la pena y sentimiento que es razon por el amor y amistad que entre nos ostro avia, y por el gran zelo que mostrava tener al remedio de las cosas publicas y bien de la christiandad. Dos dias antes que fallesciesse y a quando estava su salud casi desesperada, me vino a hablar su embaxador que aqui reside, y me dixo como tenia una carta de mano del Rey Delfin en que le mandava que me dixesse como el Rey su padre le avia mandado y encargado con mucho encarescimento que me tuuiesse por padre y guardasse comigo el respecto y amistad que con el tenia... » (Arch. nat., K 1492, B 10, n° 53 ; orig.). — G. Raviglio au duc de Ferrare, 1559, 8 juillet, Paris : « El Re in tutto et per tutto hà poco termine di vita, et li medici l'hanno come espedito. I segnali sono brutti : la febre è ardentissima, la testa segli è enfiata, et la piaga non arena... » (Arch. de Modène, Francia ; orig.).

il ne pouvait même plus ouvrir son œil non blessé. Enfin, il prit les mains de son héritier et murmura : « Mon fils, vous allez être sans père, mais non sans ma bénédiction. Je prie Dieu qu'il vous rende plus heureux que je n'ai été. » Et il esquissa un geste pour bénir. Le Dauphin s'évanouit encore une fois, ainsi que Mme Marguerite qui assistait à cette scène. Pendant toute la journée, l'état de l'héritier du trône inspira beaucoup d'inquiétude aux personnes de la cour. Ce lamentable adolescent errait dans le palais, « battant de la tête contre les murs » et criant : « Mon Dieu, comment pourrai-je vivre si mon père meurt ! » On craignait qu'il ne devînt fou. La reine Catherine s'occupait beaucoup plus de son fils que de son mari. Scènes navrantes qu'interrompaient des bruits de disputes; déjà, dans les corridors du palais, éclataient des altercations entre les Guises et les Bourbons au sujet de la tutelle du futur roi. Ce jour-là, une grande procession se déroula à travers Paris pour demander au ciel la guérison de Henri II ; on sortit les châsses de « Monseigneur saint Marcel et de Madame sainte Geneviève », la « vraie croix », la « sainte couronne d'épines », le « fer de la lance », les « chefs saint Charlemagne et saint Louis », tous les reliquaires des ordres mendiants, les croix et les bannières des paroisses[1].

Le soir, les médecins administrèrent au Roi des narcotiques et parlèrent, comme ressource désespérée, de lui faire l'opération du trépan. En attendant, ils défirent le bandage de la tête pour un nouveau pansement : la plaie, sèche le matin, se remplit d'un pus abondant. Le malade parut soulagé et se remit à parler. Mais les médecins s'aperçurent que son corps était couvert de sueur ; ils déclarèrent que c'était

[1] G. Raviglio au duc de Ferrare, 1559, 9 juillet, Paris : « Questa mattina alla levata del sole hanno communicato S. Mtà. et essa con molta divotione hà preso il Santo Sacramento. Dipoi l'hanno sfasciata la testa per medicarlo et hanno trovato la piaga molto secca, et si stà aspettando che li uscisse l'anima... Come si trovi la Corte afflitta et sconsolata V. Ecc. lo puote considerare. Ma saprà in particolare come il povero Delfino va battendo la testa ne' muri et va dicendo : Mon Dio ! come potrò io vivere se mio padre more ! che dà a chi l'ascolta un tormento mirabile... » Le même, 10 juillet: « Hieri il Re fece venire a se il Delfino e presolo per la mano cosi alla cieca, perchè hà tenuto sempre fasciato gli occhi, li disse : Figliuolo, voi se starete senza padre, ma non già senza la mia beneditione, accio che Iddio v'habbi più a far fortunato che non sono stato io ! et, tratto fuori la mano, li diede la sua benedittione. Il Re Delfino, subito vinto dalla pietà, venne meno, et altretanto ne fece Madama di Savoia che si trovò presente in questo atto... » (Arch. de Modène, Francia ; orig.). — *Reg. du Bureau de la Ville de Paris*, t. V, p. 33-34.

« la sueur de la mort » et ils l'abandonnèrent. Henri II passa la nuit tranquille et dormit bien[1].

C'est pendant cette nuit qu'eut lieu le mariage d'Emmanuel-Philibert de Savoie avec Marguerite de France. Quelques historiens ont raconté que la cérémonie aurait été célébrée dans la petite église de Saint-Paul, à la lueur des torches, en présence de Catherine de Médicis pleurant au banc royal. En réalité, ces noces funèbres se firent dans la chambre d'Élisabeth de Valois, nouvelle reine d'Espagne. Catherine n'y assistait pas : souffrante, elle était couchée dans un appartement voisin[2].

Le 10 juillet, à neuf heures du matin, Henri II reçut l'extrême-onction. Sur ces entrefaites arrivait un gentilhomme espagnol, le marquis de Berghes, venant de Bruxelles. Il transmit les condoléances de Philippe II à la jeune Elisabeth et à la reine Catherine. Puis, assisté du duc d'Albe et de Ruy Gomez de Silva, qui se trouvaient encore à Paris, il déclara au Conseil que son maître, suivant la prière du moribond, était prêt à intervenir pour protéger les affaires du Dauphin si des troubles menaçaient le royaume. Au même instant, le bruit courut dans le palais que les partisans des Montmorency et des Bourbons s'armaient[3].

A une heure de l'après-midi, Henri II expira. Il était âgé de quarante ans, quatre mois et dix jours; il avait régné douze ans, trois mois et onze jours. L'autopsie révéla que l'abcès avait « altéré la substance du cerveau environ la grandeur d'un pouce ». Pendant ces dix jours de souffrances, le malheureux Roi avait gagné tous les cœurs. Emmanuel-

[1] G. Raviglio au duc de Eerrare, 1559, 9 juillet, Paris : « Per ultimo rimedio li medici hanno trovato di farli alcune fumotationi per farlo addormentare e questo per trapanarlo et usare l'ultimo rimedio... » Le même, 10 juillet : « Hieri sera, nel medicare S. Mtà hanno trovato che la piaga haveva getato molto et che S. Mtà parlava francamente, cosa che non hà fatto già tre giorni, ma oltre di cio gli era venuto un sudore... Fino a quest' hora, che è circha le sei hore doppo mezza notte, s'intende che S. Mtà hà ben riposata questa notte. » (Arch. de Modène, Francia ; orig.).

[2] J. Alvarotti et G. Raviglio au duc de Ferrare, 1559, 10 juillet, Paris: « Hieri di sera si fece lo sponsalitio di Madama Margherita che fu in camera della Reina catholica, ma molto privato, et scoprendosi nel viso di tutti uno estremo dolore. La Reina non ve si trovò, essendo lei in letto et molto indisposta. » (Arch. de Modène, Francia ; orig.).

[3] J. Alvarotti au duc de Ferrare, 1559, 10 juillet, Paris (Arch. de Modène, Francia ; orig.). — G. Raviglio au même, 10 juillet (Arch. cit. ; orig.).

Philibert, endurci par tant de misères passées, ne put contenir son émotion : « De ma part, écrivit-il au comte de Collegno, j'éprouve une douleur inexprimable de cette mort, voyant disparaître celui qui m'avait témoigné autant d'amour et de bonté que l'empereur Charles-Quint : car mon père lui-même ne m'aurait pas accueilli dans ses bras avec plus d'affection que ce bon Roi. Tous, nous sommes restés pénétrés de la plus grande tristesse du monde [1]. »

Cependant, la peste sévissait dans le royaume, surtout en Provence ; à Paris même, quelques maisons étaient atteintes. Sur la capitale pesait un calme sinistre : les cloches n'avaient pas sonné depuis l'accident. Les bourgeois en deuil allaient répétant que la moitié des sujets du royaume étaient « luthériens » ; ils regrettaient la mort du prince qui avait promis de « brûler un nombre infini des novateurs ». On rapportait ses dernières paroles : « Que mon peuple persiste et demeure ferme en la foi. » D'aucuns prédisaient une révolution. La plupart étaient en larmes. Dans toute l'Europe comme en France, les catholiques accueillirent la nouvelle de cette mort avec consternation. D'Augsbourg, le 22 juillet, le P. Canisius écrivait au P. Laynez, général des Jésuites : « On ne peut dire combien les catholiques sont peinés de la mort imprévue de Henri [2]. »

Le 12 août 1559, le corps du défunt fut porté à Saint-Denis et, le lendemain, enseveli. Cinq jours après, le 19, on brûla, sur la place Maubert, Marguerite Leriche, dame de La Caille, « obstinée en son hérésie ». « C'est une chose étonnante, disait un contemporain, le Vénitien Thiepolo, qu'en brûlant une personne presque chaque semaine on n'arrive pas à

[1] Le duc de Savoie au comte de Collegno, 1559, 11 juillet, Paris (Arch. d'Etat de Turin, Lettere del duca ; orig.). — Fr. Beccio à la duch. de Mantoue, 1559, 10 juillet, Paris (Arch. d'Etat de Mantoue, Francia ; orig.). — G. Raviglio au duc de Ferrare, 1559, 10 juillet, Paris (Arch. de Modène, Francia ; orig.). — Dino Serdini aux *Anziani* de Lucques, 1559, 10 juillet, Paris (Arch. d'Etat de Lucques, Ambascerie, 587 ; orig.). — A. Paré, *Œuvres*, éd. Malgaigne, t. II, p. 25.

[2] Dino Serdini aux *Anziani* de Lucques, 1559, 27 juillet, Paris : « ... Secondo dicono qua comunemente, quasi la metà dé Francesi sono strati in la nuova religione, a tale che se il re Henrico non moriria, havea ordinato di facere brugiare un numero infinito di questo nuovo. » (Arch. de Lucques, Ambascerie, 587 ; orig.). — Adr. Saraceni à la *Balia* de Sienne, 1559, 25 juillet, Rome (Arch. d'Etat de Sienne, Lett. alla Balia, CCXXII, 50 ; orig.). — Le P. Canisius au P. J. Laynez, 1559, 22 juillet, Augsburg (Otto Braunsberger, *Beati Petri Canisii S. J. epistulae et acta*, t. II, p. 480). — *Reg. du Bureau de la Ville de Paris*, t. V, p. 34.

éteindre le feu de l'hérésie, mais qu'au contraire il augmente de jour en jour[1]. »

[1] P. Thiepolo au Sénat de Venise, 1559, 10 juillet, Gand (Arch. d'Etat de Venise, D. al Senato, Spagna ; orig.). — L'év. de Fermo au card. de Naples, 1559, 13 août, Paris (Arch. vatic., Principi, XI, fol. 504 ; orig.). — Le card. de Lorraine au duc de Ferrare, 1559, 20 août, Saint-Germain (Arch. de Modène, Cardinali ; orig.). — Crespin, *Histoire des martyrs*, fol. 509.

LIVRE V

LA RETRAITE D'OUTREMONTS

CHAPITRE PREMIER

LA RÉPUBLIQUE DE MONTALCINO

Le dimanche, 21 avril 1555, au matin, conduits par Blaise de Monluc, les Siennois, qui ne voulaient pas vivre sous la domination hispano-florentine, étaient partis de leur cité pour se retirer à Montalcino, chef-lieu du pays resté libre. « Il y avoit plus de cent filhes suyvant leurs pères et mères, et des femmes, qui portoinct des bresseaux, où estoinct leurs enfants, sur leur teste ; et eussiés veu beaucoup d'hommes qui tennoinct en une main leur filhe et en l'autre leur femme; et feurent nombrés à plus de huict cens hommes, femmes et enfans. Oncques à ma vie je n'ay veu despartie si désolée.[1] » Une lettre de Strozzi confirme ce récit : « Sire, Il est sorti de Sienne une grande partie de ce peuple avec les femmes, garçons et filles, emportant le peu de hardes qu'ils ont pu, abandonnant la patrie et tout pour suivre les gens de Votre Majesté, plutôt que de vouloir rester aux mains des Espagnols.[2] » Les exilés arrivèrent à Montalcino le soir du même jour, « tous descharnés et presque ressemblans des morts[3] ». Le mercredi suivant, Monluc adressait à Henri II ce billet, conclusion lapidaire du siège fameux : « Sire, Par M. le maréchal Strozzi entendrez la fin qui est succédée de vos affaires de Sienne, et ne me reste autre sinon vous supplier très humblement estre certain que si j'eusse sceu faire myeulx, je l'eusse faict. » Il ajoutait : « Je vous remercie du congé que m'avez donné pour m'en

[1] B. de Monluc, *Commentaires*, éd. de Ruble, t. II, p. 102.

[2] P. Strozzi à Henri II, 1555, 24 avril, Montalcino (Bibl. Nat., ms. fr. 20455, fol. 63-66 ; orig.). — Bargilli, *Intorno all'assedio di Siena*, pp. 18-19 ; P. Courteault, *Bl. de Monluc historien*, p. 294.

[3] *Commentaires*, t. II, p. 107.

retourner en France me fare guarir.[1] » De fait, il partit aussitôt, laissant à Montalcino les restes glorieux de la liberté siennoise.

*
* *

Dans la Toscane qui a fourni tant de sites à l'histoire, Montalcino est une des plus belles acropoles : crête de vie luxuriante, qui émerge d'un pays tourmenté où se culbutent les collines d'argile chauve. Tout proche, le Monte Amiata la domine du sourire blanc de sa neige, qui dure jusqu'à l'extrême printemps. De l'immense base vallonnée, que rayent des chemins compliqués et pénibles, monte la sonorité des chars de vins exquis. Le matin, un brouillard dense couvre le val d'Orcia et le val d'Ombrone et semble porter la cime de Montalcino comme un ciel inaccessible. Puis, le décor s'éclaire : au loin, les villages et les bourgs lancent vers l'azur leurs tours municipales ; derrière les montagnes boisées, on devine la Maremme fiévreuse. Plus près, à côté du rempart, des cyprès, veilleurs romantiques, attristent les vergers d'oliviers argentés.

Aujourd'hui ville charmante et inconnue, Montalcino fut, dans la Toscane du moyen âge, une cité farouche, héroïne d'un drame fameux. Sous ses murs, en 1252, les Florentins, ses alliés, écrasèrent les troupes de la république de Sienne. Celle-ci, en 1260, réunissant les forces des cités gibelines, confia sa vengeance à Jordan d'Anglona, vicaire général de Manfred, roi de Sicile. Pour secourir Montalcino, les milices coalisées de Florence, de Lucques, de Pistoie, de Prato, d'Arezzo, de Volterra, de Colle, de San Gimignano et d'Orvieto s'avancèrent par delà les monts du Chianti et furent écrasées, le 4 septembre, à la bataille de Montaperti.

Che fece l'Arbia colorata in rosso[2].

Au *Campo* de Sienne, quatre jours après, les représentants de Montalcino apportèrent leur soumission entière. Les vainqueurs, au lieu de ruiner la cité ennemie, la fortifièrent et y

[1] *Lettres*, éd. de Ruble, t. IV, p. 57.

[2] Dante, *Enfer*, X, 85. — Cf. sur ces événements, E. Jordan, *Les origines de la domination angevine en Italie* (Paris, 1909, in-8°), pp. 205-207.

mirent une puissante garnison. Ces murs, élevés par les Siennois au treizième siècle, étaient encore inexpugnables au seizième siècle. En 1525, ils arrêtèrent l'armée du pape Clément VII, qui dut se retirer devant une résistance qu'illustrèrent des femmes et des enfants mêmes. En 1553, six mois après la révolte contre les Espagnols, tandis que la ville de Sienne, protégée par les lieutenants de Henri II, jouissait de la paix et de la liberté, Montalcino avait porté tout le poids de la guerre en Toscane : du 27 mars au 15 juin, les Impériaux, au nombre de quatorze mille, commandés par Garçia de Toledo, avaient assiégé en vain la cité, que défendait une garnison française sous les ordres de Giordano Orsini, aidée de toute la population. Au bout de deux mois et demi, les Espagnols s'en allèrent, laissant au pied de ce rempart fameux plus de trois mille morts [1]. C'est là encore, nous l'avons vu, qu'après le désastre de Marciano, Piero Strozzi s'était réfugié avec son état-major, pour diriger plus librement les opérations contre les troupes de Cosme de Médicis et du marquis de Marignan, qui investissaient Sienne.

Vraie citadelle de la Toscane méridionale, il était naturel que Montalcino servît de refuge aux derniers représentants de la liberté siennoise. Ses habitants mêmes montraient une attitude d'héroïsme terrible. Le 19 mars 1555, un citoyen écrivait à quelqu'un de ses amis : « Je vous assure que notre cité est résolue en tout à rester libre : nous mangerons nos enfants de faim plutôt que de souiller par une capitulation quelconque cette liberté bien aimée. [2] »

En 1555, le territoire de la république de Sienne, non conquis par les troupes espagnoles et florentines et dont Montalcino devint la capitale, comprenait une soixantaine de châteaux, *roche* et villages. Sauf les variations qu'y apporta la guerre des années suivantes, en voici la liste d'après un itinéraire administratif : Castiglione d'Orcia, Rocca d'Orcia, Radicofani, Campiglia d'Orcia, Contignano, San Casciano, Celle,

[1] *Giornale dell'assedio della città di Montalcino* (*Archivio storico italiano*, ser. 1ª, appendice, t. VIII, pp. 345-385).

[2] Scipio Zondadari à Bonav. Barili, 1555, 19 mars, Montalcino : « Vi dico come la nostra città è risoluta in tutto di restare libera, òvero mangiarsi i figli per fame prima che venire a patti o accordi che machino quella amata libertà. » (Arch. d'Etat de Lucques, Ambascerie, 584 ; orig.).

Fighine, Chiusi, Abbadia San Salvatore, Pian Castagnajo, Samprugnano, Montemarano, Manciano, Saturnia, Rochette, Montelaterone, Arcidosso, Monticello, Castel di Piano, Montegiovi, Seggiano, Pienza, Monticchiello, Montenero, Civitella, Pari, Castelnuovo dell'Abbate, San Quirico d'Orcia, Castiglioncello, Santo Angelo in Colle, Camigliano, Poggio alle Mura, Argiano, Sasso di Maremma, Montalcino, Cana, Castello di Cotone, Cinigiano, Montorgiali, Batignano, Grosseto, Pereta, Talamone, Montemassi, Roccastrada, Montepescali, Istia d'Ombrone, Sassofortino, Roccatederighi, Magliano, Campagnatico, Tatti, Montorsajo, Paganico[1]. C'était une partie du val de Chiana, presque tout le bassin de l'Orcia, les deux tiers du val d'Ombrone, la Montagnate et la Maremme Toscane.

L'Ombrone est l'artère vivante de ce territoire, le plus grand fleuve du Préappenin toscan : sorti des monts du Chianti, il coule longuement dans un lit tortueux et arrive, par le défilé d'Istia, à la plaine maritime qu'il a formée du produit de ses eaux troubles. Il traverse deux régions bien distinctes, la Montagne et la Maremme, dont Montalcino et Grosseto sont les chefs-lieux.

C'est au sud de l'Ombrone que l'activité volcanique a soulevé le cône du Monte Amiata, couvert d'une végétation de châtaigners, de hêtres et de sapins ; sa roche poreuse laisse échapper des sources abondantes et salubres, qui ont fait naître sur le contour une couronne de gros bourgs fortifiés. Au couchant, l'Amiata est flanqué du Monte Labbro, et au midi, du Monte Civitella, masses de calcaires pittoresques. La grande voie *francigena* ou *romea*, ancien trait d'union entre Rome et la Haute-Italie, traverse cette région pour aller de Sienne au lac de Bolsena. De toute la « montagne », c'est le val d'Orcia qui séduit le plus : la rivière, née entre Cetona et Radicofani, descend, presque en torrent, vers un lit qui s'étale au pied du Monte Amiata. Un aspect métallique et gris domine le reste du pays.

La plaine de Grosseto, entre la Bruna et l'Ombrone, apparaît toute différente : vaste golfe marin aux temps préhistoriques, c'est une terre mal assise que désole aujourd'hui la fièvre.

[1] Liste des potestaries et vicariats (Arch. d'Etat de Sienne, Délib. de la rép. de Montalcino, *passim*). — Cf. Descrizione delle entrate e spese della repubblica di Siena ritirata in Montalcino (5 avril-10 juin 1558), ms. de la Bibl. Nat. de Paris, publ. dans l'*Arch. stor. italiano*, s. 1ª, app. t. VIII, pp. 466 et suiv.

De nature, le territoire de la république de Montalcino était le plus pauvre de la Toscane. La guerre, en 1555, y avait pris un caractère infernal. A dix milles autour de Sienne, on voyait les plus belles églises, les châteaux, les villages détruits et brûlés, seulement quelques murs debout. Les hommes s'y poursuivaient « comme dans une chasse aux porcs sauvages ». Une multitude de chiens affamés parcouraient la campagne, se disputant les cadavres. Les paysans, réfugiés derrière les remparts écroulés de leurs *castelli*, y mouraient de faim et de désolation, en foule. Le voyageur rencontrait sur les routes des petits enfants décharnés, perdus, qui périssaient d'abandon, n'ayant plus de parents [1]. Même en temps de paix, après la trêve de Vaucelles, la famine persista dans la région de Montalcino, et quelques-uns des Siennois qui s'y étaient retirés, durent s'en aller pour trouver ailleurs leur nourriture [2].

C'est pourquoi la première préoccupation des nouveaux venus, des *fuorusciti* siennois, fut d'ordre économique. Montalcino ne pouvait leur offrir qu'un refuge. La cité, forteresse de montagne, dominant un pays accidenté et peu cultivable, sauf quelques côteaux plantés de vignes et quelques champs de blé, enserré d'ailleurs par les troupes ennemies, était une place sans débouché, une acropole sans port de mer. Doués du sens pratique de leur nation, illustre par ses richesses dans le moyen âge, les *fuorusciti* siennois conçurent une audacieuse entreprise pour remédier à leur misère économique. Espérant d'intéresser Henri II à leurs projets, ils rêvèrent de créer dans la Maremme de Grosseto un centre de vie agricole et maritime. Au début de mars 1556, le gouvernement de la République envoyait une ambassade au roi de France, le suppliant de vouloir bien « dépenser trois cent mille écus pour agrandir, fortifier et magnifier Grosseto et en faire la capitale d'un État riche et puissant » [3]. Une bonne fortune nous a conservé le projet qui fut soumis à Henri II [4].

[1] Description par un marchand, Francesco del Bene, adressée à Bonav. Barili de Lucques, 1555, 24 janvier, Montalcino (Arch. d'Etat de Lucques, Ambascerie, carte originali. 584; orig.).

[2] Le card. de Tournon à Octave Farnèse, 1556, 8 juin, Rome (Arch. d'Etat de Parme, Roma; orig. ital.).

[3] Adr. Saraceni à la *Balia* de Sienne, 1556, 7 mars, Rome (Arch. d'Etat de Sienne, Lett. alla Balia, CCXXIII, 84: orig.).

[4] Discorso di M. Cesare Vajari sopra le cose di Monte-Alcino, publ. dans

On mettait d'abord en relief la position avantageuse de la Maremme : voisine de l'île de Corse, qu'occupaient alors les Français, et facilement protégée, au cas d'une attaque, par la flotte royale, elle s'offrait aux navires et aux commerçants venus des grands ports de Provence. Il s'agissait donc seulement, pour l'enrichir, d'améliorer l'arrière-pays et de créer, sur la côte, un mouillage commode. Au dire des Siennois, la région était pleine de ressources mal exploitées. Riche de pâturages dans la plaine maritime et de terres à blé, un peu plus haut, dans le pays de Marsigliana, elle avait, en outre, les salines d'Albegna et les pêcheries du lac de Castiglioni. Pour mettre en culture la Maremme, les ambassadeurs prièrent le roi de détacher de France un certain nombre de laboureurs, qui fonderaient, avec l'aide des habitants, une colonie fertile et peuplée, « comme faisaient les anciens Romains ».

Plus difficile devait être la création d'un bon port. Port'-Ercole, où, depuis 1553, avaient débarqué la plupart des troupes envoyées en Toscane, n'appartenait plus à la République : les Espagnols et les Florentins s'en étaient emparés au mois de juin 1555[1]. Naturellement, les Siennois demandaient qu'on le reprît. Mais leur rêve économique s'orientait plutôt vers le mouillage de Talamone. Le golfe de Talamone abritait, dans l'antiquité, un des ports les plus fameux de l'Etrurie maritime. Après les Etrusques, les Romains y avaient accompli de grands travaux d'hydraulique et orné le littoral de villas délicieuses. Au moyen âge, Florence et Sienne s'en étaient disputé la possession ; mais Sienne, finalement victorieuse, n'y avait rien fait de solide : l'architecte Peruzzi, visitant Talamone, en 1531, y trouvait des ruines et, quelques années après, le corsaire Barberousse put saccager la ville sans difficulté. Tout pénétrés d'histoire antique, les représentants de Montalcino supplièrent Henri II de faire déblayer le port envasé. Ils estimaient que, pour une dépense peu considérable, on obtiendrait un résultat magnifique : la salubrité relative du site y attirerait une population nombreuse, la position naturellement forte de ce lieu

l'*Arch. stor. italiano*, s. 1a, app., t. VIII, pp. 389-393. L'original est aux Archives de Sienne.

[1] Cam. Celsi à la *Balia* de Sienne, 1555, 8 juin, Florence (Arch. de Sienne, Lett. alla Balia, CCXX, 21 ; orig.).

et sa proximité de Grosseto en garantissaient le sûr développement. Ils demandèrent également qu'on aménageât le port de San Stefano et les calles environnantes, au pied du Monte Argentario.

Aux bouches de l'Ombrone, les Siennois, toujours avec les deniers du roi de France, projetaient aussi de grands travaux. Il y avait des salines naturelles, mais dans un site malsain. Tortueux et jaunâtre, entre des rives mortes, bordé à quelque distance de mares stagnantes, d'où s'élève, dans un paysage lugubre, une odeur de pourriture, l'Ombrone de la Maremme offre encore aujourd'hui un des tableaux les plus désolés de l'Italie. Inspirés par les écrivains de l'antiquité et surtout par Pline[1], les *fuorusciti* formaient le dessein d'endiguer ces tristes eaux pour les rendre navigables.

Le cœur de cette renaissance économique devait être Grosseto, création du moyen âge, prospère jadis sous la domination des Aldobrandeschi, nœud d'importantes voies stratégiques et commerciales. La ville appartenait aux Siennois depuis le quatorzième siècle : on sait qu'en 1336, le condottiere Puccio de Magliano emporta de Grosseto la cloche municipale pour la hisser, à Sienne, sur la *torre del Mangia*. Au seizième siècle, il subsistait une forte enceinte, qu'avait réparée Piero Strozzi pendant la guerre de 1554. Située à cinq milles de la mer et presque sur les bords de l'Ombrone, Grosseto offrait de précieux avantages. Les *fuorusciti* siennois demandaient au roi de France de faire construire un grand canal pour relier la ville à la mer, avec des fortifications : « Cette cité deviendra bientôt une des premières de la Toscane et même de l'Italie.[2] »

Montalcino et Grosseto, vassales rebelles de Sienne au moyen âge, recueillaient maintenant les fils exilés de leur reine asservie.

*
* *

Pour exécuter de tels travaux, il fallait à la république une stabilité politique, une cohésion dans le gouvernement

[1] Mox Umbro navigiorum capax. Pline, *Histor.*, l. III.

[2] Discorso *supra* cit.

et des moyens matériels que les pauvres réfugiés ne possédaient guère.

L'indépendance de l'Etat de Montalcino fut protégée et l'ordre public assuré, comme jadis à Sienne, par des troupes à la solde du Roi, que commandait un gouverneur ayant titre de « lieutenant-général en Toscane ».

Le premier lieutenant, après le départ de Strozzi et de Monluc, fut Jean Larchevêque de Parthenay, baron de Soubise, qui vint à Montalcino au mois de juin 1555[1]. A la suite du voyage de Carafa à la cour, en 1556, Henri II décida de renvoyer Monluc en Toscane au lieu de Soubise et, le 18 août, il annonçait aux Siennois cette nomination[2]. Soubise partit de Montalcino au début de novembre, passa par Rome, qu'il quittait le 17, et prit la route de Ferrare pour rentrer en France[3]. Son successeur était arrivé en Toscane à la fin d'octobre, mais il ne s'y établit de manière définitive que dans les derniers jours de mars 1557, lorsque le duc de Guise commença la campagne des Abruzzes[4]. Au bout de quelques mois, Monluc demandait instamment son rappel : il reçut son congé le 15 novembre et partit le 19[5]. Dès le 20 octobre, Henri II avait nommé pour le remplacer, avec une provision de vingt-quatre mille « francs » l'an et trois cents « francs » par mois d'indemnité, Francesco d'Este, marquis de Massa en Lombardie et chevalier de l'Ordre, frère du duc de Ferrare, qui résidait alors à la cour[6]. En attendant son arrivée, la lieutenance fut occupée par René d'Anglure, sieur de Givry, lequel ne partit de Montalcino que le 26 juillet 1558, pour rentrer en France[7].

[1] Ses lettres de provision portent la date du 10 juillet (Bibl. Nat., ms. fr, 3915, fol. 125), mais, dès le 14 juin, il était débarqué à Civitavecchia. Soubise à Henri II, 1555, 14 juin, Civitavecchia (Bibl. Nat., ms. fr. 20442, fol. 11120). — Cf. *Mémoires de Soubise*, p. p. J. Bonnet (Paris, 1879, in-8°).

[2] Henri II à la république de Montalcino, 1556, 18 août, Fontainebleau (Bibl. Nat., ms., fr. 20462, fol. 25). Gianfiglazzi au d. de Florence, 1556, 5 octobre, Rome (Arch. de Florence, Mediceo, 3276 ; orig.). — Cf. P. Courteault, *Bl. de Monluc historien*, pp. 310 et suiv.

[3] Gianfiglazzi, 1556, 21 novembre, Rome (Mediceo, 3276 ; orig.).

[4] Gianfiglazzi, 1557, 23 mars, Rome (Arch. cit. ; orig.).

[5] P. Courteault, *Op. cit.*, p. 339.

[6] Alvarotti au d. de Ferrare, 1557, 24 octobre, Poissy (Arch. de Modène, Francia ; orig.). — Gianfiglazzi, 1557, 20 novembre, Rome (Mediceo, 3277, fol. 269 ; orig.).

[7] Franc. d'Este au prince de Ferrare, 1558, 26 juillet, Montalcino (Arch. de Modène, Fr. d'Este ; orig.). — Arch. de Sienne, Del. Repubblica di Montalcino, VIII, 90 v° ; XI, 4 ; XII, 38 v°.

Francesco d'Este avait pris congé du Roi le 12 décembre 1557, à Saint-Germain-en-Laye; il arrivait à Rome au mois de janvier suivant; le 11 mars 1558, il se mit en route pour Montalcino, où il entra le vendredi, 18[1]. Au mois d'octobre, Francesco sollicita l'autorisation de venir à la Cour et d'y séjourner pendant une saison, afin de négocier diverses affaires[2]. Henri II accorda ce congé le 15 janvier 1559 et nomma pour lieutenant intérimaire Cornelio Bentivoglio, qui se trouvait alors en France[3]. Bentivoglio partit de Saint-Germain le 27 février, passa par Ferrare le 7 mars et arriva, le 23, à Montalcino ; Francesco d'Este s'en alla aussitôt[4]. La situation n'était pas changée, lorsque survint la mort du Roi.

Sous la garde de ces lieutenants, les Siennois exilés s'efforcèrent d'établir, dans leur nouvel État, une constitution politique. Peuple singulier, qui, parmi les plus grands malheurs, cherchait encore des formes idéales de gouvernement. Déjà, au quatorzième siècle, Dante avait noté : « Fut-il jamais une engeance plus frivole que Sienne? Non vraiment, pas même la France.[5] » Le cardinal du Bellay appelait ce peuple « une terrible beste ». Et Monluc se rappelait avec irritation le caractère de ses anciens protégés : « Or là, il ne me fallait pas faire le mauvais, car ils étaient plus forts que

[1] Henri II au d. de Ferrare, 1557, 12 décembre, S. Germain (Arch. de Modène, Enrico II; orig.). — Herc. Strozzi au d. de Mantoue, 1557, 17 décembre, Poissy (Arch. de Mantoue, Francia ; orig.). — Arch. de Sienne, Del. Repubblica di Montalcino, XI, fol. 2. — Fr. d'Este au pr. de Ferrare, 1558, 1er février, 15 février, 24 février, Rome (Arch. de Modène, Fr. d'Este; orig.). — Gianfiglazzi, 1558, 11 mars, Rome (Mediceo, 3277, fol. 435; orig.). — Pasino de Giusti au card. Farnèse, 1558, 11 mars, Rome (Arch. de Naples, Carte Farnes., fasci nuovi II ; orig.). — Fr. d'Este au pr. de Ferrare, 1558, 19 mars, Montalcino (Arch. de Modène, Fr. d'Este ; orig.). — Arch. de Sienne, Del Montalcino, XI, 37-38.

[2] J. Alvarotti, 1558, 11 novembre, Paris (Arch. de Modène, Francia ; orig.).

[3] Henri II au d. de Ferrare, 1559, 15 janvier, Paris (Arch. de Modène, Enrico II ; orig.). — Le card. Trivulzio au card. de Naples, 1559, 10 février, Paris (Arch. Vatic., Principi, XI, fol. 379 ; orig.). — Alph. d'Este au d. de Florence, 1559, 18 février, Paris (Mediceo, 2879 ; orig.).

[4] Cornelio Bentivoglio au d. de Ferrare, 1559, 27 février, S. Germain (Arch. de Modène, Francia ; orig.). — Le d. de Ferrare au d. de Florence, 1559, 8 mars, Ferrare (Mediceo, 2879 ; orig.). — Agnolo Niccolini au d. de Florence, 1559, 25 mars, Sienne (Mediceo, 1869, fol. 40 ; orig.). — Arch. de Sienne, Del. Montalcino, XIV, *passim*.

[5] *Enfer*, XXIX, 121-123 :

... Or fu giammai
Gente si vana come la Sanese ?
Certo non la francesca si d'assai.

moi ; et fallait toujours gagner ces gens-là avec de grandes remontrances et persuasions douces et honnêtes, sans y parler de se courroucer.[3] » A Sienne même, en 1552, nous les avons vus, à peine délivrés de la tyrannie espagnole et mis sous la protection de Henri II, édifiant, puis culbutant des projets de réforme, jusqu'au jour où la guerre avait tari, pour un temps, leur fantaisie politique. Arrivés à Montalcino, ils ne tardèrent pas à suivre de nouveau leur naturelle inclination.

Là, pourtant, la situation était bien différente. A Sienne, par un phénomène historique dont l'Italie offrait de nombreux exemples, le gouvernement de la république se confondait avec celui de la cité. Mais, à Montalcino, il existait déjà une administration municipale, à laquelle les exilés durent superposer l'organisme politique : « commune » et « république » restèrent distinctes[2]. D'où résulta un manque fâcheux de cohésion.

Ce fut Soubise qui nomma le capitaine du peuple et les membres du premier gouvernement, calqué sur la constitution de Sienne : il choisit dix personnages dans les familles les plus influentes, les Bandini, Nuti, Spannocchi, Venturi, Palmieri, Buoninsegni, etc.[3]. En réalité, sur cette foule de fugitifs misérables, l'autorité du lieutenant s'exerça d'abord sans conteste. Mais une situation de fait ne pouvait convenir longtemps au tempérament politique des Siennois.

En mars 1556, les représentants de la république, assistés de ceux de leurs compatriotes, très nombreux, qui s'étaient réfugiés à Rome, commencèrent à tenir des réunions, dans un lieu déterminé de la Ville éternelle, pour élaborer une nouvelle constitution. Il s'agissait surtout de fixer par une sorte de charte les rapports du gouvernement avec le roi de France et ses représentants. Aussi le cardinal de Tournon, alors protecteur des affaires gallicanes, fut-il invité à présider ces conférences[4]. La discussion dura très longtemps : les principaux orateurs furent, outre les agents du

[1] Cf. P. Courteault, *Op. cit.*, p. 285.

[2] Arch. commun. de Montalcino. Memorie di governo e consigli, 1555-1559.

[3] Arch. de Sienne, Del. Montalcino, III, 1 et 51 v°. — Adr. Saraceni à la *Balia* de Sienne, 1556, 14 avril, Rome (Arch. de Sienne, Lett. alla Balia, CCXXI, 94 ; orig.).

[4] Adr. Saraceni à la *Balia* de Sienne, 1556, 26 mars, Rome (Arch. de Sienne, Lett. alla Balia, CCXXI, 80 ; orig.).

Roi, Bernardino Buoninsegni, qui avait été plusieurs fois ambassadeur en France, Andrea Landucci, agent permanent de la république auprès du Saint-Siège, et Francesco Bandini, archevêque de Sienne, rebelle aux Espagnols. On y appela souvent le cardinal Fabio Mignanelli, Siennois de naissance, naturellement favorable aux ambitions de ses compatriotes [1].

A la suite de ces réunions, plusieurs ambassades furent envoyées à la cour pour soumettre au Roi le résultat et lui demander son avis. Henri II, semble-t-il, n'avait pas grand désir de participer à ces choses. Depuis cinq ans qu'il connaissait les Siennois, il avait éprouvé leur goût incurable du changement. Lorsque les ambassadeurs, au cours de l'été 1556, lui présentèrent ce nouveau modèle de constitution, il ne montra pas beaucoup d'enthousiasme : au fond, il désirait que les Siennois se donnassent à lui corps et bien, de façon à écarter tout risque de révolution et à établir définitivement sa puissance en Toscane, à l'heure où, de concert avec les Carafa, il préparait de grands desseins. Le 29 août, il adressait aux magistrats une lettre fort claire : « Attendu, disait-il, que nous ne pouvons vous donner une constitution perpétuelle sans avoir assez d'autorité pour la maintenir et la faire observer, nous avons différé de nous en occuper, jusqu'au jour où il vous plaira d'y pourvoir, soit en vous soumettant à nous comme à votre seigneur, soit par tout autre moyen, avec les réserves qui vous paraîtront raisonnables. [2] »

Après beaucoup d'hésitations et de discussions, un nouveau projet, élaboré à Rome, fut lu, le 13 décembre 1556, devant l'assemblée générale du peuple de Montalcino, puis envoyé au Roi pour qu'il l'approuvât. Les citoyens l'avaient accepté par soixante-neuf voix contre cinq [3].

Suivant le désir de Henri II, les Siennois, en tête de cet acte, déclaraient s'abandonner pleinement au pouvoir et à l'autorité de celui qui, depuis cinq ans, protégeait leur

[1] Arch. de Sienne, Del. Montalcino, III. — Mignanelli mourut à Rome, le 11 août 1557. Gianfiglazzi au d. de Florence, 1557, 14 août, Rome (Mediceo, 3277, fol. 92; orig.).

[2] Henri II à la république de Montalcino, 1556, 29 août, Fontainebleau (Arch. de Sienne, Montalcino, Lettere al governo, 1556 ; trad. ital.).

[3] Arch. de Sienne, Del. Montalcino, V, fol. 116-120. — Cf. *Arch. stor. ital.*, s. 1ª, app., t. VIII, pp. 393-398.

indépendance de ses deniers et de ses troupes. L'article premier, assez bizarre, définissait ainsi la nature du gouvernement : « Une république, état royal — *una repubblica e stato regio*, vouée à la Vierge immaculée, sous la protection de Sa Majesté Très Chrétienne, — dont le siège sera à Montalcino ou à Grosseto, jusqu'au jour où Dieu voudra le remettre dans sa patrie traditionnelle, à Sienne, — avec tous les privilèges, honneurs, prééminences, franchises et immunités dont jouissent les autres républiques et dont jouissait spécialement la cité de Sienne, avant qu'elle fût occupée et opprimée comme de présent elle se trouve. »

Deux articles fixaient l'organisation politique. « L'assemblée générale de la république ou *Consiglio* sera formée de tous les citoyens y domiciliés ou descendants de domiciliés, qui auront juré fidélité à Sa Majesté Très Chrétienne, pourvu qu'ils soient nés légitimement et non notés d'infamie ; ceux qui rempliront, à l'avenir, les mêmes conditions, jouiront des mêmes droits, après que les magistrats et l'assemblée générale auront approuvé leur admission ; l'assemblée générale ne pourra délibérer qu'au nombre d'au moins soixante présents, et les décisions ne seront valables que votées par les deux tiers des voix. — Le gouvernement sera constitué par des magistrats : Sa Majesté Très Chrétienne en fixera le nombre, les choisira et, vu la misère des temps, voudra bien leur payer quelque provision, afin qu'ils puissent vivre en servant la chose publique. Parmi ces magistrats, Sa Majesté désignera un capitaine du peuple, chef du gouvernement, dont le mandat ne pourra durer plus de six mois.[1] »

La constitution donnait au Roi pouvoir de nommer un capitaine de justice pour juger les causes criminelles selon les lois et statuts ; mais ce magistrat serait soumis au contrôle de députés élus chaque année par le gouvernement, et ne pourrait rester en charge plus de deux ans. Naturellement, touchant les finances, la République se montrait plus soucieuse de son autonomie : l'administration des recettes publiques serait confiée à des commissaires délégués, qui, chaque année, à terme fixe, rendraient compte de leur gestion aux chefs du gouvernement, en présence des agents royaux ; avant d'entrer en charge, ils fourniraient cautions

[1] *Ibidem.*

idoines et sûretés suffisantes. Des recettes publiques, le quart, sans faute, devait être dépensé en travaux de fortifications.

Le roi de France, en retour d'une telle soumission, déclarerait la république de Montalcino « confédérée de sa couronne, sous la garantie de sa protection ». Il prendrait l'engagement solennel, pour lui et ses successeurs, « de ne jamais éloigner de sa protection et de sa couronne, de quelque manière que ce fût, la République qui se liait à lui par un serment de fidélité perpétuelle ». Il promettrait enfin de ne pas aliéner ni transférer tout ou partie du territoire.

Les autres articles réglaient l'occupation militaire : des accords étaient prévus entre les capitaines royaux et les administrateurs civils ; on fixerait le nombre des places à fortifier, munir et garder; des défenses rigoureuses empêcheraient les officiers et les soldats de s'immiscer dans l'administration de la justice et des impôts, et en général dans les affaires publiques ou privées.

Enfin, les citoyens demandaient que le Roi, pour compenser les territoires perdus, fît don à la République des terres de Castiglioni della Pescaia, Giglio et Castellezara, conquises sur les Espagnols au cours de la dernière guerre.

Cette constitution ne déplut pas à Henri II, qui adressa aux Siennois son approbation, en mai 1557[1]. Mais la guerre, déchaînée par l'expédition du duc de Guise en Italie, fit renaître les nécessités impérieuses. Le 19 juillet, la République se donna complètement à son protecteur[2]. Dès lors le gouvernement devint tout militaire, comme il avait été à Sienne, en 1554 : il y eut un comité de quatre magistrats, les *Quattro sopra la guerra,* qui ne fit qu'exécuter plus ou moins docilement les ordres du lieutenant[3].

La république de Montalcino fit frapper des monnaies d'or et d'argent de différentes valeurs, au type de l'Assomption

[1] Henri II à la république de Montalcino, 1557, mai, Villers-Cotterets (Bibl. commun. de Sienne, CIV, 2 ; trad. ital.). Le même à la République, 1557, 18 juin, Soissons : « ... Voliamo, mentre viveremo, difendervi et conservarvi come l'occhio nostro. » (Arch. de Sienne, Montalcino, Lett. al governo, 1557 ; trad. ital.). Montmorency à la République, 1557, 19 juin, Soissons (Arch. cit. ; trad. ital.). — Cf. Delib. Montalcino, VIII, fol. 25 v°.

[2] Giulio Vieri partit de Montalcino le 25 juillet, pour aller communiquer cette décision au Roi. Arch. de Sienne, Delib. Montalcino, VIII, fol. 39 v°.

[3] Del. Montalcino, VI, VII et VIII.

de la Vierge *sine labe concepta* et aux armes de la louve, de la balzane et du lion, avec la légende : *Respublica Senensis in monte Ilicino*[1]. Un assez grand nombre de ces pièces sont parvenues jusqu'à nous. Sozzini, mémorialiste contemporain, raconte, dans son diaire, que les exilés siennois ouvrirent un atelier monétaire à Montalcino au mois d'avril 1555, sous la direction d'Agnolo Fraschini[2]. Bellini a publié plusieurs de ces monnaies d'argent et de cuivre des années 1555, 1556, 1557 et 1558[3]. Leblanc lui-même en avait publié une, sans en indiquer le métal[4]. Pour finir, en 1847, l'abbé Cavedoni fit connaître un florin d'or de la république de Montalcino, alors conservé dans le cabinet du duc de Modène[5]. Cette dernière pièce offre quelque intérêt numismatique : elle pèse 6 grains de moins que le florin d'or de Florence de la même époque, ou 3 grammes 20 centigrammes. En voici la description :

R. P. SEN. IN. MONTE. ILICINO. Louve allaitant des gémeaux sur une montagne ; au-dessous, 15 A 58.
R. HENRICO. II. AVSPICE. Ecusson coupé obliquement par une fasce sur laquelle est écrit le mot LIBERTAS. Autour de l'écusson, deux bastions des fortifications de Montalcino et divers ornements.
L'endroit où commence et finit chaque légende est indiqué par une fleur de lis de France.

*
* *

La retraite des *fuorusciti* siennois à Montalcino, après le siège de 1555, et leur constitution en État indépendant sous la protection du roi de France eut pour premier effet de les opposer, comme des ennemis, à ceux de leurs compatriotes qui, restés à Sienne même, avaient accepté la domination hispano-florentine. De 1555 à 1559, il y eut en Toscane deux « républiques de Sienne » : celle dont les cadres administratifs et les magistrats, dociles à l'étranger, subsistaient dans la cité, et celle, composée de rebelles, qui s'était « reti-

[1] G.-A. Pecci, *Memorie... della città di Siena*, p. p. V. Pazzini, t. IV, p. 271.

[2] *Archivio storico italiano*, 1a s., t. II, p. 426.

[3] Bellini, *De monetis non evulg.*, Diss. II, p. 232 ; Diss. postrema, tab. XIX ; Diss. novissima, tab. XIII.

[4] Leblanc, *Traité*, p. 232.

[5] *Revue de numismatique*, année 1847, pp. 117-119.

rée à Montalcino ». Naturellement chacune prétendit être la seule légitime. D'où un tissu de complications politiques, économiques et administratives, et une hostilité que rendait plus venimeuse le souvenir d'une ancienne fraternité.

Un grand nombre de bourgeois n'avait pas suivi l'exode de 1555. Soit qu'ils eussent perdu beaucoup d'illusions, soit qu'ils fussent dès longtemps hostiles à la protection française, soit qu'ils fussent retenus par leurs intérêts plus forts que le goût de l'indépendance, ils firent fête à l'envahisseur. Pour couvrir la médiocrité de leur conduite, ils se targuèrent d'une haute sagesse, renièrent les « vaines espérances » du passé, invoquèrent la bonté de Charles-Quint et de Cosme de Médicis « pour réparer les ruines »[1]. A vrai dire, leur première préoccupation fut d'empêcher la constitution d'une nouvelle république à Montalcino, de ramener les exilés à Sienne et surtout de recouvrer les territoires que gardaient encore les Français. Aux mois de mai et juin 1555, les représentants du gouvernement siennois à Rome, Marcantonio Borghesi et Marcantonio Pannilini, ne cessèrent de supplier les agents de Henri II et en particulier le cardinal de Ferrare : « retenir nos terres, disaient-ils, ce serait un acte d'hostilité qui ne convient pas à Sa Majesté Très Chrétienne, laquelle doit plutôt, par pitié, s'efforcer de nous dédommager de tant de maux que nous avons soufferts, pour avoir écouté les promesses de ses agents. » On leur répondit que le Roi restituerait les terres à « Sienne libre », mais non à « Sienne soumise à l'Empereur », et que, d'ailleurs, les vrais citoyens se trouvaient à Montalcino[2].

A la fin de mai, le gouvernement de Sienne publia un *bando* qui déclarait rebelles tous ceux des *fuoruscìti* qui ne rentreraient pas dans un certain délai, et leurs biens confisqués. Cette mesure draconienne, inspirée par la cupidité autant que par le désir de rétablir l'unité de la République, souleva des protestations très vives. Elle atteignait non seulement les Siennois retirés à Montalcino, mais les citoyens qui vivaient, loin de leur patrie, à Rome, dans toute l'Italie et en France. Il y eut quelques soumissions : un membre de

[1] Sentiments exprimés par Marcant. Borghesi, 1558, 8 mai (Arch. de Sienne, Lett. alla Balia, CCXX, fol. 5 ; orig.).

[2] M. Borghesi et M. Pannilini à la *Balia* de Sienne, 1555, 2 juin, 9 juin, Rome (Arch. de Sienne, Lett. alla Balia, CCXX, 20 et 24 ; orig.).

la famille Piccolomini, Salustio, revint de Montalcino à Sienne[1]. Mais le plus grand nombre refusa[2]. Ce *bando* ne put même arrêter l'émigration : beaucoup de gens, qui étaient restés dans la cité, après la « sortie », s'enfuirent, au cours de l'été; la plupart, au lieu de se joindre aux *fuorusciti* de Montalcino, allèrent à Rome, à Orvieto, à Pérouse et ailleurs, souffrants et affamés[3].

Naturellement, les exilés réfugiés à Montalcino exercèrent des représailles contre les Siennois qui s'étaient soumis à l'étranger. Jusqu'à la trêve de Vaucelles, ceux-ci furent traités en ennemis belligérants. Les capitaines français dirigèrent des *razzias* sur le territoire qu'ils avaient autrefois protégé. On confisqua les biens, sis dans le *dominio* de Montalcino, appartenant aux habitants de Sienne. Beaucoup de débiteurs, qui s'étaient enfuis de la cité sous prétexte d'indépendance, narguaient de loin leurs créanciers. Chaque gouvernement prétendait imposer sa monnaie et troublait ainsi la vie économique. Les liens de parenté, qui unissaient les membres des deux partis, favorisaient l'espionnage et les conspirations[4]. Enfin, les actes juridiques, émanant des deux côtés, créaient des situations inextricables. On ne sut bientôt plus reconnaître les vrais citoyens de ceux auxquels la *civiltà* avait été conférée par l'une des républiques homonymes et rivales[5].

La conclusion de la trêve de Vaucelles adoucit un peu ces contacts pénibles. Mais les difficultés reparurent, plus vives, avec la guerre, lorsque le duc de Guise descendit en Italie. A la fin de décembre 1556, la république de Montalcino

[1] Les mêmes à la *Balia*, 1555, 1er juillet, Rome (Arch. de Sienne, Lett. alla Balia, CCXX, 31 ; orig.).

[2] Fr. Cosimi à la *Balia*, 1555, 12 juillet, Rome; Ascanio Bertini à la *Balia*, 1555, 13 juillet, Rome (Arch. de Sienne, Lett. alla Balia, CCXX, 49 et 51 ; orig.).

[3] M. Borghesi et M. Pannilini à la *Balia*, 1555, 24 août, Rome (Arch. de Sienne, Lett. alla Balia, CCXX, 80 ; orig.). — Des Florentins mêmes vinrent se réfugier à Montalcino, au grand dépit du duc. Fr. del Bene à Baldassare Lancco, 1555, 6 février, Montalcino (Arch. de Lucques, Ambasceric, 584 ; orig.).

[4] Arch. de Sienne, Del. Montalcino, III, fol. 13 vo. — Mémoire, 1556, 28 juin, (Mediceo, 1868, 137-138). — A. Serristori au d. de Florence, 1555, 20 septembre Rome (Mediceo, 3274, 403; orig.). — O. Camaiani au d. de Florence, 1559, 16 février, Sienne (Mediceo, 1869, 21 ; orig.).

[5] Le 2 mars 1556, la république de Montalcino créa citoyen le comte de Gaiazzo, Napolitain, « per le bone opere fatte in la guerra della nostra repubblica ». (Arch. de Sienne. Del. Montalcino, III, 70 ; orig.).

publiait une protestation solennelle contre « les Siennois qui avaient livré leur patrie au roi d'Espagne »[1].

L'acte principal du gouvernement de Soubise fut précisément d'établir, en 1556, à l'occasion de la trêve de Vaucelles, un *modus vivendi* entre les frères ennemis. La nouvelle de la trêve parvint à Montalcino vers le 18 février, et y causa une douloureuse surprise. Les Siennois ne s'étaient exilés que pour attendre un secours du Roi qui leur permît de reconquérir leur patrie : ils n'acceptaient point comme définitive la mauvaise fortune. Or, Henri II, en signant une trêve fondée sur le *statu quo*, non seulement reculait l'heure de la revanche et la fin de l'exil, mais donnait aux troupes hispano-florentines le temps de se fortifier dans leur conquête. Les citoyens, découragés et fort irrités, laissèrent éclater leur impatience[2]. « Il n'y a plus rien où nous puissions attacher nos espérances », déclarait l'un des principaux, Pier Antonio Pecci[3]. Les magistrats réunirent l'assemblée générale, et l'on décida d'envoyer à Rome et en France des ambassadeurs, qui sauveraient la République menacée[4]. Cornelio Bentivoglio lui-même, capitaine des troupes françaises, adressait à d'Avanson une lettre raide : « Sa Majesté a conclu la trêve sans le consentement de ces seigneurs : plaise à Dieu que cela tourne bien ! Moi, j'en doute[5]. »

La trêve comportait une délimitation des territoires soumis à chacune des deux républiques, ou plus exactement des lieux occupés par les belligérants. Cette formalité déplaisait aux Siennois de Montalcino : ils craignaient de consacrer ainsi la division de leur patrie et de légitimer en quelque sorte la conquête de l'envahisseur. En pratique, c'était une opération fort difficile : chaque gouvernement, se considérant comme seul muni de pouvoirs traditionnels et authentiques, allait revendiquer tous les villages douteux ou n'ayant pas de garnison. Soubise, d'accord avec les magistrats, adressait, le 29 février 1556, au comte de Santa-Fiora, comman-

[1] Arch. de Sienne, Delib. Montalcino, V, 24 v°.

[2] Del. Montalcino, III, 52.

[3] A. Sarraceni à la *Balia* de Sienne, 1556, 25 avril, Rome (Arch. de Sienne, Lett. alla Balia, CCXXII, 2 ; orig.).

[4] Consiglio, 1556, 1er mars (Arch. de Sienne, Del. Montalcino, III, 67-68).

[5] Cornelio Bentivoglio à D'Avanson, 1556, 29 février, Montalcino (Arch. de Florence, Mediceo, 1868, 75 ; copie d'orig. intercepté).

dant des troupes ennemies, une lettre pour lui annoncer la conclusion de la trêve, le prier de ne rien innover désormais et de quitter les lieux qu'il pouvait avoir occupés depuis le 5 février[1]. Mais, de leur côté, les agents français et les *fuorusciti* siennois se hâtèrent d'envoyer des troupes dans les bourgs et les *roche* frontières[2] ; de plus, des commissaires furent dépêchés à travers le pays pour séduire les communautés hésitantes[3]. Puis, la république de Montalcino s'efforça de retarder la délimitation : les Carafa et le parti belliqueux espéraient obtenir à bref délai la rupture de la trêve et sur ces bruits les exilés fondaient de nouvelles illusions.

Dans cette attitude, les Siennois furent vivement encouragés par la visite de Piero Strozzi. Jadis, ils avaient maudit le chef des bannis florentins, le vaincu de Marciano. Mais, à cette heure, ils voyaient en lui le soutien de leurs espoirs, parce qu'il prônait la guerre à outrance. Dès les premiers jours de janvier 1556, ils avaient envoyé des ambassadeurs à Rome pour le féliciter de son retour et solliciter son attention[4]. Au début de mars, Soubise se rendit dans la Ville éternelle : il désirait conférer, au sujet de la trêve, avec le cardinal de Tournon. Celui-ci, d'esprit très pacifique, n'entendait pas volontiers les protestations belliqueuses de la République ; au surplus, il trouvait maladroit le gouvernement de Soubise, qui avait mécontenté presque toute la population. Pour donner satisfaction aux uns et aux autres, comme aussi bien pour inspecter les places et refréner l'indiscipline des capitaines, on décida que Strozzi passerait quelques jours dans la Toscane méridionale.

Soubise espérait que le maréchal rabattrait un peu l'insolence de Cornelio Bentivoglio, qui, maître des troupes et flattant le populaire, était en révolte ouverte contre lui. Strozzi et Soubise partirent de Rome le 11 mars[5]. Piero

[1] Soubise au comte de Santa-Fiora, 1556, 29 février, Montalcino (Mediceo, 1868, 66 ; orig.).

[2] Le card. de Burgos, gouverneur de Sienne, au d. de Florence, 1556, 21 février, Sienne (Mediceo, 1868, 51 ; orig. esp.).

[3] Antonio d'Elci, « commissario », à la commune de Travale, 1556, 22 février, Monterieri (Mediceo, 1868, 56 ; orig. intercepté).

[4] Arch. commun. de Montalcino, Memorie di governo, fol. 6. — Arch. de Sienne, Del. Montalcino, III, fol. 38 v°.

[5] Del. Montalcino, III, fol. 58 v°. — A. Saraceni à la *Balia* de Sienne, 1556, 12 mars, Rome (Arch. de Sienne, Lett. alla Balia, CCXXIII, 89 ; orig.). — Gian-

visita les principales garnisons, Chiusi, Radicofani, Montalcino et Grosseto. A Montalcino il fit une entrée solennelle, le 14 mars : une troupe de jeunes Siennois, venue à sa rencontre, l'introduisit dans la cité, qui avait été jadis l'abri de ses misères de vaincu[1]. Cette visite rendit quelque espoir aux exilés, que troublaient les craintes, la pauvreté et l'anarchie. Leurs premières paroles furent pour se plaindre de la trêve : Strozzi qui connaissait mieux que personne les intrigues en cours, les exhorta à la patience, en attendant la reprise certaine des hostilités[2]. D'ailleurs, pendant son séjour en Toscane, il sut mettre ordre aux affaires militaires et fortifier la défense du pays. On le vit partir avec regret : il rentrait à Rome à la fin du mois[3].

Cependant les Espagnols, les Florentins et le gouvernement de Sienne étaient pressés d'obtenir la ratification de la trêve et une délimitation qui garantît leurs droits pour cinq ans. Le 2 avril, après le départ de Strozzi, Soubise écrivit au comte de Santa-Fiora, lui fixant un rendez-vous à Buonconvento le 15 du même mois[4]. Entre temps, les citoyens de Montalcino durent manifester leur mécontentement, car lorsque Santa-Fiora, à Buonconvento, voulut engager la négociation, Soubise lui répondit qu'il « n'y avait pas encore songé » et qu'il était venu simplement pour le voir et pour le plaisir de se promener[5]. A vrai dire, le gouverneur français ne savait que faire. Le 18 avril, il partit pour Rome, en compagnie de Nicodemo Forteguerri, représentant de la République[6]. Il y eut de longues et pénibles discussions, auxquelles prirent part Strozzi, Tournon et les Siennois de la Ville éternelle. Des difficultés surgissaient de plus en plus nombreuses. Les exilés, parmi lesquels se trouvait l'archevêque Brandini, ne voulaient-ils pas transporter à Montalcino le siège de l'archevêché de Sienne, pour sous-

figlazzi au d. de Florence, 1556, 14 mars, Rome (Arch. de Florence, Mediceo, 3275 ; orig.).

[1] Del. Montalcino, III, fol. 79-86.

[2] Del. Montalcino, III, fol. 82.

[3] Del. Montalcino, III, fol. 100.

[4] Le card. de Burgos du d. de Florence, 1556, 3 avril, Sienne (Mediceo, 1868, 86 ; orig. esp.).

[5] Le card. de Burgos au d. de Florence, 1556, 16 avril, Sienne (Mediceo, 1868, 97 ; orig. esp.). — Cosme à Fab. Ferrero, 1556, 18 avril, Florence (Mediceo, 3112, 6 ; orig.).

traire à l'envahisseur la juridiction spirituelle[1]? Enfin, l'intervention du cardinal de Tournon, résolument hostile à toute idée de guerre, fit cesser ces tergiversations. Soubise partit de Rome le 1er mai, pour rentrer à Montalcino[2]. Le 11, Santa-Fiora et le gouverneur français, venus aux confins, jurèrent d'observer la trêve[3]. Du 25 au 27, à Buonconvento, Soubise et l'évêque d'Angoulême se réunirent en conférence avec le cardinal de Burgos, gouverneur de Sienne pour Philippe II, et le comte de Santa-Fiora. A la suite de cette entrevue, on nomma une commission mixte, chargée de parcourir le val d'Orcia, la Montagna, la Montagnola et la Maremme et d'y fixer la frontière des deux États. Le travail de délimitation dura tout le mois de juin 1556[4].

*
* *

Le gouvernement de Soubise fut marqué par une extraordinaire anarchie, dans la république de Montalcino. Jean Larchevêque ne manquait pas de qualités, mais son caractère faible, hésitant, sans allure et tâtillon ne pouvait plaire à des hommes passionnés et impulsifs, qu'avaient exaspérés tant de souffrances[5].

Après le départ de Monluc, en avril 1555, tandis que Strozzi défendait les ports de la Maremme contre les entreprises de l'ennemi, — défense malheureuse, on le sait, qui aboutit à la chute de Port' Ercole et à la disgrâce du maréchal, — Cornelio Bentivoglio avait pris le commandement des troupes dans la région de Montalcino. Nous connaissons ce Bentivoglio : soldat magnifique, type de *condottiere* forcené, plus brutal que Strozzi, avec des dons rares d'entraîneur. Il guer-

[1] Del. Montalcino. III, 119 v°. — A. Saraceni à la *Balia* de Sienne, 1556, 23-25 avril, Rome (Arch. de Sienne, Lett. alla Balia, CCXXIII, 99; CCXXIII, 2; orig.).

[2] A. Saraceni à la *Balia* de Sienne, 1556, 2 mai, Rome (Arch. de Sienne, Lett. alla Balia, CCXXII, 18; orig.). Tournon et D'Avanson au Roi, 1556, 7 mai, Rome (Bibl. Nat., ms. fr. 20442, fol. 147; orig.).

[3] Le d. de Florence à F. Ferrero, 1556, 9 mai, Pise (Arch. de Florence, Mediceo, 3112, 22; orig.).

[4] Mediceo, 1868, 117 et suiv.: pièces orig. — A. Saraceni à la *Balia* de Sienne, 1556, 13 juin, Rome (Arch. de Sienne Lett. alla Balia, CCXXII, 24; orig). — Babou de la Bourdaisière, év. d'Angoulême, était arrivé à Montalcino le 8 mai 1556. Arch. commun. de Montalcino, Memorie di governo, fol. 20.

[5] Voy. les observations du card. Farnèse au chev. Tiburtio, 1555 7, septembre, Rome, p. p. A. Caro, *Lettere scritte al nome...*, t. III, p. 72.

royait depuis trois ans en Toscane : les troupes l'adoraient, le peuple l'admirait. Le duc de Somma ayant quitté Grosseto, au début de juillet, pour rejoindre à Rome Carlo Carafa, son ami, Cornelio se trouvait le seul capitaine fameux resté au service des Siennois exilés : il leur devint plus cher. Avait-il espéré la succession de Strozzi? On peut le supposer. Toujours est-il que Soubise ne put faire reconnaître son autorité qu'avec peine. Bentivoglio continua d'agir comme s'il était le chef, et, au mois de juillet, il se rendit à Tivoli chez le cardinal de Ferrare, son compatriote, afin d'y régler les affaires de la République, sans se soucier du nouveau gouverneur[1]. Bientôt, les rapports se gâtèrent tout à fait. Soutenu par les jeunes gens et par les citoyens exaltés, qui formaient le plus grand nombre des réfugiés, Cornelio excita la population contre Soubise. A la fin de l'année 1555, le gouverneur ne trouvait plus pour lui obéir qu'un personnage influent, Girolamo Spannocchi, et sa « secte »[2].

Dans les premiers mois de 1556, les partisans de Bentivoglio faillirent entrer en conflit avec Henri II lui-même. Au mois de septembre précédent, la garnison française de Pitigliano avait occupé les châteaux de Montorio et de Castelottieri, appartenant à Ginolfo de Castelottieri, qu'on soupçonnait de pencher vers l'Espagne[3]. Ces châteaux, le Roi en fit don, comme on l'a dit ailleurs, au duc de Somma, chef des *fuorusciti* napolitains, que Carafa avait envoyé à la cour au mois de janvier 1556 pour remplir une mission secrète. Or, dans le même temps, les magistrats de Montalcino, considérant les biens de Ginolfo comme fiefs vacants, écrivaient au Très Chrétien pour le prier de les donner à Bentivoglio[4]. Celui-ci, sans attendre la réponse, s'empara du présent qu'on voulait lui faire, et se mit à fortifier sa nouvelle acquisition. Quand Somma revint en Italie, au mois d'avril, il fut justement étonné de trouver la place prise. La République tenta

[1] Les ambassadeurs de Lucques aux *Anziani*, 1555, 7 juillet, Ronciglione (Arch. de Lucques, Ambascerie, 584 : orig.). — J. Grandi au d. de Ferrare, 1555, 6 juillet, Rome (Arch. de Modène, Roma ; orig.). — A. Serristori au d. de Florence, 1555, 10 juillet, Rome (Mediceo, 3274, 264 ; orig.).

[2] A. Saraceni à la *Balia* de Sienne, 1555, 22 décembre, Rome (Arch. de Sienne, Lett. allia Balia, CCXXI, 51 ; orig.).

[3] A. Serristori au d. de Florence, 1555, 11 novembre, Rome (Mediceo, 3274, 493 ; orig.). — Cf. Sauzé, *Corr. de Lanssac*, pp. 149, 223 et 514.

[4] Arch. de Sienne, Del. Montalcino, III, 30 v°.

de lui faire accepter la décision qui récompensait les « vertueuses et bonnes actions » de Cornelio[1]. Mais le duc protesta et invoqua la médiation de Piero Strozzi, qui lui donna raison. Bentivoglio, fort en colère, ne voulut céder les châteaux que contre paiement d'une somme de cinq mille écus, qu'il prétendait avoir dépensée pour les fortifications[2].

Un autre conflit surgit aussitôt. Henri II avait nommé le même duc de Somma colonel général de l'infanterie italienne, charge occupée jusqu'alors par Piero Strozzi. Bentivoglio, lieutenant de Piero, ne voulut pas se soumettre à Somma. Enfin, au début de juin, on parvint à ranger les choses. Cornelio reçut le commandement des compagnies françaises et allemandes, qui gardaient le haut pays et la ville même de Montalcino, tandis que le duc exerçait son autorité sur les bandes italiennes, placées dans la Maremme[3].

Parmi ces incidents, Soubise faisait triste figure. L'hostilité des factions devenait dangereuse. Les magistrats eux-mêmes finirent par ne plus obéir au gouvernement[4]. Un désordre complet régnait dans l'administration de la justice et des finances. Les citoyens les plus fidèles à la France se dégoûtaient de vivre sous un tel régime, et l'on vit des chefs, comme Bernardino Buoninsegni, prêts à se rallier aux Espagnols[5]. Les mécontents commençaient à proférer hautement des injures contre le gouvernement et même contre le Roi. Cette situation émut le cardinal de Tournon et l'ambassadeur d'Avanson, qui ordonnèrent une enquête[6]. Quelques personnes réclamaient l'intervention de la force armée pour changer les choses. Soubise ne savait que faire : il courait à Rome demander conseil. Au mois de mars 1556, il crut qu'il obtiendrait, par l'intermédiaire de Tournon et de Strozzi, le départ de Bentivoglio. Mais les Siennois s'y opposèrent de

[1] Del. Montalcino, III, 90.

[2] A. Saraceni à la *Balia* de Sienne, 1556, 26 mars, Rome (Arch. de Sienne, Lett. alla Balia, CCXXI, 80; orig.).

[3] Le même à la *Balia*, 1556, 6 juin, Rome (Arch. cit., Lett. alla Balia, CCXXII, 21 ; orig.).

[4] Le même, 1556, 18 avril, Rome (Arch. cit., Lett. alla Balia, CCXXI, 96 ; orig.).

[5] Le même, 1555, 22 décembre, Rome (Arch. cit., Lett. alla Balia, CCXXI, 51 ; orig.).

[6] Tournon et D'Avanson à la république de Montalcino, 1556, 23 janvier, Rome (Arch. de Sienne, Montalcino, Lett. al governo, 1555 ; orig.).

toutes leurs forces, et il fallut obéir à leurs exigences [1]. Les haines en devinrent plus vives. Aussi bien, les troupes d'occupation, mal payées, augmentaient par leurs excès la misère générale. Des plaintes très vives s'élevaient contre les réquisitions forcées [2]. Dans une requête, adressée au gouverneur, les habitants demandaient qu'il voulût bien empêcher les soldats de détruire les arbres, parure de la cité et du territoire [3].

Le flot des doléances arriva bientôt jusqu'au Roi. Au mois d'octobre 1555, des ambassadeurs, venus à la cour, représentèrent à Henri II l'anarchie qui régnait dans la République, « où les magistrats ne sont ni respectés, ni obéis », et le prièrent d'y porter remède; ils se plaignirent des capitaines, en particulier du colonel Chiaramonte et du capitaine Moretto Calabrese, chefs des bandes italiennes [4]. En mai 1556, Simon Renard écrivait, de Fontainebleau, à Philippe II : « Il y a plusieurs Siennois en ceste court, envoiéz des lieux que occupent les Français, pour se douloir des griefz que les garnisons leur font et pour en estre relevéz [5]. » Un agent permanent, Camillo Spannocchi, résidant à Paris, eut mission d'informer continuellement le Roi des doléances de ses protégés [6].

Ce furent aussi ces abus et la faiblesse de Soubise qui poussèrent les Siennois de Montalcino à demander la protection du Saint-Siège. Le 15 novembre 1555, deux ambassadeurs, Nicodemo Forteguerri et Alessandro Vannozzi, arrivèrent à Rome. « Ils viennent, écrivait l'agent florentin, pour offrir au pape la ville de Montalcino et les autres places qu'occupent les Français en Toscane, pour le supplier de les secourir et de les aider à délivrer leur patrie du joug de l'Empereur : ils promettent de se mettre sous l'obéissance et à la dévotion du Siège apostolique [7]. » Le résultat de ces

[1] Arch. de Sienne, Del. Montalcino, III, 51 v°.

[2] Arch. commun. de Montalcino, Memorie di governo, fol. 8.

[3] Arch. commun. de Montalcino, Memorie di governo, fol. 3.

[4] R. Ancel, *Nonciatures de Paul IV*, I, 2, pp. 293-305.

[5] S. Renard à Philippe II, 1556, 27 mai (*Papiers de Granvelle*, t. IV, p. 574).

[6] Arch. de Sienne, Del. Montalcino, III, *passim*.

[7] A. Serristori au d. de Florence, 16 novembre, Rome (Arch. de Florence, Mediceo, 3274, fol. 438 : orig.). — A. Saraceni à la *Balia* de Sienne, 1555, 17 novembre, Rome (Arch. de Sienne. Lett. alla Balia, CCXXI, 24 ; orig.).

démarches fut qu'on inséra, dans le traité de ligue que signèrent Paul IV et le cardinal de Lorraine, l'article suivant, déjà cité : « Si l'on vient à s'emparer de Sienne, cette ville et son territoire appartiendront à l'Eglise ; ou bien, avec le consentement de la population, ils seront donnés au comte de Montorio [neveu du pape], ou à tout autre souverain que Sa Sainteté choisira[1]. » Comme on le voit, cette proposition était conditionnelle : le Saint-Siège devait acheter le présent qu'on lui offrait, en aidant à l'expulsion des troupes hispano-florentines. Les *fuorusciti* rattachaient ainsi, fort habilement, leurs projets de revanche aux grands desseins des Carafa et du cardinal de Lorraine, en même temps qu'ils trouvaient un moyen élégant de se soustraire à la protection française, jugée par eux insuffisante. Pendant tout le mois de janvier 1556, deux personnages influents de la République, Mario Bandini et Giulio Vieri, discutèrent cette question, à Rome, d'abord avec le cardinal de Lorraine, puis avec le cardinal de Tournon[2].

*
* *

Soubise était venu en Toscane à contre-cœur : l'épreuve, qu'il fit du caractère des Siennois, ne l'encouragea guère à y rester. Il demanda bientôt son congé[3]. Naturellement, ses administrés souhaitaient qu'il s'en allât. Le Roi lui-même, dès le mois de janvier 1556, songeait à le remplacer[4]. Mais la conclusion de la trêve de Vaucelles et l'influence prédominante du Connétable dans les affaires d'État éloignèrent des choses de Toscane l'esprit du souverain ; aussi bien, il était plus prudent, si l'on voulait observer la paix, de ne pas envoyer aux Siennois de Montalcino un gouverneur qui favorisât leurs désirs. A la fin de l'été, l'orientation politique changea complètement : suivant la demande exprimée par deux ambassadeurs extraordinaires, Henri II choisit Blaise de Monluc pour succéder à Soubise[5]. Le tempérament solide.

[1] Voy. plus haut, l. I, ch. I.

[2] A. Saraceni à la *Balia*, 1556, 15 janvier, Rome (Arch. de Sienne, Lett. alla Balia, CCXXIII, 31 ; orig.). — Del. Montalcino, III, fol. 6-8.

[3] Soubise au d. de Guise, 1556, 20 janvier, Radicofani (Bibl. Nat., ms. fr. 20554, fol. 69 ; orig.).

[4] *Corr. de Lanssac*, t. I, p. 486.

[5] Voy. P. Courteault, *Bl. de Monluc historien*, pp. 310-311.

les manières décidées et l'éloquence savoureuse du Gascon répondaient à la situation. A vrai dire, les Siennois appréciaient surtout en lui l'homme de guerre.

Car ils pensaient toujours à la guerre : ils n'aspiraient qu'à rentrer dans leur patrie en vainqueurs. Depuis la chute de Port'Ercole, au mois de juin 1555, les Français en Toscane, par nécessité, étaient restés sur la défensive. Tous les efforts des *fuorusciti* tendaient à créer une situation générale qui obligeât leurs protecteurs à prendre l'offensive, seuls ou avec le secours du Saint-Siège, contre le duc de Florence. A l'automne de 1555, une première fois, il avaient cru saisir leur rêve. Carlo Carafa, l'ambassadeur D'Avanson, le cardinal Farnèse et son frère Octave se concertaient alors, on l'a vu, pour une grande expédition de délivrance en Toscane. Même, le duc de Parme avait rassemblé des troupes importantes dans la région de Viterbe[1]. L'échec de ce projet causa beaucoup de peine aux exilés, qui durent supporter, quelque temps après, l'épreuve plus douloureuse encore que leur infligea la trêve de Vaucelles.

Aussi, dès qu'on annonça le départ prochain d'une expédition du duc de Guise en Italie, s'efforcèrent-ils d'attirer « l'incendie » vers Sienne. Pendant l'automne 1556, ils multplièrent les démarches, même auprès de Montmorency[2]. Et c'est leur impatience, sans doute, qui entraîna Monluc à rompre la trêve en Toscane, avant que François de Lorraine eût passé les Alpes[3]. Lorsqu'à la fin de février 1557, fut connue l'arrivée prochaine du duc à Rome, ils chargèrent aussitôt le cardinal Mignanelli, l'archevêque de Sienne, Francesco Bandini, et l'ambassadeur Andrea Landucci de le circonvenir[4]. Déjà Monluc, dans les derniers jours de janvier, avait dépêché un émissaire, Bartolomeo da Pesaro, à la rencontre de Guise pour le prier d'orienter son expédition du côté de Sienne[5]. On a vu que le général inclinait de lui-même à suivre cette direction et qu'il fallut, pour l'en détour-

[1] Cf. plus haut l. I, ch. I et III. — Sur les opérations militaires en Toscane, pendant l'automne et l'hiver de 1555, lettres d'Arnolfini, 1555, décembre, Rome (Arch. de Lucques, Ambascerie, carte orig., 584 ; orig.).

[2] Arch. de Sienne, Del. Montalcino, V, 12 v°.

[3] P. Courteault, *Op. cit.*, p. 321.

[4] Del. Montalcino, V, fol. 92 v°.

[5] Cf. plus haut, l. II, ch. II.

ner, toute l'habileté diplomatique du duc de Florence. A Rome, au mois de mars, les *fuorusciti* renouvelèrent leurs supplications, appuyées par Monluc en personne, qui était venu visiter son chef. Mais ces efforts se brisèrent contre la volonté du pape de ne pas faire la guerre à Cosme de Médicis. La République exigea au moins qu'on garnît abondamment les places, que le Roi envoyât des deniers pour tirer les citoyens de misère et surtout qu'on laissât Monluc à la tête du pays fort menacé[1]. De fait, dès le 10 mars, les Espagnols, envahissant le territoire, y avaient saisi des troupeaux de bétail[2]. Une petite guerre de sièges et d'escarmouches se poursuivit en Toscane, sans grand résultat, pendant que le duc de Guise dirigeait la campagne des Abruzzes[3]. A défaut de plus amples satisfactions, les habitants voulaient être défendus sérieusement et pouvoir faire la récolte à leur aise; ils se débattaient toujours contre la famine. En mai, ils dépêchèrent au camp de Guise Andrea Landucci, ambassadeur à Rome, pour supplier le général de leur envoyer de nouvelles troupes[4]. Monluc lui-même se rendit à Civitella, laissant comme gouverneur intérimaire Henri de Mesmes, sieur de Roissy et de Malassise. Finalement, dans les derniers jours de juillet, la République signait avec le duc de Florence une trêve de cinq ans : c'était surtout un expédient pour faire la récolte en paix[5].

Le 3 juillet 1557, Philippe II avait cédé à Cosme de Médicis ses droits de souveraineté sur Sienne. Les *fuorusciti* en furent tout démoralisés, et quelques défections se produisirent parmi eux[6]. Le retour de Strozzi, qui rapportait de France l'ordre de continuer la guerre dans l'Italie centrale, leur rendit un peu d'espoir[7]. Mais ces illusions ne durèrent

[1] Arch. de Sienne, Del. Montalcino, VII, fol. 70-71. — « Memoriale di Andrea Landucci ». (Bibl. Nat., ms, fr. 20511, fol. 149; orig.).

[2] J. Grandi au d. de Ferrare, 1557, 16 mars, Rome (Arch. de Modène, Roma; orig.).

[3] Sur les opérations militaires, voy. l'étude très précise de P. Courteault, *Op. cit.*, pp. 323 et suiv.

[4] Le d. de Guise à la république de Montalcino, 1557, 22 mai, « campo della pianura di Nereto » (Arch. de Sienne, Montalcino, Lett. al governo, 1557; trad. ital.).

[5] V. Buoncambi à Octave Farnèse, 1557, 31 juillet, Rome (Arch. de Parme, Roma; orig.).

[6] Gianfiglazzi au d. de Florence, 1557, 7 août, Rome (Mediceo, 3277, fol. 80; orig.).

[7] Arch. de Sienne, Del. Montalcino, VIII, fol. 68. — Le d. de Somma à la

pas. Le vendredi, 27 août, Monluc réunissait les magistrats et les principaux citoyens, et leur annonçait le désastre de Saint-Quentin : il les exhorta au courage et à la constance[1]. Ils écrivirent aussitôt à Guise pour lui demander du secours dans leur désarroi. Que pouvait-il répondre ? Cependant, au moment de disloquer son armée, avant de rentrer en France, le duc envoyait à Montalcino treize enseignes de Gascons, — tristes soldats, débris lamentables, qui se traînaient sur les routes, « marchant plus avec le bâton qu'avec la pique ». Leur venue ne pouvait qu'augmenter la misère générale. Il fallut, pour garder debout tant de choses croulantes et relever les cœurs déprimés, l'extraordinaire nature de Monluc, « traictant les uns gracieusement, les autres rudement et paissant les autres de espérance »[2].

*
* *

Pendant cette année 1557, soit que le gouvernement de Monluc, beaucoup plus énergique que celui de Soubise, protégeât les citoyens contre eux-mêmes, soit que la guerre rendît les membres de l'Etat plus solidaires, soit enfin que la constitution, octroyée aux exilés, eût engendré de bons résultats, la vie intérieure de la République fut moins troublée qu'auparavant. En novembre 1556, devant l'imminence de la guerre et probablement sous l'inspiration de Monluc, qui venait d'arriver, des règlements de police draconiens avaient été édictés : défense de se mettre en rapports avec les habitants des lieux soumis aux Espagnols, défense d'envoyer ou de recevoir des lettres sans les soumettre à la censure, défense, sous peine de mort, de parler en mauvais termes du Roi et du gouvernement[3].

Nous avons vu que la constitution autorisait Henri II à nommer lui-même le « capitaine de justice ». On appelait ainsi « le premier et souverain juge en matières criminelles », qui jugeait également en appel les causes civiles[4]. La cons-

République, 1557, 8 août, Chiusi (Arch. de Sienne, Montalcino, Lett. al governo, 1557 ; orig.).

[1] Del. Montalcino, VIII, fol. 115.

[2] P. Courteault, *Op. cit.*, p. 338.

[3] Arch. de Sienne, Del. Montalcino, V, fol. 2 v°.

[4] *Mémoires de Henri de Mesmes*, p. p. E. Frémy, pp. 151-156.

titution donnait, en outre, pouvoir « au protecteur » de choisir un ou plusieurs agents pour contrôler la gestion financière des commissaires indigènes. Ces deux fonctions correspondaient à celles d'un « intendant de justice » et d'un « trésorier de France ». Elles furent réunies, pendant l'année 1557, en la personne d'un jeune robin, très protégé, qui devait se distinguer plus tard comme négociateur de la paix boîteuse, Henri de Mesmes, sieur de Malassise.

Henri de Mesmes était parti, avec l'expédition de Guise, au mois de novembre 1556. Le Roi, qui aimait ce jeune « conseiller », l'envoyait en Italie pour lui procurer l'occasion de se signaler, et aussi pour faire l'expérience d'une institution, — celle des juges « annaux », fort répandue dans la Péninsule, — qu'on voulait établir dans le royaume[1]. Le 22 avril, du camp de Civitella, François de Lorraine donnait des lettres patentes, qui nommaient Malassise capitaine de justice et surintendant des finances de la république de Montalcino et lui conféraient la délégation de l'initiative royale pour toutes les affaires administratives[2]. C'était en quelque sorte un lieutenant-général civil, qu'on plaçait aux côtés de Monluc, lieutenant-général militaire. Mesmes, muni de ces patentes, prit possession de sa charge, le 10 mai, et jura d'observer les statuts locaux[3]. Un mois après, le 10 juin, une « capitulation » fut dressée entre les Siennois et le nouveau juge, pour préciser les droits et les devoirs de celui-ci[4].

Monluc dut trouver de mauvais goût l'intervention de ce jeune magistrat, bureaucrate ambitieux, qu'on lui adjoignait comme pour le surveiller et restreindre son autorité en pleine guerre. Il manqua de politesse et de déférence à l'égard du robin, qui, favori du duc de Guise, était bien placé pour se venger[5]. Non content de calomnier le lieutenant militaire, Mesmes fit du zèle administratif à son détriment. C'était un jeu facile. Les Siennois, nous l'avons dit, se plaignaient surtout des réquisitions forcées ; ils portèrent leurs réclamations à Malassise, qui prétendit imposer un formalisme vétilleux aux capitaines. Ces procédés eussent

[1] *Mémoires de Henri de Mesmes*, p. p. E. Frémy, pp. 151-156.
[2] Del. Montalcino, VII, fol. 169 v°.
[3] Del. Montalcino, VII, fol. 91 v°.
[4] Del. Montalcino, VII, fol. 158-160.
[5] Sources citées. — Cf. P. Courteault, *Op. cit.*, pp. 333 et suiv.

aigri une humeur plus douce que celle de Monluc. Les deux représentants du Roi se traitèrent bientôt avec une hostilité ouverte. Dans les derniers jours de l'automne 1557, un grave conflit mit aux prises le gouverneur et le capitaine de justice, au sujet du lac de Castiglioni, dont Monluc voulait lever les revenus pour subvenir aux besoins militaires[1]. Avec de Mesmes, le duc de Guise avait nommé, à Montalcino, comme « trésorier et receveur des recettes publiques », le sieur Martineau et un substitut, nommé Jean Beaucler[2].

Jusqu'au début de l'année 1558, Henri de Mesmes fut le seul chef de l'administration civile dans la République. Mais, à cette époque, soit que l'autorité du jeune magistrat parût insuffisante pour une si lourde charge, soit plutôt qu'à la suite des désastres de 1557, Henri II voulût tirer de ses terres de Montalcino quelques ressources, le gouvernement royal envoya, pour prendre la direction des finances, en Toscane, un grand personnage, Jean de Monluc, évêque de Valence, frère du capitaine Blaise, qui avait quitté la lieutenance militaire au mois de novembre précédent. Autant qu'on peut le deviner d'après ses actes, l'évêque de Valence devait s'enquérir très précisément des revenus de chaque localité et dénombrer les biens confisqués ou vacants, pour établir dans la République un domaine royal, « patrimoine de la couronne », comprenant les recettes qu'on appelait, en France, « finances ordinaires »,

Le 2 mars 1558, il arrivait à Rome et, quelques jours plus tard, à Montalcino[3]. Les Siennois, mis en éveil par des avis de la Cour, le reçurent avec une certaine froideur. Ils examinèrent longuement et d'une manière minutieuse les lettres patentes qui lui donnaient le titre de « surintendant des finances »[4]. L'évêque de Valence demanda aussitôt communication du budget et des pièces de trésorerie ; il pria également les magistrats de nommer deux commissaires pour l'accompagner dans la visite, qu'il allait entreprendre, de toutes les localités du territoire, afin d'en connaître les ressources. A ces requêtes, le gouvernemnt fit une sérieuse

[1] Del. Montalcino, X, fol. 60:

[2] Del. Montalcino, X, fol. 125 v°.

[3] Gianfiglazzi au d. de Florence, 1558, 5 mars, Rome (Mediceo, 3277, fol. 429 ; orig.).

[4] Del. Montalcino, XI, fol. 34 v°.

résistance : il prit même une délibération déclarant « superflue, vaine et inutile » la visite proposée, attendu que les pièces fournies au chef-lieu étaient suffisantes[1]. Les Siennois, il est permis de le supposer, craignaient la découverte de graves irrégularités et ne voulaient pas favoriser l'établissement de la fiscalité royale dans leur *dominio*. A la fin, ils durent céder, communiquer les pièces demandées et nommer deux commissaires, Giulio Vieri et Ottaviano Ottaviani[2]. Jean de Monluc, Henri de Mesmes et les commissaires partirent à la fin de mars et poursuivirent leur tournée jusqu'au milieu de mai : ils dressèrent, au jour le jour, un procès-verbal[3].

Dans un rapport adressé au Roi, Jean de Monluc écrivait . « Est nécessaire donner ordre que le revenu de ce païs soyt administré comme le domaine de Sa Majesté. Autrement n'est possible bailler ung estat au receveur général du domaine de ce païs pour faire sa recepte, parce que tout le revenu de ce païs est manyé par diverses mains. Et, oultre, la recepte est employée en commissaires déléguéz à recepvoir led. revenu, tant de la part du magistrat que du lieutenant-général, et se monte aultant ou peu s'en fault la despence que la recepte.[4] »

L'évêque de Valence demeura en Toscane jusqu'à l'automne de 1558, assez mal vu des Siennois, qu'il gênait par un contrôle sévère. Dans les derniers jours du mois d'août, surgit un conflit entre lui et le gouvernement de la République : certaines sommes avaient disparu sans qu'on pût en justifier la dépense ; aux demandes du « surintendant » les magistrats répondirent qu'ils n'avaient jamais suivi « de règle bien fixe »[5].

*
* *

L'année 1558 fut triste pour les exilés. Le nouveau gouverneur, Francesco d'Este, arrivé le 18 mars, ne leur inspi-

[1] Del. Montalcino, XI, fol. 40-41.

[2] *Ibidem*.

[3] Conservé à la Bibl. Nat., il a été publié dans l'*Arch. storico italiano*, s. 1a, app., t. VIII, pp. 466 et s.

[4] Bibl. Nat., ms. fr. 20455, fol. 229-233 ; orig.

[5] Arch. de Sienne, Del. Montalcino, XIII, fol. 17 v°, 53-54, 107-108.

rait aucune confiance : ils savaient qu'à l'occasion du mariage de son neveu, Alphonse, avec Lucrèce de Médicis, des pourparlers couraient entre le duc de Florence, le duc de Ferrare et Henri II touchant les territoires de Montalcino[1]. Aussi bien, l'administration de Francesco fut déplorable : il agissait en « tyran » plutôt qu'en lieutenant-général, comme l'avait fait son frère, Hippolyte, à Sienne, en 1553. Il multiplia les réquisitions forcées, à tel point que les habitants, de peur d'être frustrés de leur récolte, laissèrent les terres en friches : à l'automne, les champs de blé ne furent pas ensemencés. C'était la famine volontaire[2]. D'ailleurs, les factions se ranimèrent. A Montalcino même, les indigènes, exaspérés par la morgue des réfugiés siennois, menaçaient de les chasser[3]. Enfin, les troupes d'occupation, n'ayant point reçu de solde, se livraient à toute sorte d'excès. Les Gascons étaient particulièrement redoutables, commettant presque chaque jour des assassinats[4]. Les bourgs de la campagne expulsaient leur garnison[5]. Pour comble d'infortune, la République eut à supporter un retour offensif des Espagnols, qui s'emparèrent, au début de septembre, du port de Talamone et mirent le siège devant Castiglioni[6]. Aussi n'est-il pas étonnant que, dès le mois de juin 1558, quelques-uns des réfugiés aient manifesté l'intention de rentrer à Sienne, préférant la servitude aux misères de cette prétendue liberté ; mais la crainte des représailles florentines les retint à Montalcino[7]. Toutes les malédictions retombèrent sur le gouverneur, Francesco d'Este, hautain, querelleur et indélicat. Quelques jours avant son départ, en mars 1559, peu s'en fallut qu'il ne fût assassiné[8].

Cependant, le plus grand nombre des citoyens restait obs-

[1] Francesco d'Este au pr. de Ferrare, 1558, 26 mai, Montalcino (Arch. de Modène, Fr. d'Este ; orig.).

[2] Gianfiglazzi au d. de Florence, 1558, 16 septembre, Rome (Mediceo, 3278, 210 ; orig.).

[3] *Ibid.*

[4] Del. Montalcino, XIII, fol. 133 v°.

[5] Del. Montalcino, X, fol. 95 v°.

[6] Asc. Bertini à la rép. de Montalcino, 1558, 9 septembre, Grosseto (Arch. de Sienne, Montalcino, Lett. al governo, 1558 ; orig.).

[7] Avis au d. de Florence, 1558, 11 juin (Mediceo, 3278, 88 ; orig.).

[8] Fr. d'Este au pr. de Ferrare, 1559, 10 mars, Grosseto (Arch. de Modène, Fr. d'Este ; orig.).

tinément attaché à la liberté sous la protection française. La nouvelle de la prise de Calais, parvenue à Montalcino le 24 janvier 1558, y fut accueillie avec des démonstrations significatives : on chanta une messe d'action de grâces à l'église Sant'Agostino, on fit des feux de joie au sommet de la *rocca,* les tribunaux et les boutiques furent fermés et les cloches sonnèrent, pendant trois jours[1]. Le 25 juillet, les magistrats adressèrent une lettre de condoléances à la reine Catherine de Médicis pour la mort de Piero Strozzi, qui avait été jadis leur chef malheureux : ils perdaient en lui le plus fort soutien de leur cause[2]. Bientôt, ils entendirent parler des négociations de paix et se sentirent menacés. Ils préparèrent une ambassade solennelle, qu'ils enverraient défendre leur liberté[3]. Le 23 août, ils écrivaient une supplique, destinée à Henri II, lui demandant qu'il les laissât « vivre et mourir en son obéissance »[4]. L'ambassadeur de France à Rome, Babou de la Bourdaisière, s'efforçait de les consoler, leur remontrant « les difficultéz du temps et affaires que le Roy a pour le présent sur les braz »[5]. Le 21 octobre, Bernardino Buoninsegni et Annibale Buonsignori partirent de Montalcino : ils allaient à la cour essayer de sauver la République[6].

*
* *

Dans la nuit du 7 au 8 avril 1559, deux courriers, partis de la cour de France le 29 mars, apportèrent à Rome la nouvelle de la paix. Ils laissèrent entendre, suivant la créance générale, que les républiques de Sienne et de Montalcino seraient remises en leur ancienne et complète liberté, moyennant le paiement d'une indemnité au duc de Florence : les *fuorusciti,* qui se trouvaient dans la ville, manifestèrent une joie bruyante, tandis que les sujets du Médicis faisaient

[1] Arch. de Sienne, Del. Montalcino, XI, fol. 16 v°, 17.

[2] Del. Montalcino, XII, fol. 39.

[3] L'archev. de Sienne, Fr. Bandini, à la rép. de Montalcino, 1558, 17 juin, Rome (Arch. de Sienne, Montalcino, Lett. al governo, 1558 ; orig.).

[4] Del Montalcino, XIII, fol. 45.

[5] Babou de La Bourdaisière à la rép. de Montalcino, 1558, 17 septembre, Rome (Arch. de Sienne, Montalcino, Lett. al governo, 1558 ; orig.).

[6] Del. Montalcino, XIII, fol. 137 v°.

« visage de mort[1]. Le 20 au soir, arrivait le secrétaire Boucher, portant les clauses : il confirma que « tout allait bien » pour les Siennois. Ceux-ci se réunirent aussitôt en comice et décidèrent qu'une statue de Henri II serait érigée sur le *Campo* de Sienne[2]. Deux jours après, le 23, les magistrats de Montalcino firent publier la nouvelle de la paix et ordonnèrent des réjouissances dans le *dominio :* la population célébra par des fêtes l'heureux retour de la liberté[3].

Déjà, pourtant, les Siennois de Rome éprouvaient une sérieuse inquiétude. Le 20 avril, un courrier de Cosme de Médicis avait démenti très énergiquement les bruits mis en circulation et affirmé que son maître, du consentement des deux rois, devenait souverain de toute la Toscane méridionale. Aussi bien, le même jour, l'ambassadeur florentin Gianfiglazzi publiait un ordre à tous les exilés de rentrer à Sienne dans le délai d'un mois, sous peine d'être exclus du pardon et déclarés rebelles. Une grosse émotion s'ensuivit, à laquelle participa le pape lui-même, effrayé par l'énorme agrandissement du duché de Florence[4]. Quelques *fuorusciti* se soumirent, mais la plupart répondirent en riant avec de grandes bravades[5].

L'article du traité, nous l'avons dit, autorisait ces vaines espérances. A Bruxelles même, pendant le mois d'avril, quelques personnes acceptèrent l'interprétation favorable aux Siennois. Philippe II, bien décidé à recouvrer pour son compte la république de Montalcino, hésitait à tenir la promesse qu'il avait faite au Médicis[6]. Cependant, le 30 avril, il donnait commisison à Don Juan de Guevara d'aller prendre possession, en son nom, de la Toscane méridionale[7]. L'agent

[1] Pasino de Giusti au card. Farnèse, 1559, 8 avril, Rome (Arch. de Naples, Carte Farnes., fasci nuovi, II ; orig.).

[2] Gianfiglazzi au d. de Florence, 1559, 21 avril, Rome (Mediceo, 3279, 31 ; orig.).

[3] Del. Montalcino, XIII, fol. 27 v°. — Gianfiglazzi au d. de Florence, 1559, 6 mai, Rome (Mediceo, 3279, 41 ; orig.).

[4] A. Celso au card. Farnèse, 1559, 22 avril, Rome (Arch. de Naples, Carte Farnes., fascio 776 ; orig.).

[5] Marchio Valerii au même, 1559, 22 avril, Rome (Arch. cit. ; orig.). — *Diario romano di Niccolò Turinozzi*, p. p. P. Piccolomini, p. 17 : c'est le journal d'un *fuoruscito* siennois, résidant à Rome.

[6] A. de' Nobili aux *Anziani* de Lucques, 1559, 30 avril, Bruxelles (Arch. de Lucques, Ambascerie, 587 ; orig.). — Canobio au card. de Naples, 1559, 2 mai, Bruxelles (Arch. Vatic., Principi, XI, fol. 309 ; orig.).

[7] Ottav. Vivaldino au d. de Mantoue, 1559, 30 avril, Bruxelles (Arch. de Mantoue, Fiandra ; orig.).

florentin, Chiapino Vitelli, fit un grand effort, au cours du mois de mai, pour gagner définitivement la partie : le 29, il quittait Bruxelles, emportant la donation promise[1]. En France, l'équivoque fut navrante. Les deux ambassadeurs, Buoninsegni et Buonsignori, trompés par les mensonges de la cour, avaient reçu joyeusement le traité et envoyé des lettres pour féliciter le gouvernement de leur patrie. C'est seulement le 25 avril, un mois après la conclusion de la paix, qu'ayant demandé très nettement au cardinal de Lorraine une déclaration précise, ils apprirent de lui le sens véritable qu'il fallait donner à la clause touchant Montalcino. Les malheureux, pleurant et criant, montrèrent un tel désespoir qu'ils émurent tout le monde. Le Roi, très gêné et torturé par les remords, leur dit qu'il s'emploierait pour leur cause auprès de Philippe II : pitié tardive et désormais inutile[2].

Cependant, en Toscane et à Rome, la plupart des Siennois se nourrissaient d'illusions. Cornelio Bentivoglio, nouveau gouverneur, leur avait montré des lettres de Henri II, où se trouvait un optimisme d'apparence; Babou de La Bourdaisière et le cardinal du Bellay confirmaient cette bonne impression[3]. Les exilés affirmaient leur victoire avec tant d'assurance que les habitants de Sienne et les *fuorusciti* qui s'étaient soumis commencèrent à s'agiter très vivement pour y participer : le gouverneur florentin, Agnolo Niccolini, voyant « les cervelles toutes tournées », craignait une révolution. Cette situation dura jusqu'à la fin de mai. Aux remontrances des gens bien informés, les citoyens opposaient leur certitude insolente, déclarant que, si le roi de France les abandonnait, ils sacrifieraient leur vie plutôt que d'accepter la domination florentine. Quelques-uns, il est vrai, pressentant la réalité, s'adressaient au pape et lui offraient de nouveau la souveraineté de leur patrie[4]. Cosme de Médicis était inquiet et furieux : il redoutait, dans ses Etats,

[1] Canobio à Paul IV, 1559, 30 mai, Bruxelles (Arch. Vatic., Principi, XI, fol. 325 ; orig.).

[2] G. Michiel au Sénat de Venise, 1559, 26 avril, Moret (Arch. de Venise, D. al Senato, Francia ; orig.). — J. Alvarotti au d. de Ferrare, 1559, 5 mai, Paris (Arch. de Modène, Francia ; orig.).

[3] Agn. Niccolini au d. de Florence, 1559, 6 mai, Sienne (Mediceo, 1869, 83 ; orig.).

[4] Le même au d. de Florence, 1559, 2-25 mai, Sienne (Mediceo, 1869, 77-88 ; orig.).

une émeute qui l'eût entraîné loin, et suppliait Philippe II de presser le départ de Guevara[1]. Dans les derniers jours de mai, les magistrats de Montalcino envoyèrent des ambassadeurs aux cours de France et de Bruxelles, pour demander des éclaircissements sûrs[2].

Au mois de juin, les illusions disparurent. Le 15, Annibale Buonsignori, venant de France, rentrait à Montalcino : il annonça la vérité douloureuse[3]. Trois jours après, le gouverneur Bentivoglio recevait une lettre, datée de Marseille, par laquelle le général des galères royales lui ordonnait de disposer les troupes et les munitions pour un embarquement prochain. Cornelio informa aussitôt les garnisons de cette nouvelle et fit préparer l'évacuation. Les soldats, qui n'avaient pas touché leur paie depuis longtemps, se mirent à gruger le peuple[4]. Dans le malheur, les Siennois étaient comme hébétés, mais ils ne voulaient pas se soumettre[5]. Le 1er juillet, Bentivoglio réunit l'assemblée générale des citoyens à Montalcino : « Le Roi, dit-il, ayant renoncé à vous protéger et promis de lever ses troupes et son artillerie de votre territoire, je dois m'en aller bientôt : il est temps de penser à vos affaires. » Personne ne lui répondit : l'assemblée était écrasée[6]. Cornelio leur conseilla même d'accepter aussitôt la domination florentine ; alors, ils protestèrent, et l'on ne put trouver un homme pour remplir les fonctions de capitaine du peuple. Quelques-uns proposèrent de remettre à Philippe II tout ce que possédait la République, à condition qu'elle échapperait à la tyrannie du Médicis[7]. Cependant, Don Juan de Guevara était à Sienne, mais il n'osait s'aventurer sur le territoire de Montalcino, en compagnie des agents florentins ; Cosme mobilisait des

[1] Le d. de Florence à l'év. Tornabuoni, 1559, 29 mai, Florence (Mediceo, 4895, 235 ; orig.).

[2] *Ibidem.*

[3] Agn. Niccolini au d. de Florence, 1559, 18 juin, Sienne (Mediceo, 1869, 61 ; orig.).

[4] Le même au même, 1559, 22 juin, Sienne (Mediceo, 1869, 64 ; orig.).

[5] Le même au même, 1559, 25 juin, Sienne (Mediceo, 1869. 70 ; orig.).

[6] Marcant. Cinuzzi au gouverneur de Sienne, 1559, 1er juillet, Sarteano (Mediceo, 1869, 92 ; orig.). — Agn. Niccolini au d. de Florence, 1559, 2 juillet, Sienne (Mediceo, 1869, 94 ; orig.).

[7] Le d. de Florence à l'év. Tornabuoni, 1559, 4 juillet, Florence (Mediceo, 4895, 248 ; orig.).

troupes pour mater les rebelles[1]. On s'attendait à un choc désespéré.

Le 9 juillet, arrivait à Montalcino un secrétaire de Henri II, M. de Saint-Sulpice, chargé de transmettre officiellement la « protection » aux Espagnols ; Guevara en fut informé[2]. Les galères françaises, sur lesquelles avait voyagé Saint-Sulpice, s'étaient rangées près du rivage de Grosseto : on y embarquait déjà les troupes et les munitions. Des compagnies de gens de pied florentins affluaient aux confins : six mille hommes, réunis à Buonconvento, attendaient le moment propice pour attaquer les rebelles[3]. Bentivoglio dut solliciter l'intervention de ces troupes ennemies contre la garnison française de Grosseto, qui s'était révoltée ; Cosme envoya deux mille fantassins et deux mille écus[4]. Le 13 juillet, les principaux Siennois de Montalcino, voyant la ville privée d'artillerie et de garnison, se résignèrent enfin à se soumettre ; ils nommèrent, pour aller à Florence, deux ambassadeurs, Marcello Palmieri et Francesco Ballati, qui partirent le 17[5].

Le 18 au matin, on apprit à Rome la mort de Henri II : Babou en fit part aussitôt à la république de Montalcino et à la flotte royale[6]. Français et Siennois, espérant que peut-être le nouveau Roi révoquerait les ordres de son père, suspendirent leur résolution définitive. Palmieri et Ballati, arrivés à Florence le 18, déclarèrent au duc que, le Roi étant mort, ils devaient attendre de nouvelles instructions[7]. Mais, bientôt après, parvint à la flotte royale confirmation des ordres donnés par Henri II. Le 2 août, les galères levaient l'ancre. Chiapino Vitelli, que Cosme avait envoyé pour

[1] G. Serbeloni au d. de Florence, 1559, 5 juillet, Sienne (Mediceo, 1869, 103 ; orig.). — Le duc de Florence à Fab. Ferrero, 1559, 6 juillet, Florence (Mediceo, 3112, 97 ; orig.).

[2] Saint-Sulpice à D. Juan de Guevara, 1559, 11 juillet, Montalcino (Mediceo, 1869, 123 ; orig.). — Agn. Niccolini au d. de Florence, 1559, 11 juillet, Sienne (Mediceo, 1869, 121 ; orig.).

[3] Le d. de Florence à l'év. Tornabuoni, 1559, 11 juillet, Florence (Mediceo, 4895, 252 ; orig.).

[4] Le même au même, 1559, 18 juillet, Florence (Mediceo, 4895, 256 ; orig.).

[5] Agn. Niccolini au d. de Florence, 1559, 14 juillet, Sienne ; Cornelio Bentivoglio au même, 1559, 16 juillet, Montalcino (Mediceo, 1869, 139-148 ; orig.).

[6] G. Ant. de Tassis à Marguerite de Parme, 1559, 19 juillet, Rome (Arch. de Naples, Carte Farnes, fascio 777 ; orig.).

[7] Le d. de Florence à Fab. Ferrero, 1559, 19 juillet, Florence (Mediceo, 3112, 98 ; orig.).

presser l'embarquement et qui s'était employé lui-même, avec les troupes florentines, à traîner soldats, chars et munitions jusqu'au rivage, écrivait à son maître : « Dieu soit loué ! Le pays est nettoyé de cette canaille française. Je vous promets que j'ai eu peine extrême, extrême, à les conduire dans leurs galères, mais j'avais telle envie de les voir partir que j'aurais tout porté sur mes épaules[1]. »

Le 4 août 1559, une heure avant le lever du soleil, Don Juan de Guevara, commissaire de Philippe II, Agnolo Niccolini, gouverneur de Sienne, Federigo de Monteacuto, commandant des troupes florentines, et son neveu Francesco, accompagnés d'une forte troupe de gentilshommes et de soldats, laissèrent Buonconvento, bourg frontière, pour se rendre à Montalcino. Ils n'étaient pas très rassurés, mais le sort les favorisa. Ils rencontrèrent bientôt trente gentilshommes des Siennois exilés : deux d'entre eux, Niccolo Spinelli et Alfonso Tolomei, descendus de cheval, baisèrent les mains de Guevara et de Niccolini et leur dirent quelques paroles. Plus loin, ils trouvèrent une troupe nombreuse d'enfants, qui portaient des rameaux d'olivier en criant : *Pace ! Pace !* Derrière, venait la milice de Montalcino en armes. Entrés dans la ville par la porte Cerbaia, les représentants de Philippe II et du duc de Florence furent conduits au Palais public. Les magistrats les y reçurent et les firent placer aux sièges qu'avaient occupés naguère les lieutenants de Henri II. Le secrétaire de Guevara lut des lettres, en langue espagnole, par lesquelles le Roi catholique donnait procuration à son commissaire pour prendre possession de Montalcino ; il lut ensuite un chapitre des instructions remises au même commissaire, le chargeant d'investir Cosme de Médicis de la cité et des places de la république de Montalcino, « comme partie intégrante de l'Etat de Sienne ». La cérémonie s'acheva sans incident[2]. Cinq jours après, le 9 août, l'assemblée générale du peuple désignait deux ambassadeurs

[1] Chiapino Vitelli au d. de Florence, 1559, 2 août, Istia (Mediceo, 1869, 239 ; orig.).

[2] Aurelio Manni à la *Balia* de Sienne, 1559, 4 août, Montalcino (Arch. de Sienne, Lett. alla Balia, CCXXV, 6 ; orig.). — Agn. Niccolini au d. de Florence, 1559, 4 août, Montalcino (Mediceo, 1869, 243 ; orig.). — Le d. de Florence à Octave Farnèse, 1559, 4 août, Florence (Arch. de Naples, Carte Farnes., fascio 86, fascic. 5 ; orig.). — Arch. commun. de Montalcino, reg. 911, fol. 137-139.

pour aller saluer Cosme de Médicis, « duc de Florence et de Sienne, notre seigneur et notre père[1]. »

Le dernier gouverneur français, Cornelio Bentivoglio, serviteur des Este, avait consommé froidement l'acte d'abandon. Cosme, pour l'en récompenser, lui donna le château de Magliano, qui rapportait plus de trois mille écus. Ainsi gratifié, Cornelio vint à la cour rendre compte de sa mission[2].

*
* *

Plus grave que les pertes matérielles fut la défaite morale qu'infligeait à la France le traité du Cateau-Cambrésis. Qu'on lise les dépêches de la diplomatie européenne, avant et après 1559, et qu'on y cherche l'opinion des hommes désintéressés sur les Valois : avant, c'est l'admiration, plus ou moins enthousiaste, quelquefois rageuse, mais générale; après, c'est le mépris partout. La douloureuse histoire de Montalcino explique ce changement : exemple minuscule et pourtant saisissant dans un immense abandon. « Nostre roy Henry II laissa, à son traité de paix, au bout de la plume, les pauvres Siennois et Toscans sous un joug servile[3]. » Cette phrase de Brantôme exprime le remords dont souffrirent les Français de sa génération. En 1580, Montaigne, visitant les anciens protégés du Très-Chrétien, notait dans son Journal : « La guerre mesmes leur semble plus doulce, avec quelque forme de liberté, que la paix qu'ils jouissent sous la tyrannie[4]. »

[1] Arch. comm. de Montalcino, Memorie di governo, fol. 86.

[2] Détails donnés par Bentivoglio lui-même, qui passa par Milan le 29 août. Ipp. Orio à Marguerite de Parme, 1559, 31 août, Milan (Arch. de Naples, Carte Farnes., fascio 67, fascic. 18; orig.).

[3] Brantôme, *Œuvres*, I, 121.

[4] Ed. d'Ancona, p. 187.

CHAPITRE II

LE MARIAGE DE SAVOIE

La « question de Savoie » traverse le règne de Henri II sans s'y perdre. Tant qu'il resta, dans quelque coin de l'Italie, une domination étrangère, l'attrait de la conquête et le besoin de l'équilibre empêchèrent que la porte des Alpes ne se fermât. Le fait qui a vraiment clos la rivalité entre la France et la maison d'Autriche, c'est le *Risorgimento* : du jour où l'Italie mit entre les deux ennemis son indépendance et son autonomie, la lutte cessa. Mais aussi longtemps que dura cette lutte, les ducs de Savoie ne purent arrêter l'invasion chronique de leurs Etats par le soldat français. Il faudrait plusieurs volumes pour retracer cette histoire, toujours la même au fonds. Nous devons indiquer ici seulement les principales causes des phénomènes qui se produisirent pendant les guerres de religion.

*
* *

Le 18 février 1556, Brissac, gouverneur de Piémont, écrivit au marquis de Pescara, chef de l'armée espagnole en Lombardie, pour lui annoncer officiellement la conclusion de la trêve de Vaucelles et le prier de ne rien innover désormais [1]. Quelque temps après, on commença de délimiter les territoires. Mais les commissaires des deux parties ne purent s'entendre, et, le 15 juillet, ne voyant plus moyen d'accord, ils cessèrent leur travail : les dossiers furent envoyés à chacun des deux rois pour en décider [2]. Le traité de Vau-

[1] F. Ferrero au d. de Florence, 1556, 18 février, Milan (Mediceo, 3106, fol. 410 ; orig).

[2] Le même, 1556, 15 juillet, Milan : « Il negotio dello confine in Piamonte è restato con molte difficultati, lequali, dopo che non si sono potute troncare fra

celles laissa donc « la question de Savoie » ouverte, moralement et matériellement. Henri II continua de « franciser » les pays annexés. On sait que François Ier avait créé un Parlement à Turin. En 1556, le Conseil royal examina le projet d'établir à Lyon un autre Parlement, dont le ressort comprendrait le Lyonnais, le Forez, le Bugey et la Savoie ; à Chambéry serait installé un siège présidial. Comme tant d'autres institutions du règne de Henri II, celle-ci n'était qu'un moyen d'enrichir le Trésor : il s'agissait de « tirer deux cens mil escuz de finance pour création des offices ». L'opposition très résolue du Parlement de Paris, qui ne consentit pas à laisser réduire sa juridiction, suffit sans doute à faire tomber le projet [1].

Le Piémont, on l'a vu, était organisé, depuis longtemps, comme une province française. Le gouvernement royal, profitant du répit que lui donnait la trêve, tâcha d'étendre cette organisation à la ville de Casal et au marquisat de Montferrat. Le cas de la ville et du marquisat était, semble-t-il, singulier. En relations fort courtoises avec la maison ducale de Mantoue, Henri II inclinait à lui restituer ces « terres », pourvu qu'on laissât aux troupes françaises l'usage des forteresses. Mais les habitants refusaient énergiquement d'accepter de nouveau la domination des Gonzague. Ceux-ci et leurs anciens sujets assourdissaient le Roi de supplications contradictoires. Après la trêve, les seigneurs de Mantoue réclamèrent qu'on leur rendît au moins « les droictz et revenuz de justice de l'Estat de Montferrat » [2]. Le gouvernement royal commença par remettre la décision de cette affaire à Brissac ; puis, finalement, dans les derniers jours du mois d'août 1556, Henri II donna pleine satisfaction aux Gonzague et leur permit de tirer les revenus [3]. A cette époque, un conflit se produisit entre les Piémontais et les habitants de Casal, au sujet de l'organisation des ressorts judiciaires. Un projet, élaboré par Brissac et le Parlement de Turin, tendait à soumettre les gentilshommes du pays de

questi commissari cesarei et regii, si sono remissi alle loro Mtà, allequali si sono mandati tutti i processi et il parere di qua di quello che si potrebbe fare. » (Mediceo, 3106, fol. 573 ; orig.).

[1] S. Renard à Philippe II, 1556, 11 août (*Papiers de Granvelle*, t. IV, p. 663).

[2] Supplique, 1556, mai (Arch. d'État de Mantoue, Francia : minute).

[3] D. de Achilli au châtelain de Mantoue, 1556, 28 août, Fontainebleau (Arch. de Mantoue, Francia ; orig.).

Casal à la juridiction de ce Parlement : il s'appuyait sur un privilège, octroyé par François Ier et confirmé par Henri II, suivant lequel toutes les nouvelles conquêtes devaient ressortir à Turin. Mais les gentilshommes de Casal envoyèrent des ambassadeurs à la cour pour déclarer qu'ils préféraient « dépenser tout leur bien » plutôt que de « se soumettre à Turin »[1]. Le conflit durait encore lorsque éclata la guerre de 1557.

Le départ de l'expédition de Guise anima beaucoup la vie économique du Piémont, qui fournit la plus grosse part du matériel[2]. Puis, les opérations militaires se poursuivirent sous la direction de Brissac. La grande victoire, remportée par Emmanuel-Philibert à Saint-Quentin, le 10 août 1557, produisit comme il était naturel, un réveil du sentiment « loyaliste » dans les anciens Etats de Savoie : mouvement très léger, d'ailleurs, et qui ne porta aucun résultat, malgré la propagande des agents secrets et la diffusion de placards anti-français. A Bourg-en-Bresse et dans les pays voisins de la Franche-Comté, les menées du baron de Bollwiller, des espions espagnols et de quelques hobereaux réussirent à faire naître une conspiration, qui finit par un long procès[3]. En Piémont, la population resta calme et docile.

Le zèle plus vigoureux du gouvernement royal contre l'hérésie, en 1557, se fit sentir dans les vallées vaudoises. Au val d'Angrogna, la persécution devint insupportable. Comme leurs frères de France, les Vaudois invoquèrent les bons offices des protestants étrangers et surtout des cantons helvétiques. Le 1er juin 1557, le conseil de Berne écrivait au maréchal de Brissac et au président de Birague : « Estants nous et nous très chiers alliéz de Zürich, Basle et Shaffhusen advertys d'ung mandement envoyé par la Royalle Majesté de France aux sieurs président et Parlement de Turin, 27e jour de novembre dernièrement passé, contre les fidèlles habitans en Angrognie, Tour, Boby et aultres lieux en Piedmont, contenant de procéder contre eulx ensuyvant l'édict du feu roy Françoys en toute rigueur et par force, pour les enduire

[1] Le même au même, 1556, 11 septembre, Vauluisant (Arch. cit. ; orig.).

[2] Fab. Ferrero au duc de Florence, 1557, 17 janvier, Milan (Arch. de Florence, Mediceo, 3107, 12; orig.).

[3] Un certain nombre de Suisses furent impliqués dans ce procès. Henri II au conseil de Berne, 1557, 17 novembre, S. Germain-en-Laye (Arch. d'État de Berne, Frankreich, Heinrich 2; orig.).

à se despourter de leur religion, ou de les punir et extirper, l'exécution de quoy avons entendu à vous estre commise, avons ensemble advisé d'envoyer nostre ambassade vers la Royalle Majesté pour l'humblement prier lesdits fidèlles avoir en bénigne recommandation et leur faire grâce, les laissant vivre en leur religion évangélicque [1]. » Les ambassadeurs des cantons helvétiques, partis le 28 mai, virent Henri II à Compiègne dans les premiers jours de juillet : à leur supplique le Roi répondit par des paroles flatteuses, mais qui n'eurent pas de suites réelles [2].

L'année 1558 fut des plus mauvaises pour le Piémont : Brissac, privé de ressources et d'une grande partie de ses troupes, se maintint avec peine contre les Espagnols ragaillardis. Affaiblie militairement, la domination française attirait encore les paysans de la vallée du Pô, très hostiles aux soldats de Philippe II. Aux confins, on voyait les habitants du territoire espagnol venir prêter serment de fidélité aux capitaines français, qui gagnaient peu à peu les villages sans coup férir. La Lombardie même était une terre mouvante, où les agents du Catholique ne se sentaient pas en sécurité [3]. Ces faits paraissent d'autant plus singuliers que Brissac, mal pourvu par le gouvernement royal, dut augmenter beaucoup les impôts du Piémont et du Montferrat, en l'année 1558 : aux gens d'église mêmes fut appliquée la règle du royaume, et ils payèrent « les charges militaires pour leur portion » [4].

*
* *

L'œuvre vraiment belle et originale, que les serviteurs de la royauté avaient accomplie dans les pays alpins, pouvait résister aux plus terribles secousses de la guerre. Les diplomates la détruisirent tranquillement « au bout de la plume ». La plante fut tranchée en pleine vitalité. Les contemporains

[1] Arch. d'État de Berne, Missiven-Buch, D, fol. 108 ; minute.

[2] Henri II aux conseils des cantons de Zurich, Berne, Bâle et Schaffouse, 1557, 6 juillet, Compiègne (Arch de Berne, Frankreich, U. P. 54 ; orig.).

[3] Ipp. Orio au card. Farnèse, 1558, 16 juin, Milan (Arch. d'État de Naples, Carte Farnes., fasci nuovi, V ; orig.).

[4] Brissac au card. de Gonzague, 1558, 1er janvier, Moncalieri (Arch. d'État de Mantoue, Carteggio del card. Ercole ; orig.).

ont assez décrit la douleur qui en résulta. Le mariage de Savoie, cause de joie, d'une joie puérile pour Henri II, apparut aux ouvriers de la conquête comme un marché déshonorant, par lequel on reniait leur zèle et leurs efforts.

Les problèmes, nés des clauses mêmes du traité, devaient inquiéter la population piémontaise et le gouverneur Brissac. C'était surtout la question du *modus vivendi* à établir entre les territoires que recouvrait le duc de Savoie et les cinq villes laissées au roi de France. Quelle portée donner à l'article qui réservait ces cinq villes « avec leurs finages, mandemens et juridictions » ? Quelle serait leur vie économique, une fois séparée de celle des autres régions du Piémont ? Enfin, comment assurer leurs communications avec le royaume d'outre-monts? D'autre part, il était bien difficile de payer et de licencier les troupes qui garnissaient le Piémont : on ne pouvait tirer l'impôt de populations averties qu'elles passeraient bientôt sous un régime nouveau, et le gouvernement royal refusait d'envoyer de l'argent dans un pays qui ne lui appartenait plus[1].

Pour résoudre tous ces problèmes, il n'y avait d'autre moyen que la bonne volonté des deux parties. Or, Emmanuel-Philibert tirait de ses infortunes passées le droit d'être exigeant. Il avait vu son père, Charles II, pauvre et exilé ; lui-même avait souffert plus que prince de son temps : il pensait ne devoir aucune gratitude à ceux qui, ayant usurpé ses Etats, les restituaient par nécessité. Son attitude, dans l'exécution du traité, fut d'un plaideur âpre, tenace et méticuleux. Il eut beau jeu : à la cour de France, on croyait volontiers qu'une réconciliation entière avait été scellée par le mariage de Marguerite, et on ne doutait point de l'amitié de celui que Henri II avait appelé « mon frère » et que François II révéra comme son « bon oncle »[2]. D'ailleurs, après les grandes secousses qui avaient agité les esprits, durant les négociations de Cercamp et du Cateau-Cambrésis,

[1] Voy. de gros dossiers de pièces, aux Arch. d'État de Turin, Negociazioni, Francia, mazzo II ; orig.

[2] Il faut lire, pour connaître l'aveuglement de la cour, les Mémoires de Boyvin du Villars et les documents que contiennent les mss. 20526 et 20527 de la Bibl. Nat., utilisés par M. Ch. Marchand dans son livre sur Brissac. — Il ne nous appartient pas de suivre tous les détails. On trouvera dans l'ouvrage de A. de Ruble, *Le traité de Cateau Cambrésis*, — où il y a, d'ailleurs, beaucoup d'inexactitudes, — des renseignements tirés des bibliothèques et archives parisiennes.

une indifférence apathique, devant la partie finie et perdue, empêchait les Français de s'intéresser aux affaires extérieures. Ils usaient toute leur vigueur à se haïr mutuellement.

Parmi ces gestes d'aveugles, un homme gardait une figure héroïque, c'était Brissac, gouverneur du Piémont. Brantôme, dans le grand nombre d'anecdotes et de traits qu'il rapporte au sujet de la paix de 1559, cite du maréchal une phrase qui exprime toute la douleur de ce noble soldat. « Voylà, disait Brissac en montrant les forteresses qu'on démolissait, voylà les beaux chefs-d'œuvre où nous nous amusons maintenant, après tant de peynes, de travaux, de despenses, de morts et de blessures depuis trente ans.[1] » Sans instructions précises du gouvernement central et forcé de ménager les sentiments d'un prince qui venait d'épouser la sœur du Roi, sommé d'ailleurs de livrer les clefs des villes à des agents dont le mandat n'était même pas régulier, il devait résoudre des difficultés innombrables, vaincre toutes sortes de peines matérielles et morales[2]. Nous avons vu quelle générosité Henri II avait mise, après la conclusion du traité, dans sa manière d'en interpréter les clauses. Il appliqua cette bienveillance non seulement aux Etats du duc de Savoie, mais à ceux du duc de Mantoue. Le 29 juin 1559, — jour même de la joute tragique, — il envoyait à Brissac l'ordre de faire cesser la démolition des forteresses du Montferrat[3]. Son successeur, François II, voulut accentuer encore cette attitude. A la fin de juillet, des conférences eurent lieu à Turin entre le gouverneur et les agents d'Emmanuel-Philibert. Du nouveau Roi, Brissac avait reçu l'ordre formel de ne retenir qu'un « mille » de territoire autour de chacune des cinq villes : le duc s'engageait toutefois à fournir des vivres à celles-ci à un prix modéré. En outre, François II fit remettre

[1] *Les capitaines françois*, art. *Brissac*.

[2] Brissac au d. de Mantoue, 1559, 17 juin, Turin; il envoie à Mantoue « le Sr Laurent Silvano, président pour le Roy à Casal », avec mission de lui exposer ceci : « Voulant mectre main à la desmolition des places du Montferrat qui vous doivent être restituées, les peuples et habitantz d icelluy se rendent ung peu difficilles d'y venir travailler pour la craincte qu'ilz ont de vous desplaire. Et encores que cela soit ung peu aigre et que je le leur peusse faire faire par la force, si est-ce que, pour ne vous desplaire, je ne l'ay point voulu entreprendre. » (Arch. de Mantoue, Savoia ; orig.).

[3] Brissac au d. de Mantoue, 1559, 13 juillet, Turin (Arch. de Mantoue, Savoia ; orig.). Les lettres de Henri II furent remises à Brissac par « le sr Vincenze Guerrier ».

à son « oncle » le château de Miolans, propriété particulière de la couronne, qui l'avait acheté; il lui offrit de même la plus grande partie de l'artillerie restée dans l'île de Corse, toutes les pièces que François Ier avait trouvées dans les États de Piémont et de Savoie lors de l'invasion et toutes celles qui y avaient été construites ensuite, plus quatre galères et cent hommes d'armes [1]. Que pouvait faire le gouverneur devant un tel parti pris de générosité? Accablé de supplications, d'injustes remontrances, de blâmes mal déguisés et parfois d'aigres menaces, il défendit pourtant article par article les droits de son maître ingrat. Le lundi 31 juillet, il restituait la place de Valenza, — cette ville dont la prise avait illustré les débuts de la campagne de Guise, — non point à Emmanuel-Philibert, mais aux Espagnols qui y mirent aussitôt une garnison de cinq compagnies. A Casal, il fallut lutter, pendant plus d'une semaine, contre la population : les habitants refusaient d'accueillir les représentants du duc de Mantoue[2].

Depuis la conclusion du traité, Brissac était mal vu de la cour. Il devait lutter surtout contre l'hostilité de Marguerite de France. L'attitude de cette princesse, qui avait toujours été entourée de respect et d'amour, causait une surprise douloureuse aux serviteurs anciens de la couronne. Des personnes malignes excitaient le mécontentement de la duchesse. Anne de Cossé écrivait au maréchal, le 5 juillet : « On a dict à Madame Marguerite que vous aviez escript que vous rongneriez les ongles de sy près à M. de Savoie que vous le garderiés bien de faire le mauvais : qui les esgrit fort.[3] » Emmanuel-Philibert traitait ouvertement Brissac comme un ennemi de sa maison[4]. Et Marguerite, docile à son époux, intervenait en personne pour briser la résistance du gouverneur : « Pour ce que le bon traictement que j'ay tousjours

[1] Les documents sur les conférences de Turin sont conservés aux Arch. d'Etat de cette ville (Lettere ministri, Francia, mazzo I ; orig.). Voy., en particulier, un long rapport de Matteo da Coconato au d. de Savoie, 1559, 28 juillet, Turin.

[2] Lettres d'Ippol. Orio à Marguerite de Parme, 1559. 4 août, Milan (Arch. d'Etat de Naples, Carte Farnes., fascio 67, fascic. 18 ; orig.).

[3] Bibl. Nat., ms. fr. 20527, fol. 71.

[4] A la mort de Henri II, les Français du Piémont exprimèrent l'espoir que la paix serait rompue et qu'on retiendrait Emmanuel-Philibert dans le royaume. *Memorie di un terrazzano di Rivoli* (*Miscellanea di storia italiana*, t. VI, p. 631).

eu envye de faire à vous et aulx vostres mérite quelque faveur, j'ay espérance qu'en faisant le service de Sa Majesté, vous ferez aussy pour mon seigneur et mary de sorte que chacun se trouve content de vostre bon devoir et administration.[1] »

Ces brèves indications sur l'histoire du gouvernement de Brissac peuvent servir pour caractériser les rapports d'Emmanuel-Philibert avec les représentants du roi de France, qui se succédèrent dans les cinq villes. La politique du duc poursuivit ses fins par deux moyens : d'une part, rendre la vie intolérable à ceux des Piémontais qui étaient restés sous la domination française; d'autre part, profiter des guerres de religion pour empiéter peu à peu sur les terres du Roi. Dès le mois d'août 1559, l'époux de Marguerite paralysait le commerce et le ravitaillement des cinq places et entourait leur banlieue d'un cercle de douanes arbitraires. Le duc de Guise et le cardinal de Lorraine, ministres de François II, se plaignirent d'une si prompte impertinence[2]. Non content de restreindre les droits garantis au Roi et à ses sujets par le traité, Emmanuel-Philibert s'efforçait encore d'attirer à lui les plus anciens serviteurs de la France, et peu s'en fallut qu'il ne réussît à séduire la célèbre famille de Birague : le Très-Chrétien dut intervenir pour faire cesser les intrigues de son « bon oncle »[3].

L'histoire des relations entre la maison de France et la maison de Savoie, de 1559 à 1601, de la paix du Cateau-Cambrésis au traité de Lyon, n'offre ainsi, à première vue, qu'une tapisserie de chicanes et de conflits mesquins. Il suffira d'en tracer le récit sommaire.

La mort de François II procura au duc l'occasion d'empiéter de nouveau sur les territoires qui appartenaient encore à la domination française. D'innombrables disputes s'élevèrent au sujet de la justice, des finances et du commerce, autour des cinq villes, désormais fameuses, de Turin, Chieri, Villanuova, Chivasso et Pignerol[4]. L'affaire la plus marquante

[1] Marguerite de Savoie à Brissac, 1559, 17 août, S.-Germain-en-Laye (Bibl. Nat., ms. fr. 20451, fol. 231).

[2] Le duc de Guise au d. de Savoie, 1559, 15 octobre, Esclaron (Arch. d'État de Turin, Lettere di principi, Lorena, mazzo I ; orig.).

[3] François II au d. de Savoie, 1560, 15 juin, publ. p. La Ferrière, *Lettres de Catherine de Médicis*, t. I, p. 140, n. 1.

[4] Arch. d'Etat de Turin, Negociazioni Francia, mazzo I et II, *passim* (Sur-

fut celle du marché de Carmagnole, bourg français, qu'Emmanuel-Philibert ruina par l'institution d'un marché à Carignan[1]. En 1561, on réunit des conférences à Saint-Just près Lyon, pour examiner les réclamations réciproques et régler les différends. Pierre Séguier et Antoine Chandre représentaient Charles IX. Emmanuel-Philibert y délégua Cassiano dal Pozzo, Ottavio di Osasco et Perrin Belli, auxquels furent adjoints Girolamo della Rovere, évêque de Toulon, et le secrétaire Giovanni Fabri. L'accouchement de la duchesse Marguerite, qui mit au monde un fils, Charles-Emmanuel, le 12 janvier 1562, rendit plus faciles les négociations[2]. D'autres conférences eurent lieu à Melun la même année, puis à Blois.

Catherine de Médicis était alors engagée dans la première guerre civile. Accablée par les difficultés intérieures, elle résolut de sacrifier les places fortes du Piémont pour obtenir un allié fidèle sur les frontières du Dauphiné et de la Provence. Florimond de Robertet, sieur d'Alluye, et Charles de Birague négocièrent une convention, dont la cour suivit les pourparlers avec indifférence. En août 1562, le cardinal de Lorraine, qui se rendait au concile de Trente, signait, au nom du Roi, l'accord de Fossano : par cet acte, les Français abandonnaient Turin, Chivasso, Chieri et Villanuova d'Asti ; ils retenaient temporairement Pignerol et recevaient, en échange des quatre villes cédées, Savigliano et Perosa. Ces restes ne furent pas très longtemps en possession du Roi : Henri III, passant par le Piémont en 1574, les restitua bénévolement à Emmanuel-Philibert.

Des conquêtes faites jadis au delà des Alpes, le Très-Chré-

tout : « Narratione del successo del negotio trattato all' arrivo di Mons^or di Parella in Romorantino alli 28 di maggio 1560 », et les lettres de Girolamo della Rovere au duc de Savoie) ; Arch. camérales, Reg. Supremi Consilii, 1560-1562.

[1] François II au d. de Savoie, 1560, 1er août, Fontainebleau : plaintes des Biragues et de la ville de Carmagnole ; le même au même, 1560, 19 août, Fontainebleau : doléances des habitants de Pignerol (Arch. de Turin, Lettere di principi, Francia, mazzo I ; orig.) — Le 1er janvier 1560, François II accordait au duc de Savoie une pension annuelle de vingt mille écus sur l'Epargne; cette pension fut confirmée par Charles IX le 11 mars 1561 (Arch de Turin, Negoc. Francia, mazzo II). — En mai 1560, la plupart des troupes qui occupaient encore les villes françaises du Piémont furent envoyées en Ecosse. Lettres de Girol. della Rovere au d. de Savoie, 1560, mai (Arch. cit., Lettere ministri, Francia, mazzo I ; orig.). — Cf. *Miscellanea di storia italiana*, t. IX, p. 565.

[2] G. Claretta, *La successione di Emanuele-Filiberto*, pp. 337-338.

tien ne gardait plus que le marquisat de Saluces : occupé par Charles-Emmanuel en 1588, puis repris par Henri IV, il fit retour définitivement au duché de Savoie par le traité de Lyon, en 1601[1].

Cette liquidation n'offre pas grand intérêt pour l'histoire de France. On trouve, à chaque étape des négociations, les mêmes procédés d'astuce et de ruse chez les ducs, la même faiblesse et la même incurie chez les Rois, jusqu'au jour où le Béarnais mit fin à ces marchandages. Une fois l'impulsion donnée en 1559 et l'attention du gouvernement royal détournée de ce côté, la domination française ne pouvait que glisser vers une complète déchéance.

On voudrait considérer ici brièvement l'influence de la question de Savoie sur le cours des guerres civiles.

* * *

Henri II crut établir, par le mariage de sa sœur avec Emmanuel-Philibert, un allié fidèle aux portes de son royaume. Mais une alliance est toujours dirigée contre un ennemi commun. Quel devait être cet ennemi ? L'Espagne ou les protestants. Or, le duc de Savoie, lié à la maison d'Autriche par toute sorte de dettes et sachant bien, d'ailleurs, qu'une reprise des hostilités le conduirait de nouveau à la perte de ses États, s'efforça désormais par tous les moyens d'empêcher la rupture entre les monarchies rivales. Comme le rapprochement des rois ennemis s'était opéré, au Cateau-Cambrésis, sous la peur de l'hérésie, il fallait, pour le maintenir, exciter à la cour de France la haine contre les protestants. A cette tâche, Emmanuel-Philibert inclinait encore pour des raisons particulières : son ambition, orientée vers Genève, pensait trouver dans les guerres religieuses une occasion de s'en emparer ; il eût ainsi gagné double profit, en recouvrant des terres qui avaient échappé jadis à sa maison et en détruisant le foyer d'hérésie dont le rayonnement attirait chaque jour davantage ses sujets. Empêcher une nouvelle rupture entre le Très-Chrétien et le Catholique, fermer définitivement la route aux invasions françaises en

[1] Cf. A. de Ruble, *Le traité de Cateau-Cambrésis*, pp. 34-57 ; C. Manfroni. *Carlo Emanuele I e il trattato di Lione* (*Rivista storica italiana*, t. VII).

Italie, profiter de la faiblesse des Valois pour leur enlever ce qu'ils avaient gardé outre-monts, et, d'autre part, s'emparer de Genève et extirper la « secte » de son duché, telles étaient les fins que poursuivit Emmanuel-Philibert. Le meilleur moyen de les atteindre lui parut justement de favoriser en France les discordes religieuses. Aux heures les plus graves, comme en 1572, l'influence du duc de Savoie fut presque aussi décisive que celle du duc d'Albe.

On peut saisir, dans les premières années qui suivirent la paix, les signes très nets de cette attitude. Par le tumulte d'Amboise, le règne de François II marque le début des troubles civils. De tous côtés, dans le royaume, des conflits éclatent ; à travers les provinces, des troupes fanatiques courent aux armes pour l'attaque ou pour la défense religieuse. Le Roi publia l'édit de Romorantin, qui dressait des mesures sévères contre la propagande des dissidents. Bientôt après, il dut fixer à Fontainebleau, pour calmer les esprits, la réunion d'une assemblée des Notables, à la fin du mois d'août 1560. Dans ces circonstances critiques, c'était à son « oncle de Savoie » que François II s'adressait pour exprimer à la fois le dépit et la tristesse que lui causaient les événements[1]. Le 31 août, il lui envoyait une longue missive, lui racontant avec détails les misères de son royaume ; il lui exposait l'urgence de réunir un concile général ou, à son défaut, un concile national pour « mettre peine de réduire la religion en sa pristine splendeur, corriger ce qu'il y a de dépravé et corrompu aux mœurs des gens d'Eglise », et montrait le désir qu'il avait de voir assemblés les députés de la nation, « pour oyr, écrivait-il, les plainctes, doléances de tous mes subjectz ». Il disait sa rancune contre les princes de Bourbon et ajoutait ces mots singulièrement significatifs sous la plume d'un roi de France, un an après le traité du Cateau-Cambrésis : « Et là que j'eusse besoin de forces étrangères, j'ay semond le roy d'Espaigne, mon bon frère, suivant tant d'honnêtes offres qu'il m'a faict faire, de me secourir lors au besoing et ayder de ses forces à retenir la foy catholicque en mon royaulme et l'obéissance de mes subjectz. Et pour ce, mon oncle, que vous estes du nombre de mes plus proches parens et des plus asseuréz amys que j'aye, je n'ay

[1] *Lettres de Catherine de Médicis*, t. I, pp. 129-134.

voullu faillir de vous en advertir pareillement et prier de m'ayder de vostre conseil et moyen quand il en sera temps et saison, vous pouvant asseurer que tout ainsi que je sçays qu'il n'y en a poinct qui vous passe de bonne volunté, aussi serez-vous de ceulx que j'employeray des premiers.[1] » Quelle révolution dans les sentiments des Valois depuis la bataille de Saint-Quentin !

L'appel de François II fut entendu : l'occasion s'offrait à Emmanuel-Philibert de payer par des secours contre les protestants ce qu'il voulait obtenir du gouvernement royal, en Piémont. Lorsque Maligny tenta de surprendre Lyon, au mois de septembre 1560, le duc fit approcher la compagnie du comte de Monrevel jusqu'aux portes de la ville pour aider les catholiques [2]. La cour de France exprima très haut sa gratitude, et Girolamo della Rovere transmit alors au « bon oncle » le désir qu'on avait d'une entente commune des princes pour l'extermination des protestants de toute l'Europe. A cette entente le pape Pie IV exhortait vivement François II, en même temps qu'il lui conseillait de restituer au duc tous les territoires du Piémont[3].

Dans les plans de la grande guerre religieuse, que dessinaient sans cesse les plus ardents des esprits catholiques, Emmanuel-Philibert, illustre par la victoire de Saint-Quentin, devait jouer le rôle de général en chef. Le document, connu sous le titre de *Sommaire des choses accordées pour la conspiration du Triumvirat*, qui résume assez bien les aspirations des diplomates catholiques pendant les années 1560 et 1561, donnait au duc pour mission de se ruer à l'improviste sur la ville de Genève, de la forcer et de passer au fil de l'épée ou noyer tous les vivants qu'il y trouverait, sans distinction d'âge ni de sexe, « pour donner à congnoistre à tous qu'enfin la divine puissance a compensé le retardement de la peine par la griefve grandeur de tel supplice » [4].

[1] François II au d. de Savoie, 1560, 31 août (Arch. d'Etat de Turin, Lettere di principi, Francia mazzo I ; orig.).

[2] Girolamo della Rovere au d. de Savoie, 1560 18 septembre (Arch. de Turin, Lettere di ministri, Francia, mazzo I ; orig.). — Cf. *Lettres de Catherine de Médicis*, t. I. pp. 147-148.

[3] Pie IV au d. de Savoie, 1560, 25 juillet, Rome, publ. dans les *Miscellanea di storia italiana*, t. XI, pp. 388-389.

[4] *Mémoires-journaux de Guise*, p. 464. — Cf. L. Romier, *Le sommaire des*

François II ne pouvait souhaiter plus de zèle que n'en montrait son « oncle » contre les religionnaires. « J'ay veu, lui écrivait-il, les honnestes offres que vous me faictes de me secourir et assister non seulement de toutes vos forces et moyens, mais aussi, qui est plus, de vostre personne mesmes, contre les entreprises et desseings de ces malheureux séditieux et héréticques, qui vouldroient, s'il leur estoit possible, troubler mon repos et subvertir l'estat de mon royaume : par où vous me faictes si évidemment congnoistre l'amour et l'affection que vous me portez que je ne vous puys assez remercyer à mon gré. Or, pour ce qu'ayant esté descouvert une partye de leur intention par les choses advenues en ma ville de Lyon et moyennant le bon ordre que j'ay donné par tout mon royaume, je veulx croire et penser que une partye de leur venyn est gecté et que je n'auray cy après autre peyne que à faire pugnir et chastyer ceulx qui se trouveront coupables et participans de telles malheurtéz. Cela sera cause que pour ceste foys je vous prieray ne recherceray autrement de mettre à effect d'éxécution ceste vostre bonne voulunté, mais seulement je me contenteray, le cas advenant que j'en eusse à faire cy après, d'en pouvoir faire estat, comme aussi je vous prie, mon oncle, en user de mesmes et avoir semblable opinion de tout ce qui dépendra de moy et de ma puyssance.[1] »

Les Guises, qui redoutaient une alliance d'Emmanuel-Philibert avec Montmorency contre leur gouvernement, faisaient valoir la parenté existant entre les maisons de Lorraine et de Savoie ; ils en tiraient plus de force pour suivre leur politique et traquer les protestants[2]. On pouvait voir les ministres du Roi et du duc se quereller au sujet de leurs droits en Piémont et s'accorder en même temps pour une action commune contre les hérétiques dans les régions frontières. Tandis que Emmanuel-Philibert, avec l'aide des capitaines français Maugiron et La Mothe-Gondrin, poursuivait les Vaudois du val d'Angrogna, François II faisait châtier ses sujets de

choses accordées pour la conspiration du Triumvirat (*Revue Henri IV*, 1909, fasc. II).

[1] François II au d. de Savoie, 1560, 18 septembre, S.-Germain-en-Laye (Arch. d'État de Turin, Lettere di principi, Francia, mazzo I ; orig.).

[2] Girolamo della Rovere au d. de Savoie, 1560, 18 septembre (Arch. cit., Lettere di ministri, Francia, mazzo I ; orig.).

Pragelato qui avaient fourni quelque secours aux dissidents[1].

On sait quelles furent les angoisses de Catherine de Médicis, lorsque la mort approcha du jeune Roi. De tous côtés les intrigues, les plaintes, les bruits d'armes apportaient la menace d'une révolution. Le prince de Condé était condamné à la peine capitale, et les États Généraux devaient s'assembler, le 10 décembre 1560, à Orléans. Tout annonçait des changements décisifs. Dans cette inquiétude, la Reine mère voulut appeler à son secours le duc de Savoie. Pendant l'agonie de François II, elle écrivit à Marguerite et implora sa pitié envers le futur Charles IX : « Je m'assure que mettrez peine de nous garder votre santé pour maintenir toujours Monsieur de Savoie en la volonté en quoi il est, pour aider et secourir celui que vous avez toujours tant aimé, lequel, étant de l'âge de quoi il est et ayant les troubles en ce royaume tels qu'ils sont, ne peut être sauvé que si Dieu y met la main, que tous ses bons parents lui servent bien, desquels je m'assure que votre bon mari est des meilleurs. » Et, craignant les Bourbons, elle ajoutait : « Je vous supplie me pardonner si je vous mets en peine, car l'envie que j'ai de me voir si appuyée que le roi de Navarre ne fasse tort à ce qui est de votre sang en est la cause. » Après l'événement, Catherine avoua sans se cacher qu'en cas d'accident, elle eût appelé son beau-frère auprès d'elle[2].

Le duc de Savoie mettait du zèle à répondre, non par amour, mais par intérêt. Il harcelait la cour de demandes d'argent et de réclamations au sujet du Piémont. Parmi les révolutions et les guerres qui agitèrent le royaume, au cours des années 1561 et 1562, ses agents, de gîte en gîte, avec une inlassable constance, poursuivirent la Reine et les ministres[3]. Au printemps de 1562, il inaugura un procédé remarquable. On sait dans quel état de vasselage politique vis-à-vis de Philippe II se trouvaient alors Catherine et les chefs catholiques. Emmanuel-Philibert, que des liens étroits unissaient au roi d'Espagne, entreprit d'exploiter cette situa-

[1] François II au d. de Savoie, 1560, 15 novembre, Orléans (Arch. d'Etat de Turin, Lettere di principi, Francia, mazzo I; orig.). — Cf. Le duc de Savoie à Costa della Trinità, 1561 (*Miscell. di storia italiana*, t. IX, p. 573).

[2] Girolamo della Rovere au d. de Savoie, 1560, 15 décembre (Arch. de Turin, Lettere di ministri, Francia ; mazzo I ; orig.).

[3] Le sr de Montfort au d. de Savoie, 1562, 4 mars, 13 mars, 20 mars, 4 avril (Arch. de Turin, Lettere di ministri, Francia, mazzo II ; orig.).

tion. Chaque fois que ses demandes se heurtèrent à un refus du gouvernement français, il menaça celui-ci d'une rupture, voire d'une guerre avec Philippe II[1]. Du Bouchet écrivait de Paris à son maître, le 5 mai 1562 : « Le temps est si propice pour vous qu'il n'est possible de plus, pour la craincte que le roy d'Espagne ne face la guerre, dont il ne pourroit prendre aulcune si juste occasion que celle de la détention de voz places[2]. » Appuyées ainsi, les réclamations du duc de Savoie trouvaient bon accueil, particulièrement auprès du connétable de Montmorency, du maréchal de Saint-André et du cardinal de Lorraine, qui pensaient favoriser un défenseur sincère de la religion catholique. Et cependant, Emmanuel-Philibert s'efforçait de faire adresser à son « neveu » par Philippe II une protestation et même une sommation contre l'oubli prétendu des accords. A cette époque, en effet, le roi d'Espagne chargeait son ambassadeur, Chantonay, de soutenir vivement les revendications du duc[3].

De telles intrigues ne troublaient nullement la confiance de Catherine et de ses ministres dans l'amitié de Savoie. A la fin du mois d'avril 1562, le duc offrit au Triumvirat catholique une armée de trois mille hommes de pied et quatre cents chevaux pour combattre les protestants[4]. L'offre fut acceptée et la Reine-mère exprima sa gratitude en termes émus : « Mon frère, j'ai vu ce que me mandez et ne vous en puis assez remercier, et vous prie penser que n'en serons jamais méconnaissants, ni la mère, ni les enfants. » Et quelques jours après, répondant à une nouvelle offre : « Je vous en ai la même obligation que si l'occasion se fût présentée de vous employer, et mettrai peine en toutes les choses qui vous toucheront vous faire connaître que n'en serai ingrate. » Il semble même qu'on ait alors négocié le projet d'une action combinée des troupes de Savoie et d'Espagne dans le royaume. Lorsqu'elle rencontrait l'agent d'Emmanuel-Philibert, Catherine pleurait et se plaignait « d'estre abbandonnée de chascung, qui rendroit plus grande, écrivait Du Bouchet, son obligation envers votre

[1] Le sr de Montfort au d. de Savoie, 1562. 17 avril (Arch. cit. ; orig.).

[2] Le sr du Bouchet au d. de Savoie, 1562, 5 mai, Paris (Arch. cit. ; orig.).

[3] *Lettres de Catherine de Médicis*, t. I, pp. 287 et 431.

[4] Le sr de Montfort au d. de Savoie, 1562, 12 mai (Arch. de Turin, Lettere di ministri, Francia, mazzo II ; orig.).

Altezze de luy ayder de si bon conseil ». Parmi les embûches, entourée de périls qui menaçaient la fortune de ses enfants, elle fondait tout son espoir sur l'appui du dehors. « Madame, écrivait-elle à Marguerite, je vous ai bien voulu remercier vous et votre mari de ce que tous deux faites pour nous, qui avons bon besoin que nos parents et amis se montrent à cette heure, vu le piteux état en quoi nous sommes, lequel certainement est misérable[1]. »

De nouveau, en juin 1562, le sieur de Montfort, agent d'Emmanuel-Philibert, offrait des secours aux Triumvirs, pour « par ce moyen les rendre plus confidentz et traittables » aux affaires de son maître. Ces bons offices continuèrent pendant toute la campagne de cette année, et les troupes de Savoie vinrent secourir les lieutenants royaux en Dauphiné et en Bourgogne. C'est à cette époque, — au mois d'août 1562, — que fut signé l'accord de Fossano : on peut y voir un véritable marché. Le 28 septembre, Charles IX annonçait à son « oncle » qu'il envoyait ordre au gouverneur et aux capitaines français de donner à cet acte pleine exécution, en Piémont[2]. De fait, le 5 novembre, Marguerite remercia Montmorency : « J'ay voullu vous faire sçavoir combien nous sentons obligéz à vous pour le faict de la restitution, laquelle, Dieu mercy et vostre faveur, est si bien achemynée que nous ne pouvons plus doubter que les choses ne se portent bien[3]. »

[1] Voy. la correspondance du s^r de Montfort (Arch. cit.).

[2] Lettres de Charles IX au duc de Savoie, année 1562 (Arch. de Turin, Lettere di principi, Francia, mazzo I; orig.).

[3] Bibl. Nat., ms. fr. 3410, fol. 34.

TABLE DES NOMS DE PERSONNES

Achilli (Domenico), II, 45, 55, 70, 71, 108, 116, 170, 258, 432.
Adria (cardinal d'), II, 241.
Adrien VII, I, 275.
Agazari (Mario), I, 372.
Alamanni (Luigi), I, 5, 20, 103, 146, 147, 148, 167, 253, 254, 414, 418.
Alamanni (Niccoló), I, 103 ; II, 24, 102.
Albe (Fernando Alvarez de Toledo, duc d'), I, 303, 483, 484 ; II, 77, 81, 95, 96, 97, 98, 99, 104, 105, 106, 113, 114, 115, 117, 126, 131, 136, 144, 145, 161, 164, 165, 166, 167, 169, 174, 184, 185, 193, 194, 239, 299, 336, 377, 378, 380, 388, 441.
Albizzi (Luca degli), I, 149.
Albret (Henri d'), roi de Navarre, I, 93, 467, 477.
Albret (Jeanne d'), I, 467, 468 ; II, 257, 258, 259, 260.
Aldo (comte), I, 347.
Aldobrandini (Silvestro), I, 563 ; II, 13, 40, 65, 117, 150, 193, 239.
Alfieri, I, 133.
Altoviti (Bindo), I, 135, 415, 453.
Altoviti (Giovambattista), II, 12.
Alvarotti (Julio), ambassadeur de Ferrare à la cour de France. Dépêches citées *passim*.
Alvero (Don), II, 129.
Alvisi (Giambattista), I, 416.
Amanio (Gio-Paolo), II, 15.
Amboise (cardinal d'), I, 219.
Amerighi (A.), agent siennois à Rome. Dépêches citées *passim*.
Amodei (Lorenzo), II, 186, 201.
Amyot (Jacques), I, 268, 269, 272.
Andelot (François de Châtillon, sieur d'), I, 17, 42, 166, 243, 252, 267, 290, 465, 466, 468, 469 ; II, 271, 280, 281, 282, 283, 284, 285, 286, 287, 326, 327, 360, 367, 368, 369, 378, 386.
Angelletti (Ludovico), I, 157.
Angelo da Camerino, I, 347.
Anguien (François de Bourbon, comte d'), I, 8, 159.
Anguillara (Gobbo dell'), I, 32, 110.
Anguissola (Giovanni d'), I, 186.
Annebaut (Claude d'), amiral, I, 2, 109, 533.
Annebaut (Jacques d'), cardinal, I, 128, 219 ; II, 5.
Annebaut (Mme d'), I, 22.
Antinori (Ludovico), II, 100, 101, 195.
Antioche (Georges), I, 542.
Apchon (Sieur d'), I, 73 ; II, 161.
Aramon (Gabriel de Luitz, baron d'), I, 270, 271.
Arconati (Mlle), I, 22.
Ardinghello (Giuliano), agent des Farnèse, I, 124, et dépêches citées *passim* ; II, 88, 89, 117, 200.
Arditi (Pacifico), II, 109, 110, 126, 128, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 173.
Arenberg (comte d'), II, 352.
Arétin (l'), I, 244.
Ariano (Domenico), I, 61, 300.
Arioste, I, 92.
Ariosti (Claudio), I, 333, 346.
Armagnac (Georges d'), cardinal, I, 90, 127, 128, 216, 225, 261, 311, 398, 417, 424, 437, 517 ; II, 5, 7, 10, 18, 26, 35, 37, 38, 196, 258.
Arrivabene (Leonardo), I, lettres à la duchesse de Mantoue, *passim*.
Atri (Gian Francesco d'Aquaviva, duc d'), I, 170, 171, 172, 188 ; II, 113.
Aubespine (Claude de l'), I, 41, 42, 207, 208, 210 ; II, 297, 298, 299, 311, 320, 345.
Aubespine (Sébastien de l'), I, 526 ; II, 44, 298, 311, 353, 354, 357, 386.
Avanson (Jean d'), I, 15, 87, 88, 455 ; II, 5, 6, 7, 10, 12, 16, 23, 24, 25, 26, 27, 29, 30, 35, 38, 39, 45, 50, 51, 61, 62, 66, 67, 74, 78, 79, 84, 96, 97, 103, 104, 112, 151, 153, 233, 409, 412, 414, 417.
Averardo, capitaine, I, 347.
Aversa da Stabia, I, 347.

Babbi (Ant.), II, 184, 185, 192, 193, 194.

Babbi (F.), agent florentin à Ferrare. Dépêches citées *passim*.
Babou de la Bourdaisière (Philibert), II, 197, 199, 244, 333, 367, 368, 369, 412, 424, 426.
Badoer (Federico), I, 14.
Baglioni (Adriano), II, 121.
Baiardo (Ottavio), II, 82.
Ballati (Francesco), II, 428.
Bandini (Francesco), archevêque de Sienne, I, 328, 432, 552 ; II, 50, 99, 403, 411, 417, 424.
Bandini (Mario), I, 318, 328 ; II, 416.
Barbançon (Mlle de), I, 22.
Barberousse (corsaire), II, 398.
Bayard, secrétaire, I, 41, 42.
Beaucler (Jean), II, 421.
Beaujeu (Mlle de), II, 254.
Beccio (Francesco), II, 223, 323, 389.
Bellarmati (Girolamo), I, 568.
Bellay (Guillaume du), I, 533.
Bellay (Jean du), cardinal, I, 14, 15, 40, 60, 80, 84, 90, 95, 96, 98, 100, 104-115, 122, 127, 128, 129, 130, 140, 146, 159, 162, 169, 191, 192, 194, 195, 197, 202, 203, 204, 208, 209, 210, 212, 218, 219, 225, 251, 296, 304, 310, 311, 336, 361, 362, 370, 371, 373, 378, 379, 381, 383, 384, 385, 387, 388, 389, 398, 408, 416, 417, 421, 425, 426, 427, 434, 435, 436, 440, 441, 443, 444, 445, 446, 465, 500, 508, 517, 518; II, 2, 5, 6, 7, 11, 16, 17, 18, 19, 20, 26, 47, 97, 98, 103, 104, 167, 196, 197, 371, 401, 426.
Bellay (Joachim du), I, 4, 23, 31, 60, 134, 176, 426, 487 ; II, 46.
Bellay (Martin du), I, 212, 294.
Belli (Perrin), II, 439,
Belmessere (Paolo), I, 5.
Bencini (Lactance), II, 267, 268.
Bendidio (Alessandro), I, 4, 95, 102.
Bendidio (Niccoló), I, 502.
Bene (Fabio), II, 186.
Bene (Alberto del), I, 423.
Bene (Albisse del), I, 141, 143, 144, 145, 146, 308; II, 179, 325.
Bene (Baccio del), I, 160.
Bene (Benedetto del), I, 92.
Bene (Francesco del) II, 397, 408.
Bene (Masino del), I, 151, 160, 397 ; II, 336.
Benedetti (Giovan Maria), I, 317, 321, 322, 381.
Bentivoglio (Antonio Galeazzo), I, 346, 423, 424.
Bentivoglio (Cornelio), I, 61, 159, 160, 242, 249, 250, 290, 305, 318, 320, 346, 347, 403 ; II, 209, 401, 409, 410, 413, 414, 426, 427, 428, 430.
Bentivoglio (Guido), II, 217, 301, 350.
Benvoglienti (Girolamo), I, 424, 429, 432, 434, 436, 440.
Berghes (marquis de), II, 388.
Bergonzi (B.), II, 86.
Berlamaschi (Filippo), I, 68.
Berlinghieri (Giovanni), I, 397.
Bernard (Petit-), I, 92.
Bernardini (Cesare), I, 68.
Bernardino Vimercate (Francesco), I, 534, 535, 539.
Beroaldo (L'év.), II, 241.
Bertano (Pietro), nonce, I, 206, 208.
Berthélemy, conseiller au Grand-Conseil, II, 254.
Bertini (Ascanio), II, 408, 423.
Bertrand (Jean), I, 64, 70 ; II, 70, 90, 154, 224, 245, 279.
Bèze (Théodore de), I, 46 ; II, 226, 263, 265.
Biamonte (Francesco de), I, 66.
Biencourt (M. de), I, 69, 70.
Billon (François de), I, 72, 305.
Birague (Charles de), I, 535 ; II, 439.
Birague (Ludovic de), I, 69, 155, 174, 535 ; II, 130.
Birague (René de), I, 174, 534, 536 ; II, 433.
Bizet (Odard), II, 128, 158, 161.
Blanco (Sr de), I, 287.
Bleneau (Sr de), I, 145.
Blondet (André), I, 304.
Bobba (Vincenzo), II, 258.
Boccabella, I, 98.
Bochetel (Guillaume), I, 41.
Bohier, commis-trésorier, I, 145, 287.
Boissière (J. de la), II, 160.
Boleyn (Thomas), I, 5.
Bollviller (baron de), II, 181, 433.
Bologne (cardinal de), I, 14.
Bonaccioli (Ercole), I, 413.
Bonajusti (Maddalena), I, 147, 414.
Bonneval (Mme de), I, 152.
Bonnivet (Sr de), I, 535.
Bonnucci, II, 332.
Borghesi (Marcantonio), agent Siennois, II, dépêches citées *passim*.
Borghesi (Niccoló), I, 4, 325, 326, 327, 342, 343.
Borgia (Lucrèce), I, 91.
Borromée (Charles), II, 247.
Borsieri (Francesco), I, 32 ; II, 71.
Boturneo de'Boturnei, I, 73.
Boucher (Etienne), abbé de Saint-Ferme, I, 252, 271, 284, 285, 293, 295, 408, 419 ; II, 26, 32, 100, 101, 174, 177, 354.
Bouchet (du), II, 317, 332, 377, 445.
Bouillon (Mlle de), II, 311, 326, 330.
Bouliers (François de), abbé de Manne, I, 113, 324 ; II, 152, 171, 210.
Boulogne (cardinal de), I, 106, 219.
Bourbon (Antoine de), duc de Vendôme et roi de Navarre, I, 8, 57, 70, 93, 162 ; II, 222, 251, 256, 257, 258, 259, 260, 261, 264, 265, 266, 272, 273, 274, 280, 282, 287, 288, 300, 301, 328, 386.
Bourbon (Antoinette de), duchesse de Guise, I, 52, 72.
Bourbon (Connétable de), II, 144.

Bourbon (Charles de), cardinal de Vendôme, puis de Bourbon, I, 44, 98, 218, 219, 224, 225, 509 ; II, 5, 258.
Bourbon (Louis, cardinal de), I, 57, 105, 219 ; II, 5, 17, 19, 146, 244, 258.
Bourbon-Vendôme (Louis de), I, 69, 78; II, 217, 258, 380, 444.
Bourbon (Marguerite de), duchesse de Savoie, I, 461.
Bourdeille (Sr de), II, 161.
Bourdillon (Sr de), II, 217.
Boursier, secrétaire, I, 547.
Bracesco (Virgilio), I, 32.
Brancatio (Cesare), II, 100, et dépêches citées *passim*.
Brancatio (Giulio), II, 218.
Brandebourg (Albert de), I, 507.
Bressieu (Sr de), I, 66, 471, 472.
Bretagne (Claudine de), duchesse de Savoie, I, 461.
Bretaigne (Sr), II, 183.
Brézé (Louise de), duchesse d'Aumale, I, 82 ; II, 247.
Brezzegno (abbé), I, 131.
Bricquemaut (François de), II, 161, 215,
Brissac (Charles de Cossé, comte de), I, 38, 42, 86, 116, 151, 197, 239, 317, 353, 393, 428, 466, 467, 468, 469, 470, 477, 506, 531, 533, 534, 535, 537, 539, 543, 544 ; II, 22, 101, 109, 116, 118, 122, 127, 129, 130, 173, 176, 373, 431, 432, 433, 434, 436, 437, 438.
Brissac (Mme de), I, 18.
Brugnière (Mlle de La), I, 123.
Brusquet, bouffon, II, 32.
Bude, II, 226.
Buonaccorsi (Antonio), I, 101, 244, 378.
Buonaccorsi (Giuliano), I, 101, 154.
Buonanni (B.), secrétaire de l'ambassadeur florentin à Rome. Dépêches citées *passim*.
Buoncambi (Vincenzo), agent des Farnèse, I et II, dépêches citées *passim*.
Buoninsegni (Bernardino), I, 2, 372, 431, 443, 561 ; II, 37, 403, 414, 424, 426.
Buonsignori (Annibale), II, 424, 426, 427.
Burgarello (Michele), I, 287.
Burgos (cardinal de), I, 224, 345 ; II, 410, 411, 412.

Cailleu (Pasquier), I, 102.
Calandra (Sabino), châtelain de Mantoue, I, 5, dépêches à lui adressées *passim*.
Calcagnini (Teofilo), I, 402 ; II, 372.
Caligari, II, 64, 82, 150, 241, 350, 354.
Calvin, I, 97 ; II, 234, 247, 250, 256, 264, 273, 275, 276, 286, 379, 381.
Camaiani (Onofrio), I, 352, 353, 354, 358, 362, 363, 364, 365, 369, 376 ; II, 408.
Camaiani (Pietro), I, 248.
Campano (Niccolò), I, 43.
Campeggio (cardinal), I, 298.
Canaples (Mme de), I, 22.
Canisius (Le P.), S. J., II, 370, 389.
Canobio (Gian-Francesco), II, 206, 334, 337, 348, 350, 351, 352, 353, 354, 357, 365, 374, 425, 426.
Cante (Michele di), II, 49.
Cany (Mlle de), I, 22.
Capilupi (Alessandro), II, 68, 69.
Capilupi (Ippolito), I, 250 ; II, 6, 7, 11, 65, 76, 78.
Cappello (Bernardo), I, 324, 328, 329.
Cappello (Giovanni), ambassadeur vénitien. Relation et dépêches citées *passim*.
Capponi (Gino), I, 149.
Capponi (Luigi), agent florentin, I, dépêches citées *passim*.
Carafa (Alfonso), comte de Montorio, puis duc de Paliano, II, 8, 9, 40, 65, 67, 68, 69, 79, 91, 149, 150, 154, 155, 157, 176, 183, 184, 185, 194, 197.
Carafa (Alfonso), II, 9.
Carafa (Carlo), I, 172 ; II, 8-199, 210, 239, 240, 243, 244, 267, 413, 417.
Carafa (Pietro), II, 168.
Carle (Lancelot de), évêque de Riez, I, 48, 62, 185, 406, 407, 408.
Carlos (Don), fils de Philippe II, II, 221, 339, 353.
Carmagnole (Simonin), II, 128.
Carmel, II, 226, 263, 281.
Carmine (Lodovico), I, 309.
Carnavalet (François de), II, 131, 151, 155, 171, 217, 310, 318.
Caro (Annibale), I, 124, 212, 215, 289, 366, 385, 395, 416, 502.
Carpi (Jérôme de), peintre, I, 73.
Carpi (Pio, cardinal de), I, 90, 128, 224, 247, 248, 253, 276, 277, 324 ; II, 11, 15, 16, 18, 19, 376.
Carretto (Paolo del), I, 115, 308.
Carrières (Sr de), II, 116.
Casa (Giovanni della), I, 5 ; II, 12, 34, 40, 50, 52, 61, 150, 192.
Casella (Gian Battista), I, 282.
Castaldo, II, 141.
Castelletti (Cristoforo), II, 360.
Castelottieri (Ginolfo de), II, 413.
Cati (Orazio), I, 369, 370, 371, 372.
Cavalcanti (Bartolomeo), I, 67, 69, 168, 205, 208, 212, 215, 216, 332, 333, 369, 378, 382, 383, 423, 439, 440, 442, 563, 566, 568, 570, 571, 572 ; II, 25, 26, 53, 60, 68, 69, 97.
Cavalcanti (Lucrèce), I, 143.
Cavi (Marquis de), II, 167, 168.
Cellini (Benvenuto), I, 92, 101, 103.
Celsi (Camillo), II, 398.
Celso (Ascanio) de Nepi, I, 305, 416 ; II, 12, 87, 212, 354, 369, 371, 425.
Cenami (Ridolfo), II, 52.
Centurione (Adam), I, 453, 486 ; II, 33.
Centurione (Marco), II, 50.
Cerini (Calistro), I, 338.

Cervara (Clemente della), I, 347.
Cesano (Gabriele), II, 96, 98, 101, 155, 161.
César, I, 150.
Challant (Comte René de), I, 477.
Champaigne (Mlle de), II, 254.
Chandre (Antoine), II, 439.
Chantonay (Perrenot de), II, 445.
Chapelain (Jean), médecin, II, 382.
Charles VIII, roi de France, I, 11, 49, 132, 171, 456, 487.
Charles IX, II, 292, 439, 444, 446.
Charles d'Orléans, troisième fils de François Ier, I, 1, 2, 3, 5, 7, 8, 9, 10, 61 ; II, 318, 328.
Charles-Quint, I, 1, 2, 6, 7, 8, 10, 20, 21, 25, 27, 37, 42, 51, 57, 59, 66, 75, 173, 174, 175, 181, 183, 186, 187, 188, 190, 191, 193, 197, 198, 201, 206, 208, 210, 211, 213, 214, 216, 220, 223, 224, 226, 227, 228, 229, 230, 231, 234, 237, 240, 241, 246, 247, 248, 249, 250, 253, 254, 260, 262, 264, 268, 270, 271, 273, 276, 277, 278, 279, 280, 289, 290, 292, 293, 295, 299, 300, 303, 309, 317, 327, 334, 335, 336, 339, 340, 343, 348, 355, 359, 364, 368, 372, 378, 387, 393, 394, 413, 459, 462, 463, 464, 465, 466, 467, 468, 469, 470, 471, 472, 473, 475, 477, 478, 479, 480, 481, 482, 483, 484, 485, 486, 487, 488, 491, 499, 504, 506, 507, 508, 509, 510, 511, 512, 513, 514, 515, 518, 520, 521, 523, 525, 526, 528, 543, 544, 548 ; II, 5, 6, 8, 9, 10, 20, 21, 22, 25, 27, 28, 39, 42, 47, 51, 54, 63, 65, 66, 76, 77, 80, 81, 84, 158, 159, 234, 246, 262, 290, 292, 293, 304, 306, 329, 334, 336, 355, 389, 407.
Charles II, duc de Savoie, I, 460, 461, 462, 463, 464, 465, 466, 467, 468, 469, 470, 471, 472, 473, 474, 475, 476, 477, 478, 479, 480, 481, 482, 483, 484, 532 ; II, 55, 304, 435.
Charles-Emmanuel, duc de Savoie, II, 439, 440.
Chartres (vidame de), II, 332.
Chastellier (Jean), I, 539.
Chataigneraie (Sr de La), I, 155.
Chataigneraie (Jehan de), II, 254.
Chatillon (Odet de), cardinal, I, 23, 39, 40, 57, 79, 98, 105, 107, 116, 122, 218, 219, 224, 225, 304, 361, 496 ; II, 5, 100, 181, 217, 244, 285, 300, 341, 386.
Chemault (Sr de), I, 64, 192, 208.
Chiaramonte (colonel), I, 318, 346, 347, 571 ; II, 415.
Christine de Danemarck, duchesse de Lorraine, I, 484 ; II, 223, 251, 266, 268, 271, 328, 329, 341, 344, 345.
Cibo (cardinal), I, 161, 220.
Cibo (Giulio), I, 193, 194, 195, 250.
Ciborne (Catelano), I, 477.
Cicada (cardinal), I, 369, 389.
Cimicello (Baldassare), I, 102.
Cinuzzi (Marcantonio), II, 427.
Claude de Valois, fille de Henri II, I, 75 ; II, 223, 328, 330, 341.
Claudio da Spoleto, I, 347.
Clausse (Côme), Sr de Marchaumont, I, 41, 42, 57.
Clément VII, I, 16, 17, 148, 226 ; II, 395.
Clermont (M. de), I, 23.
Coconato (Gio Matteo da), II, 374, 376, 437.
Cogordan (P. Ponce), II, 366.
Coligny (Gaspard de Châtillon, Sr de), Amiral, I, 17, 57, 61, 86, 154, 526 ; II, 54, 215, 271, 281, 291, 327, 344, 378, 386.
Collegno (Antonio Maria di Savoia, comte de), I, 477, 483 ; II, 379, 389.
Collini (Bernardo), II, 350.
Colombière (François de La), I, 538.
Colombini, I, 561.
Colonna (Marcantonio), II, 65.
Colonna (patriarche), I, 128.
Colonna (Pompeo), cardinal, I, 220.
Commendone (Giovanni), II, 99.
Confalonieri (Luigi), I, 186.
Consa (L'archevêque de), II, 85.
Contarini (Lorenzo), ambassadeur vénitien. Relation citée *passim*.
Contile (Luca), II, 340, 354.
Copauccio, capitaine, I, 347.
Corgiano (Ippolito), II, 378.
Corgna (Ascanio della), I, 127, 168, 234, 235, 242, 243, 298, 338, 364, 418, 520.
Corgna (Francio della), I, 234.
Cornaro (cardinal), I, 98, 110.
Cornelio (cardinal), I, 98.
Corrège (Le), peintre, I, 73.
Corregio (Ippolito da), I, 338.
Corregio (Hieronimo da), II, 84, 85.
Corregrani (Gian-Pietro), agent mantouan, I, Dépêches citées *passim*.
Corregrani (Giorgio), agent mantouan, I, Dépêches citées *passim*.
Corso (Bernardo), I, 347.
Corso (Enrico), I, 347.
Corso (Pierantonio), I, 347.
Corso (Sampiero), I, 153, 174, 386.
Corvo (Lecca), I, 309.
Cosimi (Francesco), II, 408.
Cospo (Filippo), I, 74.
Costa (J. de), I, 416.
Costelli (Sr de), I, 287.
Coucy (Jacques de), I, 29.
Coyffier (Gilbert), trésorier, I, 539 ; II, 88, 127, 183.
Crescentio (cardinal), I, 98.
Crispo (cardinal), I, 110, 322, 443.
Curtio (Hieronimo), I, 124, 300 ; II, 80.

Dalmatio (Giovanni), I, 124, 300 ; II, 211, 233, 234, 267, 270, 275.
Dampierre (de), I, 287.
Dandino (Hieronimo), I, dépêches citées *passim*.

Dandolo (Matteo), ambassadeur vénitien, I, dépêches citées *passim*.
Danès (Pierre), I, 32.
Daurat, I, 150.
Denisot (Nicolas) du Mans, I, 30.
Deslandes, secrétaire, II, 38.
Diane de France, fille légitimée de Henri II, I, 12, 57, 181, 182, 183, 185, 188, 207, 238, 301, 304, 306, 517 ; II, 75, 157, 172.
Divizio (Bernardo) de Bibbiena, I, 94.
Donati (Sebastiano), I, 218, 406.
Dondi, poète, I, 32.
Doria (Andrea), I, 140, 161, 193, 250, 265, 396.
Doria (cardinal), I, 98.
Dragut, corsaire, I, 265, 269, 270, 321.
Dubourg (Anne), II, 248, 366, 378, 381, 385.
Duci (Filippa), I, 12, 23, 181.
Du Puy (M.), avocat à Paris, I, 102.
Durante (cardinal), II, 95.
Duthier (Jean), Sr de Beauregard, I, 41, 42, 70, 87, 246, 279, 305, 381, 395, 437.

Edouard VI, roi d'Angleterre, I, 43, 197, 506.
Egmont (comte d'), II, 377.
Elci (Antonio d'), 410.
Eléonore d'Autriche, épouse de François Ier, I, 57, 299, 300, 306, 308, 466, 475 ; II, 80, 81.
Elisabeth de Valois, fille de Henri II, I, 73 ; II, 221, 339, 353, 376, 377, 378, 388.
Elisabeth d'Angleterre, II, 317, 319, 338, 339, 359.
Emmanuel Philibert, duc de Savoie, I, 461, 462, 463, 466, 467, 468, 469, 470, 472, 474, 475, 477, 478, 479, 480, 481, 482, 483, 484, 485, 486, 524, 525, 526, 527, 544, 546, 547 ; II, 179, 180, 181, 211, 268, 269, 270, 298, 300, 303, 304, 305, 306, 309, 310, 311, 316, 317, 318, 319, 320, 321, 322, 323, 331, 332, 337, 338, 349, 357, 360, 372, 373, 374, 375, 376, 377, 378, 379, 380, 381, 382, 383, 388, 389, 433, 435, 436-446.
Erasme, I, 502.
Errault (François), Sr de Chemans, I, 536.
Espence (Claude d'), I, 199.
Este (Alphonse Ier d') duc de Ferrare, I, 68.
Este (Alphonse d'), prince de Ferrare, I, 60, 74, 75, 76, 98, 99, 318, 341, 342, 343, 379, 434 ; II, 59, 60, 74, 101, 108, 110, 118, 123, 124, 125, 132, 143, 155, 170, 171, 202, 204, 206, 208, 209, 212, 217, 276, 300, 328, 351, 371, 374, 379, 380, 381, 382, 383, 401, 423.
Este (Anne d'), duchesse de Guise, I, 52, 57, 59, 61, 62, 63, 64, 65, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 90, 94, 158, 193, 206, 354, 471 ; II, 108, 109, 147, 170, 171, 203, 208, 220, 223, 259, 331, 341, 375.
Este (Eléonore d'), I, 69.
Este (Francesco d'), I, 151, 468 ; II, 197, 199, 400, 401, 422, 423.
Este (Hercule II d'), duc de Ferrare, I, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 79, 91, 98, 99, 102, 112, 147, 159, 193, 206, 237, 260, 262, 263, 264, 265, 267, 268, 272, 273, 274, 276, 277, 281, 285, 295, 296, 318, 320, 322, 341, 352, 354, 355, 356, 357, 358, 379, 401, 471, 473, 484, 507, 510, 521 ; II, 3, 4, 5, 16, 27, 28, 29, 32, 35, 36, 37, 40, 42, 45, 47, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 72, 83, 89, 91, 98, 99, 101, 110, 111, 121, 123, 124, 125, 131, 132, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 147, 152, 162, 164, 165, 170, 171, 183, 184, 199-211, 223, 259, 333, 335, 337, 361, 371, 401, 423.
Este (Hippolyte II d') cardinal de Ferrare, I, 4, 7, 55, 57, 58, 62, 63, 66, 67, 71, 74, 79, 80, 86, 89-104, 106, 107, 110, 117, 119, 121, 127, 129, 130, 146, 147, 151, 159, 166, 167, 172, 182, 197, 205, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 216, 217, 218, 225, 226, 227, 228, 232, 233, 236, 237, 241, 244, 245, 246, 247, 251, 252, 263, 267, 276, 277, 281, 284, 286, 288, 289, 293, 295, 296, 311, 317, 318, 319, 320, 321, 322, 323, 325, 328, 331, 332, 333, 334, 336, 340, 341, 345, 346, 347, 348, 349, 350, 351-391, 392, 393, 394, 395, 398, 400, 401, 402, 403, 405, 406, 407, 408, 409, 410, 411, 412, 413, 417, 433, 434, 436, 438, 439, 442, 443, 444, 445, 446, 450, 452, 475, 554, 556, 561-572 ; II, 2, 3, 4, 5, 6, 11, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 26, 29, 34, 35, 41, 42, 45, 74, 75, 76, 80, 90, 103, 113, 123, 124, 125, 130, 132, 139, 147, 154, 183, 192, 195, 204, 205, 206, 211, 413, 423.
Este (Lucrèce d'), I, 62, 63, 69, 73, 77, 224, 484 ; II, 108, 142, 143, 147, 259.
Este (Luigi d'), I, 75 ; II, 123, 351.
Este (Riniera d'), I, 384.
Estrées (Sr d'), I, 86.
Étampes (duc d'), I, 466.
Étampes (Anne de Pisseleu, duchesse d'), I, 6, 16, 17, 18, 22, 41, 81, 82, 152, 495.

Farbrini (Giovanni), I, 156, 397.
Fabri (Giovanni), secrétaire, II, 321, 439.
Facchinetti, II, 70, 91.
Faletti (Girolamo), I, 249, 288, 389 ; II, 120, 122, 140, 157, 163.
Fantuzzi (Federico), I, 364, 365 ; II, 145.
Farel, II, 226, 263.
Farnèse (Alexandre), cardinal, I, 9, 14,

42, 44, 47, 51, 56, 60, 90, 91, 106, 111, 122-125, 128, 129, 131, 163, 164, 170, 179-313, 322, 324, 326, 328, 329, 330, 331, 336, 337, 338, 357, 376, 377, 378, 402, 420, 421, 425, 427, 428, 434, 435, 436, 437, 443, 444, 451, 519, 520, 572 ; II, 2, 5, 6, 11, 17, 18, 19, 24, 30, 34, 35, 37, 49, 75-91, 110, 113, 133, 134, 138, 166, 207, 211, 217, 234, 242, 369, 371, 372, 412, 417.

Farnèse (Alexandre), fils d'Octave, I, 307, 309; II, 3, 4, 84, 86.

Farnèse (Hieronima Orsini, duchesse), I, 14, 186, 292, 308, 361, 439.

Farnèse (Horace), I, 98, 126, 164, 181, 182, 183, 184, 185, 187, 189, 190, 191, 207, 211, 212, 214, 218, 238, 242, 243, 248, 250, 281, 285, 289, 297, 301, 304, 305, 306, 307, 309, 328, 342, 372; II, 89, 157, 172.

Farnèse (Octave), I, 181, 183, 191, 195, 213, 214, 215, 216, 217, 218, 229, 230, 231, 232, 233, 238, 239, 240, 241, 242, 243, 247, 254, 255, 259, 274, 281, 285, 287, 290, 297, 299, 300, 301, 303, 305, 306, 307, 308, 309, 310, 312, 317, 357, 426, 427, 435, 437 ; II, 4, 9, 27, 42, 72, 75-91, 122, 123, 124, 125, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 141, 147, 161, 166, 170, 183, 200, 201, 204, 205, 207, 286, 349, 417.

Farnèse (Pier Luigi), I, 43, 57, 122, 181, 182, 186, 187, 189, 213, 214, 292.

Farnèse (Ranuce) cardinal de Sant'Angelo, I, 98, 110, 229, 247, 248, 285, 297 ; II, 76, 84.

Farnèse (Vittoria), I, 14, 123, 184 ; II, 102, 212.

Favre, notaire, I, 8.

Ferdinand, roi des Romains, I, 7, 277.

Feria (comte de), II, 381.

Ferrari (Giolito dei), I, 5.

Ferrero (Fabritio), agent florentin, I, dépêches citées *passim*.

Ferrière (Hélène de), dame de S. Maria, II, 254.

Fieschi (Cornelio), I, 164, 194, 396.

Fieschi (Ottobono), I, 194.

Fieschi (Scipione), I, 164, 194.

Fieschi (famille), I, 119, 164.

Filhol (Antoine), I, 199.

Firino (Bartolomeo), I, 5.

Flaming (lady), I, 84, 85.

Flisco (Vincentio), I, 74.

Forteguerri (Nicodemo), II, 40, 411, 415.

Fourquevaux (Sr de), I, 279, 284, 287, 309, 324, 423, 424, 571 ; II, 83, 85, 86, 101, 124, 125, 142, 147.

Francese (Niccolò), I, 221.

Franchino (Francesco), agent des Farnèse, I, dépêches citées *passim*.

Francino (Michele), I, 54, 207, 215.

Franciotto (Niccolò) de Lucques, capitaine, I, 161.

François Ier, roi de France, I, 1-13, 16, 17, 18, 20, 21, 22, 24, 25, 26, 28, 29, 31, 34, 41, 49, 50, 81, 82, 83, 92, 97, 133, 152, 155, 161, 170, 171, 172, 176, 181, 183, 184, 202, 272, 459, 460, 461, 468, 478, 479, 504, 531, 533, 535 ; II, 55, 66, 144, 180, 227, 249, 262, 304, 318, 433, 437.

François de Valois, fils aîné de François Ier, I, 1, 6, 27.

François de Valois, Dauphin, fils de Henri II, I, 32, 77 ; II, 181, 216, 220, 221, 222, 231, 245, 258, 260, 278, 328, 330, 342, 359, 365, 379, 383, 384, 386, 387, 435, 436, 438, 439, 441, 442, 443, 444.

Fraschini (Agnolo), II, 406.

Fregose (Aurelio), I, 238, 242, 423, 424, 571 ; II, 96, 213.

Fugger, I, 142, 148.

Gabre (Dominique du), évêque de Lodève, I, 87, 121, 144, 145, 146, 172, 177, 293, 301, 303, 310, 324, 333, 334, 344, 345, 348, 349, 352, 353, 354, 355, 356, 357, 374, 376, 426, 430, 439, 487, 510 ; II, 5, 58, 59, 71, 72, 85, 86, 91, 97, 119, 123, 146, 163, 202, 210, 211.

Gabre (Hercule du), I, 121, 122.

Gabrieli (Scipione), ambassadeur siennois, I, dépêches citées *passim*.

Gadagni (Tomaso), I, 103, 143, 144, 146 ; II, 12, 57, 110.

Gaiazzo (comte de), I, 423, 424 ; II, 408.

Gallars (Nicolas de), II, 255.

Gambara (Giambattista de), I, 66.

Gardiner (Etienne), I, 526.

Garganello, I, 131 ; II, 62.

Gat (Albert), I, 536.

Gazino, évêque d'Aoste, I, 484, 485.

Gherardino (Francesco), agent des Farnèse, I, dépêches citées *passim*.

Ghirlandajo, I, 134.

Giampietro, I, 92.

Gié (François de Rohan, sr de), I, 14, 40, 184, 190, 208, 209.

Giglio (del), II, 369.

Gionti (A.), I, 397.

Giorgi (Ognibene), II, 162.

Giusti, poète, I, 32.

Giusti (Bernardo), I, dépêches citées *passim*.

Giusti (Pasino de), agent des Farnèse, I, dépêches citées *passim*.

Giustiniani (Francesco), ambassadeur de Venise à la cour de France, dépêches citées *passim*.

Givry (Claude de), cardinal, I, 219 ; II, 5.

Givry (René d'Angiure, sr de), II, 400.

Godard (François), Sr de La Fontaine, I, 287.

Gomez de Silva (Ruy), II, 267, 268, 270, 271, 298, 299, 336, 341, 388.

Gondi (Alfonso), II, 49.

Gondi (Antonio), I, 167.
Gondi (Domenico), I, 167, 168.
Gondi (Gian Battista), I, 167, 414.
Gonzague (Ercole), cardinal, I, 61, 281 ; II, 134.
Gonzague (Ferrante), I, 6, 54, 57, 66, 138, 155, 186, 193, 195, 214, 215, 250, 255, 273, 278, 281, 289, 295, 296, 387, 472, 474, 475, 478, 479, 483, 544 ; II, 77, 181, 202.
Gonzague (Donna Julia), I, 17.
Gonzague (Ludovico), I, 32 ; II, 346, 347, 380, 382, 383.
Gordes (Sr de), I, 535.
Goro da Fucecchio, capitaine, II, 12.
Gosellini (Giuliano), I, 531.
Gouttes (Jean des), I, 92.
Grandi (Giulio), ambassadeur du duc de Ferrare à Rome. Dépêches citées *passim*.
Granvelle, évêque d'Arras, I, 37, 466, 469, 512, 527 ; II, 46, 77, 86, 269, 270, 289, 299, 305, 307, 342, 356, 360.
Grassis (Achille de), I, 268, 272, 273.
Greco (Mylord), II, 218.
Grignan (comte de), I, 116.
Grôlier (Trésorier), I, 103.
Guaddi, cardinal, II, 158.
Gualterio (Sebastiano), nonce en France, I, 212, et dépêches citées *passim*.
Gualterotti (Cecchino), II, 49.
Gualtieri (capitaine), I, 151.
Guazzo (Stefano), I, 5.
Gubbio (capitaine Antonio da), I, 238.
Guérin, avocat général, I, 497.
Guerrero (Vincenzo) II, 380, 436.
Guevara (Juan de), II, 425, 427, 428, 429.
Guise (Charles de), cardinal de Lorraine, I, 23, 28 39 42, 43, 44, 45-49, 50-57, 63, 67, 76, 77, 79, 80, 82, 83, 84, 85, 87, 94, 98, 99, 106, 118, 127, 166, 167, 184, 185, 187, 189, 190, 191, 192, 193, 194, 195, 201, 205, 206, 209, 210, 211, 217, 218, 219, 225, 226, 232, 237, 238, 258, 259, 260, 261, 262, 276, 280, 286, 343, 385, 389, 408, 509, 513, 523, 524, 525 ; II, 1 — 43, 45, 46, 47, 48, 49, 56, 57, 58, 59, 66, 71, 72, 80, 100, 103, 105, 110, 111, 112, 115, 116, 117, 125, 146, 147, 148, 153, 173, 174, 175, 176, 177, 181, 182, 187, 191, 203, 208, 217, 220, 223, 224, 232, 235, 240, 243, 244, 245, 247, 250, 255, 256, 258, 259, 261, 264, 265, 266, 268, 269, 270, 271, 272, 276, 279, 281, 287, 293, 298, 299, 300, 310, 314, 316, 317, 320, 322, 323, 324, 325, 327, 330, 333, 335, 338, 340, 341, 342, 344, 347, 351, 352, 353, 357, 360, 362, 366, 367, 368, 369, 376, 380, 382, 383, 390, 416, 438, 445.
Guise (Claude, duc de), I, 57, 70, 80, 81.
Guise (Claude de), marquis du Maine, puis duc d'Aumale, I, 44, 47, 82, 86, 189 ; II, 108, 117, 118, 143, 159, 160, 161, 184, 185, 191, 220, 247, 351.
Guise (François, duc de), I, 8, 23, 28, 44, 45, 48, 50-57, 59-77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 86, 87, 89, 94, 95, 123, 166, 167, 182, 189, 190, 193, 197, 206, 217, 237, 258, 342, 343, 344, 350, 354, 372, 384, 389, 391, 394, 471, 472, 496, 501, 522 ; II, 2, 3, 4, 18, 23, 31, 35, 36, 39, 40, 42, 45, 58, 60, 61, 71, 73, 97, 100 108-187, 191, 192, 193, 200, 201, 209, 216, 218, 219, 220, 224, 244, 259, 281, 285, 290, 298, 300, 302, 310, 314, 315, 323, 325, 327, 328, 330, 333, 351, 376, 379, 380, 381, 382, 383, 405, 417, 418, 419, 420, 421, 438.
Guise (François, chevalier de), grand-prieur, I, 56, 389 ; II, 191.
Guise (Louis, cardinal de), I, 56, 69, 116, 164, 166, 294, 384 ; II, 4, 5, 7, 36, 100, 181, 191, 217, 220, 351.
Guise (René de), marquis d'Elbeuf, puis marquis du Maine, I, 80, 262, 389 ; II, 108, 191.
Gusmano (frate), I, 88.

Hangest (M. de), I, 70.
Hangest (Jean de), évêque de Noyon, I, 126, 199, 223.
Hector (Barthélemy), I, 546.
Hector de Sachi, dit Hector de Mantoue, I, 32.
Henri de Bourbon-Navarre (Henri IV), II, 258, 440.
Henri VIII, roi d'Angleterre, I, 5.
Hotman (F.), II, 70, 238, 249, 265, 309, 364.
Howard (Lord), I, 29.
Humières (Sr d'), I, 77, 91.
Hurault (Robert), Sr de Belesbet, II, 338.

Ibermont (Sr d'), I, 483.
Ivrea (cardinal d'), I, 110.

Jarnac (Sr de), I, 55.
Jarnac (Mlle de), I, 22.
Joachino, capitaine, I, 347.
Jules II, I, 220 ; II, 146.
Jules III, I, 55, 80, 111, 117, 118, 119, 127, 152, 156, 169, 219, 220-292, 294, 295, 296, 297, 298, 299, 302, 310, 311, 312, 317, 319, 328, 329, 330, 361, 362, 363, 364, 365, 368, 369, 370, 371, 372, 373, 375, 378, 379, 387, 393, 398, 415, 416, 419, 423, 434, 435, 442, 444, 449, 465, 473, 474, 487-528, 551, 552, 561, 572 ; II, 2, 10, 20, 27, 28, 63, 90, 159, 198, 241, 247.

La Chapelle des Ursins (Sr de), I, 12 ; II, 166, 168, 174.
La Devèze (Sr de), II, 161.
La Ferrière (Mlle de), II, 254.

La Fontaine, commandeur de Chanteraine, II, 33.
La Garde (Polin, baron de), I, 116, 385 ; II, 37, 73, 96, 162, 182, 183, 184, 220.
La Guiche (Claude de), évêque de Mirepoix, I, 101, 121, 198, 199, 284, 285, 295, 338, 339, 345, 359, 360.
Lainez (P.), II, 238, 370, 389.
Lalaing (Charles de), I, 526 ; II, 41, 43.
La Marck (Robert de), I, 57, 100, 126, 223, 224, 473, 474.
Lambin (Denys), I, 139, 140, 293.
Lando (Agostino), I, 186.
Landucci (Andrea), I, 381 ; II, 403, 417, 418.
Lanfredini (Giovanni), I, 101, 102.
Lanssac (Louis de Saint-Gelais, sr de), I, 40, 121, 128, 294, 295, 310, 323, 324, 338, 340, 357, 358, 360, 361, 365, 366, 369, 370, 371, 373, 378, 379, 380, 381, 382, 383, 385, 397, 398, 405, 407, 408, 417, 421, 423, 426, 427, 428, 430, 434, 550, 552, 553, 562, 570, 571 ; II, 7, 8, 23, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 37, 40, 79, 96, 97, 98, 104, 106, 113, 117, 119, 127, 136, 171.
Larive (Paul de), I, 545.
Lasso (Diego), I, 215.
Lautrec (Sr de), I, 171 ; II, 144.
Lavigne, abbé d'Amvilliers, I, 302.
Lavizzoli (Gian Tomaso), I, 74.
Lavizzoli (Pietro), I, 74.
Lefèvre (Nicolas), I, 145, 146.
Lenoncourt (Robert de), cardinal, I, 54, 98, 106, 125, 126, 127, 219, 398, 509 ; II, 5.
Lenti (Lorenzo), II, 194, 195, 248, 256, 332, 353, 370, 379, 380, 381, 390.
Léon X, I, 5, 97, 151, 275.
Leone (Gian-Francesco), I, 240 ; II, 18, 33.
Leonetto (comte), I, 347.
Leriche (Marguerite), dame de La Caille, II, 389.
Lers (Mlle de), I, 124.
Levis (Marguerite de), I, 123, 124.
Leyni (Andrea Provana di)), I, 484, 538.
Leyva (Antonio de), I, 6, 249.
L'Hospital (Michel de), I, 72, 199 ; II, 338, 375.
Ligorio (Pirro), I, 100.
Linale (Bastiano di), I, 395.
Lipomano (A.), II, 236, 237.
Lippi (Pietro), I, 309, 330.
Lisle (colonel de), I, 477.
Litolfi (Annibale), I, 295, 319, 388, 477 ; II, 134.
Loiseleur, II, 281.
Lolgi (Guido), II, 83, 113, 224.
Longueville (duc de), II, 328.
Lonquimmel (Mlle de), II, 254.
Lorraine, v. Guise.
Lorraine (Antoine, duc de), I, 87.
Lorraine (Charles III, duc de), II, 217, 223, 251, 268, 269, 328, 329, 341, 351, 352, 379.
Lorraine (Jean de), cardinal, I, 46, 54, 80, 82, 88, 126, 218, 219, 224.
Lorraine (Marie de), reine d'Ecosse, I, 52, 53, 77, 78, 162.
Lottino, II, 24, 77.
Louis XII, roi de France, I, 11, 49, 60, 185.
Louis, duc d'Orléans, fils de Henri II, I, 74, 110, 210.
Loyola (Ignace de), I, 260, 261, 262, 280 ; II, 238, 247.
Lucantonio (capitaine), II, 86.
Lucrèce, I, 160.
Lugny (Sr de), maître d'hôtel de Renée de France, I, 63.
Lullin (Aimone di Ginevra, Sr de), I, 462, 466, 468, 472.
Lustrac (Sr de), I, 123.
Luther, II, 247.

Macar (Jehan), II, 222, 223, 234, 260, 261, 265, 266, 272, 273, 275, 276, 277, 278, 279, 281, 282, 283, 284, 285, 286, 379.
Machiavel, I, 160, 334, 563 ; II, 139.
Madruzzo (Christoforo), cardinal, II, 82, 86, 105.
Maffei, I, 185.
Maggi (Cesare), I, 57.
Magny (Olivier de), poète, I, 75.
Malaspina (Ricciarda), marquise de Massa-Carrara, I, 193.
Malavolti (Girolamo), I, 329.
Maligny (Sr de), II, 442.
Malopera (Claudio), II, 474, 475, 524, 525, 526 ; II, 376.
Mancini (Pietro Paolo), II, 200, 201, 218.
Manfredi, I, 221.
Mannelli (Luca), II, 283.
Manrique (Tomaso), II, 98, 105.
Manuce (Paul), I, 103.
Mapheo (cardinal), I, 369.
Marcel II (Marcello Cervini), I, 152, 202, 217, 228, 369, 371, 451, 526 ; II, 3, 4, 5, 6, 37, 76, 236.
Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme, I, 15, 183, 213, 214, 217, 231, 240, 282, 285, 299, 300, 301, 306, 308, 310, 437 ; II, 4, 76, 77, 80, 81, 86, 89, 133, 134, 349, 372.
Marguerite de Navarre, sœur de François Ier, I, 57, 104, 131, 243 ; I, 257.
Marguerite de France, duchesse de Berry, sœur de Henri II, I, 19, 22, 50, 57, 62, 74, 85, 182, 467, 468, 469, 470, 475, 477, 479, 484 ; II, 28, 134, 201, 208, 247, 264, 306, 307, 317, 322, 331, 332, 338, 345, 346, 372, 373, 374, 375, 376, 377, 379, 387, 388, 435-446.

Marguerite de Valois, fille de Henri II, II, 258.
Mariana (évêque de), I, 503.
Marie, reine de Hongrie, régente des Pays-Bas, I, 7, 483, 512.
Marie Stuart, I, 77, 84, 85 ; II, 32, 220, 221, 222, 223, 230, 258, 260, 261, 272, 328, 330, 339, 358, 359, 365.
Marie Tudor, reine d'Angleterre, I, 29 ; II, 263, 319, 339.
Marignan (Gian Giacomo Medichino, marquis de), I, 303, 424, 442, 451 ; II, 10, 395.
Marillac (Charles de), I, 37, 208, 239, 246, 466, 472, 507 ; II, 53, 127, 138, 140, 141, 149, 151, 155, 164, 167, 312, 313.
Mariscotti (Orlando), agent siennois, I, dépêches citées *passim*.
Marlot (Dom), I, 53.
Marseille (secrétaire), II, 152.
Martigues (comte de), II, 380.
Martineau, trésorier, II, 421.
Martini (Cesare), I, 326, 568.
Massaini (Carlo), agent siennois à Rome, dépêches citées *passim*.
Massaini (Celso), I, 324.
Massarelli, I, 126.
Masserano (Ferrero, marquis de), I, 547.
Massis (Mademoiselle de), I, 22.
Matthiolo (Mattheo Palmerini, dit II), I, 140.
Maugiron (M. de), I, 70 ; II, 443.
Maximilien, empereur, II, 185.
Maximilien de Valois (Charles IX), I, 179.
Mazzon (Roman), I, 102.
Medichino (cardinal), I, 98, 241 ; II, 12.
Médicis (Alexandre de), duc de Florence, I, 15, 334 ; II, 81.
Médicis (Bernardo de), I, 17.
Médicis (Catherine de), I, 4, 12-20, 21, 22, 25, 26, 32, 35, 65, 72, 73, 83, 85, 91, 94, 99, 119, 123, 133, 143, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 155, 156, 157, 160, 163, 164, 165, 166, 167, 170, 173, 182, 185, 187, 197, 238, 250, 279, 282, 283, 302, 312, 313, 335, 336, 376, 395, 414, 418, 422, 423, 428, 429, 431, 432, 434, 436, 447, 452, 466, 513, 522 ; II, 3, 8, 29, 33, 34, 35, 52, 53, 62, 70, 81, 101, 102, 161, 181, 247, 264, 283, 291, 310, 313, 328, 329, 330, 342, 346, 356, 375, 382, 387, 388, 424.
Médicis (Clarisse de), I, 148, 149.
Médicis (Cosme de), duc de Florence, I, 15, 17, 104, 108, 109, 111, 135, 139, 146, 147, 148, 152, 156, 157, 161, 165, 169, 193, 238, 248, 263, 311, 312, 318, 322, 323, 333, 334, 335-391, 392-456, 512, 517, 518, 519, 520, 521, 554, 555, 558, 562, 563, 566, 568, 569, 572 ; II, 2, 3, 4, 10, 12, 13, 14, 22, 28, 34, 40, 48, 77, 86, 87, 88, 98, 126, 134, 137, 138, 139, 140, 141, 152, 155, 159, 161, 167, 172, 173, 181, 183, 193, 200, 201, 204, 205, 206, 207, 208, 209, 211, 212, 213, 220, 308, 334, 335, 337, 349, 371, 395, 407, 411, 412, 418, 424, 425, 426, 427, 428, 429, 430.
Médicis (Francesco de), II, 140.
Médicis (Giuliano de), II, 49.
Médicis (Jean de), I, 388.
Médicis (Laudamina de), I, 149, 153 ; II, 219.
Médicis (Lorenzo de), I, 153.
Médicis (Lucrèce de), I, 341, 517 ; II, 204, 208, 209, 423.
Médicis (Piero de), I, 148, 149, 152.
Meilleraie (Sr de La), I, 103.
Melfi (Giovanni Caracciolo, prince de), I, 65, 66, 69, 155, 170, 171, 194, 533, 534, 537, 543.
Mendoça (Diego Hurtado de), I, 188, 210, 211, 215, 223, 224, 229, 246, 328, 338, 465, 551.
Meslier (Guillaume), I, 92.
Mesmes (Henri de), II, 143, 418, 420, 421, 422.
Meudon (Antoine de), cardinal, I, 109, 216, 225 ; II, 5.
Michaud (secrétaire), I, 468, 476.
Michel-Ange, I, 18, 101, 163.
Mignanelli (Fabio), évêque de Lucera, cardinal, I, 188, 222, 302, 328, 329, 330, 332, 494, 556, 557, 559, 561 ; II, 403.
Millet, secrétaire, II, 163.
Minucci (Andrea), I, 541.
Moccia (Bernardo), II, 160.
Mocenigo (Alvise), ambassadeur vénitien, I, dépêches citées *passim*.
Modena (Ercole da), I, 74.
Molembais (Sr de), II, 351.
Monestier (Sr de), II, 162.
Monluc (Blaise de), I, 38, 87, 426, 427, 428, 441, 448, 455, 535, 571 ; II, 96, 111, 115, 139, 155, 173, 176, 180, 204, 266, 271, 278, 282, 284, 287, 393, 400, 401, 412, 413, 417, 418, 419, 420, 421.
Monluc (Jean de), I, 62, 63, 65, 87, 182, 243, 244, 245, 246, 247, 251, 252, 258, 276, 408, 499, 500, 501 ; II, 119, 245, 274, 275, 421, 422.
Monrevel (comte de), II, 442.
Montafia (Sr de), II, 338.
Montaigne (Michel de), I, 572 ; II, 430.
Montalcino (Fra Giovanni da), I, 494, 500.
Montalvo, I, 149.
Montauto (Otto da), I, 338 ; II, 49.
Monte (Balduino del), I, 221, 380, 415, 503, 517
Monte (Fabiano del), II, 378, 379, 517,
Monte (Giambattista del), I, 240, 263, 281.
Monte (Innocente del), cardinal, I, 221, et dépêches citées *passim*.
Monte (Jacopa del), I, 234.

Monte (Vincenzo Ciocchi, dit del), père de Jules III, I, 220.
Monte (Vincenzo di), I, 347.
Monteacuto (Federigo de), II, 420.
Monteacuto (Francesco), II, 429.
Montemerlo, agent des Fanèse, I, dépêches citées *passim*.
Monterchi (Francesco) II, 41.
Montesa (F.), I, 211.
Montfaucon (Mlle de), I, 123.
Montfort (Sr de), II, 444, 445, 446.
Montgomery (Gabriel de), II, 380, 384.
Montio (Stefano), II, 135, 142.
Montmorency (Anne de), *passim*.
Montmorency (François de), I, 17, 282; II, 105, 106, 157, 327.
Montmorency-Damville (Henri de), II, 311, 315, 326, 327, 330, 352.
Montpesat (Sr de), II, 328.
Morati (Olimpia), I, 61.
Moreau (Sébastien), I, 27.
Moreno (Bartolomeo), I, 424.
Moretta (Albertino de), II, 338.
Moretto Calabrese (capitaine), II, 415.
Moretto de massa (capitaine), I, 161.
Morone (cardinal), I, 228, 503; II, 239.
Mortiér (André Guillart, sr du), I, 182, 184; II, 232.
Morvillier (Jean de), I, 40, 41, 67, 151, 355; II, 29, 32, 37, 38, 178, 299, 320, 351.
Mosti (Tomaso), I, 102.
Mothe-Gondrin (Sr de La), I, 535; II, 443.
Motula (cardinal), dit de Pise, II, 63.
Moulin (Charles du), I, 291.
Muret (Marc-Antoine), I, 103.
Musart, notaire, I, 8.
Muziano (Girolamo), I, 99.
Muzio (Girolamo), II, 238, 239.
Muzzarelli (Hieronimo), I, 512, 515, 517, 524.
Myron (sr), II, 202.

Nasi (Baccio), I, 124.
Nasi (Francesco), I, 144.
Navagero (Andrea), I, 142.
Navagero (Bernardo), ambassadeur vénitien, I, *passim*.
Navaille (M. de), II, 167, 177, 183.
Nemours (Jacques de Savoie, duc de), I, 77, 126, 223, 224, 471, 473, 474, 478; II, 108, 118, 142, 143, 147, 177, 185, 259, 306, 322, 323, 328, 351, 379.
Nemours (Philippe de Savoie-), I, 461, 473.
Nepi (cavaliere da), I, 347.
Nevers (duc de), II, 166, 232, 264, 300, 328.
Niccolini (Agnolo), II, 401, 426, 427, 428, 429.
Niquet (Jean) dit Nichetto, I, 101, 374, 381, 402, 408, 433, 444, 445; II, 128, 131, 168.
Noailles (François de), I, 30; II, 51, 80, 202, 211.
Nobili (Andrea de), II, 141, 374, 425.
Nobili (Vico de), I, 149, 439; II, 12.
Novelli (Francesco), II, 34, 35.
Nuncio della Mirandola, I, 437.
Nuti (Ambrogio), I, 333, 340, 347, 448.
Olivier (François), chancelier, I, 57, 182, 208.

Olivo (Camillo), II, 6.
Oppède (Jean Maynier, sr de), I, 116, 495, 496, 497, 498; II, 33, 186.
Orange (Guillaume, prince d'), II, 289, 352, 377, 378.
Orio (Ippolito), II, 250, 253, 357, 372, 373, 434, 437.
Orsa (G. D. del), II, 290, 309.
Orsini (Camillo), I, 98, 214, 215, 216, 217, 298, 332, 417; II, 96.
Orsini (Flaminio) de Stabbia, I, 160, 396, 397, 451; II, 48, 49, 178, 194.
Orsini (Francesco), I, 347.
Orsini (Fulvio), I, 67, 205, 334, 340; II, 117.
Orsini (Hieronima ou Girolama), voy. Farnèse.
Orsini (Giordano), II, 240, 332, 395.
Orsini (Giulio), II, 118, 119.
Orsini (Malherba), I, 347.
Orsini (Niccolò), comte de Pitigliano, I, 223, 372; II, 44.
Orsini (Paolo), I, 293, 424.
Orsini (Paolo Giordano), I, 98, 151, 336, 397; II, 64, 96, 150, 154, 212, 286.
Orti (Paolo Andrea de), de Vérone, I, 61.
Osasco (Ottavio di), II, 377, 439.
Osmont (Sr de), II, 160.
Ossat (D'), I, 103.
Ottaviani (Ottaviano), II, 422.

Pacheco (Pedro de Siguenza, cardinal), II, 105, 359.
Pagano (Ippolito), I, 232; II, 204.
Pagni (Lorenzo), agent florentin, I, dépêches citées *passim*.
Paleotti, II, 85, 87.
Pallavicini (Camillo), I, 186.
Palmieri (Giovanni), I, 328.
Palmieri (Marcello), II, 428.
Pancalieri (comte de), II, 377.
Pandolfini, agent florentin, I, dépêches citées *passim*.
Panigarola (Niccolò) de Gênes, I, 133.
Pannilini (Marcantonio), agent siennois, II, dépêches citées *passim*.
Paré (Ambroise), II, 380, 382.
Pasotto (Francesco), II, 184.
Paul III Farnèse, I, 4, 8, 14, 16, 17, 22, 54, 67, 80, 83, 91, 105, 106, 108, 117, 122, 123, 124, 125, 127, 164, 181-219, 220, 222, 223, 244, 496, 497, 503; II, 247.
Paul IV Carafa, I, 92, 99, 112, 118, 217, 451, 455, 500, 526; II, 1-199, 210, 236.

237, 238, 239, 240, 241, 242, 243, 244, 247, 257, 333, 348, 357, 358, 359, 367, 368, 369, 376, 385, 416.
Pazzi (Cecco dei), I, 149.
Pecci (Pierantonio), I, 326; II, 409.
Peletier (Jacques) du Mans, I, 9, 12, 13.
Pellegrino (Don), I, 309.
Pellevé (Nicolas de), évêque d'Amiens, I, 49; II, 32.
Pénélope, courtisane, I, 131.
Pero (Pero Gelido, dit Il). I, 102, 328, 331, et dépêches citées *passim*.
Pérouse (cardinal de), I, 369, 371; II, 241.
Peruzzi (Baldassare), II, 398.
Pesaro (Bartolomeo da), I, 347; II, 139, 417.
Pescara (marquis de), II, 116, 118, 431.
Pétrarque, I, 2.
Petri (Pietro), II, 48.
Petrucci (Pandolfo), I, 569.
Philibert II (duc de Savoie), I, 461.
Philippe II, roi d'Espagne, I, 58, 190, 233, 355, 459, 467, 483, 527, 549; II, 54, 65, 69, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 96, 100, 106, 112, 114, 122, 123, 130, 133, 145, 146, 158, 159, 171, 175, 177, 178, 179, 180, 205, 206, 211, 215, 216, 217, 221, 222, 230, 239, 250, 253, 266, 267, 268, 269, 270, 271, 289, 293, 298, 299, 300, 303, 304, 305, 307, 308, 309, 311, 313, 316, 318, 320, 333, 334, 335, 336, 337, 339, 340, 341, 342, 344, 348, 349, 350, 351, 352, 353, 355, 356, 357, 359, 362, 370, 372, 374, 375, 376, 377, 381, 382, 386, 388, 412, 415, 418, 425, 427, 429, 434, 445.
Philippe II, duc de Savoie, I, 461.
Pia (Bernardino), II, 2, 183, 184.
Piccolomini delle Papesse (Eneas), I, 325, 326, 328, 371, 373, 404, 413, 419, 420, 431, 513.
Piccolomini (Giambattista), I, 372.
Piccolomini (Narcantonio), I, 369.
Piccolomini (Salustio), II, 408.
Pico de La Mirandole (Fulvia), I, 72, 73.
Pico de La Mirandole (Galeotto, comte), I, 72, 194, 206, 249, 250.
Pico (Gianfrancesco), comte de La Mirandole, I, 249.
Pico de La Mirandole (Ludovico, comte), I, 250, 296, 306, 318, 320, 384, 423, 571; II, 42, 72, 142, 213.
Pico de La Mirandole (Silvia), I, 72, 73, 250, 296.
Pie IV, I, 221; II, 442.
Pie V, II, 247.
Piennes (Mlle de), I, 302; II, 102, 157, 172.
Pienza (L'évêque de), ambassadeur siennois à Rome, dépêches citées *passim*.
Pierrevive (Marie-Catherine de), dame du Perron, épouse d'Antonio Gondi, I, 167.
Pietra (Clemente), II, 139.
Piovene (Scipione), I, 102, 444; II, 29, 124, 147, 181, 182, 183, 184, 201, 202, 217, 384.
Pisani (cardinal), I, 98.
Pise (Jérome de), capitaine, I, 123, 168, 292, 318, 346, 365.
Pistoia (Ippolito), I, 74.
Placidi (Giovanni), I, 322, 332, 333, 334, 341, 562.
Plainpied (L'abbé de), I, 313.
Plancy (Nicolas de), I, 539.
Plaute, I, 110, 245.
Plovier (Pierre), I, 539.
Poitiers (Diane de), I, 18, 19, 23, 25, 26, 45, 57, 72, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 95, 108, 123, 189, 224, 279, 283; II, 6, 18, 23, 24, 31, 52, 70, 103, 108, 117, 147, 177, 220, 223, 224, 247, 248, 287, 310, 311, 312, 313, 322, 326, 328, 330, 331, 343, 351, 356, 364, 371, 382.
Pola (L'évêque de), agent de Farnèse, I, dépêches citées *passim*.
Pole (Reginald), cardinal, I, 218, 418, 491, 503, 512, 513, 514, 523, 524, 525, 526; II, 2, 239.
Pompeo da Castello, I, 347.
Portugal (Béatrice de), duchesse de Savoie, I, 462, 480.
Pozzi (Agnolo), II, 33.
Poyet (Président), I, 460, 461, 495.
Pozzo (Cassiano dal), II, 439.
Preta (Il.), I, 417.
Prevost de Thérouane, I, 140.
Primatice (Le), peintre, I, 73.
Pucci (cardinal), I, 420.
Pucci (Pandolfo), I, 420; II, 49.
Puteo (cardinal), II, 6.

Rabelais (François), I, 17, 106, 108, 110, 131, 148, 183, 239; II, 20, 197.
Racconigi (Filippo di), I, 547; II, 338.
Rambouillet (Sr de), II, 57, 58, 59, 68, 69.
Rangone (Pallavicino), II, 78.
Raviglio (Giulio), agent ferrarais, II, dépêches citées *passim*.
Rebuffi (Francesco), I, 463, 481.
Regis (Claude), Sr de Sainte-Colombe, II, 257.
Renard (Simon), I, 526; II, 41, 44, 56, 71, 83, 86, 88, 97, 100, 102, 136, 178, 229, 329, 415, 432.
Renée de France, duchesse de Ferrare, I, 60, 61, 62, 63, 69, 74, 76, 119; II, 103, 142, 209.
Rhingrave (Le), II, 331, 332.
Ricasoli (Giambattista), évêque de Cortone, agent florentin, I, dépêches citées *passim*.
Ricasoli (Leone), I, dépêches citées *passim*.

Richard, secrétaire et agent du duc de Savoie, I, dépêches citées *passim*.
Ridolfi (Niccolò), cardinal, I, 48, 90, 91, 151.
Robertet (Florimond), I, 113; II, 32, 38, 48, 181, 186, 217, 439.
Rochefoucauld (comte de La), I, 73; II, 328.
Roche-Pozay (Sr de La), II, 112, 168.
Rohan (Françoise de), II, 259, 272.
Roie (Eléonore de), I, 78.
Ronsard, poète, I, 32, 150, 176; II, 112.
Rosat (Jean de), I, 545.
Rossetto, évêque de Comacchio, I, 63, 95, 102, 127, 189, 267, 273, 288, 384, 444; II, 16, 50, 76.
Rossi (famille de), I, 93.
Rossi (Camillo), I, 289.
Rovere (Francesco-Maria della), duc d'Urbin, I, 13.
Rovere (Girolamo della), v. Vineu.
Rovere (Guidobaldo II della), duc d'Urbin, I, 13, 14, 240, 248, 334; II, 41, 78, 79, 80, 102, 144, 157, 160, 161, 173, 212.
Rucellai (Annibale), II, 27, 28, 29, 30, 91, 95.
Rugieri (Bonifazio, ambassadeur du duc de Ferrare à Rome, dépêches citées *passim*.
Rustan Pacha, I, 321.
Ruzé, théologien, II, 285.

Sacchetti (Isabella), I, 148.
Saint-André (Jacques d'Albon, Sr de), I, 23, 24, 27, 36, 42, 57, 73, 85, 91, 114, 123, 307, 432; II, 28, 64, 70, 117, 266, 268, 289, 297, 299, 310, 311, 320, 328, 330, 340, 343, 350, 351, 364, 445.
Saint-André (président de), II, 232.
Saint-Blancard (Mlle de), I, 22.
Saint-Gelais (Mellin de), I, 2, 3, 4.
Saint-Georges (Hieronimo Capodiferro, cardinal de) I, 14, 37, 94, 98, 105, 182, 183, 185, 187, 199, 352, 362, 443, 465, 470, 504, 508, 509, 510, 511, 512.
Saint-Jacques (Juan Alvarez de Toledo, cardinal de), I, 500; II, 97, 105, 239.
Saint-Julien (Sr de), I, 536, 546.
Saint-Laurens (Sr de), I, 268; II, 3, 43.
Saint-Luc (Sr de), I, 432; II, 168.
Saint-Martin (Sr de), II, 222.
Saint-Mauris (Jean de), ambassadeur de Charles-Quint, I, dépêches citées *passim*.
Saint-Sulpice (Jean Ebrard, Sr de), II, 312, 315, 316, 428.
Saint-Vidal (Sr de), II, 162.
Sala (Bartolomeo) I, 239, 248, 335.
Sala (Jacopo Maria), I, 49; II, 18, 32, 33, 196, 251.
Salerne (Fernando de San Severino, prince de), I, 40, 172, 173, 318, 319, 320, 358, 385, 390, 399, 506, 507; II, 5, 7, 33, 118, 185, 288.
Saluces (Gabriel Monsieur, marquis de), I, 155.
Salvi, I, 374.
Salviati (Alessandro), II, 12.
Salviati (Bernardo), évêque de Saint-Papoul, II, 8, 32, 154, 171.
Salviati (cardinal), I, 43, 54, 62, 93, 98, 130, 154, 218, 225, 247, 335, 341, 384; II, 26.
Salviati (Maria), I, 148.
Sancerre (comte de), II, 217, 380.
San-Clemente (cardinal de), I, 395, 401, 402, 403, 405, 406.
Sande (Don Alvaro de), II, 201.
Sandrin, maître de chapelle du cardinal de Ferrare, I, 48.
Sanguine (Ferrante), II, 105.
Sansac (Sr de), I, 287.
San-Secondo (comte de), I, 61.
Sanseverino (Gian-Francesco), II, 280.
Santa-Croce (Prospero di), nonce en France, I, 295, 515, et dépêches citées *passim*.
Santa-Fiora (cardinal de), I, 98, 110, 298, 369; II, 24, 69, 77, 105, 106, 153.
Santa-Fiora (Mario di), I, 347; II, 409, 411, 412.
Saraceni (Adriano), agent siennois à Rome, I, dépêches citées *passim*.
Saraceni (Christofara), mère de Jules III, I, 220, 328.
Saraceno (cardinal), II, 11, 241.
Sartoris (Nicolas), I, 546.
Sauli (archevêque), I, 331, 352, 449.
Savelli (Luccio), I, 347.
Savoie (Louise de), I, 460, 461.
Savoie (Madeleine de), I, 474.
Savoie (Philiberte de), I, 461.
Savoie (René de), I, 474.
Savorgnano (Germano), I, 544.
Saxe (duc de), II, 253, 289.
Saxe (Maurice de), I, 231, 507.
Schiavone (Andrea), I, 221.
Scève (Maurice), I, 92.
Schizo, II, 86.
Scifanoia (Alessandro), I, 110.
Scipione, I, 221.
Segizzo (Giovan Battista), I, 21.
Selve (Odet de), I, 188, 318, 319, 320, 322, 417, 428, 430, 432, 433, 437, 444, 445, 455; II, 23, 103, 106, 117, 128, 144, 149, 154, 155, 164, 166, 167, 185, 197, 205.
Serbeloni (G.), II, 428.
Serdini (Dino), II, 389.
Serlio (Sebastiano), I, 92.
Sermonetta (Camillo Caëtani di), I, 320.
Sermonetta (Nicola Caëtani, cardinal de), I, 98, 110, 126, 127, 369, 417, 443; II, 26.
Serres (Sr de), I, 303; II, 88, 131, 161.
Serristori (Averardo), ambassadeur du duc de Florence à Rome, dépêches citées *passim*.

Sezza (Pietro da), II, 44.
Sfondrato, II, 128, 130.
Sfondrato (cardinal), I, 224.
Sforza (Carlo), I, 24.
Sforza (Catherine), I. 148.
Sforza Cervara, I, 312, 432.
Sidonio (Marcantonio), II, 372, 377.
Silvano (Lorenzo), II, 436.
Sinan Pacha, I, 265.
Sinapio (Gio), I. 61.
Sipierre (Sr de), I, 252. 281.
Siripando (Girolamo), II, 237.
Solier (Du), II, 237.
Soliman, I, 320, 506, 526.
Somma (Giambernardo di San Severino, duc de), I, 170, 171, 172, 188. 324, 329, 347, 384, 441, 553 ; II. 14, 47, 52, 53, 61, 156, 157, 413, 414.
Soranzo (Giacomo), ambassadeur vénitien, dépêches citées *passim*.
Soubise (Jehan Larchevêque, baron de), I, 312 ; II, 41, 79, 84, 400, 402, 410, 411, 412, 413, 414, 415, 416, 419.
Souvigny (Nicole de), I, 23.
Spannocchi (Girolamo), II, 413.
Spifame (Jacques), II, 361, 370.
Spinelli (Niccolò), II, 429.
Spinola (Bartolomeo), I, 416.
Spinola (Paolo), I, 194.
Stanchino (Giovanni), I, 169, 419.
Stiavone (Pacifico), II, 242.
Stroppiana (Tomaso Langosco, comte de), I, 463, 464, 466, 467, 468, 469. 485, 548 ; II, 305, 315, 318, 321, 322, 374, 377.
Strozzi (Alessandro), I, 333.
Strozzi (Alphonsina), fille de Roberto, I, 163, 164.
Strozzi (Carlino), I, 397.
Strozzi (Clarisse), fille de Piero, I, 150 ; II, 219.
Strozzi (Ercole), ambassadeur mantouan, I, dépêches citées *passim*.
Strozzi (Filippo), I, 148, 162.
Strozzi (Filippo), fils de Piero, I, 162, 165 ; II, 219.
Strozzi (Leone), I, 78, 149, 161, 162, 166. 281, 282, 399, 400, 414, 415, 420, 422.
Strozzi (Lorenzo), I, 91, 149, 163, 164, 396, 397 ; II, 8. 154, 176, 178.
Strozzi (Piero), I, 61, 78, 93, 102, 122, 149-161, 162, 164, 165, 166. 167, 188, 238, 242, 243, 249, 281, 282, 290, 310, 336, 442. 343, 346, 351, 352, 353, 354, 356, 357, 358, 359, 372. 391, 392-424, 425, 426, 429, 430, 431, 432, 433, 434, 435, 436, 438, 439, 440, 441, 442, 443, 445, 446, 447, 448, 449, 450, 451, 452, 453, 454, 571, 572; II, 10, 12, 13, 14, 33, 34, 35, 36, 39, 45, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 62, 64, 67, 70, 73. 74, 76, 96, 101, 105, 115, 122, 139, 144, 145, 149, 151, 154, 155, 156, 161, 162, 167, 168, 175, 177, 183, 184, 185, 186, 193, 209, 218, 219, 276, 336, 393, 395, 399, 410, 411, 412, 414, 418, 424.
Strozzi (Roberto), I, 69, 149, 151, 162, 163, 164, 168, 223, 242, 249, 339, 352, 397, 398, 399, 414, 423, 427, 428; II, 12, 34, 62, 131, 142.
Strozzi (Uberto), I, 215.
Sueur (Sr), I, 427.
Sulmona (Caëtani, prince de), I, 319.
Suriano (Michele), ambassadeur vénitien, Dépêches et relation citées *passim*.
Suze (comte de), II, 186.

Taddei (Vincenzo), I, 149, 347, 416.
Tagliacarne (Benedetto), I, 3.
Tassis (Giovanni Antonio), II, 65, 428.
Tasso (Bernardo), I, 172.
Tassoni (Ercole), I, 374 ; II, 131.
Tavanes (Gaspard de Saulx), II, 161.
Tende (Cte de Savoie-), I, 116, 282.
Tende (Honorat de Savoie-), I, 150, 282; II, 37, 219.
Térence, I, 61.
Termes (Paule de Labarthe, sr de), I, 86, 155, 174, 232, 233, 236, 237, 239, 240, 241, 244, 245, 246, 247, 255, 256, 281, 286, 287, 306, 318, 320, 321, 322, 324, 329, 330, 333, 346, 353, 363, 364, 365, 385, 386, 387, 388, 390, 393, 400, 402, 553, 554, 555, 556, 557, 558, 559, 560, 561, 562, 564, 566, 567, 569, 570 ; II, 10. 118, 182, 186, 217.
Termes (Madame de), I, 247.
Terro (Curtio del), I, 74.
Testu (Sr de), I, 287.
Thiene (comte de), I, 423.
Tiberti (comte Lorenzo, I, 151, 160.
Tiburtio Burtio (chevalier), agent du cardinal Farnèse, ancien précepteur de Horace Farnèse, dépêches citées *passim*.
Tiepolo (Paolo), ambassadeur vénitien, II, dépêches citées *passim*.
Tillet (Jean du), I, 259, 269.
Titien, peintre, I, 214, 220.
Titio (Camillo), agent florentin, I, dépêches citées *passim*.
Toledo (Francesco de) I, 362, 364, 371, 449 ; II. 77.
Toledo (Garçia de), I, 347, 364, 370, 395.
Toledo (Pedro de). 224, 347.
Tolomei (Alfonso), II, 429.
Tolomei (Antonio), I, 435.
Tolomei (Claudio, évêque), I, 4, 6, 11, 20, 21, 130, 140, 144, 324, 325, 326, 327, 332, 340. 342, 343, 366, 376, 377, 384, 392. 393, 394, 396, 406. 418, 419, 420, 455, 511, 551 ; II, 33, 37.
Tornabuoni, évêque de Terracine, II, 87, 117, 267.
Torre (Michele della), nonce, I, dépêches citées *passim*.

Tosinghi (Niccolò), II, 49.
Tosinghi (Pietro Paolo), II, 49.
Tournon (François de), cardinal, I, 55, 115-121, 129, 139, 146, 218, 219, 225, 228, 233, 236, 237, 241, 244, 245, 246, 247, 252, 264, 268, 272, 273, 276, 283, 284, 285, 286, 287, 288, 289, 290, 291, 292, 293, 294, 295, 298, 318, 320, 321, 322, 323, 325, 326, 337, 339, 376, 377, 381, 382, 422, 423, 496, 497, 516 : II, 2, 5, 17, 18, 19, 20, 29, 33, 34, 37, 38, 40, 45, 48, 50, 51, 52, 61, 66, 67, 68, 69, 72, 80, 83, 84, 87, 105, 119, 138, 140, 144, 154, 160, 164, 167, 168, 173, 195, 196, 198, 203, 239, 243, 333, 365, 366, 367, 397, 402, 410, 411, 412, 414, 416.
Trani (Cupi, cardinal de), I, 128, 217, 218, 225, 296 ; II, 13, 241.
Trevico (marquis de), II, 163.
Trinità (Costa della), I, 467, 468, 472.
Trivulzio (Antonio), évêque de Toulon, cardinal, I, 226, 227, 239, 252, 256, 257, 266, 291 ; II, 195, 256, 267, 311, 312, 351, 353, 354, 356, 362, 374, 378, 401.
Trivulzio (cardinal), I, 90, 91, 106, 119, 184, 212.
Troyes (Martin de), I, 304.
Tullia d'Aragona, courtisane, I, 118, 131.
Turchetto da Brescia, I, 424.
Turin (Jehan de), I, 153, 174, 318, 346, 347.

Ughi (Fra Giuliano), I, 148.
Ugolino (cavaliere), I, 330, 517.
Urbin (cardinal d'), I, 369.
Urfé (Claude d'), I, 40, 86, 100, 117, 199, 200, 201, 209, 216, 217, 218, 223, 225, 226, 228, 232, 269; II, 237.

Vachon (François), I, 539.
Vajari (Cesare), II, 397.
Valerii (Marchio), agent des Farnèse, dépêches citées *passim*.
Valperga (G. Amedeo), I, 548.
Vanlay (Sr de), I, 61.
Vannozzi (Alessandro), II, 415.
Vannozzi (Giovanni), II, 40.
Varaille (Geoffroy), I, 546.
Vasari (Giorgio), peintre, I, 220.
Vassé (Sr de), I, 70, 535.
Vecchio (Tomaso del), I, 64, 79, 158, 159, 160, 243, 294, 342, 343, 406, 408, 423, 436, 452 ; II, 174, 175.
Vega (Don Giovanni de), I, 400.
Vega (Garci Lasso de La), II, 65.
Verallo (Girolamo), I, 43, 98, 183, 276, 277, 278, 279, 280, 283, 285, 286, 288, 443, 466.
Vergerio, nonce, I, 13.
Verrocchio, I, 134.
Vertus (Mlle de), I, 22.
Vésale (André), II, 382, 384, 385.
Vespasiano, II, 218.
Vialart, II, 158.
Victoire de Valois, fille de Henri II, II, 70.
Vieilleville (François de Scépeaux, Sr de), II, 328.
Vieri (Giulio), médecin et humaniste siennois, I, 119, 322, 325, 326, 327, 334 ; II, 405, 416, 422.
Viglius van Zwichem, II, 299.
Vignuola, I, 347.
Villa (Francesco), I, 213.
Villamont (Sr de), I, 100.
Villandry (Claude Le Breton, Sr de), I, 428, 432, 433, 434, 437, 522 ; II, 36.
Villars (Sr de), I, 288 ; II, 202, 316, 318.
Vimercato, I, 370.
Vineu (Girolamo della Rovere, Sr de), II, 99, 154, 378, 439, 442, 443, 444.
Vinta (Fr.), agent florentin à Milan. Dépêches citées *passim*.
Visco (cardinal), I, 98, 110.
Visco (comte de), I, 402.
Visconte (Alessandro), II, 126.
Vitelli (Chiapino), I, 388 ; II, 334, 335, 426, 428, 429.
Vitelli (Paolo), I, 309 ; II, 88, 128, 132, 138.
Vivaldino (Ottaviano), agent mantouan II, dépêches citées *passim*.

Zerbinato (Alessandro), I, 102.
Zeti (Giannino), capitaine florentin, I, 438, 439.
Zondadari (Scipio), II, 395.
Zoppo (Il), maître des postes du Roi, I, 140, 324, 331 ; II, 68.

TABLE DES MATIÈRES

LIVRE PREMIER

LES DEUX POLITIQUES

CHAPITRE PREMIER

L'AVÈNEMENT DE PAUL IV ET LA POLITIQUE ITALIENNE DU CARDINAL DE LORRAINE

Caractères de la période qui s'ouvre, 1. — Conclave de Marcel II, 2-3. — Conclave de Paul IV, 4-7. — Caractère du nouveau pape, 8. — Carlo Carafa : sa nature ; son avènement ; ses rapports avec les *fuorusciti*, 9-14. — Disgrâce d'Hippolyte d'Este et de Jean du Bellay ; l'affaire du décanat, 15-20. — Tendances belliqueuses de Henri II pendant l'été de 1555, 21-23. — Jean d'Avanson, ambassadeur à Rome, 24. — Paul IV et l'incident des galères : rôle des agents français, 25-27. — Sentiments à la cour de France, 28-29. — Le cardinal de Lorraine envoyé en Italie, 30. — Projet de ligue signé par Paul IV et l'ambassadeur d'Avanson, 31. — Voyage du cardinal de Lorraine ; départ de Piero Strozzi pour l'Italie, 32-34. — Ligue signée à Ferrare, 35-37. — Le cardinal de Lorraine à Rome ; traité entre la France et le Saint-Siège, 38-40. — Retour du cardinal de Lorraine ; la trêve de Vaucelles, 41-43.

CHAPITRE II

LE CONFLIT. — LA LÉGATION DE CARAFA

La trêve et l'opinion publique ; attitude du cardinal de Lorraine, 44-46. — La Curie après le départ de Lorraine ; mission confiée au duc de Somma ; Piero Strozzi et Carlo Carafa, 47-49. — Stupeur de la Curie à la nouvelle de la trêve, 50-52. — Remords de Henri II, 53. — La politique de Montmorency, 54-56. — Le conflit ; difficultés avec le duc de Ferrare ; les Guises menacés de disgrâce, 57-60. — Départ de Carafa pour la France ; la responsabilité de Paul IV, 61-64. — Violences du pape contre les Espagnols ; opposition du cardinal de Tournon, 65-69. — Carlo Carafa à la cour de France ; échec de ses intrigues, 70-74.

CHAPITRE III

LA DÉFECTION DES FARNÈSE

Inclination des Farnèse vers l'Espagne ; motifs et craintes, 75-77. — Projet d'une entreprile d'Octave Farnèse pour délivrer Sienne, 77-79. — Dissentiments entre les Carafa et les Farnèse, 80. — La trêve de Vaucelles rapproche les Farnèse de la cour d'Espagne, 81-82. — Négociations d'Octave avec Philippe II, son hypocrisie ; traité de Gand, 82-87. — Emotion de Henri II, 88.

— Conduite secrète des Farnèse ; représailles du roi de France, 89-90. — Conséquences de cette défection, 91.

LIVRE II

L'EXPÉDITION DE FRANÇOIS DE GUISE EN ITALIE. — SAINT-QUENTIN

CHAPITRE PREMIER

L'OCCASION DE LA GUERRE

Invasion de la campagne romaine par le duc d'Albe, 95-96. — Attitude pacifique de Henri II et des agents français, 97-99. — Colère de Carafa : séance violente au Conseil royal : Henri II décide d'envoyer une armée en Italie, 100-104. — Carafa et le duc d'Albe, 105-107.

CHAPITRE II

LE DÉPART ET LES PREMIÈRES ÉTAPES DE L'EXPÉDITION DE GUISE

Départ du duc de Guise : incidents ; but de l'expédition, 108-116. — Arrivée de Guise à Lyon ; mission de Giulio Orsini ; résolution définitive du Roi, 117-120. — Plan et itinéraire de la campagne ; situation des alliés, 121-127. — Guise en Piémont : état de l'armée ; prise de Valenza ; passage dans la vallée du Pô ; le général repousse la tentation d'envahir la Lombardie ; marche à travers le duché de Parme ; inquiétudes des Farnèse ; revue du pont de l'Enza, 128-135. — Les conférences des alliés à Reggio ; le projet d'une entreprise sur la Toscane : manœuvre de Cosme de Médicis, 136-141. — Guise à Modène, à La Mirandole et à Ferrare ; son départ pour Rome, 142-144. — Inquiétudes du pape, 145-146 — Premiers résultats de la campagne ; déceptions à la cour de France, 147-148.

CHAPITRE III

LES AVENTURES DU DUC DE GUISE EN ITALIE

Guise à Rome ; ses disputes avec les Carafa ; les places de sûreté ; le but de l'expédition ; les moyens financiers et militaires ; la promotion de cardinaux du 15 mars 1557 et ses graves conséquences ; dissentiments et défiances, 149-159. — Misères de l'armée française laissée en Romagne et dans les Marches, sous le commandement du duc d'Aumale, 160. — Guise rejoint ses troupes à Lorette ; son plan de guerre ; mauvaise foi et avarice du duc de Ferrare ; siège de Civitella et tactique offensive de l'armée française ; le duc d'Albe se dérobe, 161-166. — Ordre du Roi d'abandonner l'entreprise sur le royaume de Naples et de reporter la guerre en Lombardie ou en Toscane ; mission de Strozzi à Rome et en France ; responsabilité de Henri II dans l'échec de la campagne, 167-169. — Colère du Roi et des courtisans contre le duc de Ferrare et le pape ; arrivée de Strozzi à Compiègne ; il obtient que l'armée française demeure dans l'Etat pontifical, 170-178. — Invasion de la Picardie par les troupes espagnoles, sous le commandement du duc de Savoie ; désastre de Saint-Quentin, 179-180. — La panique après le désastre ; Henri II rappelle le duc de Guise ; dislocation de l'armée d'Italie ; retour de Guise, 181-186. — Conclusion, 187.

LIVRE III

L'ORIENTATION NOUVELLE

CHAPITRE PREMIER

LE RESSERREMENT DE LA POLITIQUE ROYALE

Les Guises maîtres du gouvernement, en l'absence de Montmorency, prisonnier de guerre, 191. — La fin des alliances italiennes ; réconciliation des

Carafa avec Philippe II ; les derniers rapports de Henri II avec la Curie, 192-199. — Guerre du duc de Ferrare contre les Espagnols, Octave Farnèse et Cosme de Médicis ; sa réconciliation avec Philippe II par l'entremise du duc de Florence ; mariage d'Alphonse d'Este avec Lucrèce de Médicis ; les princes italiens se mettent sous la protection de l'Espagne, 200-212. — Henri II se détache de l'Italie, 213-214 — La nouvelle politique du Roi ; prise de Calais, 215-217. — Influence et gouvernement des Guises ; mariage de Marie Stuart, 218-223. — Impopularité du cardinal de Lorraine, 224.

CHAPITRE II

L'AVÈNEMENT POLITIQUE DE LA RÉFORME FRANÇAISE

Les protestants et la royauté ; le programme des dissidents, avant les guerres civiles, 225-229. — Les causes du développement subit du protestantisme en France ; la misère économique ; les États-Généraux de 1558 ; effroyable pression du fisc ; mécontentement général, 230-236. — Paul IV et les abus de l'Église, 237-242. — La politique religieuse du cardinal de Lorraine ; l'Inquisition en France ; rôle de Diane de Poitiers ; sentiments personnels du Roi, 243-249. — Le nombre des protestants en 1558 ; influence considérable des marchands et des soldats étrangers, 250-253. — L'affaire de la rue Saint-Jacques, 254-255. — Rôle néfaste d'Antoine de Bourbon, 256-261. — Situation délicate du Roi vis-à-vis des protestants étrangers ; faute des calvinistes français, qui implorent l'intercession des Suisses et des Allemands ; indignation de Henri II, 262-266. — Révélations des ministres espagnols au cardinal de Lorraine, pendant les conférences de Péronne, 267-272. — Manifestations politiques et religieuses des protestants parisiens au Pré aux-Clercs : terreur et colère du Roi, 273-280. — Arrestation de François d'Andelot ; scandale et suites, 281-286. — Henri II prend la résolution de faire la paix à tout prix pour extirper l'hérésie de son royaume, 287-290. — Soumission fatale de la politique française à la politique espagnole : conclusion, 291-293.

LIVRE IV

LA RÉCONCILIATION DES DYNASTIES CATHOLIQUES

CHAPITRE PREMIER

LA DISGRÂCE DES GUISES
L'ABANDON DES CONQUÊTES ITALIENNES
LE TRAITÉ DU CATEAU-CAMBRÉSIS

Efforts des Guises pour retenir la faveur du Roi : nomination des plénipotentiaires de la paix, 297-299. — L'entrevue de Henri II et de Montmorency au camp d'Amiens et ses graves conséquences, 300-303. — Première session des conférences à Cercamp ; situation morale et politique des parties, 304-309. — La crise de novembre 1558 : Henri II sacrifie ses conquêtes, 310-314. — Disgrâce des Guises, 315. — Montmorency et le duc de Savoie, 316-322. — Retour du Connétable à la cour ; ses représailles contre les Guises ; exaspération des haines, 323-331. — Session des conférences au Cateau-Cambrésis ; rôle de Marguerite, sœur du Roi ; règlement des restitutions italiennes ; la question de Calais, 332-340. — Les dernières conférences ; l'accord religieux ; conclusion du traité, 341-345. — Jugement, 346-347.

CHAPITRE II

LA PAIX CATHOLIQUE. — MORT DE HENRI II

Le triomphe de Philippe II, 348-350. — Le cardinal de Lorraine et les Français à Bruxelles, 351-354. — Henri II prend l'initiative d'une fédération des

princes catholiques contre l'hérésie ; résistance de Philippe II, 355-360. — La répression des protestants dans le royaume ; l'édit d'Ecouen ; influences qui agissent sur Henri II, 361-370. — Hâte du Roi de liquider les affaires italiennes, sa générosité à l'égard du duc de Savoie, 371-375. — Emmanuel-Philibert à la cour de France, 376-377. — Mariage d'Elisabeth de Valois, 378. — Le tournoi ; blessure de Henri II, 379-381. — Derniers jours et mort du Roi, 382-390.

LIVRE V

LA RETRAITE D'OUTRE MONTS

CHAPITRE PREMIER

LA RÉPUBLIQUE DE MONTALCINO

La sortie de Sienne, en avril 1555, 393-394. — Description du territoire de la république de Montalcino, 395-397. — Projets d'améliorations économiques, 398-399. — Constitution de la nouvelle république ; les lieutenants du Roi ; organisation du gouvernement ; monnaies, 400-406. — Les rapports des exilés avec leurs compatriotes restés à Sienne ; délimitation des territoires après la trêve de Vaucelles, 407-412. — Le gouvernement de Soubise ; anarchie, 413-416. — La République, pendant l'expédition de Guise ; gouvernement de Bl. de Monluc, 417-419. — Henri de Mesmes et Jean de Monluc à Montalcino, 420-422. — Gouvernement de Francesco d'Este, 423. — Le traité du Cateau-Cambrésis ; fin de la République, 424-430.

CHAPITRE II

LE MARIAGE DE SAVOIE

L'application de la trêve de Vaucelles en Piémont, 431-432. — Les Vaudois, 433. — Difficultés que soulève le traité du Cateau-Cambrésis ; attitude de Marguerite de France, 434-438. — Emmanuel Philibert et les guerres de religion, 439-446.

ÉVREUX, IMPRIMERIE CH. HÉRISSEY, PAUL HÉRISSEY, SUCC^r
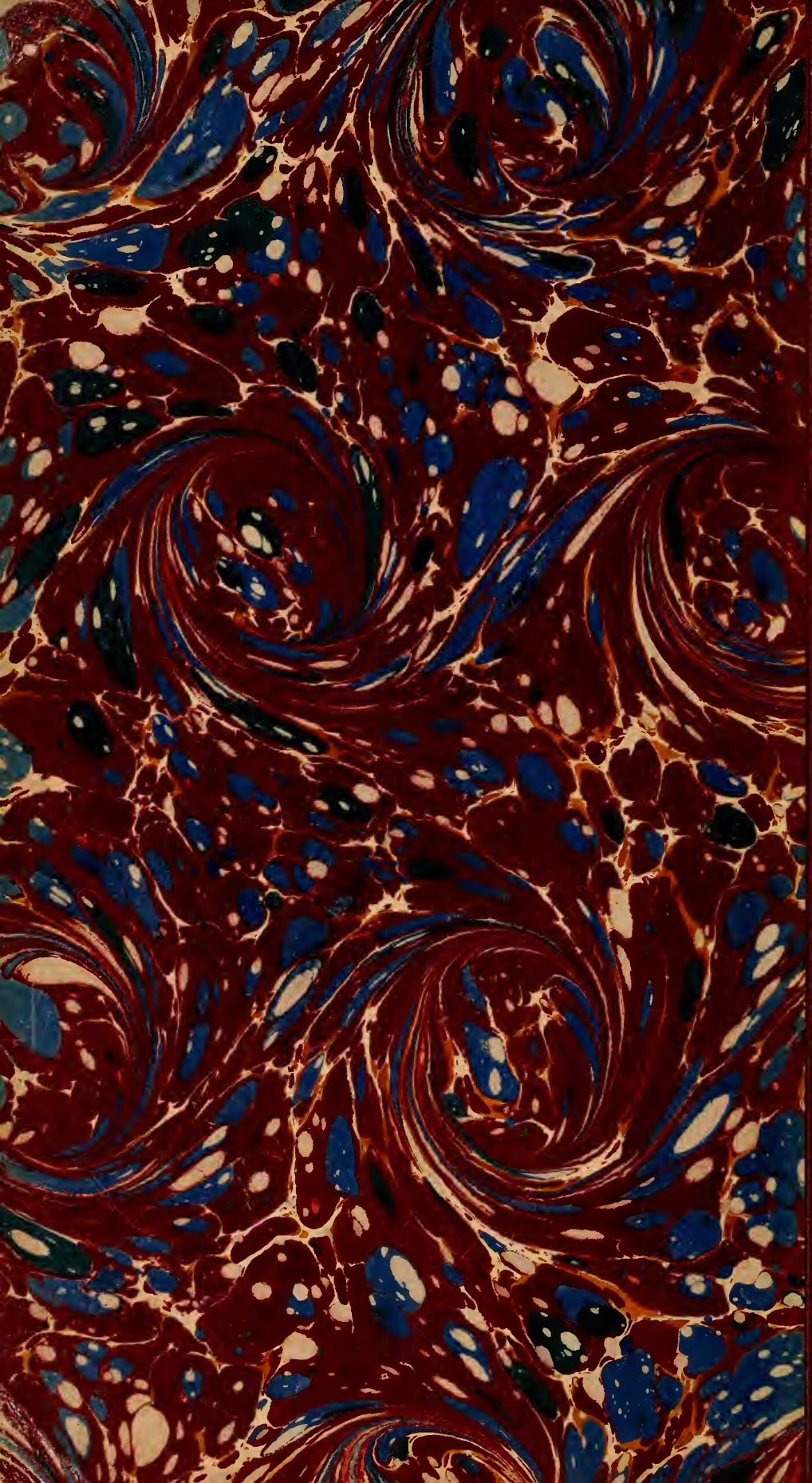
LA TOSCANA
PARTE DELLA ROMAGNA
PARTE DELLA MARCA
PARTE DELLA SABINA
PARTE DI LA CORSICA
MARE TOSCO
HIERONIMO DELL'AMATO
COSMOGRAFO
Tabvla diligentevr Italiae parte
Cvrographicen descriptvrus
atqve ita qvidem
vt nihil omnino in ea
desiderari possit
1570